AS


LIBERTÉ ET PATRIE
DON FAIT À LA
Bibliothèque Cantonale
et Universitaire
BIBLIOTHEQUE
de feu Mr le conseiller fédéral
LOUIS RUCHONNET
donnée par son fils
Mr ERNEST RUCHONNET
JB SIBER
Digitized by Google



HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.



DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
A Saint-Germain-en-Laye.

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE,

PAR

JEAN DE MULLER,

Robert Gloutz-Blozheim et J.-J. Hottinger,

TRADUITE DE L'ALLEMAND AVEC DES NOTES NOUVELLES
ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS

PAR MM. CHARLES MONNARD
ET LOUIS VULLIEMIN.

TOME SECOND. — Jean de Müller

TRADUIT PAR M. CH. MONNARD.





PARIS,
TH. BALLIMORE, ÉDITEUR,
20, rue Hautefeuille.

GENÈVE,
AB. CHERBULIEZ ET Cie, LIBRAIRES
Au haut de la Cité.

1837



HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE XVI.

PROGRÈS DE LA PUISSANCE DES MAISONS DE HABSBOURG ET DE SAVOIE.

Partage de la succession des Zæringen. — État de Zurich, de Bâle, de Soleure, de Schaffhouse, de Berne (constitution; l'Oberland), de la maison de Kibourg, de la ville de Fribourg. — Les comtes de Gruyère et de Neuchâtel; l'évêché de Lausanne, le Valais, le Pays-de-Vaud. — Le comte Pierre de Savoie. — La Suisse allemande sous Frédéric II (Conrad de Bussnang, Zurich, Schwyz). — Rodolphe de Habsbourg.

[1218—1264.]

Après que le duc de Zæringen, le dernier de sa maison [1], eut été enterré à Saint-Pierre, dans la Fo-

[1] Une tradition rapporte que les seigneurs empoisonnèrent ses deux fils et rendirent sa femme stérile au moyen d'un breuvage magique. *Walther*, de Berne, l'a réfutée. On peut la comparer avec une *lettre de*

rêt-Noire, le comte Ulrich de Kibourg, son beau-frère, homme valeureux et frère d'armes de l'empereur Frédéric I dans la croisade[2], hérita de ses biens en Bourgogne; Albert II, duc de Tek, arrière petit-fils de Conrad de Zæringen, et le comte Egen de Hohenurach et de Fürstenberg, qui avait épousé la sœur du défunt, prétendirent à ce que les ducs de Zæringen avaient acquis dans le pays de Souabe, et en prirent possession; le landgraviat héréditaire du Brisgau échut aux margraves de Bade[3]. Zurich et Berne envoyèrent des députés à la cour de Frédéric II pour obtenir la liberté. Au milieu du mouvement général du pays, le comte Hartmann de Kibourg épousa Marguerite, fille du comte Thomas de Savoie. Egen de Hohenurach retint Clémence, la duchesse sa veuve, de la maison de Bourgogne[4], dans une longue captivi-

l'évêque de Lausanne, de 1219 (*Schöpflin*, t. v); ce prélat croit que Dieu refusa au duc des enfans, parce qu'il avait fait mutiler des hommes, punition assez ordinaire alors des ecclésiastiques coupables de péchés charnels. Les bourgeois des villes zæringiennes peuvent avoir essayé de contredire ce bruit en accusant ses ennemis d'avoir tué ses enfans. La tradition se développa plus tard.

[2] *Auctoris æquævi descriptio* dans *Canisius*, t. III, p. 11, n. 17.

[3] Hermann, souche des margraves de Bade, était fils de Berthold I, de Zæringen, qui mourut en 1077. Albert, souche des ducs de Tek, était fils du duc Conrad de Zæringen, qui mourut en 1152. Anne, sœur de Berthold V, le dernier de la famille, épousa Ulrich, comte de Kibourg; sa sœur Agnès, le comte de Hohenurach. Les preuves sont fournies par *Schöpflin*.

[4] Guillaume, comte d'Auxonne, était frère de Renaud qui combattit les successeurs de l'empereur Henri V et Conrad de Zæringen. Il mourut en 1156, laissant un fils, Étienne I, qui fut inutilement hostile au comte palatin, fils de l'empereur Frédéric. La duchesse, mentionnée dans le texte, née de son fils Étienne II, qui prit le titre de duc de Bourgogne après la mort du comte palatin, était donc sœur du comte Jean de Châlons, seigneur de Salins.

té[5] et lui enleva Berthoud, son douaire[6]. Les villes de Zurich et de Berne, situées sur le territoire de l'Empire, reçurent de l'Empereur le titre de villes libres et impériales[7]. Le patronage des deux Fribourg, situés sur le domaine héréditaire, passa, pour la ville du Brisgau, à la maison d'Egen, pour la ville de l'Uechtland, à la branche des Kibourg[8]. Le gouvernement de la Bourgogne fut confié comme bailliage impérial, premièrement au roi Henri, fils aîné de l'Empereur[9], ensuite à des hommes éminens à divers titres. Rodolphe, comte de Habsbourg, naquit cette année-là; le comte Pierre de Savoie entrait dans l'adolescence; ces deux hommes changèrent plus tard la constitution du pays helvétique; en attendant, plus de vingt années s'écoulèrent dans des hostilités où les populations donnèrent des preuves de leur caractère, ou dans les paisibles travaux de l'agriculture dont l'histoire ne plaît pas moins aux hommes raisonnables, que celle

[5] Le jugement rendu en sa faveur par Henri, roi des Romains, en 1224, n'avait pas encore reçu son exécution, lorsque l'empereur Frédéric le confirma, en 1235. *Schöpfl.* t. v, p. 169.

[6] Ce qui le porta sans doute à cet acte fut que le duc Berthold donna pour ôtages à ceux qui voulaient l'élever à l'Empire, Conrad et Berthold de Hohenurach, frères d'Egen, puis les abandonna, ce qui les obligea de se racheter eux-mêmes. Le souvenir vague du malheur de la duchesse aura fait ajouter à la tradition, mentionnée ci-dessus n. 1, que les seigneurs se servirent d'elle pour empoisonner les enfans du duc.

[7] *Charte*, Brisach, 1er avril 1218. L'Empereur se déclare avoué des églises de Zurich, et leurs biens inaliénables de l'Empire. *Hotting, H. E. N. T.* t. VIII. Quant à Berne, *Constitution d'or* (*goldene Handveste*) de cette ville, 1218, savamment expliquée par Walther.

[8] Ce dernier fait résulte du *Contrat de mariage entre Savoie et Kibourg*, 1218; *Guich.*, *Herrg.* Cependant l'Empereur accorda aussi sa protection à cette ville. Hagenau, septembre, 1219. *Chronique de Fribourg*, msc.

[9] Il est mentionné dans une charte de 1219 comme «Rector Burgundiæ.»

des plus terribles conquêtes ne charme le vulgaire.

A Zurich, suivant l'antique usage, les causes capitales étaient jugées devant le peuple par un bailli impérial; les contrées[10] et les eaux voisines[11] étaient problablement administrées par lui et par un conseil bourgeois[12]. La princesse[13], abbesse du couvent, les vingt-quatre chanoines du grand chapitre[14], régissaient leurs métairies, d'après des lois positives[15], par des baillis de leur choix[16] et sous l'autorité de l'Empereur. La bourgeoisie s'éleva, par son heureuse activité, à l'égalité naturelle, oubliée durant des siècles d'esclavage et de barbarie. On donna aussi aux métairies des lois rustiques[17], qu'elles pouvaient faire soutenir par de loyaux duels[18]. A Mur, il était permis de racheter la première nuit de sa fiancée en payant au maire cinq

[10] Les quatre gardes.

[11] Le lac, depuis Zurich jusqu'à Hurden.

[12] Le concours d'un grand nombre de circonstances et d'exemples rend vraisemblable que les choses se passaient ainsi. Les documens positifs n'existent plus ou ne sont pas connus. A l'égard du lac, il y a un *acte de confirmation de Charles IV, de* 1362. Les conseils de ville tiraient généralement leur origine des *douze* échevins (nombre ordinaire) qui remplissaient auprès du comte les fonctions d'assesseurs; de là tant de conseils municipaux composés de *vingt-quatre*. Dans les tribunaux des Waldstetten, le nombre primitif était *sept* ou *neuf;* peut-être provenait-il des premiers temps où les habitans des trois vallées n'avaient qu'un seul tribunal.

[13] « Princeps. » *Charte de l'emp. Conrad IV.*

[14] *Charte du pape Honorius III*, 1217. *Hott. Spec. Tigur.*

[15] *Charte du duc de Zæringen*, 1210. *Schöpfl.* l. c. 135.

[16] *Charte du roi Rodolphe*, 1277 : *Cod. Rodolph.*, publié par le prince abbé Martin Gerbert.

[17] On les appelle dans cette contrée « Offnungen », ailleurs « Handveste »; le premier de ces mots signifie « declaratio », le second « munitio ».

[18] *Déclaration de Mur*, dans *Füssl. Géogr.* t. III, préf. p. 27.

schellings[19]; à Neftenbach on amenait deux chars de bois à quiconque devenait père d'un garçon; un seul, si la mère accouchait d'une fille[20]; nul aubergiste n'osait refuser du pain et du vin à celui qui lui donnait un gage pour son écot[21]. L'excellence des constitutions de ces temps consistait dans le maintien des droits de chaque état : aucun prince ne régnait sans frein; le chemin des honneurs[22] était ouvert au plus petit, et nul ne l'empêchait d'exercer l'industrie qui lui donnait les moyens d'y parvenir[23]. Les progrès de l'humanité s'arrêtent quand une classe donne à cet égard des lois à une autre; à peine les états républicains peuvent-ils échapper à ce reproche, même lorsqu'ils ont

[19] *Ib.* t. I, p. 124. On connaît le *droit du seigneur*, par lequel un seigneur devenait littéralement le père de son peuple, le chef d'un clan issu de lui.

[20] *Déclaration de cette localité*, l. c. t. III, préf. p. 22.

[21] *L. c.* p. 23.

[22] C'est un défaut bien grave dans une constitution, que de fermer l'accès aux emplois à un grand nombre de citoyens riches et distingués par leur mérite personnel. Il provient d'une cause peu honorable : après tant de générations, des chefs-lieux de républiques conservent encore *l'esprit municipal* et ne savent pas s'élever à *l'esprit politique*. Bien des choses ont leur excuse : mais que dire de ce qu'on n'a pas tout au moins fixé dans chaque ville le nombre des familles bourgeoises et celui des familles habiles à parvenir au gouvernement? De cette manière la bourgeoisie se serait incessamment renouvelée par l'admission d'habitans de la campagne. Les gouvernemens qui n'ont pas adopté une ordonnance de ce genre (Berne l'a adoptée depuis, mais trop tard, à la veille de sa ruine) n'ont que le choix d'être accusés d'insouciance pour la liberté de leurs neveux ou de tendance à l'oligarchie. A Berne, dans l'espace de cent vingt ans, la moitié des familles bourgeoises s'étaient éteintes, et malgré cela beaucoup de magistrats regardaient comme prématurée l'admission de nouveaux bourgeois. Le nombre des familles aptes à gouverner était réduit à Lucerne à 29, à Fribourg à 70; tout le reste de la bourgeoisie et toute la campagne leur étaient soumis.

[23] L'égoïsme des corporations ou tribus ne le permettait pas.

un sénat, qui n'est pas obligé de flatter le bourgeois plutôt que de prendre soin du campagnard[24]. Déjà dans ce temps des artisans voulaient forcer l'abbesse à préférer exclusivement leur ouvrage, non qu'il fût le meilleur, mais parce qu'ils étaient de Zurich[25]. Le conseil fut plus équitable, lorsque, malgré son désir de protéger le clergé dans ses autres droits[26], il le força de payer des contributions pour la construction des murs de la ville : car, comme ses trésors n'étaient pas tous dans le ciel, il devait payer de ses richesses temporelles les fortifications terrestres. Le clergé refusa ces contributions pour la sûreté de la ville, comme si l'on imposait, non sa domination mondaine, mais son office ecclésiastique. Cependant la commune jura qu'elle parviendrait à faire payer la moinerie[27]. En même temps les bourgeois résolurent de forcer les moines à mener une vie digne de leur état, en renvoyant leurs concubines. Ils savaient, par les enseignemens d'Arnold de Brescia, quelle abstinence des passions charnelles convient aux prêtres, et ils entrevoyaient peut-être que ce qui, conformément à la nature, fut per-

[24] Il y a toutefois des sénats auxquels les tribus n'ont rien à commander, et qui gouvernent l'état d'après les principes les plus étroits des tribus. = Berne, Soleure, Lucerne, Fribourg, dont les sénats étaient tout-puissans et presque héréditaires dans un petit nombre de familles. D. L. H.

[25] *Charte de Henri, roi des Romains. Hott. Spec. Tigur.* La maison des religieuses de Zurich eut beaucoup à souffrir de ses avoués (*pressuras Advocatorum*); il fallait continuellement recourir à des expédiens. Pour la soulager, il renonça à son patronage d'Altorf; Uri n'eut plus qu'un vicaire; les revenus furent ajoutés à la mense. *Négociations de l'abbesse Judenta et de l'évêque Henri,* 1236 et 44.

[26] *Convention entre le grand chapitre et Berthold, chapelain de Schnabelbourg,* 1225, *conclue sur l'invitation du roi Henri.*

[27] Nom donné au clergé dans la lettre des Zuricois.

mis aux frères de Jésus, au plus grand des Apôtres[28] et à tous les évêques[29], devait avoir été défendu par des motifs égoïstes. Ce serment des bourgeois fut annulé par Conrad d'Andechs, évêque de Constance[30]. En rendant les ecclésiastiques indépendans des lois, on mettait un frein salutaire à l'autorité temporelle, sans troubler l'ordre civil, pouvu que le clergé fût appelé à délibérer avec les autres états sur la fixation des impôts fonciers, et que sa constitution particulière n'eût rien de contraire à la tranquillité publique. Les Zuricois demeurèrent fidèles à leur serment, à bon droit, si la moinerie avait été convoquée par eux pour discuter les impôts[31], et si les concubines étaient filles du pays. La congrégation volontaire de religieuses, dans le Seefeld, près de Zurich au bord de l'Oetenbach, était plus édifiante; la pauvre Gertrude les réunit et elles existèrent misérablement jusqu'à ce qu'au bout de quatre-vingts ans la pieuse compassion de la reine Agnès, princesse de la maison de Habsbourg, améliora leur sort[32].

Les bourgeois de Bâle aspiraient à nommer le conseil sans la participation de l'évêque; mais en vain,

[28] *I Corinth*, v, 9.

[29] *I Timoth.*, III, 2.

[30] La *lettre de l'évêque Conrad à ceux de Zurich*, datée de Constance, 21 juin 1230 (dans *Tschudi*), ordonne de ne pas gracier le clergé de services (*angariis*) de gardes, de contributions, pour des murs et des fossés (*in muratis et fossatis*), ni par des ordonnances illégales sur les concubines. L'évêque obtint du conseil municipal qu'il apposât son sceau à cet ordre. La commune du peuple montra plus d'audace que ne l'auraient désiré les vieux membres du conseil.

[31] Cela eut vraisemblablement lieu, à juger par l'analogie des réglemens auxquels le clergé prenait part.

[32] Voy. *J.-J. Hottinger*, *H. E.* II, 37.

tant que l'équilibre de toutes les classes fut maintenu par l'empereur Frédéric[33]; et même de sages amis du peuple préférèrent à une trop précoce indépendance, une si inoffensive tutelle, favorable dans les élections plutôt à la modestie qu'à la hardiesse. Bâle devança la plupart des villes dans l'établissement des tribus[34] et dans la formation d'utiles alliances. Premièrement elle entra dans la ligue formée pour dix ans par les juges, les conseillers et les bourgeois[35] de beaucoup de villes des bords du Rhin[36], contre les querelles, le brigandage sur les routes et les injustes péages; chaque ville avait quatre juges de paix; les députés des villes jugeaient dans des diètes les attentats contre la paix publique[37].

Dans le même temps, une nouvelle vie de liberté bourgeoise se remarquait chez les Soleurois et les Schaffhousois. Toutes les affaires ordinaires des Soleurois étaient administrées par le conseil[38]; dans de plus graves circonstances, on écoutait les paroles des bonnes et vieilles familles[39]; mais la commune[40] était

33 *Charte de l'Empereur*, 1218. *Herrg.*

34 *Schinz (Hist. du commerce)* croit que le premier essai ne fut guère fait à Zurich avant 1251.

35 « Judices, consules et cives. » Le premier de ces titres comprend les baillis impériaux, les bourguemestres et les avoyers.

36 Mayence, Cologne, Spire, Worms, Strasbourg, etc.

37 *Charte sur la paix du pays*, 1285.

38 La *charte de* 1218 *sur l'affaire de l'avoué* fut signée par vingt-un bourgeois. L'élection du conseil par les chanoines de Saint-Urs était probablement un droit prescrit dont ils n'avaient qu'un souvenir confus. *Déclaration du grand chapitre de Zurich*, 1240. Cependant il est plus vraisemblable que les chanoines n'élisaient que le tribunal, comme faisait la congrégation des religieuses.

39 « Nobiliores et honoratiores cives. » *Charte de l'abbé de Frienisberg*, 1251.

40 « Universitas civium. » *Acte contre l'avoué*, 1218.

convoquée dans l'église de Saint-Urs quand des commissaires royaux[41] délibéraient sur les droits de ce chapitre à l'administration générale des bourgeois. Les sujets[42], même les anciennes familles[43], craignaient plus les bourgeois que les chanoines du chapitre. Déjà dans plusieurs villes, les artisans aisés réclamaient plus de part à l'administration que ne le voulaient le bien de l'État et l'usage; et c'est une leçon de l'expérience, que les hommes sont rarement gouvernés avec le plus d'équité par la classe placée immédiatement au-dessus d'eux; un pouvoir intermédiaire est utile dans toutes les constitutions.

Après deux siècles de progrès, le bourg de Schaffhouse fut fortifié de murailles et de fossés, par l'abbé du couvent de Tous-les-Saints et par les bourgeois[44], puis réuni à la Thurgovie au moyen d'un pont[45]. On croit que c'est en souvenance de ce travail de leurs

[41] «Legatus.» *Ib.* *Tschudi* en rapporte un autre exemple à l'an 1218.

[42] C'est pourquoi la charte de 1234 renferme cette clause: «Afin que les bourgeois n'imposent pas aux serfs du chapitre des charges non consenties par le prévôt.»

[43] De là vient que leurs dépositions dans la charte de 1251 sont favorables au chapitre. La nécessité où l'on se trouvait d'entendre des témoins pour constater les droits du chapitre prouve que ces droits étaient tombés en désuétude. Mais leur réalité primitive semble prouvée par des exemples. Seulement il ne faut pas attribuer littéralement à la reine Berthe ce que cette charte lui attribue, parce que les témoins voulaient fixer l'âge inconnu de cette constitution.

[44] La dénomination de «cives Scafusenses» se trouve déjà en 1195 dans une *charte du couvent de Tous-les-Saints;* le titre de «civitas», dans une autre de 1277; le sceau municipal en 1291, dans la *Chronique de Schaffhouse de Ruger. Waldkirch,* fondé sur des motifs plausibles, place la construction de la muraille entre 1246 et 1264.

[45] Il est fait mention du pont dans une charte de 1270. *Ruger.* En 1294 mourut une femme pendant la jeunesse de laquelle il n'existait point de pont sur le Rhin en-dessous de Constance. *Schinz, Hist. du commerce.*

aïeux qu'aux frais du trésor public on distribue chaque année, le lundi de la Pentecôte, du pain et du vin aux bourgeois[46]. L'Empereur leur donna un bailli impérial[47] : tous les ans l'abbé élisait un avoyer[48] et une partie du conseil[49] dans la noblesse; le peuple choisissait les autres conseillers. La plus grande part dans la gestion des affaires publiques appartenait aux nobles[50]; ils possédaient dans le canton environnant beaucoup de seigneuries, ces vraies richesses qui font naître l'esprit patriotique. A côté d'eux, quelques autres familles[51], qui s'étaient élevées par leurs succès dans l'industrie, siégeaient dans le conseil et apprenaient des anciens nobles l'art de gouverner; dans la suite des temps, lorsque la noblesse aliéna ses biens[52], l'administration passa, sans violence, aux familles bourgeoises. L'économie domestique et un profit équitable

[46] Waldkirch.

[47] « Nos, Marquardus de Rotimburc, vicerector Burgundiæ, Thurigiæ (Zurich), ac *Schaffusiæ procurator.* » *Charte*, 1249.

[48] En 1258, Jacques, l'avoyer, voulut se maintenir au pouvoir. *Waldkirch.* L'ensemble de cette histoire n'est pas encore connu.

[49] Il était composé de douze membres. *Acte d'achat au sujet de Béringen*, 1291. Voy. n. 12.

[50] D'après l'acte d'achat sus-mentionné, huit des membres du conseil étaient nobles, *am Stad, im Thurn, von Tüffen, von Urzach, von Herblingen*, deux *von Randenbourg, am Ort*; des trois autres (il en manque un dans mon manuscrit) *Schwager* était déjà chevalier, et si *Hün* n'appartenait pas à l'ancienne et noble maison des *Hün de Hünenberg*, il était certainement d'une famille considérée. Je ne connais pas encore la famille de *Hüfingen.* Ainsi les bourgeois aussi choisissaient leurs quatre conseillers parmi les meilleures familles.

[51] Les *Crone, Löwen, Heggenzi* (*charte*, 1261) appartiennent à cette classe.

[52] *Acte d'achat du Hauenthal* pour le compte de l'hôpital des bourgeois, 1261; du *Kelnhof à Béringen* pour le compte du couvent de Paradis; 1291; des *Carrières à Feurthalen* pour le même, 1277, etc.

et modéré enrichirent les bourgeois de cette ville; il y avait d'ailleurs trop de nobles seigneuries pour qu'elles fussent très-considérables. Sous la protection ecclésiastique, des causes sûres, mais tranquilles et lentes dans leur action, préparèrent insensiblement pour ces villes un état de plus grande prospérité et un changement de constitution; leur vie innocente et paisible était défendue, par des fleuves et des montagnes, contre leur propre ambition et contre l'ambition étrangère.

Il en fut tout autrement de Berne, dans l'Uechtland; malgré la petitesse de son enceinte, alors encore plus étroite qu'elle ne le fut depuis, ne possédant que deux usances forestières[53] et un pâturage[54], elle résista à des comtes puissans et à des rois, et exerça de temps à autre en Bourgogne à peu près la même autorité que les anciens ducs de Zæringen[55] y avaient exercée. Sa position lui imposait des maximes particulières.

Au temps où l'Empereur donna aux Bernois la liberté impériale inaliénable et immédiate[56], et confirma les lois de la ville de Fribourg, code de son fondateur, avec toutes les additions faites ou à faire par le conseil communal[57] pour le bien de la ville et l'honneur de l'Empire, la constitution de cette république, ainsi

[53] « Usuagia, communitatem. » *Constitution* art. 6. La forêt s'étend de Bümplitz à Laupen; le Bremgarten est situé entre l'Engi et l'Aar.

[54] « Quidquid accolinatur » jusqu'à la ville. *Ib.*

[55] *Le roi Conrad*, fév. 1244: « Procuratori Burgundiæ pro tempore constituto, sculteto, consilio et universis civibus de Berno ». *Charte apud Bernum.* Elle concerne le couvent de Rüegesberg, que l'Empereur prend sous sa protection immédiate. Le procurateur de la Bourgogne n'est pas distingué ici de l'avoyer par « nec non » ou telle autre copule, comme dans la charte de 1226.

[56] *Ibid.* I, 2.

[57] *Ibid.* 54.

que d'autres villes, était combinée de la manière suivante. La bourgeoisie se composait d'hommes libres, admis avec joie sans délai, et de serfs qu'on admettait, quand, dans l'espace d'un an, leur servage n'était pas prouvé; chacun devait, pour gage de sa fidélité[58], posséder une maison[59]. Tous étaient tenus de défendre fraternellement la ville et chaque concitoyen. Un bourgeois avait-il été assassiné, chaque citoyen avait le droit, aussi bien que les proches parens, de le venger par une plainte juridique ou par un duel légal[60]. Pour l'accomplissement de ces devoirs, les lois inspiraient à tous les citoyens un esprit mâle : ils entraient en possession des droits civils dans leur quatorzième année[61]; dans la quinzième, ils prêtaient serment à l'Empire, à la ville et aux autorités[62]. La vengeance personnelle était permise dans deux cas : quand on était attaqué dans sa maison[63], ou lorsqu'un étranger, après avoir poursuivi un bourgeois, venait dans la ville[64]. Ils nommaient le droit de bourgeoisie leur honneur[65], et la justice l'honneur de la ville[66]. Ils vivaient au milieu

[58] *Ibid.* 39.

[59] *Ibid.* 24, fait une exception pour le cas de l'incendie d'une maison.

[60] Il peut « assumere duellum. » *Ibid.* 21. — « Duellum fuit in Berne inter virum et mulierem; sed mulier prævaluit ». *Chron. de Bern.* Voy. ci-dessous, l. II, ch. 2.

[61] Ils pouvaient « omnia jura burgensis et judicia servare ». *Ibid.* 52. La fixation de l'âge de la majorité dans les lois des différens peuples, répand du jour sur l'état de l'éducation à l'époque où les lois furent faites; l'éducation explique à son tour la fixation de cet âge.

[62] « Jurati. » *Ibid.*

[63] *Ibid.* 27.

[64] *Ibid.* 36.

[65] *Ibid.* 33.

[66] Celui qui a acheté, même sans le savoir, un objet volé, est tenu

de leurs ennemis dans une fière liberté, et au sein de la ville aussi libres que le permettait l'ordre public; mais ils étaient soumis à leurs parens[67]. Ainsi, d'après l'antique usage de faire des petites choses le symbole des grandes, une loi ordonnait que le fils, lorsqu'il vivait avec sa femme dans la maison maternelle, devait laisser à sa mère la meilleure place au foyer[68], où l'on prenait les repas. Chaque année la communauté nommait[69] un avoyer et un conseil. Pour le service militaire, les péages, les tutelles et les héritages, on choisit plus tard un banneret[70], et même quatre, pour les quatre quartiers de la bourgeoisie croissante[71], lorsque le nombre des affaires dépassa les forces d'un seul. Dans les affaires graves on avait coutume d'adjoindre seize bourgeois au conseil[72]. Des gentilshommes[73] et de bons bourgeois de familles notables[74] par-

de le restituer sans indemnité, afin que la ville ne soit pas exposée à la honte (*patiatur infamiam*) à cause d'un individu. *Ibid.* 38.

[67] *Ibid.* 42 et suiv.

[68] *Ibid.* 45.

[69] «Quos communi consilio præfeceritis.» *Ibid.* 7.

[70] Ou «banderet»; son office n'est pas de beaucoup d'années postérieur à la constitution.

[71] Vu surtout que la surveillance s'étendait aussi hors des murs sur les juridictions de la campagne où résidaient la plupart des bourgeois externes. Voy. ci-dessous, n. 100.

[72] *Charte de* 1250, citée dans un discours manuscrit par le grand avoyer Isaac Steiger, mort en 1749, homme très-savant dans ces matières.

[73] Tous les bannerets jusqu'en 1420 furent pris parmi la noblesse, d'après le témoignage de l'avoyer Pierre Kistler, dans un discours prononcé en 1470. *Frikard, Guerre des seigneurs* (*Twingherrenstreit*). Un grand nombre des plus anciens seizeniers étaient de la plus haute noblesse. *Lettre de garantie*, 1294. On sait par l'histoire que les avoyers appartenaient à la même classe.

[74] Berthold Fischer; *Charte*, 1220 (*Piscator*, 1226, charte au sujet d'*Interlachen*), les Münzer, etc.



venaient à ces dignités sans priorité légale, sans ambition et sans jalousie, parce que les affaires publiques étaient administrées gratuitement pour le bien général. A Berne il n'y avait guère de juge plus élevé que cette autorité[75]; toutefois la cour de justice impériale pouvait modifier les jugemens. Dans tous ces points les Bernois étaient les égaux de beaucoup d'autres bourgeoisies.

Les différences étaient fondées sur la nature du pays. Lorsque de Berne on remonte l'Uechtland, des deux côtés de la vallée de l'Aar s'élèvent beaucoup de collines, autrefois dominées par des châteaux et des montagnes assez considérables, entre lesquelles un grand nombre de rivières fertilisantes coulent au sor-

[75] *Justinger* dans sa *Chronique*, à l'an 1420, croit que la ville exerçait même la justice criminelle; il n'est nullement question dans la constitution d'un bailli impérial, à l'occasion de cette juridiction, même aux articles où la mention en aurait été bien naturelle, p. e. à l'art. 28. La ville était exempte « ab omni servitii exactione. » *Constit.* 8. Le « majus judicium » mentionné dans le *traité de protection* de 1268 peut avoir été administré, comme dans d'autres villes, par l'avoyer (voy. l'art. « Judex *major* » de la dernière édition de *Du Cange*, p. 1573), au-dessus duquel l'Empereur ou la cour impériale était « *summus* judex. » Comme l'Empereur gardait dans la ville la maison des ducs de Zæringen (*Constit.* 8) et que beaucoup de terres environnantes appartenaient à l'Empire, il est vraisemblable que des baillis impériaux résidaient dans la ville; ceux-ci et d'autres recevaient des commissions extraordinaires. Theto de Ravensbourg « Bernæ judex, Domini imperatoris delegatus. » *Charte pour Interlachen*, 1223. C'était un homme déjà âgé, fidèle partisan de Hohenstaufen, témoin de l'acte du roi Philippe pour l'archevêché de Salzbourg; Mayence, 3 kal. oct. 1199 dans *Canisius*, *Lect. ant.* t. III, p. II, n. 15. — « Henricus Romanor. Rex *procuratori Burgundiæ* pro tempore constituto, nec non Sculteto etc. » 1244. — « Marq. de Rotinburc, etc. », ci-dessus, n. 47. — « Bogenarius, miles, noster ministerialis, olim *advocatus* in Berne », 1256. A ma connaissance, il n'est plus question de ces fonctionnaires, depuis le moment où les bourgeois détruisirent la maison du duc; voy. chap. 1 du l. II.

tir d'agréables vallons. Près de Thoune s'étend un lac profond de près de cent vingt toises, et orageux comme presque tous les lacs helvétiques. Les montagnes de la rive orientale aboutissent au grand massif des Hautes-Alpes; à l'ouest beaucoup de torrens alpestres, réunis sous le nom de Kander, roulent d'incroyables masses de sable et de pierres qui s'amoncèlent en plaine stérile le long de l'entrée des vallées. Sur le devant des montagnes se présente le Stockhorn, pierre limitrophe des Alpes du côté du Bas-Uechtland, à six mille sept cent soixante-sept pieds au-dessus de la mer. Au bas de ce rocher la Sibne s'échappe des vallées du même nom[76]. Au-delà de la Sibne on voit le Niesen sortir d'un bois sombre sa tête pyramidale, de quatre-vingts pieds plus haute que le Stockhorn, et presque toujours élevée au-dessus d'une guirlande de nuages[77]. Coulant à ses pieds, la Kander entraîne hors des vallées de Frutigen et de Kandersteig ses eaux sauvages. Près du Niesen, l'Abendberg élève, des bords du lac et du champ des débris, sa pente gracieuse; les vagues se brisent à sa base; les troupeaux paissent l'herbe de ses flancs; cette montagne se termine, presque au même lieu que le lac, en une vallée d'une brillante verdure, à travers

[76] Sibenthal.

[77] Nous adoptons avec une juste confiance les mesures de M. le professeur Tralles; = professeur distingué de mathématiques et d'astronomie, alors à Berne, plus tard à Berlin. Une anecdote de sa vie donnera une idée de la tournure d'esprit des montagnards de l'Oberland, que Muller décrit ici. M. Tralles avait les jambes faites en forme d'S. Un jour que, parcourant l'Oberland, il entra dans une auberge où des montagnards buvaient ensemble, un de ceux-ci dit à ses compagnons en jetant un coup-d'œil oblique sur les jambes du professeur et avec l'accent sarcastique du pays : « Hé, il paraît qu'on porte à présent à Berne des bas courbes. » (*He, es schint mi treit jitz z'Bäre chrummi Strümpf.*) C. M.

laquelle l'Aar promène ses flots puissans du lac de Brienz à celui de Thoune. Le lac de Brienz comble un profond abîme au pied de hautes montagnes. Plus on approche des Hautes-Alpes, plus l'âme est pénétrée d'un sentiment extraordinaire à l'aspect de la grandeur de la nature; la pensée de son origine, plus ancienne d'un nombre incalculable de siècles que celle de la race humaine[78], une certaine conviction de son immuable solidité, ramène mélancoliquement l'esprit vers le néant de notre forme corporelle; en même temps l'âme grandit comme si elle voulait opposer une plus haute noblesse à cette majesté sans vie. Plein de ces méditations on arrive dans l'Oberhasli[79], et, aux bords effrayans de sombres profondeurs, par des sentiers rompus et déchirés, toujours montant, toujours frappé de surprise, après avoir laissé derrière soi le sol des arbres fruitiers, arrive par des bois de sapins, à travers la gentiane jaune, dans la région de l'alviez, de la rose des Alpes, du sabinier, des petites fleurs aromatiques des pâturages, et jusqu'aux raides pentes d'un gazon dangereux et glissant, qui semblent les limites de la nourriture du bétail et de la curiosité de l'homme; puisque, plus haut, d'incommensurables masses de neige pèsent sur la nature vivante, et que la glace, vieille de milliers d'années, voile la Jungfrau, le Finsteraarhorn, le Wetterhorn, le Schreckhorn, le Vieshc-

[78] Il est assez généralement admis qu'il faut entendre par les six jours de la Genèse des périodes ou des cycles, si du moins l'auteur de l'hymne sublime du premier chapitre de l'histoire mosaïque a voulu tracer un tableau cosmogonique et ne pas simplement exprimer une impression générale de la nature, à chaque matin. *Herder, Notices sur le monde primitif.*

[79] Meyringen, chef-lieu, est à 1818 pieds au-dessus de la mer Méditerranée.

aarhorn, solitaires pyramides de cette chaîne des Alpes. Une voûte de glace donne passage aux eaux limpides de l'Aar[80]. De tous côtés, aussi loin que le regard peut s'étendre, tout est glace; les plus grands cristaux scintillent au fond des abîmes; à peine voit-on fuir ici un chamois, à peine un læmmergeyer des Alpes[81] niche-t-il inaccessible dans le rocher; les hommes ont pratiqué quelques sentiers, mais, du reste, dans une étendue de plusieurs journées, on ne saurait découvrir la trace d'un pas; l'homme est facilement englouti dans des crevasses, et, poussé par le mouvement du glacier qui s'accroît, il reparaît enfin, après plusieurs générations d'hommes, immobile au milieu de la glace et des décombres[82]. Ainsi gît enterré tout le sol jusqu'à la Gemmi; la Gemmi se dresse nue, décomposée par le temps; ici la plante vénéneuse[83] produit une impression presque agréable, parce qu'elle a du moins sa vie végétale. De la région élevée du Daubensée et du glacier de l'Engstelenalp, un sentier, souvent brisé par des rocs, souvent creusé par des eaux, descend le long d'une chauve paroi de rochers jusqu'à Adelboden[84]. Entre la longue vallée de glace et les rives du lac de Thoune, au sein des montagnes qui, du Niesen et du

[80] Gláciers de Lauteraar.

[81] Il a jusqu'à quatorze pieds d'envergure.

[82] C'est ainsi qu'on a trouvé au Grimsel un homme enseveli dans un glacier depuis plus de cent ans. Des faits semblables sont arrivés au Susten, derrière Gadmen. = Au Susten, montagne située entre l'Oberhasli et la vallée d'Uri, se voit un grand glacier peu visité, revers septentrional du fameux glacier du Rhône. C. M.

[83] *Störk*, dans les dissertations médicinales de *Geeding*, Altenb. 1782, ne regarde pas l'« aconitum nappellus » comme vénéneux; mais les plantes ont une toute autre vertu sur les hautes montagnes.

[84] Au fond de la vallée de Frutigen, près de la Lenk; le chemin ordinaire par Kanderstaig est meilleur.

Stockhorn, se prolongent à l'ouest et se terminent en s'abaissant vers le lac Léman, est situé l'Oberland, labyrinthe d'innombrables vallées parallèles ou croisées[85], où la Sarine, la Simme[86], la Kander, l'Engstelenbach et les deux Lutschine[87], grossies par un grand nombre de ruisseaux, amènent de leurs vallées leurs flots sauvages et inégaux, dans l'Aar ou dans le lac de Thoune. Jusque vers les plus hautes régions où l'herbe peut croître, habitent des bergers et des troupeaux, tandis que l'Asie est déserte, parce que le bonheur de l'Oberland, la liberté, lui manque[88].

Le Gessenay fut gouverné par les comtes de Gruyère; le Haut-Sibenthal par plusieurs gentilshommes; le Bas-Sibenthal, par le seigneur d'Erlenbach, après lui par celui de Weissenbourg[89]; la vallée de Frutigen, successivement par les seigneurs de Frutigen, de Wädischwyl et de la tour de Gestelen[90]; le pays antérieur dans le Grindelwald et près du lac de Brienz, par les baillis de Strætlingen[91], les seigneurs

[85] Le Gessenay seul compte au moins douze vallées. *De Bonstetten, Lettres sur une contrée pastorale de la Suisse. (Briefe über ein schweiz. Hirtenland.)*

[86] Prononciation adoucie de Sibne. = Le nom de la vallée se prononce vulgairement « Sibenthal » et s'écrit plus souvent « Simmenthal ». C. M.

[87] La noire et la blanche.

[88] Il faut distinguer la constitution moderne de l'Asie, de la constitution ancienne et de la moyenne : le régime fut d'abord celui du despotisme paternel, puis du despotisme bien organisé d'un seul maître, maintenant le despotisme de l'anarchie militaire.

[89] La maison d'Erlenbach s'éteignit dans le XIII[e] siècle.

[90] Le chef de cette maison, à l'époque où Berne fût bâtie, était le seigneur Raymond. Il se croisa. *Accord avec la maison d'Aulps*, 1215. *Zurlauben* dans *Zapf*.

[91] En remontant depuis Thoune, tout devient plus poétique; les traditions prennent aussi un caractère plus romantique. Elles parlent de la

de Brandis[92], le monastère d'Interlachen[93], les barons d'Unspunnen[94] et les baillis de Rinkenberg[95]. Tous les barons de ces hauts déserts gouvernaient comme des pères, ou bien ils n'étaient pas obéis; vêtus des

maison de Strætlingen, alliée aux comtes de Rapperschwyl; — d'un seigneur de cette maison qui ne sortait à cheval qu'avec des cordes à sa ceinture pour faire prompte justice des brigands; — d'un chevalier rentrant chez lui d'un long pélerinage et en habit de pélerin, le soir même où sa femme en épousa un autre; alors il montra son anneau; — du maître-autel creux de l'église de Saint-Michel, dont le seul attouchement guérissait les possédés; — de l'âme plaintive du seigneur Diebold dans le Höllenmoos (marais d'enfer) au bord du lac, où le prêtre la bannit, parce que ce seigneur n'avait pas respecté les immunités sacerdotales; — du seigneur Burkhard, de la bouche duquel personne n'entendit jamais de mensonge; — de la fidélité de Conrad envers sa femme, du libertinage d'Anselme, de l'aimable piété de Bernard; — de la révolte populaire de sept ans, alors que les serfs contestèrent à leur seigneur ses droits, refusèrent au curé les corvées et le relief, et l'assommèrent, ce qui leur attira des goëtres, des bosses, l'épilepsie, la peste, et à leurs champs la grêle (1224). Ces traditions racontent aussi les magnifiques fêtes paroissiales fréquentées par des milliers de fidèles, jusqu'à ce qu'au temps de Henri de Laubek-Strætlingen, contempteur de la religion, les danses brillantes, les tirages, les exercices gymnastiques et les festins firent succéder à la dévotion des disputes sanglantes, que les églises de l'Oberland antérieur se séparèrent de Saint-Michel de Strætlingen, que la fête de la Dédicace fut instituée sur les bords du Faulensée et que des chapelles furent ordonnées en l'honneur de l'archange dans le Hasli, à Gsteig, à Erlenbach, à Diessbach, à Thoune; après quoi les miracles cessèrent, le clergé se retira à Amsoldingen, le seigneur à Spiez, et les terres florissantes de l'église se changèrent en pâturages communs. Tout cela est décrit en détail dans la *Chronique de Strætlingen*, livre de traditions populaires, où des vérités percent à travers le voile fabuleux.

[92] La « cour d'or à Spiez » appartenait aux seigneurs de Brandis.

[93] Puissans dans le Grindelwald et sur la rive occidentale du lac de Brienz. L'Iseltwald est nommé dans une *charte de* 1239.

[94] Entre les lacs de Thoune et de Brienz.

[95] De la maison de Raron; ils étaient puissans sur la rive orientale du lac de Brienz.

draps du pays, pourvus de provisions[96], derrière les fortifications qui défendaient la seule entrée de chaque vallée, ils ne craignirent dans leurs châteaux, élevés sur des rochers, ni les anciens rois de Bourgogne, ni la puissance des Zæringen. Les paysans de l'Oberhasli[97] avaient, comme ceux de Schwyz, un landammann de leur pays et un bailli impérial pour la juridiction criminelle; ils payaient annuellement à l'Empire cinquante livres d'or pour cet office[98]; un métayer administrait peut-être les terres de l'Empire.

Lorsque le duc de Zæringen bâtit Berne sur les confins de l'Argovie, de l'Uechtland et de l'Oberland[99], pour renforcer son parti contre les barons rebelles, beaucoup de nobles vinrent dans cette ville, afin que, réunis, ils défendissent mieux leurs biens. De toutes les vallées supérieures et de tout l'Uechtland, le peuple accourut à Berne, mu par l'amour d'une liberté sûre et par les avantages d'un marché ouvert et commode. Comme l'enceinte des murs, quoiqu'agrandie, ne pouvait plus contenir la population surabondante, et que les possesseurs des terres voulaient continuer à y demeurer, il s'établit un grand nombre de bourgeois externes (*Ausburger*)[100], dans tout le pays depuis Soleure jusqu'aux Alpes, armée invisible de la république à la-

---

96 Il n'y a pas long-temps que le pain était presque inconnu dans beaucoup de hautes contrées; parmi bon nombre de bergers c'est encore un aliment rare.

97 « In terminis Burgundiæ, loco Hasilthal. » *Acte par lequel le roi Henri donna l'église de Meyringen aux Lazarites de Seedorf*, 1233. Le bailli royal au Hasli. *Charte de* 1244.

98 *Charte de transmission à Berne*, 1334.

99 Nommé aussi Haut-Uechtland.

100 Dénomination des bourgeois domiciliés hors de l'enceinte des murs et de la banlieue.

quelle ils offraient non-seulement leur tribut particulier (*Udel*) annuel, mais, dans toutes les nécessités, leur vie. La noblesse portait le fardeau du gouvernement sans profit personnel; on ne prenait guère de décision sur de nouvelles lois, sur les impôts et la guerre, sans l'assemblée de la commune de tous les bourgeois[101]; non qu'une loi y obligeât, mais le bien public exigeait les pensées réunies des hommes intelligens, les contributions de tous les gens aisés, et l'enthousiasme, qui règne dans les états libres quand les affaires se discutent publiquement et librement[102].

Dans le conseil de Berne ne gouvernaient point de

[101] Les mots « communitas, commune consilium » dans la constitution sont susceptibles de plusieurs interprétations. Mais le roi Henri écrit en 1229, au sujet de l'église de Köniz « Sculteto et *universis civibus* de B. ». Dans la charte concernant les moulins, en 1249, interviennent, outre Marquard de Rotenbourg, « Scultetus, consilium tam duodecim quam quinquaginta et *universi Burgenses* de B. » Dans une charte de 1319 au sujet d'Ulrich d'Aarberg figurent « l'avoyer, le conseil et *la commune* »; dans les quittances de 1338, « Scultetus, consules, Ducenti *et universitas* villæ de B. ». Cela soit dit en passant; il existe un multitude de documens semblables. Si, sans égard pour ces preuves, on prétend encore qu'il n'y a pas eu à Berne de commune, de conseil général, par quelles expressions aurait-il fallu rendre l'idée de commune, afin que « les gens du pays en général » à Unterwalden et le « conseil général » à Genève ne soient pas pris pour autre chose?

[102] De nos jours il est tout aussi impossible de faire un secret aux princes voisins des forces d'un état, de la quantité d'artillerie bien entretenue, de soldats bien exercés et de ressources pécuniaires qu'il possède, qu'aux sujets de la force interne du gouvernement, de sa prudence, de sa popularité et de son courage. Les seuls secrets utiles et possibles concernent, dans certaines affaires, les dispositions momentanées des cours ou certains intérêts ministériels. La plupart des secrets d'état des cabinets et des conseils proviennent d'intérêts personnels ou d'un manque d'intelligence politique; bien des exemples prouvent que le secret n'a servi qu'à voiler une tyrannie sanguinaire ou désastreuse, ou les mesures les plus absurdes.

ces âmes communes qui, sans juste appréciation des puissances étrangères, et avilies par l'orgueil ou par l'amour de l'argent, eussent tremblé devant des égaux ou devant les bourgeois. Sur le fauteuil de l'avoyer siégeait un baron de Jägistorff qui voyait ses deux fils dans le sénat[103]; ou Egerdon, de la maison d'un des fondateurs[104]; ou de Buchegk, riche et noble comte[105]; à côté d'eux Bubenberg, fils de l'inspecteur de la fondation de Berne, plus tard héritier de l'ancienne richesse de Strætlingen, (il connaissait les comtes puissans de Kibourg et de Gruyère[106]; Weissenbourg et Unspunnen l'avoisinaient; il savait qui il fallait honorer, qui craindre, qui gagner ou qui combattre); Eschenbach[107], de Wædischwyl, que son mariage avec la baronne Idda fit passer des bords du lac de Zurich à Unspunnen, château du père de sa femme, et à Oberhofen, héritage maternel, (sa maison, célèbre parmi les nobles par la gloire chevaleresque et par l'opulence, portait un nom que le grand poème de Wolfram et d'Ulrich d'Eschenbach sur les anciens héros[108] et de

[103] *Charte au sujet d'Interlachen*, 1226.

[104] *Chartes de* 1220 *et de* 1255.

[105] Avoyer en 1253. Voyez à son sujet des *chartes de* 1239 *et de* 1250.

[106] Il y a derrière Gruyère une localité du nom de Bubenberg, « Mons Bovonis, Mont Bovon. » Mais on ignore quel rapport il peut avoir avec cette famille. = Muller a été induit en erreur par le nom allemand donné à Montbovon; ce nom lui-même est une traduction erronée de *Mons boum*, appelé *Montbovum* dans les *Constitutions synodales* de l'évêque Strambino. La famille Bubenberg n'a jamais rien possédé à Montbovon. Montbovon n'est pas proprement un village, mais une paroisse divisée en huit hameaux. Voy. *Kuenlin, Diction. géogr.* t. II, p. 152-158. C. M.

[107] En latin : « Eskibahe, Eschilbac ; » en allemand aussi « Aeschibach ».

[108] Der wol zu meisterhafte sprach
Von Parcifals manheit,

gracieux chants d'amour ont immortalisé et placé au

Und wi hohen prise streit
Sante Wilhelmes leben.
Wilh. von Brabant,

« Qui chanta par trop bien la bravoure de Parcival, et dont la vie de S. Guillaume remporte le prix le plus glorieux ». *La Vie de Saint Guillaume* a été publiée par Casparson, conseiller à Hesse-Cassel, et le *Parcival* par un savant zuricois, Christophe-Henri Muller, à Berlin; Ulrich d'Eschenbach a fait un poème sur Alexandre-le-Grand. *Bragur*, t. IV, 1er traité, p. 165. = Wolfram d'Eschenbach, l'un des Minnesinger ou troubadours allemands les plus habiles et les plus hardis, prit part à la lutte poétique qui eut lieu à la Wartbourg en 1207. Mais il s'est surtout illustré par ses deux épopées de *Parcival* et de *Titurel*, qu'il déclare lui-même avoir composées en allemand d'après le provençal de Kyot (Guiot). A la fin du Parcival il estime que Kyot pourrait à bon droit se fâcher pour les altérations que maître Chrétien de Troye avait fait subir à sa fable. Le *Titurel* est le chef-d'œuvre de l'auteur, un monument élevé à tout ce qu'il y avait de poésie dans son génie et dans son âme. Du reste, il n'a pas laissé de profiter largement d'un Titurel plus ancien, probablement du XIIe siècle, et dont il a pris des passages entiers. Ces deux poèmes ont été imprimés ensemble en 1477, sans indication de lieux. Il y a un manuscrit de Parcival à la bibliothèque de Saint-Gall. Wolfram a composé encore d'autres épopées : *Otnit, Hug-und Wolf-Dietrich; Lohengrin*, et l'un des trois poèmes de la trilogie épique comprise sous le titre de Vie de Saint Guillaume, et qui porte proprement celui de *Saint Guillaume d'Orense* ; on l'attribue à Ulrich Thürheim ou de Türkheim, contemporain d'Eschenbach ; la seconde partie, *le Margrave de Narbonne*, est de ce dernier ; *le fort Rennewart* est la troisième de ces épopées, qui appartiennent au cycle de Charlemagne. Voy. *Bouterwek, Hist. de la poésie et de l'éloq. depuis la fin du* XIIIe *siècle* (*Gesch. d. Poesie u. Bereds.*) Göttingue, 1801-1819, t. IX. *Von der Hagen et Büsching, Esquisse littéraire de l'histoire de la Poésie allemande depuis les temps les plus anciens jusqu'au* XVIe *siècle*. (*Literar. Grundriss d. Deutsch. Poesie*) Berlin, 1812. — Ulrich d'Eschenbach fut postérieur à Wolfram, qu'il cite. Son poème d'Alexandre-le-Grand se trouve en manuscrit à la bibliothèque de Wolfenbüttel et dans celle du Vatican. Il se compose de onze livres et d'un appendice sur la manière dont les rois doivent se comporter, « wie sich die Kunige halden sullen ». L'auteur déclare l'avoir composé d'après le latin d'un maître Philippe, lequel doit l'avoir traduit d'un texte arabe trouvé à Antioche par un maître Gwido. Il y a aussi au Vatican un recueil de poésies sacrées du même au-

premier rang de leurs contemporains[109]); Wattewyl, parent et ami de grandes et anciennes familles[110]; Erlach, Seftigen, Rümligen, Krambourg, Krauchthal et Kien. Aymon de Montenach était seigneur des montagnes voisines; sur un roc escarpé vivait le baron de

teur, espèce de catéchisme sous ce titre : *Ulrici Presbyteri Curtificis ab Eschenbach Carmina sacra.* Voy. *Adelung, Notices sur les anciennes poésies allemandes transportées de la bibliothèque de Heidelberg dans celle du Vatican* (en 1623). (*Nachrichten von altdeutschen Gedichten welche*, u. s. w.) t. I, p. 34. C. M.

[109] Les noms d'Eschelbach, Eschilbach, Essenbach, Eschelbeck se rencontrent fréquemment dans les documens bavarois (*Monumen. boica*, t. III, V-X, XIV, XV); le XIIe siècle paraît avoir été leur période brillante; après Bertold le jeune, en 1206, je n'en trouve plus aucune mention pendant le XIIIe siècle; au XIVe reparaît une famille du même nom. Les Eschenbach helvétiens se présentent vers le milieu du XIIe siècle comme de puissans barons; ils fleurissent pendant ce siècle-là, puis ils succombent, mais non jusqu'à extinction totale, à la fureur sanguinaire qui vengea la mort du roi Albert, en 1308. Plus d'une famille helvétique se rencontre dans es documens bavarois, p. e. les Erlach, les Bonstetten. Les anciens Guelphes possédaient des terres dans notre pays; nous l'avons vu au XIIe chap., à l'occasion de Kibourg et de Wülflingen; au XIVe nous avons vu l'avouerie de Zurich pendant quelque temps entre les mains du dernier Guelfe. Malgré la différence des armoiries, qui, comme on sait, n'est pas décisive, il ne serait pas difficile de faire accorder l'histoire des Eschenbach suisses et des Eschenbach bavarois. Wolfram paraît toutefois avoir appartenu à la branche bavaroise et avoir eu ses propriétés dans le Nordgau. Nous espérons en dire davantage dans une autre occasion sur lui et sur sa famille.

[110] Le comte Galeazzo Gualdo Priorato rapporte une tradition d'après laquelle les seigneurs de Wattewyl, d'Aarberg, de Zinzendorf, de Reitnau et d'Ehrenfels de Schauenstein descendent tous d'un Guelfe du Xe siècle. Une charte de 1226 mentionne Ulrich de Wattewyl; plusieurs documens ont été brûlés au château de Burgistein; mais depuis la fin du siècle il n'y a plus d'interruption dans la généalogie de ces familles, qui jouent un rôle dans l'histoire de la plus haute noblesse. = Le nom de Wattewyl se rencontre dans cette histoire écrit de diverses manières; les membres mêmes de la famille l'ont écrit différemment en allemand et en français. C. M.

Thorberg, qui relevait immédiatement de l'Empire; près du bois Cuno de Bremgarten[111]. Des chevaliers de l'ordre Teutonique prenaient soin du service divin[112].

Berne agissait en toutes choses avec du cœur et une énergique dignité, comme une confédération d'âmes nobles et intrépides. Toute société humaine est un résultat de la crainte de l'injustice contre laquelle l'élite des hommes réunit ses armes : l'Empereur était occupé, par des guerres interminables, dans des pays éloignés; ainsi sa protection cessa d'être efficace; alors, dans l'oppression ou la crainte, le peuple demanda conseil et secours à ses concitoyens et à son épée. Berne avait des magistrats riches en terres sur lesquelles ils vivaient rapprochés de leur peuple; ils gouvernaient paternellement à la manière de vaillans guerriers, sans crainte, sans ruse politique, avec intelligence et courage. Les avocats deviennent des juges plus savans, les négocians

[111] Il possédait le château de Rikenbach; *Watteville, Msc.* Lorsqu'on voit, peu de temps après, ce château devenu propriété des seigneurs d'Erlach, et qu'on se rappelle de quelle manière Ulrich d'Erlach et le comte Rodolphe de Neuchâtel furent indemnisés en 1299 des pertes que leur avait fait éprouver la destruction du château de Bremgarten, n'est-on pas autorisé à conjecturer que Bremgarten et Oltigen, primitivement barons immédiats, étaient parens des d'Erlach ?

[112] On lit dans une *charte du roi Henri, de* 1229 : « Pater noster ecclesiam de Chunitz domui Teutonicorum contulit; » et dans la *Chron. de Berne :* « 1235 data est (fut *remise,* car la cession avait rencontré des difficultés) fratribus domus Teut. ecclesia in Chunitz, *cum aliis ecclesiis* adjacentibus. *Scil. Berno,* Bumplitz, Mullenberg, Neuenegga, Ibrisdorf. » C'était l'âge d'or de l'ordre Teutonique, qui après avoir perdu les espérances fondées sur la Palestine, acquit, à cette époque, par son héroïsme et sa prudence, plus de mérites et des seigneuries plus importantes.

cherchent mieux l'or, un pays libre se soutient par le fer et l'acier[113]. Aussi, tandis que d'autres villes visaient, dans les lois, les alliances et les entreprises, à la prospérité industrielle et à la richesse, Berne recherchait des hommes et des armes. D'autres villes ne se firent connaître qu'après une longue obscurité; de bonne heure Berne administra la lieutenance impériale, essaya ses armes contre les comtes de Kibourg, conduisit ses troupes contre le pays romand, décida de grandes querelles, fit alliance avec Fribourg[114], Laupen, le Valais, Bienne et l'Oberhasli[115], entra dans la confédération des principales villes du Rhin[116], et excita la jalousie des grands comme asile de la liberté opprimée. Cette même ville, devenue par son habileté et ses armes, souveraine de plusieurs cent mille hommes, maintint sa domination, comme sa propre liberté invaincue[117], sans méfiance sanguinaire[118], sans un relâchement prémédité des mœurs publiques[119], durant plus de six siècles.

113 But man and steel, the soldier and his sword.
Goldsmith.

114 *Tschudi*, 1287. Le premier document à moi connu est de 1243.

115 1275.

116 Voy. *Henri Stero*, dans *Canisius*, t. IV, n. 8. L'évêque de Bâle, Berthold, de la maison de Pfirt, et sa ville étaient entrés dans cette confédération en 1255.

117 « Ainsi la capitale de l'Uechtland repose en paix et pleine de confiance au dedans de ses remparts qui n'ont jamais été forcés. » *Haller*. Qui pourrait redire ce passage sans verser des larmes?

118 Il n'y eut jamais à Berne de secrète inquisition d'état avec pouvoir de vie et de mort.

119 Il se peut que, dans d'autres aristocraties, à l'époque de la dégénération de leur primitif esprit, on ait entretenu parmi le peuple la division, la barbarie et la misère, en entretenant les querelles sanglantes des par-

Le gouvernement héréditaire de Fribourg fut remis par le comte Ulrich de Kibourg, beau-frère du duc de Zæringen, peu de mois après la mort de celui-ci, à son fils aîné, le comte Hartmann[120], en lieu de la rente d'un capital de deux mille marcs d'argent, que, d'après l'usage du pays[121], ce jeune comte avait assigné comme dot à sa fiancée Marguerite de Savoie[122]; en conséquence, la comtesse reçut l'hommage des chevaliers et des vassaux des châteaux qui lui furent donnés en gage[123]. Le comte Thomas, son père, donna aussi mille marcs; le comte Berthold de Neuchâtel et messire Guillaume d'Estavayer furent ses cautions pour mille

tis et en négligeant systématiquement la police et d'autres moyens, comme le montre Boldu, dans sa *Relation sur la Dalmatie* (*Bericht über D.*) 1748, Boswell et beaucoup d'autres. Cependant à cet égard même il y a prodigieusement d'exagération, et l'on a vu un système dans les abus inséparables d'une longue et profonde paix. Marco Foscarini, dans la suite doge de Venise, a prouvé jusqu'à l'évidence dans des discours démosthéniques que la mauvaise administration de la Dalmatie n'était nullement le résultat d'un système ou d'une maxime d'état; et qu'avons-nous besoin d'autres témoignages, puisque au moment de la déplorable catastrophe, le contentement du peuple des villes et des campagnes, ainsi que son respect et son attachement pour le sénat de Venise, demeurèrent inébranlables? Mais on ne trouvera guère, dans toute l'histoire de l'espèce humaine, un état qui ait été *en général* gouverné durant un si long espace de temps d'une manière si sage et si irréprochable, et qui ait mieux mérité une existence éternelle que Berne.

120 Le 1er juin 1218. Charte ci-dessus, n. 8.

121 « Secundum bonos usus terræ. »

122 « Pro melioramento dotis. »

123 Les châteaux « Medenges et Vipolcens, gajam de Murisenges » (à moins qu'il ne faille lire « Munsenges », Münsigen) et de Tierebac. D'après *Du Cange* « gaja » signifie « cavea, cage, gabbia »; son explication est confirmée par l'exemple dont il s'agit et par l'usage constant dans la Suisse allemande d'appeler les prisons « cages » (*Kefiche*); « gaia » était la prison de Münsigen, de laquelle, à titre d'ancien donjon, relevaient beaucoup de vassaux.

autres marcs. Ce mariage fut conclu dans une grande assemblée à Moudon[124], avant que Marguerite fût majeure, dans le but d'unir les maisons de Savoie et de Kibourg. Pour cette raison, il fut stipulé non-seulement que le comte Hartmann ne prendrait pas d'autre femme, mais que ni lui ni un autre ne connaîtrait charnellement la comtesse avant l'âge nubile, et que s'il était atteint d'une maladie mortelle elle serait renvoyée intacte en Savoie. Les mariages étaient d'autant plus importans, qu'outre les fiefs masculins ces comtes avaient beaucoup de propriétés, dont les filles aussi héritaient[125]. Lorsqu'Ulrich de Kibourg mourut, Hartmann, son fils aîné, hérita des richesses de ses pères[126]; l'héritage des Zæringen échut au comte Werner, son second fils, qui demeurait à Berthoud[127], et fut père

124 Outre Ulrich, Anne de Zæringen, sa femme, Hartmann et Werner, leurs fils, il se trouva là Berthold de Neuchâtel, Arnold de Rotenbourg, Henri de Balm, Albert de Habsbourg, Rodolphe de Churcey (M. de Zurlauben lit de Thierstein) l'écuyer-tranchant de Kibourg etc., le comte Thomas avec ses fils Amédée et Humbert, Nantelm de Miolans, Amédée de Vilette, Pierre de Seissel, Berlion de Chandieu, Pontverre, Chambre et d'autres, en partie méconnaissables, parce que *Guichenon* a défiguré les noms. Il écrit aussi « apud Melducium » au lieu de « apud Meldunum ».

125 De là l'article qui statue que si Hartmann avait d'elle un fils, Marguerite gouvernerait avec celui-ci, après la mort de son mari, conformément à la coutume du pays. Dans une *charte de* 1239 (*Guichenon, Savoie*, t. II, 63) ses frères reconnaissent son droit à une partie des biens paternels.

126 Tschudi fait son éloge, 1227. Ulrich, frère du comte, devint évêque de Coire, 1233-1237.

127 *Donation de Werner à Trub et Rüggsau*, datée du château de Berthoud, 1229. Si, d'après la *charte de l'emp. Frédéric de* 1235, Egen de Hohenurach retenait encore en 1235 Berthoud à la duchesse de Zæringen, cela ne doit s'entendre que de la ville ou d'un certain revenu.

du comte Hartmann le jeune[128]. Ils inféodèrent le landgraviat de la rive occidentale de l'Aar au comte de Buchegk. Ils gratifièrent les bourgeoisies de leurs villes de franchises et d'un ordre bien réglé.

A Fribourg[129], les comtes tenaient, en février, en mai et en septembre des assises, surtout pour les affaires de propriétés et de fiefs, conformément aux droits des bourgeois et sans exercer aucun pouvoir arbitraire. On ne pouvait pénétrer dans le domicile d'un citoyen contre sa volonté. Les lois déterminaient les cens[130] et les amendes[131]; les bourgeois ne payaient de péages que pour les marchandises[132]. Ils ne contribuaient pour aucune guerre, sinon lorsque le roi les sommait d'entrer en campagne. Alors le bailli du comte prenait à chaque cordonnier la meilleure paire de souliers après la meilleure de toutes, à chaque tailleur la meilleure culotte, à chaque maréchal quatre fers à cheval, et à chaque négociant une pièce de drap. Les bourgeois ne faisaient pour le comte aucune campagne dont ils ne pussent revenir chez eux au coucher du soleil. Chacun était libre d'engager ses propriétés dans une étendue qu'il pouvait parcourir à pied ou à cheval sans s'arrêter, ou de les vendre, mais

128 « Adolescens bonæ indolis. » *Charte de* 1237. *Herrg.* Werner était mort.

129 Confirmation (*Handveste*) de ses franchises primitives, du 28 juin 1249, par les deux comtes Hartmann.

130 Douze fennins pour chaque maison, et un impôt sur les fonds de terre.

131 Peine fort commune alors, et avec raison. Il y avait encore de nos jours une république oligarchique où personne ne savait, excepté les juges, si les lois statuaient des amendes et quelle en était la quotité, et où les lois elles-mêmes étaient secrètes.

132 Même les prêtres, les moines et les chevaliers payaient le droit de péage pour ce qu'ils achetaient dans le but de le revendre.

non sans le consentement de sa femme et de ses enfans; de louer ses fiefs et de faire donation de ses biens meubles; cependant, en cas de maladie mortelle, alors que les pécheurs étaient le plus enclins à la libéralité, ils ne pouvaient pas donner au-delà de soixante schellings d'aumône [133]. Le bien d'un homme mort sans héritiers se partageait entre le comte, l'église, les pauvres [134] et les constructions de la ville. Le comte héritait des usuriers quand ils n'avaient pas eux-mêmes donné satisfaction pour leur injuste gain [135]. La commune élisait et le comte confirmait l'avoyer, le curé, l'huissier, les péagers, les gardiens des portes de la ville, les maîtres d'école et les sacristains. On nommait à la dignité d'avoyer des hommes considérés [136] et d'une force corporelle suffisante pour maîtriser les prisonniers que l'huissier ne pouvait garder [137]. Celui-ci avait souvent à craindre de sommer des bourgeois devant les vingt-quatre jurés [138]. La considération du comte était d'autant plus nécessaire pour soutenir la volonté de la ville [139], et il donnait à ces hommes grossiers des lois

[133] Une femme avait le droit de donner ses vêtemens.

[134] Dons de Dieu ou dons pour Dieu.

[135] A Zurich une loi de 1316 statuait que lorsqu'un usurier remettait au conseil le gain qu'il avait fait aux dépens de ses concitoyens, on lui en remettait la moitié. *Schinz, Hist. du commerce.*

[136] Conrad d'Englisberg, « Advocatus Friburgi in Ogia. » *Charte* 1228. — « Syndic de Friborg Burkard *Crissiez*, etc. »

[137] Dans la *Confirmation* (*Handveste*).

[138] Comme il n'est fait aucune mention de leur élection, on ne sait pas si les avoyers se les adjoignaient, ou si les quartiers de la ville les nommaient.

[139] Celui qui avait troublé la paix du marché devait indemniser le plaignant, la ville et le comte.

dures : un vol de cinq schellings était puni de mort[140]; l'amende pour qui sortait d'un cabaret sans payer son écot était de douze fois la valeur de la dette. Un étranger battait-il un bourgeois, on l'attachait à un poteau et on lui enlevait la peau de la tête[141]; si un bourgeois battait un étranger, il devait lui payer trois schellings. Au temps où les premières lois civiles domptèrent leur barbarie, nos pères n'avaient aucune idée ni aucun sentiment des droits généraux de l'humanité; pour eux la morale entière consistait en ce que les bourgeois fussent bons et courageux pour leurs villes, les chevaliers pour leur ordre et leurs princes; le patriotisme était fils des vertus domestiques : maintenant l'ostentation des vertus générales dispense des devoirs personnels.

Fribourg avait formé avec Berne une alliance défensive[142]; en outre, à des époques et dans des lieux déterminés, des conseillers des deux villes devaient rendre justice à tous les plaignans et immédiatement éconduire ceux qui auraient usé de violence. Plus tard cependant la méfiance, la division, la guerre et la

[140] Le bien des brigands appartenait au comte « leur corps était abandonné au jugement de la ville »; voy. n. 72, au commencement. Les meurtriers étaient décapités.

[141] Cela se voit aussi dans le code municipal de Thoune, 1264, et de Berthoud, 1316. Une glose du *Sachsenspiegel* est ainsi conçue : « On arrache les cheveux de la tête en les roulant autour d'un bâton, opération qui emporte la peau en même temps. » = Le *Sachsenspiegel* (miroir des Saxons), un des rares monumens de la prose allemande contemporaine de la poésie souabe, renferme la collection des lois saxonnes, rassemblées par *Ecke* ou *Eike de Repgow* vers l'an 1220. Après les avoir réunies en latin, il les traduisit en haut allemand, et y mit une préface en vers. Ce recueil, remarquable par le style et le langage, a été publié à Leipzig en 1732. In-folio, C. M.

[142] Voy. n. 114.

haine séparèrent Berne et Fribourg, par l'influence des nobles de cette dernière ville.

Vers le même temps, Rodolphe, comte de Gruyère, donna à l'évêché de Lausanne, peu d'années avant sa mort, Bulle, marché et paroisse des bergers des environs, chef-lieu de sa seigneurie dans le pays romand [143]. Cela déplut si fort au comte Rodolphe son fils, qu'il s'empara des biens du clergé dans les Alpes [144]; les foudres de l'Église, contre lesquelles aucun prince n'avait des armes, furent lancées contre lui. En conséquence il fit restitution, acheta le pardon de ses péchés [145], et fut, comme les comtes de Neuchâtel, libéral envers Hauterive, fondation de leurs pères [146]; à côté du château de Gruyère, il consacra un bâtiment au service religieux pour ses sujets [147].

Ce fut sans doute par la faveur de l'empereur Frédéric que les comtes de Neuchâtel, déjà ses vassaux par leur fief masculin [148], devinrent landgraves de la rive occidentale de l'Aar [149]. Outre les biens de leurs

[143] Bollo. *Chron. Chartul. Laus.*; *Castellaz, Hist. des comtes de Gruyère*, ad. 1226. Voy. t. I, chap. XIII, n. 162.

[144] Derrière Albeuve qui faisait partie de la seigneurie. Hugues de Bourgogne, beau-fils du roi Rodolphe III, évêque de Lausanne, avait déjà donné au chapitre « Ruam in Ogo et Albam aquam ». *Chron. episcopp.*

[145] Thierrens, Saint-Cergues, Ogens, terres de sa femme Cécile, de la maison de Belmont. *Absolution du 18 sept.* 1227.

[146] Il lui donna du bois de chauffage et du bois pour construire des voitures et des bateaux (*pro marrino faciendo*). Charte 1232.

[147] L'église de Saint-Théodule. *Castellaz*, 1254, d'après l'*acte de donation*.

[148] *Berthold de Neuchâtel*, dans une *charte pour Hauterive*, 1240, s'exprime en ces termes : « Possessio les neiry Jours (les noires Joux) ad nos ex imperiali dignitate pertinet. »

[149] Rodolphe scelle comme landgrave l'*acte d'achat* pour les vignes de Windgrebs, aujourd'hui Engelberg, et de Rogget sur le lac de Bienne,

pères[150] et de leurs femmes[151], ils possédaient encore des fiefs de l'ancienne maison[152] de Bourgogne[153]. Près de leurs châteaux ils changèrent des bourgs en villes[154], et dotèrent plusieurs couvens de terres et de droits[155]. Cependant ils n'étaient pas aussi forts en puissance que brillans et imposans par leur cour[156] et leur

que l'abbaye d'Engelberg acquit en 1285 du seigneur d'Illfingen. Il ne faut pas confondre ce Rodolphe, comte de Nidau, fils d'Ulrich IV de Neuchâtel, avec son oncle Rodolphe, père de ce Berthold mentionné dans la note précédente.

150 Arconciel et Illens. *Charte d'Ulrich d'Arberg*, 1253, 1260. Ce que la comtesse Gertrude aliéna « ad Perlam » (à Pieterlen) (*Charte en faveur de Gottstatt*; 1255) doit avoir été un bien allodial.

151 Nidau et Strassberg, qui avaient déjà précédemment appartenu à la maison d'Oltigen, furent de nouveau réunis vers 1222, par Vérena, fille de Louis de Nidau, aux possessions d'Ulrich, Arberg et Cerlier. *Dunod.* Ulrich l'avait épousée en secondes noces. Sa première femme Yolande, fille d'Egen de Hohenurach-Fürstenberg lui procura de grandes propriétés dans le district d'Arberg, du vivant de Berthold, dernier duc de Zæringen.

152 Il faut distinguer cette maison de celle des comtes palatins alors régnans. Béatrix, fille de Renaud, porta cette haute dignité dans la maison des Hohenstaufen en 1156, et après la mort d'Otton, comte palatin, sa fille Béatrix II la transmit au duc Otton de Méran, en 1200, comme nous l'avons rapporté ci-dessus.

153 *Hommage de Berthold pour le Val-de-Travers* et d'autres fiefs du comte Jean de Châlons, 1237. Comme il tenait encore en 1229 le Val-de-Travers de l'Empire, il faut qu'il soit arrivé dans l'intervalle un changement dont on n'a pas connaissance.

154 *Franchises de la ville d'Arberg*, 1220 et 1251.

155 Fondation de l'abbaye des Prémontrés, à Gottstatt, dans le bois de la ville, 1247; le comte Rodolphe lui donna la prairie au-delà de la Thielle, des églises, du terrain et des eaux. *Acte de dotation*, 1255; *it. d'Ulrich de Schwanden*, 1257. *Charte sur la pêcherie* « in Lanterun » et ce qui « sepibus inclusum erat » à Nugerol, en faveur de l'abbé de Cerlier, 1229. *Vente au même* de la pêcherie « de Vanel in castro Nidowe » en 1242; c'est la première mention qui en soit faite.

156 P. maréchal, W. écuyer tranchant, H. l'échanson, H. le chef

esprit chevaleresque ; parce que les comtes partageaient leurs terres entre beaucoup de fils[157], et que quelques-uns oubliaient dans de hautes dignités ecclésiastiques l'intérêt de leur maison pour celui de l'Église. Grâce à une semblable générosité, l'évêché de Bâle acquit des droits sur la montagne de Diesse[158]; il reçut de même en gage du comte Berthold le bailliage de Bienne pour soixante marcs d'argent[159], à condition de le racheter[160]; cette stipulation eut lieu il y a cinq cent cinquante ans.

de la cuisine, Henri Ritter (chevalier) surnommé Riche, et d'autres dans la charte de Berthold, de 1239. « Miles a valle transversa » dans la charte de 1233. « Cuno de Douanne; Henri Castrensis de Bienne, 1235. Paul de Valmercueil (Vaux-Marcus) 1249. »

157 Ulrich III eut trois fils, Rodolphe, Berthold évêque de Lausanne et Ulrich IV. Ce dernier eut cinq fils et autant de filles. Il donna à Berthold Neuchâtel, à Rodolphe Nidau et Cerlier, à Otton Strassberg, à Ulrich V Arberg et Valangin; Henri monta au siége épiscopal de Bâle. Nous verrons ci-dessous, chap. XVII, une de ses filles à Tokenbourg, une autre à Regensberg (même chap.); d'autres entrèrent dans les maisons de Grandson, Falkenstein et Röteln. Ulrich IV mourut en 1247. Ulrich V laissa quatre fils : Guillaume, Ulrich VI, Thüring et Jean. *A. L. de Wattewyl*, msc. *Sinner, Voyage dans la Suisse occidentale*, t. I. *Thomas Ebendorfer de Haselbach*. M. de Chambrier déterminera avec précision ou délucidera ce qui est vague ou ce qui a été confondu.

158 Berthold, évêque de Lausanne, put engager le comte Berthold à faire cette cession. *Charte.*

159 L'empereur Frédéric I donna en 1169 ce bailliage à Ulrich II; il conférait le droit de nommer le maire, d'affermer le péage et de percevoir les amendes pour les causes criminelles. Les comtes conservèrent bailliage jusqu'en 1233, époque où fut donnée la charte extraite dans le texte. Le bailliage « a furno subtus Leiresie (Gleyresse ?.) jusqu'à Busingen y était compris. » Une *Charte* 1289 fait voir que l'évêque donna encore huit marcs.

160 Ch. 1289. L'évêque Lütold obligea Berthold, qui comptait ne faire cette cession au chanoine Henri que pour le temps de sa vie, à la

Lorsque la nouvelle tant désirée de l'extinction de la maison de Zæringen parvint à Lausanne, l'évêque Berthold de Neuchâtel[161] convoqua le chapitre, les chevaliers et les bourgeois dans la cour de l'église de Notre-Dame, et après avoir solennellement maudit la mémoire du feu duc[162], il remit à jamais l'avouerie de l'évêché entre les mains de la Mère de Dieu[163]. Il montra cette constance à ne compter que sur Dieu et sur soi-même, au milieu des ruines de toute la ville de Lausanne qui avait brûlé trois ans auparavant[164]. Dans cette calamité il avait promis de se croiser; mais il ne voulut pas abandonner, avant la reconstruction de la ville, l'évêché auquel toute son administration avait été avantageuse[165]; il envoya dans les pays voisins l'image de Notre-Dame avec des prédicateurs et force indulgences pour ceux qui contribueraient à réparer le malheur de cette église[166]. Ce même prince fortifia Lutry et érigea la tour de Villarzel à l'époque où la vie et la mort de Berthold de Zæringen menaçaient également la paix du pays[167]. Lorsque les comtes de Kibourg, neveux de Zæringen, revendiquèrent l'avouerie comme bien héréditaire, il sut se concilier la faveur de leur

faire sans condition, en 1249. Henri, devenu évêque, oublia sa maison; Bienne fut incorporé à l'évêché en 1262. *Bienne dans sa constitution primitive (Biel nach der Uranlage)*, 1795, in-8°.

161 Evêque depuis l'abdication de Roger. *Chron. Chartul.*, 1212.

162 Il lui avait fait la guerre. On a une *lettre de l'évêque au baron de Spiez* pour lui demander son secours contre le tyran.

163 La charte se trouve dans *Schöpflin*, t. v.

164 1374 maisons. *Chron. Chartul.*

165 Il acquit l'hommage de Pierre de Saint-Martin, la foire de Bulle et la dîme de Goumoëns. *Chron. episcopp.*

166 *Mandement de Pierre, évêque de Grenoble.* 1216.

167 *Chron. episcopp.*

ami le comte Thomas de Savoie, en lui faisant des concessions de peu d'importance [168]. Après s'être enfin préparé à son pèlerinage, il donna en souvenir au chapitre une coupe d'argent d'un grand poids [169]; au jour même fixé pour son départ pour la Terre-Sainte, il mourut.

La résolution de conserver une administration indépendante fut fermement maintenue par l'évêque Guillaume, de la maison d'Escublens, contre la puissance d'Aymon, baron de Faucigny, qui acheta les prétentions de la maison de Kibourg; le dimanche après la paix conclue dans le bois au-dessus de Préverenges, le clergé et le peuple abjurèrent toute avouerie étrangère sous peine d'excommunication [170].

[168] Il lui céda ce qu'il pouvait réclamer à Moudon. *Guichenon, Savoie*, t. I, Thomas I, 1219.

[169] Elle pesait six marcs et trois onces. *Chron. episcopp.* Le marc valait 17 schellings, six fennins. *Chron. Chart.*

[170] *Charte* 1226. L'évêque donna de l'argent au baron. Les comtes Ulrich et Berthold de Neuchâtel donnèrent le droit de battre monnaie comme hypothèque à l'évêque et à la ville de Lausanne. *Charte* 1221. — L'assemblée mentionnée par Muller eut lieu dans la plaine au-dessous du village d'Escublens (aujourd'hui Ecublens) dont le père de Guillaume était seigneur. Ce village est situé à une demi-lieue de Préverenges. L'excommunication fut confirmée par l'archevêque de Besançon, métropolitain de l'évêque de Lausanne. « Depuis cette époque les évêques de Lausanne jouirent de l'indépendance que le Plaict général leur assurait, l'évêque et la ville réunis furent un état souverain : les prétentions des Empereurs sur cet évêché et sur cette ville n'eurent plus aucun succès. » *Pellis, Élémens de l'histoire de l'ancienne Helvétie et du canton de Vaud*, t. II, p. 31. Lausanne 1806. « Mais l'évêché de Lausanne n'en commença pas moins de marcher vers sa décadence. Les évêques étaient écrasés par leur double rôle; trop grands et trop riches pour ne s'appuyer que sur l'opinion et sur les armes spirituelles, mais trop faibles pour résister aux Zæringen plus guelfes qu'eux, ils faisaient en petit tantôt les papes, tantôt les empereurs. Et le comte de Savoie, rival que la communauté de

Lorsque le comte Guillaume mourut et que déjà la puissance et les hautes prétentions des comtes de Savoie intimidaient la liberté vigilante, les partis au sein du chapitre ne purent pas s'accorder pour un choix; alors le pape, père des églises abandonnées, envoya comme évêque Boniface, savant étranger. Cet homme, qui avait fait ses preuves en théologie et en littérature [171] dans l'université de Paris et à Cologne [172], qui conserva et défendit avec le courage d'un prince les châteaux [173] et les droits [174] de son siége épiscopal, conformément à son serment [175], et qui, dans les guerres d'alors, n'abandonna jamais le pape en prélat infidèle, ni ne lui céda tout en flatteur, Boniface déposa la crosse lorsque l'ascendant de partis trop puissans l'empêcha de faire du bien [176], seul but de son administration.

A cette époque, le violent ébranlement du trône

langue rendait plus populaire, s'étendait au pied de ses montagnes; déjà même il passait fréquemment le lac. » *J. Olivier, le Canton de Vaud, sa vie et son histoire*, t. II, p. 606. Laus. 1837. C. M.

[171] « Artes liberales. »

[172] « Regentaverat. »

[173] Villarzel, Bulle, Roche. Il « bastivit » cette dernière localité. *Chron. episcopp.*

[174] *Sentence du pape contre lui* au sujet des droits que Savigny réclamait à Lutry, 1238.

[175] Il avait prêté ce serment, semblable à celui des chanoines, par le conseil de l'archevêque.

[176] *Boniface au prévôt, aux chanoines, aux chevaliers et aux bourgeois de Lausanne*, 1239; *le pape Grégoire IX au chapitre*, 1240. — La lettre de Boniface, renfermant des renseignemens très-précieux sur l'état de l'évêché de Lausanne, a été retrouvée dans les collections diplomatiques du savant Ruchat, professeur à Lausanne, et publiée pour la première fois dans les *Étrennes helvétiennes* (voy. *Conservateur suisse*, t. II, p. 50-57) par M. le doyen Bridel, qui l'a accompagnée d'une note explicative. C. M.

impérial excitait l'ambition des grands à se montrer sans retenue; il advint qu'un des partis ayant choisi le prince Philippe de la maison de Savoie[177], et l'autre messire Jean de Cossonay[178], le baron de Faucigny entra de vive force à Lausanne pour soutenir par les armes la nomination du premier. Les hostilités furent empêchées par le prévôt du chapitre, Cuno d'Estavayer, le même qui, après les incendies[179], rassembla les documens et les chroniques de l'ancien temps[180]. Mais lorsque, peu après la paix que Cuno et d'autres négocièrent dans le port de Pully, Jean de Cossonay fut reçu par les bourgeois avec sa nombreuse parenté et ses troupes, lorsque les maisons fortes et les hautes positions furent occupées, Faucigny plein de colère, revint assiéger la ville. Dans l'intérieur des murs, les habitans des rues supérieures combattirent avec tant d'acharnement contre leurs concitoyens, que toutes les rues au pied du rocher furent brûlées. Du côté du Jorat parurent et se fortifièrent au nom de l'Empire mille hommes de Berne et de Morat[181] qui attaquèrent la porte de Saint-Maire avec tout l'appareil d'un siége, afin de protéger le sire de Cossonay. Tandis qu'en dedans et en dehors des murs aucun parti ne

177 Fils du comte Thomas I, frère du comte Pierre. « Metensis primicerius. » *Notification de son élection par le chapitre*, 1239.

178 *Notification de son élection*, 1240.

179 La ville brûla aussi en 1235. *Chron. Chart.* = *Olivier*, u. s. p. 610. C. M.

180 C'est de lui qu'est le *Chron. chart.* si souvent cité.

181 On ne connaît aucun autre motif de cette expédition; dans d'autres occasions aussi les intérêts de l'Empire furent confiés à la ville de Berne. = Avenches avait aussi fourni son contingent pour ces mille hommes. Voy. *Engelhard*, *Chronique de Morat* (*Der Stadt Murten Chronik u. Bürgerbuch*). Berne, 1828, p. 25. C. M.

respectait les édifices sacrés ni les maisons particulières, le comte Pierre de Savoie à la tête de six mille hommes entra furieux dans la ville : le meurtre, le brigandage et l'incendie ravagèrent toutes les rues. Mais tel était sur les bourgeois l'effet du danger de la trop grande puissance, d'un évêque, ou tel était encore dans ce pays l'ascendant du nom de l'Empereur, que Jean fut maintenu sur le siége épiscopal. Cependant la hardiesse et la puissance par lesquelles, après les ducs de Zæringen, les comtes de Savoie devinrent si redoutables dans tout le pays romand, s'accrurent de jour en jour. Jean de Cossonay n'administra en sécurité les trois cents églises de son diocèse [182] que lorsqu'il eut cédé beaucoup d'anciens droits [183] à la maison de ces comtes pour une paix viagère.

Dès le temps où un sire de Pontverre eut vendu au comte Thomas I Saillon et beaucoup d'autres

[182] *Catalogue de ces églises par le prévôt du chapitre*, 1228. Nous en nommerons quelques-unes remarquables par leur antiquité ou par l'étymologie de leur nom. Dans le doyenné d'Avenches, S. Desir (Dom-Didier), l'ancien Donatieri, Chiertry (Chiètres), Cudulfrin (Cudrefin); dans le doyenné de Soleure, Beenna (Bienne); dans le doyenné de Neuchâtel, Val-Orbe, Baume, Grandson, Fenis, Rances, Champvent, *Joigne*, Eclépens, la ville et chastel de Goumoëns; dans le doyenné *d'outre la Venoge* Tholochine, Sonarclens, Volfflens (Wufflens; ainsi comme Wülflingen dans le comté de Kibourg); dans le doyenné d'Ogo, Broc (sous Gruyère), Avril (Affry), Gissiney (Gessenay), Bellegarde, Charmey; dans le doyenné de Fribourg, Belfo (Belp), Planfeum; dans le doyenné de Berne, Duesimines (Zweysimmen), Frutigen, Mont Cuzin (Guggisberg), Vindemis, (Wimmis). On voit par là à quel âge remonte la population des vallées du plus difficile accès. Toutefois des 301 églises de l'évêché, 108 appartenaient aux doyennés d'Avenches et de Neuchâtel, habités et cultivés dès l'antiquité. = Voyez sur les monastères de Vaud, *Pellis*, II, 45, 46. C. M.

[183] A Romont, Bossonens, Estavayer. *Guichenon*, *Sav.*; = « et dans tout le pays situé entre la Glane et le Glan. » *Pellis*, II, 43. C. M.

biens dans le Bas-Valais[184], les comtes voulurent voir ce que l'évêque de Sion souffrirait de leur part, et ce que les seigneurs du Valais oseraient tenter contre leur puissance. La noblesse des hauts châteaux de ce pays était prête et habile à de bien plus grandes choses qu'on ne le croirait en voyant le peuple qui respire un tout autre air dans la vallée[185]. Lorsque le comte Aymon, fils de Thomas, rompit la paix[186], enleva les biens des négocians[187], fortifia des châteaux pour braver le Valais, il fut forcé, par la guerre faite sous l'évêque Landri, de démanteler ses châteaux et de se renfermer dans les traités de ses pères; l'évêque maintint contre les comtes de Gruyère Seyon et Gestenberg[188], sur de hauts rochers, boulevards de son siége épiscopal[189].

A la décadence du pouvoir impérial, hâtée par le concile de Lyon, le comte Pierre réunit à sa domination presque tout le pays romand en Helvétie[190], auquel, après la mort de Berthold de Zæringen, l'Empereur n'avait point donné de gouverneur général. Au commencement de l'autorité que les ducs de Savoie ont conservée durant trois cents ans dans ce pays, sa situation était la suivante: Du grand château de

184 *Guichenon, ibid.* Thomas I, 1221.

185 Les Valaisans ont pourtant déployé, dans les malheurs de notre temps, un courage admirable.

186 La paix de 1224. *Id. ibid.* h. a.

187 Sans doute cette guerre naquit au sujet d'un différend sur un droit de conduite au passage de la montagne.

188 Mont-Orge. « De Monte Ordeo. » *Traité de paix*, 1233.

189 Voy. sur la seconde guerre contre le Valais *Guichenon, ibid.* Amé IV, 1235; si on ne la confond pas avec celle d'Aymon en 1233.

190 Nyon pas encore, Neuchâtel jamais, Grandson beaucoup plus tard.

Chillon, situé sur un rocher dans le lac de Genève, la domination de la Savoie s'étendait plus ou moins sur la Ville-neuve[191] voisine, sur les gens[192] et même sur le seigneur de la tour d'Ollon[193], sur le bourg[194] et le passage de Saint-Maurice, bien avant sur les dépendances de Saillon, dans tout le Bas-Valais jusqu'au-delà de Montey[195]. Le comte envoyait un juge pour la décision des jugemens contestés des cours inférieures[196]: le grand péage de Villeneuve, au bord du lac[197], lui appartenait. Mais là où vis-à-vis des effrayans rochers de Meillerie, la ville de Vevey s'étend au pied des douces pentes du vignoble, le comte, l'évêque de Lausanne[198], messire Aymon de Blonay[199] et messire Guillaume d'Oron[200] exerçaient chacun un pouvoir différent dans un juste équilibre. L'administration du comté de Vaud appartenait à la maison des

[191] Autrefois Villeneuve s'appelait Compengie. *Ch. de l'évêque de Laus.* 1248.

[192] *Donation* de serfs à Ollon et à Vauvrier faite en 1236 par le *comte Aymon* à l'abbaye de Saint-Maurice. *Guichenon*, t. II.

[193] *Acte par lequel le seigneur de Thurn donne ces biens en hypothèque à Saint-Maurice*, 1249.

[194] *Donation de ce bourg par le comte Amédée IV* à la comtesse de Kiboug, sa sœur, sans réserve « juris proprietatis », 1239. *Guichen.*

[195] Malgré la *donation faite par le même à la même* de la jouissance de *Montey*, 1239. *Guichen.*

[196] Une *charte de* 1266 mentionne un juge « Chablasii et terræ Gebennensis » nommé par le comte Pierre. Le Chablais s'étendait alors jusqu'à la Veveyse.

[197] Le comte Pierre, dans son testament de 1268, dispose de 1500 livres, produit de ce péage.

[198] *Chron. episcopp.*

[199] *Ibid*, et *Charte du comte Pierre au sujet du gouvernement de Vevey*, qu'il cède au seigneur de Blonay, 1267.

[200] Une *charte de* 1259 en fait mention à son égard; une autre de 1233, à l'égard de Rodolphe son père.

comtes de Genevois[201]. Dans les montagnes et jusqu'au pont d'Ogo[202], s'étendait la Gruyère. Les biens disséminés de la maison de Neuchâtel commençaient presque à la frontière gruyérienne[203]. La tour de Romont appartenait à Pierre de Savoie[204]. L'évêque Jean de Cossonay s'efforça de délivrer son siége du fardeau de ses dettes accumulées[205], ainsi que du fléau de l'usure[206]. Des murs, des fossés et des palissades garantissaient la bourgeoisie nouvellement rassemblée à Saint-Prex, et dépendante du chapitre, contre les pirateries des habitans du Chablais[207]. Le bourg de Morges, dont aucun seigneur voisin ne favorisait les progrès, grandissait lentement[208]. Un baron de Monts bâtit à Rolle[209] une

201 « Comitatus Valdensis. » *Ch. de l'abbaye de Hauterive*, 1226.

202 *Ch. de la même*, 1282; si « castrum de Ponte » n'est pas seulement la limite de sa forêt; le vignoble de Favargnié était aussi « in dominio de Grueria. » *Charte de* 1238.

203 D'abord Arconciel et Illens.

204 « Comes Rotundi-montis » Ch. de 1250, dans *Guichenon*, *Avoyeria*. Peut-être ce titre était-il devenu sa propriété, parce que Jean de Cossonay dut abandonner son droit sur Romont à son vainqueur. Voy. n. 260.

205 *Chron. episcopp.*

206 Pour 110 marcs que Boniface avait empruntés peu de temps auparavant, il fallut en payer 140, « alioquin excrescerent usuræ gravissimæ. » *Ibid.*

207 *Ordonnance du chapitre*, 1234.

208 Morges était demeuré à la Haute-Bourgogne. *Guichen. Sav.* t. I, vie de Louis I, baron du pays de Vaud, 1291. *Ch. de Louis contre l'évêque de Genève*, 1308, dans *Spon*. Dans la paix conclue entre Louis, baron de Vaud, et Jean de Cossonay, 1297 (*charte* dans les *Recherches sur les anciennes assemblées des États du Pays-de-Vaud*, par *M. de Mülinen*), il est parlé du temps où « Morgia constructa est » et où des bourgeois et des gentilshommes de Cossonay y possédaient des biens en partie provenus d'héritage, comme d'une époque peu éloignée. Cela peut s'entendre du château ou de quelque fortification : » bastire, construere » se dit souvent, dans ce sens, de lieux existans depuis long-temps.

209 « Ruello. »

ligne de maisons ; vis-à-vis de celle-ci, une autre rangée fut bâtie par Ebal son neveu ; au milieu était le marché : ils entourèrent ce bourg de fortifications en bois ; l'aîné des deux seigneurs demeurait dans une maison de pierre[210]. Le péage, le lac et le bourg de Nyon avaient été inféodés au sire de Cossonay par l'archevêché de Besançon[211]. Dans l'ancien district équestre, les terres des comtes de Genevois[212] étaient entremêlées avec celles du couvent de Saint-Maurice en Valais[213]. La domination et les prétentions de leurs parens[214], depuis Gex jusqu'aux ponts de Genève[215], étaient (ainsi que la puissance et les prétentions[216] du comte lui-même) trop près des fiefs et des châteaux[217] du prince évêque pour que la paix eût pu subsister. Dans l'intérieur du pays, la seigneurie d'Aubonne ap-

210 *Traité pour la fondation de ce lieu*, 1261, dans *Ruchat*, *H. de la S.* t. v.

211 *Charte de l'évêque de Lausanne à l'archevêque*, 1246. Prangins (« Franginum castrum ») était aussi un fief semblable. Ces chartes sont tirées du *Chartulaire de Montfaucon*. On ne sait pas si l'autorité sur Nyon avait appartenu à un évêché de cette contrée, si à la suppression de celui-ci elle passa à l'archevêché, ou s'il l'a acquise de quelque autre manière.

212 Jusqu'au Nant (ruisseau) de Pregny et *même charte de* 1246.

213 Versoix, S. Loup, Communiés, cédés par échange à la Savoie en 1257 ; voy. *Guich.*

214 Amédée, comte de Genevois, qui eut les premiers différends avec Arducius et mourut en 1157, laissa 1° Guillaume, souche des comtes de Genevois ; voy. chap. XIV, n. 181 ; 2° Amédée, qui transmit la seigneurie de Gex à son fils du même nom ; celui-ci, qui était aussi seigneur de Divonne, laissa tout son bien à sa fille Lionetta, qui épousa Simon de Joinville.

215 Surtout « in villa S. Gervasii. » *Accord de l'évêque Henri avec Simon de Joinville*, 1261, dans *Spon.*

216 *Conventus et homagium comitis Guilelmi*, 1219, *ibid.*

217 Dans la seigneurie de Morter (Mortier), Satigny, Bourdignyns, Choully, Peocie (Pecy), Pinetum (Peney), Avuson. *Accord*, cité n. 215.

partenait au comte de Genève. Dans le défilé fortifié par la nature, où le Jura sert en quelque façon de porte à l'Helvétie et à la Haute-Bourgogne, il possédait le château des Clées. Sous la suzeraineté de Hugues, comte palatin de Bourgogne[218], Amédée de Montfaucon rebâtit la vieille ville d'Orbe[219]. La liberté impériale de la petite ville d'Yverdun semblait être garantie par ses marais et ses murs[220]. La maison de Savoie tenait de l'Empire la tour de Moudon[221]. Dans une situation critique de son abbaye[222], Etienne, prévôt de Payerne, sous l'autorisation de l'abbé de Clugny, confia au comte Pierre, pour toute sa vie, l'avouerie[223] du couvent et du bourg[224] de Payerne; le comte jura que si le tribunal ordonnait le duel, ce jugement de Dieu ne s'exécuterait en aucun lieu étranger, et qu'en général il maintiendrait les droits des pauvres et des riches[225]. Conrad, roi des Romains, avait abandonné pendant quatre ans le tribut impérial[226] au bourg libre de Morat, frontière de la langue allemande et de la langue romande, afin qu'il pût fortifier ses murs vaillamment défendus[227].

218 Voy. sur Hugues ci-après n. 849.

219 *Ch. de Hugues et de son épouse Alix*, constatant que Montfaucon reçut d'eux Orbe, Roulans et Raigneville, en échange de Chatillon-le-Duc, Chevroz et d'autres biens « en fief, hommage et chasement »; 1255. *Acte d'achat de la ferme d'Orbe par le même*; 1259.

220 *Ruchat*, l. c. Je n'ai point encore trouvé de preuve diplomatique de ce fait.

221 Voy. n. 168. Thomas fit probablement valoir après la mort de Berthold la lettre du roi Philippe. (Chap. XIV, n. 245.)

222 La même cause obligea de vendre Hittenheim. *Charte*, 1239.

223 *Charte de* 1240, dans *Guich. Avoyeria.*

224 Il avait droit de foire, comme il est dit dans une charte de 1228.

225 Expression de la *charte* n. 222.

226 Voy. au chap. XIII le siége qu'ils rendirent inutile en 1032.

227 *Chron. de Conrad IV*, 1237. — Elle est de 1238. M. *Engelhard* l'a

Dans le haut et étroit passage sur la route de Berne[228] était Gumminen[229], château impérial, commode en temps de paix et de guerre, pour de bonnes ou de mauvaises actions, suivant le caractère du possesseur. Ces prélats ainsi que d'autres, des seigneurs et des bourgeoisies libres, cultivèrent le Pays-de-Vaud, ou pays romand, terrain coupé par une foule d'agréables collines, qui s'étend du Jura jusqu'au pied des montagnes de l'Oberland, en sorte que les monts du Jura sont séparés des montagnes sortant des Alpes, par les hauteurs du Jorat; contrées ravissantes par le spectacle sans cesse varié d'une grande et diverse fertilité; dans les temps anciens, la plus noble patrie des Helvétiens, plus tard objet de la prédilection des souverains du second royaume de Bourgogne; berceau d'une haute et antique noblesse à laquelle rien ne manquait pour la liberté et la domination qu'une coalition dans un but commun; berçeau d'un peuple inférieur peut-être aux Allemands, pour l'application constante à un travail uniforme, mais riche en talens et en dispositions pour une plus grande variété d'entreprises et pour la brillante aisance de la vie sociale.

Après que l'empereur Frédéric II eut soutenu par la grandeur et l'indépendance de son esprit, durant plus de trente ans, contre les desseins des prêtres et des princes et contre des trahisons nombreuses, son em-

publiée dans son excellente et savante *Chronique de Morat*, p. 122 et 123. Le professeur *Walther* l'avait publiée avant lui, mais avec quelques inexactitudes dans son *Hist. du Droit bernois (Gesch. d. bern. Stadtr.)*. L'empereur Conrad libérait en outre pendant quatre ans les « cives de Murten..... ab omni precaria aliisque pecuniæ exactionibus. » En revanche il fixait les dimensions des murs à construire. C. M.

[228] On suivait alors plus ordinairement la route qui passait par Laupen.

[229] Condamine.

pire qui, plus grand que celui d'aucun précédent roi d'Allemagne, s'étendait des eaux africaines à la frontière danoise, sa puissance succomba enfin à l'esprit de son époque. Quand la majesté impériale dans sa décadence ne put plus donner de lois à la prépondérance des grands vassaux, ni asile et protection aux opprimés, ceux auxquels manquait la force de se défendre eux-mêmes cherchèrent leurs moyens de sûreté dans des alliances ou dans la vertu et la puissance d'un protecteur voisin. Dans ce temps, Pierre, le septième fils du comte Thomas de Savoie, acquit, par toutes les vertus d'un chevalier et la sagesse d'un prince, une considération supérieure à celle de tous ses frères; aussi, à la cour d'Angleterre, eut-il plus de crédit auprès de Henri III que les Anglais ne le souffrent volontiers de la part des étrangers. Ses contemporains avaient pour lui tant de respect et d'admiration qu'ils comparaient le caractère du comte Pierre au grand génie de Charlemagne[230], et que, dans le Pays-de-Vaud, long-temps après sa mort, tout acte merveilleusement hardi lui fut attribué de préférence. Dans une sphère moins étendue, il réussit, par cet ascendant inexplicable, propre à peu de héros, depuis César jusqu'à Frédéric de Prusse, à laisser dans l'esprit du peuple l'impression durable « qu'il était un grand homme. »

A Berne, il existait anciennement[231] sur lui la tradition suivante[232] : « La ville de Berne ne possédait pas un

[230] Il fut surnommé *le petit Charlemagne*. C. M.

[231] Avant 1420, époque où Justinger le consigna dans sa Chronique.

[232] Une circonstance infirme cette tradition, c'est le silence de la *Chronica de Berne*, écrite en 1323; il est vrai que cette chronique ne parle pas davantage de l'alliance défensive de 1268 avec Philippe, frère de Pierre, et pourtant elle est constatée par des documens. Les traditions

» pied de terre au-delà de l'Aar pour asseoir un pont, » jusqu'à ce que nous y achetâmes une prairie où les » bourgeois mirent en commun la main à l'œuvre pour » la construction du pont; comme ils étaient parve- » nus au milieu de la rivière, le comte de Kibourg leur » fit défendre de continuer; nous, les armes en main, » continuâmes la construction; le comte mit ses forces » en marche. A cette époque Berne n'avait encore

reposent communément sur un fondement vrai, altéré en tout ou en partie par des adjonctions populaires. C'est une méthode par trop commode de rejeter le tout à cause de ces erreurs, plutôt que de débrouiller le vrai. Cette tradition-ci est bien dans l'esprit des anciens temps, et elle ne renferme rien de décidément contradictoire avec des histoires authentiques. L'époque indiquée de 1231 ne laisse pas de présenter quelque difficulté; on ne peut songer à y substituer l'année 1268, époque de Philippe, à cause de Kibourg et d'autres circonstances. Comme le seigneur de Buchegk, dont la maison possédait le landgraviat sur la rive opposée de l'Aar, était avoyer à Berne en 1253, il est probable que l'affaire pour laquelle Pierre fut appelé s'était passée assez long-temps auparavant et qu'elle fut postérieure à 1253. Il existe un acte de 1256 au sujet de la dîme de Könitz, entre un « Fridericus Abbas Vircenburgensis » d'une part, et le comte de Kibourg et Pierre de Savoie de l'autre (association favorable à la tradition); mais nous n'en possédons que les mots cités précédemment : « Bogenarius miles, noster ministerialis, olim advocatus in Berne »; vraisemblablement elle pourrait éclaircir bien des points. Voici ce qui est bien constaté. 1° Il n'y a aucun vestige que Berne se soit opposé à la conquête du comte; on ne connaît pas assez les divers rapports et l'esprit de l'expédition contre Lausanne en 1240, à l'occasion de l'élection de l'évêque, et elle eut lieu avant les exploits par lesquels Pierre pouvait exciter la jalousie ou l'inquiétude de la ville de Berne. 2° On peut prouver par des chartes de 1268 et de 1291 qu'en cas de vacance du trône impérial, Berne avait coutume de s'attribuer le souverain patronage. Comme les documens manquent, on ne sait ce qui se passa à cet égard, à l'époque des plus grands troubles de l'Empire, après la mort de l'empereur Frédéric. Mais il est prouvé par des chartes que l'année de la mort de Pierre, la ville de Berne accepta un protecteur dans la personne du frère de ce prince. N'est-il pas probable que Pierre lui-même l'avait été jusqu'alors? Voy. aussi n. 839.

» qu'une faible population. Dans notre perplexité
» quelqu'un se leva et vanta l'héroïsme de Pierre de
» Savoie; ce jeune comte était frère de beaucoup de
» princes et avait peu de biens[233]. Pour l'appeler à
» notre secours, deux seigneurs allèrent donc en froc,
» par les montagnes oberlandaises, à Chillon. Notre
» confiance le remplit de joie; il fut promptement au-
» près de nous. Il intervint loyalement en faveur de
» notre ville auprès du comte de Kibourg, dont sa sœur
» avait épousé le frère, et le fit consentir à tout. De là il
» revint à Berne, et mit lui-même la main à l'ouvrage
» pour encourager le peuple. Nous prîmes aussi con-
» seil de lui lorsqu'on bâtit le faubourg près de la
» fosse aux ours. Plus tard, cinq cents vigoureux jeu-
» nes gens partirent de notre ville pour l'aider dans sa
» guerre au moment où il voulait attaquer l'ennemi;
» enchanté de ce secours, le comte Pierre jura que s'il
» était vainqueur, il ne refuserait aucune demande aux
» Bernois. Il vainquit par l'aide de Dieu et par nous.
» Alors le maître banneret de Berne dit : Nous ne vou-
» lons ni or ni argent; mais nous vous prions de nous
» rendre la lettre de patronage que vous avez reçue
» de nous; veuillez ne pas être notre maître, mais soyez
» notre ami. Le comte Pierre, quoique péniblement
» surpris, rendit la lettre, et fit avec nous une alliance
» que lui et nos pères ont gardée jusqu'au jour où il
» mourut en bon âge et en grand renom. »

Tant que l'empereur Frédéric vécut, et qu'on fut incertain si l'extraordinaire vigueur de son gé-nie ne dompterait pas enfin la fortune contraire, la maison de Savoie fit, avec une sage modération,

233 Il était né en 1203.

ce qu'il convenait que fissent des amis de l'Empereur[234], en même temps parens du pape Innocent[235]. Le comte Guillaume de Hollande, qu'un parti avait fait empereur, débuta par donner au chapitre de Sion une charte pour l'autoriser à s'emparer des terres appartenant à des princes partisans des Hohenstaufen[236]; après quoi il reçut dix mille marcs de Hugues, comte palatin de la Haute-Bourgogne, pour tout le domaine impérial situé dans l'évêché de Lausanne et dans les anciennes limites du royaume d'Arles[237]. Les gens de Mœrill, dans le Valais, appelèrent le comte Pierre de Savoie à leur secours contre Mangepan leur seigneur, qui, d'un château élevé, opprimait insolemment le pays de Mœrill; Payerne, Vevey et Morat[238] cherchèrent aussi une protection non suspecte sous son gouvernement. Boson de Gradetz, évêque de Sion, et d'autres seigneurs qui n'avaient pas réprimé le dangereux orgueil de Mangepan, lorsqu'ils apprirent cette résolution, décidèrent de fermer le Valais aux étrangers. Pierre, déjà victorieux d'autres seigneurs, qui, sous prétexte d'attachement à l'Empire, vivaient en tyrans[239], entra dans le pays, ouvrit les murs de la

234 *Guichenon, Sav.* t. I; Amé IV, Bonifiace, Thomas II.

235 Thomas II, souche de la maison régnante, épousa Béatrix Fiesco, nièce d'Innocent IV. Voy. *Guich.* dans sa vie, 1242 et suiv.; compar. 1248, 1250.

236 *Ch.* 1249, « Engelhein in castris ».

237 Vignier, 1251. De là sans doute la recommandation de Hugues en faveur du couvent de Hauterive (*Ch.* 1253), et l'exercice de droits prescrits en Argovie (n. 349).

238 *Watteville, Conféd. Helvét.* t. I, an 1257. *Charte du comte Pierre, concernant le gouvernement de Vevey,* qu'il cède au seigneur de Blonay, 1267.

239 On ne sait rien de plus sur son expédition dans le Val-d'Aoste

ville de Sion, passa sur la montagne de Rodolphe de Louèche[240], et devant le fort du comte de Blandra[241], démantela le château de Mangepan, et battit les sujets de l'évêque dans toute la vallée jusqu'à Brieg et Gombo. De là il revint sur ses pas; près de Saint-Maurice, Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, avec Boson de Gradetz, évêque de Sion, et d'autres seigneurs spirituels l'attendaient; alors Rodolphe, abbé de ce couvent, lui donna l'anneau du saint capitaine Maurice[242], et le comte Pierre ordonna que d'âge en âge il serait conservé chez ses descendans, par l'aîné de la maison de Savoie. La main qui humilia le Valais fut bienfaisante pour le monastère[243], moins fort que riche[244], et important par sa situation dans le défilé. Alors le comte Rodolphe de Gruyère prêta ou renouvela l'hommage qui le soumettait à la maison de Savoie[245]. Ulrich d'Arberg, de la maison de Neuchâtel, fit semblablement

(*Chron. du païs de Vaulx*), sur laquelle on n'a pas encore répandu assez de jour.

240 Il est question de lui ainsi que du seigneur de Grimsel dans un *acte d'achat de* 1263.

241 Près de Viége. Il est possible que le comte Antoine ait été assommé alors avec sa mère près du pont de Naters; *Chron. de Brigue*, ad 1265, citée par *Füsslin*, *Géogr.* t. III, p. 307 (la date de 1365 doit être une faute d'impression; *Tschudi* a été trompé par une faute analogue, ad 1365).

242 « Tu Petre, comes victoriosus terrarum Chablasii et Valesii. » *Ch.* 1250. *Guich.*

243 Il lui donna la vallée de Bagnes et bâtit le clocher (« campanile »).

244 Encore en 1249 le monastère prêta de l'argent au seigneur de Thurn, en prenant Ollon pour hypothèque. *Charte.*

245 *Guichenon*, 1251. Il mentionne aussi aux années 1219 et 1244 de semblables hommages de ce comte de Gruyère et de son père; mais il ne dit pas pourquoi ils furent renouvelés ni de quels biens le comte fit hommage. Toutefois, on ne peut pas douter des relations féodales de ces deux maisons.

hommage d'Arconciel et d'Illens[246] au comte Pierre, entre les mains de son frère Pierre de Gruyère, abbé de Hauterive. Le Valais fit une alliance de dix ans avec Berne[247], à cause du crédit de cette ville auprès du comte, ou parce que de tous les membres de l'Empire elle était le moins redoutée dans cette contrée de la Bourgogne, et offrait un secours intrépide. Pierre continua sa route, et punit Rodolphe, comte de Genevois[248], qui avait négligé ou refusé l'hommage[249], en lui faisant payer vingt mille marcs d'argent; pour hypothèque de cette somme, il lui prit les châteaux dont la situation et la force entretenaient chez les comtes de Genevois la pensée de la liberté[250].

246 *Charte*, 1251. Parmi les vassaux de ces châteaux nous trouvons les noms suivans: « Benewile; de Rupe (sans doute celui qui d'après une charte de 1253 était tenu, en temps de paix, de garder le château d'Arconciel avec un valet (« cliens »), un coq et un chien (« castulus »); d'Espendes, chevalier; Marlye (le vavasseur auquel le seigneur Conrad de Muntmaggon donne en 1269 une charte pour son fief de Praroman, etc.); Gumeins (Goumoëns), de Roa, les Boters de Corpastour, les Baumers de Corteneys, Alamannus, etc.

247 1251, Tschudi.

248 Nous avons vu au chap. XIV, n. 181 deux comtes, Guillaume II et Humbert; celui-là gouverna et eut pour fils et successeur Rodolphe, dont il est ici question; ce dernier était père d'Ebal, qui s'enfuit du pays, en 1259, à l'approche de Pierre.

249 *Guichenon* oublie souvent de dire pour quelle partie de ses terres un seigneur voisin des comtes de Savoie leur prête hommage; cette omission est trop répétée pour être innocente. Il connaît dès 1201 un hommage des comtes de Genevois; cependant nous voyons par la charte n. 216 que ces seigneurs recevaient encore en 1219 le « feudum comitatus » des mains de l'évêque. Il y a beaucoup d'obscurité et quelque apparence de contradiction dans le récit que Guichenon fait des guerres de Pierre et de ces comtes.

250 Le château de Genève, ceux de Romont et de Rue, dans l'intérieur du pays, et surtout ceux des Cluses et des Clées, dans les passages de ces monts.

Lorsqu'enfin Conrad de Hohenstaufen et Guillaume de Hollande, portés en même temps au trône impérial par des partis opposés, eurent payé par la mort leur ombre de pouvoir[251], lorsque l'Empire fut balotté entre Alphonse, roi de Castille et de Léon, et Richard, comte de Cornouailles, l'éclat de la majesté impériale fut de plus en plus obscurci; de plus en plus la violence s'enhardit à toutes les prétentions; la liberté sans protection demeura faible et inconsistante. Comme Pierre de Savoie, en qualité de comte de Richemond, seigneur d'Essex et de Douvres, et l'un des seigneurs les plus influens dans le conseil royal d'Angleterre, pouvait beaucoup en faveur de Richard nommé roi d'Allemagne, Richard usa du peu d'autorité qu'il avait dans le pays romand, de manière à s'attacher le comte de Savoie. Ainsi, à la mort de Hartmann-le-Jeune, comte de Kibourg, qui ne laissa pas de fils, le comte Pierre acquit, avec peu de peine, tous les fiefs impériaux de Hartmann, pour lui et sa postérité masculine[252].

[251] Conrad IV en 1254; Guillaume en 1256.

[252] Ce document remarquable, daté de Berkaniesces (Berkhamstead), 17 oct. 1263, est rapporté par Guichenon, II, 81. Le roi Richard, « semper Augustus, » consent volontiers à être libéral envers les grands; « ut ad obsequendum alii facilius inducantur. » Il donne au comte de Savoie « de affluentia regiæ Majestatis » tous les châteaux, villes, métairies, terres et fiefs que Hartmann tenait de l'Empire, avec « plateaticis, molendinis, furnis, argentariis, angariis et parangariis viis, plateis, coloniis, venatibus, piscationibus, rationibus et regalibus omnibus, justiciis, pedagiis, teloneis, pascuis, juribus corporalibus et incorporalibus. » Il n'oublie qu'une chose, c'est de dire dans quelle partie du monde, sous quel nom et dans quelles limites était situé ce magnifique présent. Le comte devait-il faire valoir ce titre partout où il le pourrait? Il ne pouvait s'agir de Kibourg; Hartmann, l'oncle, y exerçait la souveraineté; les terres de Zæringen étaient allodiales; il n'y a pas même de trace d'une

On trouve dans les chroniques du pays romand la tradition suivante, obscure, mais non complètement improbable : « Durant les années du roi Richard [253], les » grands barons qui souffraient impatiemment la puis» sance de Pierre [254], ou en craignaient l'agrandisse-

autorité souveraine exercée par Hartmann sur le Pays-de-Vaud; il ne pouvait rien faire, même pour la protection de Hauterive, jusqu'à ce que Hugues de Bourgogne l'en chargea, en qualité, non de gouverneur impérial, mais de voisin. *Charte* 1253. La donation ne concernait-elle que les châteaux impériaux de Laupen et de Gümminen? Nous verrons dans le chapitre suivant qu'un comte de Savoie doit les avoir possédés vers cette époque. Richard réserve 50 marcs de revenu à Hartmann, l'oncle; le présent ne devait donc pas être bien considérable. De plus, il est fait à Pierre et à « hæredes ejus masculos, ab ipso et sua uxore legitima descendentes, » et il était âgé de soixante ans et n'avait qu'une fille. On voit que le roi aurait aimé à faire un don considérable, mais il craignait la sensation que produirait une injustice, dans sa situation personnelle; il donna donc un diplôme pompeux, mais insignifiant. = Ce que l'on raconte sur la conquête du Pays-de-Vaud dérive de trois sources : 1° la tradition *Savoisienne;* Champier l'a recueillie; Guichenon, Paradin et Muller l'ont suivie. (Le duc de Coppingue de cette tradition est-il Kibourg le jeune, héritier de plusieurs des droits de la maison de Zæringen?) — 2° La tradition *Vaudoise* ajoute à la première quelques détails. On lisait dans un ancien manuscrit d'un baron du Châtelard qu'une chapelle se voyait près de l'église de Montreux, renfermant les os de l'armée défaite par Pierre de Savoie. 3° La tradition *allemande;* ici le chef de la noblesse porte le nom de « dux Loffengensis » et est nommé « unus e langraviis Stulingiis, quem Egonem annales nominant, a Philippo Suæviæ duce missus, qui illam ditionem imperii nomine vindicaret; » le reste, comme dans Champier. Voyez *G. Fabricii Chemnicensis origin. ill. stirpis Saxonicæ,* IV, 475. — J'ai trouvé, dans les archives royales de Turin, les parchemins qui attestent les acquisitions successives de Pierre dans l'Helvétie romande : j'y ai lu ce que l'or d'Angleterre et l'habileté du prince ont accompli; rien sur la conquête. *L. Vulliemin.*

[253] Probablement pas en 1259, parce que le comte était absent, mais plutôt en 1260.

[254] Peut-être faut-il compter dans ce nombre Ulrich d'Arberg et Pierre le jeune, comte de Gruyère, les villes de Moudon, de Romont et de Morat. Il paraît que les seigneurs de Gruyère rendirent foi et hom-

» ment[255], se liguèrent contre lui, par le conseil et à » l'instigation des villes, sous un chef qui prit pour » prétexte la cause de l'Empire[256]; tandis qu'ils se ha- » sardaient à attaquer Chillon, l'antique château des » comtes de Savoie, leur troupe fut surprise par la » ruse et la promptitude du comte Pierre, et tomba en » son pouvoir; ce fut alors que les hommes de Gesse- » nay acquirent, en payant la rançon de leur seigneur » Pierre de Gruyère[257], les premières de ces nombreu- » ses franchises dont ce pays est encore fier de nos » jours[258]; tous les vaincus prêtèrent serment au vain- » queur; ensuite il traversa le pays avec un grand at- » tirail de guerre : toute la contrée fut le prix d'une » bataille gagnée. Lorsqu'à Moudon la ville inférieure » eut été envahie, la grande tour ne tint pas à la vue

mage à diverses époques pour divers domaines. De semblables soulèvemens contre des devoirs imposés de force paraissent le seul moyen d'expliquer ces renouvellemens d'hommages au même prince.

255 De ce nombre furent les seigneurs de Cossonay, de Grandson, de Nidau et de Montagny. Il est prouvé par une *charte de* 1266 que le comte Pierre eut à pardonner à sire Guillaume de Montagny « excessum illatum a patre contra personam domini comitis. » Si le baron de Grandson ne prit aucune part à cette affaire, la tradition, conformément au caractère qu'elle a eu, ne l'a compté que comme un grand baron du Pays-de-Vaud.

256 Le comte Pierre n'a certainement pas fait la guerre au roi Richard, mais plutôt à ceux qui, par haine ou par crainte de la Savoie, prenaient parti pour le roi de Castille. Il se peut que le chef de ces derniers, gouverneur impérial, que la tradition transforme de général en duc, ait été un baron de la maison de Thorberg ou un seigneur de Coppingen. D'autres traditions populaires vantent aussi la richesse des seigneurs de Coppingen.

257 La date de 1259 serait donc aussi inexacte, parce qu'à cette date il était alors en querelle avec Lausanne et excommunié à cause de l'accord de son père mentionné à la n. 145.

258 *Chron. de Gruyère*, msc.

» des machines de siége[259]; à Romont la muraille fut » dégarnie de ses défenseurs par les balistes[260]; en cet » endroit, le comte bâtit la tour qui jusqu'à ce jour » porte son nom[261]; à l'égal de ceux qui subjuguèrent » par la violence les peuples libres de l'ancien temps, il » bâtit pour effrayer ses ennemis de semblables châ- » teaux à Morat[262], à Yverdun[263] et en d'autres » lieux[264]. Le jour de l'investiture il parut devant le » chef de l'Empire[265], revêtu d'une armure mi-partie » d'or et d'acier, parce qu'il avait conquis le Pays-de-

259 « Pour le doubte qu'ils eurent du traict des engins. » *Chron. de Savoye*, Msc. *Ruchat.*

260 Par une *convention d'Anselme de Billens avec Pierre, frère du comte de Savoie*, le premier abandonna au second son droit sur le « podium » (forteresse) * de Romont; à Pierre devait appartenir le jugement du brigandage, de la haute trahison, du meurtre et des autres crimes; mais Billens devait percevoir l'argent. On pourrait regarder cet acte comme la capitulation de Romont, mais il est singulier que Pierre y porte le nom de « frère du comte de Savoie. » Boniface, fils de son frère Amédée IV, gouvernait alors ces contrées antérieures à titre de comte. Cette lettre est donc ou écrite plus tard, « ad memoriam rei » en sorte qu'elle n'a pas pu être citée dans le titre, ou plutôt elle a précédé à l'année 1253, époque de la mort d'Amédée IV. Déjà dans la guerre de 1240 Romont et Rue furent enlevés au comte de Genevois.

261 La tour du comte Pierre.

262 « Dongyon, à l'une des portes de la ville. » *Chron. de Sav.*

263 « Un biau chasteau sur la Toylle (Thielle). » *Ibid.*

264 « La tour de Broye » et près de Vevey « la tour de Peylz », corruption du nom du comte Pierre (Peyron).

265 Les chroniqueurs lui donnent le nom d'empereur, oubliant que les rois d'Allemagne ne portaient ce titre que du moment qu'ils avaient été couronnés par le pape.

* Entre autres significations *podium, poium, pogium*, a celle de « colline » ou de « montagne, » en italien *poggio;* dans les dialectes de différentes provinces de France, *poy, puy, puey, peu, puesch;* voy. *Du Cange*. Puy-de-Dôme s'appelle en latin *Mons Dominans*. *Una poya* est une « colline, une hauteur » dans le patois du pays de Dombes, tout comme dans celui du canton de Vaud et de la Savoie. Ce mot et son dérivé *pojar, pujar*, « monter, élever, » se trouve dans la langue des Troubadours. C. M.

» Vaud, moitié par l'or, moitié par les armes; on lui » demanda ses documens, il montra son épée. Les com- » tes Pierre de Gruyère, Rodolphe de Genève et Amé- » dée de Montfaucon s'étant soulevés contre lui en son » absence, il les convainquit de l'inutilité de leur ré- » sistance[266], en fondant sur eux à l'improviste avec » des troupes anglaises[267]. »

Il est permis de former diverses conjectures sur le prétexte dont il fit choix pour conquérir le Pays-de-Vaud, soit qu'il prît les armes contre les ennemis du roi Richard, soit qu'il fît valoir un ancien droit étranger[268] : il est sûr qu'il acquit la moitié du pouvoir séculier à Lausanne[269], différens châteaux appartenant

[266] Les *chroniques du païs de Vaulx* sont monstrueusement remplies de fables sur ces anciens temps; l'histoire des temps postérieurs y a aussi reçu des adjonctions plus récentes; mais *Ruchat*, si zélé dans ses recherches, assure (*Hist. gén. de la S.* t. 1) en avoir vu une copie de 1280.

[267] *Guichenon*, Pierre, 1264.

[268] S'agissait-il d'un vicariat de l'Empire? ou de la donation incertaine de Henri IV (chap. XIII, n. 47)? ou d'un droit héréditaire de Kibourg à la lieutenance des ducs de Zæringen?

[269] Ce fait est attesté non-seulement par *Guichenon*, *Vie de Pierre*, 1260, mais aussi par *Vatteville* (*Conféd. Helv.*), écrivain d'un grand poids dans les questions diplomatiques. *M. de Müllinen* croit que cela arriva lorsqu'après la mort de ses frères aînés, il devint en 1263 comte régnant. En effet, le changement survenu cette année-là paraît moins provenir du don de Richard, que de la réunion des anciennes seigneuries savoisiennes et de celles qu'il avait acquises. Il est possible qu'il ait convoqué à cette occasion une assemblée d'Etats (*Landtag*), dont le souvenir, comme celui des autres actions de Pierre, fut perpétué par le respect public. = Muller avait parlé affirmativement de ce *Landtag* dans sa première édition. Il n'ose le rejeter dans celle-ci; mais, pour se réconcilier avec les patriciens, il voudrait remettre la chose en question. D. L. H. = Plus d'une fois, notamment dans les pages qui suivent, Muller a augmenté sa seconde édition de notes qui tendent à infirmer des faits ou des assertions renfermés dans la première. Le rapprochement de ces variantes dans les notes offrirait des résultats d'autant plus curieux, que l'auteur a respecté

au grand chapitre du Valais[270], plusieurs reconnaissances de sa suzeraineté, beaucoup de châteaux et de bailliages[271] des comtes de Genevois et de Gruyère, et de la maison de Neuchâtel[272], les hommages de Montfaucon[273], de Thurn à Gestelen[274], de Montagny[275] et d'un grand nombre d'autres seigneurs du pays situé entre Fribourg et Seissel[276]. De lui date dans la maison de Savoie une domination précédemment inconnue sur le Pays-de-Vaud et sur une partie du pays allemand[277].

davantage le texte primitif. Nous nous bornons à signaler ce fait une fois pour toutes. C'est en bonne partie à l'influence de M. l'avoyer de Müllinen de Berne, possesseur d'une riche collection de chartes, que ces changemens sont dus; la haine de la révolution française et de la révolution helvétique y a eu sa part. C. M.

[270] Crest, Chamoson, Martigny, Moutruz. *Guichenon, ib.*

[271] Il acquit Aubonne des comtes de Genevois et quelques gouvernemens de ceux de Gruyère. *Id.* 1263. Quand *Guichenon* parle d'achat là où d'autres parlent de conquêtes, il n'y a pas contradiction : les terres que le comte acceptait en place des contributions qu'il imposait aux vaincus par ses traités de paix (comme n. 250) peuvent aussi bien porter le nom de conquête que d'acquisition.

[272] Hommage du comte Rodolphe en 1266 pour Cerlier, de Nidau et de *Hyalant*. *Guichenon.* Les noms sont souvent méconnaissables chez cet écrivain. S'agit-il d'Illens ou de Bioley, seigneurie qu'on trouve plus tard parmi les fiefs savoisiens? Nous verrons dans la suite des preuves des relations féodales entre les maisons de Savoie et de Neuchâtel pour des seigneuries allemandes.

[273] Il en est fait mention dans *dans l'acte de donation de sa fille Béatrix à Amédée* V, en 1294. D'après M. de Müllinen, Amédée de Montfaucon lui céda Yverdun.

[274] Albert de Thurn. Voy. le *Testament du comte*, 1268.

[275] *Hommage de Guillaume de Montagny et de Belp* pour Montagny, 1266; « juxta turrim de Vivesio, » n. 264. Il était fils d'Aymon (*Acte d'achat de la dame de Walchswyt*, 1243), frère d'Aymon et de Henri (*Charte de* 1256).

[276] Voy. l'acte n. 273.

[277] « In Alemannia. » *Charte* n. 274; voy. n. 272.

Après ces conquêtes, il établit Hugues de Palésieux le premier bailli du Pays-de-Vaud[278]. Dès-lors les États du pays romand tinrent de fréquentes assemblées dans la ville de Moudon, auprès du gouverneur[279]. Lorsqu'ils faisaient demander une assemblée extraordinaire par les syndics de cette ville, le gouverneur ne pouvait, dit-on, renvoyer la convocation au-delà de trois semaines[280]. Du reste, la nécessité, les diverses relations et, suivant les temps, des égards personnels, pouvaient déterminer leur convocation. Ainsi un ancien écrit[281] désigne les commandeurs de la

[278] *Charte* n. 274; il lui lègue la tour de Vinay.

[279] Lorsque, après la ruine du droit des gens et de toute pudeur politique, on a osé profaner de nos jours la liberté et la confédération de la Suisse, renverser sa constitution héréditaire sous laquelle elle avait fleuri et joui d'un bonheur digne d'envie, piller les trésors loyalement acquis et ménagés avec une sollicitude paternelle, prendre possession de quelques passages importans afin de subjuguer l'Italie, et que dans le but d'avoir un prétexte pour s'attaquer à Berne, il fallut séduire le peuple, on répandit des idées abusives sur l'ancienne constitution du Pays-de-Vaud. A cette occasion, divers points furent soumis à une investigation plus attentive. Nous en exposerons les résultats avec sincérité et avec calme. Le mensonge impudent sur lequel on a fondé le droit d'intervention étrangère sera exposé plus tard dans toute sa nudité. Le pays s'intéressait moins à l'ordre des choses existant 500 ans auparavant qu'à la prospérité incessamment croissante depuis deux siècles et demi. Berne et tous les confédérés sont déchus de ce qu'ils étaient, non par suite d'une erreur diplomatique, mais parce que la confédération n'était plus un cœur et une âme.

[280] Ceci d'après l'écrit de Quisard. Nous ajoutons que la convocation pouvait être exigée par un citoyen qui faisait au préalable un dépôt de dix-huit schellings. Mais M. de Müllinen a fait voir qu'il ne s'agit pas ici d'une assemblée des États, mais des *légistes coutumiers*. L'écrit de Quisard renferme presque toujours un fond de vérité, mais présenté sous un faux jour.

[281] C'est là l'écrit qu'on a trouvé parmi les papiers de Quisard, commissaire général des Bernois, avec le traité qu'en 1264 les États assem-

blés à Morges doivent avoir conclu avec le comte Pierre; il l'inséra dans son *Coutumier*, et *Ruchat* l'a de même placé dans son *Hist. génér. de la Suisse*, t. v, msc. La source de cet écrit est inconnue, son authenticité plus que douteuse. Il n'y eut jamais d'États dans les anciens temps; avant la domination savoisienne, le Pays-de-Vaud n'était susceptible d'aucune espèce d'organisation centrale. Il se peut que Pierre ait tenu une assemblée; mais il est certain qu'elle ne fut pas organisée de la façon rapportée dans cet ouvrage. Voy. dans les *Recherches sur les anciennes assemblées des États du Pays-de-Vaud* (Berne 1797) les preuves authentiques fournies par M. *N. F. de Müllinen*, dès-lors avoyer de Berne, dont on ne peut suspecter ni le savoir, unique en matière des chartes helvétiques, ni les sentimens loyaux. Si donc il existe quelque fondement historique, le fait demeure néanmoins trop douteux, pour en faire un autre usage que l'historien ne fait ici en exposant ses doutes. = « La liberté ne sort pas uniquement des chartes où l'on a souvent la bonhomie de la chercher exclusivement. Elle sort aussi du peuple même, de sa nature et de son génie : avant le document, l'esprit qui a fini par le dicter. Ainsi, pour nous en tenir à ce qui nous regarde, ceux qui ont voulu amoindrir l'importance des États du Pays-de-Vaud, en rabaissant l'œuvre du comte Pierre, attaquaient trop bas : ils croyaient raser un passé, mais ne s'apercevaient pas qu'il en restait un autre sur leurs têtes. En effet avant le comte Pierre, il y avait déjà de la liberté. Sur ce point, Berne elle-même était la plus foudroyante réponse. On comptait à peine deux siècles depuis que les États s'étaient rassemblés pour consacrer les destinées du pays. Tant qu'un peuple subsiste, ce sont là choses qui ne meurent jamais en lui, et d'autant moins qu'il en conserve peu l'usage. Ce que fit donc le comte Pierre, à cet égard, on ne peut plus le dire au juste *; mais qu'il ait trouvé des libertés dans notre patrie et qu'on les voie prendre du corps et de l'ensemble après lui, cela est sûr; qu'elles aient dû à sa volonté, à son expérience, à son séjour en Angleterre, une impulsion immédiate, cela paraît certain. Les États sont un des faits capitaux de notre histoire et l'un des plus intéressans de celle de la Suisse. Muller, qui le sentait bien, en avait tracé le tableau avec joie,

* Il existait, aux archives du château de Blonay, parmi les papiers du commissaire Quisard, bourgeois de Nyon, et contemporain des dernières assemblées des États de Vaud, un document sans prix pour nous, le traité par lequel ces États, ou une diète générale réunie à Morges, en 1264, reconnurent la souveraineté de Pierre de Savoie. Muller, indirectement il est vrai, le cite dans sa première édition (l. 1, ch. xvi, n. 268); et d'ailleurs, malgré sa bonne envie de complaire à M. de Mullinen, le *vieil écrit* du savant commissaire Quisard l'embarrassa toujours, sans parler de son honneur d'homme et de sa dignité d'historien, qui ne furent pas peu à la gêne en cette affaire (dernière édit. l. 1, ch. xvi, n. 278*d* [notre n. 281] l. III, ch. IX, n. 183*b*). Quant au document en question, il ne se retrouvait pas : plusieurs furent persuadés qu'il avait été soustrait (V. Fréd. Cés. Laharpe, Rép. à M. de Mullin. p. 18).

Chaux[282], le prévôt de Romainmotier, l'abbé de Haut-crest, de l'ordre de Citeaux, le vicaire de Romont[283], l'abbé du lac du Jura (lac de Joux), l'abbé de Marsens, le prévôt de Payerne, aussi ceux du Saint-Bernard et de Saint-Oyan[284], richement dotés dans ce pays, comme formant un banc de prélats[285]. La noblesse doit avoir

mais en commettant « l'erreur de placer dès son origine dans la constitution tout ce qu'elle devint dans le cours de deux siècles. » (*L. Vulliemin, de l'étude de notre histoire nationale*). Dans la suite, il accumula note sur note, moins pour se corriger que pour se faire pardonner. » *Olivier, le Canton de Vaud*, t. II, p. 620-622, note. = On a nommé les États de Vaud une constitution ; la précision de ce mot n'appartient pas au moyen âge. On a dit que Pierre avait apporté d'Angleterre ce mode de liberté ; aurait-il donné à l'Helvétie des institutions qu'il venait de combattre au-delà des mers ? Je crois que les États naquirent par la force des choses. Les Zæringen s'étaient appuyés sur les villes naissantes ; Pierre suivit leur politique et reconnut les droits des cités aussi bien que ceux des gentilshommes et de l'Église, sous les faits, sous les pouvoirs existans ; puisque la convocation des députés s'offrit comme un moyen de gouvernement. Charlemagne avait eu ses champs de Mai, Pierre fut appelé le *petit Charlemagne*. Il est problable toutefois que le souvenir de ce que Pierre et ses gentilshommes avaient vu en Angleterre s'offrit plus d'une fois à leur pensée : les États de Vaud ressemblaient bien plus aux chambres anglaises qu'à tout ce qui en France, en Italie ou en Allemagne, à porté le nom d'États. Reste à discerner ce qu'ils étaient à leur origine de ce que le temps les a faits. Muller néglige de le faire et met à ces commencemens ce qui ne peut appartenir qu'à un âge postérieur. *L. Vulliemin.*

282 Non loin de Cossonay.

283 Du couvent des Filles-Dieu.

284 Saint-Claude.

285 *M. de Müllinen* ne connaît point de prélats dans l'assemblée des États avant 1527 (p. 8). Cela confirme l'assertion que rien n'était fixe à tout jamais. Cependant nous nous faisons un scrupule de rejeter complètement la donnée fournie par Quisard. Si ces prélats n'ont pas assisté aux États, à quoi servait-il de l'inventer ? La plupart étaient trop insignifians pour qu'il y eût rien à craindre ou à espérer d'eux. La circonstance

eu à sa tête les comtes de Romont, de Gruyère et de Neuchâtel, outre l'évêque de Lausanne[286]. A côté de ceux-là ont sans doute siégé les barons de Cossonay, de La Sarra, d'Aubonne, de Monts et de Grandcourt; beaucoup d'autres seigneurs[287] complétaient l'ordre des nobles. Les représentans des quatres bonnes villes[288] de Moudon, Yverdun, Morges et Nyon siégeaient avant les députés de dix villes moins considérables[289]. Les décisions de cette assemblée de tous les propriétai-

qu'il ne mentionne pas les abbés de Saint-Maurice, de Hauterive et d'autres qui se seraient présentés les premiers à l'esprit d'un inventeur, parle en faveur de sa bonne foi. = L'embarras de Muller, placé entre sa conscience d'historien et ses égards pour M. de Mullinen, n'est nulle part plus visible qu'ici. C. M.

[286] Pierre possédait lui-même Romont, qui put devenir avec le temps l'apanage d'une branche collatérale, comme il arriva en effet. Neuchâtel ne pouvait prendre part à ces affaires qu'à cause d'Illens et d'Arconciel. Ce comte ne se trouvait pas dans ma copie du catalogue de Quisard; je l'emprunte à celle de M. l'avoyer de Mullinen.

[287] Les bannerets d'Estavayer, Coppet, Vuippens, Prangins, Oron, Montricher, Font, Vufflens, Vuillerens, Cugy, Bavois, Vulliens. *M. de Mullinen* rappelle avec raison que ces barons et bannerets ne portaient alors que le titre de « sires », « domini », et qu'ils ne furent nommés, comme nous les nommons dans le texte que long-temps après; que du reste Grandcourt et Cugy étaient tout-à-fait insignifians. L'intégrité de la liste se trouve compromise par là; mais il est à remarquer que dans les copies postérieures des anciens rôles on se permettait quelquefois de faire des adjonctions, sans nuire à l'ensemble. Quelques omissions, signalées à juste titre par M. de Mullinen, sont difficiles à expliquer tant qu'on ne peut pas établir par des documens les rapports de chaque seigneurie avec le comte Pierre. On ne doit toutefois pas s'étonner de ne point trouver l'abbé de Saint-Maurice dans les États de Vaud: le Pays-de-Vaud ne s'étendait pas au-delà de la Veveyse; Hauterive se trouvait donc sous le protectorat de Neuchâtel (ci-dessous chap. XVIII, n. 125.)

[288] Le sens exclusif de cette dénomination est beaucoup plus récent.

[289] Les mandemens de Cudrefin, Rue, les Clées; les bourgs principaux de Payerne, Orbe, Morat, Grandcourt, Avenches, Montagny, Sainte-Croix, Saint-Denis.

res notables et les nobles étaient regardées à juste titre comme la voix du peuple du Pays-de-Vaud savoyard. Une proposition des États ne devenait loi que par la sanction du conseil du prince; de même une ordonnance désirée par le prince ne devenait loi du Pays-de-Vaud que par le consentement des États [290]. Car chez tous les peuples où l'on respectait la liberté on avait coutume de consulter, pour les ordonnances, ceux qui devaient obéir, parce que souvent une ordonnance altère le bonheur du pays. Aucune contestation n'était jugée par le prince, mais par les États-généraux de Savoie [291] ou par l'autorité suprême de l'Empereur [292]. Ce fut sur cette juste et libre constitution, semblable à celle que le comte Pierre vit s'établir en Angleterre [293], que les ducs de Savoie fondèrent le maintien de la conquête, ou de la réunion du pays romand, parce que des moyens violens étaient impraticables avant le temps des armées permanentes, et que l'amour du peuple ne s'obtient pas par la contrainte.

Dans la partie de l'Helvétie soumise à la domination des ducs de Souabe naquirent, à l'extinction de la maison de Hohenstaufen, les troubles dans lesquels le

290 Sans eux point de taille, ni de subside ou d'impôt. Il en était autrement pour les tarifs de péages; on considérait les lieux où des péages étaient établis, comme des terres domaniales des seigneurs.

291 Jusqu'à ce qu'en 1365 le comte devint vicaire de l'Empire et institua à Chambéry une cour suprême des appellations.

292 La publication d'un extrait des protocoles de ces États, laquelle ne saurait aujourd'hui plus rencontrer d'obstacle, serait fort désirable; elle répandrait du jour sur toute l'histoire de cette partie de l'Helvétie. Ne trouverait-on pas à Chambéry de semblables protocoles?

293 C'est dans cette même année 1264 qu'il est fait mention pour la première fois des communes dans le parlement d'Angleterre. — Voy. un rapprochement ingénieux des libertés de l'Angleterre et de celles de l'Helvétie romande dans *Olivier, le Canton de Vaud*, t. II, pag. 619 et 620.

comte Rodolphe de Habsbourg acquit la gloire qui le fit nommer roi d'Allemagne. L'empereur Frédéric II, petit-fils du premier de ce nom, grâce à la faveur duquel Schwyz fut laissé par les moines en possession de ses terres héréditaires, et fils de l'empereur Henri, auprès duquel un chevalier de la Thurgovie[294], ne sachant ni lire ni écrire, s'éleva par son habileté dans les affaires[295] et dans les armes[296] à une grande intimité[297] et aux plus hautes charges[298]; Frédéric qui, à son avènement, ayant trouvé les passages du Tyrol fermés et s'étant rendu à Coire par des sentiers de montagnes, n'avait jamais auparavant été honoré par des prélats et des seigneurs avec une joie plus sincère que par ceux de ce pays[299], Frédéric ne rencontra dans aucune contrée des amis plus fidèles dans le malheur. Beaucoup de grands avaient reçu de lui des présens, plusieurs bourgeoisies lui devaient leurs franchises.

Vivement pressé par le pape et par les princes, il n'avait jamais en vain demandé du secours à Conrad de Bussnang, abbé de Saint-Gall. Lorsque Grégoire IX,

[294] Marquard d'Auwiler. Il mourut en 1202. *Rich. de S. Germano* in *chron.*

[295] Ses ennemis l'appellent « subdolum ». *Vita Innoc.* III ab auctore ill. tempor; ap. *Muratori*, *Scriptt.* t. III.

[296] *Tschudi*, 1194. Le comte palatin Conrad du Rhin lui donna un fief près de la Bergstrasse. Son fils s'appelle Didier, écuyer-tranchant de Husen. *Charte du comte palatin Henri*, 1211, dans *Gudenius*, *Sylloge diplom.*

[297] « Dilectissimus familiaris. » Vita Innoc. III.

[298] Ecuyer tranchant impérial (ce titre, *Truchsess*, est devenu le nom de la famille), duc de Ravenne, de Romandiola, dans la marche d'Ancône et à Molise; exécuteur testamentaire de l'Empereur. *Ibid.*

[299] *Tschudi*, 1212. L'abbé de Saint-Gall approuve que la ville prête entre ses mains serment de fidélité à l'Empire. *Stumpf.* Il était par trop content de se débarrasser de l'avouerie pesante de l'empereur Otton.

pour semer la défiance et la haine entre l'Empereur et son fils aîné le roi Henri, pria celui-ci d'encourager son père à une croisade, l'abbé l'empêcha [300]. En cela il ne craignit pas de déplaire au duc Louis de Bavière, comte palatin du Rhin, mal disposé envers l'Empereur. Dans la guerre que l'Empereur fit plus tard à ce puissant prince, l'abbé de Saint-Gall contribua le plus à la paix, non moins par la violence de son attaque [301] que par la fidélité de sa médiation [301 a]. Le même abbé, après avoir empêché une querelle entre le roi Henri et son beau-frère le duc Frédéric, de l'ancienne maison d'Autriche [302], accompagna l'Empereur dans la guerre contre le duc, lorsque celui-ci soutint le roi Henri dans sa révolte contre son père [303]. L'abbé Conrad, que beaucoup ont surpassé dans les devoirs monastiques,

300 *Conradus de Fabaria*, dont les « Gesta monast. » S. G. ont été prinpalement consultés par *Tschudi*.

301 Lorsque le pape exigea du roi des Romains ce qui vient d'être mentionné, et que l'abbé Conrad s'y opposait, le duc de Bavière lui dit : « Abbé de Saint-Gall, un ecclésiastique est un homme mort au monde; ainsi vous ne devez pas parler. » L'abbé lui répondit : « Je suis moine au couvent; à la cour, prince. » *Stumpf*. Les jouissances de la grandeur l'emportaient à cette époque sur l'humilité monacale. Toutes les dignités monastiques étaient au pouvoir de la noblesse; l'architecte du couvent, Henri de Sax, le seigneur d'Eichen, le rouge Prieur, la multitude des nobles habitaient alors avec éclat des maisons de pierre, aujourd'hui trop mesquines pour des bourgeois aisés, dit *Stumpf*.

301 a *Tschudi*, 1231.

302 *Tschudi*, 1232. Au mois d'avril le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Salzbourg et de Magdebourg, beaucoup d'évêques, l'abbé de Saint-Gall et les ducs de Saxe, de Carinthie et de Méran s'assemblèrent et décidèrent de soutenir l'Empereur, si Henri ne tenait pas son serment, « ut et imperium excellenti majestate præmineat, et noster ab ea refulgeat principatus. » *Hormayer*. C'est là le véritable patriotisme des princes allemands.

303 *Id.* 1236.

avait une âme de prince : beau, sage, éloquent, Conrad n'était pas savant, mais habile à faire réussir tous ses desseins [304]. Quoiqu'il ne fût pas aimé de la noblesse, tant à cause de la vigilance de son gouvernement, que parce qu'il était le premier que le couvent eût choisi sans consulter les vassaux [305], et quoique on accuse le clergé de ne pas sacrifier volontiers beaucoup à la postérité, ce prélat engagea, par ses représentations sérieuses et touchantes, tant le clergé que la noblesse à payer par des dons volontaires toutes les dettes dont son prédécesseur [306] avait grevé le couvent [307]. Il tenait à un ordre sevère dans les recettes; dans la dépense il poussait la grandeur jusqu'à la prodigalité [308]; de manière cependant à laisser un trésor au couvent ainsi qu'une somme considérable [309] à ses amis et aux pauvres.

L'abbé qui lui succéda fut Walther de Trautbourg, homme plus doux et si dévoué à l'Empereur avec tous ses fiefs, qu'après la malheureuse bataille de Francfort [310] il ne put échapper à ses ennemis qu'en abdiquant son abbaye. Au jour où, sur le Brühl, près de Saint-Gall, l'abbé Berthold de Falkenstein prit la croix contre l'Empereur et l'imposa aux vassaux du

304 Ce qu'il ne pouvait obtenir par la persuasion, il l'emportait par la violence. *Stumpf.*

305 *Fabaria.*

306 Conrad de Gütingen.

307 1400 marcs.

308 *Tschudi*, 1235. Il fit un jour des présens à tous ceux qui lui demandèrent quelque chose, depuis le couvent de Saint-Gall jusqu'au pont de Constance. On trouve un trait semblable dans la vie de Léon X.

309 1000 marcs. *Fabaria* lui attribue « Tullii facundiam, astutiam Mercurii. »

310 5 août 1246. Conrad IV, fils de l'Empereur, la perdit contre Henri de Thuringe, l'anti-roi, pour qui presque toute la Souabe se prononça.

monastère à titre de devoir, ils déclarèrent « qu'ils ne » se soumettraient jamais s'ils ne lui avaient auparavant prêté serment. »

Lorsque les Zuricois apprirent qu'il était défendu au clergé de dire la messe dans les villes gibellines, d'y baptiser leurs enfans et d'enterrer les morts en terre sainte, ils ordonnèrent à toute la moinerie de continuer le service divin ou de sortir de la ville. Sur quoi l'ordre des Prêcheurs s'éloigna d'eux; sa règle sévère se pratiquait avec un zèle dont les religieux ne s'étaient point encore relâchés; ils étaient précisément venus à Zurich, « pour défendre la vigne spirituelle contre les » petits renards, les hérétiques[311]. » Le prévôt du grand chapitre écrivit à l'évêque de Constance sur le danger de livrer tant d'âmes fidèles au désespoir ou à l'erreur par une retraite prématurée, et sur l'espoir qu'avaient les chanoines de ramener, s'ils restaient au chapitre, beaucoup d'âmes innocentes, du parti des Gibellins à la bonne cause. Cet essai leur fut accordé jusqu'à ce que le Saint-Siége prît une décision. Avant que le pape Innocent permît enfin de dire la messe sans bruit, sans le son des cloches, à huis clos et aux bourgeois guelfes seulement[312], la commune renouvela l'ordre, déjà mentionné, que le clergé devait opter; les passions populaires sont impatientes. Sur cet ordre, tous les gens d'église[313], excepté les Cordeliers qui se laissèrent volontiers entraîner au parti contraire[314], quittèrent la ville le même jour[315]. Cette décision, par

[311] *Bref de Grégoire IX, au couvent de Saint-Thomas, à Strasbourg*, 1238.

[312] 1244. Dans *J.-J. Hottinger. Antiqq. eccl. Tig.*

[313] « Universus clerus et religiosæ personæ. » *Innocent IV* in epp. ap. *Hotting. H. E. H.* ad 1248.

[314] *Vitoduranus.*

[315] Le 12 janvier.

laquelle ils perdirent dès ce moment leurs revenus, les jeta dans la plus grande perplexité [316]. Ils se donnèrent une peine inutile pour amener une réconciliation honorable, en sorte que le pape dut enfin permettre un service régulier dans cette ville gibelline [317]. Ainsi le clergé qui bravait l'Empereur fut maîtrisé par la fermeté des Zuricois. Les bourgeois et les paysans, les classes les moins gâtées, distinguaient le mieux, au milieu de cette barbarie, Dieu du pape, et la religion, des additions des prêtres [318]. Aussi l'Empereur cherchait-il surtout à empêcher la naissance d'un enthousiasme fanatique, cause principale des erreurs du bon sens. Un jour qu'à la porte d'une ville souabe un moine le maudit, il se contenta de dire : « Cet homme voudrait devenir le martyr du pape ; nous ne lui procurerons pas ce plaisir [319]. »

Les Schwyzois, comme dans tous les temps, défendirent énergiquement leur liberté contre l'excommuni-

316 L'abbesse des religieuses de Zurich se vit forcée de supprimer alors les honoraires de ses cures d'Altorf, de Sillinen et de Bürglen, au pays d'Uri. *Chartes.*

317 *Pierre, cardinal de Saint-George* « ad velum aureum » ; « Clero castri Turicensis », 1247 ; *l'évêque Henri de Tannel à Constance*, 1248 ; *Confirmation papale*, 1249. *Charte d'Eberhard, évêque de Constance*, 1249. Les bourgeois permirent à grand'peine aux frères Prêcheurs, qui les avaient blessés dans leurs biens et leur honneur, de faire garder leur monastère par deux frères lais. Les documens sont cités par *J.-J. Hottinger.*

318 Le respect religieux pour les patrons des villes paraît avoir augmenté avec l'indépendance municipale. « La chapelle de Saint-Félix et de Sainte-Régule-dans-l'Eau (c'est le nom qu'on donnait en 1284 à l'église située au bord de la Limmat, *Wasserkirche*) est l'origine et le fondement de toute la ville et de son salut. » *Charte* 1274, dans *Herrg.* Rüdiger, métayer de Rieden, fait don de sa métairie afin qu'Exuperantius soit nommé dans les heures et les messes. *Charte* 1264 ; *Hotting. Antiqq.*

319 *Vitoduranus.*

cation et les armes. Lorsque dans la guerre bavaroise le roi Henri leur fit demander par Arnold de Wassern, de prêter à l'abbé Conrad de Saint-Gall un secours de six cents hommes contre le comte Diethelm de Tokenbourg, il les y trouva disposés aussitôt qu'il eut rappelé l'odieux bailli impérial qu'il leur avait donné, le comte Rodolphe de Habsbourg, grand-père de celui qui plus tard fut roi [320]. En Italie leur élite guerroya avec tant de feu pour l'Empereur contre les Guelfes, que non-seulement il arma chevalier Struthan de Winkelried, un Unterwaldois [321], mais qu'il donna à chaque vallée une charte de liberté dans laquelle il déclara que les Schwyzois s'étaient placés *volontairement* sous la protection de l'Empire [322].

L'année où cette déclaration combla de joie les Waldstetten, mourut dans un pélerinage [323] le comte Albert de Habsbourg, ce chevalier qui bravait tous les périls, fils de Rodolphe l'ancien [324] que son bailliage rendit odieux aux Schwyzois. La part d'Albert aux biens de Habsbourg passa à Rodolphe, son fils aîné [325],

320 *Tschudi*, 26 mai et 1er juin 1231. 321 *Id.* 1250.

322 On lit dans une *charte de l'Empereur* donnée devant Faënza en 1240 : « Sub alas nostras et imperii sicut tenebamini (c. à d. dans les limites de votre ancienne alliance, ni plus ni moins étroites) confugiendo, tanquam *homines liberi*, qui solum ad nos et imperium respectum debeatis habere, *sponte* nostrum et imperii dominium elegistis. » Par le mot « sponte » l'Empereur n'a pas seulement voulu louer la fidélité sans contrainte qu'ils montrèrent à cette époque; puisqu'elle avait été jurée par serment, elle était obligatoire. Ce mot se rapporte aux rélations primitives de l'Helvétie avec l'Empire. Voy. chap. xv, n. 25.

323 « In transmarinis partibus. » *Charte de* 1279. *Herrg.*

324 Il était mort en 1232. *Son anniversaire à Berommünster.*

325 Albert, chanoine du chapitre de Strasbourg, mourut en 1256; on ne sait plus rien de Hartmann après 1245. La gloire de Rodolphe lui est si personnelle que ses plus proches parens moururent obscurs.

qu'Heilwig de la maison de Kibourg lui avait donné dans sa jeunesse [326], vingt-deux ans auparavant [327]. Une grande partie des biens héréditaires [328] étaient entre les mains de son oncle paternel du même nom que lui [329], lequel demeurait à Lauffenbourg avec cinq fils. Les titres qui accompagnaient la possession du landgraviat d'Alsace et d'un comté en Argovie ne donnaient qu'un faible pouvoir, limité par l'antique liberté; en sorte que les comtes précédens, sans autre éclat que leur haute noblesse, vivaient dans leur château de l'Eigen du produit des champs et des tributs des paysans; de la salle de leur tour [330] leurs regards embrassaient les bornes de leurs terres circonvoisines. Jamais ils n'acquirent autrement que par des services la passagère puissance d'une capitainerie ou d'un bailliage sur des couvens ou des villes d'alentour [331]. Rodolphe naquit au sein d'une fortune aussi médiocre, avec un génie auquel elle ne suffit pas. Impatient d'une plus grande destinée, il méprisa les voies trop lentes de la prudence, en sorte que rien ne l'entrava dans sa course autant que l'excès de son zèle. Avant l'âge de quarante ans, il devint odieux à sa

326 1218. Elle mourut en 1260. *Registre mortuaire de Wettingen.*

327 Voy. sur les questions généalogiques et chronologiques de son histoire les *Fasti Rudolphini* du prince-abbé *Martin Gerbert de Saint-Blaise.*

328 Le partage fut entrepris en 1239. Le titre de « comes de *et in* Habsburg, » que Godefroi de Lauffenbourg prend aussi, ne prouve pas d'une manière péremptoire que le château de la famille soit demeuré d'abord indivis.

329 Rodolphe souche de la maison de Habsbourg-Lauffenbourg mourut en 1249. *Herrg.*

330 Elle subsiste encore.

331 Albert fut bailli ou capitaine à Strasbourg, 1229. *Tschudi.*

famille, il fut deshérité par le frère de sa mère et deux fois excommunié par l'Église.

Premièrement il fit la guerre, sous prétexte de quelques droits lésés, au comte de Lauffenbourg, frère de son père ; Godefroi, fils du comte, défendit la faiblesse de ce vieillard avec tant de succès, que de son château de Habsbourg Rodolphe put voir brûler sa ville de Brougg ; le vieux comte donna le château fort du Nouvel-Habsbourg, sur la colline de la Ramfluh, au bord du lac de Lucerne, à l'entrée des Waldstetten, aux religieuses de Zurich [332]. Rodolphe n'offensa pas moins son oncle maternel, le comte Hartmann de Kibourg l'aîné, qui était sans héritiers : après qu'il l'eut violemment contraint de lui donner une somme d'argent pour les droits de sa mère, il trouva encore un prétexte pour lui faire la guerre. Afin d'avoir la paix, Hartmann lui compta une nouvelle somme, mais il se hâta de faire de tout l'héritage de Kibourg et de ce que la comtesse Richenza, de la maison de Lenzbourg, avait apporté à son grand-père, une donation inaliénable en faveur de Henri de Stahlek, évêque de Strasbourg, guerrier qui avait autant de prudence et de courage que de bonheur, et en faveur de son évêché. Pour n'avoir à redouter aucune contrainte de la part de son neveu, il s'ôta à lui-même le pouvoir de rétracter sa donation [333]. Pendant les guerres de l'Empereur, son parrain, Rodolphe fut excommunié avec d'autres Gi-

[332] « Nobilis dominus Rodolfus Senior, Comes de Habesburch, Lantgravius Alsacie, collem Rameflu Judente, abbatisse Turicensi, libere resignavit ; ita quod de castro Novo Habesburch tres libras cere persolvat annuatim. » *Charte de 1244. Herrg.*

[333] *Acte de donation*, 25 avril 1244. *Herrg.* (Kibourg, Winterthur, Bade, Uster, Windegk, etc.).

bellins ; à peine le vieux comte de Lauffenbourg put-il obtenir qu'à Mouri, dans le couvent de leur famille, on fit quelque service religieux[334]. Mais, peu d'années après, dans une querelle avec l'évêque de Bâle, Rodolphe brûla le couvent des sœurs pénitentes de Sainte-Marie-Madelaine, situé dans un faubourg de cette ville[335]; à cause de cela le pape Innocent IV, qui avait brisé la puissance des Hohenstaufen, fit lancer par ce prélat un interdit irrévocable sur le comte de Habsbourg et tous ses partisans. Par la suite (probablement pour apaiser l'Église), Rodolphe s'associa à la croisade de Przemysl Ottokar, roi de Bohême, contre les infidèles de la Prusse[336], engagés depuis cinquante ans dans une guerre contre les chevaliers de l'ordre Teutonique, pour la défense de leurs dieux et la liberté qu'ils avaient héritée de leurs pères. La fortune de ce comte, moins agrandie qu'ébranlée par un grand nombre d'actions vives et hardies, changea aussitôt que, devenu sage par la contrariété, il dompta ses passions; grand exemple qui enseigne aux jeunes hommes ardens à ne pas laisser abattre la vigueur de leur âme par le regret des fautes du premier âge, mais à travailler avec une espérance inébranlable pour des temps meilleurs.

Heilwig, sa mère, vit encore sa réconciliation avec sa maison, et l'alliance de Habsbourg et de Kibourg[337].

[334] *Ch. de* 1249. *Ib.* La même année Rodolphe bâtit et affranchit («libertat») de concert avec Albert, son frère, chanoine à Strasbourg, la ville de Strasbourg. *Gerbert, Crypta nova.*

[335] *Bref du pape*, 1254.

[336] Cela paraît fort vraisemblable d'après les fastes de Gerbert, p. 29.

[337] *Alliance de Constance et de Saint-Gall* contre Habsbourg et Hart-

Godefroi de Lauffenbourg, valeureux comte [338] qui autrefois avait aussi fait la guerre aux Bernois [339], et avait vu leurs rangs divisés par le courage d'un chevalier dont il vengea sur eux la noble mort [340]. Godefroi, appauvri par ses querelles avec Rodolphe [341], se réconcilia avec lui [342]. Godefroi, son fils, sans autres richesses que sa noblesse et ses armes, trouva en Angleterre une fortune médiocre; ses descendans, qui la possèdent, survivent à tous les comtes de Lauffenbourg et à la grande famille de Rodolphe; les derniers rejetons de la maison de Habsbourg siégent dans le parlement britannique [343].

mann le jeune de Kibourg, 1259. On sait par Tschudi et par les circonstances de 1261, que Hartmann le vieux avait abjuré son ressentiment.

[338] Mu par sa valeur, ce fut lui et non Werner, son frère aîné, qui vengea son père en 1242.

[339] *Vitoduranus* ad 1241. *Chron. de Berne* ad 1261. Füsslin, dans sa *Géogr.* t. II, conjecture non sans vraisemblance que Godefroi entreprit cette expédition comme tuteur du jeune Hartmann. Peut-être a-t-elle quelque connexion avec la querelle d'un comte de Kibourg, dont on ignore le nom, et de laquelle il s'agit dans la n. 232. On ne saurait, d'après la chronique, contredire cette date d'une manière convaincante; l'ordre chronologique n'y est pas exact.

[340] *Vitoduranus*.

[341] *Acte de vente de Dietikon et de Schlieren*, 1259. *Tschudi*.

[342] Il se battit pour lui en 1262. *Tschudi*.

[343] *Letter of attorney* Dunsterton, Leicestershire, S. Barnab. 9. E. 2 (1316); de Godefroi « Fildying, filius Gatfridi (« Galfridi » dans *Dugdale* est une faute de copiste), filii Gatfridi comitis de Habsburg et domini de Lauffenburg et Rinfilding in Germania. » On lit dans un *acte du temps d'Édouard IV* : « Memorandum quod Gatfridus, comes Habsburgicus, propter oppressiones sibi illatas a comite Rodolfo qui *postea* electus erat imperator, ad summam paupertatem redactus, unus ex filiis suis, nomine Gatfridus, militavit in Anglia sub rege Henrico III, et quia pater ejus habuit prætentiones ad certa domania in Lauffenburg et Rinfelden, retinuit sibi nomen de Felden, anglice Fielding, et reli-

Comme la fin des jours du vieux comte de Kibourg approchait, Rodolphe essaya, par l'intercession de Hartmann, d'engager Walther de Géroldsek, évêque de Strasbourg, à résilier la donation précipitée des terres de Kibourg. Les Schwyzois, qui l'avaient choisi pour avoué, les Zuricois et beaucoup de chevaliers et de vavasseurs, dont il avait gagné l'amitié, l'aidèrent, lorsque dans les querelles de l'évêque contre la ville, il espéra d'obtenir ce qu'il demandait en lui rendant de nombreux services. Ses efforts furent vains, parce que, de son côté, l'abbé de Saint-Gall, Berthold de Falkenstein, cousin de l'évêque, le pressait déjà de lui remettre la

quit ex Matilda de Colville uxore sua, etc. » Un ancien acte porte ce titre : « Reditus et feoda Wilhelmi Fielding, filii Gatfridi (celui de 1316), filii Gatfridi (celui qui passa en Angleterre), filii Gatfridi (le nôtre), comitis de Habsbourg, L. et R. ex dono quondam regis Henrici, filii regis Johannis. » *Dugdale's English baronage*, t. II, p. 440. Parmi les fils de Godefroi de Lauffenbourg il s'en trouve un de son nom, dont il n'est fait aucune mention dans les documens de son pays ; en sorte que *Guillimann* (*Origg. gentis Habsburg.*) croit qu'il mourut fort jeune. Si l'on peut s'en rapporter aux lettres de Dugdale, dont les originaux sont entre les mains de lord Denbigh, chef de ces Fielding, ce Godefroi pouvait avoir été l'aîné de Rodolphe II, que nous verrons succéder à son père Godefroi dans la possession des terres de Lauffenbourg, après une longue minorité. Comme une si longue minorité d'un prince, déjà connu par trente années d'actions marquantes, a quelque chose de singulier, on pourrait admettre que Godefroi, père de Rodolphe, fut celui qui passa en Angleterre, et qui ne portait alors que le nom de Rheinfelden, vu que son père était encore vivant. Peut-être mourut-il peu après son père ou même avant lui; peut-être avait-il eu Rodolphe d'un premier mariage. Il est du reste fort étonnant que les généalogistes de la maison de Habsbourg n'aient pas examiné les documens de lord Denbigh. (Que personne ne s'arrête à l'*a* dans le mot *Gatfridus;* il peut provenir d'une différence dans la prononciation; nous ne savons pas non plus si le document a été lu exactement. Dans les nôtres on prend souvent un *o* pour un *e*, parce que ces lettres sont écrites à peu près de même.)

Bientôt après, le comte Hartmann de Kibourg le vieux envoya des exprès à Habsbourg pour prier Rodolphe de se mettre en marche avec tous ses serviteurs, afin de venger l'honneur de ses cheveux blancs sur le peuple de Winterthur, qui, presque sous ses yeux, avait surpris dans une soudaine émeute et rasé sa tour près de cette ville. Comme Rodolphe se mit en marche sans délai pour secourir son oncle, il n'est pas certain s'il arriva encore auprès de lui, ou s'il rencontra des messagers qui accouraient lui annoncer que Hartmann, dernier comte de Kibourg et landgrave de Thurgovie, avait clos son antique race par sa mort, survenue le vingt-sept novembre [351]. Alors de toutes les paroisses du comté de Kibourg [352], de Bade, de la Thurgovie et du Gaster rhétien [353] s'assembla la multitude des gentilshommes [354] qui relevaient des châteaux de la famille éteinte ; avec eux arrivèrent les magistrats des villes, les prélats des couvens fondés et protégés par la maison du comte Hartmann ou par lui-même [355] ; enfin des Waldstetten, des villes et des pays avoisinans vinrent beaucoup d'amis du nouveau comte. Hartmann le vieux fut inhumé avec casque et bouclier ; Rodolphe

[351] L'autre branche de la maison de Dillingen s'éteignit en 1286 dans la personne de Hartmann, évêque d'Augsbourg.

[352] J'en compte quarante-quatre dans un registre de 1299.

[353] Dans la Thurgovie ils possédaient Windegk et Wandelbourg; dans le Gaster, le gouvernement de Schennis.

[354] *Jean Conrad Fæsi* (*Géogr.* t. I, p. 336) compte plus de cent châteaux dans le seul comté de Kibourg. Les écuyers tranchans de Diessenhofen ressortissaient à leur cour.

[355] Son frère Ulrich de Coire avait commencé la construction de Heiligenberg, non loin de Winterthur; Hartmann l'avait achevée. Voy. *Tschudi*, 1237, 1244. La lettre de franchise en faveur de Diessenhofen, de 1260, est aussi de Hartmann.

reçut l'hommage, et pardonna à la ville de Winterthur. La puissance des Habsbourg devint plus grande en ce jour qu'elle ne l'avait été durant les longues générations des siècles passés. Lorsque Rodolphe s'en réjouissait avec ses amis, il ne se croyait pas appelé à de bien plus hautes destinées encore [356].

[356] Le récit renfermé dans ce dernier paragraphe de Muller, ne s'accorde pas trop bien avec un document positif du 20 juin de cette même année 1264; c'est une charte par laquelle Rodolphe de Habsbourg, en qualité de seigneur de la ville de Winterthur, accorde et reconnaît à cette ville à perpétuité certains droits et priviléges. Il y dit : « Nos civibus *nostræ villæ* in Winterthur jura subscripta pro gratia speciali tenenda statuimus perenniter et servanda, etc. » Comment concilier ce document authentique avec la date du 27 novembre 1264 adoptée par Muller pour la mort du vieux Hartmann et avec la révolte qui aurait eu lieu contre celui-ci de la part des habitans de Winterthur immédiatement avant ? *Tschudi* croit que Rodolphe se trouvait à Zurich lorsque son oncle le fit aviser de la rebellion (I, 165). Le long chirographe de Rodolphe commence par une pensée à la Salluste, mais en style du XIIIe siècle : « Gesta nobilium et magnorum in oblivionis puteo processu temporis ingererentur, nisi per scripturæ medelam, sicut a prudentibus est præcisum, tale periculum tolleretur. » Ce début était de mode ; la même pensée se retrouve, avec des expressions différentes, en tête de beaucoup de documens de cet âge. C. M.

CHAPITRE XVII.

RODOLPHE DE HABSBOURG.

Son extérieur; son système; son gouvernement de Schwyz (alliance de Zurich, 1251.) — Guerre de Rodolphe contre Régensberg (Tokenbourg; — le fratricide; — route commerciale; Rapperschwyl); guerre contre Saint-Gall, contre l'évêque de Bâle. — Rodolphe roi. — Sous lui, Zurich, Berne, d'autres villes et les Schwyzois. — Sa conduite envers les petites villes et envers sa noblesse. — Rodolphe veut rétablir le royaume de Bourgogne (guerre bourguignonne, savoyarde, bernoise; Fribourg. Le prince Hartmann. Genève, Neuchâtel.) — Comment il se montra dans sa vieillesse à l'égard de l'abbé de Saint-Gall. — Situation des divers pays à sa mort: la Rhétie; Schwyz, Glaris, l'Oberland, le Valais; Vaud, Neuchâtel; l'évêché et la ville de Bâle, la petite Bourgogne; Lucerne; Zurich; les seigneuries particulières du roi; sa maison. — Sa mort.

[1264—1291.]

Rodolphe, comte de Habsbourg et de Kibourg, était d'une très-haute stature et d'une conformation svelte; il avait le nez fortement aquilin, le front chauve dès sa jeunesse, et le visage pâle[1]; dans ses traits régnait un grand sérieux[2]; mais dès qu'on voulait lui parler, il

[1] *Annales Colmar.* ap. *Urstisium*, p. II.

[2] *Volcmar. Oefelin, Boic.* p. 529.

éveillait la confiance par sa prévenante affabilité[3]. A l'époque où, avec un faible pouvoir, il faisait de grandes choses, tout comme plus tard lorsque le poids des soucis publics pesait sur lui, Rodolphe montra toujours un esprit enjoué et tranquille, et il aimait à plaisanter. Ses goûts étaient simples; jamais il ne mangeait de mets recherchés; il était encore plus sobre dans le boire[4]; en campagne, il apaisait parfois sa faim avec des carottes crues. Il avait coutume de porter un habit[5] bleu; de cette main qui, dans quatorze victoires, tint le bâton du commandement, les soldats l'ont vu raccommoder son pourpoint[6]. On a écrit qu'il ne fut pas en tout temps fidèle[7] à madame Gertrude[8], sa femme, dont il eut dix enfans; mais il jouissait du plaisir sans en être l'esclave; aussi, jamais le temps ne lui manqua pour le travail et pour les récréations, ni dans sa vieillesse la santé pour ses exploits[9].

Lorsque l'héritage de Kibourg lui fournit l'occasion et les moyens de faire beaucoup d'entreprises, Richard de Cornouailles, qu'il ne reconnaissait pas comme roi d'Allemagne[10], était prisonnier en Angleterre : aucun prince de l'Empire n'avait à la fois assez de prudence,

[3] *Siffrid.* ap. *Pistorium, Scriptt.* t. I.

[4] *Ann. Leobienses;* ap. *Pez*, *Scriptt. rer. Austri.*

[5] *Ann. Colmar.*

[6] *Tschudi* ad 1291.

[7] Voy. dans la *Géographie de Füsslin*, t. III, préf. p. 12, une histoire bien connue.

[8] De Frobourg et Hohenberg. Elle brillait par ses vertus et aimait les bonnes choses divines. *Chron. de Königsfelden.* Albert, Burkhard, et Henri de Hohenberg étaient ses frères; Cuno et Henri de Fribourg-Fürstenberg, ses oncles maternels. *Gerbert, Crypta nova.* Il l'épousa en 1245; elle mourut en 1281. *Fasti Rudolph.*

[9] A. Gemnicensis dans *Pez.* t. II.

[10] On en trouve des preuves nombreuses dans le *Codex Rudolph.*

de connaissances militaires et de pouvoir, ou ne jouissait assez de la confiance générale pour occuper le trône des grands Empereurs, dont Frédéric II fut le dernier. La surveillance d'autrefois n'existait plus; partout dominait librement la force brutale ou la nombreuse soldatesque, dont les désordres ne laissaient plus ni butin au brigand, ni pain au soldat, mais jetaient le trouble dans la vie sociale. Rodolphe avait passé sa jeunesse dans les armes[11]; la paix n'était conforme ni à son caractère, ni aux circonstances : d'ailleurs, comme d'après les lois de l'antique liberté, il n'exerçait sur les principaux lieux de ses seigneuries que le droit de gouverneur[12], sa grande libéralité[13] fut bien moins en rapport avec ses revenus qu'on ne pourrait le croire[14]. En général nos princes s'embarrasseraient peu de leurs vieilles prétentions, s'ils ne devaient gouverner leurs pays qu'avec l'autorité bornée de leurs ancêtres. Tandis qu'il lui eût été facile de soutenir la noblesse par des extorsions, par l'oppression et le démembrement des villes et des campagnes, Rodolphe entreprit de protéger les bourgeois et les paysans contre les grands. Parmi ceux-ci il voyait des égaux et des supérieurs en naissance et en pouvoir; les bourgeois, non moins distingués par leurs vertus guerrières, avant que leurs âmes eussent été rétrécies par la cupidité, et

[11] « Ab infantia armis nutritus. » *Viti Arenpeckii, Chron. Austr.*

[12] Il était, par exemple, gouverneur des villes d'Arau et de Baden, ainsi que de Bubikon, Mellingen, Windisch, Diessenhofen, Hallau, Hemmenthal, Sursée. *Herrg* donne la liste de ses nombreuses avoueries.

[13] *Gemnicensis*, l. c.

[14] On voit par un *acte de vente* de 1271, qu'il vendit pour le prix de 200 marcs sa métairie à Thüngen (« curiam in villa T. »), près de Mariacell dans la forêt; voy. *Gerbert, Crypta nova.*

amollies par une vie efféminée, se soumettaient sans contradiction à son commandement avec cette discipline qui donne presque toujours la victoire. Les lois civiles les avaient déjà accoutumés à l'ordre, plus que les seigneurs; leur industrie et leur commerce fournissaient les moyens de soutenir de plus longues guerres. La vie sociale aiguisait leur esprit pour de secrètes intelligences, pour des attaques simulées, pour saisir des positions favorables, et pour tous les stratagèmes dont dépendait essentiellement le succès des guerres dans ces temps et dans un tel pays : même avec l'organisation plus brillante et plus savante des armes modernes, ce qui manque à l'homme du peuple, c'est moins l'aptitude militaire que ce courage qui ne s'effraie pas des forces de l'ennemi au sein des jouissances de la vie. Fort de leurs richesses et de leurs armes, le comte, leur gouverneur et leur capitaine, affaiblit les rivaux de sa grandeur, et dut au bruit de sa prospérité plus de confiance et d'affection que l'envie ne pouvait lui en ôter.

Déjà du temps de l'empereur Frédéric, le vieux comte de Lauffenbourg, cousin de Rodolphe, pour avoir embrassé le parti du pape [15], perdit le gouvernement du pays de Schwyz [16] et du Haut-Unterwalden,

[15] Le *pape Innocent* écrit en 1248 à un prévôt du Sundgau : « Ut Lucernenses, Subriz et Sarnenses excommunicentur, quod a domino suo Rodolfo Habsburgico ad Fridericum II defecerunt. »

[16] Dans la copie que je possède de la *charte* citée n. 20, on lit : « Subrizenses » ce qui est évidemment une faute. On sait que le comte possédait des terres dans cette contrée (voy. la *charte relative à Neuhabsbourg*), et que *Tschudi*, ad 1269, a raison de croire que Steinen, Sattel et Arth, villages liés à Schwyz par des connexions multipliées, avaient appartenu à la maison de Lauffenbourg avant le mariage qui l'unit à celle de Kibourg.

et l'autorité qu'en qualité d'avoué de Murbach[17], il exerçait sur la ville[18] de Lucerne, propriété de ce couvent[19]. Car, outre que la fidélité suisse n'abandonna pas l'Empereur avec sa fortune, l'abbé de Wettingen avait ranimé la haine du peuple contre la cupidité et l'orgueil des gens d'église.

Le comte Henri de Rapperschwyl, après avoir visité avec sa femme, Anna de Honberg, le mont Sinaï, Sion, Golgotha, l'Égypte et les tombeaux des Apôtres à Saint-Jacques-de-Compostelle, avait acheté du couvent de Schennis, pour six cent soixante marcs d'argent, le village de Wettingen sur la Limmat, dans la seigneurie de Bade, qui dépendait des Kibourg; près de là, il avait bâti, pour trois cent quarante marcs, le couvent de Meerstern, de l'ordre de Citeaux; il le dota de ses revenus paternels, provenant des fiefs de l'Empire et du couvent des religieuses de Zurich; il y ajouta ce qu'il tenait de sa femme[20] à Sillinen, Gestinen et en d'autres endroits du pays d'Uri, de la valeur de trois cents marcs[21]. De pareilles donations comblaient de joie les serfs[22]: sous la paisible domination d'un mo-

[17] Son père Rodolphe était aussi « castaldus Morbacensium et Lucernensium ecclesiarum. » *Ch. de 1218. Herrg.*

[18] En 1223 la petite ville fut entourée d'une muraille. *Balthasar, Explication des tableaux du pont de la chapelle.*

[19] La dame de Rotenbourg fut obligée d'acheter de l'abbé un pré et une métairie qu'elle voulut donner au couvent des Cordeliers. *Tschudi*, 1223.

[20] Il s'agit sans doute de son douaire; quelle pouvait être l'origine des autres droits que la maison de Honberg possédait dans ce pays?

[21] Ces chartes et d'autres encore sur l'affaire de Wettingen sont citées par *Tschudi. L'acte de* fondation est de 1227.

[22] Cela se voit entr'autres par la menace que l'abbé leur fait dans sa charte de 1242, que l'abbaye les aliènerait pour les punir.

nastère il y avait moins de troubles et d'innovations que sous une autorité laïque. Cela ne favorisait pas seulement la prospérité territoriale; mais l'incertitude des propriétés, obstacle au perfectionnement de l'agriculture, était aussi moins grande et plus supportable que dans beaucoup de pays où le paysan n'est que fermier; surtout parce que, d'après l'ancien usage [23], le bien des serfs ne retournait au couvent qu'après la quatrième génération. Seulement ils ne pouvaient prendre femme parmi les serfs d'un autre seigneur [24]; quand cela arrivait, les enfans étaient partagés entre les deux maîtres [25]. Ils prêtèrent donc volontiers serment au monastère. Mais lorsque le prélat, sous prétexte des immunités ecclésiastiques, ne voulut pas payer les contributions qu'avait payées le précédent seigneur, et qu'il fut soutenu en cela par Henri, alors roi des Romains [26], la landsgemeinde d'Uri refusa son consentement. Alors il vint lui-même dans le pays et pensa forcer le peuple par l'autorité de sa personne et l'ordre menaçant du roi Henri. Mais il s'éleva dans la foule une rumeur de colère, et le landammann lui dit : « Ne nous apportez pas de lettres semblables, seigneur » abbé; les rois et les papes peuvent étendre encore » les immunités de votre ordre, si cela leur plaît; nous » aussi avons des franchises antiques et des lois héri-

[23] On trouve de nombreuses preuves de ce dispositif dans les chartes des abbayes de Farfa et de Pescara, sous la loi des Lombards. *Muratori Scriptt. R.* I, t. II, suppl.

[24] Les femmes ne devaient pas être « alienæ conditionis, » mais « de familia domus. » *Ch.* dans *Tschudi.*

[25] Comme cela se fit par le *traité entre Einsideln et Béronmunster* au sujet des serfs de Tagmessellen, 17 kal. aug. 1265.

[26] *Lettre du roi Henri* « officiatis et procuratoribus, cæterisque fidelibus suis in Uren. » 1233. *Tschudi.*

» tées de nos ancêtres; nous les maintiendrons, s'il plaît » à Dieu; si vous, prêtres, accaparez tous les domaines, » qui supportera les impôts[27]? » Cette haine des immunités cléricales qui augmentait à mesure que la main morte absorbait plus de biens[28], et l'esprit d'indépendance qui, même dans les affaires divines, obéissait souvent à contre-cœur aux prêtres[29], rendirent les Schwyzois toujours plus gibellins. Aussi, lorsqu'après la mort de l'Empereur, eux et les Zuricois, seuls d'entre un grand nombre de peuples, continuèrent de reconnaître comme roi Conrad, son fils, Zurich, Schwyz et Unterwalden firent une alliance de trois ans[30], dans le but de « protéger tout vassal contre un seigneur qui es» saierait d'étendre ses droits. » Ils décidèrent : « que » Zurich préserverait les vallées d'invasion, ou ferait » irruption dans le pays de leurs ennemis; que quand » ceux-ci auraient endommagé les arbres ou les vi» gnes des Zuricois [31], les paysans marcheraient au » secours de leurs alliés avec toutes leurs forces; qu'ils » assiégeraient en commun les châteaux d'où on leur » nuirait. » Les garans de cette alliance furent douze hommes estimables pris dans les familles d'anciens ma-

[27] *Tschudi.*

[28] 1246, *Ch. de Rodolphe de Weiler*, au sujet de ses terres d'Epplingen vendues au couvent de Wettingen; 1290, *acte d'achat* du reste des biens de Rapperschwyl acquis par ce couvent; 1243, *donation* du seigneur Berthold de Windeck au commandeur de Seedorf; elle est aussi rapportée par *Herrg*, etc., etc.

[29] *Convention entre Béronmünster et Murbach* sur le patronage de Sarnen, 1248. On voit là comme il faut « arctius devitare » les serfs.

[30] 1251, *Tschudi* en donne le texte. Cette alliance paraît avoir été renouvelée en 1254.

[31] Si l'on passait dès-lors le Saint-Gothard, il est singulier que la ville, qui était le centre du commerce, n'ait pas exigé des vallées une garantie pour la sûreté de la route commerciale.

gistrats[32]. Bientôt après les Schwyzois nommèrent le jeune comte Rodolphe de Habsbourg leur gouverneur.

Il y avait dans tous les pays de violentes factions et de grands dangers à craindre de la part des Allemands et des Lombards. Dans ces années-là, Ezzelin de Romano, le plus grand Gibellin de la Haute-Italie, homme plein d'activité, de force et de génie, respectable s'il n'eût outragé l'humanité, ébranla, par une guerre infatigable et une domination violente, la confédération guelfe de toutes les villes de Lombardie[33]. Il bannit ou envoya dans la Rhétie la troupe qui, après y avoir pénétré par le Splugen, en descendant le Rheinwald, fut battue près d'Oberems[34] par Henri de Montfort, évêque de Coire. Il excita dans le pays d'Uri une querelle sanglante[35] entre ses partisans[36] et les seigneurs de Gruba. Dans cette extrémité, comme au-

[32] De Zurich, *Manesse*, Müller, Bekenhofen, de Saint-Pierre, Biberli, Krieg; d'Uri, Attinghausen, l'ex-landammann Burkhard, Meyer d'Ortshan; de Schwyz (à cause de leur étroite union, Zurich ne comptait ces deux vallées que pour une), *Stauffacher*, ab Iberg, *Hunn*. Arnold Meyer de Sillinen était landammann à Uri, ab Iberg à Schwyz.

[33] Un livre qui peut tenir lieu de beaucoup d'autres, c'est *Storia degli Eccelini, di J. B. Verci*; Bassano, 1779, III, 8. Les sources ont été rassemblées par *Muratori*.

[34] *Sprecher, Pallas Rhætica*, t. III, ad a. 1255. Quelques-uns furent-ils chassés lorsqu'à la paix de Milan, en 1258, on purgea la vallée du Tessin de tous les gens dangereux (*Ann. Mediol. Murat. XVI*)? Ou bien un certain nombre s'enfuit-il dans les Alpes, en 1259, lorsqu'enfin le héros Ezzelin fut surpris par son heure fatale, et que « ignotas reliquos fatum divisit in oras. » *Stephanardi de Vimercato. Murat.* pr. IX.

[35] *Ch. de* 1261. L'église de Cham sur le lac de Zoug fut abandonnée pour celle de Seewlingen (Schwamedingen) non loin de Zurich, à cause des guerres continuelles dont les ravages paraissent avoir été plus considérables à Cham qu'autour de Zurich. *Ch. de Zurlauben* dans *Zapf*.

[36] Les Ezzelins; on ignore de quelle famille étaient leurs chefs. Leurs adversaires furent sans doute guelphes.

cune autorité n'était assez forte pour contenir la rage de cette querelle, on appela le gouverneur. Rodolphe marcha de Habsbourg dans le pays d'Uri, avec tous ses vassaux; sous lui siégèrent quatre gentilshommes pour opérer la réconciliation; afin de garantir la paix, sanctionnée par un serment, chaque parti donna vingt cautions; la punition de la rupture du traité devait être une amende de cent vingt marcs d'argent, la perte de l'honneur, des droits civils et de toutes les prérogatives de la noblesse[37]. Struthan de Winkelried s'enfuit d'Unterwalden pour un meurtre; le pays lui fit grâce après qu'il eut tué un dragon qui, de la caverne près d'Oedweiler, s'élançait sur les hommes et les bêtes[38]. Il existait des dissensions entre les paysans de Schwyz et les habitans de la Marche voisine du lac de Zurich; mais le landammann Rodolphe Stauffacher sortit avec les jeunes gens, et contint par la crainte les ennemis du pays[39]. Leur épée était prête en tout temps pour le comte leur protecteur.

[37] Il devait être jugé comme un assassin ordinaire. — Cette paix fut conclue en 1257. Le document est rapporté par *Tschudi*. D'après celui que nous venons de citer n. 35, la tranquillité paraît ne pas avoir été rétablie d'une manière complète et durable. Les circonstances sont inconnues; mais on peut les déduire des destinées subséquentes d'Ezzelin (n. 34). Il était encore puissant lorsque Rodolphe vint dans le pays d'Uri; il enrôla probablement des troupes et avec assez de succès, vu que les Suisses étaient gibellins. Milan, menacé par lui, dut lui opposer de la résistance.

[38] 1250. *Tschudi* raconte le fait d'après les *registres de Stanz*. N'est-ce pas ainsi que les dieux des Grecs purgèrent le Parnasse et les marais de Lerne? — Le dragon habitait une caverne de dix pieds d'ouverture dans un des flancs du Rozberg, près des eaux qui en sortent. Encore à présent on voit quelquefois dans de semblables marécages des salamandres et des rats aussi gros que des chats. *Almanach Helvét.* 1782.

[39] Lettre du comte de Tokenbourg à l'honorable landammann Stauffacher, à Schwyz, 1258. *Tschudi.*

Cette Marche, au nord de Schwyz, formait le commencement des domaines des comtes de Rapperschwyl; à l'orient était situé le pays de Tokenbourg; les seigneuries du riche baron de Régensberg étaient dispersées jusqu'à Zurich et à Kibourg, et bien gardées. Des relations féodales ou des liens de parenté unissaient Rapperschwyl, Tokenbourg, Régensberg, l'abbaye de Saint-Gall et Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle. Le comte Rodolphe fut engagé dans des guerres contre eux tous, principalement sans doute comme général de la ville de Zurich.

Le grand abbé Conrad de Bussnang avait acquis du couvent de Saint-Gall le château de Tokenbourg[40], résidence des anciens seigneurs du pays, et Wyl, cité la plus voisine. Diethelm, comte de Tokenbourg, avait deux fils, Diethelm et Frédéric; l'aîné était un guerrier, homme violent; Frédéric avait pris des mœurs plus douces à la cour impériale[41]. Le premier avait cinq fils[42] de Gertrude, fille d'Ulrich, comte de Neuchâtel; Gertrude voulait faire épouser sa sœur à Frédéric; mais il respecta les cheveux blancs de ses parens auxquels l'étrangère, leur bru, ne causait que du chagrin. Lorsqu'il épousa une fille de la maison de Montfort, son père lui donna le Vieux-Tokenbourg et Wyl. Sa

[40] L'ancien château de Tokenbourg était voisin du couvent de Fischingen; le nouveau, au-dessus de Lichtenstaig.

[41] *Généalogie de la maison de Tokenbourg* par un conventuel de Fischingen, dans la *Géographie de Füsslin.*

[42] Diethelm, Krafft, Berthold, Rodolphe et Frédéric. *Donation de Breiteneau* à Saint-Jean, 1249. On trouve aussi un Guillaume, frère puîné de Frédéric, et d'autres encore dans la charte de 1255, ci-dessous, n. 48, et ch. de Rüti, 1260, 1270 et ailleurs. Rodolphe devint abbé de Saint-Jean. Le jeune Diethelm fit, en 1229, une *fondation* à Rüti « pro remedio tam mei quàm meorum. »

belle-sœur, animée par plus d'une passion, excita l'esprit irascible de son mari. Diethelm déguisa son cœur, et avec d'aimables paroles pria son frère de venir le voir à Rengerswyl. Dans la nuit, les serviteurs de Diethelm donnèrent une fausse alarme, et assassinèrent comme par méprise le comte Frédéric, qui appelait lamentablement son frère. Alors ses serviteurs s'enfuirent et fermèrent le vieux château de Tokenbourg et Wyl. L'évêque de Constance, l'abbé de Saint-Gall, le comte de Kibourg avec tous les grands et les nobles du pays, volèrent à Lütisbourg[43], auprès des malheureux parens. Le vieux Diethelm s'écria : « Celui qui a déshonoré ma maison par un assassinat, n'habitera » pas mon château héréditaire ; l'ancien château de » Tokenbourg et Wyl seront à vous, seigneur abbé de » Saint-Gall ; priez pour moi, priez pour la malheureuse mère et pour mes pères, qui ne commirent jamais de telles atrocités, priez pour mon fils innocent. » Peu de jours après qu'il eut fait et confirmé cette déclaration dans l'amertume de son âme, il mourut de douleur, ainsi que la comtesse Gutta ; ils reposent auprès de leur fils bien-aimé[44]. Par la suite, Diethelm entreprit d'annuler cette donation par les armes ; mais quoiqu'il ne manquât pas de talent militaire, tout le peuple l'évita avec horreur à cause de sa trahison et du sang de son frère ; et il eut à se louer de sa fortune lorsque des arbitres, présidés par messire

[43] La tour de Lütisbourg, sur la limite du haut et du bas Tokenbourg, dominait de tout temps un passage de la Thur.

[44] 1228. Un document concernant ces événemens fut donné en 1232 à l'abbé, par les villes de Mayence, Trèves, Wurzbourg, Ratisbonne et Fulde, sur le témoignage du seigneur de Hohenlohe et du roi des Romains. Voy. aussi *Tschudi.*

Godefroid de Hohenlohe, lui firent donner par l'abbé cinq cents marcs d'argent[45]. L'abbé du couvent de Saint-Jean, dans la vallée de la Thur, saisit ce moment pour lui retirer l'avouerie de son couvent[46]. Plus tard Diethelm rompit la paix, ce qui le fit mettre au ban de l'Empire; l'abbé de Saint-Gall et six cents hommes de la Suisse prirent et rasèrent Rengerswyl, où il avait commis son crime, et lui enlevèrent presque tous ses autres châteaux, qu'il eut ensuite bien de la peine à recouvrer[47]. Ce comte, par suite d'une repentance vraie ou feinte, fonda la maison de Tobel en faveur des chevaliers de Saint-Jean[48]. Après de longues années, lors du malheur des Gibellins, il fit encore long-temps une guerre inutile pour reprendre Wyl[49].

Son fils, le comte Krafft, hérita de ses domaines et de son caractère[50]. De son temps, Hartmann d'Iberg, riche vavasseur, bâtit un château de son nom sur sa propre terre près de Wattwyl; cet écuyer était vassal de Saint-Gall. Le comte Krafft, informé de son entreprise, lui prit son château et l'enferma même dans celui d'Uzenberg : Hartmann scia le plancher de sa

45 Et cent marcs à ses « consiliariis », d'après le même document.

46 *Ch.* 1231. Il avait déjà pris cette résolution en 1227, parce que le comte abusait de son pouvoir; il donna l'avouerie à l'Empereur. Après la mort de celu-ci, elle passa vraisemblablement aux comtes de Montfort, qui habitaient le château de Starkenstein.

47 *Tschudi*, 1231.

48 *Fæsi* a cité dans sa *Géogr.*, t. III, p. 231, des passages de la *Ch. de l'évêque de Constance.* Diethelm était mort en 1255. *Donation de Gertrude,* sa veuve, de deux « columpnarum terræ apud Perla » sur la montagne de Diesse, en faveur de Gottstatt.

49 *Tschudi*, 1247 et suiv.

50 Il trahit en 1249 la cause de Berthold, abbé de Saint-Gall, dont il avait épousé la tante, et, au lieu de le soutenir, il ravagea par le feu le pays d'Appenzell.

prison avec du fer-blanc, et après être venu en habits de femme chez son seigneur l'abbé, il lui donna son château. L'abbé Berthold de Falkenstein mit le siége devant le château d'Iberg. Il y avait alors une diète des seigneurs du pays; le comte Krafft s'y rendit; un char de foin l'ayant séparé de sa suite dans un chemin creux, l'écuyer Locher l'assassina, pour venger son frère auquel le comte avait fait subir une mort ignominieuse [51]. Iberg fut conquis et fortifié par l'abbé [52]. Mais les seigneurs de Tokenbourg demeurèrent aussi riches en terres que puissans par le nombre de leurs châteaux et par leur influence sur toutes les affaires de commerce. Toutes les marchandises italiennes qui descendaient dans la Rhétie, passaient entre leurs châteaux d'Uzenberg et de Grynau pour gagner le lac de Zurich [53]; à Zurich il régnait une industrie active en soieries, toileries, tanneries, et en laines, quoique les paysans ne pussent vendre la soie que par quintal aux bourgeois [54]; leurs fabriques pourvoyaient même les villes du Nord [55].

De ce territoire peu sûr les marchandises passaient dans la Marche des comtes de Rapperschwyl, ou sur le lac dont la rive, à l'endroit le plus resserré, près des îles d'Uffnau et de Lützelau, était protégée par le château et la ville de leur nom. Au-delà, les seigneuries

[51] 1259. *Ibid.* et dans le livre du *Conventuel.*

[52] 1259, 1263. *Tschudi.*

[53] *Schinz, Hist. du commerce de Zurich.*

[54] *Richtebrieve*, p. 62 et 73 dans la *Bibl. helv.* t. II, p. 11. On croyait par là arrêter les gâte-métiers, et l'on favorisait le monopole. On croyait empêcher le vol, en ne permettant pas aux gens d'un bourgeois de vendre moins d'un quintal à la fois. *Silbereisen, Chroniques*, t. I, p. 99.

[55] Jusqu'en Pologne. *Rihctebrieve des bourgeois de Zurich.*

de Régensberg, à droite le château de Wulp, à gauche la forteresse de Baldern, au-dessous de Zurich la tour dans le Hard, et de plus Glanzenberg, étaient trop près d'une route commerciale pour ne pas en compromettre la sûreté, vu les guerres continuelles des grands et l'audacieux brigandage des vassaux.

Car le merveilleux ouvrage de routes sûres, à travers l'immense chaîne de montagnes entre l'Allemagne et l'Italie, entrepris par Octave Auguste, exposé aux abus et à la négligence des barbares, rétabli pour les marches militaires des empereurs d'Allemagne, le plus souvent mal entretenu à cause de la pauvreté et de l'ignorance des peuples alpestres, cet ouvrage fut, après l'extinction des Empereurs et des ducs de Souabe, menacé d'une ruine totale par le manque de toute surveillance. A travers le passage du Simplon, et au-dessus d'incommensurables profondeurs, des ponts construits avec plus de hardiesse que d'art [56] conduisaient dans les vallées des violens seigneurs du Valais ou des barons sans lois de l'Oberland. En sortant d'un grand nombre d'étroites vallées dont les possesseurs, gentilshommes italiens habitués à la cruauté dans les guerres de factions, ou sous le prétexte de ces guerres, guettaient ici des Guelfes, là des Gibellins, le passage du Saint-Gothard, lorsque le seigneur d'Hospital [57] ne pillait pas et que la nature ne coupait pas le chemin, traversait des vallons en général plus paisibles jusqu'au lac orageux d'Uri, qu'on ne pouvait guère éviter ; ce passage conduisait aussi près du pays de

[56] « Discriminosi montis Brigiæ pontes. » *Anon. de Gregorio X. Murat. Scriptt. R.* I, t. III.

[57] Entre le couvent des Capucins et Urseren.

Tokenbourg par celui de Rapperschwyl et de Régensberg.

Au temps où Kibourg échut par héritage à Habsbourg, la seigneurie de Rapperschwyl fut administrée au nom du jeune enfant Rodolphe, dernière espérance de sa maison[58] : trois ans auparavant, sa mère l'avait mis au monde après la mort de son père, dans des temps très-difficiles, alors que, l'issue de ses couches étant encore incertaine, l'abbé de Saint-Gall, au saint duquel un comte pieux avait consacré Rapperschwyl, voulait faire envahir le pays par le comte Wolfram de Vehringen, capitaine de ses troupes. Il fut battu par les paysans de Schwyz, de Glaris et par le seigneur Marquard de Vaz, le plus puissant de tous les barons de la Rhétie[59] à partir de l'Albula[60].

Dans la contrée fertile et agréable au-delà du Kazensée, à peu de lieues de Zurich, vivait le comte de Régensberg[61], noble seigneur[62], homme hautement vénérable[63], parent de ceux de Rapperschwyl, de Ki-

[58] *Ch. de la comtesse* qui cède une métairie à sire Nicolas de Kaltbrunn, pour la somme de vingt marcs que le comte Rodolphe assure à sa femme; 1263, le onzième jour du mois « redemonadiss. »

[59] *Tschudi; Sprecher, Pall. Rh.* l. III, ad 1262. Rodolphe de Vaz était « nepos » du dernier comte de Rapperschwyl. *Ch. du couvent de Rüti*, 1229.

[60] Rivière près d'Obervaz. Vaz se prononçait Vatsch. *Lettres de garantie entre Rodolphe et le comte Meinhard de Tyrol.*

[61] « Sigillum Luitoldi, comitis de Regensberch. » *Acte de vente de sa maison à Zurich*, 1246, et dans d'autres chartes.

[62] « Nobilis dominus. » Fry.

[63] *Arbitrage entre Jean de Habsbourg-Lauffenbourg et Werner de Honberg*, 1321. Le plus ancien de mes amis, homme profond dans les recherches historiques, *Jean Henri Füssli*, a exposé, dans le *nouv. Musée suisse*, comme aucun de ses prédécesseurs ne l'avait fait, l'histoire de la famille de Régensberg, d'après les chartes de sa collection que nous citons ici.

bourg[64], de Habsbourg[65], leur égal et même leur supérieur[66] par ses vastes possessions qui s'étendaient d'un côté par-delà le Rhin et le Klekgau[67], de l'autre le long de la Limmat[68], du lac de Zurich[69], jusque dans le Rheinthal[70] et au-delà d'Unterwalden jusque sur les flancs du Brünig[71]. Dans le temps des anciennes guerres entre les empereurs et les papes, messire Lütold, avoué puissant[72], siégeait aux lieux où sont les ruines du vieux château[73], et où, de la forte tour[74] bâtie sur les rochers avancés du Lægern, l'œil peut à peine embrasser la nature variée des vallées et des plaines du canton de Zurich. Il fut dévoré par l'épée; l'enfant, son petit-fils, le fut par les flots de la Limmat. Cet enfant repose près du couvent qu'en souvenir de ce deuil, Lütold II, son père inconsolable,

64 « Nepos bonæ memoriæ Luitoldus senior de Regensberch, » dit Hartmann de Kibourg dans sa *Ch. pour Saint-Gall*, 1254.

65 Gertrude, fille de Lütold de Régensberg, avait épousé Rodolphe, l'ancien, de Lauffenbourg. *Donation en faveur de Wettingen*, 1525.

66 Dans des chartes zæringiennes de 1185 et 1189, Régensberg est placé avant Rapperschwyl.

67 Adlikon, Weningen, Steinmur, Kaiserstuhl, Röteln, situé vis-à-vis, le grand bourg de Hallau, Hemmethal dans le Randen.

68 Dans le Hard une riche maison de péage, une tour et un pont; Glanzenberg.

69 Baldern, Wulp, Friedberg.

70 C'est l'opinion de Füssli.

71 *Ch. de* 1182 et 1190, relatives au différend avec Engelberg, pour des métairies sur le Brünig.

72 A Saint-Gall, à Muri. *Leu.* Ces barons étaient archi-chambellans à Saint-Gall et à Einsidlen, porteurs héréditaires du siége, dans les cérémonies où l'abbé paraissait avec la mitre.

73 Le vieux Régensberg.

74 La tour du nouveau Régensberg, dont les murs ont dix pieds d'épaisseur.

fonda pour des vierges vouées à Dieu[75]. Lütold IV bâtit le couvent de Rüti pour des religieux zélés[76] à combattre l'incrédulité et à cultiver un pays dont la fertilité devait récompenser leur travail[77]. Il était frère de l'archevêque Eberhard de Salzbourg[78] qui non-seulement fonda trois évêchés[79], mais, malgré les préjugés de son temps, soutint fidèlement l'empereur Frédéric II contre l'orgueil démesuré des papes. Lorsqu'on entreprit d'enlever à Malek-el-Adel, fils d'Eyub, les portes de la Terre-Sainte[80], messire Lütold pourvut de provisions les couvens fondés par sa famille, prit la croix et l'épée glorieuse de ses ancêtres, et trouva la mort dans l'ancien pays des Philistins[81]. En mourant, il songea à sa patrie et y envoya un encensoir doré, un talisman et cent marcs[82]. Son fils, du même nom, hérita de la loyauté de son père[83]. Lütold V eut, de Bertha de Neuchâtel[84], le sixième de

[75] *Ch. de fondation du couvent de Fahr*, 1130.

[76] Ulrich de Zurich, le prieur Luther et huit autres qui avaient fui de l'évêché de Coire, à cause des troubles qui y étaient survenus.

[77] *Hartmann, Ann. Eremi ad* 1216.

[78] Par sa mère seulement, qui avait épousé, avant ou après Lütold, un seigneur de Truchsen, père de l'évêque. *Hansiz* atteste qu'Eberhard était né en Souabe. *Eberhard* lui-même nomme Lütold V « couterinum » (Ch. 1219) et confirme les donations de Lütold, « cum simus nos quoque hæredes plantationis istius novellæ. » Le prieur Ulrich de Rüti habitait auprès de lui. *Ch.* 1221.

[79] Chiemsée, Seccau, Lavant. Il donna, en 1213, l'évêché de Gurk à son oncle Walther, abbé de « Tysentin » (Disentis), sans doute de la famille de Régensberg.

[80] Damiète, 1218.

[81] A Accaron.

[82] *Füssli.* On connaît par *le Grand Albert* et par beaucoup d'autres, les superstitions qu'alors on pratiquait avec certaines pierres.

[83] « Morum honestatis ejus desiderabat existere. » *Ch.* 1219.

[84] Fille de Rodolphe, sœur de Gertrude de Tokenbourg, ci-dessus, n. 42.

son nom et messire Ulrich. Dès-lors la construction du nouveau château près du Lægern[85] et la dépense que faisait Ulrich dans des cours étrangères[86] peuvent avoir rehaussé leur éclat en diminuant leurs richesses[87]. Cependant ils eurent de la peine à ne pas porter envie à Rodolphe de Habsbourg, qui accepta tout l'héritage de Hartmann-le-Vieux, de Kibourg. Le dernier des Kibourg était aussi leur oncle. Eux, leurs cousins de Lauffenbourg, les cousins de Tokenbourg[88], les Eschenbach[89], ceux de Neuchâtel, tous mécontens, se concertèrent; mais ne se hâtant pas, ils lui laissèrent le temps de se renforcer : une sourde fermentation remplissait le pays d'inquiétude.

Alors les Zuricois envoyèrent à messire Lütold de Régensberg six seigneurs et autant de bourgeois pour lui demander sa protection. Le baron répondit : « Zurich est pris dans mes domaines comme un poisson » dans le filet. Soumettez-vous, je vous gouvernerai » avec clémence. » Ces paroles effrayèrent la ville. Elle députa vers Rodolphe de Habsbourg, qui l'écouta avec joie, reçut et prêta aussitôt serment[90]. Cette démarche donna de l'inquiétude au seigneur de Régensberg

[85] Le nouveau Régensberg est mentionné pour la première fois en 1250, dans la donation d'Arnold de Lægern (« Legirn »), chevalier, en faveur de la vallée de Sainte-Catherine.

[86] « Ulrich extra provinciam in aula regis Bohemiæ, » (d'Ottokar) 1256.

[87] Lütold et Ulrich vendent une métairie à Adlikon, 1255, et une à Oberaffholtern, 1256. *Chartes.*

[88] Les fils de Gertrude, Frédéric et Guillaume; les fils du comte Krafft, Frédéric et Diethelm.

[89] Berthold d'Eschenbach, mort en 1256, avait épousé une fille de Lütold V. *Schinz, Registre généalogique des Cappelen.*

[90] Le chef de la députation était le chevalier Rodolphe de Glaris

et à toute sa parenté; ils se mirent en mouvement [91]; bientôt commencèrent les querelles; les châteaux furent renforcés de gardes. Peu de temps après, messire Lütold reçut avis que Rodolphe préparait ses armes et établissait ses machines à tel endroit contre tel château; le baron pourvut celui-ci de vivres, d'hommes et d'armes, le fortifia, le fit garder avec soin. Frais et peines inutiles; la prétendue attaque n'était qu'une feinte. Après que, sans perte ni danger, le comte eut répété ce stratagème à différentes reprises, au grand dommage de son ennemi, il força inopinément Wulp, château qu'il n'eût pas été difficile de défendre avec les gens de la seigneurie de Grüningen et ceux du Tokenbourg. Alors messire de Régensberg engagea le pays fertile de Grüningen, parce qu'il ne pouvait plus le maintenir, et rassembla tant d'hommes et de forts moyens de défense dans ses châteaux au bord de la Limmat, et autour de Zurich, que, dans le système militaire de ces temps, ils semblaient imprenables. En conséquence, Rodolphe résolut, pour délivrer la route commerciale des attaques des comtes de Tokenbourg [92], d'affamer le fort d'Uzenberg [93], en attendant que le relâchement

(nommé encore une fois dans un document de 1273, rapporté par *Zurlauben*, dans *Zapf*); le chevalier Henri Meiss et dix autres, formant le parti dominant du conseil, composaient avec lui la députation.

[91] Si l'abbé *Silbereisen*, dans sa Chron. msc. t. 1, p. 105, ne parle pas de simples intentions comme d'actes déjà accomplis, ses assertions sur les grandes ligues contre le comte ne sont pas suffisamment justifiées par l'histoire; un fait est avéré, c'est que Lütold pouvait élever des prétentions sur les biens allodiaux de la maison de Kibourg.

[92] Frères du comte Krafft, qui laissa deux fils, Diethelm et Krafft; mais Frédéric et Guillaume, ses frères, « consanguinei de Lütold, » géraient les affaires. *Ch. d'Uznach* 1270, *in Chartul Rutin. Roo* nomme le comte Ego sans preuves diplomatiques.

[93] Près de Schmerikon, dans la seigneurie d'Uznach.

de leur surveillance favorisât les ruses de guerre qu'il méditait. Mais, fatigué de la longueur de ce siége, il l'abandonna, déclarant à la louange des comtes qu'en approvisionnant leur fort pour tant de mois, ils l'avaient rendu imprenable. Sur ces entrefaites un soldat s'avisa, par dérision, de jeter des poissons vivans hors des murs du château : ce fut la cause de sa ruine; car Rodolphe apprit par là que les broussailles derrière le rocher cachaient un sentier qui descendait jusqu'à l'Aar. Après quoi il conquit Baldern sur l'Albis au moyen d'un petit nombre de cavaliers qui portaient des fantassins en croupe ; ceux-ci se cachèrent dans les broussailles; tandis que les cavaliers prenaient la fuite, poursuivis par les hommes du baron, les fantassins s'emparèrent du château ouvert et battirent des deux côtés l'ennemi saisi d'épouvante. Des bateaux, dans lesquels le comte Rodolphe avait caché des soldats, descendirent la Limmat, passèrent rapidement devant Glanzenberg et abordèrent sur une rive boisée; les soldats étant débarqués, les bateliers jetèrent leurs habits dans la rivière et crièrent au naufrage; ceux de Glanzenberg se précipitèrent hors du château pour pêcher du butin; la forteresse fut prise par les soldats en embuscade. Chaque jour douze chevaux blancs sortaient, pour la chasse ou le brigandage, de l'Uetlibourg, château devant lequel tout Zurich se déploie le long de ses beaux rivages ; Rodolphe en acheta secrètement de semblables, et lorsqu'il sut que ceux du château étaient absens, il se fit poursuivre par les Zuricois à la nuit tombante et galoppa avec une très-grande célérité vers le château. Celui-ci, ouvert précipitament par la garnison trompée, fut pris et démoli. Enfin, grâce à la médiation de messire Ulrich de Ré-

gensberg, comme lui ami particulier des comtes de Lauffenbourg [94], Rodolphe ne ruina pas complètement le frère d'Ulrich [95] à qui les Zuricois accordèrent le droit de bourgeoisie [96].

Dans le temps où Lütold était encore fort, et avant que sa mauvaise fortune eût porté les Tokenbourg à l'abandonner, il arriva que l'abbé de Saint-Gall, Berthold de Falkenstein, vint à Wyl avec ses troupes pour envahir le pays de Kibourg, parce que Rodolphe, qui avait hérité beaucoup de fiefs du couvent, différait d'en demander l'investiture. Ce fut par ressentiment

[94] Charte citée ci-dessus, n. 65.

[95] Cela ne résulte pas seulement de ce qu'Affholtern ne fut vendu que par son fils, en 1281, « ob instantem penuriæ angustiam et creditorum importunitatem. » *Ch.* citée p. *Füssli, Géogr.* t. 1, p. 66. On sait par la *convention* de son fils, 1297, qu'il possédait encore des châteaux. Lütold, sans se laisser intimider par la fortune de Rodolphe, se ligua, même en 1274, avec les seigneurs de Souabe contre Rodolphe, roi. Il fonda en 1282, conformément à l'ancienne dignité, des messes, des vigiles et une distribution de farine, de vin et de poisson, pour l'anniversaire de sa mort et de celle de sa femme. *Ch. de Rüti.* En 1286 il était déjà mort. Eberhard, son fils, fut abbé de Rüti durant 28 ans (1289—1317). L'héritier de la famille, Lütold VII, se trouva constamment dans les plus tristes embarras, qui le forcèrent à vendre beaucoup de terres. La vente la plus curieuse que fit ce Lütold fut, en 1317, celle du braque qui ornait son casque; ce fut du consentement de ses frères d'armes de Montfort et de Tengen, sous réserve de l'approbation de sa famille et d'un de ses cousins, de Krenkingen; il le vendit pour 35 marcs au comte Frédéric, souche des rois de Prusse. La maison de Brandebourg conserve encore le braque de Régensberg dans ses armoiries; il a marché plus d'une fois contre le lion de Habsbourg.

[96] *Tschudi* a raconté cette guerre d'accord avec d'autres chroniques, ad 1264, 1265, 1267, 1268. Il manque plusieurs documens pour expliquer l'ancienne puissance de la maison de Régensberg; *Schinz* était disposé à regarder les châteaux pris à Lütold comme la propriété de ses amis les barons d'Eschenbach : je ne suis pas plus en état de réfuter cette opinion, que lui de l'appuyer sur des documens.

que Rodolphe en agit ainsi, parce que, dans l'affaire de la donation, Berthold s'était prononcé contre lui et pour l'évêque de Strasbourg. On était à l'époque de l'année qui précédait l'entrée des chevaliers en campagne. Rodolphe célébrait à Bâle le carnaval avec beaucoup de chevaliers. Dans cette ville, les familles nobles nourrissaient une haine non dissimulée contre les riches bourgeois; après le départ de Rodolphe, après les plaisirs du tournoi, après la danse et les festins, de jeunes chevaliers se permirent peut-être des discours, des demandes ou des actions que des bourgeois, des maris et des pères ne pouvaient tolérer; ils furent arrêtés dans leurs projets par une émeute du peuple dans laquelle plusieurs périrent. Les frères d'armes de Rodolphe se levèrent et s'enfuirent, pleins d'une orgueilleuse colère, enflammés du désir de la vengeance. Le comte se réjouit de cette occasion de se concilier les esprits exaspérés des jeunes nobles, et de profiter du feu de leur colère pour abaisser Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle, qui, en qualité d'oncle du comte de Tokenbourg, lui en voulait à cause de la ruine d'Uzenberg. Mais il avait déjà trois querelles sur les bras, contre Tokenbourg, Régensberg et l'abbé Berthold. Après que Rodolphe eut examiné la nature et l'état de chacune d'elles, il monta à cheval, seul avec deux amis. Bientôt il s'écarta du grand chemin, et traversa au galop les champs et les sentiers détournés. L'abbé de Saint-Gall était dans son château de Wyl, assis à table avec un grand nombre de chevaliers et de vassaux, amis des festins, dont il savait tirer un parti utile; il avait coutume de se faire amener beaucoup de vin du Rhin, du Neckar, et du meilleur dont se glorifient les collines de la Valteline et les contrées de Bo-

zen, et d'inviter, le jour de sa fête, jusqu'à neuf cents gentilshommes[97]. Le gardien des portes vint dire au prélat que le comte de Habsbourg désirait lui parler. L'abbé sourit de cette idée, et la prit pour une plaisanterie d'un de ses convives intimes qui venait d'arriver. Quelle ne fut pas la surprise générale, quand le comte de Habsbourg et Kibourg entra, presque sans suite, dans la salle au milieu d'hommes rassemblés pour le combattre. « Seigneur abbé de Saint-Gall, dit» il, je possède des fiefs de votre saint; la raison pour » laquelle j'ai tardé de vous prêter foi et hommage ne » vous est pas inconnue; trêve à cette querelle : je me » soumettrai à la décision des arbitres, et je suis venu » pour vous dire qu'entre l'abbé de Saint-Gall et le » comte de Habsbourg il n'y aura jamais de guerre. » Ces paroles répandirent la joie parmi les convives : le comte s'assit avec eux à table. Durant le repas il raconta le malencontreux carnaval, ajoutant de graves réflexions sur la hardiesse croissante des bourgeoisies et sur la déconsidération de la noblesse. Jusque là ils l'écoutèrent avec attention. Enfin il dit : « que l'exem» ple de cette audacieuse populace pouvait avoir des » suites telles, que, malgré les grandes querelles dans » lesquelles il se trouvait engagé, les devoirs de son » rang de chevalier[98] l'obligeaient de laisser tout pour » venger sur le peuple bâlois et son évêque français, » les nobles chevaliers et les seigneurs allemands » qu'ils avaient tués et outragés. » Alors tous jurèrent « que cette querelle était celle de la noblesse en-

[97] *Ib.* ad 1268.
[98] Il était chevalier depuis 24 ans. *Zurlauben*, *Tables*, p. 80.

» tière. » L'abbé se décida aussi à marcher avec eux à la tête de tous ses vassaux[99].

En conséquence des forces puissantes sortirent des montagnes de Schwyz, ainsi que de Zurich et de Saint-Gall, se réunirent avec Habsbourg, Kibourg et les troupes que Rodolphe tira du Brisgau et de l'Alsace, et ravagèrent si cruellement le territoire de Bâle, que la ville fut heureuse d'obtenir la paix à force de prières. Rodolphe prolongea davantage la guerre contre l'évêque[100], auquel il prit Brissach; l'abbé la continua impitoyablement, parce que l'évêque lui avait enlevé du vin[101]. Lorsque Tokenbourg eut fait la paix avec Zurich, et que la puissance de messire Lütold fut à son déclin, l'évêque obtint la paix à prix d'argent[102].

Dans toutes les guerres, Rodolphe traitait conformément aux lois militaires, et non comme prédicateurs de la foi chrétienne, les grands prélats qui renonçaient à l'éclat de la sainteté ecclésiastique pour l'exercice d'un pouvoir séculier. Mais il est raconté à sa gloire, dans beaucoup d'annales, comment, à la chasse, ayant rencontré près d'un ruisseau gonflé par l'orage, entre Fahr et Bade[103], un pauvre prêtre qui se hâtait de

[99] *Tschudi*, 1267. On voit par la *Lettre d'investiture* 1274 (*Herrg.*), quelles terres Kibourg tenait de l'abbaye.

[100] On rapporte que son cousin, le comte Amédée de Neuchâtel, l'assista, et que Rodolphe mit inutilement le siége deux fois devant Neuchâtel.

[101] Lors de la signature du traité de paix à Beuggen, l'évêque s'écria : « Par quoi la Sainte-Vierge a-t-elle mérité l'injure que Saint-Gall fait à » son évêché? » L'abbé répondit : « Seigneur de Bâle, par quoi Saint-Gall a-t-il mérité, de la part de la Sainte-Vierge, que vous lui buviez son vin? » *Gesta Sancti-Galli*.

[102] 1269. *Tschudi*.

[103] *Liber de Monasteriis agri Tigur.* ap. *Guillim.*

porter, avec le Saint-Viatique, la paix chrétienne à un mourant, le comte le força de prendre son cheval, exprimant son respect pour ce Dieu « de qui il tenait, à » titre de fief, tout ce qu'il était[104]. » Sa dévotion toucha les Zuricois, lorsque un jour de fête il montra au peuple assemblé des monumens de la crucifixion[105]. Sa renommée fut accrue dans cette ville par le nouvel ordre des ermites Augustins, qu'il y avait fait recevoir[106], et par beaucoup d'autres monastères reconnaissans de ses dons pieux[107]. Il prit à Brougg un confesseur, Werner, frère Mineur, qui demeura près de lui tant qu'il vécut; il garda constamment auprès de sa personne un autre frère de cet ordre, capable de plus grandes choses[108]. Au même ordre appartenait

104 *Joh. Vitodur. Chron.; Ann. Leobienses* dans *Pez* t. 1; *Hagen*, ib.; *Trithem.* ad 1270; *Tschudi* ad 1266; *Dominicus Tschudi, Origg. Habsb.* == Qui ne connaît la belle ballade de Schiller sur ce sujet: *le Comte de Habsbourg?* C.M.

105 *Silbereisen*, l. c. p. 107. Ces reliques sont à Nuremberg.

106 *Tschudi*, 1265.

107 Wesen 1265, Wurmsbach et Wettingen 1267, Saint-Urbain 1268, Fischingen 1270, le val de Sainte-Catherine et Klingnau 1271 et beaucoup d'autres, dont les chartes ont été rassemblées par Herrgott. Au couvent de Cappelen « in foresto juxta villam de Berne in Burgundia » il donne « novalia circa speluncam in dicto foresto et terram Muntsperc; » 1270. *Ch. Cod. Rudolph.* p. 241.

108 Henri d'Isny. *Joh. Vitodur.* ad 1278. Il s'appelait Gœkhlmann, était fils d'un forgeron ou d'un boulanger, et portait le sobriquet de « Knoderer » (« Knoten, nodus, nœud ») à cause de son bâton noueux ou du nœud de sa ceinture de cordes. L'honnête docteur Ebendorfer de Haselbach, qui raconte ces faits, rapporte aussi qu'en sa qualité de lecteur de l'ordre, il brilla dans des négociations à la cour de Rome, et qu'une fois il couvrit le passage de l'armée à travers une forêt « exercitum in extrema parte gubernavit. » (Voy. aussi n. 135.) Quel dommage, ajoute le docteur en gémissant, qu'Henri ait été un nécromancien (nigromanticus) en commerce avec les esprits infernaux qu'il traitait fort impé-

le frère Berthold de Régensbourg [109] que le peuple de toute la Thurgovie entendit prêcher dans les champs avec un zèle si persuasif, que plusieurs se levèrent et se confessèrent à haute voix, et que des fils de pères injustes restituèrent des châteaux enlevés [110]. Ce frère connaissait si bien le chemin des cœurs, qu'à sa prédication une jeune fille fit publiquement pénitence pour avoir abusé de sa beauté, et que lorsqu'il recommanda cette âme repentante au pardon général, un homme sortit aussitôt du milieu du peuple et la prit pour femme [111].

Lorsqu'à Bâle les familles nobles de la société de l'Étoile [112] crurent que les bourgeois de la société du Perroquet [113] empiétaient considérablement sur leurs droits, lorsque l'évêque Henri refusa de donner satisfaction au comte Rodolphe pour la destruction d'une

rieusement! On sait qu'après avoir gouverné pendant un bon nombre d'années l'évêché de Bâle, il devint le premier électeur de l'Empire, et mourut archevêque de Mayence.

[109] *Hergott*, 1258.

[110] P. e. Albert de Wartenstein, de la maison de Hohensax, dont le père Albert s'était emparé de vive force du château de Wartenstein appartenant à l'abbaye de Pfævers dont il était l'avoué. L'abbé fit à cause de cela au seigneur un don de 50 marcs. *Guler*. Toutefois ce fait ne se rapporte pas à l'année 1257, mais à un sermon plus ancien, puisque la charte du rachat complet de l'avouerie, occasionné par cette prédication, fut confirmée par l'empereur Frédéric.

[111] *Vitodur*. ad 1270.

[112] Elle se composait des seigneurs d'Eptingen, de Wizdum, d'Uffheim, de Matzevell, de Frik, de Krafft, de Reich, de Kornmarkt (depuis Neuenstein), de Ramstein. Elle s'assemblait à l'auberge de la Fontaine-des-Soupirs.

[113] Là se trouvaient les Schaler (« Scolarii »), les Mönch (auparavant nommés Glyss), les ze Rhyne, les Marschall, les Cammerer, les Berenfels. Leurs réunions avaient lieu à l'auberge de la Mouche. *Münster, Cosmographie*, t. III.

petite ville d'Alsace, de la tour d'Otmarsheim, et pour d'autres offenses, une seconde querelle s'éleva au détriment des deux partis, parce que celui de l'Étoile fut chassé de la ville et qu'Henri ne craignit pas de braver le défenseur de la noblesse en ravageant ses terres. Alors Rodolphe campa avec tous ses amis [114] devant la grande ville, sur le mont de Sainte-Marguerite, près de Binningen. Au milieu de campagnes et de collines agréables, entre lesquelles le Rhin se dirige tout-à-coup vers le nord, étaient situées deux villes de même nom, dont la plus ancienne loyalement enrichie par une longue activité, avait atteint, grâce au courage de ses citoyens, une grandeur que l'évêque et la noblesse jugeaient dangereuse. Le petit Bâle s'élevait depuis peu [115]. Comme tous les bourgeois en état de porter les armes étaient prêts, et que Rodolphe, accompagné d'une faible escorte, faisait à cheval le tour des murs, Hugues Marschall, chevalier et bourgmestre, homme courageux, fit une prompte sortie avec toutes les troupes, afin de faire le comte prisonnier; le bourgmestre trouva là une mort glorieuse; Rodolphe dut son salut à la vélocité de son cheval. Après cela Bâle fut assiégé; ce qu'avec une innocente activité, de soigneux pères de famille avaient bâti où planté sur les ruines de la magnificence des Rauraques, fut dévasté, et des deux côtés la guerre se fit avec une extrême dureté à cause de l'exaspération des partis [116].

[114] *Silbereisen*, t. I, p. 117, compte parmi eux des Zuricois et des Saint-Gallois. Henri d'Isny doit lui avoir conseillé d'éveiller l'attention des princes électeurs par une semblable entreprise.

[115] Il avait été ceint de murailles en 1226. Voy. *Wurstisen*, *Chron. de Bâle* et *Spreng* sur le Petit Bâle.

[116] On coupa, est-il dit, les pieds aux prisonniers, comme Ezzelin avait fait en Italie.

Mais durant les jours d'une courte paix [117], lorsque les soldats furent fatigués d'assaillir les murs de tels citoyens, le maréchal héréditaire de l'Empire, Henri de Pappenheim, et en même temps Frédéric de Hohenzollern bourgrave de Nüremberg, apportèrent de Francfort-sur-le-Mein la nouvelle « qu'au nom et » dans l'assemblée des princes électeurs, Louis, comte » palatin du Rhin et duc de Bavière, autorisé de tous, » avait, en considération de ses grandes vertus et de sa » sagesse, nommé le comte Rodolphe de Habsbourg » roi d'Allemagne et empereur romain. » Ce message étonna Rodolphe plus que tous ceux qui le connaissaient. Tandis que, rempli d'une joie inexprimable, tout le pays de ses ancêtres, en Argovie, se rassemblait à Brougg pour féliciter sa femme [118], et que les principaux chefs de toutes les villes et de tous les pays qui l'avaient aimé et honoré au temps que sa fortune était moins haute, venaient pour le voir dans sa nouvelle grandeur, les Bâlois le prièrent d'entrer dans leur ville avec toutes ses troupes [119]. Là-dessus il leur promit l'oubli de toute inimitié passée [120], libéra les prison-

[117] *Ann. Leobiens.*, *Pet. Vitodur.*

[118] Voy. *Tschudi* sur la lettre de protection qu'elle donna pour lors à l'abbé d'Engelberg.

[119] *Silbereisen*, l. c.

[120] Il vaut la peine de citer un passage de la *Lettre de la ville de Bâle* (*Cod. Rudolph.*, n. VIII). Bâle se réjouit : « quod quidquid rancoris ad nostram civitatem erga nos exstitit, benignitate regia remisistis. Quapropter Serenitatis Vestræ Excellentiæ assurgimus, humiliter inclinantes, cum omni genere gratiarum, omnem penitus offensam, quam nobis universis universaliter et singulis singulariter — pro qualitate temporum intulistis, remittentes in toto; ad memoriam id poëticum revocantes : *Lædere qui potuit, aliquando prodesse valebit.* Unde Dominationis Vestræ Magnificentiæ totis viribus supplicamus, quatenus vestra benignitas largiflua in conser-

niers, fit proclamer la paix publique, et avec un cortége de tous les grands de la haute Allemagne, de beaucoup de députés et de paysans libres de la Suisse, des Zuricois et de toutes les villes avoisinantes, il se hâta, en passant par Brissach où sa femme et toute la noblesse de l'Argovie vinrent à sa rencontre [121], d'aller à Aix-la-Chapelle, recevoir de l'électeur de Cologne la couronne de Charlemagne.

Le comte de Habsbourg parvint à cet honneur suprême, non parce qu'il pouvait faire remonter ses ancêtres jusqu'aux grands de l'ancien royaume frank et jusqu'aux familles des Saints [122], non parce qu'il releva, par la succession de Kibourg, la puissance long-temps abaissée de ses pères, ni parce que la fille de Hartmann le Jeune, lorsqu'il la donna à Eberhard de Lauffenbourg, dut respecter les droits méconnus de Habsbourg et lui

vandis nostræ civitatis juribus et bona consuetudine, sicut Vestræ Serenitatis litteræ pollicentur, nos velitis prosequi. »

[121] On voit par la *lettre de garantie* que *Rodolphe* donna « à son cher ami, » le comte Mainhard de Tyrol, lors du mariage de son fils Albert avec Élisabeth, fille de ce comte, quels gentilshommes helvétiens étaient vers cette époque (1270) les vrais amis de la maison de Habsbourg : Eberhard, écuyer-tranchant de Waldebourg, évêque de Constance, et Conrad de Belmonte, évêque de Coire, l'abbé de Saint-Gall, Ulrich de Gättingen, Hugues, comte de Werdenberg, qui battit les Zuricois en 1292, le comte Louis de Honberg, qui tomba devant Berne en 1288, messire Walter de Vaz, Berthold et Ulrich de Régensberg (tous ne prirent pas part à cette guerre, tous n'étaient pas appauvris), Hermann de Bonstetten, à qui Rodolphe confia dans la suite les charges de gouverneur impérial de Zurich et de juge en Argovie, Henri, écuyer-tranchant de Diessenhofen, Marquard de Baldegk, qui eut un grand crédit, mais ne s'enrichit pas ; Berthold de Hallwyl, Albert de Castelen, Ulrich de Wiladingen, Diethelm, maire de Windek, qui administra Glaris.

[122] On débita, probablement après lui, la fable que les comtes de cette famille guérissaient le goître avec une gorgée d'eau et le bégaiement avec un baiser. *Félix Faber, Hist. Suev.* L. I.

abandonner, le comté de Lenzbourg[123], mais parce qu'il était, comme disait l'électeur Engelbrecht de Cologne[124], « Juste et sage, aimé de Dieu et des » hommes. » Il arriva à Rodolphe, comme à beaucoup d'autres, qu'après s'être concilié l'opinion publique par l'ensemble de sa vie, son nom prononcé par un seul homme qu'il avait peut-être obligé[125], suffit pour son

[123] Ce mariage peut avoir été célébré à la fin de 1271, ou l'année suivante. Dans la *donation du patronage de l'église de Thoune aux Augustins d'Interlachen*, juillet 1271, elle est encore appelée « Anna pupilla, filia Hartmanni quondam comitis junioris de Kyburg. » L'acte est revêtu de l'approbation de Rodolphe, de Godefroi de Habsbourg (Lauffenbourg) et de Hugues de Werdenberg, en qualité de tuteurs. D'un autre côté, Eberhard est nommé dans la *Lettre de confirmation de la reine Anne* (Gertrude avait pris ce nom; *Gerbert* in *Fastis*) 2 Id. Dec. 1273. Il n'est pas certain si Anne de Kibourg était fille ou belle-fille d'Élisabeth, dame de Bourgogne. Son âge parla en faveur de la première de ces opinions; elle était encore mineure en 1271, et le second mariage de son père datait de 1258; la participation de Hugues de Werdenberg à la tutelle semblerait plus favorable à la seconde opinion. Quoi qu'il en soit, toute sa descendance est établie par les documens relatifs à l'héritage de Zæringen, qui, de la mère de son grand-père Werner, passa par Werner et Hartmann jusqu'à elle. Le comté de Lenzbourg passa tout entier dans la maison de Rodolphe. Frédéric I.er avait donné ce comté comme fief masculin; dans ce cas, les comtes de Méran ou de Châlons, parens de son fils Otton, par les femmes, n'en devaient pas hériter; mais comme ils s'étaient mis injustement en possession de ce fief masculin, Rodolphe mit fin à cette usurpation par une sentence royale. Ou bien les femmes héritaient originairement de Lenzbourg, et dans ce cas, l'empereur Frédéric avait fait tort à Richenza de Lenzbourg, épouse de ce Hartmann de Kibourg, dont la petite-fille, Heilwig, mère du roi Rodolphe, transmit, après la mort de ses frères et de son neveu, ses droits bien fondés à son fils unique, les frères de Rodolphe étant morts beaucoup plus tôt. *Herrg.*

[124] Sa *lettre au pape* est rapportée par *Herrg.* Il donne à la vérité aussi à Rodolphe l'épithète de « puissant; » mais il est évident par tous les témoignages contemporains que la puissance n'était pas son véritable titre.

[125] Comme le prince électeur de Mayence, Werner, de la maison de

élévation, et, ce qui a lieu plus souvent qu'on ne croit, il parvint moins au but de ses efforts, qu'il n'obtint la récompense de son mérite. Car il prouva que sa vertu n'était pas au-dessous de sa fortune, en demeurant toujours semblable à lui-même [126]; dès-lors le monde apprit à connaître le fond de son âme. Ce trône, que durant vingt-trois ans aucun roi n'avait su défendre, il l'occupa dix-huit ans et rétablit la paix publique. Alliant la bienveillance à la majesté, il gouverna son peuple en père; à la tête des armées il montra son précédent mépris de la mort; dans le commerce de la vie, le même mépris du faste que lorsque, dans un village près de Bâle, il visita un riche tanneur pour jouir avec lui du bonheur domestique [127]. Il dit un jour aux gardes qui empêchaient un pauvre homme de se présenter devant lui : « Suis-je donc roi pour être inaccessible [128]? » Il écrivit aux péagers : « Les cris de la misère » sont parvenus à mes oreilles; vous soumettez les voya- » geurs à des impôts qu'ils ne doivent pas, à des charges » qu'ils ne peuvent supporter; abstenez-vous du bien » illégitime et ne prenez que ce qui vous revient. Sachez

Falkenstein, alors que celui-ci se rendit en Italie; comme le prêtre auquel il donna son cheval, et qui, selon les annales du temps, devint le chapelain de cet électeur.

[126] Il le prouva lorsque le comte Mainhard lui fit demander s'il était *encore* disposé à unir son fils premier-né à Élisabeth de Tyrol. Il répondit : « Aucun empereur n'a à rougir de la maison de mon ami. » *Leobiensis*.

[127] *Joh. Vitodur*. 1273. Le mari mit son habit de fête; les mets furent servis dans des plats d'or et d'argent; la femme se vêtit de pourpre et de soie. « Comment, demanda le roi, avec de telles richesses, continuez-vous votre métier? Parce que le métier fait la richesse, » répondirent-ils.

[128] *Siffrid ap. Pistoriam*. Il était en général amical et bienveillant envers chacun, redoutable aux méchans, se guidant en tout d'après la raison (« maturo consilio omnia. ») *Leob.*

» que j'emploierai tous mes soins et tout mon pouvoir » pour maintenir la paix et la justice, les plus précieux » dons du Ciel[129]. »

Les historiens de l'Empire présenteront les actions du roi Rodolphe, du point de vue sous lequel elles furent alors considérées, et sous celui où leurs conséquences les ont placées. Nous racontons ce qu'il fit dans les limites de l'Helvétie, pour les bourgeois et les habitans de la campagne, et combien il y travailla pour lui et pour ses fils.

Il protégeait avec tant de soin Zurich, placée sous la dépendance immédiate de l'Empire, qu'il changeait le gouverneur impérial tous les deux ans, et qu'avant la cinquième année personne ne pouvait redemander cet office[130]. Il accorda aux Zuricois le droit important sans lequel ni les lois ni les mœurs ne peuvent acquérir le cachet de la nationalité, le droit de « n'être jugés par » aucun juge étranger, ni d'après d'autres lois que les » leurs[131]. » Car la liberté était si chère aux Zuricois, que six ans après que les imprudens conseillers du duc de Souabe eurent voulu les rabaisser au niveau d'une foule de petites villes souabes[132], ils retinrent pri-

[129] 1274. *Cod. Rudolph.* p. 54. Une femme de Mayence, le prenant pour un simple soldat, l'avait accablé d'injures et lui avait jeté de l'eau mêlée de charbons. Pour toute punition, il la força, un jour qu'il était entouré de toute la splendeur de la majesté impériale, à lui répéter ses injures. *Ann. Colmar.*

[130] 1273, 5 novembre. *Tschudi.*

[131] 1274, 20 septembre. *Cod. Rudolph.* p. 242.

[132] 1262, Hagenau, 20 novembre. *Charte du roi Richard*, par laquelle il annulle le ban prononcé par Conradin contre les Zuricois, « ne aliquod in simplicium oculis eos infamiæ nubilum decoloret, » et déclare que Zurich relève immédiatement de l'Empire, « prout stabilivit antiquitas, et modernitas approbavit. »

sonnier durant un mois, un chevalier franconien revenant d'Italie, qu'ils prirent pour le duc[133]. Ils prouvèrent au roi Rodolphe le zèle de leur ancienne amitié au jour où cent bourgeois de cette ville furent en exemple à toute l'armée, dans le corps qu'il commandait en personne[134] à la bataille décisive contre Przemysl Ottokar, roi de Bohême et margrave de Moravie, en même temps duc d'Autriche, de Styrie, de Carniole et de Carinthie, qui, le plus puissant des princes de l'Empire, brillait par les grandes qualités du guerrier et du roi. Rodolphe ne négligea pas, à l'arrivée de Jacob Muller, bourgeois de Zurich, et en souvenir d'une bataille où Muller lui sauva la vie au péril de la sienne, de se lever de son trône et de l'honorer d'un accueil amical[135]. Muller, qu'ensuite il arma chevalier, donna à l'Empire sa maison, bâtie à l'endroit le plus élevé de Zurich, afin que l'État ne souffrît aucun dommage de la permission que lui accorda Rodolphe de vendre quelques fiefs relevant de l'Empire à des gens de main-morte[136].

133 *Vidotur.* 1268. A la fin, ils lui firent des présens et lui rendirent la liberté.

134 *Tschudi; Silbereisen; Fugger.* Là se trouvait aussi l'évêque de Bâle, d'Isny; « il parcourait à cheval les rangs, encourageait l'armée par ses mâles paroles, les incitant à des actions chevaleresques. » *Hagen.* Rodolphe le Rhyne, de Bâle, chevalier, donna le signal de l'attaque en poussant des cris que les deux armées entendirent. *Thomas Ebendorfer,* l. III. L'armée fut rangée en bataille, avec un art et une tactique sans exemple, par le comte Hugues de Taufers (*Guler*), d'une famille de chevaliers, descendant des comtes d'Eppan (*Hormayer*); Rodolphe commandait proprement les Autrichiens; les Zuricois étaient dans la réserve sous les ordres de Kappeler, qui sauva au roi la vie et la victoire, comme on peut le conjecturer d'après *Leobiensis.*

135 *Vitoduranus; Tschudi,* 1275.

136 Il avait vendu à la grande église Rieden, au pied de l'Albis, arrière-fief de l'Empire, qu'il tenait de Schnabelbourg, et au convent de la

Comme, durant les troubles précédens, les revenus impériaux avaient éprouvé une diminution considérable, et qu'il fallut plusieurs fois augmenter les impôts de l'Empire[137], le roi ne demanda jamais en vain des subsides extraordinaires[138] aux riches bourgeois ou à la commune de Zurich[139]. Ils étaient si empressés à le secourir, que bientôt après l'année où ils eurent le malheur de voir brûler en entier la grande ville *, il eut à se louer de leur libéralité[140].

Le roi voulut mériter de la part de Berne cette reconnaissance dont un peuple se dispense plutôt envers ses égaux qu'envers ses supérieurs; il confirma donc les droits des Bernois[141], et de plus leur pardonna d'avoir, pendant les troubles de leur ville, forcé le château impérial de Nidek, et de s'être emparés des revenus de l'Empire[142]. Non-seulement il donna à la ville de Lu-

Sylnau (Seldnau), le Thalacher près de Zurich. *Lettre de Muller*, 1275, *Cod. Rudolph.*, p. 230; *Ch. de Rodolphe*, ibid. 231.

137 *Charte du gouverneur impérial Herrmann de Bonstetten et du Conseil*, 1277; « Cum generali stura per gloriosiss. Duum. Rod. Romanor. Regem, intolerabiliter prægravaremur. » *Cod. Rudolph.* p. 244. *Tschudi*, 1291. La contribution payée à l'Empire s'élevait ordinairement à 200 marcs, qui valaient en 1780 (*Almanach helvét.*) 4716 florins 35 schellings 3 heller (liards), équivalant à 2700 muids de blé.

138 Conrad Biberlin, Ulrich Phungen, Guillaume Schæflin. *Ch. roy.* 1283, *Cod. Rudolph.* p. 246.

139 1000 marcs pour Erfurt: 4 *Ch.* à ce sujet, 1291. *Ibid.* p. 253. *Ch. de Hartmann de Hallwyl.* Ibid.

* Zurich est divisé par la Limmat en grande et petite ville, comme Bâle par le Rhin.

140 Glorieuse *ch. du roi*, du 29 septembre 1286 ou 88. *Ibid.* p. 248.

141 1275, 18 kal. febr.: « providis viris, civibus Bernensib. » Si quelques-uns placent cette lettre à l'année 1274, cela provient de ce que l'année ne commençait pas dans tous les pays au premier de janvier.

142 Eod. 17 kal. febr.: « Sculteto, Coss. et universis civib. de Berno. Castrum ad nos spectans, situm in vestra civitate » me semble être la

cerne, qui, appartenant au couvent de Murbach, relevait de la maison de Habsbourg, les franchises sur lesquelles l'empereur Frédéric avait fondé la grandeur de Berne[143]; mais il récompensa le zèle affectueux de Hartmann de Baldegk, en autorisant l'avoyer, les conseillers et les bourgeois de cette ville à posséder des fiefs de l'Empire [144]. Lorsqu'il tira la ville de Laupen de la dépendance de la Savoie, pour la replacer sous celle de l'Empire, il améliora sa constitution en ce qu'il la rendit toute semblable à celle de Berne [145]. Quand Henri, fils d'un boulanger de la ville d'Isny, que nous avons mentionné plus haut, devint évêque de Bâle, et qu'en récompense de la grande fidélité de ses services[146], Rodolphe fut dès-lors aussi bienfaisant envers l'évêché qu'il lui avait été contraire jusque là, la médiation de ce prince valut à la ville de Bienne, acquise à l'évêché par

Nidek; mais cela n'est point démontré, parce qu'il n'est pas sûr si la maison du duc de Zæringen, qui passa à l'Empereur, fut ce château ou un autre édifice.

143 1275. *Charte.* A cette époque se rapporte son ordre concernant Lucerne, « statuta et ordinationes conservandi illæsa. » Einheim, 1er novembre 1282, ainsi que sa *lettre de protection* « honorabilibus viris, ministro et universis civibus. » Colmar, 5 id. jan. 1271. Il en est de même de son diplôme donné à Kibourg, 1282, 7 id. maji, et dans lequel il ordonnà : « judicibus pacis generalis omnes causas super bonis et hominibus ecclesiæ Lucern. ad dominum rei remittendas. » *Balthasar*, dans la troisième partie de son excellent recueil des *Choses mémorables*, *concernant Lucerne (Denkwürdigkeiten).*

144 1277. « Prudentib. viris, judicibus, consilio et universis civibus Lucernensibus, ut, more nobilium ac militum, imperii feudor. capaces esse possitis. » *Ch.* citée par *Zurlauben, Tables*, p. 82.

145 1275, 11 juillet. *Ch. Cod. Rudolph.* p. 246.

146 « Ob specialem dignationem et dilectionem. » *Schmidt, Hist. des Allemands, (Gesch. der T.)* t. III, p. 372, nous apprend combien il méritait ces sentimens.

ses précédens évêques, les franchises dont jouissait Bâle[147]. Les bourgeois de Soleure[148] et de Schaffhouse[149] furent, comme ceux de Zurich, reconnus libres de toute juridiction étrangère; mais on a des preuves certaines que déjà, avant cette faveur de Rodolphe, les conseillers et les bourgeois de la ville[150] de Schaffhouse étaient sous la dépendance immédiate de l'Empire[151].

En exprimant aux Schwyzois la plus vive bienveillance, et en faisant l'éloge de leur inaltérable attachement, il assura à ces braves gens, qui ne demandaient d'autre privilége que leur liberté originelle, qu'il les réservait pour des services particuliers, comme de dignes enfans de l'Empire, et qu'il les maintiendrait sous la protection immédiate et inaliénable de l'Empire[152]. Il fut si fidèle à ces sentimens, renouvelés en lui par l'aide qu'ils lui prêtèrent contre son ennemi Ottokar[153], que peu de temps avant sa mort il décida, à l'honneur de leur liberté, cette question qui les divisait, savoir: si la pluralité des voix pouvait conférer à un serf la dignité de landammann[154].

147 1275. Bâle, 1er décembre; « Villico, Coss. et universitati civium in Biello. Vos et *oppidum* et *castrum* in Biello, quod vulgari consuetudine *civitas* vocatur. » *Ch. Cod. Rudolph.* p. 244.

148 *Ch.* 1276. Voy. aussi *Füsslin, Géogr.* t. II, p. 142.

149 1277. *Waldkirch, Chron. de Schaffh.* Msc.

150 Schaffhouse porte le nom de « civitas » dans une charte de 1277; la commune attache *le sceau de la ville* à une lettre en 1291.

151 Voy. ci-dessus, chap. XVI, la charte de 1219 et les chroniques de *Rüger* et de *Waldkirch.* La déclaration (*Handveste*) renfermant les droits municipaux et dont on faisait lecture chaque année en présence de tous les citoyens, date du règne de ce monarque.

152 1274, 8 janvier. *Ch.* dans *Tschudi.*

153 *Id.* 1276, 1278.

154 1291. « Universis hominibus vallis in Unterwalden liberæ conditionis existentibus : Inconveniens reputat nostra Serenitas, quod ali-

Il regardait la concession bienveillante de droits enlevés à tant d'hommes par les malheurs de la société, comme le meilleur moyen de mériter l'amour universel. Par ces mêmes faveurs, il cherchait aussi à inspirer à ses propres sujets l'activité industrielle qui conduit à la prospérité. Il rendit à l'Empire, avec des libertés nouvelles, Mulhouse, qui, né de beaucoup de gentilhommières et de métairies sous l'autorité facile de l'abbé de Masmunster, vit accroître son territoire par l'acquisition d'une commanderie de l'ordre de Saint-Jean[155] et par les grâces multipliées de l'Empereur, et s'éleva du rang de village à celui d'une ville dont la bourgeoisie était gouvernée par des lois équitables; bien des années auparavant, Rodolphe l'avait arraché au joug injuste de l'évêque de Strasbourg[156]. Les bourgeois de Diessenhofen conservèrent la prérogative que le dernier comte de Kibourg leur avait accordée[157], de partager également entre frères et sœurs les terres et les fiefs laissés par leurs parens. Par reconnaissance pour le dévouement avec lequel ils avaient prodigué leur sang pour lui dans la guerre contre Ottokar[158], le roi assura par une charte aux bourgeois de Winterthur,

quis, servilis conditionis existens, pro judice vobis detur. » La *Ch.* est rapportée par *Tschudi*. *Pétermann Etterlin* dit loyalement dans sa chronique : « Le vieux roi leur tint sa parole, et chacun lui était affectionné. »

155 Le « Commendator domus » en fait mention dans un document de 1168, cité par *Fæsi*, *Géogr.* t. IV, p. 632.

156 Henri *Petri*, greffier municipal, et Josué *Fürstenberger*, bourgmestre, dans les chroniques de cette ville, leur patrie. *Fæsi*, l. c. rapporte une autre *charte* encore, où « Mulenhusen, » 1168, est appelé ville impériale. Voy. d'ailleurs *Alsatia ill.* t. II, et *Füsslin*, *Géogr.* t. IV. Cette ville retourna à l'Empire en 1279.

157 *Ch. de Hartmann*, « ap. castrum Mœrsperg » 1260.

158 *Silbereisen*, t. I, p. 123.

« qu'ils ne nommeraient leurs avoyers que d'entre leurs » égaux ; que, pour tous les délits[159] dont ils seraient » accusés auprès de lui, il s'en rapporterait au juge- » ment de leur tribunal, et que jamais il n'élèverait » l'impôt au-dessus de la somme de cent florins. » Il confirma la juridiction forestière[160] à tout le district et à tous les domaines des habitans d'Arau, et leur donna le droit de ne paraître devant aucun autre juge que leur avoyer; il fixa les punitions, déclara les fiefs de la seigneurie de Kibourg fiefs féminins, et promit sous la foi de sa signature que ceux qui l'offenseraient ne seraient pas exposés à d'autres châtimens que ceux en usage dans les villes libres[161]. Quoique les villes acquissent la prérogative de ces libertés à prix d'argent, il restait néanmoins au roi et à son époque la gloire de payer, par de belles et perpétuelles franchises, ce que d'autres enlèvent par la force ou par des extorsions.

Un prince fier aime à rabaisser les nobles ; Rodolphe savait aussi les punir de leurs mauvaises actions avec vigueur et avec une sévère justice[162]; mais dans les relations militaires il se montrait leur constant ami[163], et si disposé à leur accorder des grâces, que sa faveur

[159] « Super aliquo forefacto. » Je n'ignore pas que *Füsslin*, *Géogr.* t. I, p. 88, t. II, p. 293, et ailleurs encore, place cette *lettre de franchise* à la date de 1264. Je l'ai mentionnée à l'année 1278, parce que la tradition que Winterthur reçut alors son droit municipal repose peut-être sur une confirmation ou une extension de cette lettre.

[160] *Möser*, dans son *Hist. d'Osnabrük*, t. I, explique ces sortes de droits avec l'érudition et la sagacité propres à cet écrivain.

[161] 1283, 11 mars. *Lettre de franchise de la ville d'Arau. Cod. Rudolph.* p. 248.

[162] *Schmidt*, l. c. p. 392 et suiv.

[163] On voit que les mêmes seigneurs jouirent de sa confiance au commencement et à la fin de son règne.

ne connaissait d'autres bornes que celles de leur mérite. Il aimait à entretenir la splendeur des vieilles familles; il donna aux seigneurs Im Thurn, de l'ancienne maison rhétienne de Brümsi[164], qui à Schaffhouse, comme à Berne les Erlach, demeurent probablement les seuls des familles primitives[165], les armoiries de la noble famille d'Urzach, qui s'éteignit après s'être alliée à leur maison[166]. Il favorisa le soin que prirent deux seigneurs de Bubenberg de conserver à leur famille leurs fiefs impériaux[167]. Il fit gouverneur de Zurich[168], juge aulique[169] et juge de Turgovie[170], Herrmann, baron de Bonstetten, dont les ancêtres s'étaient signalés de temps[171]

[164] Ils ont aussi possédé Wartenstein près de Pfævers. *Guler.*

[165] Rüger *Im Thurn* fait une donation au couvent de tous les saints en 1106. *Registre généalogique de la famille Im Thurn.* Zurich, 1611. Au-delà, on ne trouve que des traditions et quelques vestiges. Le très-ancien nom de *Mandach* (*lettre de la mairie de Glaris*, 1029), figure dans l'histoire de Schaffhouse depuis le temps du roi Rodolphe, 1277.

[166] *Registre généalog.* l. c. Ce qui y est dit ne peut s'entendre que d'une branche de la famille d'Urzach. Un seigneur de ce nom, qui comptait des amis parmi la haute noblesse, figure encore en 1333 comme gouverneur de Lauffen. Peut-être ce qui est raconté ici n'arriva-t-il que sous l'empereur Sigismond.

[167] *Charte de* 1283, 13 kal. maji; Cod. Rudolph. p. 235.

[168] « Herrm. de B., nobilis, advocatus Thuric. », *Ch.* 1277. *Cod. Rudolph.* p. 244.

[169] Il existe une sentence de lui, comme juge aulique, en faveur des chanoines de Goslar, 1290.

[170] « Vicelandgravius », 1282.

[171] On trouve dans les *Monum. Boic.* en 1150, un Ehrenfried de Ponstetten (t. IX, p. 415); en 1130, Albert de Pumstetten (t. IV, p. 17); en 1150, Hetzel de Pumstetten (*ib.* p. 56), et en 1135, Enzo de Paumstetin (*ib.* p. 18). Dès cette époque, il n'y a plus vestige de ces seigneurs parmi la noblesse bavaroise. On sait par *l'Histoire de la famille de Schliessen* (*Nachricht von dem Geschlechte deren von Schliessen*) que bon nombre de familles émigrèrent de la Bavière à cette époque. Le *P* et le *B* sont souvent mis l'un pour l'autre. Vers le temps où Enzo, c'est-à-dire, Heinz

immémorial par des fondations [172], et dans les tournois [173]. Herrmann de Bonstetten et ses pères se distinguaient par une modération qui les faisait choisir pour arbitres dans des querelles étrangères et les portait souvent à abandonner leurs prétentions personnelles [174]; aussi furent-ils d'autant plus honorés par les Empereurs, les Zæringen [175], les Habsbourg et les villes. Ils vivaient, dans la société de leurs frères d'armes [176], et au milieu de leurs sujets [177], à Uster, château-fort agréablement situé sur une colline, auprès d'un petit lac [178].

(Henri) de Paumstetin paraît en Bavière, Henri Bonstadin, sans désignation plus précise, est mentionné, en 1122, dans une *charte de Henri V, en faveur d'Engelberg*, comme ami de Conrad de Seldenbüren, qui habitait près de Bonstetten. (La dîme de Bonstetten appartenait à Saint-Blaise, qui était à quelques égards une fondation des seigneurs de Seldenbüren.) Les Bonstetten de Bavière pourraient être parens des Bonstetten de la Thurgovie. Voy. ce que nous avons dit chap. XVI, n. 109, de la maison d'Eschenbach, alliée à celle-là. On pourrait remonter plus haut encore.

[172] *Bucelini Constantia.*

[173] Halle 1042, Augsbourg 1080, Spolète 1150, Zurich 1165. Je sais que les protocoles des tournois sont une autorité peu sûre; mais les rédacteurs ont rarement imaginé de faire remonter les familles jusqu'à ces temps reculés, quand l'opinion dominante n'était pas favorable à cette supposition.

[174] *Ch. de Herrmann*, 1258, par laquelle il renonce à la dîme d'Egg, « parce que les savans estiment que les laïques ne doivent point posséder » de dîmes. »

[175] Dans la personne de Mangold, abbé de Saint-Gall, 1117.

[176] Dans la *ch.* 1258, Klingenberg est ami de Bonstetten; dans une autre de 1287, Herrmann, chevalier, fils du juge impérial, est appelé *frater* Ulrici de Russek. »

[177] Plusieurs d'entre eux, notamment Herrmann (voy. sa *donation à Cappel*, 1285), sont ensevelis près de l'abbaye de Cappel; les plus anciens probablement à Stallicon, église paroissiale de Bonstetten; les plus récens à Uster.

[178] Peu après le milieu du XIVe siècle, le château de leur nom, situé dans une agréable plaine non loin de Seldenbüren, où ils possédaient

Maintenant l'herbe croît où fut le château héréditaire des Bonstetten; Uster n'est plus; mais ces barons ont survécu à Kibourg, à Habsbourg, à presque tous leurs amis communs, et conservé, à travers tout le moyen-âge jusqu'à nos jours, leur liberté héréditaire, originaire de la vieille Allemagne, ainsi qu'une participation non interrompue aux affaires d'État[179]. Aucune de ces antiques familles n'a plus justement acquis la gloire de la science[80].

Au milieu de tant de guerres, que la superstition et l'hypocrisie n'avaient pas empêché Rodolphe de déclarer aux prélats avant et après son avènement au trône, il maintenait inviolables les donations faites à des couvens par ses pères[181] ou par des empereurs[182], et la liberté des monastères, placés sous l'avouerie immédiate de l'Empire[183]; dans leurs besoins[184], il leur remit parfois les

trois métairies, ne leur servait plus d'habitation; il était probablement déjà ruiné. « De Ostra miles. » *Ch.* 1271.

[179] La principale branche florissait à Berne; quelques-uns ont vécu à Tournay en Flandre.

[180] A la fin du XVe siècle, Albert de Bonstetten, doyen d'Einsidlen, fut un chroniqueur laborieux et savant pour son temps. Nous ne parlerons pas de Charles-Victor de Bonstetten; les productions de son esprit sont sous les yeux du public. Il vit et il vivra autant que l'amour du vrai et du beau dans les âmes bien nées.

[181] *Lettre de confirmation en faveur de Heiligenberg, près de Winterthur*, 1280; *Cod. Rudolph.* p. 245. Un seul exemple suffit en un pareil sujet; autrement il faudrait transcrire la table des matières de plusieurs volumes in-folio de documens.

[182] *Lettre de protection en faveur de Rūgisberg*, 1275. *Ibid.* p. 243.

[183] La *Charte en faveur de la grande église de Zurich*, Vienne, 7 kal. febr. 1277, ibid. p. 232, renferme sur ce point les données les plus exactes. Elle a été confirmée par Albert, Bâle, 18 kal. maii 1301; par Frédéric, Zurich, 3 id. apr. 1315.

[184] Le *roi écrit à l'abbé de Pfævers* : « Necessitatis tuæ indigentiam compassionis oculis intuentes, etc. » 1282, *Herrg.*

impôts. Regardant comme un devoir politique de maintenir l'utile influence du respect pour les ecclésiastiques, il voulait les savoir partout libres[185] et honorés; d'un autre côté, il ne permit jamais que, pour leur avantage personnel, on exemptât leurs possessions des charges publiques, au détriment du peuple de la campagne; il prouva l'excellence de son jugement en ce qu'il ne fut jamais ni trop favorable, ni trop sévère à l'égard d'aucune profession. Il éleva l'abbé d'Einsidlen[186] et l'évêque de Lausanne[187] au rang de princes de l'Empire. Ce dernier reçut cette faveur lorsque le roi, après son entretien avec le pape Grégoire X, homme sincère, assista à la dédicace de l'église cathédrale de Lausanne,

[185] Lorsqu'il affranchit le grand chapitre de Zurich des gardes et de toutes les autres *exactions* contraires à ses libertés, « non obstante statuto irrationabili, Consulum (du conseil de Zurich) vel cujuscunque sæcularis potestatis violentia inducto, » cela ne concerne que les services et les impôts personnels. Dans cette même lettre où il les exempte de tout « servitio » ainsi que leur « familia, » il fait cette exception pour les biens, « nisi ratione *rei* quam possident, ad hoc legitime teneantur. » Voy. l. II, ch. II. *Lettre du roi au gouverneur et aux bourgeois :* il prie et il ordonne que les autorités civiles s'abstiennent de tout empiètement; le prieur, qui était bien en cour, avait porté plainte. *J.-J. Hottinger, Schola Tigur.* t. I.

[186] Voy. dans *Hottinger, Hist. eccl. de la Suisse.* t. II, p. 83, la *charte du 24 janvier* 1274.

[187] *Ch.* 1275, sous le vieux Jean de Cossonay. Lorsqu'il l'élève au rang de prince d'Empire, « ita ut suffragiorum activorum jus habeat in electio-« nibus », il peut entendre par là l'élection des rois d'Arles. Il y a un document du 19 novembre sur la consécration de l'église; il nomme 7 cardinaux, 5 archevêques, 17 évêques, beaucoup d'abbés, 4 ducs (de Carinthie, de Tek, de Lorraine et de Bavière), le margrave de Hochberg, les landgraves de la Basse-Alsace et de Buchek, 15 comtes, un grand nombre de barons, 8 enfans du roi. Voy. *Dissertation sur l'époque de cette entrevue,* par l'*abbé Fontaine.* Fribourg, 1791, 8. Il rapporte aussi le document.

que le pontife célébra lui-même avec beaucoup de pompe et une grande largesse d'indulgences, en présence de toute la maison royale et d'un grand nombre de princes de l'Empire et de prélats. La solennité fut si imposante dans ces jours de l'entrevue du roi et du pape, que Rodolphe dépensa pour son habillement neuf cent marcs d'argent[188], somme qu'égalait à peine le revenu annuel du plus riche baron[189]. Ulrich de Güttingen, abbé de Saint-Gall, fut obligé de vendre à la maison de Habsbourg la seigneurie de Grüningen, à titre de fief perpétuel, dans l'impossibilité où il se trouva de payer son hôte à Lausanne[190]. D'un autre côté, Rodolphe n'accorda jamais, ni à son ami Hartmann de Baldegk, ni à sa propre femme, en faveur du couvent de religieuses, dans la plaine de Steinen, au pays de Schwyz, l'exemption des impôts que réclamait le landammann Rodolphe Stauffacher; le roi écouta les représentations raisonnables de l'ancien landammann Conrad Hunno, qu'il avait connu à la guerre[191]. Il prononça aussi en faveur du pays, contre le gouverneur de Kibourg, Conrad de Tilendorf, auquel les nonnes avaient surpris une charte de pareille exemption pour leur couvent[192]. Les paysans de Schwyz, voulant prouver leur reconnais-

[188] *Ann. Colmar.*

[189] L'aubergiste de Winterstetten, célèbre à cause de sa grande richesse, avait un revenu annuel de 1000 marcs. *Tschudi,* 1268.

[190] Lütold de Régensberg avait engagé sa seigneurie à l'abbé de Güttingen; Walther d'Elggau l'avait rachetée; le roi la racheta de celui-ci; la maison de Régensberg la tenait de Saint-Gall. *Tschudi*, 1273. En 1284 Régensberg vendit pour 2000 marcs d'argent tous ses droits sur le château, la ville, le bailliage et le reste. *Ch.* citée par Füssli dans le *Musée helv.*

[191] *Tschudi*, 1275.

[192] *Id.* 1289.

sance à Conrad Hunno, blanchi au service de la patrie, lui vendirent, pour la somme de dix livres, une terre qui valait plusieurs centaines de florins[193].

Rodolphe conçut, en faveur de sa maison, l'heureuse pensée que, si les droits vieillis de l'Empire reprenaient dans ces contrées leur force première, et que Habsbourg, par de l'économie, de la vigilance et du courage, par voie d'achat ou de patronage, réunît à ses possessions actuelles d'autres seigneuries, il pourrait, du consentement des princes, rétablir dans les belles et fortes régions entre l'Allemagne, l'Italie et la France, l'ancien royaume bourguignon[194], pour Hartmann, son fils favori, sans lui conférer une puissance redoutable; il donna pour dot à la maison napolitaine d'Anjou, la suzeraineté sur le royaume d'Arles, lorsque Charles Martel épousa sa fille[195].

Le comte Pierre de Savoie, dont l'adresse et les exploits firent pour sa maison dans l'Helvétie romane, ce que Rodolphe faisait pour la sienne dans l'Helvétie allemande, était mort au château de Chillon, la soixante-sixième année de son âge : après quoi, comme il avait donné à sa fille unique les revenus de beaucoup de cantons voisins[196], la seigneurie elle-même avait

[193] *Id.* 1282. Conrad Hunno était déjà dans les affaires en 1251. La terre s'appelle Irsinen.

[194] Lettre du roi au roi Edouard d'Angleterre. *Rymer Fœdera*, t. I, p. II, p. 170. *Ann. Leobienses.* C'est là le fondement de la tradition suisse, qu'Albert ent l'intention d'ériger dans ces pays un duché ou un royaume. Ce projet déplaisait, et on attribuait volontiers à ce prince toutes les choses odieuses.

[193] *Ptol. de Lucques, Ann. breves*, 1280. Le prince Charles mourut en 1301 avant son père; d'illustres rois hongrois descendent de son mariage avec la fille de Rodolphe.

[196] Béatrix épousa déjà en 1241 Wigon IX, dauphin de Vienne. Elle

passé à Philippe son frère. Dans ces temps de troubles, tous les Bernois dès l'âge de quatorze ans, jurèrent « de lui laisser les péages, les droits monétaires, les » émolumens pour les appellations, et de lui prêter » obéissance, en retour de sa protection, jusqu'à ce » qu'il s'élevât un roi ou un empereur puissant en- » deçà du Rhin[197]. » Ensuite il força messire Jean de Cossonay, auquel il avait fait la guerre pour l'évêché de Lausanne, trente ans auparavant, lorsque lui-même était dans les ordres, de s'engager (d'après la médiation de l'évêque de Genève, et d'Hugues de Palézieux, gouverneur de Vaud) à prêter main-forte au comte avec les milices de sa ville et de son diocèse, depuis les passages du Jura, dans toute l'étendue des châtellenies du pays romand jusqu'en Valais[198]. Le comte Pierre de Gruyère prêta de même foi et hommage à son château de Chillon, pour tout le pays qu'il possédait, de la tour de Trême aux bornes d'Ogo, pour les belles plaines, les forts passages et les agréables vallons jusqu'à la forte-

lui donna un fils, Jean, et une fille, Anne, qui fit passer la souveraineté du Dauphiné dans la maison de la Tour-du-Pin; après la mort de son premier mari, elle épousa le vicomte Gaston de Béarn. *Chorier, H. du Dauphiné.* On sait par les documens que cite Guichenon, que Béatrix donna à la maison de Savoie, entre autres terres et fiefs, l'hommage des barons de Montfaucon et de Thoire (1294). Elle mourut dans un âge avancé, en 1310, veuve pour la seconde fois.

[197] 1268, septembre. « *Scultetus, Coss. et Universitas civium;* in dominum et protectorem suum loco imperii; donec rex vel Imperator venerit citra Rhenum in Alsatiam et potens effectus fuerit in illis partibus, tenendo Basileam. » De *majori judicio;* sa sentence devait probablement remplacer le « majus judicium » de la cour aulique. La *Ch.* se trouve dans *Guichenon.*

[198] « Fortem faciendi. » On cite comme châtellenies Moudon, Yverdun, Romont et Rue. La paix fut conclue à Villeneuve. La *Ch.* est de 1271, *Ruchat* msc. l'a tirée des archives des barons de Blonay.

resse de Vanel, sur les frontières de l'Helvétie allemande, comme pour ce que la Gruyère possédait à l'extrémité des montagnes, du côté du lac et jusque près de Chillon[199]. Le bailli Roveréa et les jurés de Vevey, ne faisaient rien d'important sans l'autorisation du comte[200]. L'archevêque de Besançon lui donna, à titre de fief inaliénable, le château et la ville de Nyon[201]. Le prieur de Payerne, les villes de Laupen et de Morat, et le château impérial de Gumminen, le reconnurent pour leur gouverneur. Ce prince, si puissant dans ses pays héréditaires, était, par les droits de sa femme, comte de la Haute-Bourgogne[202].

Lorsque Rodolphe, immédiatement après son couronnement, vint dans ces pays pour conférer avec le pape Grégoire X, afin de rétablir les affaires de l'Empire, les Bernois, d'après les conditions du traité, repassèrent de la domination de Philippe sous celle de l'Empire, dès son arrivée à Bâle[203]. La guerre allait éclater, si la médiation du pape et du roi Edouard d'Angleterre n'eût empêché à grand'peine Rodolphe et Philippe de mettre aux prises la puissance nouvelle de leurs maisons respectives[204].

[199] *Guichenon* dans sa vie, 1271, 1272. Dans « Louanel » et « Terny », on peut reconnaître le « Vanel » et « la Tour de Trême. » Le Châtelard a conservé son nom. Par « Nys » entend-il peut-être Château-d'Oex?

[200] *Ch. du chevalier de Palézieux*, 1272.

[201] La *lettre d'investiture*, 1272, est dans le *chartulaire de Montfaucon*.

[202] Depuis 1267 qu'il épousa Alix, veuve du comte palatin Hugues, mère de la femme de Hartmann le jeune, comte de Kibourg, jusqu'à l'an 1278 où Alix, peu avant sa mort, donna ses terres à ses fils. Elle mourut en 1279, mère de douze enfans.

[203] Cela résulte de la charte n. 107, et suiv. comparée avec la ch. n. 160.

[204] 1275 *Rymer*, t. I, p. II, p. 151; *Cod. Rudolph.* p. 81. Il paraît,

Après plusieurs années, lorsque la chute d'Ottokar, le temps et la victoire eurent affermi le trône du roi, et que la jeunesse de Hartmann florissait pleine d'espérance, un double motif arma Rodolphe contre Philippe et contre les comtes de la Haute-Bourgogne, beaux-fils de ce prince. Les comtes de Pfirt et de Montbelliard avaient des prétentions indivises à l'avouerie de Porrentruy dans l'Elsgau, qui, de la maison bourguignonne de Neuchâtel[205], avait passé, par un achat du précédent évêque, à l'évêché de Bâle[206]. Le comte Thibaut de Pfirt fut engagé, par cela même, à rendre hommage au comte Palatin, Otton de Haute-Bourgogne, frère du comte Renaud de Montbelliard, beau-fils du comte de Savoie. L'évêque de Bâle, originaire d'Isny, ami de l'Empereur, fut battu par Otton, par Renaud et le comte de Pfirt, qui conquirent Porrentruy[207]. Dans cette expédition ils eurent aussi peu égard aux ordres du roi Rodolphe, que si Montbelliard[208] ou la Haute-Bour-

d'après la charte n. 111, que Philippe vendit alors Laupen. Voy. le *Traité d'alliance de l'évêque Rodolphe avec la Savoie*, 1290; *Guichenon*.

205 Cette maison n'est pas la même que la maison de Neuchâtel d'Helvétie, également originaire de Bourgogne. L'achat eut lieu en 1271.

206 Le comte Urich de Pfirt avait cédé en 1236 cette avouerie à son beau-frère le comte Didier de Montbelliard. *Dunod*, à l'article MONTBELLIARD. Le château était entre les mains de ces comtes; l'évêque l'acheta. Le comte Didier avait deux filles, dont l'aînée, Sibylle, épousa le comte Rodolphe de Neuchâtel qui fonda Gottstadt et mourut en 1272; avec la main de sa petite-fille Wilhelmine, Montbelliard passa au mari de celle-ci, Renaud de la Haute-Bourgogne, fils d'Alix mentionnée ci-dessus n. 202; l'autre fille, Marguerite, épouse de Thibaut de Neuchâtel, eut en partage d'autres biens. *Ibid.* Renaud refusa de sanctionner l'aliénation du château de Porrentruy.

207 L'évêque Henri III de la maison de Neuchâtel, qui mourut en 1274, l'avait érigé en ville.

208 *Charte de Didier de Montbelliard* par laquelle il prête foi et hom-

gogne n'eussent pas relevé de l'Empire. Le roi, après avoir pris Porrentruy[209] et Montbelliard, poursuivit les comtes jusque sous les murs de Besançon. Ayant battu leurs forces réunies, comme à cette époque antérieure à la découverte de l'art des siéges, Besançon, ainsi que toutes les villes fortifiées, était tellement imprenable que les généraux n'avaient de ressource contre elle que la ruse, le roi saisit avec plaisir l'occasion que lui offrit Fribourg en Uechtland, de se contenter de la soumission des comtes[210], et de remonter le pays pour marcher contre leur beau-père[211].

Dès-lors, le comte Eberhard de Habsbourg-Lauffenbourg, souche de la branche cadette des Kibourg par son mariage avec la fille du comte Hartmann le jeune, ayant vendu au roi les droits de sa femme sur Fribourg[212], Marguerite de Savoie, veuve de Hartmann

mage, en 1259, au milieu des désordres de l'Empire, à Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre.

209 Les habitans de Porrentruy, se confiant dans les Français, osèrent faire résistance. Ils furent en conséquence obligés de payer 3000 marcs pour se préserver du pillage. *Chronique en vers d'Ottokar.*

210 *Vignier; Dunod.* On trouve cette histoire sous les dates de 1281, 82 et 86. Tous ces traits sont jetés pêle-mêle par les historiens. Il n'est pas sûr que, malgré nos efforts, nous ayons réussi à les bien ordonner.

211 D'après la Chronique d'Ottokar, l'évêque obtint la paisible possession de Porrentruy, en dédommagement de ce qu'il avait enduré.

212 1277; *Tschudi;* pour 3000 marcs d'argent. *Münster, Cosmogr.* t. III, dit 4000; il ajoute que le comte de Savoie avait voulu en donner 10,000. L'étendue de la ville de Fribourg à cette époque peut se déduire de l'impôt foncier des maisons, consigné dans le *registre domiciliaire d'Autriche de* 1309; chaque maison payait un schelling; celles des 24 conseillers étaient exemptées; toutes les autres ensemble produisaient 6 livres 13 schellings; le faubourg (Neubourg) ne payait rien. Du reste l'Autriche avait la haute et basse juridiction et la nomination aux emplois ecclésiastiques, ainsi que le droit de nommer et de déplacer l'avoyer et le conseil.

le vieux, se crut lésée dans ses droits sur les revenus de cette ville, qui lui avaient été assignés pour douaire soixante-trois ans auparavant[213]. Son frère Philippe, comte de Savoie, fâché, parce qu'il pouvait avoir espéré d'hériter de sa sœur un droit sur Fribourg[214], chargea les bourgeois de cette ville de nouveaux péages[215], sous prétexte d'un équitable dédommagement. Le roi députa au comte l'évêque Guillaume de Lausanne, de la vieille noblesse de Champvent; Philippe répondit en prince moins sensible aux maux de son grand âge[216] que fier de la gloire qu'il avait acquise avec ses frères durant le long éclat des armes de Savoie[217]. Le roi lui retira la protection de l'Empire, et vint, avec beaucoup de troupes bourgeoises, faire une campagne dans l'Helvétie romande[218]. Ulrich de Maggenberg, d'une famille noble de l'Uechtland[219], acquit une telle faveur auprès du roi par sa bravoure, que celui-ci l'arma chevalier[220] et lui confia un corps d'armée. Cependant,

[213] J'explique ainsi ce que *Guichenon* dit, que Philippe voulut aider sa sœur.

[214] Il devint en effet son héritier en 1283 (*id.*); il pouvait y avoir des arrérages.

[215] *Hagen*, *Chronique d'Autriche*, publiée par *Pez*. La chose s'explique par le contrat de mariage de 1218, par la vente de 1277 et n. 213. Le péage rapportait auparavant environ 113 livres 6 schellings; il diminua et fut réduit à 38 livres, « parce que les mulets et les chevaux ne pratiquaient plus la route. » *Urbarium*.

[216] Il était hydropique depuis cinq ans et âgé de 74 ans.

[217] Il s'accusa lui-même d'avoir mené trop bonne vie, dit *Hagen*.

[218] Il fit proclamer une expédition contre la Savoie. *Chronique en vers*.

[219] *Charte*, 1269, de messire Conrad de Muntmaggon et beaucoup d'autres.

[220] On trouve dans une *charte* de 1281 *pour les jeunes Montenach*, un chevalier Ulrich de Maggenberg. *Hagen* le dit d'une famille de paysans; cela suppose que de son temps ni lui, ni aucun homme marquant de son

lorsque le roi chargea du siége de Payerne ses beaux-frères[221] Albert, comte d'Hohenberg et Haigerloch[222], et Frédéric bourgrave de Nuremberg[223], et vint, en dévastant le Pays-de-Vaud[224], jusqu'à Lausanne, il eut le plaisir de voir que ni lui, ni aucun autre chef d'armée, ne contribua autant à forcer Philippe à faire la paix que le jeune Hartmann par ses actions valeureuses[225]. L'Empereur étant à Fribourg, le roi Edouard, qui songeait à donner sa fille à Hartmann, obtint par l'entremise du baron Otton de Grandson et de maître Jean de Derby, doyen de Hychfeld, contre Thomas de Savoie, député par Philippe, que les Fribourgeois fussent indemnisés, et que Rodolphe reçût de nouveau l'hommage de Philippe[226]. Mais comme le prince Hartmann (si grand dans le cœur de son père, que, quoiqu'il ne fût pas son premier-né, le vieux roi espérait

nom, n'appartint à la classe des chevaliers. Ils vivaient en gentilshommes campagnards.

221 Albert était frère de la reine Anne; Elisabeth, sœur du roi, avait épousé le bourgrave. *Zurlauben, Tables.*

222 Haloch, selon *Hagen.* Si l'on ne connaissait pas d'ailleurs son titre, on pourrait l'écrire exactement d'après *Veit Arenpeck*, dont le passage cité par Pez aide à décider la question si la reine Anne était la même personne que la comtesse Gertrude.

223 Cette fois Payerne ne fut pas pris. *Chronique en vers.*

224 C'est pendant cette expédition que la sœur de l'évêque de Lausanne (n'était-elle pas comtesse de Genève?) alla au-devant du roi, le priant d'épargner ses terres. « C'était une femme belle et courageuse; Genève lui appartenait. Rodolphe lui fit entendre que dans sa jeunesse, il avait été un valeureux champion d'amour. » *Ottokar, Chron. en vers.*

225 *Ann. Colmar.*

226 *Rymer*, l. c.; *Hagen*, l. c. *Ebendorffer de Haselbach* est d'accord avec eux; il ne se trompe que pour le nom du comte de Savoie, qu'il appelle Pierre. Philippe fut déterminé à prêter le serment par le comte palatin du Rhin, d'après le conseil des princes, assez puissans pour oser donner tort au roi. *Ottokar.*

lui laisser l'empire d'Allemagne[227]), heureux du succès de sa fortune, descendait le Rhin depuis Brissach, en compagnie de beaucoup de nobles seigneurs, pour rejoindre son père[228], le bateau entraîné dans un tournant près de Rheinau, où le fleuve est divisé par plusieurs îles, se heurta contre un arbre incliné sur l'eau, et fut renversé; Hartmann fendit les flots; mais il voulut sauver un de ses compagnons, et les vagues l'engloutirent; ainsi périt, avec presque toute sa suite, le prince Hartmann, l'espoir de Rodolphe[229].

[227] *Lettre de Rodolphe à Edouard. Rymer.*

[228] *Ptolémée de Lucques*, dans *Muratori, Scriptt.* XI, 1174, écrit : « Cum suis militibus quodam incedebat tripudio. Cum sic solatiaretur in barca, etc. » *Ottokar*, au contraire, rapporte que la barque heurta et chavira de nuit, pendant qu'il dormait.

[229] *Ann. Colmar.* Il fut inhumé dans la cathédrale de Bâle auprès de Gertrude, sa mère. Elle mourut peu avant Hartmann à Vienne, et Rodolphe remit à l'évêque de Bâle, d'Isny, les ossemens, pour les enterrer dans son église, où nous les avons vus. On pensait que tous ceux qui avaient été couronnés à Aix-la-Chapelle devaient être ensevelis à Bâle. *Ottokar.* Les historiens rapportent que le malheureux événement arriva le 20 décembre 1282. Il est constaté par le document, que Rodolphe donna, le 27 décembre, l'investiture de l'Autriche à ses deux autres fils, et le traité de paix avec Philippe est daté du camp devant Payerne et du jour de Noël de la même année. Ces contradictions proviennent de ce qu'on ne fait pas attention que l'année ne commençait pas partout à la même époque, et de ce qu'on a confondu plusieurs expéditions. La paix dont il s'agit ici termina probablement une autre guerre, puisque nous savons que les Bubenberg reçurent devant Payerne, en 1283, la charte n. 167, et que la querelle au sujet de Lausanne, mentionnée dans le traité de paix, fut terminée en 1284. La lettre d'investiture de l'Autriche est de 1282 pour ceux qui commencent l'année au 1er janvier. Je placerais le malheur de Hartmann à la fin de 1281, d'après la lettre qui l'annonce au roi Edouard. Nous en avons fixé le lieu d'après cette lettre et non d'après l'opinion reçue. Le roi ne guérit jamais de sa douleur. En 1285, étant à Lucerne, il donna à l'évêché le patronage de deux églises en souvenir de son épouse et de son cher Hartmann. *Gerbert. Crypta nova.*

La dernière guerre de Rodolphe contre Philippe éclata, parce qu'à Lausanne le parti du comte chassa, en ravageant leurs châteaux, toute la noblesse et l'évêque Guillaume de Champvent, qui semblait élever contre lui ses nouvelles fortifications[230]. Philippe osant résister aux injonctions du roi[231], Rodolphe résolut de rétablir la considération royale dans ces pays. Comme les troupes de Philippe défendaient bien Morat, le roi, ainsi qu'il faisait dans sa jeunesse[232], lança son cheval dans le lac, et Morat fut pris du côté de l'eau, où l'on redoutait le moins une attaque*. Il traversa ensuite la contrée où, près des ruines d'Aventicum, s'élevait un bourg peu considérable de l'évêché de Lausanne, entouré de murs, et mit le siége devant Payerne; cette ville, défendue par des murailles et des fossés pleins d'eau, dut être prise par la famine[233]. Mais le pape Martin, Marguerite, veuve du roi Saint-Louis, et le

[230] Le nouveau fossé est mentionné dans le document n. 236.

[231] La conduite de cette guerre et les *Ann. Leobiens.* le prouvent.

[232] Près de Brissach, où il traversa le Rhin à la nage. *Fugger*, 1268.

* Deux autres historiens ont donné deux autres versions de ce fait. *Martin Crusius*, dans sa *Chronique Souabe (Schwæbische Chronik.)* t. I, p. 853, rapporte qu'avant la prise de « Morato ». Rodolphe fut renversé par son cheval, qu'il se jeta tout cuirassé dans le lac, et que grâce à sa force extraordinaire, il se sauva. De là, Hartmann de Waldeck l'emmena avec lui à Fribourg, où, par l'entremise de son beau-frère, le comte de Hohenberg, il enrôla des soldats de toute la Souabe, retourna dans le camp ennemi et reprit les villes en question. — Voici le récit de *Fugger*. L'empereur Rodolphe, suivant son habitude, s'était jeté au plus fort de la mêlée. Son cheval fut tué sous lui, et il dut combattre à pied. Éloigné des siens, et succombant sous le nombre, il sauta tout cuirassé dans le lac, saisit un pieu fixé dans l'eau et s'y cramponna jusqu'à ce que le comte de Waldeck vînt à son secours. Voy. *Engelhard. Chronique de Morat.* p. 30. C. M.

[233] *Chronique d'Osterhofen.* « Post multos labores civitatem in deditionem recepit. » *Rauch, Scriptt. Austr.* II.

roi Edouard, obtinrent par leur intervention que, selon la décision de l'évêque Henri de Bâle et de l'évêque Guillaume de Belley, Philippe, qui était dans la soixante et dix-septième année de son âge et malade, renonçât à Gümminen, à Morat et à Payerne, et fût en même temps reçu par le roi, pour le reste de sa vie, sous la protection de l'Empire, comme son fidèle lieutenant; les affaires de Lausanne devaient se terminer par un arbitrage[234]. Rodolphe pardonna leur résistance

[234] La *sentence des évêques* est datée de Lausanne, juillet 1283; la *lettre du roi*, écrite du camp devant Payerne, est de la même année; car, vu la ch. n. 167, la sentence se trouve être de 83 et non de 82. Comparées, elles confirment presque de tout point les *Ann. Leobiens.* = Muller a évidemment confondu des faits qui se rapportent les uns à la première, les autres à la seconde expédition de Rodolphe contre le Pays-de-Vaud. L'intervention des évêques de Bâle et de Belley eut lieu lors de la première expédition et du siége inutilement mis devant Payerne, en 1282. La charte qu'ils rédigèrent à cette occasion à Lausanne est en effet datée du mois de juillet de cette année-là. Aussi Muller change-t-il la date de ce document en celle de 1283. Mais il n'a pas fait attention qu'il aurait fallu en changer toute la teneur. En effet, la renonciation mentionnée dans le texte n'eut point lieu de la part de Philippe à la suite de l'intervention des deux évêques. Ceux-ci, arbitres du consentement des deux parties, prononcèrent sur la contestation entre Rodolphe et Philippe « specialiter super castris Murati, Contamini et super villa Paterniaci et aliis locis controversis, primo, quod Rudolphus rex quittat et remittit Comiti ad vitam dicta castra et villam, salvis suis actionibus post mortem Comitis. » Voilà qui est en opposition bien formelle avec le texte de notre historien. L'année suivante, 1283, les affaires changèrent de face. Là, plus d'intervention ni d'évêques. Le roi victorieux a fait avec le comte ou plutôt lui a imposé un bel et bon traité de paix, « bonam pacem et firmam super guerra, quæ inter nos et ipsum vertebatur, fecimus. » Les conditions de ce traité diffèrent grandement des dispositifs de la sentence des deux prélats. « Item dictus Comes nobis reverset et concedet Muratum et Contaminum, et resignabit Advocatiam et quidquid juris habet in Paterniaco. » — Pour saisir l'arrière-pensée de Rodolphe dans cette expédition, il faut la rapprocher de quelques autres faits simultanés.

aux habitans de ces villes*, puis vint à Fribourg, et engagea l'évêque à lever le ban[235], après avoir récompensé ses troupes[236] et exigé des bourgeois une somme d'argent. Richard, seigneur de Corbière, devint gouverneur impérial de Lausanne[237].

Ce fut ainsi que, dans le cours de trois guerres, les châteaux que les seigneurs de Savoie avaient pris à l'Empire lui furent rendus, grâce à la valeur de Ro-

Ce rapprochement a été fait d'une manière ingénieuse par un zélé investigateur de nos vieilles chartes. (*Soloth. Wochenbl.* 1828, S. 398.) Rodolphe était venu de l'Alsace dans le pays de Porrentruy. Cette ville s'étant rendue, il marcha sur Payerne. Son plan n'était pas de prendre Payerne d'assaut. Il se proposait d'établir là un quartier principal, un centre d'opérations, d'où il entreprendrait en personne ou dirigerait des expéditions particulières dans les pays ennemis, jusqu'à Lausanne et même à Genève, et conduirait des affaires diplomatiques. Ainsi, les chartes sous les yeux, nous le voyons le 6 mai à Seltz, le 30 mai à Bâle, deux jours plus tard à Rheinfelden, où il rédigea l'acte célèbre par lequel il légua la domination de toute l'Autriche à son fils Albert. Comme par là il frustrait d'une part légitime son autre fils, le duc Rodolphe (dont le fils Jean assassina Albert), il ne cacha point l'espérance qu'il avait de le dédommager dans l'espace de quatre ans, en le pourvoyant d'un autre royaume ou d'une principauté. Cette pensée présida sans doute à son expédition contre le Pays-de-Vaud. C. M.

* La *lettre de grâce*, relative à la ville de Morat, est du 27 décembre 1283, et écrite du camp devant Payerne. Rodolphe y dit : « Noverit universitas vestra, quod nos civibus de Morato omnem indignationem, iram, rancorem, odium et offensas puro corde et bona fide remittimus et benignitate regia liberaliter indulgemus, et eos conservabimus in possessionibus; libertatibus et juribus suis, nec ipsis aliqua damna seu gravamina quoad vixerimus inferemus, pro eo quod nobili viro Thomæ comiti Sabaudiæ adhæserunt et Nobis usque nunc contrarii extiterunt. » C. M.

235 *Sentence du roi à Fribourg*, 1284. *Ib.* Les prisonniers lui donnent 6,000 livres, la ville 1,000.

236 *Lettre de franchise* qui donne à la commune de Villette les lois de Lausanne, et la rend indépendante de la mairie de Lutry. *Ruchat*, Msc.

237 *Ch.* 1285. *Ibid.*

dolphe[238], et que ces princes furent forcés de différer ou d'abandonner leurs desseins sur Lausanne et Fribourg; ils ne conservèrent que les seigneuries qui, avant le comte Pierre, n'étaient pas des domaines libres et impériaux[239]. Lorsque Philippe mourut et laissa ces seigneuries à son neveu Amédée[240], Louis, frère de celui-ci, obtint l'administration et les revenus du château de Chillon et des cinq châtellenies que Pierre, leur oncle, avait réunies à ses autres possessions[241]; mais Amédée reçut l'hommage de Blonay, Cossonay, Oron et Gruyère; les montagnes de ces seigneurs protégeaient, par leur situation, sa domination dans le Valais et le Chablais[242]. Otton, comte palatin, donna à messire

238 Laupen en 1275, Fribourg en 1281, Payerne, Gümminen, Morat en 1283. « Coartavit reddere quæ nec àb imperio recognoverat se habere, et suscepit in feudo omnia quæ prius tenuit violenter. » *Leobiensis.*

239 Le silence que Rodolphe garde dans ces guerres, à l'égard d'Yverdun, est un argument contre la liberté impériale dont cette ville prétend avoir joui.

240 Thomas Ier eut, outre Amédée IV, Pierre et Philippe, un quatrième fils, Thomas II. Celui-ci fut père : 1° de Thomas III, souche des comtes intérieurs; 2° d'Amédée V, souche des comtes extérieurs et des rois actuels; 3° de Louis, de qui descendent les barons de Vaud. Le partage opéré entre ces derniers est de 1285, époque de la mort de Philippe; le partage entre les comtes extérieurs et les intérieurs, est de 1294. Le comte intérieur eut le Piémont, à l'exception de Suze, et la suzeraineté souvent disputée de Monferrat et de Saluces.

241 Les Clées, Yverdun, Moudon, Romont, Rue; en outre Cudrefin et Bioley.

242 La maison régnante conserva le protectorat sur Payerne et Morat. M. *de Mullinen, Recherches*, 14. Son gouverneur du Chablais l'était aussi d'Aigle; la Veveyse séparait les deux provinces. *Charte par laquelle il permet à ceux d'Aigle d'avoir des syndics*, 1288. Lucie de la Beaume, dame de Monts et son fils, seigneur de Viry, ne pouvaient contracter légitimement avec Romainmôtier, sans l'aveu d'Amédée. *Ch.* msc. Jeblon de Monts avait vendu en 1276 à cette abbaye ses droits sur Vincy, Gillier (Gilly) et Saint-Vincent. Ce qui est dit du partage est emprunté de Guichenon.

Louis la ville de Morges, fief de la Haute-Bourgogne; l'archevêque investit Amédée de l'autre de ses fiefs, celui de Nyon[243].

Dans le même temps, Aymon, comte de Genevois, exerçait un pouvoir qui empiétait sur les droits de l'église et de la bourgeoisie de Genève. Comme on soupçonnait son frère, l'évêque Robert, de ne pas lui résister sincèrement, le comte Amédée de Savoie fut appelé par les bourgeois, le clergé et la masse du peuple, pour protéger leur ville, leurs libertés et leurs foires[244]. A cette époque, Genève était le centre du commerce entre la France, l'Allemagne et l'Italie. Le comte savoyard continua ainsi de combattre leur ennemi; grâce à son habile tactique, il le battit sur tous les points. A la mort du comte Aymon, Robert ayant été remplacé dans l'épiscopat par Guillaume de Conflans, Amédée refusa de rendre à l'évêché le château dans l'île du Rhône, au milieu de la ville de Genève, et tout le pouvoir qu'Aymon avait possédé à titre de vidomne ou autrement, avant qu'on ne lui eût remboursé les frais de la guerre. Il évalua ces avances à quarante mille marcs d'argent, et en appela des défenses et de l'excommunication de l'évêque[245] au jugement du St-Siége. Grâce à son habileté et à son courage, son parti parmi les bourgeois put forcer

243 Sur Morges, voy. *Guichenon*, Vie de Louis, 1291; sur Nyon, *id.* Vie d'Amédée, 1289.

244 La nouvelle édition de Spon contient le traité « *civium, clericorum et habitatorum*, » statuant que le comte doit leurs « franchesias gardare. » « L'affortitium » est en même temps permis par les châtelains du comte à Genève, Baleyson, Alinge, Thonon, Evian, Chillon et la Tour près Vevay. Voy. aussi *Gautier* sur Spon, le syndic *Chouet*, *Remarques sur l'Hist. de Genève*, nomme Robert oncle d'Aymon. Mais Gautier était bien mieux informé.

245 Du 10 janvier 1290. *Gauthier*.

le prélat à un partage qui laissait à l'évêché des droits utiles[246], mais les droits les plus importans aux seigneurs de Savoie; vu surtout que Guillaume, sauf la réserve de sa souveraineté et de ses autres prérogatives, lui conféra le fief du vidomnat pour le reste de ses jours, et jusqu'à ce qu'un autre évêque se conduisît différemment à l'égard de ses prétentions sur ce point[247].

Les vidomnes siégeaient au tribunal avec quatre bourgeois illettrés, pour juger sans appel, d'après la coutume, sans beaucoup de frais et verbalement, tous les différends, excepté les crimes capitaux[248] : au tribunal de l'évêque, ils recevaient les cautions des accusés[249]; ils tenaient les malfaiteurs en prison et veillaient à l'exécution des sentences de mort[250]. Amédée, qui promit de protéger les foires, étendit le pouvoir de son vidomnat sur les marchés et sur le séjour des changeurs lombards et des autres étrangers[251]. Mais bientôt la morgue de ses employés prouva combien il avait été peu sage aux bourgeois d'appeler un comte plus fort pour les protéger contre un plus faible. A trois reprises, une fois devant le grand autel de la cathédrale, la seconde

246 « piscariam, pedagia » du pont, et « casalia molendinorum. » *Ch.* n. 247.

247 *Ch.* Asti, 19 septembre; dans l'édition de *Spon* de 1730.

248 « De plano et sine scriptis, » *Ch.* n. 215. Gautier, qui écrivit trop sous la surveillance de son gouvernement, ne parle que de petites causes, tandis que dans ce document publié par lui-même, il est dit expressément que le vidomne prononce aussi le bannissement, la confiscation des biens et même la peine de mort.

249 « Judiciales tenitiones de stando juri in curia nostra a reis accipiet. » *Ch.* n. 259.

250 *Michel Roset, Chron. de Genève*, l. I Msc.

251 Guichenon, t. I, à l'endroit où il traite des droits de la Savoie sur Genève. Comp. *Ch.* n. 244.

dans le parvis de Saint-Pierre, et enfin devant les bourgeois, dans l'église de Sainte-Madelaine, l'évêque se plaignant hautement des usurpations du comte, qui avait absorbé toute son autorité[252], le somma de faire droit à ses griefs et de se soumettre à un arbitrage.

Au milieu de cette fermentation des esprits, il arriva que le comte de Genevois, avec l'aide du dauphin et de madame Béatrix, fille du comte Pierre de Savoie, belle-mère du dauphin, héritière de Faucigny et dame de Gex[253], entreprit de pénétrer dans la ville, le feu et le fer à la main. Averti de cela, et craignant le danger pour soi, le parti de Savoie s'arma; l'évêque, appréhendant qu'on ne le suspectât, se hâta d'excommunier les ennemis. Ceux-ci, forts en nombre, sortirent des vallées du Faucigny et du pays de Gex, remontèrent le faubourg, pénétrèrent dans un château situé au haut de la ville[254], et jetèrent, avec d'épouvantables machines, des quartiers de roc contre l'église de Saint-Pierre. Ils furent enfin chassés par les bourgeois; mais ils prirent et rasèrent plusieurs châteaux de l'évêché dans le Faucigny[255]. Les nobles et les bourgeois de Nyon se révoltèrent, séduits par l'espoir d'une liberté plus étendue[256]; même à Genève, où les paroles de l'évêque semblaient à beaucoup de gens plus prudentes que sincères, le parti de Savoie se présenta devant sa maison, bâtie au bord du lac[257]. Par crainte, et se confiant dans sa

[252] « Seignoria. » Voy. la charte de 1291, dans la nouv. édit. de *Spon*.

[253] Roset nous apprend qu'elle fut comprise dans l'excommunication. Elle était alors veuve de son second mari.

[254] Le palais de Gondebaud, au-dessus du Bourg-de-Four.

[255] Thiez et Sallaz. Voy. pour ces événemens *Gautier* sur Spon; il importe pour quelques points de le comparer avec Spon lui-même.

[256] Conformément à la Charte n. 259.

[257] « Ad domum nostram de Longimala. » *Ib.*

dignité ou dans son habileté à feindre, il laissa entrer les hommes armés. On l'accabla de reproches sur sa perfidie, et on tua plusieurs de ceux qui l'entouraient; lui-même s'enfuit, de l'église où il s'était réfugié, dans le jardin des Dominicains hors de la ville[258]. Là, après qu'il eut raconté avec une pompe solennelle, avec des plaintes et de nombreux avertissemens sur le danger de leurs âmes, toutes les violences, l'ambition et le pouvoir cupide, soit des vidomnes établis avant les derniers événemens, soit des soldats de la récente campagne, il menaça le comte de Savoie des punitions ecclésiastiques[259].

Des hommes de la ville, mécontens des deux partis et sans énergie pour sauver leur patrie, cherchèrent la paix dans une vallée du Jura neuchâtelois. Les comtes, seigneurs de Valengin, leur accordèrent avec une sage bienveillance du terrain et des libertés telles, qu'il restait à peine quelque trace de sujétion[260].

Dans les mêmes jours où une trêve fut conclue par l'entremise de Charles II, roi de Naples et comte de Provence, Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, servit de médiateur entre le comte Amédée de Savoie et Amédée comte de Genevois; le premier garda le château de Genève et reçut l'hommage de son adver-

258 « Apud Palays. » *Ib.*

259 *Charte concernant cet acte*, 1293, dans la nouv. édit. de *Spon.*

260 *Chronique de Neuchâtel*, 1291, citée par *Sinner. Voyage dans la Suisse occidentale*, t. I, p. 207, 208. La vallée en question est le Val-de-Ruz; ils donnèrent à leurs trois villages le nom commun de « Geneveys. » et les distinguèrent en y ajoutant « sur Fontaine, sur Coffrane et hauts Geneveys. » Les comtes s'appelaient Jean et Didier; ces Genevois furent les premiers « Francs-Hébergeans. » Leurs obligations se bornaient à une journée de faucheur dans le *Breuil* (place devant le château) du seigneur, à une journée aux vendanges, et à un charroi pour mener le vin du seigneur.

saire[261]. A l'égard de Nyon, le comte de Savoie, par l'organe du chevalier Guillaume de Septimo, qui gouvernait en son nom le pays adjacent, et de messire Pierre de Thun à Gestelenbourg, son châtelain à Genève, arrêta avec Chandieu, gouverneur de Vienne, Portabon, gouverneur de Beaujolois, et autres seigneurs, qu'il accorderait à cette ville deux lettres de franchise, qu'elle choisirait elle-même parmi toutes celles des villes voisines[262]; enfin madame Béatrix, fille du comte Pierre, le reconnut pour suzerain de son héritage paternel, dont elle-même régissait une partie dispersée depuis Seissel jusqu'à Fribourg, et dont elle avait inféodé le reste, savoir : Gex à la dame de Joinville, Aubonne à Villars, seigneur de Thoire, et à Montfaucon[263]. Par ces actions, qu'il accomplit avec un bonheur signalé à la fleur de son âge, Amédée acquit à Genève une considération qui eût élevé ses successeurs au plus haut pouvoir, dans toute ville moins passionnée de la liberté; il donna à la domination savoyarde, dans l'Helvétie romande, la solidité que les armes du roi Rodolphe semblaient ébranler.

Lorsque, probablement à la mort de Philippe, le roi sépara Berne de la domination savoyarde par la prise

[261] *Guichenon*, 1293. Les histoires de Genève ne mentionnent pas la convention avec l'évêque Guillaume, sans doute parce qu'elle était si favorable aux comtes de Savoie, que leur maison aurait pu s'en prévaloir, si elle avait été connue. Les comtes de Savoie peuvent l'avoir perdue.

[262] *Traité de paix*, 1293, msc. Septimo était gouverneur de Chablais et de Genevois; Hugo Chandeys, chevalier, l'était du Viennois. Nyon est appelé « bourg. »

[263] *Ch. de Béatrix,* de 1294. Voy. dans le registre généalogique de *Guichenon* qui possédait Gex. Aubonne appartenait à Villars, *Id.* Vie de Philippe, 1271, et la *Ch. de l'abbé de Saint-Claude,* 1279, dont il sera question plus bas; je ne sais de quel fief de Montfaucon il est question.

de Gümminen[264], il se souvint de la mauvaise grâce avec laquelle cette ville l'avait servi contre Philippe[265]. Or il advint qu'on trouva à Berne le cadavre d'un enfant assassiné, et comme à cette époque on attribuait communément aux Juifs toute action horrible, on extorqua à quelques-uns d'entre eux, par la torture, l'aveu de ce crime; après quoi on les fit mourir sur la roue et on chassa tous les autres de la ville[266]. Les Juifs, qui alimentaient toujours le trésor impérial, se plaignirent sérieusement au roi de leur perte et de leur bannissement; il donna des ordres en leur faveur à l'avoyer et à la commune de Berne. Mais comme il apprit presque en même temps que Berne préférait lui désobéir que de céder aux prétendus meurtriers du jeune Ruff, et que d'un autre côté il recevait la nouvelle de la rebellion du comte palatin de la Haute-Bourgogne, le roi se détermina pour une expédition; à la fin de mai, il campa dans la vaste plaine (*Breitfeld*) devant Berne, avec quinze mille hommes[267], et cerna toute la pointe de la presqu'île sur laquelle la ville est située[268]. Ce fut en vain, parce qu'alors un chef d'armée ne pouvait rien contre l'Aar rapide, de fortes murailles et des bourgeois vigilans et courageux.

[264] La preuve s'en trouve dans le *traité d'alliance de l'évêque Rodolphe de Constance avec Amédée*, 1291.

[265] « Verona in montibus, Burgundiam contingentibus, de circumscriptione montium confidens, dudum ab imperio se in libertatem traxerat. » *Ann. Leob.* Cela confirme le récit de Tschudi, 1281 et suiv. Berne porte le nom de Vérone, tout comme Vérone celui de « Dietrichsbern, » Berne de Didier ou Thierry.

[266] Si les Annales sont exactes, ceci prouverait que Berne exerçait la juridiction criminelle; on ne voit point figurer ici de gouverneur impérial.

[267] 1288. *Tschudi.* D'autres disent 30,000. Le plus petit nombre est ordinairement le plus croyable.

[268] *F. L. Haller*, dans le *Musée suisse*, t. XI.

Il fut plus heureux en ce que le jeune comte Rodolphe[269], fils d'Amédée, qui lui fut souvent contraire, reçut de lui, à titre de fief, et du consentement de ses oncles[270], la ville de Neuchâtel et tout ce qu'il possédait dans la forêt du Jura[271]. Le roi gratifia de cette suzeraineté son beau-frère[272], messire Jean de Châlons, qui portait le nom d'Arlay, seigneurie située dans la partie la plus belle et la plus fertile de la Haute-Bourgogne, et qu'il tenait de l'abbaye de Saint-Maurice-en-Valais; après la maison du comte palatin, la sienne était de beaucoup la plus riche et la plus puissante, par ses grands biens dans la Haute-Bourgogne et dans l'Helvétie romande[273]. Ce présent du roi Rodolphe conféra la dignité de princes de Neuchâtel aux seigneurs de Châ-

[269] « Nobilis vir, Rolinus, dominus Novicastri, » dans *cette charte*. Il était fils de Rodolphe et petit-fils de Berthold; Rodolphe mourut en 1272; Amédée était mort depuis deux ans. Le jeune Rodolphe porte les titres de chevalier, comte et seigneur. Dans le *docum. de* 1287 par lequel il *exempte les Soleurois du péage de Nidau*, il s'appelle « landgravius jurisdictionis et comitatus Nidau, » et dans une *charte de* 1276 pour Gottstatt, « Dominus de Nydowa, Comes Novicastri et landgravius in Burgundia circa Ararim » (l'Aar). Il avait alors pour femme Gertrude de Strasberg. Ce qui est raconté ici se passa dans le camp du roi, près d'Yverdun. *Charte* datée de devant Berne et par laquelle Rodolphe donne ce fief à son beau-frère; 13 septembre.

[270] *Ch.* 1277; Jean, prévôt de Neuchâtel, Amédée, Richard, Henri, « fratres, *condomini* dicti loci. » D'après la *Ch. de* 128[illegible], Henri ne vivait plus. Amédée mourut en 1286. *Dunod, registre général.* En 1287, dans la *Ch.* n. 269, Rodolphe, son fils, s'intitule « condominus » de Nidau.

[271] « Villam; castrum; nigras Juras. » *Ch.*

[272] *Mém. de la ville de Poligny*, t. I; Agruletta, tante de Rodolphe de Neuchâtel, est nommée ailleurs dame de Châlons; elle fut sans doute la première. On sait que le roi épousa en 1284 Isabelle, fille de Hugues IV, duc de Bourgogne; Jean de Châlons avait pour femme Marguerite, sa sœur. *Zurlauben, Tables*, p. 85 suiv. *Gerbert, Crypta nova.*

[273] *Ch. de Jean et de Hugues de Châlons*, père et fils, pour l'échange de Chantegrue avec Romainmôtier, 1289.

lons, aïeux des princes d'Orange[274] : la seigneurie fut administrée par le comte Rodolphe et par sa famille. Le roi remit sagement la protection d'un comte, trop faible par lui-même, et la frontière importante de la Bourgogne et de la Savoie[275], à un prince qu'il voulait rendre fort contre toutes deux.

Avant son expédition contre le comte palatin, il essaya une ruse de guerre contre les Bernois : il fit descendre le long de l'Aar de grands amas de bois remplis de poix et de soufre enflammés, pour mettre en danger imminent le pont et la ville, reconstruite en bois depuis peu, à la suite d'un grand incendie. Les radeaux furent arrêtés par la palissade de pieux que les bourgeois avaient construite dans l'Aar[276]. Rodolphe, à qui sa seule intelligence avait enseigné l'usage des pontons, fut empêché de faire d'autres essais et de plus grandes entreprises, parce qu'avant l'établissement des impôts réguliers et des troupes permanentes, l'argent, sans lequel les armées ne demeuraient pas sur pied, manquait bientôt.

La guerre, dans laquelle César et quelques autres anciens déployèrent un art si admirable, avait, à cette époque, dans la plupart des circonstances, une forme si peu savante que, de toute l'organisation de l'armée, on ne peut presque déduire aucune règle de tactique, et que les chefs les plus distingués n'en connaissaient eux-mêmes que très-peu. Tout comme la gloire de l'anti-

[274] Jean, mort en 1316, fut père de Hugues, celui-ci de Jean II père de Louis, dont le fils, Jean III, fit, par son mariage, entrer Orange dans sa maison en 1389.

[275] On voit par *Alb. Argentin.* 1272 (ce passage a été remarqué par *A. L. de Wattewyl*) qu'un « meatus Galliarum » passait par l'Erguel.

[276] *Tschudi*, 1288. Les *Ann. Leob.* commettent une erreur en rapportant que le roi « *ad parendum* coartavit » Berne.

quité gît dans l'énergie et l'éloquence, celle de nos jours dans l'art militaire sur terre et sur mer; ainsi le moyen âge se distingue par le caractère et la constitution originels et naïfs des différens peuples.

Le roi laissa le soin de la guerre contre la ville de Berne à la noblesse de ses terres; lui-même marcha, par les montagnes du Jura, contre Otton, comte palatin de la Haute-Bourgogne, qui voulait soustraire son hommage et Besançon, la principale ville de son gouvernement[277], à l'Empire, en faveur de la France. Son camp, défendu par des Picards et des Flamands, était protégé par le Doubs. Le roi Philippe-le-Bel essaya de chasser de Bourgogne le roi d'Allemagne par la terreur des armes françaises; mais Rodolphe répondit à cette menace du ton avec lequel il avait coutume de dire: « qu'avec quarante mille hommes d'infanterie allemande[278] et quatre mille cavaliers d'élite, il ne craignait » aucune puissance au monde. » Ensuite, comme la famine, fruit de la dévastation, commençait d'affaiblir les soldats, le roi d'Allemagne passa la rivière. « Pourquoi, dirent alors les seigneurs bourguignons, » combattons-nous pour la couronne de France d'où » ne nous vient aucun secours? » Par la hardiesse de son attaque[279], par la médiation du duc Robert de Bourgogne[280], frère de la reine Isabelle, seconde femme

[277] Rodolphe réclamait cette ville. *Ann. Leob.* Elle s'était donnée à Otton pour tout le temps de sa vie. *Dunod.*

[278] *Alb. Argentin.: de Alemannia.* Fugger entend par là les Souabes, suivant l'ancienne acception de ce nom.

[279] Surtout par la terreur que répandirent quelques hommes de Schwyz (« quidam de Suitia ») en surprenant audacieusement le camp ennemi. *Pierre Ochs, Hist. de Bâle*, t. 1, p. 446 et suiv., d'après les sources.

[280] *Stero; Chron. Salisburg.* dans *Pez. Hagen* parle ici d'un duc de Tischan, c'est Dijon qu'il veut dire. La chronique en vers donne à enten-

de Rodolphe[281], et par le concours de Guillaume de Champvent, évêque[282] de Lausanne, il obtint qu'Otton rendît hommage à l'Empire pour le fief du Palatinat. Puis le roi partit pour la Souabe[283].

Délivrés de son armée, les Bernois marchèrent contre les seigneurs de l'Oberland pour tirer vengeance de leur injuste inimitié[284]. L'évêque Rodolphe de Constance, de la maison de Lauffenbourg, qui, durant la minorité de son neveu Hartmann de Kibourg[285], avait administré les seigneuries de Thoune et de Berthoud, ne contraria point leur entreprise. En vain les seigneurs de Weissenbourg et de Thurn à Gestelen, avec Pierre[286] comte de Gruyère, défendirent de montagne en montagne la forte barrière qui commande l'étroit passage entre

dre que Robert ne voulait pas que la France devînt prépondérante aux dépens de Rodolphe.

281 Le silence de Robert sur Isabelle, dans le testament qu'il fit en 1297, rend vraisemblable qu'elle n'était pas sa fille. Isabelle n'était pas encore morte; elle survécut de 22 ans au roi. Je la crois fille du duc Hugues IV, qui l'eut dans sa 58e année.

282 *Hagen; Haselbach.*

283 La Chronique en vers dit au sujet de ce séjour :

S'en ung lieu restoit quatre jors,
Grand foison dames et amors
S'y rendoient, et drès caroHoient,
Et grand liesse li donnoient.

284 *Tschudi* raconte cette expédition sous l'année 1285. Nous suivons ici *Stettler*, non avec une pleine confiance, mais parce que, d'après la façon de penser du roi Rodolphe, cette violation de la paix aurait été alléguée comme le principal motif de la guerre. D'après la *Chronique de Gruyère* aussi, le comte Pierre assiégea Berne en 1288. Il était naturel qu'après le départ du roi cette ville se vengeât.

285 Eberhard mourut en 1284. M. *L. A. de Wattewyl* a distingué le premier ce Hartmann qui mourut en 1301, de celui qui fut assassiné en 1322.

286 On trouve une alliance entre Gruyère et Weissenbourg dès 1258, alors que Rodolphe de Albo Castro renonce, en présence du comte Rodolphe, à une prétention sur les pâturages de l'abbaye de Hauterive.

le Stockhorn et le Niesen, seule entrée du Sibenthal et qu'on nommait la porte du pays[287]. Il ne servit de rien au château de Wimmis d'être protégé sur son rocher par une des plus fortes situations[288]. Après leur défaite, les barons remontèrent la vallée, fuyant devant les armes de la ville de Berne; mais les Bernois rasèrent le château de Jagberg. A la vue de pareils faits d'armes, Antoine de Blankenbourg, qui le gardait, devint bourgeois de Berne et y prit une femme, ne mettant point en doute l'accroissement et le bonheur de la ville.

Le printemps suivant, au mois d'avril, Brugger, banneret de Berne, assis près du pont inférieur de sa ville, remarque une troupe ennemie dont la Schosshalde[289] dissimule la force. Ne craignant aucun danger dès qu'il s'agit de sauver sa patrie d'une attaque imprévue, il saisit sa bannière, appelle les Neunhaupt et d'autres bourgeois de son quartier, et sort. Bientôt se présente à leurs yeux le duc Rodolphe, fils du roi[290], descendant avec une grande armée de l'Argovie par le Muristalden. Mais Brugger, estimant la terreur d'une fuite plus funeste que la mort valeureuse de quelques hommes, reste et se bat. Tandis que Berne s'arme, ceux-ci vendent chèrement leur vie[291]. La bourgeoisie

[287] « Septem valles infra terminum, quod dicitur *Porth.* » *Acte d'achat du couvent de Dærstetten*, 1276.

[288] Le château a aussi de l'eau.

[289] Colline au sud-est de Berne, près de la route d'Allemagne.

[290] Les chroniques, qui se plaisent à mettre sur le compte d'Albert toutes les choses odieuses, mentionnent aussi cette attaque. Mais on sait, premièrement que Rodolphe administrait lui-même ses domaines en Helvétie; secondement, qu'Albert faisait la guerre cette année-là sur les frontières de la Hongrie. *Münster* (*Cosmogr.* t. III) a déjà vu la chose telle qu'elle est.

[291] Un des Neunhaupt survécut; mais il mourut jeune, sans laisser

sort; il vient du renfort même du Gurten. Walo de Gruyère, voyant la bannière dans les mains des ennemis, se jette dans la mêlée, reprend la bannière avec une violence qui tient de la fureur, et la rapporte aux bourgeois déchirée et sanglante. Pour cette action, lui et tous ses descendans furent appelés par les Bernois, les Preux; la ville plaça l'Ours de la bannière dans un champ rouge avec une raie blanche, en souvenir de ce qu'il fut sauvé au prix du sang des citoyens. Ce jour-là on se battit près de la muraille qu'on trouve après avoir passé Ostermündigen, et le long des bois de Gérenstein, avec un tel acharnement que les partisans du roi abandonnèrent la guerre contre Berne; pour n'avoir pas à venger la mort de Louis de Honberg, ils convinrent que ceux de Berne, qui l'avaient tué à la Schosshalde, fonderaient pour le repos de son âme une messe annuelle à Wettingen[292]. Long-temps après la mort du roi, de concert avec le conseil et la commune, Jacques de Kienbourg, chevalier et avoyer, accorda la paix aux Juifs, qui, d'après la sentence d'arbitres considérés[293], payèrent mille marcs aux bourgeois et cinq cents à l'avoyer, pour les dommages que Berne avait soufferts à leur occasion[294].

d'héritier. *F. L. Haller* l. c. Les Bernois tuèrent à l'ennemi beaucoup de chevaux de prix.

[292] *Lettre de fondation de l'autel* pour la mort de Louis, « a dictis civibus in conflictu publico interemti. » Cent Bernois avaient mordu la poussière. *Annales.*

[293] Pierre, évêque de Bâle, Godefroi de Mérenberg, gouverneur impérial d'Alsace et de Bourgogne, Cuno de Berkheim et Hartmann de Ratzenhausen, chevaliers. Leur *charte*, Berne 1294.

[294] *Ch. du seigneur de Kienbourg* : « In placitis inter cives ex una et Joclinum et alios Judæos de Berno; pro impetitione de occisione *Beati* Rudolphi quem dicti Judæi, *ut dicitur*, occiderunt; quingentas marcas plenarie mihi expedierunt in *meam* utilitatem. » Décembre 1294. = La

Aux siècles de la noblesse, où la violence, le courage et les ruses militaires des grands leur servaient à guerroyer entre eux et à combattre pour ou contre les rois, succédèrent les temps de la puissance des bourgeoisies, dont l'esprit, excité et agrandi par l'amour de la liberté, opposait à l'habileté des soldats, à la puissance royale et aux armures impénétrables, la finesse grecque et la valeur romaine. Depuis que les rois ont appris des bourgeois et des paysans les règles fondamentales d'une bonne tactique militaire, et les ont soumis par leur art même, des monarques beaucoup plus puissans se sont fait et se font encore, en vue de la domination universelle, des guerres plus savantes, et toujours plus dangereuses pour eux et pour la race humaine.

Lors de la décadence de l'abbaye de Saint-Gall, administrée par tant d'abbés avec un génie et un courage admirables, le roi ne perdit pas de vue quel avantage son abaissement offrait au comté de Kibourg. Le vieux abbé Berthold de Falkenstein, avec lequel il avait conclu une paix si prompte, grâce à son adroite franchise, et qui, meilleur prince qu'abbé, tenait surtout à la chevalerie et à l'honneur mondain[295], suivit dans le

convention par laquelle se termina le différend entre les Juifs et Berne, fut évidemment le résultat du changement survenu dans l'organisation du gouvernement au mois de février 1294, et dont nous parlerons ci-dessous, chap. XVIII, n. 104. Muller se trompe en affirmant que les Israélites se tirèrent d'affaire moyennant 1500 marcs. Indépendamment de cette somme, les Juifs et les Juives dûrent faire abandon complet de toutes les créances et de tous les gages qu'ils avaient en leurs mains contre les avoyers, les conseillers et *toute* la commune de Berne, et *spécialement* contre chacun de ceux qui étaient domiciliés à Berne au jour où cette convention fut stipulée. L'erreur de Muller est d'autant plus singulière que pour la rectifier nous devons recourir au *document* qu'il cite lui-même dans la note précédente. C. M.

[295] Jugement du pape sur lui. *Küchenmeister, Gesta monast. S. G.*

tombeau maître Michel, son médecin privé, après avoir rendu la splendeur à son abbaye pendant une domination de vingt-quatre ans [296]. Des pauvres tirèrent son cercueil du haut de l'escalier; à peine donna-t-on quatorze deniers pour le repos de son âme; il avait sans doute énergiquement vengé l'abbaye sur ceux qui se réjouissaient de ses revers, acheté beaucoup de châteaux, bâti une infinité de tours[297], et laissé plus de quatorze cents marcs de revenus annuels; mais il avait négligé de se concilier [298] l'amour des bourgeois et des paysans[299]. Après sa mort, un parti sacra son cousin, Henri de Wartenberg, sur l'autel de Saint-Gall, tandis qu'un autre, plus riche et plus fort, sacra Ulrich de Güttingen sur celui de Saint-Othmar; chacun d'eux engagea beaucoup de domaines, fit beaucoup de ravages et excommunia son adversaire. On vit alors se renouveler ce que l'antiquité raconte des voleurs du temple de Delphes [300].

Dans une nécessité pressante, Ulrich de Güttingen ayant vendu pour la cinquième partie de leur valeur beaucoup d'ornemens dont son prédécesseur avait paré l'église, le chanoine de Schnekenbourg saisit le grand calice, pesant soixante et dix marcs d'argent et un marc

[296] 1271, *Tschudi*, que nous avons coutume de citer, non comme le seul chroniqueur, mais comme de beaucoup le mieux informé et le plus circonspect.

[297] Il fit bâtir Blatten sur le Rhin, Stettenberg près Berneck, et non loin de là, Heldsberg. Il acquit au monastère Hausen, le fief de Berneck, Singenberg et Hagenwyl. *Id.* 1267.

[298] *Küchenmeister.*

[299] Aussi fut-il un jour mis en prison à Lindau, et Saint-Gall, Appenzell, même Wyl, Roschach et Wangen se liguèrent-ils contre lui. *Id.* 1270.

[300] *Diod. Sic.* l. XVI.

d'or, dans lequel on avait déjà consacré le vin de l'Eucharistie; il l'emporta et le donna au chevalier Walther d'Elggau pour qu'il le vendît à des Juifs; ceux-ci n'osant pas l'acheter, messire Walther mit le calice en pièces et leur en vendit les morceaux. Dans ces mêmes jours il advint que tous les religieux, saisis d'une terreur mystérieuse, se refugièrent dans le chœur, où ils se serrèrent les uns contre les autres, et que Schnekenbourg, torturé par sa conscience, mourut subitement en allant à la messe; il arriva aussi que d'une grande opulence messire Walther fut réduit, en peu d'années, à la misère par son gendre Hartmann de Baldegk, et que toute sa maison s'éteignit; enfin, après que le roi Rodolphe eut forcé l'abbé Ulrich à vendre la seigneurie de Grüningen, lui eut pris Ittingen et l'eut forcé à recevoir comme avoué de son couvent Ulrich de Ramschwag, homme violent, ce prélat aussi mourut de chagrin, la moitié de ses sujets ne l'ayant jamais reconnu [301]. Là où chacun est redoutable, il faut un pouvoir sacré.

L'abbé Rumbold Rum de Ramstein [302], homme sans idées arrêtées, qui choisissait de préférence les plus mauvais conseils, et n'imitait ses grands prédécesseurs que dans une dépense excessive pour ses moyens, rendit ses amis ingrats, ses ennemis audacieux et son peuple mutin, parce que, dominé par la crainte, il donnait tout et laissait tout faire [303]. Lorsque la population

[301] *Tschudi*, 1273—1276, année de la mort d'Ulrich.

[302] M. notre abbé Roume. *Ch.* 1281.

[303] Il donna Blatten à Ramschwag; il hypothéqua Eschenz, Mœnchaffholtern, etc. *Id.* 1277. Bernek fut acheté par la maison des chevaliers de Saint-Jean à Bubikon, qui fit raser le mur et ce qu'il renfermait. Ch. 1283.

toujours plus nombreuse de ses vallées en Appenzell, eut, d'après l'usage des autres vallées [304], choisi le noble Herrmann de Schœnenbühel pour landammann de tout le peuple, et que Rumo sembla y adhérer; Schœnenbühel se rendit aussi sans opposition à Clanx, château situé sur une montagne de l'Appenzell; l'abbé le retint prisonnier jusqu'à sa mort, et prit soixante et dix marcs pour la rançon de son cadavre, comme s'il eût pu retenir aussi son âme; de cinq cents marcs que valaient ses biens, il en donna cent quarante à ses héritiers [305]. Le bailli de Ramschwag, hardi à tout entreprendre, parce que, dans la bataille contre Ottokar, il avait sauvé la vie au roi [306], prit aux bourgeois de la ville de Saint-Gall, qui tardaient à payer un impôt impérial, toute la toile déjà alors étendue le long de la Steinach pour être blanchie; pour des motifs légers, il fit mettre à mort sept bourgeois et confisqua leurs biens [307]; Rumo garda le silence. L'abbaye de Saint-Gall, qui au commencement du gouvernement abbatial de Berthold de Falkenstein, ne pouvait plus payer le curé d'Appenzell, et qui à la fin de sa domination était riche de quatorze cents marcs de rente, fut laissée par Rumo à son successeur Guillaume de Montfort, délabrée, chargée de seize cents marcs de dettes et entourée de dévastation [308].

Les Montfort étaient sortis de Fortifels, près de

[304] Usage des Suisses. Une *ch. de* 1278 désigne Pierre de Neuchâtel comme landammann de la vallée (« minister vallis ») dans le Nugerol.

[305] *Tschudi* 1278.

[306] *Vitoduran.* 1278. Il fut récompensé par l'avouerie de Waldkirch, près de Saint-Gall. Voy. *Ch. du roi*, *Cod. Rudolph.* p. 233.

[307] *Tschudi*, 1280.

[308] *Id.* 1281.

Werdenberg[309], dans les temps ténébreux où se perd l'origine de toute noblesse, et avaient acquis par leurs actions chevaleresques de la gloire et des richesses en beaucoup de pays. Ils les auraient conservées plus long-temps si leur caractère indompté n'eût souvent armé, pour de sanglantes querelles, les frères contre les frères[310]. Cependant Guillaume arriva au siége de Saint-Gall par l'entremise de son frère Frédéric, évêque de Coire. Il en reçut l'investiture dans ces jours de grandeur où, affermis par des fiefs et des alliances, Rodolphe et sa famille conçurent l'ambition de s'agrandir encore. Immédiatement après, Guillaume eut le malheur d'encourir à tout jamais la disgrâce du roi: le peu de fortune de sa nombreuse famille[311] et de son couvent ne lui permettant pas de s'associer au luxe de la cour, comme le demandaient sa naissance et son rang, il se retira bientôt dans son pays, sans un prétexte prudent. Le roi crut qu'il voyait sa grandeur de mauvais œil. Guillaume, qui ne manquait ni de jugement ni de courage pour le bien, faillit toujours dans la manière de le faire. D'abord il mit la patience de ses sujets à une rude épreuve. Sur le conseil de Ramschwag, il prit six cents marcs d'argent pour le revenu des quatre premières années et rompit cet accord l'an d'après. Ensuite, pour éviter un train de maison mesquin ou ruineux, il vécut tranquillement

[309] Louis de Werdenberg; *Ch.* 1153, *Schöpflin, Hist. Zar. Bad.* t. v. *Ch. de Hugues de Montfort* et de Rod. de Tubingue, son frère, 1209, *Tschudi* h. a. *Id.* p. 1255. *Büsching.* Article « Montfort » dans la Géographie de la Souabe.

[310] *Tschudi*, 1260; *Sprecher, Pallas Rhæt.*, l. III, avant 1272 et ci-dessous.

[311] Il avait cinq frères.

et ignoré, avec deux compagnons seulement, d'abord au château près de Martinstobel, plus tard tantôt en France tantôt en Italie; il irrita par là les chanoines, parce qu'il semblait vouloir restreindre leur dépense, unique et suprême félicité de la plupart d'entr'eux. Aussi lorsque par la mort de son frère, le comte de Brégenz, il eut perdu son unique ami à la cour impériale, trois chanoines portèrent plainte contre lui et trouvèrent accès auprès du roi. Non-seulement celui-ci engagea un légat du pape[312] à discuter plus d'une fois la conduite de l'abbé de Saint-Gall avec des prélats des terres de Habsbourg; mais on sait aussi que, quoique on n'eût rien trouvé de blâmable en lui, l'abbé n'en fut pas moins excommunié et réduit à la dernière misère. Dans cette affaire, le roi Rodolphe oublia l'équité que les puissans doivent au malheureux, et sans laquelle on eût facilement écrasé la maison de Habsbourg avant lui, et même de son temps. L'abbé de Saint-Gall, par le courage avec lequel il vit approcher sa ruine, fut plus grand que le roi des Allemands au milieu d'une fortune dont il commençait à abuser. Quand Rodolphe sut que non-seulement Guillaume ne pliait pas sous la crainte, mais que beaucoup de puissans comtes osaient, contre son ordre, rester fidèles à l'infortune de la maison de Montfort et déployer un esprit de fierté, il se servit, selon sa coutume, du prétexte qu'ils troublaient la paix publique, pour fondre sur leurs possessions de Würtemberg, de Zollern et de Nellenbourg, et il défendit, au nom de l'obéissance due à l'Empire, de leur donner du secours. Il permit

312 Il outrepassait ses pouvoirs. D'après l'immunité accordée en 1248 par Innocent IV, aucun légat ne devait agir contre l'abbé de Saint-Gall sans un ordre exprès.

au contraire à la ville de Schwarzenbach, fondée par lui près de Wyl, de traiter l'abbé en ennemi.

Les regards humains pénètrent si difficilement les motifs intimes des actions, qu'alors beaucoup de gens doutaient si le grand zèle du roi pour le repos du pays provenait de son amour du bien public, auquel la sûreté du commerce et des communications sont indispensables, ou de son désir de passer pour en être occupé; ou bien s'il voulait désarmer la noblesse allemande, pour qu'enfin lui et ses descendans seuls pussent tout entreprendre impunément. L'éclat de belles paroles fascine momentanément le peuple ignorant; trop tard, après avoir accordé si facilement l'extension du pouvoir suprême, il s'irrite d'autant plus de l'usage qu'on en fait, qu'il se voit joué.

Les habitans de Schwarzenbach ayant emmené les troupeaux de ceux de Wyl, l'abbé brûla leur ville, en chassa le peuple, et, durant cinq semaines, défendit Wyl contre les nombreux assauts, le courage et la ruse des Impériaux. Mais quand les comtes, ses amis, furent l'un après l'autre surpris, battus et forcés à l'obéissance par les troupes du roi, leur malheur le contraignit à demander la paix. Il vint à la cour sous la protection d'un sauf-conduit; beaucoup de seigneurs ses parens, ou étrangers à cette querelle, le reçurent amicalement par estime ou par pitié. Le roi quitta sa partie d'échecs, parla rudement à Guillaume, et lui reprocha d'avoir montré cinq ans auparavant, par son départ subit, combien peu il tenait à la fortune de la maison royale, ainsi que d'avoir puni les habitans de Schwarzenbach; il ajouta : « Rien de pareil ne m'est » arrivé depuis que je suis roi. » L'abbé se jeta à ses genoux. Dans un festin que le comte d'Oettingen don-

nait à la cour, le roi dit à son fils, le duc Rodolphe, auquel il avait abandonné Kibourg : « Présentez l'eau » à votre suzerain, l'abbé de Saint-Gall »; ignoble raillerie si elle était faite pour rappeler combien la fortune de Habsbourg s'était élevée au-dessus de celle de Saint-Gall, de qui il s'estimait autrefois heureux d'obtenir la paix. Enfin le bourgrave de Nuremberg, le comte d'Oettingen et Henri de Klingenberg obtinrent, par l'intercession du jeune Rodolphe, que l'Empereur pardonnât à l'abbé « l'incendie de Schwarzenbach, mais non la mort des gens qui y périrent[313]. » Quand le roi demanda Iberg, en Tokenbourg, pour prix de la paix, l'abbé refusa de racheter, par une perte irréparable pour son monastère, une guerre dont il était innocent. Ces sentimens, dans lesquels le roi Rodolphe aurait dû reconnaître avec plaisir l'esprit qui jadis animait Rodolphe, comte de Habsbourg, firent mettre l'abbé au ban de l'Empire. Le roi vint lui-même à Saint-Gall pour le sacré d'un nouvel abbé, pour soulever le pays contre Guillaume et lui rendre tous ses amis infidèles. Quand on pense combien Rodolphe était ordinairement favorable aux petits, sa haine pour les prélats et pour les seigneurs jette sur ses principes un jour qui, chez un prince, ne laisse pas que d'être odieux.

Si ouvertement persécuté, l'abbé fut abandonné par tous ceux qui préféraient la faveur royale à une généreuse constance. Dans la plaine de Balzers, non loin de Vaduz, son frère Frédéric, évêque de Coire, et Henri de Busnang, seigneur de Griessenberg, gendre du comte de Brégenz, furent battus et faits prisonniers

313 Voy. cette belle amnistie datée de Herwartstein, octobre 1287, dans les *Fasti Rudolph.* p. 135.

par son cousin, Hugues de Werdenberg, qu'ils avaient voulu empêcher de lui faire la guerre. Après une longue captivité, l'évêque essaya de se laisser glisser du haut de la tour de Werdenberg; mais les draps dont il fit usage s'étant rompus, il périt dans sa chute. De Griessenberg, auquel on avait promis la liberté s'il ordonnait qu'on ouvrît Iberg, château confié à sa garde, se montra prêt à perdre la vie plutôt que de trahir l'honneur et la fidélité. Mais un chevalier de Sigberg, à la loyauté duquel Guillaume se confiait assez pour lui laisser la garde du château de Clanx, fort par sa position et bien approvisionné, le livra pour la somme de soixante et dix marcs; Wyl passa à l'ennemi. Retiré dans le vieux château de Tokenbourg, sans autre moyen de subsister que le pain, le vin, la viande et le petit-lait que deux paysans, Wagenbuch et Bodmer, avaient coutume de lui apporter avec une noble témérité, l'abbé apprit que des chevaliers avaient résolu de livrer par trahison ce château et lui-même entre les mains de ses ennemis. Alors lui, un ami[314] et un serviteur fidèle (car rarement Dieu nous laisse entièrement seuls dans le malheur), se cachèrent dans la plaine, près de Griessenberg. Quand il sut que le roi, venu à Constance, le faisait sérieusement chercher, il trouva de nuit un batelier qui lui fit passer le lac; il se réfugia d'abord à Sigmaringen, de là à Tettnang, de Tettnang au château d'Aspermont en Rhétie; d'Aspermont il vint à Brégenz. Là, beaucoup des principaux de Saint-Gall, députés par la bourgeoisie, accoururent avec un visage joyeux pour lui annoncer « que le roi, qui en voulait à sa vie, était mort, que

[314] Il s'appelait de Güttingen.

» l'abbaye et la ville attendaient en grand émoi le jour » où elles reverraient leur prince et leur abbé. » Alors Guillaume se leva, vola vers eux et lut dans leurs yeux la récompense de la vertu malheureuse. Il convoqua le chapitre et la noblesse pour les engager à renouveler les franchises qui assuraient aux bourgeois de Saint-Gall, d'après le code de Constance, leurs fiefs et leurs créances, leurs héritages et leurs propriétés, leur droit de n'être jugés que dans le pays et leur liberté personnelle[315]. Wyl fut bientôt repris par l'abbé. Hugues de Werdenberg, profitant d'une expédition que les habitans d'Appenzell firent pour l'abbé, porta le pillage et la flamme dans les montagnes d'Appenzell, à la tête d'une troupe impitoyable de Rhétiens. Ramschwag, vieux et malade, vit la fumée de l'incendie, pensa que sans lui le défunt roi eût été moins implacable, sentit le poids de vingt années de calamités sur sa conscience, et mourut[316].

L'année de la mort du roi, les villes et les pays de l'Helvétie et de la Rhétie étaient dans la situation suivante, sous leurs comtes et leurs seigneurs respectifs :

Les Alpes de la Haute-Rhétie étaient partagées entre la domination spirituelle de l'évêque de Coire et un certain nombre de hauts barons, qui fiers d'une farouche valeur, après la mort de l'empereur Frédéric II, ne prenaient conseil que de la volupté et de l'avarice. A

[315] Cette *charte pour la ville de Saint-Gall* est rapportée par Tschudi, juillet 1291. A la réception du fief acheté, on donna à l'abbé, par reconnaissance, un quart de mesure de vin du pays. Les bourgeois ne relèvent de l'abbé que pour des redevances féodales. Les habitans sans droit de bourgeoisie lui donnent la meilleure pièce de leur bétail à titre de droit de meilleur catel. Si l'abbé hérite d'un célibataire, il paie ses dettes.

[316] *Tschudi*, de 1282 à 1291. Ces histoires sont attestées par de fort nombreux documens écrits dans le cœur humain.

peine le malheureux évêque Berthold put-il se défendre contre le pouvoir inquiet d'Albert de Tyrol[317]. Pour se préserver d'eux, Volkard, de la maison de Neuenbourg près Untervaz, évêque de Coire[318], bâtit le château de Fridau près de Zitzers, et celui de Guardovall dans la Haute-Engadine; l'évêque Henri de Montfort[319] construisit Fürstenau, dans le Domleschg, et le Herrenberg au-dessus de Sévelen; l'évêque Conrad de Belmont[320] éleva Fürstenberg dans le pays de

[317] *Traité de paix* du 11 novembre 1228; *Hormayer*. Les vassaux prononcèrent, et là où la conciliation paraissait impossible ce furent des arbitres. Il se trouva que la prétention du comte Albert à un « solamen pro allodio » à Steinsberg près Ardez n'était pas fondée en droit, mais que l'évêque, au contraire, avait enduré beaucoup d'injustices. Celui-ci, ainsi que les chanoines et les vassaux, déclarèrent dans ce traité les filles du comte habiles à hériter des fiefs; Albert n'avait point de fils. Les arbitres ne trouvèrent pas de titres relatifs à la juridiction universelle. Albert exerçait d'une manière sévère les vengeances pour meurtres, et faisait ordinairement mutiler le coupable.

[318] 1239, *Sprecher*. Selon d'autres cet évêque était de Neuenbourg, près Mammern, dans la Thurgovie. L'année où il prit possession de son siége, Swicher de Reichenberg vendit au comte de Tyrol, pour 600 marcs, argent de Trente, son fief, le château de Trasp avec 38 serfs et une part à 83 autres (le vidomnat excepté, ainsi que deux de ses gens, Ulrich et *le Sarasin*), tout ce qu'il possédait dans l'Engadine et entre Pontalto et le pont de Saint-Martin. *Acte d'achat* « apud Bruttes, » 1239, *Hormayer*. Cela dut inquiéter l'évêque : les seigneurs de Trasp, fondateurs du couvent de Marienberg (chap. XIV, n. 84, t. I, p. 361,) dont le château était à moitié occupé par le siége épiscopal, mais qui formaient des prétentions sur le Münsterthal (« Mystair »), avaient inquiété ses prédécesseurs vers 1190. Albert était homme à ne pas se laisser arrêter par les traités.

[319] De 1251 à 1270. *Ibid.* De son temps l'héritière du comte de Tyrol, Adélaïde et Meinhard de Gœrz, son époux, autorisèrent Nannès de Rémus à bâtir un château sur l'emplacement que Meinhard désignerait. Que si le lieu appartenait à Nannès et qu'il le cédât au comte, il aurait le droit de défendre son château; que si le lieu appartenait au comte, il serait fait commandant du château. 1256. *Hormayer*.

[320] 1283, *Tschudi*. Le passage des Alpes du côté du Tyrol était, ainsi

l'Adige; le premier acheta en outre le château de Flums[321]; le second, Réambs et Aspermont; et Frédéric de Montfort, frère de l'abbé Guillaume, renouvela avec Pierre Hérens, évêque de Sion, qui était tout aussi entouré de seigneurs violens, l'antique alliance de la Rhétie avec le Valais[322]. Les nobles du pays de Chiavenne trouvèrent du secours à Milan contre l'inquiet Como[323], et se fortifièrent en occupant la porte du pays à Brégell[324]. Lorsque le peuple milanais et Filippo della Torre succombèrent sous la puissance gibelline, Filippo engagea Alfonso, seigneur de Como, et le podestat

que Finstermünz, au pouvoir des puissans comtes d'Ulten. *Hormayer, Mém. sur le Tyrol*, t. I. Les seigneurs rhétiens particulièrement dévoués à la nouvelle maison de Tyrol, à celle de Meinhard de Görz, étaient Walther de Vaz, Henri de Razüns, les deux que nous avons mentionnés dans les notes précédentes, Swicher de Reichenberg et Nannès de Rémus, et d'autres. *Cautionnement envers Rodolphe de Habsbourg*, 1270, rapporté par *Hormayer*.

321 Ou Grapplong. Il l'acquit en 1249 de Henri Tschudi, dont la maison en possédait le vidomnat. *Tschudi, Gallia Com.* Mais l'évêque Berthold de Montfort-Heiligenberg l'hypothéqua de nouveau à la famille Tschudi. *Ch.* 1294. *Guler.* La métairie de Flums (Flumes) appartenait au maire de Windek, et fut achetée par Hoffler, magistrat de « Walastade. » *Ch.* de Sanegans (Sargans) 1288. Le prix était de 24 marcs d'argent, le marc compté à 8 livres *meilesch.* Sont-ce des livres milanaises? mais dans un document de 1299 il est parlé de « libræ metzanorum. » On voit à quel point cette contrée était encore romane et en rapport avec l'Italie. Les noms et l'orthographe même peignent cet ancien temps.

322 1282, *Esquisse de l'histoire des trois ligues grisonnes* (*Grundriss d. Gesch. gem. 3 Bünden Lande.*)

323 P. e. Bassano della Porta Vertemate, à qui les habitans de Como détruisirent le riche et fort château de Vertemà, orné de quatre tours; Martino della Torre et les chefs du conseil (« Credenzieri ») de Milan, ordonnèrent une indemnisation, 1263. *Guler.*

324 La tour et le mur subsistent encore, et forment la délimitation du pays. Le fait raconté ici arriva en 1272; ceux de Chiavenne furent forcés de se retirer.

de Chiavenne, Ugone Fico, à sommer messire Papo de Castelmur et Bertram Previda, capitaine de la vallée de Bregell, d'attaquer à l'improviste la noblesse de Chiavenne, de détruire le château de Plurs et d'autres tours, de dévaster et de piller les Alpes; le château de Castelmur fut rasé; enfin l'archevêque Otton Visconti et l'évêque Henri de Montfort terminèrent par un accommodement huit années de guerre intestine[325].

Les Suisses avoisinans ne différaient que par leur confédération des hommes libres de la plaine de Leutkirch, ou des villages qui relevaient immédiatement de l'Empire[326]. Le seul agrandissement qu'ils connussent, était de voir d'autres hommes libres, comme ceux d'Arth et de Steinen, se joindre à eux dans le commun intérêt de la liberté. Le comte Eberhard de Lauffenbourg avait vendu la liberté à ces deux villages, dont le premier s'étendait à l'extrémité du lac de Zoug; Steinen était plus avant dans les terres; dès-lors ils se réunirent tout-à-fait à la commune de Schwyz[327]. Les trois vallées principales auxquelles aboutissent les autres vallées, avec leurs lacs et leurs rivières, furent nommées Waldstetten (cantons forestiers), à cause de la forêt qui les entourait.

Dans le pays de Glaris, la mairie s'était perpétuée par une succession non interrompue, depuis les temps du dernier Carlovingien roi d'Allemagne, dans la famille des Tschudi. Rodolphe Tschudi, cinquième de

[325] 1272. *Sprecher*, *Pallas*, l. III, ad 1264.

[326] Voy. cet article tout à la fin de la géographie de l'Allemagne, dans *Büsching*, ainsi que *Ernest-Louis-Guillaume de Dachenröd*, *Droit. public, hist. et statistique des villages impériaux*. Leips. 1785. *(Staatsrecht, Gesch. u. Statist. d. Reichsdörfer.)*

[327] 1269. Voy. *Lettre de l'empereur Henri*, 1310, dans *Tschudi*.

ce nom, mais le treizième dans la série des maires, étant mort, dernier de la branche aînée de sa noble race, dans une guerre de la chrétienté contre Mungalen-Batu-Chan[328], tous les Tschudi et leurs amis virent avec un juste déplaisir l'abbesse de Sékingen, dame du pays, conférer la mairie, moyennant une dîme, à un gentilhomme, Diethelm de Windegk[329]. Cependant l'abbaye percevait tranquillement son revenu; plusieurs bonnes familles jouissaient d'une considération bien méritée[330], et le peuple, en possession de libertés suffisantes[331], se multipliait. Mais les plus sages conçurent des craintes pour ce bonheur paisible, lorsque l'avouerie du couvent de Sékingen passa dans la famille du roi Rodolphe[332].

Dans l'Oberland, de l'autre côté des montagnes des Waldstetten, de grandes divisions existaient entre les

328 1242. *Tschudi.*

329 1256. Le même donne tous les détails de cette négociation d'après les documens.

330 Les chartes nomment, outre Schudi (sic), Ulrich, seigneur de Schattstadt, Burch, seigneur de Hasle, Suande, Suind de Mitlode, etc.

331 L'accroissement de la population est prouvé par l'établissement de nouvelles paroisses, 1261, 1273. *Tschudi*, également d'après les documens.

332 D'après une *charte* citée par *Herrgott*, le vieux Rodolphe de Habsbourg devait, dès 1207, « villam secconiensem et claustri possessiones *universas*..., *totamque familiam* prænominatæ ecclesiæ, in eo jure et ea libertate, qua tempore *Arnulfi comitis de Baden* fruebatur, illæsam conservare. » Les gens du district d'Elmer à Glaris (Elmer était landammann) s'engagent, en 1287 par une charte, en présence de l'église, à payer dans l'espace de trois ans, à Rodolphe, gouverneur de Walenstadt, quatre-vingt-dix marcs d'argent que celui-ci avait prêtés à leur seigneur, le duc. Pour cela, le duc (Rodolphe) leur abandonna les revenus qu'il retirait de leur pays, tout comme l'Empereur, dans plus d'une occasion, dispensa les Zuricois du tribut qu'ils devaient à l'Empire, en retour d'un paiement semblable.

seigneurs et les paysans; l'accroissement de la ville de Berne excitait les premiers à prendre des mesures violentes, les seconds à obtenir les droits de bourgeoisies ou à former des ligues[333], à l'exemple du territoire impérial d'Oberhasli.

Les habitans du Valais vivaient sauvages et libres; la puissance savoisienene grandissait menaçante; le couvent de Saint-Maurice accumulait en silence ses vieilles richesses[334].

Dans l'Helvétie romande, Louis de Savoie se fortifia par son alliance avec Otton, comte palatin de la Haute-Bourgogne, auquel il laissa ouverts les passages du Jura[335]. Louis, qui, par sa noblesse, avait le droit de battre monnaie, se le fit accorder[336]; cette démarche plut au roi Rodolphe. Le comte Amédée haïssait la puissance de Habsbourg, dont l'accroissement l'incommodait[337].

Dans le Jura, où se confondaient les limites incertaines de nombreuses seigneuries, régnait tant de violence et de brigandage que l'abbé de Saint-Claude, avant que le roi lui eût donné pour avoué le seigneur de Châlons, abandonna volontiers au sire de Villars, à Aubonne, la moitié de ses droits sur un village, afin de conserver l'autre moitié en sûreté[338]. A

[333] 1275. Alliance pour dix ans entre Oberhasli et Berne. *Stettler*.

[334] 1266. *Charte* pour l'héritage d'Ulrich-le-Rouge de St-Tryphon; Guillaume de Thurn reçoit Ollon de l'abbaye. *Ch.* de 1290; et d'après une autre *Ch.* de 1291, Pierre de Thurn reçoit de la même abbaye une investiture dans le Bas-Valais.

[335] 1291, près des Clées. *Guichenon*.

[336] 1284. *Ch. Ibid.*

[337] *Ann. Colmar*. 1291.

[338] 1279, 1299. *Chartes*. Il s'agit de St-Cergues. La *lettre qui conféra le*

Neuchâtel, le comte était à l'abri des vexations sous la suzeraineté de Châlons; il n'eut plus besoin d'engager les joyaux de ses pères pour soutenir d'inutiles querelles[339]. On put de nouveau, d'après l'antique coutume, cultiver la vigne dans sa vallée de Nugerol [340]. Arberg fleurit sous des lois équitables, à l'égal de Fribourg[341]. Dans la contrée où des arbres fruitiers et des arbres sauvages forment la limite des villages florissans de la plus belle partie de l'Erguel, un jugement public de la diète avait fixé les droits du seigneur de Bâle et de Hemmann de Willistein, comme seigneur de Nidau, avec tant de précision que nul ne pût souffrir en son corps, en son honneur et dans ses biens, les vexations d'un pouvoir arbitraire[342]. Grâce au roi, Pierre Reich, évêque de Bâle, du parti de l'Étoile, et le comte palatin Otton de Bourgogne, lièrent amitié pour la vie, et comprirent dans leur ligue leurs pays, du Rhin à la Saône, sans préjudice de leur amitié avec Pfirt et Châlons[343]. L'évêque ac-

gouvernement au seigneur de Châlons est du roi, 1291. *Cod. Rudolph.* p. 252.

339 Les 24 joyaux de Berthold, donnés en gage à Hauterive, n'avaient pas encore été retirés en 1285. *Ch.* de ses petits-fils.

340 *Ch. de Mangold de Thurn à Gérenstein* « secundum bonos usus et consuetudinem terræ vallis in Nugrols. » Il s'agit sans doute d'une partie ou de la totalité des terres qu'Élisabeth Pfaffenach de Bienne possédait entre Gléresse et Neuchâtel, et que, par charte de 1262, elle donna à Cappelen dans le bois.

341 *Confirmation du droit municipal d'Arberg par le comte Ulrich*, 1271; il s'engage à ne jamais juger « secundum propriam voluntatem cum potentia. — Burgenses prærogativam nobis fecerunt in ecclesiæ advocatia. »

342 *Droits et coutumes de Piéterlen* exercés annuellement dans l'assemblée générale par ceux qui dépendent du château.

343 *Traité d'alliance, Cod. Rudolph.* p. 251.

quit aussi plus de sûreté en ce que Landesehr lui fut inféodé [344], que l'Erguel était fortifié [345], que dans le Nugerol il put bâtir sur le Schlossberg [346], et que sa ville de Bienne avait celle de Berne pour alliée et protectrice [347].

L'équité de l'évêque Pierre apaisa dans Bâle la longue querelle des factions du Perroquet et de l'Étoile; depuis l'avénement de Rodolphe et l'élection de Mathias d'Eptingen à la dignité de bourgmestre, ces derniers étaient assurés contre l'oppression des autres, mais obligés de respecter les richesses et le mérite de leurs ennemis. L'évêque partagea l'autorité de telle sorte que, quand le bourgmestre était choisi dans le parti de l'Étoile, le grand-tribun, qui venait immédiatement après lui, l'était dans celui du Perroquet, et que chacun des deux ordres fournissait six sénateurs [348].

Dans le pays encadré par le Jura et les Alpes, les comtes de Thierstein vendirent les terres de Seedorf, qu'ils avaient héritées de leur ancienne race, au cou-

344 Dès 1269. *Ch.* par laquelle Jean et Henri de Buttenheim remettent à l'évêché « Landesere. » *Schöpfl. Als.* II, 56.

345 Otton d'Erguel avait cédé à l'évêque Henri de la maison de Neuchâtel (1264) une partie de son château. Les rapports de Bienne avec l'Erguel datent de cette époque reculée où cette ville devait devenir le chef-lieu des états du prince-évêque de Bâle dans cette contrée. L'évêque Henri IV, d'Isny, fortifia Bienne en 1284, pour arrêter les incursions des Bourguignons. Il ne faut pas le confondre avec l'Erguel de la Haute-Bourgogne.

346 L'*autorisation royale* est rapportée par *Herrgott.*

347 *Traité d'alliance* de 1279; cette alliance fut renouvelée en 1297, 1306, 1311, et à perpétuité en 1352; elle fut aussi conclue avec Fribourg en 1344, renouvelée en 1322, à perpétuité en 1343; avec Soleure en 1334, à perpétuité en 1354. *Bienne primitif.* (*Biel in seiner Uranlage.*)

348 1287. *Albert de Strasbourg.*

vent de Frinisberg, fondé par leurs aïeux[349]. Les ducs de Tek n'avaient pas encore entièrement aliéné leur part dans la succession des Zæringen[350]. La Haute-Argovie se rendait aux plaids du comte de Buchegk[351]. Les richesses du comte de Frobourg, dès long-temps célèbres parmi le peuple[352], s'étaient si totalement évanouies que non-seulement il dut vendre beaucoup de terres au chapitre argovien de Béronmünster[353], mais qu'il fut forcé par ses créanciers de remettre tous ses châteaux au roi son gendre[354]. Il avait séparé, en faveur de la reine, la ville de Zofingen de l'avoue-

349 *Ch. de* 1267, par laquelle Rodolphe, Simon et Henri vendent Séedorf, Lobsigen, Bachwyl, Glückbrunn, Wyler et Nikodey. Que l'abbaye ait été fondée par leurs aïeux, c'est ce que prouve la *donation du comte Rodolphe*.

350 *Donation* de Scherzlingen à Interlachen par les *ducs Louis et Rodolphe*, 1272. Nous dirons ici pour compléter ce que nous avons dit ailleurs, qu'une duchesse de Carinthie, vraisemblablement Agnès, fille du margrave Herrmann, de Bade, morte en 1250, possédait des terres dans ce pays, le château de Benken, etc., que nous présumons avoir fait partie de l'héritage de la maison de Zæringen. Ces propriétés passèrent à Bubikon. *Ch. du comte Rodolphe de Rapperschwyl*, 1282.

351 *Placitum generale de Kirchberg sous le landgrave Henri*, 1284. Il était fils de Pierre; sa femme, comtesse de Neuchâtel-Strasberg, lui donna sept enfans, Hugues, l'héritier, Berthold et Mathias, dont celui-là devint évêque de Strasbourg, et celui-ci mérita de grands éloges comme prince-électeur de Mayence; de plus quatre filles. *Zurlauben, ch. de* 1278, dans *Zapf. Monumenta*.

352 « Lorsqu'on amenait au seigneur de Frobourg les cens fonciers, et que les premiers chevaux étaient déjà dans la cour du château, les derniers se trouvaient encore sur le pont d'Olten, à une lieue de Frobourg. » Dicton populaire rapporté par *Fæsi*, *Géogr.* t. II, p. 721.

353 Jean, le fils « sculteti de Newenburg » pour la moitié des biens, « in banno villæ ab *Ougheim* de quondam illustri viro » le comte Louis de Frobourg, 1275. *Ch.* de l'avoyer et du conseil de cette ville au sujet de la vente qu'un chevalier de Tusslingen fit à l'abbaye de Béronmünster des terres de Frobourg, situées à Ougheim, 1289.

354 « Ut pro eo restitueret universis. » *Ann. Colmar.* 1274.

rie du couvent[355]. La joie de Louis de Homberg, lorsqu'il hérita de Rappertschwyl, du chef de sa femme[356], fut plus vive[357] que ce bonheur, peut-être envié, ne fut durable. Après qu'il eut trouvé la mort devant Berne, sa veuve, ruinée par les suites d'une mauvaise administration, durant la longue minorité de son fils, et vu la faiblesse qu'il conserva toute sa vie, fut forcée de vendre à un couvent tout ce qui, dans le canton d'Uri, dépendait de la seigneurie de Rappertschwyl[358]. Le roi, qui par politique avait mieux aimé donner l'héritière de Kibourg au comte Eberhard de Lauffenbourg, son cousin, qu'à tout autre, et qui lui avait laissé le moins que possible[359], se félicitait de chaque prétexte qu'il trouvait contre Eberhard[360]. Entouré de tels dangers,

355 *Tschudi*, 1274. Le comte agit encore, en 1278, au nom de la ville. Une charte renferme la convention que firent la ville et l'abbaye, sous la médiation de l'évêque de Constance, au sujet de la dîme, de l'impôt de consommation et des autres impositions. *Münster* (Cosmogr. l. III) place peut-être avec raison la cession à l'an 1285. Nous trouvons dans les lois fondamentales de cette ville qu'elle se donna à Rodolphe, sous réserve des libertés dont l'avait dotée son fondateur, le comte de Spitzenberg.

356 1284, époque de la mort de ce comte Rodolphe, qui naquit en 1261, après la mort de son père.

357 Il donna à Lutkeren, maison des chevaliers de Saint-Jean, le village de Togern. *Tschudi*, 1284.

358 *Acte d'achat du couvent de Wettingen*, 1290. *Tschudi.*

359 Eberhard était aussi landgrave du canton de Zurich. *Charte*, 1280. *Zurlauben*, dans *Zapf*.

360 En 1281, il lui prit des châteaux pour avoir rompu la paix publique. *Ann. Leobiens.* Eberhard mourut en 1284 « ante tempus. » *Ann. Colmar.* Marguerite, sa fille, épousa Didier VIII, comte de Clèves, et lui donna, outre trois fils et deux filles, Mechthilde, épouse de Henri, landgrave de Hesse. *Teschenmacher. Annales Cliv.* Arnheim. 1638, P. II, p. 204-207. 210, sqq. Le P. *Herrgott* et le P. *Heer* ne rapportent pas ce fait; *Zurlauben*, à qui rien n'échappe, m'a fait connaître ce passage. Le mariage de Marguerite eut lieu en 1290.

ce comte fonda sa puissance sur l'amour et la liberté de ses bourgeois de Thoune et de Berthoud ; au lieu de tous les impôts que ceux de Thoune ne lui accordaient pas volontairement, il ne leur demandait que cinquante marcs chaque année ; mais il assurait si bien leurs héritages et leurs propriétés que, même pour cause de délit, aucun bourgeois natif, aucun serf devenu bourgeois du consentement de son seigneur[361], ne pouvait perdre ses biens sans un jugement de la bourgeoisie, et que tous étaient libres de se transporter où il leur plaisait[362].

Cuno de Bubenberg étant avoyer à Berne, et Cuno de Vivers avoyer à Fribourg, au temps où les Bernois avaient accepté la protection de la Savoie, alors que, pendant la minorité de madame Anne de Kibourg, Fribourg avait choisi pour protecteur le comte de Habsbourg, plus tard roi[363], ces deux villes convinrent de l'amélioration suivante dans leur pacte : « Aucune ville ne pourra, sans le consentement de son » alliée, choisir un protecteur ou abandonner l'autre » ville à cause de lui, ni recevoir, comme bourgeois ou » comme allié, un seigneur possédant une ville, un » château ou un fort[364], en propriété ou autrement ; » elles ne laisseront jamais impunie la dangereuse au-

[361] « Qui in cives a dominio dati fuerunt. »

[362] *Ch.* 1277. Berthoud, 1er mars, dans le registre municipal de Thoune. La déclaration ou constitution (*Handveste*) donnée en 1264 aux habitans de Thoune par Élisabeth, sa belle-mère, a été publiée à Berne en 1779, par Rubin et fort bien éclaircie. La première constitution (*Handveste*) de Berthoud est de 1273.

[363] « Defensor. » Cette circonstance prouve si peu l'indépendance primitive de la ville de Fribourg, qu'on la voit être la propriété d'une comtesse mineure.

[364] « Conjuratus. » Le mot « fort » est la traduction de « munitio. »

» dace d'un de leurs bourgeois, qui, sans une permis-
» sion expresse ou sans avoir renoncé aux droits de
» bourgeoisie et s'être éloigné de la ville avec toute
» sa maison, aurait pris part à une querelle étran-
» gère[365]. » Mais dans les guerres que le roi entreprit contre Berne, après avoir acquis des droits sur Fribourg, son ascendant rompit cet équitable traité[366].

Située dans le pays entre le Rhin et les Alpes, au pied du Fracmont[367], et à l'extrémité du lac des Waldstetten, la ville de Lucerne s'était, depuis plus de cinq siècles, accrue avec tant de bonheur sous la paisible administration des abbés de Murbach, qui la protégeaient sans autres armes que leur dignité, que tous les bourgeois désiraient le maintien de leur constitution. La commune délibérait sur les devoirs de tous, sur les lois, sur les impôts, les pactes et les querelles; et l'exécution de ses arrêtés devait être confiée au conseil, assemblée de dix-huit bourgeois. Après l'espace de six mois, on choisissait dix-huit autres conseillers. Tout se faisait sous un avoyer, juge suprême des délits dont chacun se rendait coupable. L'abbé nommait un amman d'entre le peuple, et avec son agrément. Ainsi s'administraient la ville et presque toutes les métairies de l'abbaye. A de certaines époques, on portait une barre de fer à travers la ville, afin qu'aucune construction ne s'avançât trop sur la rue. On extirpa un bois de chêne sur la hauteur; dès-lors le courant des vents chassa les exhalaisons des

365 Traité d'alliance, 1271. Berne réserve (« praeobtinet ») l'Empire.

366 Au second siége, 1288. *Tschudi.*

367 L'ancien nom de cette montagne, aussi aujourd'hui plus connu comme mont « Pilate, » est d'origine celtique. Il y a dans le Forez un « Mont Pila, » d'où sort la rivière qui coule près de Saint-Chaumont.

eaux stagnantes. Par la première de ces précautions on obtint des rues larges, ornement rare dans les vieilles villes; la seconde fut favorable à la santé. La ville fabriquait pour les voisins les nécessités de la vie; comme dans ces temps toute l'industrie européenne se bornait au rétablissement ou à l'introduction de l'agriculture, que partout il était défendu de prêter à intérêt, tout l'argent se trouvait dans les mains des Juifs et des Lombards. Ce métier exigeait l'indépendance juive à l'égard des lois de l'Eglise, ou la témérité italienne. Quiconque passe sa vie à fouler publiquement aux pieds une loi sainte, ne comprime guère ses passions, et, pour beaucoup de gens, le vice a de l'attrait en proportion de la hardiesse qu'il exige; aussi les Juifs et les Lombards étaient-ils soupçonnés de toutes les actions odieuses, et le gouvernement de Lucerne se vit-il obligé de défendre d'attaquer les Juifs, sous prétexte qu'ils crucifiaient des enfans qu'on avait perdus, et en général de maltraiter, par des paroles et des voies de fait, les Juifs tolérés[368].

Les bourgeois de cette ville et les chanoines de son chapitre donnèrent à Berthold de Falkenstein, abbé de Murbach, deux cent soixante marcs d'argent, pour qu'il confirmât leur prérogative d'être inaliénables de son abbaye[369]. Berthold ayant acheté la mitre

[368] *Explication historique des peintures du pont de la Chapelle à Lucerne* (*Histor. Erklærung*, u. s. w.). L'auteur de cet ouvrage, M. *de Balthasar*, est du petit nombre des investigateurs profonds qui font autorité à l'égal des documens.

[369] « Ad non mutandum, vendendum, infeodandum, nec transferendum nostrum Collegium, universitatem, seu personam aliquam, nec hypothecandum nec unquam alienandum quacunque specie. » *Ch.* apud *Behile* (Bühel, village voisin de Gebweiler) 3ᵃ Id. Apr., citée par M. *de Balthasar*, *Choses mémorables* (*Denkwürdigkeiten*), 3ᵉ partie.

épiscopale avec cet argent, au lieu d'acquitter à l'Empire ses redevances féodales et annuelles, se trouva forcé, six ans après avoir fait cette promesse solennelle, de vendre au fils du roi, afin de payer ces arrérages, Lucerne et plus de vingt métairies, châteaux et bailliages dépendans du chapitre de Saint-Léger[370], pour deux mille marcs de monnaie bâloise et cinq villages en Alsace. Les Lucernois furent effrayés de cette tromperie, parce qu'ils allaient dorénavant être obligés de prendre part à toutes les entreprises du prince, et que la puissance nouvelle d'une maison aime à se fortifier et à s'accroître de tout son pouvoir, par des guerres, des négociations et toutes sortes d'innovations; non-seulement les princes se livraient au plaisir de la chasse et suscitaient des querelles, mais ils étaient plus sévères pour les corvées et les impôts; les aumônes du couvent cessaient; la défaveur des princes, plus rigoureuse, était héréditaire[371]. Cependant, lorsque le duc d'Autriche exposa vivement tous les motifs de crainte et d'espérance, parmi tout le peuple qui lui prêtait hommage à regret il ne se trouva que deux moines assez hardis pour déclarer son autorité injuste;

[370] Lunghofen, Malters, Kriens, Emmen, Littau, Küssnach, *Stanz*, Alpnach, *Sarnen*, Glattfelden, etc. Il n'est guère nécessaire de rappeler que peu de localités sont prises ici dans toute leur étendue, et que même pour la plupart il ne s'agit que de certains revenus; c'est comme s'il y avait : « les biens que notre chapitre possède dans tel lieu. »

[371] 1291. *Tschudi*. Ma copie de l'*acte de vente* indique cinq villages alsaciens; Tschudi, seulement quatre; l'acte est daté de Vienne, 13 mai. Celui qui porte la date de Murbach, 16 avril, est rapporté par *Balthasar*, l. c. L'abbé et le prévôt lucernois avouent ne savoir pas écrire. (« Subscribi fecimus, cum scribendi peritia careamus. ») L'achat se fait au nom de haut et puissant seigneur, le duc Albert, tout comme au nom et en lieu d'un fils de feu le duc Rodolphe d'Autriche.

ils moururent dans des cachots éloignés[372]. La ville obéit.

Une heureuse activité industrielle[373], et la nécessité de s'armer durant les troubles antérieurs à l'avénement du roi, avaient développé tant de courage chez les Zuricois, que lorsque, à l'étonnement des nobles[374], les négocians ne voulurent plus se laisser piller, Zurich prit part avec Berne[375] et Bâle aux entreprises de l'alliance défensive formée par les villes du Rhin dans l'intérêt de la paix[376]. Le conseil ne faisait rien de considérable sans l'avis des corporations d'artisans[377]. Les Zuricois honoraient les arts du commerce qui répandent la richesse et la vie parmi la bourgeoisie; cependant les chevaliers de cette ville n'en faisaient pas moins briller leur audace[378] dans les aventures dignes

[372] *Balthasar.*

[373] Seulement, à cause des guerres qui agitaient l'Empire, le commerce de toilerie et de soierie que faisaient les Italiens, se bornait à Como et n'allait plus guère à Zurich. On accuse de ce changement « les pratiques du pape, » défavorables aux bourgeois partisans de l'Empereur. *Jean Schopp, Additions à la Chronique suisse de Rahn.* Msc. Peut-être est-ce à cette époque qu'on essaya dans le pays zuricois la culture des vers-à-soie. *Jean Conr. Füsslin, Hist. Eccl.* t. I.

[374] *Alb. Stadensis.*

[375] « Cum civitate Berennensi. » Le document porte pourtant exactement le nom de Berne.

[376] *Recès de Worms*, 1255, où tous les alliés sont énumérés.

[377] *Schinz, Hist. du commerce zuricois.* La *charte de l'Empereur Louis de Bavière* de 1336 (voy. ci-dessous, L. II, ch. 2) se rapporte à cette époque; il y est dit que les tribus existaient déjà auparavant.

[378] Un chevalier du canton de Zurich avait acquis de la célébrité à la cour impériale « strenui militis filius qui *miles mortuus* dicebatur. » *Ann. Leob.* Ces annales ajoutent la singulière explication du duc Henri de Carinthie que ce nom lui venait de ce qu'il avait été enfanté par le fantôme de sa mère déjà morte. Les chartes mêmes surnomment Büttikon, « le chevalier sans affection » (« der Lieblose »). *Traité concernant Schnabel-*

de leur rang. Les bourgeois eux-mêmes voyaient dans les galeries du couvent des cordeliers la peinture des armoiries de ceux qui périrent dans la guerre d'Ottokar[379], avec les mêmes sentimens que les Athéniens qui, dans le Pœcile, s'enflammaient de courage pour de nouvelles victoires à la vue du tableau de la bataille de Marathon[380].

Le roi Rodolphe possédait en Helvétie bon nombre de villes du second ordre[381]; son petit pays de l'Eigen[382], déjà populeux, voyait une demeure de pêcheurs dans l'enceinte des murailles d'Altenbourg; le rocher de Baden[383] protégeait les coteaux vineux[384] qui couronnaient d'agréables vallées; au-dessus d'un bourg florissant, où se tenaient des foires[385], la haute forteresse de Lenzbourg dominait sur soixante-six villages, et était assez grande pour servir de résidence au roi Rodolphe[386]; depuis l'Aar jusqu'au lac de Constance,

bourg, 1309. Il était probablement né hors du mariage, et l'on inventa une fable monstrueuse pour effacer la tache de son origine.

379 *Rahn* et d'autres dans leurs chroniques, ad 1278.

380 *C. Nepos*, Miltiades.

381 P. e. Mellingen, Arau, Brougg, etc. *Burkhard Frik, Compte de ce que les ducs doivent posséder à Lenzbourg, à Bade et à Habsbourg*, ou « registre de défrichement des nobles et glorieux princes les ducs d'Autriche. » Le P. *Herrgott* en a fait un extrait; nous avons consulté le manuscrit.

382 Les contribuables de l'Eigen ont payé de 28 à 58 livres. *Ib.*

383 Nom de ce château. « Rocca. »

384 « La vigne en dessous du château a rapporté près de 27 *saum*. = Le Saum équivaut à 100 pots ou 200 bouteilles. C. M.

385 « Lenzbourg dans le marché; » la métairie rapportait une livre, monnaie de Zurich; le péage, 10 livres. *Ib.*

386 « Apud Lentzburch pro tribunali, et circumstante baronum, comitum et nobilium et aliorum Imperii fidelium copiosa caterva. » *Ch.* 1276. *Herrg.*

ce monarque partageait avec beaucoup d'abbayes[387] divers revenus et différentes juridictions; il exerçait la haute et la basse justice sur ses propriétés[388], et une suzeraineté sans partage sur les fiefs attachés aux offices de sa cour[389], et sur les fiefs de ses vassaux[390]. Dans tous ces pays et ces lieux, la plupart des impôts établis dès les anciens temps furent doublés par son successeur[391]. Le sujet d'un pouvoir croissant en paie l'éclat et le progrès, et obtient en retour l'apparence de plus d'ordre et d'une plus grande sûreté. Mais il existait encore un certain degré de confiance[392], de bonhomie[393] et d'équité, reste des mœurs antiques; on eût trouvé cruel de doubler le malheur d'un homme

387 A Rieden avec la prévôté de Zurich, à Rüti avec Schennis. *Registre municipal.* A Frauenfeld et Steckborn avec Reichenau. *Tschudi*, 1267.

388 « La haute et la basse justice dérivent de la propriété. » *Reg. munic.*

389 C'est ainsi que le seigneur de Hallwyl possédait à Rheinach une métairie, sujette à corvée, qui dépendait de son office de maréchal. *Ib.* C'est sans doute au même titre que les cabarets de Rotenbourg lui appartenaient.

390 Comme ceux que possédait, p. e. à Schaffhouse, l'enfant de Hartmann de Baldegk. *Ib.* Voy. le long catalogue des servans dans *Herrg.*

391 Ceux d'Arau donnaient autrefois 30, à cette époque de 50 à 105 livres; Brougg, au lieu de 12 marcs, en donnait maintenant jusqu'à 34; Lenzbourg, 24 au lieu de 10, « à la prière du gouverneur, » car le roi ne prenait rien de force. *Registre municipal;* on y trouve nombre d'autres exemples, le plus souvent avec cette déclaration : « Ils protestent par serment qu'ils sont hors d'état de supporter plus long-temps cette charge. »

392 Les habitans de la vallée de Ruda donnèrent « sur leur serment » à leur seigneur le droit d'emprisonnement et de bannissement, la juridiction sur les vols et les autres forfaits. *Ibid.*

393 Dans certains cas, le seigneur prenait la meilleure pièce de bétail après la première; « *mais on la rend aux héritiers.* » *Ibid.*

dont l'Aar aurait inondé la propriété, en exigeant de lui le même cens qu'auparavant.[394].

Le roi avait ajouté à son héritage en Helvétie, Kibourg, Bade, Lenzbourg, Zofingen, Grüningen, Fribourg et Lucerne. Mais cinq ans après avoir vaincu et ruiné la puissance de Przemysl Ottokar, le vingt-septième jour de décembre de l'an douze cent quatre-vingt, Rodolphe étant assis sur son trône, dans le Frohnhof, à Augsbourg, environné de toute la pompe royale[395] et des princes, sans le conseil desquels il ne convenait pas de faire aucune innovation dans les institutions de l'Empire[396], il s'adressa aux grands « afin » d'obtenir que, revêtus d'une plus haute dignité dans » le conseil des princes[397], Albert et Rodolphe, ses fils, » pussent prouver plus efficacement leur fidélité à » l'Empire.[398] » Après quoi, dans la plénitude de son pouvoir[399], et de l'aveu des princes électeurs[400], il re-

[394] On en trouve un exemple près de Sur. *Ibid.* Qui croirait qu'il n'est pas inutile de citer de pareils exemples ?

[395] « Indutus regalibus. » *Ann. Leob.*

[396] « Sereno nobis ad vos, principes, sine quibus indecorum, aliquid in regni dispositionibus actitari. » *Le roi, ib.*

[397] « Ut cum principibus sedeant. » *Id. ibid.*

[398] « Ut majoris dignitatis titulo ad regni decus fidelitate perpetuâ cum suis hæredibus ascribantur. » *Id. ibid.*

[399] On trouve de lui cette déclaration si singulière : « Romani moderator imperii, *observantia legis solutus*, legum civilium nexibus, quia legum conditor, non constringitur. Nos, licet in excellenti specula regiæ dignitatis et *super leges et jura* simus positi, legis *tamen* naturæ præceptis et imperio caput nostrum sincere submittimus. Ad instinctum, sive potius imperium et præceptum, ejusdem legis naturæ circa magnificentiam status prolis nostræ et sublimationem ipsius studia nostra convertimus. » *Cod. Rudolph.*

[400] « De libero et expresso consensu Imperii Principum *jus* in electione R. Regis *ex longa consuetudine* tenentium. *Ib.*

mit à ses fils, en y joignant la cérémonie du drapeau, l'Autriche, la Styrie, la Marche de Windisch et la Carniole[401]. Peu après il leur donna le Margraviat de Burgau[402].

L'Autriche, la Styrie et la Carniole s'étendent le long du Danube et dans les Alpes, depuis les bords de ce fleuve jusqu'aux frontières de l'Italie. Ce sont les provinces de l'Allemagne les plus fertiles en blé, en vin, en bétail, en sel et en fer; elles sont habitées par une race d'hommes loyaux, bons et aptes à tout; de tout temps endurcis par la guerre contre la chaleur, le froid et la mort, ennemis de la mollesse[403]; ils cultivent dans bien des contrées chaque pied de terre jusque sur le sommet des rochers. Ce peuple avait alors pour ses vieilles libertés le même zèle qu'il déploya plus tard en combattant pour les princes qu'il aimait. On montre des lettres[404] par lesquelles les empereurs Frédéric I et Frédéric II ont joint à la principauté sur ce pays et sur ce peuple, des prérogatives qui rendent la supériorité des archiducs dans les ar-

[401] Cette lettre d'investiture se lit dans *Cod. Rudolph.* p. 233. « Cum omnes alienationes, a quocumque Romanorum rege factæ, nullius sint momenti, nisi auctoritate principum fuerint firmatæ, etc. » Les autorisations des princes électeurs portent les dates suivantes : de celui de Cologne, 1282 ; de celui de Mayence, Aschaffenbourg, 1283 ; du prince palatin du Rhin, Nuremberg, 1285 ; de l'électeur de Saxe, *ibid.* ; du roi de Bohême, Prague, même année; du Margrave Otton de Brandenbourg, 1297 : celle de l'électeur de Trève est la plus tardive, Nuremberg, 1298. *Gerbert, Crypta nova.*

[402] 1283, après la mort du margrave Henri.

[403] La force d'une nation est dans les campagnes, et pourtant comment se sont montrés les Viennois en 1683 et 1797!

[404] Ces franchises de 1156 et 1240, ainsi que d'autres de 1058, où la chancellerie de l'empereur Henri IV se croit au temps des anciens Césars, et celles de 1228 sont mentionnées par *Fugger*.

mes redoutable à leurs voisins, sans qu'elle soit indispensable à eux-mêmes. « Le prince d'Autriche est
» archiduc de l'Empire. Il est supérieur en rang à tous
» les princes qui ne participent pas à l'élection de
» l'Empereur. Il reçoit l'investiture de sa principauté,
» à cheval, dans le pays même, sans reconnaissance
» de fief, et peut la transmettre non-seulement à son
» fils aîné, mais aussi à ses filles; et même, s'il meurt
» sans héritier, il en dispose par testament en toute
» liberté. Quoique toujours invité aux diètes germa-
» niques, il n'est point obligé de s'y rendre; on ne peut
» appeler de ses tribunaux; personne n'a le droit de le
» citer devant un tribunal étranger; il dépend de son
» bon vouloir de contribuer aux taxes pour le bien gé-
» néral de l'Empire; le clergé de son pays demeure
» perpétuellement sous son avouerie; l'Empire ne peut
» rien acquérir dans son pays, mais il lui est permis,
» à lui, de s'agrandir et de s'étendre dans tout l'Em-
» pire, où il veut et où il peut; ces dispositions ont
» force dans tous les pays dont il est le maître et dans
» tous ceux qu'il s'assujettira.

Telle fut la grandeur à laquelle s'éleva un simple comte, issu d'une famille dont avant lui peu de peuples avaient entendu prononcer le nom : lorsqu'il eut comme embrassé la Haute-Allemagne, à l'aide de l'Autriche et de l'Alsace, fait désirer son amitié et rendu ses armes redoutables, d'un côté à des princes français, de l'autre à des princes slaves, son fils et son petit-fils possédèrent après lui, durant trente ans, le trône d'Allemagne, et un autre de ses descendans occupa celui du royaume des Tscheches, en Bohême; ils se firent craindre du margrave de Meissen, au sujet de la Thuringe, et inquiétèrent tour à tour et

sans répit la Hongrie, la Bavière et la Souabe, par des guerres ou des négociations : tant il est vrai que les puissances les plus redoutables sont les puissances assez fortes pour oser beaucoup, mais pas assez pour s'oublier dans les plaisirs de la cour! Ce fut par la sagesse d'un seul homme (car dans les plus grandes affaires, comme dans les fortunes particulières, les premiers pas sont les plus difficiles), ce fut par Rodolphe que la maison de Habsbourg acquit une autorité souveraine, qui dura l'espace de cinq siècles; elle domina enfin des nations qu'il ne connaissait pas, des pays dont il ne soupçonnait pas l'existence. Aucune autre maison n'a si souvent fait trembler l'Europe pour la liberté générale; le cours de la haute fortune de Habsbourg ne fut interrompu que par Habsbourg même, faute d'une sage modération, l'art de Rodolphe.

Dix-huit ans après que la divine Providence l'eut, comme il le disait souvent[405], « porté de la cabane de » ses pères au palais impérial », la soixante et quatorzième année de son âge, le roi Rodolphe tomba malade[406]. Comme il se rendait en hâte à Spire, pour se reposer de ses actions dans le caveau de beaucoup d'anciens rois et d'empereurs d'Allemagne, il mourut

405 Voy. un grand nombre de passages dans le *Cod. Rudolph. Leobiensis.*

406 L'annaliste de Léoben rapporte que le vieux roi aima trop ardemment sa jeune et par trop amoureuse épouse bourguignonne; elle n'avait que 21 ans. Nous voyons par la chronique versifiée d'Ottokar que l'art des médecins prolongea les jours de Rodolphe de plus d'une année. « Il fut fidèle à son enjouement. » La mort lui fut annoncée cinq jours avant l'événement, tandis qu'il était assis auprès du damier;

« Del nobles rois li nobles cuor
Ne faillist point à son honnor.
A Spire adonc, ce respond-il. »

à Germersheim, ville qu'il avait fondée. Homme d'une haute intelligence, Rodolphe fut par là même presque toujours ami de la vertu[407].

[407] La même chronique dit :

Il fust des guerriers le meillor
Et le plus hable jugéor.

« Di grande affare, magnanimo a prode in arme, bene avventuroso in battaglia, molto ridottato. » *Villani* VII. « Vir probus, justus, simplex ac timens Deum. » *Breviar. hist. Ital.* dans *Murat.* VII. « Onc on ne pourra descrire combien le feu roy Rodolphe fust craignant Dieu et vertueux ; adonc fust-il ploré de presque ung chascun. » *Hagen* cité par *Pez.*

CHAPITRE XVIII.

ALBERT D'AUTRICHE.

Sa personne et son caractère ; haine qu'il inspire (le plus ancien traité d'alliance des Schwyzois). — Guerre de Zurich, 1292. — Le roi Adolphe. — Berne. — La victoire du Donnerbühel. — La maison de Savoie dans le Pays-de-Vaud. — Berne, Valais, Neuchâtel. — Le roi devant Zurich. — Ses rapports avec Saint-Gall. — Glaris passe sous l'autorité impériale. — Autres acquisitions d'Albert. — Proposition faite par lui aux Schwyzois. — Leur genre de vie ; leurs souffrances ; leur résolution. — L'alliance du Grütli. — Guillaume Tell.

[1291—1308.]

Albert de Habsbourg, duc d'Autriche, restait seul des quatre fils du roi, avec Jean, fils de son défunt frère Rodolphe, et âgé de deux ans. L'administration de ses propres fiefs pendant neuf années, et sa participation aux affaires dans les domaines héréditaires de sa maison, l'avaient fait connaître assez pour exciter la vigilance de tous les peuples voisins contre les formidables progrès de la puissance de Habsbourg, et pour la défense de leurs constitutions. Plus que beaucoup d'autres, ce prince extraordinairement actif a eu le sort de la plupart de ceux qui passent leur vie dans les grandes affaires : la jalousie et la haine des hommes qu'il offensa, la crainte et la flatterie des ser-

viteurs de sa maison, l'ont dépeint à la postérité sous des couleurs très-diverses.

Les traits fondamentaux de son caractère étaient une constance à toute épreuve[1], un amour d'autant plus vif de l'argent et des armes, dans lesquelles il brilla par son héroïsme et son esprit d'invention[2], qu'à l'égal de beaucoup de princes, il ne comprenait ni ne goûtait de plus nobles moyens de gouverner les hommes; ajoutez l'ambition des conquêtes, la haine des bornes légales de son pouvoir, haine que trop souvent on prend pour l'énergie d'une âme royale[3]; un esprit d'ordre qui lui faisait aimer la vertu chez les femmes, le courage chez les guerriers et le savoir chez les prêtres[4]; enfin un si grand empire sur lui-même, qu'en dépit de la fougue de ses passions, il tint sa langue en bride[5], il ne viola jamais les lois civiles dans sa colère[6], et ne fut point esclave de la volupté[7].

Cependant, avant[8] et pendant son administration ou après sa mort, il n'inspira jamais à ses parens[9] ni

[1] « In Deum et homines constans. » *Chron. Neoburg.* Sa constance est signalée par tous ses historiens.

[2] « Novum bellandi genus. » *Chron. Salisburg.* ad 1298.

[3] Ils appelaient cela magnanimité. « Albert fut un rigoureux imitateur de la magnanimité de son père. » *Hagen*, 1297.

[4] *Fugger*, 1308.

[5] *Hagen*, 1297; *Haselbach.*

[6] *Hagen*, 1282. « Injuriarum immemor, apud se recognoscentes; vindex eorum qui per vias duplices ingredi nitebantur. » *Haselbach.*

[7] « Honorabilis tori continentia. » *Chron. Neoburg.* l. c. « Conjugalis puditiciæ favorosus prosecutor. » *Haselbach.*

[8] Il paraît par les actes de Rymer que Rodolphe avait destiné les hautes dignités à son second fils. Il ne donna même l'Autriche à Albert qu'après la mort de Hartmann.

[9] Les comtes de Lauffenbourg, de Tyrol, le duc Jean, etc.

aux amis de son père[10], chez son peuple ni dans l'Empire germanique, la moindre affection. Avant et depuis son époque, l'agrandissement rapide des maisons d'Ascagne[11], de Wittelsbach[12], de Lützelbourg[13], excita moins de haine et de crainte que les progrès de sa maison pendant son gouvernement. Après la longue période d'une domination incertaine[14], l'esprit de la liberté, indigène dans les états autrichiens[15], était en pleine vie[16]; la prudence ordonnait que la puissance de Habsbourg, se faisant aimer au dedans et au dehors du pays, n'effarouchât personne; mais Albert suivit sa route sans ménagement[17]. Il surpassait en richesse la plupart des princes[18]; dans son armée se voyaient une cavalerie légère de Hongrois, effrayans par la longueur de leurs tresses et de leurs barbes, et qui, même de loin[19] et en fuyant, lançaient de longues flèches d'une main sûre; des cuirassiers montés sur de vigoureux étalons et protégés jusqu'au-dessus du genou contre les coups des fantassins, tandis que

[10] Zurich, les Suisses.

[11] Par l'acquisition du Brandebourg, du duché de Saxe et de Lauenbourg.

[12] Au moyen du Palatinat, de la Bavière et du Brandebourg.

[13] Au moyen de la Bohême, de la Lusace, de la Moravie, de la Silésie, du Brandebourg et de la Hongrie.

[14] Après 1246 elle fut incertaine; sous Ottokar, après 1275, elle fut inconstante; après lui, l'Autriche fut en quelque sorte sans maître.

[15] Voy. dans *Fugger* la vie du dernier duc de la première race.

[16] *Hagen*, 1297; ce n'était pas amour de la nouveauté, mais courageuse constance à défendre la liberté du pays.

[17] « Con adamant estoit son cuer. » *Chron. versifiée d'Ottokar.*

[18] *Ibid.* Nouvelles douanes, *Ibid.* 1291. Essais d'exploitation de mines. *Chron. Zwetl.* 1298. Comme il convoita les fouilles de Kuttenberg. *Fugger*, 1302. Les salines de Gmünd furent découvertes de son temps.

[19] *Hagen*, 1287.

les mouvemens de la partie supérieure du corps étaient libres[20]; une cavalerie d'élite en uniforme d'une seule couleur[21]; une infanterie de jeunes serfs[22], tout dévoués à leur souverain dans l'espoir du butin et de leur liberté. Pour attaquer de fortes murailles, il avait cent chariots de machines[23], de béliers[24], de chats[25] et de boules de poix incendiaires[26]. Il blessa les esprits des Autrichiens par son opiniâtre prédilection pour six seigneurs de Waldsée, pour Herrmann de Landenberg, Hugues de Tauffers, qui le trahit[27], et d'autres gentilshommes de la Souabe[28]. La Styrie était gouvernée par Otton de Lichtenstein, de manière à assurer au roi l'amour des riches et des pauvres[29]; il la con-

[20] *Fugger*, 1298.

[21] « Uno colore vestiti; » *Arenpeck*, 1292. L'uniforme s'appelait encore « habit de cour. » *Hagen*, eod.

[22] *Fugger*, 1301.

[23] *Hagen*, 1289.

[24] *Ibid.* Il fait mention d'un grand arbre garni de fer. Voy. aussi *Chron. Neoburg.* eod.

[25] Ces machines servaient au même usage que les tortues et les *vineæ* des anciens.

[26] Du feu mêlé avec de la poix et du soufre. *Hagen*, eod.

[27] *Ibid.* Le comte Jean, qui défendait Güns contre Albert, gagna Hugues de Tauffers, qui feignit d'être malade pour lui donner le temps de se renforcer. Peu après, Hugues, congédié, mourut dans sa patrie; 1291. *Guler*. Les *Ann. Leob.* 1288, le nomment « de Camvers. » C'est le « Tuberiensis » de *Sprecher*.

[28] *Chron. Neoburg.* 1295; *Hagen*, 1296; *Ann. Leob.* 1305. De riches Autrichiens étaient forcés de leur donner leurs filles en mariage. Etienne de Meissau, le long Kappeler, dont le nom passé en proverbe resta longtemps dans la mémoire du peuple helvétien, Berthold, comte de Sargans, l'écuyer-tranchant de Lengenbach et Albert de Buchheim étaient, outre ceux qui sont nommés dans le texte, ses principaux conseillers. *Haselbach*.

[29] *Hagen*, 1284. Albert écarta de la même manière le seigneur de

fia à l'abbé Henri d'Admont, aimé de lui seul. Ce pays, dont il refusait de sanctionner d'anciennes ou d'équitables[30] franchises, lui fit dire par l'évêque Léopold de Sékau : « Qu'il devait savoir qu'ils tiendraient leur » serment de fidélité, à teneur de la charte fonda- » mentale. » Il répondit : « Je laisserai ce pays exacte- » ment dans la situation où mon père l'a trouvé sous » le pouvoir d'Ottokar, ni plus ni moins. » Il n'écouta point cet avertissement du seigneur Frédéric de Stubenberg : « Si le roi Ottokar n'avait pas fait tant de » mal à ses sujets, il conserverait encore aujourd'hui » le pays et la vie[31]. » La ville de Vienne, la noblesse, la Bohême, la Hongrie, la Bavière et Salzbourg, ayant pris les armes contre lui, il réduisit les Viennois à une telle extrémité que les conseillers dûrent lui apporter, nu-pieds et nu-tête, les clefs de la ville sur le Calenberg ; il déchira à leurs yeux leurs importunes franchises ; puis il surprit, battit et dispersa ses ennemis négligens et désunis[32].

Non-seulement il ambitionna sans succès la couronne de Hongrie, la couronne de Bohême, le landgraviat de Thuringe et d'autres contrées de la Misnie[33], ainsi que la Basse-Bavière[34] et Halicz[35]; mais l'Allemagne ne

Summerau, « probum virum et solennem ministerialem. » *Ann. Leob.* 1305.

[30] P. e. qu'on ne pût changer la monnaie qu'après un intervalle de cinq ans; que, si un possesseur de fief mourait, son cousin pût lui succéder.

[31] *Hagen*, 1292.

[32] *Id.* 1296, 1297.

[33] « Propter hanc terram potissimum stabat hoc discordiæ malum. » *Chron. Neob.* 1304.

[34] Nommément Scharding, etc. *Ann. Leobiens.* 1288.

[35] *Ibid.* 1305. C'est le « Colisiense regnum. » *Chron. Neob.* 1304.

prit aucun empereur après lui dans sa famille jusqu'à la quatrième génération. Invariablement occupé de conquêtes, d'argent, de soldats, son esprit sévère, que la joie ne rassérénait jamais, et sa laideur[36], augmentée encore par des maux d'yeux[37], le faisaient haïr si universellement, que sa vertu même semblait de l'égoïsme. Celui-là ne peut commander à tous, qui est détesté de tous. Albert, le premier de sa famille qui ait gouverné l'Autriche, avait environ quarante-trois ans lorsque, à la mort de son père, il devint seul maître de ses domaines héréditaires.

Dès que la nouvelle inquiétante de ces événemens parvint en Helvétie, les Schwyzois s'assemblèrent et renouvelèrent, dans ces termes, leur antique alliance[38] : « Qu'il soit notoire à tous que les hommes de la » vallée d'Uri[39], la commune de Schwyz, comme aussi » les montagnards d'Unterwalden, en considération » des temps fâcheux, se sont ligués en bonne confiance » et ont juré de se soutenir les uns les autres, de tout » leur pouvoir et avec l'aide de leurs biens et de leurs » gens, au-dedans et au-dehors des vallées et à leurs » propres frais, envers et contre tous ceux qui feraient » violence à eux ou à l'un d'eux ; telle est leur ancien-

[36] « Distortum vultum habens. » *Arenpeck*, 1298.

[37] « Oculorum dolore aggravatus. » *Neoburg*. 1295. Voy. aussi *Leob.* 1291 ; *Hagen*, 1297. « Quem defectum sui æmuli pro inhabilitate ad Regem Romanorum non sunt veriti objicere. » *Haselb.*

[38] Environ sept semaines après la mort de Rodolphe. A chaque vacance du trône on craignait des troubles.

[39] Uri dut sans doute le premier rang à la haute considération du baron d'Attinghausen. On a prétendu que les Waldstetten chassèrent leur noblesse en 1260 ; c'est une fable sans fondement historique. Le jugement prononcé contre les partisans d'Ezzelin peut avoir donné lieu à ce bruit.

» ne alliance. Que celui qui a un seigneur lui obéisse » conformément à ses obligations[40]. Nous sommes convenus de ne recevoir, dans ces vallées, aucun juge » qui ne soit citoyen et habitant du pays, ou qui aurait » acheté son office[41]. Tout différend entre les confé- » dérés[42] sera réglé par les plus sages; si une des par- » ties rejette la sentence, les autres la forceront de » s'y soumettre. Quiconque commet un homicide avec » préméditation ou par félonie, sera exécuté pour cette » atrocité; quiconque le protége, sera banni. Tout » incendiaire sera déchu de sa qualité de citoyen du » pays; celui qui lui donne asile, paiera le dommage. » Si celui qui fait tort à un autre, ou le vole, possède » des biens au milieu de nous, ils serviront à l'indem- » nité. On ne peut saisir qu'ensuite d'une sentence du » juge les biens d'un autre, encore de son débiteur » seulement, ou de la caution. Chacun doit obéissance » aux juges des vallées[43], sans quoi nous, tous les con- » fédérés, nous prendrons sur ses biens de quoi payer » les dommages causés par son insubordination. En » cas de différends, si l'une des parties décline le cours » de la justice, tous les autres soutiendront la partie » adverse. Ces conventions faites, pour notre bon-

[40] « Secundum nominis conditionem. »

[41] Il s'agit des juges des monastères dans les lieux où le jugement leur appartenait.

[42] « Conjurati. »

[43] « Et ipsum, si necesse fuerit, judicem ostendere intra valles, sub quo parere potius debeat juri. » Au milieu de la complication des juridictions, il était souvent difficile de savoir à quel juge on ressortissait. C'est ainsi que dans l'empire des Franks, le défendeur devait déclarer préalablement s'il voulait être soumis à la loi allemannique, gothique, romaine ou salique.

» heur à tous, doivent subsister à toujours, si Dieu le » veut[44]. »

Rodolphe, de la maison de Lauffenbourg[45], évêque de Constance, tuteur de son neveu Hartmann de Kibourg, apprit que le duc Albert songeait à attaquer l'indépendance de ses cousins dans leurs terres patri-

[44] Voilà *la plus ancienne charte de la Confédération suisse*, telle qu'elle s'est trouvée en latin à Schwyz, en allemand à Stanz, datée de l'année de Notre-Seigneur 1291, du commencement du mois d'août, sous les sceaux « universitatis in Suites, communitatis vallis Uraniæ, universitatis hominum de Stannes, superioris et vallis. » Cette charte gisait oubliée dans un coin si obscur des archives, qu'après avoir échappé même à la diligence de Tschudi, enfin en 1760 Jean Henri Gleser, de Bâle, la publia pour la première fois dans son *Specimen observationum circa Helvetiorum fœdera*. Qu'y a-t-il de séditieux dans ces anciennes alliances suisses? = M. le professeur *J. E. Kopp*, de Lucerne, qui travaille à une histoire de la Suisse véritablement *nouvelle*, a donné aux lecteurs un avant-goût de son travail en publiant en 1835, à Lucerne, un volume de documens qu'il a illustrés : *Urkunden zur Geschichte der eidgenössischen Bünde.* Ses idées sur des points essentiels diffèrent de celles de Muller et des idées généralement accréditées. Son système sur l'origine de la Confédération est entièrement nouveau; il la considère comme se rattachant aux dispositions générales des princes, des seigneurs, des villes, des communes à s'agrandir aux dépens de l'Empire, à chaque changement de souverain, ce qui fut surtout le cas après la mort de Rodolphe de Habsbourg, événement qui ébranla l'Empire jusque dans ses fondemens. Nous renvoyons les savans à l'ouvrage même, nous abstenant pour le moment d'en dire notre opinion, d'autant plus qu'on nous assure que l'auteur a fait de nouvelles découvertes qu'il publiera plus tard. Peut-être auront-elles modifié ses idées. Peut-être ferons-nous connaître dans la suite de cet ouvrage tout l'ensemble des vues de M. Kopp, qu'il serait trop long d'exposer ici. M. *Leo*, professeur à Halle, en a fait une analyse développée dans un journal de Berlin : *Jahrbücher für wissenschaftliche Kritik*, 1836, n° 84 et 85. C. M.

[45] Il existe de lui, de l'époque de sa jeunesse, alors qu'il était chanoine de Béronmünster, une *charte de* 1250, par laquelle il renonce à son droit sur l'église de Lucerne. *Martin Gerbert, Crypta nova.*



moniales[46]; il conclut, en conséquence, à Chiètres, non loin de Laupen, avec Amédée comte de Savoie, une alliance ensuite de laquelle le jeune Hartmann devait l'honorer comme un père. Ils convinrent que ce prélat, de concert avec le comte Rodolphe de Laufenbourg[47], aiderait Amédée à reprendre Laupen, Gümminen et tout ce que le roi Rodolphe avait enlevé à la maison de Savoie, ainsi qu'à protéger la ville et les bourgeois[48] de Berne[49]. Car lorsque, à la première nouvelle[50] impatiemment attendue de la mort du roi Rodolphe, le comte Amédée engagea l'abbaye de Payerne à lui céder, sa vie durant, l'avouerie qu'avaient exercée ses oncles, il obtint aussi, à prix d'argent[51], que les Bernois le choisissent pour leur protecteur, en attendant l'élection du nouveau roi.

46 *Tschudi*, 1291.

47 Fils de Godefroi qui mourut en 1271; celui-ci en 1314.

48 On les distingue à cause du grand nombre de bourgeois externes.

49 Ce *traité* fut conclu en 1291 (et non en 1290, comme on l'a imprimé fautivement) « apud Chierces, » et se trouve aussi dans *Guichenon*. Celui-ci écrit par erreur « Loyes » au lieu de « Lopen. »

50 *Lettre de Payerne.* Morat, 1291, août; précisément à l'époque où le comte de Genevois, profitant de l'absence d'Amédée, tenta la surprise susmentionnée.

51 Pour 2000 livres lausannoises, qu'il paya sans doute au moyen de contributions semblables à celles que Philippe avait levées en 1268. *Tschudi*, *Guichenon*, 1291. = *Pellis* raconte différemment, j'ignore d'après quelle autorité, le fait relatif à l'avouerie de Payerne. « A son passage à Payerne, il (Amédée V) rendit à Gauthier, prévôt du chapitre, l'avouerie du monastère. Dans ce temps-là les princes étaient généreux du bien d'autrui. L'avouerie de Payerne avait été donnée au comte Pierre. Le comte Philippe l'avait cédée à l'Empereur, néanmoins Amédée V la rendit au prévôt, comme si elle eût été encore en son pouvoir. » *Elém. de l'hist. de l'anc. Helv. et du C. de Vaud*, II, 78. *Guichenon* est d'accord avec Muller : « Le comte de Savoie (Amé V) fut prié par les Fribourgeois de les secourir; il y mena des troupes, et en passant,

Ce Rodolphe, évêque de Constance, dont le duc se fit un ennemi, jouissait dans la Thurgovie d'une influence dont il n'était pas redevable uniquement à la religion et au grand nombre d'anciennes fondations, richesse de son siége; outre beaucoup d'autres revenus[52], son prédécesseur, l'évêque Eberhard, de la maison de Waldbourg-Truchsess, avait acquis de Walter d'Altenklingen, en faveur de l'évêché, Tettingen, Tægerfeld et Klingnau[53]. Neukirch, lieu très-ancien[54], est situé gracieusement au milieu d'un grand

Gauthier, Prieur de Payerne, le jeudi avant l'Assompt. de N.-Dame de la-dite année 1271, lui remit l'avoeurie de ce monastère, sous la promesse faite par le comte de protéger le Prieur et le monastère. » *Hist. de Savoie*, t. 1, p. 351 et 352. A cette époque, Amédée n'épargnait pas l'argent pour se concilier l'affection et pour étendre son influence. Nous avons sous les yeux la reconnaissance qu'il fit volontairement, le 17 août de la même année, aux habitans de Morat, de 400 livres bernoises pour les dommages qu'ils avaient soufferts pour l'amour de sa maison de la part du roi Rodolphe, et de 200 livres lausannoises pour le mal que leur avaient fait ses propres troupes lors de la reprise du château. Il leur donna une caution. « Præterea Oliverum de Paterniaco, Domicellum, eisdem constituimus fidejussorem et debitorem super prædictis firmiter attendendis. » Suit l'engagement de la caution : « Et ego Oliverus ad preces prædicti Domini mei Comitis me obligo ad omnia supra dicta in manibus prædictorum Advocati, Consulum et Communitatis de Mureto. » C. M.

52 Dîme de Kibourg à Winterthur, de Winterstetten à Ueberlingen; gouvernement de Lupfen à Rheinheim, et de Raderaus à Frikingen; Eggenberg de Küenegk. *Bucelin, Constantia*, 1265, 1274.

53 On trouve dans *Tschudi* ce remarquable document allemand de 1269, par lequel l'achat fut confirmé à Klingnau en présence des pauvres et des riches, et exécuté à Constance en présence de prêtres, de laïques, de chevaliers et de bourgeois.

54 *Charte Niulchilchun*, 875. *Herrg.* Le vrai nom est donc « *Neu-*Kirch » et non *Neun*Kirch, = « Niu, » comme l'anglais « new » et l'allem. « neu », signifie nouveau; « Neukirch, » nouvelle église. « Chilchun » est la prononciation de la Suisse allemande « chilche » au lieu de kirche, « église. » C. M.

nombre de villages, dans une vallée fertile du Klekgau[55]; il en avait acheté[56] l'avouerie, la mairie, ainsi que d'autres biens du baron de Krenkingen, Frédéric de Randenbourg, et de Jacob de Schaffhouse[57]. La ville d'Arbon avait reçu de Conradin, le dernier des Hohenstaufen[58], des franchises, en reconnaissance d'un agréable séjour; l'évêque Rodolphe l'acquit également à son évêché[59], des barons de Kemnaten et de Bodmen. Devenu puissant par ces moyens, il forma avec Nellenbourg, Montfort et Scheer, une alliance à laquelle Guillaume, abbé de Saint-Gall, se réunit avec joie, de même que la ville de Zurich, alors détachée des intérêts de Habsbourg[60].

Les bourgeois de Rapperschwyl et Élisabeth, leur dame, veuve du comte qui fut tué au service du roi devant Berne, conclurent avec Zurich, contre le duc et ses adhérens, une alliance pour trois ans, qui ne devait être suspendue qu'en cas de guerre contre un roi puissant[61]. Les Bâlois, chez qui la mère et les frères[62] d'Albert étaient ensevelis, détournèrent aussi leurs

[55] Dans les *chartes* rapportées par *Herrg.*, on trouve ordinairement « Cleggovia; » mais l'historien diplomatique de ce pays, le *P. Maurice Hohenbaum van der Meer* assure avoir lu dans les plus anciens documens « Kletgau. »

[56] Sans doute Jacques l'avoyer (peut-être de la maison de Randenbourg) dans *Waldkirch Chron. de Schaffh.* 1258.

[57] 1270. *Rüger* et *Waldkirch*, dans leurs chroniques.

[58] *Tschudi*, 1266.

[59] *Id.* 1282, 1285.

[60] *Id.* 1291; *Bucelin*, l. c. 1292. La guerre de Zurich se fit pour l'abbé de Saint-Gall. *Rhan.* Msc. Les alliés favorisèrent aussi par là l'archevêque de Salzbourg, célèbre chancelier du vieux roi.

[61] *Charte*, 1291. Un roi qui serait puissant à Constance, à Zurich ou à Bâle.

[62] Hartmann et Charles.

cœurs de ce prince[63]. En suite de cette disposition générale, de l'inimitié de ses voisins[64] et des vives intrigues du roi de Bohême, Wenceslas, qui avait épousé sa sœur, il fut exclu du trône impérial, où monta le comte Adolphe de Nassau[65].

Tandis que la noblesse de Styrie, pour maintenir sa liberté, abjurait la suzeraineté du duc, et qu'on négociait en Allemagne pour le choix d'un roi, les Zuricois, sous les ordres de leur chef, le comte Frédéric de Tokenbourg, et avec le secours du baron de Régensberg[66], battirent les bourgeois de Winterthur, commandés par l'avoyer Hopler. Le comte Hugues de Werdenberg, commandant des troupes de ce pays au nom du duc, sortit de Winterthur pour chercher des renforts. Les Zuricois, fiers de leur victoire et pleins d'animosité, marchaient contre la ville épouvantée; comme ils avaient besoin d'une journée sans pluie pour que les troupes de l'évêque de Constance pussent traverser la Thour, dont les eaux étaient gonflées, Hugues résolut de prévenir cette jonction par une tentative. Il advint qu'il intercepta un messager envoyé par les Zuricois à l'évêque. Hugues remit à un homme sûr la lettre suivante, comme venant de la part du prélat: « Nous avons appris avec joie votre victoire; nous se» rons auprès de vous demain à midi. Cette lettre vous » est portée par un homme qui connaît mieux les che-

[63] *Watteville, H. de la conféd. helvét.*

[64] *Hagen*, 1292, parle de Salzbourg, où Rodolphe de Hokenek, autrefois chancelier du roi Rodolphe, occupait le siége archiépiscopal, du comte de Hewnbourg, etc.

[65] 1292. L'électeur de Mayence lui donna volontiers sa voix; dans d'autres circonstances il ne l'eût pas osé.

[66] Les comtes de Régensberg étaient parens de l'évêque de Constance, qui les nomme « consanguineos » dans la *ch. de Rüti*, 1286.

» mins secrets que votre messager; mandez-nous par » lui de quel côté nous devons vous joindre. » Hugues appliqua à cette lettre le sceau d'une autre qu'il avait reçue autrefois de l'évêque; pendant la nuit il fit faire une bannière épiscopale; le messager envoyé aux Zuricois fit hâte; un autre fut expédié à l'avoyer Hopler. Winterthur reprit d'ailleurs courage à l'arrivée d'un secours de Schaffhousois[67]. Au moment où les Zuricois sans défiance reconnurent avec joie dans le lointain la bannière épiscopale, ils furent subitement chargés avec fureur par le comte de Werdenberg et par l'avoyer de la ville, près de Saint-Georges-des-Champs. L'honneur de leur bannière souffrit de leur peu de résistance, et ils perdirent d'autant plus de monde que la plupart furent dans l'impossibilité de fuir[68]. Hugues força les Zuricois par ce stratagème à faire une paix séparée[69].

A cette époque, irrité de l'inutilité de ses efforts et de ses frais pour obtenir la couronne impériale[70], le duc Albert porta la dévastation dans l'évêché de Cons-

[67] Preuve, entre beaucoup d'autres, que la ville de Schaffhouse était indépendante des comtes de Nellenbourg; elle marcha au secours de ses ennemis.

[68] *Vitodur.* 1292. Ce chroniqueur, qui était de Winterthur, comme l'indique le nom sous lequel il est connu, raconte, il est vrai, le fait de la manière la plus favorable à sa ville natale. *Jean Ulr. Krieg*, dans la *Biblioth. helvét.* t. II, p. 158. *Haselbach.* Ce malheur arriva au mois d'avril. Le comte envoya les prisonniers au duc Albert. *Leobiens.*

[69] Au mois d'août, 1792, Albert fit aussi la paix au nom de son neveu Jean. *Jean Conr. Füsslin*, dans l'*Observateur suisse.* Le mal que fit cette guerre est attesté par *Tschudi*, par des *lettres de l'abbaye d'Oberwinterthur*, des *religieuses de Zurich*, de *celles de l'Oetenbach près Zurich*, et même en 1295 de *Gérung de Kempten*.

[70] « Exasperatus super laboribus et expensis et promissionum frustrationibus. » *Ann. Leob.*

tance. Bientôt le comte Mangold vit à Stockach tomber entre les mains de l'ennemi, à l'aide d'une mine et du feu, le château de Nellenbourg[71] qu'une longue suite d'aïeux lui avait transmis. Alors mourut, chagrin d'une pareille guerre, privé de secours et accablé de dettes, l'évêque Rodolphe de Constance[72]. Albert, poursuivant son expédition, enleva de vive force à un ami de l'abbé Guillaume la forteresse de Landsberg, non loin de l'abbaye de Notre-Dame-de-Lilienthal, à Tennikon[73]. Ensuite il assiégea Wyl, où l'abbé s'était réfugié. Après la mort du roi et de Ramschwag, l'abbé Guillaume ne s'était pas contenté de défendre cette ville contre le gouverneur de Kibourg[74], mais lorsqu'il eut donné l'avouerie de son couvent au seigneur de Wartensée, et comme les jeunes de Ramschwag attendaient en embuscade le cortége de l'abbé, le jour de son entrée solennelle, il défendit la liberté de sa vieille abbaye et

[71] *Ibid.* et *Hagen.* Une tour principale qui renfermait toutes les richesses de la maison, minée pendant quinze jours, tomba avec le fracas d'un violent coup de tonnerre; trop solidement maçonnée pour se disjoindre, elle croûla tout d'une pièce le long du rocher. *Ottokar.* Le comte avait été forcé, déjà en 1285, d'hypothéquer l'avouerie de Schaffhouse à l'abbé Ulrich d'Immadingen et au chevalier Pierre de Münchingen. *Waldkirch, Hist. de la Réformat.* Msc. Lui et son frère Eberhard étaient fils d'Eberhard. *Ch. de Rüti*, 1253.

[72] 1293. Le traité de paix d'Albert avec Lauffenbourg ne s'est pas retrouvé; mais *Hagen*, 1297, mentionne le comte Rodolphe comme ami du duc dans la guerre de celui-ci.

[73] Tennikon, couvent de Bénédictines de l'ordre de Citeaux, fondé en 1257 par Eberhard de Bichelsée. *Fæsi*, d'après *l'acte de confirmation.*

[74] Jacques de Frauenfeld, voy. *Tschudi*, 1291. Il fut le successeur de Conrad de Tilendorf, d'après une charte de 1289 sur l'*immi* (la 9e partie du quart de boisseau) de Zurich. Jacques était père du chevalier Jean de Frauenfeld et de Nicolas, qui devint plus tard évêque de Constance; sa fille épousa Rüdiger de Landenberg, seigneur de Werdegk. Ch. 1322; *chartul. Rutin.*

sa propre sûreté avec un courage digne d'une meilleure fortune. Albert ayant engagé Jacques de Wart, juge suprême d'un procès sur des réclamations contre Zurich, à prononcer en faveur de cette ville, Zurich cessa si promptement de redouter Habsbourg, que ses troupes marchèrent avec le duc pour replonger l'abbé dans son malheur. Guillaume défendit Wyl; mais l'âme de son peuple n'était pas à la hauteur de son propre courage; le prélat ouvrit les portes et s'enfuit à Saint-Gall. Peu après, la ville fut brûlée; la population entière se retira à Schwarzenbach; deux seuls citoyens restèrent au milieu des décombres de leur ville natale. Le nouveau roi fit proclamer une paix générale; le duc retourna en Autriche[75], où une sédition éclata contre lui.

Sous le règne d'Adolphe, grâce à la paix, les franchises des villes furent corroborées et augmentées. Les Zuricois[76] et les Bernois[77] obtinrent le privilége d'instituer un tribunal criminel pour les époques de la vacance du trône. Il confirma aux Bernois le droit de ne comparaître pour des crimes capitaux, et, à plus forte raison, pour des crimes ou délits moins considérables, que devant leur avoyer, autorisé à cet effet par le roi[78], à moins que le roi ou le juge de la cour ne les

[75] *Tschudi*, 1292 et suiv., d'accord avec *Leob.* et *Hagen.*

[76] *Ch. d'Adolphe*, Zurich, 11 janv. *Hotting. Specul. Tigur.*

[77] *Ch. d'Adolphe*, Zurich, 3 id. Jan : « Judicem vel judices possint constituere qui judicent prout dictaverit juris ordo. »

[78] « Quamdiu coram *nostro* sculteto querelant super quacunque quæstione *criminali* vel civili. » Cette charte, de la même date, fut donnée « ad petitionem prudentum virorum civium nostrorum et imperii de Berno. » Rapprochée de celle de la n. 77, elle fait voir, jusqu'à l'évidence, que Berne n'avait pas le droit de vie et de mort, mais que l'avoyer l'exerçait en vertu d'une autorisation spéciale des rois.

citât devant lui[79]. Le sire de Mérenberg, son bailli en Alsace et en Bourgogne, assura à la ville de Laupen sa constitution[80]. Il confirma ou accorda aux citoyens de Mulhouse l'exemption des péages dans les villes de l'Empire, ainsi que le droit de n'être jugés que par un avoyer, bourgeois et habitant de leur ville, et de ne pas reconnaître comme bourgeois[81] quiconque ne possédait pas dans leurs murs une maison valant au moins cinq livres[82].

Les Zuricois conclurent avec Ochsenstein, cousin du duc[83] et gouverneur de ses domaines dans l'Allemagne antérieure, un traité pour terminer tous les différends par voie juridique[84]. Ils promirent à l'abbaye de Wettingen d'exclure de la bourgeoisie quiconque lui causerait quelque dommage; en cas de litige l'abbé choisissait comme arbitres cinq chevaliers et bourgeois de leur propre conseil[85]. Albert entamait tant de négociations contre le roi, qu'on craignit de grands troubles; ils n'hésitèrent donc pas à faire une alliance défensive pour deux ans[86] avec Lütold

[79] « Nisi nos vel judex curiæ nostræ — ad examen nostræ cognitionis duxerimus evocandos. »

[80] *Ch.* de cet « Advocati provincialis. » Berne, 1295, mars. == Muller l'appelle à plusieurs reprises Meyenberg; nous avons écrit son nom d'après ses chartes. C. M.

[81] 1295. *Confirmation de la lettre de franchise de* 1275.

[82] Un peu plus de vingt-huit écus d'Empire. *Waser, Considérations sur les maisons de Zurich* (*Betracht. über die Zürch. Wohnhæuser*), p. 117, fait voir qu'à la même époque les maisons les plus ordinaires à Zurich valaient de deux à cinq fois autant.

[83] Otton d'Ochsenstein avait épousé Cunégonde, sœur du roi Rodolphe. *Zurlauben, Tables*, p. 75.

[84] *Ch.*, 1294, pour deux ans.

[85] *Ch.*, 1293, *Tschudi.*

[86] *Ch.*, 1297, *Tschudi.* Régensberg excepte Habsbourg, Tokenbourg

de Régensberg, quoiqu'il fût en butte à l'opiniâtre adversité qui avait poursuivi son père[87]. Berne et Fribourg firent examiner et décider toutes leurs querelles par six nobles conseillers de chacune des deux villes[88], sous la présidence du baron Ulrich de Thorberg, administrateur des comtes de Kibourg[89] depuis la mort de l'évêque de Constance. Auparavant déjà les Bernois avaient formé une alliance avec Soleure, sur le même pied[90]. Ils en avaient conclu une autre avec Amédée de Savoie, pour la durée de la vie de ce

et Eschenbach; Zurich, de son côté, Bonstetten, Landenberg, Werdegk et Weilberg. Lütold, à qui Rodolphe fit plusieurs fois la guerre, avait trois fils, Lütold, Eberhard et Diethelm. *Ch. du couvent de Rüti*, 1260. Diethelm eut un fils du nom de Lütold; il en fut de même d'Ulrich, son oncle, frère du premier Lütold. *Ch. de Rüti*, 1286.

[87] Il fut réduit à vendre à la maison d'Autriche les trois châteaux de Régensberg, l'intérieur, l'extérieur et celui qui est situé sur le Jura, avec tous les domaines et les droits qui en dépendaient (*Urbarium*), et à l'évêché de Constance, Kaiserstuhl et Rœteln, 1294, *Tschudi;* à Rodolphe de Lauffenbourg, Balb non loin de Rheinau. *Ch.* de la même année. *Herrg.* Il est surprenant que Rodolphe, dont le tuteur laissa pour près de 1000 marcs de dettes (*Tschudi*, 1293 et tous les autres), ait pu acheter pour 1634 marcs de domaines; les embarras de la maison de Lauffenbourg sont connus. Albert lui donna-t-il une somme pour l'engager à se désister de ses prétentions ou de ses plaintes?

[88] De Fribourg, l'avoyer Conrad d'Avenches (« Adventicha »), Makenberg, Endlisberg, Wippingen, deux Tüdingen et Ritscho; de Berne, Grassbourg, Egerten, Lindenach, Münzer, Fischer, Frieso. *Charte.* Laupen, 19 mai 1295. Les Bernois reçurent des Fribourgeois cent livres d'indemnité, ou pour les frais. *Ch.*

[89] Il porte ce titre déjà en 1294, dans la *lettre du prieur de l'ordre de Clugny de l'île au milieu du lac* (Saint-Pierre au lac de Bienne) en faveur du prieur de Héroswyl.

[90] Ch. de 1295 du « scultetus, coss. et communitas de Friborgo ad Conjuratos suos carissimos, scultetum, consilium et cæteros burgenses de Berno; 29 apr. » Ces expressions prouvent que la bonne harmonie était rétablie, même avant le prononcé de la sentence.

prince; son frère Louis, baron de Vaud[91], y accéda pour dix ans avec droit de combourgeoisie. Au sein des Hautes-Alpes, les seigneurs de Rarogne, d'Eschenbach et de Weissenbourg, qui, fiers de leur position inaccessible, avaient trop souvent rompu la paix du pays, se calmèrent lorsque la commune de Louèche, le comte Josselin de Viége et l'évêque Boniface, de la maison Challant, disposant de toutes les forces du Valais, promirent de soutenir Berne dans ses guerres contre eux, jusqu'au-delà de l'Oberland[92].

[91] 1291. *Combourgeoisie avec Amédée;* en 1293, Louis accède à l'alliance; en 1296, il entre en combourgeoisie. = « Les actes de combourgeoisie, dit *Pellis*, étaient alors le gage d'une alliance défensive, mais ils ne s'étendaient pas au-delà de la vie du nouveau bourgeois, et souvent pas au-delà de l'intérêt qui avait uni les parties. » C. M.

[92] 1296. Combourgeoisie pour dix ans, « cum omnibus gentibus et terra ecclesiæ, de terra de Vallesia ultra Alpes, » jusqu'au Gwatt, près de Strættlingen, non loin de Thoune. La prépondérance des seigneurs de Thurn et de Rarogne inquiétait l'évêque. = Les années 1293 et 1294, auxquelles se rapportent les faits exposés par Muller, furent marquées par la pacification générale de l'Uechtland. Les chartes des villes qui se réconcilièrent avec Fribourg offrent des traits curieux qui font connaître l'esprit, les institutions et les mœurs de l'époque; nous en rapporterons quelques passages. — L'abbé et le chapitre du couvent « Loci Dei » et le frère Borcard, curé de l'église de Chapelles, assurent de l'oubli du passé. « Scultetum, Consules et universos cives de Friburgo, omnesque adjutores, fautores et complices eorumdem super universis querelis, actionibus et impetitionibus..... tam ratione Ecclesiæ de Capellis, per ipsos combustæ, quam Domorum nostrarum ibidem per eos combustarum, ac ulterioris damni per eos nobis illati, pro nobis et nostris successoribus libere quittamus et penitus absolvimus. » octob. 1293. — Au mois de janvier de la même année, la ville de Morat renouvela l'alliance conclue avec Fribourg en 1245. Le nouveau traité renferme des dispositifs plus détaillés que l'ancien. « Quidque per guerram altera villa de rebus alterius habuerit quoquo modo, quum pax fuerit reformata seu treuga facta, dictæ villæ infra quindecim dies convenire tenentur in medio viæ, et hæc quæ læsit alteram, restituere tenetur altéri, quid

La tranquillité des pays situés au milieu des Hautes-Alpes, ainsi que celle des frontières de l'Helvétie allemande et de l'Helvétie romande, étaient le plus sûre-

quid habuit quoquo modo de alterius capitali. Si quid alteri villæ damni in personis vel rebus per incendium vel rapinam aut quocumque modo emerserit, ipsa villa cui malefactores vel læsores propinquiores fuerint, id per suum juramentum et bona fide quocumque modo et quam citius poterit vindicare tenetur; quod si nequiverit ullo modo, ambæ villæ quam citius potuerint convenire tenentur, et quidquid super his potuerint ordinare ad horum vindictam et suum commodum et honorem toto conamine ac bona fide sine moræ dispendio intemptare; et si contigerit altéram dictarum villarum venire in adjutionem alterius, quidquid damni in adjutorio illi villæ intulerit vel fecerit, exceptis galinis, anseribus et feno, postquam damnificatus hoc obtineret cum tertia manu, nisi prædictum damnum infra mensem post fuerit emendatum, tenetur Scultetus illius villæ quæ damnum intulérit venire in alteram villam cum duobus de consilio, nunquam inde recessuri, donec damnificato ad arbitrium duorum de consilio duarum villarum hinc et inde electorum fuerit emendatum. » Ce document, déposé dans les archives de Morat, est scellé du sceau des deux villes en cire verte; le sceau de Fribourg en lacs violets et bleus; le sceau de Morat en lacs bleus et verts. *Engelhard*, p. 134. — La déclaration de Berne, du mois de février 1293, ou plutôt de 1294, renferme des dispositions plus ou moins analogues; pour le cas où les quatre arbitres choisis par les deux villes ne s'entendraient pas, le plaignant choisirait un surarbitre (« Medius ») qui déciderait. « Si vero hi quatuor arbitri penitus discordarent, tunc querelans de nostro Consilio unum sibi pro Medio eligere debet, quemcumque voluerit, qui Medius infra quindenam immediate potsquam electus fuerit, quæstionem ipsius querelantis per suum juramentum tenetur amore vel justitia terminare. » En sa qualité de bourgeois de Berne, « Petrus de Turre, Domicellus, Dominus Castellionis in Vallesio, » jure aussi « juramentum et alliamciam, quod et quam fecerunt Burgenses de Berno cum illis de Friburgo. » Le dimanche des Rameaux 1293. — La « Communitas Burgensium et Habitatorum villæ de Laupen » renouvela son alliance avec Fribourg au mois de juin 1294. — Au mois de septembre de la même année, Rodolphe, comte de Neuchâtel, et seigneur de Nidau (« de Nidowa »), fit une alliance défensive pour douze ans avec Fribourg, n'exceptant que l'église de Bâle et son pasteur. C. M.

ment garanties par les actes et les institutions de la ville de Berne, amie des puissans comtes de Kibourg et de Savoie et des villes les plus importantes[93], patrie d'une multitude de citoyens belliqueux et disséminés, dont la confiance paraissait au sénat la base de la félicité publique. Du consentement et par le conseil de cette autorité[94], l'année avant la réconciliation avec Fribourg, et avant le retour des Juifs, la commune de plus de deux cents citoyens choisis[95], lui adjoignit seize nobles[96] ou notables[97] pour siéger avec lui toutes les fois qu'ils le trouveraient bon[98], juger les délits[99], les cas graves[100], les cas de dommage public[101], et pour terminer les différends par sentence ou par ac-

[93] Outre ses alliances avec Fribourg et Soleure, Berne en fit une avec Bienne, au mois de juillet 1297; elle fut renouvelée pour dix ans en 1306.

[94] *Déclaration des seizeniers*, scellée « jussu et voluntate Sculteti et Coss. »

[95] *Garantie donnée aux seizeniers*: « 200 aliique complures, ad hoc et alia, quæ civitati nostræ expediunt, electi. » Ces 200 s'appellent, dans la *Déclaration des seizeniers*, « communitas concivium. » La commune ne comprenait donc pas toujours la bourgeoisie entière. La première mention du grand conseil des Deux-Cents de Berne est de la même date que celle de la chambre des communes du parlement britannique; du moins celle-ci n'est mentionnée, d'une manière certaine, qu'une seule fois avant cette époque; le choix fait parmi le reste de la bourgeoisie de Berne est du même temps que la « serratura del consiglio » de Venise.

[96] Tels que Bubenberg, Egerten, Lindenach.

[97] Münzer et d'autres.

[98] « Quandocumque ipsis videbitur esse proficere et utile nostræ civitati, vadant et sint apud Scultetum et Coss. nostros. » *Ibid.*

[99] « Super indiscretionibus corrigendis tam intra quam extra civitatem. » N. 94.

[100] Super judicibus et omnibus aliis ad justitiam et veritatem pertinentibus. » *Ib.*

[101] « Nostris et civitatis gravaminibus, damnis, etc. » *Ib.*

commodement[102], dans la ville et au dehors[103]. Partout les magistrats ont partagé volontiers avec d'autres le travail et la responsabilité, tant que les emplois ont rapporté peu de chose[104].

102 « Super aliqua causa placitamenti seu etiam tractamenti. » N. 95.

103 Ces deux documens sont datés 5ᵗᵉ post 70ᵐᵉᵐ 1294 valables jusqu'à Pâques et de là à une année. Ainsi les seizeniers, à supposer qu'il y en ait eu auparavant, furent de nouveau institués dans une époque extraordinaire.

104 Chaque membre du grand conseil recevait par séance un plappart, valant au xvᵉ siècle de 9 à 10 kreutzer (six sous et demi de France). *Vatteville* Msc. Au xviiᵉ siècle, un membre qui manquait la séance, payait la même valeur à l'huissier.

= L'année 1294 est remarquable dans l'histoire de la république de Berne par la modification que subit l'organisation de son gouvernement. Le grand conseil, auparavant de 50 membres (voy. ci-dessus p. 25, ch. xvi, n. 101), fut porté à 200. Voilà donc l'institution de ce fameux conseil des Deux-Cents, qui a subsisté jusqu'en 1798. Les seizeniers furent établis la même année. Par qui ces seize magistrats furent-ils primitivement élus? Par la commune, répondons-nous d'après tous les documens. « Par la commune de plus de deux cents citoyens choisis, » répond Muller, recourant à une interprétation forcée. A la note 95, il prétend que les Deux-Cents s'appellent dans la *déclaration des seizeniers* « communitas concivium. » Mais la contexture et les termes même de cette *déclaration*, et de la *garantie donnée à ceux-ci par les* 200 (n. 94 et 95) sont contraires à ce système. Les seizeniers disent : « Nos sedecim de quatuor partibus seu terminis nostræ Civitatis *a communitate nostrorum concivium*, qui nobis super eodem Rato firmiter observando juraverunt, ad hoc concorditer electi et constituti..... ob nostram et *dictæ nostræ communitatis utilitatem, commodum et honorem promovendum* promisimus, etc. »; et cette promesse tend au maintien de l'ordre public et à une bonne administration de la justice. Est-il donc possible de ne pas entendre l'universalité des citoyens par cette *communitas*, à l'honneur et à l'avantage de laquelle ces choses doivent aboutir, surtout à une époque où Muller nous dit que le sénat voyait dans la confiance *de tous les citoyens* la base de la félicité publique? Or, c'est la même *communitas* qui élit les seizeniers. — Passons au second document : dans la *garantie donnée aux seizeniers par les* 200, ceux-ci sont d'abord tous nommés; après la liste de leurs noms,

L'empereur Adolphe ayant été mis dans le plus imminent péril, par les artifices d'Albert plus que par

ils disent : « Nos Ducenti prædicti Burgenses, a sedecim nostris concivibus in quadam alia litera de ipsis confecta contentis.... *et quamplures alii nostri concives, in ista litera voce tenus non expressi sed nobiscum* cum super isto rato firmiter observando jurati, etc. » Si donc plus bas ils parlent des seizeniers comme élus par eux « sedecim nostri concives *a nobis*.... electi » rien, absolument rien n'autorise à ne pas comprendre sous ce mot les « quam plures alii nostri concives *voce tenus non expressi.* » — Si, dans le premier document, les seizeniers se sont engagés à avancer l'honneur et le profit de la *communitas* qui les a élus; dans le second, les 200 déclarent que les seizeniers ont été élus pour l'avantage de la *civitas*. — Nous avons cité, ch. XVII, n. 294, la convention relative aux Juifs; elle est de quelques mois postérieure aux deux documens susmentionnés; or, envers qui les Juifs s'obligent-ils? Envers « les avoyers, le conseil et *toute* la commune de Berne. » — Nous aurions pu, au lieu de discuter, renvoyer Muller à lui-même et nous borner à rappeler sa note 101 du ch. XVI, ci-dessus p. 25. — M. *N. F. de Mullinen*, dont l'autorité en matière d'histoire diplomatique était si imposante aux yeux de Muller, était d'opinion qu'après l'année 1294 le conseil des Deux-Cents, pendant un assez long-temps, remplaça complètement la commune de Berne, et qu'on lui donna même habituellement le nom de commune. Il ajoute, qu'à sa connaissance, la souveraine autorité de Berne ne s'est plus servie depuis 1294 de l'expression « Scultetus, Consules et *Universitas Burgensium.* » *Nouveau musée suisse*, 2e année, p. 718. Nous opposerons à l'opinion de ce magistrat, possesseur d'une ample collection de chartes, deux documens que nous avons sous les yeux. Le premier « Datum anno D'ni, a Nativitate ejus secundum Theotunicos sumpto 1311, feria secunda post festum beati Gregorii. » Il commence par ces mots : « Nos Scultetus, Consules *et Universitas in Berno* notum facimus universis, quod nos dilectis Conjuratis nostris de Friburgo concedimus et consulimus, ut ipsi in suos Conjuratos recipere debeant atque possint Burgenses de Biello, etc. Le second, « Datum in crastino B. Andreæ Apostoli anno 1338 » commence ainsi : « Nos Scultetus, Consules et *Universitas Burgensium de Berno* notum facimus universis : Cum honorabilis vir, Frater Symon, Prior Monasterii Montis Richerii, etc. » Voy. aussi ci-dessous l. II, ch. 1, les notes 298, 331, 338 et 350.

La cause du changement dans la constitution dont nous venons de parler n'est guère connue; on soupçonne qu'il se fit à l'occasion de

aucune autre cause, les bourgeois[105] et les paysans de l'Helvétie, en possession des franchises impériales, lui demeurèrent fidèles. Pour prix de la garantie de leur liberté, ils lui prêtèrent serment[106]. L'abbé Guillaume ayant en vain cherché soit à Vienne, soit dans le camp d'Albert devant Salzbourg, à mériter les bonnes grâces du duc[107], s'était retiré au bout de trois ans à la cour d'Adolphe. Ce souverain, entravé par le triste état de sa fortune, de beaucoup inférieure à sa dignité, ne négligea pas dans ses derniers jours de lui témoigner, ainsi qu'à son abbaye, une affection reconnaissante pour leurs services contre des ennemis communs; il leur assigna des revenus que l'Empire tirait de l'Helvétie[108]. Vingt casques de Saint-Gall

l'affaire des Juifs ou de la réconciliation stipulée entre Berne et Fribourg, mais non réalisée avant l'année suivante, puisque le différend fut soumis à 12 arbitres au mois d'avril 1295. Dans l'une ou l'autre supposition, les Bernois purent concevoir l'idée de former de leur grand conseil quadruplé une légion sacrée que dirigeraient les seizeniers. Telle est l'opinion du savant investigateur de nos vieilles chartes, M. Lüthy, ancien sénateur de la république helvétique, membre du grand et du petit conseil de Soleure, et qui a publié dans le *Soloth. Wochenbl.* un si grand nombre de documens concernant l'histoire nationale. Voy. année 1828, p. 180. M. Lüthy est mort au mois de janvier 1837. C. M.

[105] Lorsqu'on voit, en 1298, Fribourg, la ville d'Albert, combattre contre lui, et lui-même, en 1299, contre Zurich, on ne peut croire que, peu auparavant et contrairement à leur habitude, ces villes aient renié le chef légitime de l'Empire.

[106] 30 novembre 1296. *Tschudi.* Ce délai de leur part et de la sienne est presque inexplicable; il avait été dans leur voisinage. Albert avait-il déjà des intentions auxquelles l'Empereur ne voulait pas s'opposer avant la déclaration des hostilités? En informa-t-il les Suisses, en leur promettant sa protection pour les cas de nécessité?

[107] *Tschudi*, 1294. *Léob.* indique la même époque pour le siége de Rastatt.

[108] *Diplome du roi* pour 500 marcs, Schlettstadt, 1297. Ægid. « ejus Majestas » donne un autre dipl. pour 100 marcs, Gemersheim 2 Id. Déc.; un troisième pour 400 marcs dans le *camp près de Ruffach*, 5 Id.

brillèrent dans la bataille décisive; là, presque tous les chevaux ayant péri par les manœuvres d'Albert, Guillaume, éprouvé par des fortunes si diverses, et digne du nom héroïque des anciens Montfort, se battit du haut d'un monceau de cadavres d'hommes et de chevaux[109], jusqu'à ce que le roi lui-même, poussé par la rage et le désespoir, fut tué par Albert ou près de lui[110].

Ce malheur répandit l'effroi dans les montagnes des Waldstetten et parmi tous les partisans du roi, ennemis d'Albert. L'abbé, arraché avec peine des mains de l'armée victorieuse par les prières de ses parens, vint en hâte à Saint-Gall et fut réduit au plus extrême besoin. Le bruit courut que le parti du nouveau roi dans le conseil et la commune de Fribourg, profitant du changement de souverain, armait contre Berne la ville de Fribourg[111], ainsi que les comtes de Savoje[112]

Jun. 1298, « principi nostro charissimo. » Dans un autre il hypothèque à l'abbé la juridiction et l'avouerie de Saint-Gall, Wangen et Altstetten. même année au camp de Heppenheim. *Convention du maire d'Altstetten*, 1299; *Tschudi*, 1295.

[109] *Tschudi* a besoin d'être éclairci dans cet endroit par l'excellente description qu'on trouve dans le *Chron. Salisburg.*

[110] 1298, juillet. Albert ne voulut pas porter l'odieux de l'action, il l'attribua au *Raugrave* (« irsutus comes »). *Leobiens.*

[111] *Guichenon* et tous les autres mettent Fribourg à la tête de ce mouvement; il n'est pas vraisemblable que cette ville eût suscité une si grande guerre contre Berne, si Berne avait été dans les bonnes grâces d'Albert. Depuis l'arrangement de 1295, il n'y a pas trace d'une prétention qui eût pu justifier cet armement; aussi *A. L. de Watteville* (*Hist. de la Conféd. Helv.*) a-t-il jugé fort sainement que Fribourg n'agit ainsi que pour se concilier Albert.

[112] Le fait est hors de doute à l'égard de Louis. *Guichenon*, sous une date inexacte, déclare ne pouvoir pas expliquer comment les plus grands vassaux d'Amé V, dans ce pays, ont pu marcher sans son consentement

et leurs grands vassaux[113], en les flattant de nouvelles espérances. De Strasbourg, où Albert confirmait à beaucoup d'états de l'Empire leurs constitutions, les magistrats des Waldstetten revinrent tristes et pensifs dans leur pays, parce qu'il avait répondu à leurs demandes : « qu'il songerait à faire proposer au plus tôt un changement dans leur existence politique[114]. »

Lorsque les Fribourgeois, Louis, baron de Vaud, les comtes Pierre de Gruyère et Rodolphe de Neuchâtel, chefs de la guerre contre Berne, eurent rassemblé leurs troupes, les bourgeois de cette ville et leurs auxiliaires de Soleure[115] et de la seigneurie de Kibourg se virent bien inférieurs en nombre à leurs ennemis; toutefois ils ne demandèrent pas la paix, parce qu'un peuple libre s'expose au plus grand péril, lorsque, dans une juste cause, il cède à des forces supérieures. On leur annonça que l'ennemi avait pénétré dans leur territoire[116]; ils sortirent aussitôt de la

contre une ville dont il était l'allié; il est vrai qu'on ne trouve plus tard aucune preuve que cette alliance ait subsisté.

113 On sait que les seigneurs de Thurn et de Gruyère avaient des fiefs de la Savoie; il en est de même de Montagny; il existe encore un *hommage* que le comte Guillaume d'Arberg rendit pour Illens en 1286; selon une *charte*, le comte Rodolphe de Neuchâtel était gouverneur du Pays-de-Vaud, en 1299. Lausanne ne put guère seconder, contre Berne, Louis avec qui l'évêque était en querelle (voy. plus bas), mais plutôt Amédée qui arrangea l'affaire. Il faut observer au sujet de la n. 111 qu'immédiatement après ces événemens, Lausanne se trouve aussi être dans les meilleurs termes avec Albert. Voy. n. 137.

114 *Tschudi*, 1298.

115 *Guichenon* leur attribue cet honneur. Il est vrai qu'il nomme aussi Arberg; mais comme la maison de Neuchâtel est ici opposée à Berne et alliée à la Savoie et à Albert, je ne me prononcerai pas sur ce point.

116 Ils n'auraient pas attendu que l'ennemi eût mis le pied sur leur territoire, s'ils n'avaient pas craint de priver Berne de ses défenseurs.

ville, sous les ordres d'Ulrich, châtelain d'Erlach[117], chevalier intrépide et militaire expérimenté. Ils trouvèrent l'ennemi en position près de la colline du Donnerbühel[118], et couvrant de ses nombreuses troupes le Jammerthal. Eux, se souvenant de la journée de la Schosshalde, s'avancèrent; arrivés près de l'ennemi, Erlach donna le signal; les formidables cors, dont le bruit fut répercuté dans la forêt[119], retentirent à la fois; avec de grands cris, en pleine course, le peuple de Berne, pour sauver la patrie, commença l'attaque. Dans ce moment l'aile gauche de l'ennemi fut saisie de terreur. Erlach avait fait marcher un corps de troupes par la rive opposée de l'Aar; celui-ci passa la rivière près de Worblaufen, longea le bois de Bremgarten, et apparut à l'improviste[120]. Les cavaliers

[117] C'est ainsi qu'il est nommé dans une *charte* de 1303, par laquelle la fille d'Erlach, représentée par son tuteur Lindenach, renonce pour quatre-vingts livres à tout son patrimoine et se retire dans le couvent de Fraubrunnen. Elle était « in annis discretionis constituta » : Gerhard de Grassbourg était encore tuteur de ses frères Werner, Burkhard et Cuno (Rodolphe était déjà majeur), ainsi que de ses sœurs. Une autre charte de la même année mentionne *le chevalier Châtelain*; si c'est le même qu'Ulrich, celui-ci est mort avant le mois de novembre 1303. On ignore complètement comment les Erlach de Berne sont alliés à une autre branche, qui dès cette époque à peu près a dû fleurir en Provence.

[118] Au-delà de la tour du Lombach, sur la route de Fribourg. La Jammermatte (prairie des lamentations), à côté de la Kriegesmatte (prairie de la guerre), est dans le village de Grafenried sur la Sense. Tout cela était pâturage commun. *F. L. Haller.* = Donnerbühel (colline du tonnerre); *Justinger* l'appelle « Tonrbül. » Ce chroniqueur écrit : « Ainsi avec courage réfléchi et bon conseil ceux de Berne sortirent au nom de Dieu contre l'ennemi. » (*Und also mit bedachtem Muth und gutem Rat zugent die von Bern us in Gottes namen gegen den Fienden.*) C. M.

[119] La forêt du Regwald est située entre Bümplitz et Niederwangen.

[120] Tradition consignée par les soins de *F. L. Haller.* La conjecture est

ennemis, entraînés par l'effroi de leurs chevaux, ou immobiles d'étonnement, frappés d'épouvante à l'aspect, nouveau pour eux, de l'enthousiasme de ces bourgeois-soldats, s'enfuirent ou furent tués presque sans résistance[121]; l'infanterie, atteinte par les jeunes gens, fut cernée et devint prisonnière. Le sort de cette journée se décida près d'Oberwangen[122].

confirmée par les ossemens trouvés dans la prairie (*Mussmatte*) où cette troupe se battit.

[121] Les Bernois perdirent un mort et un prisonnier. *Chron. de Berno.*

[122] Cela résulte du nombre des prisonniers indiqué dans la *Chronica de Berno*, et qui surpasse de beaucoup celui qu'on trouve dans *Tschachtlan* et *Schilling*. D'après ce dernier, le nombre des morts fut de 460, celui des prisonniers de 300. Selon la *Chronique*, postérieure seulement de 25 ans à l'événement, il y eut 60 tués et 1500 prisonniers. (Tschachtlan, venu plus tard, a confondu probablemeut ce fait d'armes avec un autre.) On a trouvé, il y a environ trente ans, dans une carrière de sable, à mille pas de Donnerbühel, du côté de Berne, des ossemens et des épées de bataille brisées. *F. L. Haller.* Il règne quelque doute sur l'époque et l'occasion de cette bataille. Oberwangen est nommé dans la *Chronica*. Elle est confirmée en ce point par la chanson sur la victoire, près de Fraubrunnen, ap. *Tschudi*, 1376.

Prys und ehr han ich bejagt.
Min Hut gewagt fry unverzagt
An dem Gefecht zu Wangen;
Do ward mir vil der Gfangnen.

C'est l'ours, symbole de Berne, qui parle : « J'ai acquis à la chasse prix et honneur, risqué ma peau sans sourciller, *à la bataille de Wangen, où je fis beaucoup de prisonniers.* » — Presque tous les événemens marquans de la vie politique des anciens Suisses ont fait naître des chansons. Qu'elles aient été populaires, c'est ce que prouvent leur ton, leur accord avec la tournure d'esprit des populations suisses ; et la circonstance qu'il en existe de nombreuses variantes. Ces chansons se trouvent ou citées en entier ou par fragmens dans des chroniques, ou dans des recueils manuscrits qu'il est parfois bien difficile de consulter, ou en forme de feuilles volantes, etc. Un homme de lettres allemand a publié récemment une *Collection de chansons suisses, depuis la fin de la domination des Zæringen jusqu'à la Réformation.* (*Eidgenössische Lieder-Chronik*, von *Ernst*-

Fiers de leur victoire, Erlach à leur tête, ils ramenèrent en pompe dix-huit bannières conquises et les ennemis désarmés; spectacle pour leurs vieillards et leurs mères. Ils portèrent les bannières dans l'église de Saint-Vincent, comme un hommage reconnaissant envers Dieu, protecteur de leur juste guerre.

Dès ce jour, les Bernois tentèrent impunément et avec une heureuse audace, plus d'entreprises pendant le règne d'Albert que sous le roi le plus clément. Les comtes de Neuchâtel devinrent leurs amis. Amédée ayant perdu la qualité de bourgeois de cette ville, il fut obligé de se soumettre, au sujet de l'avouerie de Payerne, à une sentence arbitrale défavorable[123]. La domination de son frère dans le Pays-de-Vaud fut ébranlée jusque dans ses fondemens par de grands troubles. Le roi Albert confia la lieutenance impériale dans la Bourgogne, au comte Otton de Strasberg, de la maison de Neuchâtel[124]. Il donna à Guillaume d'Arberg, de la même famille, outre l'avouerie de la riche abbaye de Hauterive [125] que ses ancêtres avaient

Ludwig Rochholz). Berne, 1835, 1 vol. in-8. Mais l'éditeur a eu la malencontreuse idée de traduire fréquemment l'allemand-suisse en bon allemand, et d'altérer ainsi la couleur locale de ces productions, leur caractère monumental et la teinte de chaque siècle. C'est un travail à refaire. C. M.

[123] *Charte de* 1299, dans *Ruchat;* le roi y promet la remise de Payerne. *Une autre, ib.* renferme le compromis. *Guichenon* prétend que pour le cas où Payerne serait assigné à l'Empire, le roi s'était engagé à la donner en fief au comte. Il paraît que cet engagement ne fut pas rempli (voy. n. 140) : comment supposer qu'Amédée n'eût rien dit ?

[124] *Ch. royale de* 1298, qui confère à Otton le protectorat de Lausanne; le roi lui donne le titre d'oncle. Berthold, son frère, sans doute déjà mort à cette époque, avait épousé la fille d'Ochsenstein, nièce du roi Rodolphe. *Watteville, Msc.*

[125] *Ch. du roi,* Nuremberg, 1299, janv. Guillaume y est appelé.

administrée presque dès la fondation de ce monastère, le Tobwald[126], forêt qui couvrait le pays depuis les Alpes antérieures de Gruyère[127] jusqu'au château de Grossbourg. Dès les derniers temps de son oncle[128], le comte Philippe, Louis de Savoie, engagé dans les affaires et les guerres de ses nombreux alliés[129], avait contracté envers la noblesse du pays romand, en retour de ses services et de ses avances d'argent, bien des engagemens qu'il ne put pas remplir[130]. Les seigneurs romands[131], sous divers prétextes[132], prirent

« spectabilis. » Dans le compromis de 1308, n. 117, il est vavasseur. On y trouve le serment « Sculteti in temporalibus et locumtenentis, nobilis, generosi ac inclyti, equestris ordinis viri, Guill. de Glana, fundatoris. » Il faut remarquer que, d'après une *charte*, Louis de Savoie avait pris, en 1296, Hauterive sous sa protection.

126 « Silvas nigras. » On a long-temps cherché en vain le sens du nom allemand Tobwald. A la fin l'aspect des lieux a fait voir que ce nom, et plusieurs autres dans ces contrées montagneuses, dérivent de « Tobel, » creux (χοῖλον, « convallis »). La contrée en question a pu s'appeler Tobelwald au même titre qu'une ancienne province Cœlésyrie.

127 Exactement : depuis les biens des seigneurs de Corbières.

128 Il est dit dans la *trève de* 1297 : « dederunt Ludovico specialiter nomine et ad opus Philippi. »

129 De Guillaume de Jas (Gex), de Rolin de Neuchâtel, des Bernois, du comte de Celie (Cerlier?), du seigneur de Porta, des Fribourgeois. *Ibid.*

130 Dans un voyage à Rome, qu'il entreprit avec une très-grande somme d'argent, il fut totalement pillé par Guido de Petrella, 27 novembre 1297. *Chron. de Césenne. Muratori, Scriptt.* XIV. Son manque de ressources fit déchoir sa considération sans retour.

131 Humbert de Thoire et Villars d'Aubonne, Jean de Cossonay, Otton de Grandson, *Pierre* de Champvent, *Pierre* d'Estavajel, *Pierre* de Bellemont (le nom de Pierre est plus fréquent depuis le comte Pierre), Jean de Sarrata (La Sarra), Jean d'Arberg et Valangin, Aymon de Montagny, Herrmann de Crissier, trois de Prangins (ceux-ci devinrent sans doute adversaires de la Savoie, depuis que les filles du seigneur Jean remirent au baron Louis la part de leur père aux biens de Prangins et ce qu'il possédait à Nyon, 1297), Amédée de Cumunyé et d'autres. *Ib.*

132 Louis fit transporter la potence d'Yverdun sur le territoire de Bel-

part à la guerre que Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, avait commencée contre lui avec des armes sacrées[133], pour défendre les droits attaqués de son siége[134]. Cette guerre intestine fut comprimée par une trève qu'obtint Amédée[135] avant l'expédition contre Berne, ensuite par une sentence de Jean de Châlons[136], lorsque le roi Albert accorda sa protection à l'évêque[137], enfin par un traité équitable du comte Amédée[138], effrayé du danger croissant dont

mont; il empêcha le seigneur de Belmont d'exercer son bailliage à Cudrefin et de tenir le plaid général; par des constructions qu'il exécuta au bord du lac, près d'Yverdun, il fit refluer les eaux sur les prairies de Grandson (« levé sur la chaucie des escloses des Moulins d'Yv. »); il empêcha aussi le seigneur de Montfaucon de percevoir des péages à Orbe; ensuite, pendant la guerre, il causa de grands dommages à Montagny, Echallens et dans d'autres lieux, par le bras du « donzel » de Valeyres et d'autres. *Traité de l'an* 1300.

[133] Interdit lancé contre Moudon, Romont et Berne. *Ch.* n. 128.

[134] Saisie à Villarzel; dommages dans le Jorat; Louis ne voulut pas recevoir de lui le fief du Vuilly (« ce de Vueillie »), mais il se prononça en faveur de ses adversaires. *Chartes* n. 128 et 132.

[135] Les arbitres furent Duint, seigneur de Wufflens et Guillaume, écuyer tranchant de Lausanne; les ôtages furent laissés à Versoix, n. 128.

[136] Ouchy, 1298. *Ch.* dans *Guichenon*. Louis fut condamné à payer 1300 livres; il donna pour ôtages : le comte de Neuchâtel, *Pierre* de Blonay, Jean de Monts, Rodolphe de Montricher, Guillaume de Chastonay, Jean, le vidomne de Moudon, *Pierre* de Vuillens, Thüring de Gruyère, *Pierre* de Pont, *Pierre* le Rouge de Vuillens.

[137] *Diplome royal adressé à Strassberg*, Baden, 7 avr. 1299, pour protéger l'évêque dans la possession des noires forêts du Jorat, du droit de monnaie et de foire, des routes, des régales et des juridictions, ainsi qu'à Lausanne, voy. n. 124. *Ordre royal* « spectabili viro, » au baron de Vaud, pour qu'il ait à prouver que le droit de battre monnaie à Lausanne lui appartient. Baden, 9 avr. 1299. Il fit battre monnaie tout à côté de la frontière, et contraignit les habitans de Lausanne et de la contrée à laisser circuler son argent.

[138] *Traité* n. 132. Il fut stipulé que toutes choses seraient rétablies sur

l'influence des Allemands le menaçait. Grâce à ces mésintelligences et à des guerres éloignées plus importantes [139], Payerne [140] et d'autres lieux [141] purent se soustraire au joug de la Savoie, et furent placés sous le gouvernement impérial du comte de Strassberg. Jamais puissance ne s'est établie et agrandie comme celle de la Savoie, à force de luttes incessantes, soutenues par tant de générations de princes valeureux et sages, contre la résistance opiniâtre des grands barons. L'année où le lieutenant impérial confirma à la ville de Laupen tous les droits, par la concession desquels tantôt des comtes, tantôt des rois, avaient sollicité son dévouement [142], les Bernois firent une alliance avec Laupen, afin que le château de cette ville ne pût nuire ni à eux ni à elle [143]. L'avoyer Cuno Münzer prorogea pour dix ans [144], au nom des Bernois, l'ancienne alliance conclue avec Ulrich de Thorberg, adminis-

le même pied que sous le comte Pierre. Les habitans d'Orbe ne doivent plus être bourgeois d'Yverdun; le seigneur de Cossonay ne doit plus attirer dans sa ville les gens de celui de Montricher, etc.

139 Voy. dans le 1er chap. du livre suivant l'art. Genève.

140 1301, 2 novembre. Ch. d'Otton, comte de Strassberg, adressée à l'« Advocatus generalis » royal en Bourgogne pour les droits de la commune et des conseils de Payerne.

141 1301, peu de jours avant la date précédente *le même confirme les droits de Laupen* « Burgensibus et communitati de Laupen. » Il est vraisemblable que les seigneurs de Vuippens reçurent alors ou peu après de l'Empire, l'investiture de Gümminen. Ils étaient liés avec Fribourg par un droit de bourgeoisie, et puissans aussi par un prélat de leur famille, Gérard, évêque de Lausanne et de Bâle.

142 Strassberg, n. 141, confirme ce que Laupen tenait « a quibuscunque gubernantibus. »

143 1301, *Traité d'alliance* pour dix ans.

144 1301, *Traité d'alliance.* Comme on a confondu deux tutelles d'Ulrich de Thorberg, le court intervalle pendant lequel Hartmann gouverna par lui-même a échappé aux yeux des généalogistes.

trateur de la seigneurie de Kibourg, au nom de la veuve[145] et du fils mineur du comte Hartmann[146]. Les Bernois se mirent ensuite en campagne, et ruinèrent les châteaux de Belp et de Gérenstein, situés sur des collines voisines de Berne[147], et appartenant à la maison de Montenach. Blanche de Bourbon ayant épousé le fils aîné du roi Albert, sa dot lui fut assignée sur la ville de Fribourg[148]; le roi ne voulut laisser celle-ci embarrassée par aucune guerre, dans laquelle des affaires plus graves l'empêcheraient de lui porter secours. En vain Pierre de Thurn désira venger Montenach[149]; en vain le seigneur de Rarogne, animé d'un

145 Madame Élisabeth, de la maison des comtes de Fribourg.

146 Hartmann et Eberhard, appelés « nobles jeunes gens » dans l'alliance de Bienne, de 1306, où leurs droits sont réservés.

147 Jagberg appartenait aussi, en 1259, à Montenach. Il avait vendu Wattewyl, en 1268, au chevalier de Burgistein; en 1276, Guillaume prête hommage au siége épiscopal de Lausanne pour le droit de conduite « supra longum montem » (« Lengenberg, » montagne du canton de Berne, dans la préfecture de Seftigen; elle a environ cinq lieues de long) depuis le « Chanun »; pour la Broie, depuis sa sortie du lac de Morat « in vaudum Teutonicorum », le péage de Montenach, etc. Il est digne de remarque que l'année après la victoire d'Ulrich Erlach au Donnerbühel, alors que Berne se vengea, le comte Rodolphe de Neuchâtel, seigneur de Nidau, son ancien ennemi, mais alors réconcilié, et Erlach, son capitaine, reçurent 200 livres d'indemnité pour le dommage qu'ils avaient souffert dans la destruction du Bremgarten. Voy. leur *Quittance*, datée de la Toussaint, 1249. Il est vraisemblable qu'Ulrich éprouva des dommages de la part des soldats dans la campagne de Rikenbach, située près du Bremgarten; mais il n'est plus possible de déterminer si, ni comment cette terre lui venait de la maison de Neuchâtel.

148 Le *document de* 1299, daté de Quatrevaux (Wadior dans les Chron. allem.), est rapporté par *Leibnitz, Cod. J. G. diplom.*

149 Il s'intéressait à lui à cause de Gérenstein. Une *Ch. d'Amédée de Savoie,* 1294, rapporte que le seigneur de Thurn convint en sa présence avec Guigona, son épouse, de la maison de Roussillon, d'assigner à celle-ci ses 2000 livres viennoises de dot sur Conthey, Saxon et Ollon, afin qu'au

ancien ressentiment, voulait armer son peuple dans le haut-pays; eux et leurs adhérens, au nombre de onze mille hommes, furent vaincus près de Louèche par Boniface de Challant, évêque de Sion, allié des Bernois, qui les amena prisonniers à Saxon[150]. Le seigneur de Weissenbourg expia les avanies qu'il avait faites à des voyageurs, au mépris de la paix publique qu'il avait conclue avec d'autres gentilshommes et avec des villes commerçantes[151]. Cependant il sauva le château de Wimmis par une lettre confidentielle, adressée à l'avoyer de Fribourg dans l'armée ennemie, et qu'il fit remettre, comme par mégarde, à l'avoyer de Berne. Cela produisit tant de défiance et de malentendus que lorsque le comte Pierre de Gruyère lui eut promis du secours, les troupes de Fribourg, sous prétexte de leur ancienne alliance avec cette maison, mirent fin à la guerre en se séparant des Bernois[152]. Après la bataille du Donnerbühel, Berne, dont chaque victoire accroissait l'expérience militaire, acquit à ses armes un tel éclat que le seigneur de Mon-

milieu des guerres continuelles où il se trouvait engagé, elle eût de quoi pourvoir aux besoins de sa maison. *Zurlauben* dans *Zapf.*

150 La guerre se faisait aussi contre Viége, Naters et Guillaume de Mœrill. La même année cet évêque conclut une paix avec le comte Amédée dans les plaines « ad Morgiam propre Contegium (Conthey sur la Morge à une lieu de Sion.) 13 kal. jan. »

151 1303, *Tschudi.* Les deux branches de la maison de Habsbourg, Strassberg et Nidau de la maison de Neuchâtel, Berne avec ses alliés de Bienne et de Soleure, les villes de Habsbourg ou de l'Empire (Fribourg, Morat, Payerne), et les villes commerçantes (Bâle et Strasbourg) observèrent fidèlement la paix. C'est sans doute à cette paix, conclue d'abord entre le roi, Bâle et Strasbourg que se rapporte la charte de 1301.

152 Nous avons complété *Tschudi* d'après la chronique de *Schodeler.*

tenach[153] et le comte Rodolphe, seigneur de Neuchâtel[154], s'unirent avec cette cité par le droit de combourgeoisie. Le comte Rodolphe était chef de sa maison[155], et il tenait annuellement un plaid général à Neuchâtel[156]; la puissance du comte de Châlons son suzerain, son titre de gendre de Louis de Savoie[157], son droit de bourgeois de Berne, auquel il avait sacrifié avec plaisir la bourgeoisie de Fribourg[158], enfin la faveur de sa maison auprès du roi, faisaient de lui un des plus grands seigneurs de ce pays.

Le roi, après avoir tenu une diète à Nuremberg, vint dans ses états héréditaires helvétiques. Ses sujets lui ayant fait beaucoup de plaintes amères contre les Zuricois, il se posta sur le Zurichberg (mont de Zurich), et abandonna à ses soldats les grands troupeaux qui paissaient devant la ville[159]. La vie pastorale, le commerce, la chevalerie et l'agriculture n'étaient pas

[153] 1306, *Vatteville*, msc.

[154] *Ch.* 1307. Il réserve Châlons, Lausanne, Bâle et Montfaucon, son oncle.

[155] *Acte* par lequel *Jean d'Arberg et ses frères, Didier et Ulrich,* reconnaissent qu'il est l'homme-lige du noble et puissant seigneur de Neuchâtel, 1303. Jean possédait Rudolfsthal et en tous lieux « regales homines. » Dans le Rudolfsthal, sa souveraineté était entremêlée avec celle de l'évêque de Bâle; ni ce prélat, ni l'Empire ne le disputaient à sa maison.

[156] *Franchises* accordées par Rodolphe aux nobles, aux bourgeois et autres hommes libres de Neuchâtel, 1297.

[157] Il avait épousé sa fille Aliénor en 1294. *Guichenon.*

[158] Si Berne l'exige, il est prêt à rendre aux Fribourgeois son droit de combourgeoisie (« demandare Burgensiam ») et à marcher quinze jours après contre eux avec Berne. *Ch.* n. 154.

[159] Alors furent brûlées dans la rue inférieure les maisons de trois frères Waser; la ville les indemnisa en leur accordant le droit de bourgeoisie. *J. Schoop:* d'après un registre des familles zuricoises. Msc.

étrangers les uns aux autres dans un siècle où les Rordorf étaient en même temps fabricans de soie et chevaliers, et où les Manesse se battaient en héros et faisaient le commerce[160]. Un jour le prince royal s'arrêta plein d'étonnement devant un beau vieillard conduisant sa charrue; l'aspect de ses superbes chevaux et de la noble stature de son fils le frappa vivement; le lendemain, il fut bien plus surpris de le voir, en qualité de baron de Hegnau, et père d'un jeune gentilhomme, se rendre à cheval à la cour, suivi d'un cortége de vavasseurs[161]. Les bourgeois de Zurich, en sûreté à force de vigilance, ne fermèrent pas les portes de leur ville; ils déclarèrent au roi « qu'ils ne refusaient pas » de lui être soumis avec la même fidélité, mais aussi » avec la même liberté que leurs pères; qu'à l'égard » des plaintes, ils en avaient tout autant à former » que ceux de Kibourg, et qu'ils se soumettraient au » jugement d'arbitres assermentés. » Du camp d'Albert on voyait le mouvement des rues, les nombreux bataillons des jeunes gens armés[162], le marché approvisionné en surabondance, tout Zurich se préparant avec intrépidité à la défense. Le roi, qui manquait de machines et de troupes[163], accueillit le message avec

160 *Schinz, Hist. du commerce zuricois*. Il en est encore de même à quelques égards en Angleterre.

161 *Bullinger*, chron. msc.

162 Nous ne déciderons pas s'il est vrai que les Zuricois, pour donner une plus grande idée de leur population, firent paraître dans un lieu bien exposé à la vue, des femmes équipées et armées comme des hommes. La Tartarie fournit un exemple de ce stratagème. Voy. l'extrait du *Voyage de Risold* dans *Sinner, Catal. Msctor. Bibl. Bern.* A lire attentivement *Vitoduranus* cette anecdote paraît née d'une plaisanterie mal comprise : les Zuricois n'avaient pas besoin de leurs femmes pour surpasser en nombre les troupes d'Albert.

163 Il n'avait pas entrepris une expédition en forme; il avait seule-

bonté, et confirma les priviléges de la ville, après y avoir été reçu avec les égards dus à son rang.

Henri, de la respectable famille de Klingenberg, évêque de Constance, qui avait donné aux rois Rodolphe et Albert des preuves de sagesse, de zèle et de fidélité dans les plus grandes affaires politiques[164], implora les bonnes grâces du roi en faveur de l'abbé Guillaume[165]. On peut douter s'il fut plus honorable pour l'abbé de n'avoir point perdu dans son malheur l'amitié de Klingenberg, ou, pour celui-ci, de n'avoir pas cessé, au sein de la faveur royale, d'aimer son ami malheureux[166]. Peu de temps après avoir appris que le roi oubliait tout ressentiment et se diposait à lui rendre la ville de Schwarzenbach, l'abbé mourut: comme s'il avait accompli sa destinée en offrant jusqu'au bout l'exemple d'une grande âme, au milieu de l'adversité[167]. Dans la suite, le roi profita de la disposition des esprits pour se charger de l'avouerie, sans exciter de murmure; car l'administration de Henri de Ramstein, successeur de Guillaume, avait généralement irrité[168], et, dans la ville de Saint-Gall, le nom de Herrmann de Bonstetten, vieillard éprouvé par

ment voulu surprendre les Zuricois ou les réduire en leur coupant les vivres.

164 Il avait été peu de temps auparavant ambassadeur du roi en France avec son frère Ulrich. Henri mourut en 1303. Les deux frères sont enterrés dans le même tombeau chez les Minorites à Vienne. *Necrolog.* dans *Pez, Scriptt. II.*

165 Bon nombre de seigneurs de Montfort avaient combattu contre les seigneurs autrichiens, bon nombre pour Albert contre Adolphe. *Chronique rim.* de la bataille d'Adolphe, dans *Pez, Scr.* II, n. 14.

166 Sa fidélité est la même en 1287. *Tschudi.*

167 *Id.* 1300.

168 *Id.* 1301.

toute une vie de vicissitudes, et auquel le roi avait conféré cette avouerie impériale, inspirait de la confiance dans le choix de ce monarque[169].

Au pays de Glaris, le seigneur Burkhard de Schwanden, feudataire de l'Empire, avait combattu contre Albert dans la guerre d'Adolphe. Le roi, maintenant fort, et libre de donner cours à son ressentiment, détruisit Schwanden, Soole et Schwendi, châteaux de ce seigneur et de son vassal Berthold[170]. Messire Burkhard, dépouillé de ses biens et de ses gens, se retira pauvre et abandonné dans l'ordre des chevaliers de Saint-Jean; en qualité de commandeur de Buchsée, en Argovie, il brilla parmi les guerriers de choix[171] dont l'héroïsme chevaleresque conquit Rhodes, et il mourut en Allemagne, grand-maître de l'ordre[172]. Tandis qu'il apprenait, par son expérience, combien la fortune dépend de l'intelligence et du courage, les Tschudi, les Netstaler, famille riche, les Freuler, les Stucki, les Kirchmatter et d'autres anciens habitans de Glaris s'enfuirent dans les vallées d'Uri et de Schwyz, et à Zurich. Car lorsque le roi donna à sa maison le gouvernement de ce pays, voyant dans sa puissance la fin de leur liberté, ils cherchèrent une patrie où elle fût à l'abri.

Vers le même temps, le roi força Jean de Schwan-

169 Bonstetten était gouverneur impérial en 1298; il mourut en 1304.

170 Souche des Schwende, dont il sera souvent question. Il est mentionné avec son frère Jacques dans un *acte d'achat à Volketschwyl*. 1316. *Chartul. Rutin.* Jacques siége dans le Conseil de Zurich, *Ch.* 1312.

171 Le grand-maître de Villaret ne prit que des chevaliers d'élite.

172 *Tschudi*, 1298. Burkhard de Schwanden fut grand-maître de l'ordre Teutonique en Prusse de 1283 à 1290; ses relations avec l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ne nous sont pas connues.

den, abbé d'Einsidlen, frère du seigneur Burkhard, de remettre à la maison d'Autriche l'avouerie héréditaire de cette abbaye et des terres au sujet desquelles elle avait eu un différend avec Schwyz[173]. Il indemnisa avec de l'argent les comtes de Tokenbourg, pour les dommages que leur avaient causés les victoires de Rodolphe; mais ils dûrent lui abandonner l'importante seigneurie d'Embrach[174]. La reine accorda aux religieuses de Steinen, dans le pays de Schwyz, des lettres qui exemptaient de l'impôt leurs biens et leurs personnes[175]. Albert donna également à sa maison le bailliage des gens de Laax, sujets libres de l'Empire[176], qui habitaient des cabanes dispersées dans les hautes vallées de la Rhétie, derrière les pays de Glaris et d'Uri, ainsi que le bailliage de la vallée d'Urseren, au pied du Saint-Gothard, fief masculin dévolu à l'Empire après l'extinction de la maison de Rapperschwyl, avec un péage de neuf cent florins[177]. Dans les hautes

[173] *Urbarium* dans les documens de *Libertas Einsidl.* p. 85. On voit là combien de fromages de chèvre et de petit-lait les bergers de certains pâturages donnaient à l'avoué; que le tribut variait de 20 à 55 livres. Dans une note il est fait mention d'une convention de 1353 où le tout est évalué à 200 marcs.

[174] Les deux comtes Frédéric de Tokenbourg, l'aîné et le cadet, firent cette cession en 1299; ils reçurent 400 marcs. Le *document* est cité par *Schinz*, dans le t. X du *Musée Suisse*.

[175] *Tschudi*, 1299.

[176] En romansch : « ils comuns dals libers. » D'après l'*Urbarium*, le comté libre de Laax finit au Crispalt, et là commence la vallée d'Urseren. Albert eut sans doute bien du chagrin de n'avoir pu empêcher Siegfried, évêque de Coire, de racheter, au profit de son siége, des frères Donat et Jean de Vaz, l'avouerie que le roi Rodolphe avait hypothéquée à ces gentilshommes pour 300 marcs. Toutefois le droit de rachat demeura aux Empereurs. *Ch. d'Albert* Esslingen, 26 décembre 1299.

[177] D'après le même document ce bailliage s'étendait du Chrispalt au

vallées de l'Oberhasli derrière Unterwalden, dans celles que les serfs de l'abbaye d'Interlachen habitaient depuis la nouvelle ville d'Unterséen[178] jusqu'aux glaciers, et depuis là jusqu'en Argovie, dans tout ce pays où de grands barons vivaient dans des châteaux-forts, tourmentés par les guerres, les dettes, la crainte et la défiance, Albert exerçait l'avouerie au nom de l'Empire[179], ou bien il achetait des terres et des sujets[180].

Furka, et depuis le haut du Saint-Gothard jusqu'au « Pont-Ecumeux; » la contribution était de 10 livres de « bilian, » plus ou moins; de la « balia » 10 livres de poivre; à l'Autriche appartenait le droit de prononcer toutes les peines corporelles et de retirer un tiers des émolumens; un magistrat était établi à cet effet; mais le revenu était si mince qu'on ne l'indiquait pas; le péage se percevait à Lucerne; le bailliage était passé de la maison éteinte de Rapperschwyl à l'Empire, qui l'avait conféré à l'Autriche; celle-ci le donna en fief au seigneur de Hospital (voy. l. II, ch. 1.), parce qu'il était bourgeois de Lucerne, ou à cause de ses autres relations avantageuses.

[178] *Ch. de Walther et de Berthold d'Eschenbach*, par laquelle ils reçoivent d'Interlachen une terre pour y construire « l'oppidum » d'Unterséen, 1285.

[179] Dans l'Oberhasli.

[180] On lit dans l'*Urbarium* : Interlachen a été acheté d'Eschibach; le couvent a vendu la ville à l'Autriche à perpétuité; avant cela, elle était exempte d'impôt; depuis, elle a dû payer 140 livres du prix d'achat; le château d'Unspunnen, la forteresse de Palm appartiennent en propre à l'Autriche, ainsi que treize anciens fiefs à Grindelwald qu'Eschenbach tenait de l'Empire, la juridiction de Wilderswyl, les serfs de la montagne de Habcheren et du Vlüre; le château d'Oberhofen est aussi sous la domination de cette maison. Voy. « Villas et Oppida » Willisau, Sempach, Sursée dans le *contrat de mariage de Léopold*, 1310, dans *Guichenon*. La suzeraineté de Wolhausen, comprenant Russwyl, Entlibuch, Trub, Tschangnau, fut achetée. *Schnyder, Hist. de l'Entlibuch*, t. I. En 1313 le seigneur Jean de Wolhausen prête foi et hommage à l'Autriche. *Ibid.* La tradition regardait un buisson de saule sur le mont de Saint-Béat, au bord du lac de Thoune, comme la borne légale de l'Autriche; il y a 200 ans encore que *Rebmann*, dans le *poëme sur le Stockhorn*, chantait :

« Au haut des montagnes tu vois

Les Autrichiens eux-mêmes blâmaient cet agrandissement dispendieux des états héréditaires[181], et dans ceux-ci on n'accusait pas moins vivement Albert d'une excessive cupidité[182].

Ce prince ambitionnait de réunir toutes les dominations étrangères qui séparaient les propriétés de sa maison; en Allemagne les limites de l'autorité royale[183], en Autriche et en Styrie les diètes l'irritaient au point qu'il supportait impatiemment les libertés des peuples, obstacle à sa puissance. Dans ces sentimens, il envoya les seigneurs d'Ochsenstein et de Lichtenberg[184] aux

Sur un rócher, non loin d'un bois,
Du saule autrichien la souche,
Près de la froide femme en couche,
Près du ruisseau de Saint-Béat. »

« La froide femme en couche » est le nom d'une cavité du rocher. Cette tradition date probablement d'une époque où ce lieu formait la limite des terres seigneuriales et des terres libres qui relevaient immédiatement de l'Empire.

181 *Annal. Leobiens.* 1305. *Tschudi*, 1298, donne un catalogue de ces agrandissemens. L'*Urbarium* y ajoute : le bailliage d'Ache et de Ratolfszell; Wartènstein, acheté des comtes de ce nom; des droits à Thengen, achetés du seigneur Albert de Klingenberg; le château de la nouvelle Hewen, du comte Albert de Haigerloch; le comté de Friedberg, de Mangold, comte de Nellenbourg; Mengen; le château et la ville de Sigmaringen, de Montfort; Gutenstein sur le Danube, de Wildenstein; la ville de Mundsachen, d'Emerchingen; Hohengundelfingen, de ses barons; Vehringen, du comte Henri; Habsbourg, du comte Eberhard de Landau, etc. Anciennement les biens patrimoniaux en Souabe furent long-temps considérés comme la patrie particulière de la maison d'Autriche; ils semblaient être la base de sa puissance; la maison de Hohenzollern considérait de la même manière ses terres patrimoniales en Franconie, après qu'elle eut acquis le Brandebourg.

182 « Vitio avaritiæ nimis excessivæ irretitum, » selon l'aveu de Vitoduranus, son sujet.

183 Long-temps avant et après lui, les princes électeurs n'avaient autant bridé la puissance impériale.

184 Sans doute Conrad de Lichtenberg, beau-frère du comte Hugues

cantons forestiers suisses pour leur faire la proposition suivante : « Ils agiront dans leur intérêt et dans » celui de leurs descendans, s'ils consentent à se mettre » sous la protection perpétuelle de la maison royale; » toutes les villes et les pays voisins, les avoueries de » presque tous les couvens qui ont des terres ou des » serfs au milieu d'eux[185], les domaines que Kibourg » et Lenzbourg ont possédés dans les Waldstetten, » appartiennent au roi. De simples cultivateurs ne » sauraient résister à Sa Majesté[186] et à son armée in» nombrable et bien exercée; mais le roi désire les » traiter comme de chers enfans de sa maison[187]; il » est le descendant de leurs anciens avoués de Lenz» bourg, fils du roi Rodolphe, et lui-même brave, » victorieux et puissant, prince auquel il est égale» ment nécessaire et honorable d'appartenir. S'il dé» sire étendre sur eux l'éternelle protection de toute sa » glorieuse famille, ce n'est pas qu'il ait envie de leurs » troupeaux, ou qu'il cherche à tirer de l'argent de

de Werdenberg et parent d'Otton d'Ochsenstein. *Ch. du couvent de Königsfelden*, 1313. *Ebendorffer ab Haselbach*, ad 1298. Lichtenberg doit avoir été situé près de Doppelschwand, dans l'Entlibuch. Nous ignorons s'ils vinrent comme envoyés, ou s'ils s'acquittèrent de leur message de quelque autre manière. = *Kopp*, p. 48, présente cette mission sous un tout autre jour. C. M.

185 Béronmünster, le couvent de Saint-Léodegar à Lucerne, Einsidlen, Pfævers, auquel appartenait Wæggis sur la frontière (*Tschudi* 1298); Mouri, dont la métairie à Gersau dépendait de l'avouerie de l'Autriche. *Urbar*.

186 Adolphe se nomme « Nostra majestas » dans la ch. n. 108; l'église de Zurich appelle Rodolphe « Excellentissimum et superillustrem dominum, » 1274. *Herrg*.

187 Expression de ce temps-là. *Lettre d'Albert à ses chers enfans*, les bourgeois de Sursée, 1299.

» leur pauvreté, mais son père et les vieilles histoires[188] » lui ont appris qu'ils sont un peuple valeureux : le » roi aime les hommes de cœur ; il voudrait les con- » duire, eux aussi, à la victoire, les enrichir de butin » et créer au milieu d'eux bon nombre de chevaliers et » de fiefs. » Là-dessus, les nobles, les hommes libres et tout le peuple des Waldstetten répondirent : « Qu'ils » savaient et qu'ils se souviendraient éternellement » combien le feu roi avait été pour eux bon capitaine » et bon avoué ; qu'ils en conserveraient une éternelle » reconnaissance à sa famille ; mais qu'ils aimaient » l'état de leurs aïeux et qu'ils désiraient le conserver : » que le roi voulût bien le confirmer comme son père. »

Ils envoyèrent ensuite Werner, seigneur d'Attinghausen, landammann d'Uri comme ses aïeux et ses descendans[189], à la cour du roi, pour demander la confirmation de leurs franchises et un bailli pour les causes criminelles. Mais le roi était en guerre avec les électeurs et en général d'un abord difficile[190]. Il remit les affaires des bailliages impériaux aux magistrats établis dans ses propriétés à Rotenbourg et à Lucerne. Il adressa au pays d'Uri une défense d'imposer selon son usage les terres de l'abbaye de Wettingen. Ceux de Schwyz, sans protection, firent pour dix ans une alliance défensive avec Werner, comte de Honberg, seigneur de la Marche voisine de leur pays[191], et qui était

[188] Que personne ne connaissait mieux que Klingenberg. *Bucel. Constant.* 1306.

[189] Jusqu'à la 90e année, et avant ce long espace de temps. *Tschudi*, 1317. = Daprès une *charte du* 16 octobre 1291, rapportée par Kopp, Arnolt, maire de Silennun, était alors landammann d'Uri. C. M.

[190] C'est pour cela qu'il n'existe point de lettre de franchise de ce prince, comme on en a de ses prédécesseurs et de ses successeurs.

[191] Rodolphe, dernier comte de Rapperschwyl, mourut en 1284 ;

tombé, pour le même motif, dans la disgrâce du roi. Dès que ce seigneur reçut quelque dommage, ils marchèrent sans crainte, selon leur devoir et avec la conscience de leur bonne cause, contre ses ennemis dans le Gaster, territoire du roi[192]. Après cela, de peur que leur obéissance à des agens autrichiens ne fût convertie en devoir, ils députèrent vers le prince pour obtenir un gouverneur de la part de l'Empire. Les anciens Empereurs nommaient toujours un comte puissant, que les pères des Suisses priaient de venir dans le pays quand il se présentait une cause capitale. Le roi Albert leur envoya Herrmann Gessler de Brunek, originaire de ses terres patrimoniales de Habsbourg[193], et Béringer de Landenberg, vavasseur d'une très-ancienne maison, dont le cousin Herrmann, aimé du roi, était détesté dans toute l'Autriche[194]; Bé-

Louis de Honberg, premier mari de sa sœur Elisabeth, fut tué en 1289 : elle épousa en secondes noces Rodolphe de Habsbourg-Lauffenbourg. Werner était fils du premier lit; Jean, du second. Celui-là reçut en partage la Marche, Wægi et le vieux Rapperschwyl; celui-ci, le nouveau Rapperschwyl.

[192] *Tschudi*, 1302, 1303.

[193] *Bucelinus*. l. c. 1304. D'après des chartes, Brunek appartenait à sa maison; on voit, en outre, par une *lettre du couvent de Königsfelden*, 1319, que le chevalier Henri de Gessler, Ulrich et Rodolphe, ses frères, et sans doute aussi frères du gouverneur, jouissaient, à titre de fief, d'une dîme dans la paroisse de Stauffen, près Lenzbourg, non loin de Brunek. Qui était Godefroi de Brunek, porte-enseigne (« signifer ») de Rodolphe, « vir magnificus », et qui figura encore dans la dernière bataille d'Adolphe? Les noms de famille sont souvent omis; on trouve p. e. « Frédéric de Flums, » sans son nom de « Tschudi. » *Ch.* 1322.

[194] *Hagen*, 1297, et tous les écrivains contemporains. Il faut le distinguer de Herrmann de Landenberg à Greifensée, chevalier, maréchal des pays héréditaires en Thurgovie, en Argovie et dans la Haute-Alsace, mort en 1306, et pour le repos de l'âme duquel un troisième Herrmann,

ringer lui-même s'était fait remarquer à la cour par des manières hautaines[195], Albert donna aux Waldstetten, comme au peuple de Styrie[196], des gouverneurs qui devaient se faire haïr, surtout si, excités par la pauvreté ou l'avarice, audacieux parce que la malveillance du roi était évidente[197], ils se permettaient les vexations qui ne sont que trop ordinaires de la part de semblables officiers[198]. Si, comme à Vienne et en Styrie, le peuple se fût soulevé, le roi Albert, d'après l'exemple qu'il avait donné dans ces pays et que sa maison a suivi ou voulu suivre ailleurs[199], aurait sans aucun doute anéanti les libertés de la Suisse, sous le prétexte d'une juste punition. Ces baillis impériaux, soit parce qu'ils ne possédaient point de châteaux[200],

sans doute son fils, fait une donation. *Registre annuaire d'Uster.* On trouve, en 1301, un Rodolphe de la même maison, bailli et juge à Kaiserstuhl. *Chartular. Rutin.*

195 *Ottokar* (de Hornek, à ce qu'on croit,) dans son instructive chronique rimée « du noble pays en Autriche » (*Pez, Scriptt.* t. III), rapporte le fait suivant : Pendant une réunion d'Albert avec Henri, duc de Carinthie, les seigneurs souabes de la cour royale engagèrent les seigneurs de Carinthie, du pays de l'Adige et de la vallée de l'Inn à se mesurer avec eux dans un tournoi. Ces derniers étant inférieurs en nombre, Béringer de Landenberg et quelques autres dûrent se joindre à eux pour rétablir l'égalité ; mais Béringer se comporta en faux frère, et bientôt tous furent désarçonnés. Le roi lui-même, irrité de ce procédé, s'écria : « c'est indigne d'un chevalier ! » La reine, sœur du duc Henri, fut bien plus courroucée encore, surtout de la coupable indulgence du maréchal de Landenberg ; elle pleura de colère et fit de durs reproches au vieux Landenberg. — Il était fort naturel que celui-ci éloignât pour quelque temps le jeune homme, livrant à sa fougue les Waldstetten.

196 Voy. ci-dessus, n. 29. Il n'y avait là rien d'inouï ni d'invraisemblable.

197 En effet, il n'avait pas voulu confirmer leurs franchises.

198 *Schmidt, Hist. des Allemands* (*Gesch. d. Teutschen*), t. III, p. 440.

199 En Bohême, en Hongrie; Philippe le tenta contre la Hollande.

200 C'étaient vraisemblablement des cadets.

soit pour obéir aux ordres du roi, résolurent d'habiter les Waldstetten : Landenberg se fixa au pays d'Unterwalden, près de Sarnen, dans un château du roi [201], agréablement situé sur une colline; comme madame Cunégonde de Wasserstelz, abbesse des religieuses de Zurich, ne remit point au roi ses droits sur Uri [202], et que de mémoire d'homme il n'y avait eu de château seigneurial à Schwyz, Gessler bâtit une forteresse [203] au-dessus d'Altorf, au pays d'Uri.

Le seigneur d'Attinghausen occupait le premier rang parmi les Suisses par la dignité de sa noblesse sans tache, de son âge avancé, de son expérience dans les affaires, de sa grande fortune honorablement acquise et de son amour sincère pour le pays. Chez un tel peuple, les anciennes mœurs assurent la durée de beaucoup de familles et les perpétuent dans l'administration publique : tels sont les descendans de Rodolphe Réding de Biberek, qui ont conservé à Schwyz depuis cette époque jusqu'à nos jours la gloire paternelle; les Béroldingen, dans l'antique manoir de leur famille [204], alors passionnés pour la liberté suisse et encore aujourd'hui dignes de leurs aïeux; les Zay; les Iberg; les

[201] Il l'avait acquis d'Engelberg par échange, 1210; *Ch. Tschudi* (château des anciens gentilshommes de Sarnen); ou bien il le tenait de Lucerne, en sa qualité d'avoué. *Tschudi*, 1304.

[202] *Hottinger, H. E. H.* t. II, p. 115. Il est évident que les monastères et les églises de Zurich furent retenus par la crainte des bourgeois; on sait que le prévôt de la grande église était protonotaire du roi. *Bref du pape Boniface* VIII, *ibid.* p. 118.

[203] *Twinghof. Twing* (*Urbarium*, n. 388 du chap. précédent) supposant la propriété, le nom de cette forteresse fut justement odieux au peuple. = *Twing* dérive d'un vieux verbe suisse *twingen* (pour *zwingen*) forcer, et désigne souvent la basse justice. C. M.

[204] Non loin du Grütli, au-dessus du lac des Quatre-Cantons.

Winkelried pleins de l'esprit de ce chevalier leur aïeul, qui tua le dragon [205], victimes de la liberté [206], modèles de la loyauté antique [207]. A Schwyz, la considération publique entourait Werner Stauffacher, parce que Rodolphe, son père, était un respectable magistrat du peuple [208], et lui-même un cultivateur riche et animé de nobles sentimens. A de tels hommes les gens du pays donnaient leur confiance; ils les connaissaient; ils avaient connu leurs pères et leur vieille fidélité sans fard. Le peuple habite dans de nombreux villages, dont la plupart des maisons, comme chez les anciens Allemands, sont isolées dans des prairies, sur de belles collines et au bord des sources. Il a de certains principes traditionnels, implantés dans son âme : les étrangers qui osent les attaquer par des objections, se rendent eux-mêmes suspects et corroborent les doctrines des ancêtres. Toute innovation est odieuse, parce que, dans la vie uniforme des pâtres, chaque jour ressemble au jour correspondant de l'année qui précède et de l'année qui suit. On parle peu, on observe pour tout jamais; dans leurs cabanes solitaires, les habitans ont de paisibles loisirs pour la réflexion; ils se communiquent leurs pensées aux jours de fête, où tout le peuple de la montagne se rassemble près de l'église. Celui qui observe l'habitant des campagnes [209],

205 *Tschudi*, 1250. Ci-dessus, ch. XVII, n. 38.

206 Voy. ci-dessous, l. II, ch. VI.

207 *Füsslin, Géogr.*, t. I, p. 358, suiv.

208 Lettre du comte de Tokenbourg, 1259. Werner Stauffacher, peut-être son grand-oncle, fut abbé d'Engelberg, de 1241 à 1250.

209 Celui que ne corrompt et ne défigure ni une cupidité exercée aux dépens des étrangers, ni l'imitation des belles manières, ni le bel esprit. C'est dans les contrées les plus solitaires qu'on trouve le plus de restes des véritables mœurs antiques.

trouve jusqu'à ce jour chez le peuple, à Schwyz, l'esprit fier de la liberté; à Unterwalden, les vieilles mœurs pieuses; à Uri, une parfaite loyauté confédérale [210].

Les baillis impériaux punissaient les moindres fautes par de longues et coûteuses détentions dans des tours obscures ou hors du pays; ils infligeaient, pour tous les délits, les peines les plus sévères; ils avaient haussé les droits sur l'importation dans les pays héréditaires voisins, et souvent ils défendaient l'exportation. Les habitans des Waldstetten députèrent donc vers le roi, à l'époque même où en Styrie un gouverneur semblable [211] venait d'être assassiné. Le roi faisait alors la guerre à son beau-frère Wenceslas pour l'argent de Kuttenberg [212] et pour l'héritage de Halicz; ses ministres, collègues de Herrmann de Landenberg, laissèrent aux Suisses peu de consolation. Le clergé des Waldstetten, indigné de ce qu'on le soumettait à l'impôt, était dévoué au roi. Le jeune seigneur de Wolfenschiess, au pays d'Unterwalden, s'éloignant des sentimens de ses parens les plus proches [213], au point de devenir gouverneur du roi dans le château de Rozberg, des hommes respectables craignirent de la légèreté d'une jeunesse ambitieuse de nouvelles infidélités envers le pays. Tous les

[210] Dans ces sortes de tableaux, il ne se trouve jamais un mot mis sans motif, et dont la justesse ne repose sur des observations parfaitement sûres faites par d'autres ou par moi. La *piété* des Unterwaldiens est passée en proverbe.

[211] L'abbé d'Admont. *Leobiens.* Son cousin *Gundachar* (*Hist. fundat. monast. Seitenstettensis*, dans *Pez*, *Scriptt.* t. II, p. 309,) fait un si brillant éloge de sa connaissance des affaires d'état, qu'on doit déplorer qu'il n'ait pas joint à ses talens le courage de la vertu.

[212] *Fugger.*

[213] Deux de ses frères devinrent landammanns lorsque la liberté eut été conquise.

Suisses, habitués, dans ces temps ordinaires où les âmes demeurent justes et calmes, à couler leurs jours sans crainte, sans chagrin, sans beaucoup de peine, auprès de leur bétail et dans une paisible gaîté, les Suisses, habitués dès les temps anciens à trouver chez les Empereurs honneur et clémence, furent attristés.

Les punitions avaient du moins une apparence de rigoureuse justice; les péages semblaient dénoter la nécessité ou la cupidité du roi; sa disgrâce même semblait annoncer son estime et une secrète affection pour les Suisses; mais, comme chez les parvenus sans mérite, l'orgueil d'une grandeur inaccoutumée se fait sentir plus grossièrement à ceux qui ne sont leurs inférieurs que de peu de degrés, il y avait dans les paroles et les gestes des baillis enivrés de leur pouvoir, une insolence de tous les jours [214], un superbe dédain envers le peuple entier. Les vieilles familles dès longtemps honorées étaient appelées par eux noblesse paysanne [215]. Lorsque Gessler traversant à cheval le village de Steinen, près de la maison de Stauffacher, remplacée maintenant par une chapelle [216], vit cette habitation sur des fondemens en pierre, construite en bois bien travaillé, et, selon l'usage des riches campagnards, ornée de beaucoup de fenêtres, de noms et de sentences, d'ailleurs spacieuse et brillante [217], il s'écria en

[214] *Hæmmerlin, Dialog. de Suitensibus.* On n'accusera certainement pas cet auteur d'être favorable aux Schwyzois.

[215] Nous avons vu au chapitre précédent, n. 220, une semblable grossièreté envers la noblesse de l'Uechtland.

[216] La chapelle de la croix, bâtie en 1400.

[217] L'antiquité de cette manière de bâtir est prouvée par *Priscus, Legatio ad Attilam.* Les fenêtres en verre étaient déjà alors en usage dans ce pays; voy. *Lettre de la reine Agnès pour Königsfelden*, 1318.

présence de Stauffacher : « Peut-on souffrir que les » paysans soient si magnifiquement logés? » Landenberg ayant ordonné la saisie d'une belle paire de bœufs pour punir un habitant du Melchthal, dans Unterwalden [218], son valet ajouta : « Les paysans peuvent » bien traîner eux-mêmes la charrue » [219]. Le château de l'île de Schwanau, dans le lac de Lowerz, au pays de Schwyz, était habité par un bailli qui déshonora la fille d'un habitant d'Arth. Chez les pâtres des montagnes de la Suisse, où la vigueur d'une haute stature, un sang généreux et la fraîcheur de la beauté se maintiennent par le genre de vie [220], l'amour avant le mariage (dont le lien est religieusement respecté [221]) n'est pas précisément considéré comme une faute; mais il veut être sollicité et se donner sans outrage. Ce bailli fut assommé par les frères de la jeune fille [222]. Un matin que Wolfenschiess, sortant de la vallée d'Engelberg, approchait de la colline d'Alzellen, dont la pente

218 La Melch, sortant du lac de ce nom, coule d'abord sous terre, puis par un enfoncement étroit et profond; ombragée par des buissons et des arbres, elle arrose, en formant mainte belle cascade, une vallée de trois lieues de long; de toutes les montagnes affluent des ruisseaux limpides; le soleil n'est visible en hiver que pendant trois heures; la main de l'homme n'a pas élevé de murs dans ce pays; il n'y croît point de blé, mais la nature y a un charme infini.

219 Il n'y a plus d'agriculture dans le pays d'Unterwalden; mais des essais agricoles y ont été faits, comme le prouvent les documens cités par *Füsslin*, dans sa *Géogr.*

220 Surtout dans l'Entlibuch, l'Oberhasli, dans la contrée de Gruyère et chez tous les habitans de montagnes caractérisés dans la note 209.

221 Même là où le mariage n'est pas considéré comme un sacrement.

222 *Faber*, *Hist. Suev.* Quelques détails de ce récit paraissent avoir été inventés d'après le reste qui est plus certain. L'impartial *Etterlin*, qui excuse le roi, rapporte que les baillis prenaient des femmes dans leurs châteaux, et les gardaient aussi long-temps qu'ils le trouvaient à propos.

gracieuse est parsemée de nombreuses cabanes, il vit une belle femme dans une prairie émaillée de fleurs. Ayant découvert, en l'interrogeant, que Conrad de Baumgarten, son mari, était absent, il lui ordonna de préparer un bain, et par plus d'une tentative il alarma sa belle pudeur; enfin sous prétexte d'aller ôter ses vêtemens, elle courut chercher son mari : celui-ci tua Wolfenschiess.

Avant qu'on découvrît Baumgarten et avant que la coalition des hommes d'Arth permît à Gessler de venger la mort du bailli, madame Marguerite Herlobig, femme de Stauffacher, réfléchissant avec inquiétude aux paroles envieuses de cet homme violent à la vue de leur maison, s'entretint avec son mari (les anciennes mœurs donnaient aux femmes de mâles sentimens), et le détermina à prévenir un malheur menaçant. Werner Stauffacher passa le lac, et se rendit au pays d'Uri vers son ami Walther Fürst d'Attinghausen, riche[223] campagnard. Il trouva caché chez lui un jeune homme plein de cœur et d'intelligence. Walther raconta à son ami « que c'était un Unterwaldien du Melchthal, » pays dans lequel on entre par Kerns; qu'il s'appe- » lait Erni[224] an der Halden, et qu'il était son parent; » pour un délit très-faible commis par Erni, Landen- » berg lui avait confisqué une paire de superbes bœufs; » son père Henri ayant fort déploré cette perte, le » valet du bailli s'était écrié que si les paysans vou- » laient manger du pain, ils pouvaient eux-mêmes » traîner la charrue; Erni avait senti le sang bouil- » lonner dans ses veines, et cassé d'un coup de bâton

[223] *Tschudi*, 1317.
[224] Nom d'Arnold dans le dialecte du pays.

» un doigt au valet : il se cachait à cause de cela; » sur ces entrefaites, le bailli avait fait crever les » yeux à son vieux père. » Ils se plaignirent vivement entr'eux que toute justice était de plus en plus foulée aux pieds; Walther assura que le seigneur d'Attinghausen, distingué par sa longue expérience, trouvait aussi que les innovations devenaient insupportables. Quoiqu'ils comprissent que la résistance pouvait attirer sur les Waldstetten une vengeance sanglante, ils convinrent que la mort valait mieux qu'un injuste joug [225]. Dans ces pensées, ils arrêtèrent que chacun d'eux sonderait ses amis et ses parens. Ils choisirent, pour se voir tranquillement, le Grütli [226], prairie escarpée dans une solitude, au bord du lac des Quatre-Cantons, non loin des confins d'Uri et d'Unterwalden (le promontoire du Wytenstein [227] sort ici solitaire des eaux du lac); ils délibérèrent souvent en ce lieu dans le calme de la nuit sur l'affranchissement du peuple, se racontant combien chacun avait gagné de terrain pour leur projet. Fürst et Melchthal [228] s'y rendaient par des sentiers solitaires, Stauffacher dans sa nacelle, et d'Unterwalden le fils de sa sœur, le jeune gentilhomme de Rudenz. Ils amenèrent de divers lieux des amis au Grütli : ils se confiaient les uns aux autres leurs pensées sans aucune crainte; plus était périlleuse l'en-

[225] On faisait voir encore de nos jours, dans le pays d'Uri, une maison où les sauveurs de la liberté s'assemblaient de nuit.

[226] Ou Rütli, « novale, » lieu dont on a extirpé des broussailles ou des forêts.

[227] Non pas *Mytenstein*, comme on lit dans toutes les éditions de Müller, ce qui pourrait faire confondre le nom de ce rocher avec les deux Mythen qui s'élèvent au nord-est du bourg de Schwyz, presque à l'opposite du Grütli. C. M.

[228] Ce nom lui est demeuré à la place de son nom de famille.

treprise, plus s'unissaient intimement leurs cœurs.

Dans la nuit du mercredi avant la Saint-Martin, au mois de novembre[229], Fürst, Melchthal et Stauffacher amenèrent dans ce lieu chacun douze hommes d'honneur de son pays qui avaient loyalement ouvert leur cœur. Lorsque ces trente-trois hommes courageux, pleins du sentiment de leur liberté héréditaire et de leur éternelle alliance, unis de l'amitié la plus intime par les périls du temps, se trouvèrent ensemble au Grütli, ils n'eurent peur ni du roi Albert, ni de la puissance de l'Autriche. Dans cette nuit, le cœur ému, se donnant tous la main, voici ce qu'ils se promirent : « En cette entreprise, nul d'entre eux » n'agira selon ses propres idées, ni n'abandonnera les » autres; ils vivront et mourront dans cette amitié; » chacun maintiendra, d'après le conseil commun, le » peuple innocent et opprimé de sa vallée dans les an- » tiques droits de leur liberté, de manière que tous les » Suisses jouissent à jamais des fruits de cette union; » ils n'enlèveront aux comtes de Habsbourg quoi que » ce soit de leurs biens, de leurs droits ou de leurs » serfs; les gouverneurs, leur suite, leurs valets et » leurs soldats mercenaires ne perdront pas une goutte » de sang; mais la liberté qu'ils ont reçue de leurs » ancêtres, ils veulent la conserver intacte et la » transmettre à leurs neveux. » Tous ayant pris cette ferme résolution, et dans la pensée que de leur succès dépendait probablement la destinée de toute leur postérité, chacun d'eux regardait son ami avec

[229] Ainsi, non le 17 novembre comme l'indique *Tschudi*, *Chronique de Glaris* (*Glarner-Chronik*), mais avant le 11; selon les calculs faits, c'était le 7. C. M.

un visage confiant, et lui serrait cordialement la main. Walther Fürst, Werner Stauffacher et Arnold an der Halden du Melchthal, les mains levées au ciel, jurèrent au nom du Dieu qui a créé les empereurs et les paysans de la même race et avec tous les droits inaliénables de l'humanité, de défendre ensemble la liberté en hommes. Les trente, entendant cela, levèrent la main et prêtèrent au nom de Dieu et des saints ce même serment. Ils étaient d'accord sur la manière d'exécuter leur projet; pour le moment chacun retourna dans sa cabane, se tut et soigna le bétail.

Cependant il advint que le bailli Herrmann Gessler fut tué d'un coup de flèche par Guillaume Tell[230], citoyen d'Uri, natif de Bürglen[231], gendre de Walther Fürst[232] et l'un des conjurés. Le bailli, par méfiance tyrannique ou averti d'une agitation sourde, entreprit de découvrir quels étaient ceux qui supportaient le plus impatiemment sa domination; suivant l'usage symbolique de cet âge et de tels peuples[233], un chapeau représen-

[230] Le dernier rejeton de la famille porte le nom de *Tell d'Attinghausen*; il mourut en 1684. Il résulte évidemment du pélerinage à Bürglen, fondé par Guillaume Tell, en 1308, ainsi que de sa fonction de maire de ce village, qu'il était dans l'aisance et de bonne famille; cependant tout ce qui concerne sa parenté est trop obscur pour décider si sa famille possédait des biens héréditaires à Attinghausen, ou si elle y en acquit par mariage.

[231] Une chapelle a été construite sur l'emplacement de sa maison.

[232] Des enfans de Tell, *Klingenberg* nomme Guillaume et Walther.

[233] *Grasser*, dans le *Livre des héros suisses*, a été probablement le premier à faire remarquer certains traits de ressemblance entre Tell et ce Toko dont *Saxon le Grammairien* a raconté l'aventure. Mais il faut avoir bien peu de connaissances historiques pour nier un événement dont on trouve l'analogue dans un autre pays et un autre siècle. Le Toko danois était inconnu aux Suisses. Si les Danois sont jamais venus dans les Alpes, c'est long-temps avant la seconde moitié du xe siècle,

ta la dignité du duc. Gessler voulait forcer les partisans de la liberté à rendre hommage à l'ornement de tête du prince auquel ils refusaient obéissance. Un jeune

époque où il vécut. On ne trouve chez les anciens Suisses aucun vestige de la connaissance du Nord. Saxon a été imprimé pour la première fois à Paris en 1486. Que Tell, « Vraniensis libertatis propugnator, » ait vécu à cette époque, cela est démontré par les 114 personnes qui se souvenaient encore de lui dans la landsgemeinde d'Uri, en 1388; par la Chronique que *Klingenberg* rédigea vers la fin du XIVe siècle, à l'exemple de ses ancêtres, et continua jusqu'à son temps; par le récit de *Melchior Russ*, de Lucerne, qui, en composant son livre vers 1480, d'après d'autres écrits, avait déjà sous les yeux une chanson de Tell, et la chronique du greffier lucernois Eglof Etterlin, de la première moitié du XVe siècle; enfin par la tradition constante parmi les habitans d'Uri, consacrée dès 1387 par des solennités religieuses. Rien de plus superficiel que la *Fable danoise d'Uriel Freudenberger*, qui allègue des circonstances dont notre expérience de tous les jours montre le peu de solidité. *Zurlauben*, dont la seule approbation peut servir de preuve, *Balthasar* (*Défense de Guill. Tell*, 1760) et *Amédée Emmanuel de Haller* (*Lecture sur G. T. faite dans l'Etat extérieur, à Berne*, 1772) ont exposé les preuves de la vérité avec autant de sagacité que d'éloquence. Il n'était nullement contraire aux mœurs du temps que Gessler fît du chapeau ducal le signe d'un parti. — La postérité mâle de Guillaume Tell s'éteignit dans la personne de Jean Martin, en 1684; la postérité féminine en 1720, dans la personne de Véréna. *Il est hors de doute que ce héros a vécu en 1307, et que dans les lieux où l'on remercie Dieu pour le succès de ses actions, il a exécuté contre les oppresseurs des Waldstetten des entreprises utiles à sa patrie, en sorte qu'il a mérité la reconnaissance de la postérité.* = L'authenticité de l'histoire de Guillaume Tell a été prouvée, depuis Muller, avec une sagacité et une solidité qui ne laissent plus subsister aucune objection, par un jeune Suisse auquel ses travaux historiques et philologiques ont fait un nom dans le monde savant; M. *J.-J. Hisely*, dans son *Guillaume Tell et la révolution de* 1307. Delft, 1826, in-8° de 279 pages. L'auteur a réimprimé dans ce volume la *Fable danoise* et les Deux *Défenses de G. T. par Balthasar* et *de Haller*; aux argumens employés avant lui il a ajouté les siens; son volume est un livre à peu près complet sur la matière. Voy. aussi *Zay, Goldau und seine Gegend*, S. 44. Ce que M. *Kopp* a jeté en passant dans la page 44 de ses *Documens* n'affaiblira sûrement la croyance de personne à l'authenticité de l'histoire de Tell. C. M.

homme[234], Tell, ami de la liberté, dédaigna d'honorer dans ce sens le chapeau, son vieux symbole[235]; l'imprudente manifestation de sa pensée engagea le gouverneur à s'assurer de lui. S'abandonnant aux caprices de la tyrannie, il obligea Guillaume Tell à prendre pour but de sa flèche une pomme placée sur la tête de son fils. Après une pareille action, cet homme fut rempli du sentiment que Dieu était avec lui; il avoua d'ailleurs qu'en cas de malheur il eût vengé son fils. Le gouverneur, inquiet à cause des parens et des amis de Tell, n'osa pas le détenir dans le pays d'Uri pour ce fait; mais, violant le privilége qui interdisait toute prison étrangère, il l'embarqua sur le lac. Lorsqu'ils furent parvenus à peu près vis-à-vis du Grütli, s'élança des gorges du Saint-Gothard le Föhn avec sa violence ordinaire[236]; le lac étroit soulevait ses

[234] Je l'appelle ainsi parce qu'il vécut encore 47 ans, d'après ceux qui croient qu'il périt dans une inondation à Bürglen en 1354. Il a donc vu la Confédération s'étendre aux huit anciens Cantons. Il paraît singulier qu'en 1388 il n'existât que 114 hommes qui l'eussent connu. Peut-être sortit-il rarement de Bürglen dans sa vieillesse. Son action si importante par les conséquences n'attira peut-être guère vers lui de curieux admirateurs durant sa vie; tel était alors l'esprit général. = Nul n'est prophète dans son pays, pendant sa vie au moins. D. L. H.

[235] Chacun sait que le chapeau l'était chez les Romains.

[236] Non-seulement ce vent du sud rend la navigation sur le lac excessivement dangereuse, mais sa violence est telle que les lois défendent d'avoir du feu dans les maisons pendant qu'il souffle, et qu'on double les gardes de nuit. (Et *Uriel Freudenberger*, l'auteur de la *Fable danoise*, nie l'existence de ce vent!) C'est à cause de ces sortes d'ouragans qu'on place sur les toits dans les hautes vallées de grandes pierres. = L'auteur de la *Fable danoise* a osé écrire, n° 5 : « En passant l'Axenberg pour » faire le trajet de Flüelen à Brunnen, il survient un orage violent, unique peut-être dans ces contrées. Ce passage n'est que très-petit, et personne ne peut se souvenir qu'il y ait eu ombre d'orage dans cette partie » du lac de Lucerne. » Il est difficile de donner un démenti plus hardi

ondes furieuses et s'entr'ouvrait; l'abîme grondait[237], les échos des montagnes répétaient sa voix effrayante. Dans ce péril de mort, Gessler, justement épouvanté, fit ôter les fers à Guillaume Tell, homme vigoureux et puissant[238], qu'il connaissait pour un excellent batelier. Ils ramèrent dans l'angoisse, longeant les effroyables rochers du rivage; ils arrivèrent jusqu'à l'Axenberg, sur la droite quand on sort d'Uri. A cet endroit, Tell saisit ses armes et s'élança d'un bond sur une pierre plate[239]. Il gravit le rocher; la barque heurta

à un fait constant et souvent répété. La partie du lac de Lucerne qui conduit de Brunnen et du Grütli à Flüelen, forme non pas un « très-petit passage, » mais un golfe de trois lieues de long, encaissé entre deux chaînes de rochers à pic. Le nom de l'Axenberg ou Achsenberg dérive, selon le docteur *Ebel*, des mots *achen*, *aehzen*, soupirer, gémir d'angoisse, « sans doute, dit-il, à cause des dangers auxquels on est exposé en côtoyant ces rives escarpées, et de la terreur qu'éprouvent les bateliers exposés à la tempête dans ces parages. » S'il était nécessaire d'ajouter un fait à des faits notoires, je dirais qu'en 1832 je voulus passer du Grütli à Flüelen avec plusieurs des premiers magistrats de la Suisse. Le Föhn, qui se leva tout-à-coup, excita une tempête si violente que les bateliers terrifiés purent à peine préserver la barque de chavirer, et que, dans l'impossibilité d'avancer, ils furent obligés de rebrousser vers Brunnen, où même nous n'arrivâmes qu'avec peine. Le *Föhn* fait fondre subitement la neige au printemps, à l'égal du *Favonius* des Romains (*Solvitur acris hiems grata vice Veris et Favoni. Hor.* O. L. IV, 1), dont on fait dériver le nom de *fovere* ou *favere*. Le nom de Föhn a peut-être la même étymologie, à moins qu'il ne soit d'origine septentrionale. Dans la vieille traduction tudesque de la Bible par Ulphilas, le feu s'appelle *Fon* et *Fun* (foun); ce dernier mot, avec la même signification, appartient aussi à la langue islandaise. Les Celtes adoraient le feu du soleil sous le nom de *Fana* ou *Fæne*. C. M.

237 Parmi les lacs profonds de la Suisse il n'y en a guère dont la profondeur égale celle du lac des Quatre-Cantons du côté d'Uri. Près de l'Axenberg elle est de 600 pieds. *Ebel*.

238 *Etterlin*.

239 *Tellens Blatten*, la pierre plate de Tell, dénomination déjà *ancienne* du temps de Melchior Rüss; *encore de mon temps*, dit-il.

contre le roc et en fut repoussée. Tell s'enfuit à travers le pays de Schwyz; Gessler aussi échappa du sein de la tempête. Mais, lorsqu'il eut abordé près de Küssnach, il tomba dans un chemin creux frappé par la flèche de Tell, qui l'attendait en embuscade derrière des buissons. Ainsi périt Herrmann Gessler avant l'heure convenue pour l'affranchissement du pays, sans la participation du peuple opprimé et par la juste colère d'un homme libre. Celui-ci ne sera désapprouvé de personne[240], excepté de qui ne réfléchit pas combien étaient insupportables, dans ces temps surtout[241], à l'âme ardente d'un valeureux jeune homme, l'orgueil et l'insulte des oppresseurs de l'antique liberté de la patrie. Son action, peu conforme aux lois établies, ressemblait aux actes pour lesquels les anciennes histoires et les livres saints célèbrent les libérateurs d'Athènes et de Rome, ainsi que les héros des antiques Hébreux, afin de former, pour des époques où la vieille liberté d'un peuple pacifique succomberait à une puissance prépondérante, de pareils hommes, fléaux des tyrans. Les gouvernans soumis aux lois sont sacrés; mais

[240] En 1615 Rodolphe Weid, de Zurich, fut contraint à faire devant le conseil de cette ville des excuses à une députation d'Uri pour avoir appelé G. T. un bourreau. *Balthasar* l. c. Melchior Flueler, curé dans le canton d'Unterwalden, qui l'avait appelé assassin, fut obligé de se rétracter. *Haller, Catal. crit.* Du reste les Suisses n'ont pas entretenu publiquement les descendans des libérateurs du pays, comme les Athéniens firent à l'égard des descendans d'Harmodius et d'Aristogiton, et ils ne leur ont point assigné de place dans les Landsgemeinde. La plupart sont morts dans l'obscurité, quelques-uns à l'hôpital. Nos aïeux se sont exposés avec désintéressement pour la patrie.

[241] Où l'énergie individuelle se déployait d'autant plus résolument que dans la vie ordinaire on trouvait à peine une protection suffisante dans les lois.

il n'est ni nécessaire ni utile que les despotes n'aient rien à craindre. L'action de Guillaume Tell exalta le courage de l'homme du peuple; on dut pourtant appréhender que Landenberg et les autres baillis n'affermissent leur puissance par une vigilance redoublée. Les conjurés furent muets. La treize cent septième année s'accomplit.

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

COMMENCEMENT DE L'ALLIANCE PERPÉTUELLE DES QUATRE WALDSTETTEN.

Expulsion des Baillis; assassinat du roi Albert; les suites immédiates de cette action. — Vengeance sanguinaire; la reine Agnès. — Différends entre Schwyz et Einsidlen. — Première guerre entre les Autrichiens et les Suisses. — (Bataille de Morgarten); renouvellement du pacte. — La paix. — Engagement de Schaffhouse. — La première campagne d'Italie (Urseren, Léventine, Como). — De l'Oberland (Kibourg — le fratricide; guerre contre le Landeron; système des Bernois; de l'Oberhasli). — L'accession de Lucerne constitue la confédération des quatre Cantons forestiers. — La querelle rhétienne (Donat de Vaz). — Seconde paix avec l'Autriche. — Situation générale; celle de l'Uechtland (caractère de Berne), de Genève, du Pays-de-Vaud, du Valais. — De l'agriculture et du commerce. — Humanité des Soleurois. — Affaires religieuses.

[1308—1334.]

Dès la première heure de l'an treize cent huit[1], une jeune fille du château de Rozberg introduisit dans sa

[1] Le jour de Noël, selon *Félix Hemmerlin*, *Felix Faber*, *Hist. suev.*, L. 1, et *Pétermann Etterlin*. Selon *Tschudi*, « lorsque parut le jour de l'an de la circoncision de Jésus-Christ N. S.

chambre au moyen d'une corde[2], un jeune homme d'Unterwalden, du nombre de ceux qui avaient juré l'affranchissement des Waldstetten; celui-ci fit monter de la même manière vingt amis du pays qui l'attendaient dans le fossé. Ces jeunes gens firent prisonniers le bailli, ses domestiques et quatre gardes; s'emparèrent de la porte et se tinrent en repos.

A Sarnen, de bon matin, comme le bailli Landenberg descendait de son château pour se rendre à la messe, il rencontra vingt hommes d'Unterwalden, qui, d'après l'antique usage établi dans ces montagnes[3] et dans les pays avoisinans, lui apportaient pour étrennes des veaux, des chèvres, des moutons, des poules et des lièvres. Le bailli, satisfait de leurs présens, envoya ces hommes les porter au château. Lorsqu'ils eurent tous les vingt passé la porte, l'un d'eux sonna du cor[4]; aussitôt chacun tira de son sein un fer pointu et le

[2] C'est là le fond de la chanson populaire unterwaldienne sur Joggeli et Anneli (Jacques et Anne). Les visites nocturnes qu'à la campagne les garçons font aux filles qu'ils ont plus ou moins l'intention d'épouser, sont dans les montagnes, et partout où existent les mœurs nationales suisses, un antique usage dont les effets sont moins scandaleux qu'on ne pourrait le croire.

[3] C'est ainsi, p. e. que les habitans du Gessenay, exempts de tout impôt seigneurial, avaient l'habitude de porter au jour de l'an des fromages autrefois au comte de Gruyère, ensuite au bailli de Berne. Si *Etterlin* croit que les gouverneurs introduisirent seulement alors l'usage de ces dons, il peut avoir raison en ce qu'ordinairement aucun gouverneur de cette espèce n'avait habité les châteaux des Waldstetten, ou n'y avait passé l'hiver; et peut-être exigèrent-ils du pays les dons offerts précédemment par la bonne volonté des gens qui dépendaient immédiatement d'un château tel que celui de Sarnen.

[4] « Ils attendirent auprès du feu de la cuisine qu'ils fussent en nombre suffisant; après quoi un d'eux s'avança vers une saillie du château et sonna du cor. » *Etterlin*.

fixa à son bâton; trente de leurs amis sortant d'un bois d'aunes, s'élancèrent vers le château après avoir traversé la rivière, et, de concert avec eux, s'emparèrent des habitans. Alors ils donnèrent le signal auquel toute la population d'Unterwalden, au-dessus et au-dessous du Kernwald, dans un soulèvement général, sortit de tous les villages pour la défense de la liberté. D'Alpe en Alpe brillèrent les signaux convenus. Le Twinghof[5] fut envahi par les hommes d'Uri; Stauffacher marcha avec tout le peuple de Schwyz vers le lac de Lowerz; bientôt le château de Schwanau fut en leur puissance[6]. Les messagers, porteurs de ces joyeuses nouvelles, se rencontrèrent sur le lac de Lucerne[7].

Ce jour qui dans le Melchthal vit le père aveugle

[5] « Sur la colline à Solenturn. » *Etterlin.* Etait-ce le nom de la montagne près d'Am-Stæg? Vu l'importance de sa position à l'entrée de la route du Saint-Gothard, elle ne dut jamais être négligée.

[6] Schwanau était dans la plus grande île, Lowerz dans la plus petite. Une fois chaque année, dit la tradition, le tonnerre ébranle les ruines au milieu du silence de la nuit, et l'on entend des cris lamentables dans la tour; la jeune fille vêtue de blanc poursuit le bailli tout autour des murailles, jusqu'à ce qu'il se précipite dans le lac en poussant des hurlemens. Mais quand verra-t-on reparaître les trois sœurs que les passions brutales des baillis firent fuir dans les cavernes du Rigi? La chapelle de Saint-Michel marque l'endroit. Il est bon que les terreurs du monde invisible épouvantent le pouvoir, afin qu'il ne ravisse pas de force le prix de l'amour. Voy. *Bridel* dans le *nouveau Musée Suisse.* Parmi les châteaux ruinés ce même jour, on nomme aussi un château de Rokenberg dans le pays de Schwyz. *G. Schoop*, *Additions à Rahn.* = Il ne reste pas de trace du château de Lowerz dans la petite île. G. M.

[7] Tel est le récit de *Tschudi* et de la plupart des chroniqueurs. *Félix Faber*, l'ennemi des Suisses, raconte que les seigneurs et leurs officiers, surpris lors d'une fête paroissiale dans la rue où l'on dansait, furent tués et leurs châteaux emportés. Mais s'il avait été commis des meurtres et des désordres, il en eût été évidemment question dans les négociations qui eurent lieu plus tard.

se réjouir encore de la vie, et à Alzellen, la femme de Baumgarten se féliciter de son retour, tandis que Walther Fürst honorait publiquement son gendre, et qu'à Steinen l'épouse de Stauffacher ouvrait sa maison hospitalière à tous ceux qui accompagnèrent son mari au Grütli et au lac de Lowerz[8]; ce jour, où dans le premier élan du sentiment de la liberté reconquise, les châteaux étaient rasés, pas une goutte de sang ne coula, et aucun droit seigneurial ne fut violé[9]. Comme Landenberg fuyait du côté d'Alpnach, à travers les prairies, en sortant de l'église de Sarnen, il fut arrêté et obligé, ainsi que les autres seigneurs, de prêter serment qu'il ne rentrerait jamais dans les Waldstetten. Il se rendit auprès du roi; le dimanche suivant les Suisses se réunirent et jurèrent l'antique et perpétuelle alliance[10].

Au commencement du printemps, le roi Albert vint dans ses domaines héréditaires pour armer contre le royaume de Bohême[11]. Une partie de ses gens de

[8] Dans la suite encore les habitans de Steinen et de Bürglen faisaient annuellement les uns chez les autres une espèce de pèlerinage en mémoire de Tell et de Stauffacher. Nous avons parlé de la durée de la famille de *Tell;* nous ne savons rien de celle de *Fürst;* le docteur Ebel atteste qu'il existait encore en 1784 à Unterwalden des descendans d'Erni *an der Halden;* des *Stauffacher* ont survécu à la vieille Suisse à Elm, dans le Canton de Glaris.

[9] *Etterlin* rapporte que quelques serviteurs, qui firent résistance, furent égorgés; faute d'autres preuves, nous nous en rapportons; toutefois ce fait n'a pas pour lui la vraisemblance.

[10] *Tschudi.* Ce chroniqueur se distingue de tous les annalistes qui n'ont pas écrit l'histoire contemporaine, par son savoir et son zèle infatigable en matière d'histoire diplomatique et par sa parfaite connaissance de l'ancienne Suisse, dont les archives lui furent plus accessibles qu'à tout autre.

[11] « Arma instruit, civitates circuit, propositum aperit. » *Ann. Leob*

guerre assiégeaient Fürstenstein, château de Werner de Rothberg, vassal de l'évêché de Bâle. Ennemi du parti qu'avait protégé son père, et défavorable à l'église depuis que Pierre Aichspalter, homme fort habile[12], avait acquis l'évêché de Sissgau[13], dont il ambitionnait lui-même l'achat, le roi refusa l'investiture des fiefs de l'Empire à Otton de Grandson, successeur d'Aichspalter; aussi, lorsqu'il était à Bâle, dans la maison des seigneurs Mönch[14], Hugues zur Sonne put à peine, à force de ruse, empêcher l'évêque de mettre la main sur ce prince[15]. Le quartier impérial était à Rheinfelden; accompagné des électeurs ecclésiastiques, du duc Louis de Bavière, des évêques de Strasbourg et de Spire[16], le roi parcourut la Thurgovie et l'Argovie. De Winterthur il vint à Bade.

[12] Il était redevable de son élévation, non au roi, mais au Saint-Siége. *Ochs, Hist. de Bâle*, II, 7. C'était un médecin, de Trèves, d'une origine vulgaire.

[13] *Tschudi* en indique les limites d'après les documens, *ad* 1303. Ita de Honberg, épouse du comte Frédéric de Tokenbourg, héritière du comte Herrmann, son frère, qui mourut en 1308 (*charte du comte Wolmar ap. Brukner*, p. 1052) vendit à l'évêché pour 2100 marcs la ville de Liestal, le château de Neuhonberg, et dans l'Alsace la métairie d'Ellenwyler. *Ch. de son époux*, 1305, dans *Brukner*, p. 970, et la sienne, même année *ibid.* p. 975. Du reste, le Sissgau était un fief épiscopal déjà depuis la charte de l'empereur Henri V, 1041 (*Herrg.*), et encore en 1275 (*Brukner*, p. 1962) Werner de Honberg en avait été investi simultanément avec Rodolphe, comte de Habsbourg-Lauffenbourg et avec le comte Louis de Frobourg.

[14] Mönch de Mönchsberg et son cousin de Landskron, tous deux du nom de Conrad, sont mentionnés dans une *charte du couvent de Königsfelden* de 1316. L'article devant les noms propres (*der Mönch*) était fort usité à cette époque : plus tard il l'a été plus en français qu'en allemand.

[15] *Wurstisen* d'accord avec *Alb. Argentin.* et tous les autres.

[16] *Ottokar* et *Ann. Leob.* Pierre Aichspalter, alors archevêque et prince

Jean, fils unique de son frère Rodolphe, l'accompagnait, irrité de ce que, bien qu'il fût majeur[17], Albert différait de lui donner la part de son père à l'héritage de Habsbourg et aux fiefs communs[18]; le roi voulait, dans le but de le satisfaire, conquérir auparavant une province lointaine de la Saxe[19]. A Bade, l'abbé Henri de Saint-Gall lui fut présenté par le chevalier Ulrich de Klingenberg, et les nobles intercédèrent vivement, mais sans succès, en faveur de ce prélat, parce que le roi lui retenait Wyl, cité qu'il avait de nouveau bâtie et

électeur de Mayence était en secret son ennemi mortel,

« der untreu Wolf	Li félon lous titré
von Mainz der Bischolf;	A Mayence mitré;

l'électeur de Trèves était le jeune Baudouin de Lützelbourg, frère de son successeur; Henri de Virnebourg, électeur de Cologne; Louis de Bavière, qui, après le précédent, chassa son fils Frédéric de l'Empire; son chancelier, l'électeur Jean de Diepheim, électeur de Strasbourg se montra fidèle, ainsi que le bon Siboth de Spire, de la maison de Lichtenberg.

17 Né en 1289. *Zurlauben*, *Tables*.

18 Son père avait eu part au fief de l'Autriche et à tous les autres; voy. la *lettre de* 1282. Mais le précédent roi déjà voulut lui acquérir une principauté particulière, et Albert devait lui payer une certaine somme en compensation de sa part au gouvernement. *Partage du roi Rodolphe entre ses deux fils; Rheinfelden*, 1er *juin* 1283; ap. *Lambec. Commentar. Bibl. Vindob.* App. III. L'archevêque de Mayence et d'autres exhortèrent Jean à réclamer son patrimoine : le roi répondit ambiguëment : « qu'il le rendrait, lorsqu'il aurait le loisir de faire ce que les princes auraient décidé. » *Ottokar, Chron. rimée.* L'archevêque, Pierre Aichspalter, qui avait occupé le siége de Bâle, était un vieux serviteur de son père, le duc Rodolphe (et en son nom premier administrateur de Saint-Etienne à Vienne, *Ch. de* 1301 dans *Pez*); plus tard chancelier de Bohême, il s'attacha aussi à Jean, qui dans ses tendres années avait été élevé auprès de son oncle, le roi Wenceslas (*Ottokar*); Pierre avait été ambassadeur de Wenceslas en France; « prompt, dit Ottokar, et pervers à se prêter à tout ce qu'on nomme injustice et infidélité; » en tout temps suspect à la cour de Vienne. *Ottokar* le nomme trompeur.

19 Meissen. *Chron. Neoburg.*

peuplée après la destruction autorisée de Schwarzenbach. Ensuite le roi ordonna que toute espèce de commerce et de libre communication fussent interdits aux Waldstetten, résolu de punir leur soulèvement comme il l'avait fait à l'égard d'autres peuplades.

Jaloux de voir les honneurs et les biens dont était comblé le duc Léopold, fils du roi, jeune homme de son âge; excité par beaucoup de nobles Argoviens, qui, fatigués de la fatale cupidité d'Albert, attendaient avec impatience la domination du duc Jean, ce prince redemanda plusieurs fois inutilement les provinces qu'avait particulièrement gouvernées son père[20] du vivant du vieux roi. Triste, plein de crainte et de méfiance à l'égard du roi et des jeunes princes, il désespéra de sa fortune et répandit ses plaintes amères dans le sein d'amis intimes. Malgré le sentiment de leur impuissance, tou-

[20] *Engagement des Immi à Zurich*, 1289, et beaucoup d'autres chartes. Le renseignement suivant paraît être le plus exact : « Johannes Comitatum de Kyburga (et sans doute aussi l'Argovie) ad se pertinere prætendebat, pro eo quod matri suæ datus erat in dotem ab avo suo (le contrat de mariage n'a pas encore été imprimé); Regnum quoque Bohemiæ sibi (et non à Rodolphe, fils d'Albert) deberi. » *Haselbach.* Il avait inspiré une vive affection à l'avant-dernier roi, Wenceslas, fils d'Ottokar, prince excellent, qui ne le céda qu'avec peine à Albert. Jean n'était-il pas petit-fils d'Ottokar par sa mère? « jeune homme vertueux » dans le sens que les Bohémiens attachaient à ce mot? *Hofmann, Chronique de Bohême, Pez, Scr.* II. Les enfans d'Albert n'avaient point de pareils droits. A cette époque Jean fut bien reçu à Vienne; ses cousins, les enfans du roi, se réjouirent de sa venue, mais plus encore sa bonne vieille tante la veuve d'Albert, électeur de Saxe :

« Col, joue et menton
Li nez et la bouche
La vefve au Saxon
De baisiers li touche. »

Après cette réception, Albert lui enleva les droits de sa mère sur la Bohême et lui retint son héritage paternel en Souabe.

chés de son malheur, ils résolurent de prouver à Albert que l'homme qui ne redoute rien devient redoutable, quelle que soit sa position. Il leur sembla qu'un souverain qui refuse la justice à son vassal, perd lui-même la protection du droit qu'il méprise, et que la violence devient défense légitime *.

De concert avec messire Walther d'Eschenbach, messire Rodolphe de Balm, messire Rodolphe de Wart et le chevalier Conrad de Tégerfeld, le jeune duc résolut d'assassiner le roi Albert [21]. Le seigneur d'Eschenbach, d'une très-antique noblesse, dont une branche posséda long-temps, avec gloire et splendeur, le château de Schnabelbourg sur l'Albis [22], était arrière-petit-fils de ce Walther qui, à côté de ses grands biens, avait hérité ce château et bâti sur de riantes

* M. le professeur *Kopp* (*Urkunden* u. s. w. § 82) dit qu'il est impossible de prouver par des documens l'exactitude du commencement de cet alinéa : « Jaloux de voir *les honneurs et les biens dont était comblé le duc Léopold*, fils du roi. » « Il est tout aussi difficile, écrit-il, de justifier ces paroles que de louer *Muller* de la manière dont il pallie le régicide ; c'est sur lui sans doute que tombe tout particulièrement la juste indignation de l'Autrichien *Kurz* (*Ottokar et Albert* I, 322) : « Les écrivains des pays où la » mémoire d'Albert était détestée par diverses causes louent presque les » meurtriers d'Albert ; quelques-uns même des plus modernes, par haine » pour l'Autriche, ont appelé l'assassinat d'Albert défense légitime, rétri» bution d'une injustice commise. » — Et c'est ainsi que, pour discréditer Muller, on dénature son intention et ses paroles, qu'on lui impute comme justification personnelle du régicide une pensée qu'il suppose dubitativement avoir pu traverser l'esprit des assassins du monarque! *Ab uno disce!*.. C. M.

[21] Il y avait encore avec lui beaucoup d'autres seigneurs et hommes infidèles. *Hagen*.

[22] Les derniers barons s'étaient alliés par leurs mariages à la maison de Hochberg, et ils vivaient dans la meilleure intelligence avec Habsbourg. *Ch. de* 1299 au sujet du patronage de l'église de Baar dont ils étaient redevables à la libéralité de Habsbourg. Du reste Jean, le dernier des Schnabelbourg, était l'oncle de Berthold, père de celui dont il s'agit.

collines le couvent de Cappel[23]; petit-fils d'un autre Walther à qui échut l'héritage des puissans seigneurs d'Unspunnen, de Frutigen et d'Oberhofen[24]; fils de Berthold, mort au service du roi Rodolphe, et d'une fille de messire Lütold de Régensberg[25]; riche en terres dans la contrée qui s'étend de la Reuss au-delà de l'Albis jusqu'au lac, et sous les murs de Zurich; avoué d'Interlachen[26], dans les montagnes oberlandaises; héritier de grands biens. C'était un baron puissant, allié à la plus haute noblesse en Argovie, en Thurgovie et en Rhétie[27]. Doué d'un esprit cultivé, il se faisait aimer des amis du bon et du beau[28]. Ce baron avait personnellement à se plaindre de ce que le roi ne reconnaissait pas les droits de sa maison, et semblait oublier

[23] *Acte de fondation* 1185, 4 Kal. Jul.

[24] Ce Walther, qui s'écrit aussi de Wædischwyl, fut peut-être le père ou le grand-père de Rodolphe qui vendit aux chevaliers de Saint-Jean de Bubikon, la maison de Wædischwyl outre Richtischwyl pour 650 marcs et une forte rente viagère. Sa *charte.*

[25] *Registre de famille*, dans *Bullinger*, *Hist. de Cappel*, rapporté dans la collection de *Simler*, t. II; confirmé par le *duc Léopold* dans sa *Confirmation des libertés d'Interlachen*, 1320. Voy. aussi *Gerhard de Roo*, p. 75. Augsb. 1621.

[26] *Ch.* 1306. Jacques et Rodolphe, seigneurs de Wart, témoignent avec Lütold le jeune seigneur de Régensberg que Walther d'Eschenbach a été élu avoué d'Interlachen par le libre choix du chapitre.

[27] *Tschudi* 1308, d'après une *charte d'Eschenbach.* Il avait épousé la sœur du grand baron de Vaz. Mangold, comte de Nellenbourg, que nous avons vu faire une guerre acharnée à Albert, avait épousé Agnès, fille de Walther d'Eschenbach. *Balthasar Pfister, Additions à Rüger.* Msc.

[28] *Schinz*, si recommandable par l'exactitude de ses recherches (*Musée Suisse*, XII), croit que c'est le même Eschenbach qu'on trouve parmi les Minnesinger publiés par Manesse. En supposant même que l'idendité ne soit pas prouvée, toujours est-il qu'il ne fut pas étranger à cette société. Il devait y trouver bien des hommes qui déploraient ou détestaient la conduite d'Albert.

que son père avait sacrifié sa vie pour le roi Rodolphe[29]. Le baron de Wart était son cousin[30]; il avoisinait Balm; un mont fertile en vignobles, dans le comté de Kibourg, portait le château de Wart; Balm était dans le comté de Lenzbourg[31]. Le soin de l'éducation du duc Jean avait été confié au sire de Tégerfeld[32], de la seigneurie de Bade.

Le jour qu'ils avaient fixé se passa; l'occasion ou le courage leur avait manqué. L'angoisse que lui donnait ce crime, ou la crainte de ses suites, poussa l'un des conjurés à se confesser; sa pénitence fut de prévenir le roi. Albert, croyant que son neveu voulait l'effrayer, reçut cet avertissement avec froideur et incrédulité[33].

Après la messe, le matin du jour où ils assassinèrent le roi, Jean supplia instamment l'électeur de Mayence et l'évêque de Constance de parler encore de son patrimoine à Albert. Le roi manda le prince, et promit pour une époque indéterminée. En même temps, il tâcha de l'engager, par la voix de l'électeur de Mayence, à attendre l'issue de la guerre de Bohême[34]. Le jeune

[29] *Haselbach* dit qu'il devint à cause de cela le principal auteur de la conjuration. C'était un homme d'un certain âge, dont une charte fait déjà mention en 1281 : *Ch. de Mouri* sur le bien de Muller à Adlischwyl; *Zurlauben* dans *Zapf.*

[30] Voy. n. 25 et 26. Le roi « castra quædam abstulit » à tous les trois. *Haselbach, Origo ducum A.*

[31] Le château était près de Grossdietwyl; le *registre annuaire* de l'Ordre Teutonique à Altishofen vante les donations. Balm est le même nom que Palm et signifie une grotte dans un roc.

[32] Burkhard de Tégerfeld, chevalier, est mentionné dans une *charte* de 1265; Rodolphe, aussi chevalier, dans une autre de 1305; le vavasseur Burkhard de « Tegervelt » vend en 1314 sa métairie à Lupfen. *Lettres de Königsfeld.*

[33] Le jour de Pâques, 14 avril. *Ottokar, chron. en vers.*

[34] Il pensait faire son héritage plus ou moins large dans ce pays-ci ou plutôt en Bohême, suivant la fortune de ses armes.

homme garda le silence; son cœur se remplit d'amertume, puis il sortit en murmurant. Pour le séduire par des apparences, Albert le rappela et lui offrit cent chevaux à son choix. On se mit à table. Un page apporta des couronnes de fleurs. Albert se leva, fit le tour de la salle, distribua les couronnes, et donna la plus belle à son neveu. Mais le ressentiment du jeune prince était visible à tous les yeux [35]. On annonça l'approche de la reine, et il fut décidé qu'on irait à cheval à sa rencontre. Le roi crut encore pouvoir rendre au malheureux Jean la sérénité, en lui faisant passer les mets les plus délicats. Lui, dont le cœur avait pour toujours été détourné de son oncle et de son roi [36] par des instigateurs rusés qui ne pensaient pas le pousser aussi loin [37], se contenta de dire aux trois conjurés en sortant de table : « Il va monter à cheval avec une » faible suite [38]. »

Le mercredi après midi, le premier mai de la dixième année depuis que le roi Adolphe avait été tué de sa main ou à ses côtés, Albert descendit à cheval du château près de Bade, où il avait fait une partie de plaisir avec une rare gaîté. Outre Landenberg et Eberhard de Waldsée, causes de la haine qu'on lui portait dans le duché, il avait encore dans son escorte les conseillers

[35] Ce qu'*Albert de Strasbourg* raconte n'est guère vraisemblable, que Jean rejeta la couronne et se leva de table avec ses amis. Il aurait fallu que le roi fût en démence pour mettre sa vie immédiatement après à la merci de ces mêmes hommes dans une nacelle.

[36] « Ne se remembrant pas sa bénivolence » (le soin qu'il avait pris de lui pendant tant d'années.) *Hagen.*

[37] Personne ne s'attendait à un meurtre, et un prince électeur (n. 18) moins qu'un autre; celui-ci avait cherché à occuper le roi au moyen de cette affaire, afin que la Bohême eût le temps de s'armer.

[38] *Ottokar, Leob.* et *Hagen* ont fourni tous ces détails.

les plus considérés de l'Autriche [39], son cousin, le comte Burkhard de Hohenberg, Hugues de Werdenberg, qui fut victorieux près de Winterthur, le noble Griessenberg et beaucoup d'autres serviteurs et barons. Le roi plaisantait [40] en chevauchant à travers la plaine pour se rendre au passage de la rivière près de Windisch. Là, sous prétexte qu'il ne fallait pas surcharger le bateau [41], les conjurés le séparèrent de sa suite. Le roi, placé entre Eschenbach et Wart, arriva sur son domaine héréditaire de l'Eigen, en traversant le grand champ de blé, au pied des monts que domine Habsbourg, dans la plaine où brilla l'antique Vindonissa; Balm le suivait; Jean demeurait en arrière pour empêcher la barque d'aller trop tôt chercher le reste de la suite. Lorsque ce prince approcha, on lui dit à l'oreille [42] que c'était le moment. Le roi, sur sa monture, causait avec le chevalier Walther de Castelen; un chevalier de Finstingen était aussi présent. On entre dans des broussailles [43]. Jean s'élance : « C'est assez attendre! » dit-il. Eschenbach arrête le cheval du roi par la bride; Albert, étonné, croit encore à une plaisanterie. Tout d'un coup le duc Jean s'écrie : « Voici le prix de l'injustice! » et il lui traverse la gorge de sa lance [44]. Balm

[39] Albert de Buchheim, Etienne Michsauer, le long Kappeler.

[40] « Colloquiis solatiosis. »

[41] « Li roi volait estre aisié. » *Ottokar.* « Onus navi regiæ. » *Chron. Neob.* Un fonctionnaire dévoué au roi et que le roi aimait voulut à toute force l'accompagner; à la fin Jean le frappa et le blessa. Le monarque attribua ce procédé à la mauvaise humeur du jeune prince; le fonctionnaire trouva la chose surprenante. *Ottokar.* Quand l'heure est venue, prévoyance et bon avis ne servent de rien.

[42] « Susurro. » *Leob.*

[43] A un mille français du bateau (*Ottokar*), à l'endroit où est le maître-autel dans l'église de Königsfelden.

[44] Un grand nombre racontent, et la chose est vraisemblable, qu'il

lui fend la tête; Eschenbach le frappe au visage [45]. Wart demeure stupéfait. Albert jette un grand cri, puis tombe évanoui dans son sang; une pauvre femme, témoin de l'événement, se hâte de secourir le roi; il meurt sur ses genoux. En ce moment accourt son vieux chancelier l'évêque de Strasbourg; il le trouve privé de la parole, baise ses joues sanglantes, et le place sur un chariot. Tout Brougg sort; le pays s'émeut; Castelen poursuit les meurtriers et revient avec trois de leurs valets, qui, mis à la torture et tirés à quatre chevaux, gardent un courageux silence. Deux fois on avait attenté à sa vie[46], la troisième fois ce fut ainsi qu'il succomba. Aucun roi[47] ni empereur d'Allemagne, avant et après lui, ne périt de la sorte[48].

Le duc Jean s'élança sur le cheval du roi; ses amis et lui, effrayés comme s'ils n'eussent pas conçu cet acte, poursuivis par Castelen, s'enfuirent tous de différens côtés; depuis ce jour ils ne se revirent plus[49]. Le duc dirigea sa course dans la montagne avec un jeune

porta le premier la main sur lui. Mais *Ottokar* dit que le roi, dans son angoisse avait crié : « Secors, nevoz! » puis Jean : « Vecy secors; » qu'en disant ces mots il l'avait percé par derrière et lui avait brisé la nuque.

[45] Voilà ce que raconte Ottokar de Wart, contredit par d'autres récits.

[46] *Hagen*, 1297; et n. 15.

[47] La mort de Philippe (1208) ne fut pas juste non plus.

[48] Rodolphe de Liebek, chanoine de Constance et de Béronmünster, a raconté cet assassinat en vers latins, à peu près dans le goût de Claudien, et qui moisissent peut-être dans un monastère ou ailleurs. On a aussi de lui un abrégé de Casuistique en petits vers. *Pastorale novellum. Denis Catal. Vindob.* t. II, p. III.

[49] Il paraît que Jean fut à charge aux conjurés; aucun deux n'eut le courage de le sauver; « spe vacuum, salutis dubium, abegerunt. » *Leob.* Il s'enfuit plein de désespoir. Nul de ses complices ne resta dans la maison paternelle. *Hagen*.

homme de son âge, demeura peu de jours à Einsidlen, et se perdit à travers la forêt. L'on ne sait ni où, ni à quelle époque le seigneur de Balm mourut de chagrin [50]. Personne n'a ouï parler de Tégerfeld. Eschenbach s'enfuit avec Wart à Falkenstein, château de son oncle. Dans le premier moment où l'on craignait généralement qu'une révolte n'eût été concertée contre toute la maison d'Albert, Burkhard de Hohenberg conduisit, en grand deuil, le prince Léopold au château de Stein près de Bade. La reine Elisabeth, dont tous les enfans poussaient des cris vers le ciel, d'abord à demi morte, mais bientôt élevée au-dessus d'elle-même par la grandeur de son infortune, rassembla ses fidèles, et établit en qualité d'administrateurs des provinces antérieures de l'Empire, le comte Immer de Strassberg et messire Henri de Griessenberg, hommes énergiques, sages, irréprochables et universellement chéris [51]. La nuit qui suivit la mort d'Albert, un homme à cheval traversa son camp près du château de Fürstenstein, et s'écria : « Messire de Rotberg, le roi est assassiné. » Le lendemain matin on leva le camp; la paix et de l'argent furent offerts à l'évêque de Bâle. On envoya quérir du secours dans les Waldstetten; chaque fort, chaque défilé fut muni et gardé; et l'on obtint que le duc Frédéric, fils aîné du feu roi, lui succédât dans l'empire d'Allemagne.

[50] Il doit être mort peu après à Altbüren. *Wurstisen.* Voy. n. 74. Ses parens étaient probablement Rodolphe et Judenta; on donna à celle-ci comme tuteur, après la mort de son mari, Herrmann de Bonstetten, son parent, « homo ingenuus. » *Ch.* 1298.

[51] *Hagen*, 1308, qui change, il est vrai, Griessenberg en Triessenbourg. Encore en 1322 le noble seigneur, messire Henri de Gr. rendait la justice à Brougg, au nom des ducs. *Lettre de Königsfelden.*

Zurich répara ses portes ouvertes depuis trente ans[52]; car toutes les villes se mettaient en état de défense. En moins d'une année l'abbé Ramstein de Saint-Gall leva huit impôts pour les frais d'armement. A Bâle, les seigneurs Mönch, après que leur château eut été envahi et détruit par l'évêque et la noblesse, dûrent jurer d'abandonner la ville pour toujours[53]. Les gens de Schwyz élevèrent des remparts à l'entrée du pays; ceux d'Unterwalden fortifièrent par des pieux le port de Stanzstad et bâtirent une forte tour pour la défense et la garde de la contrée[54]. Puis les Waldstetten demeurèrent tranquilles spectateurs du mouvement des pays avoisinans et répondirent de la manière suivante à l'exposé des Autrichiens : « Nous ne voulons » pas venger le roi, qui jamais ne nous fit du bien, sur » ceux qui ne nous firent jamais de mal. Nous ne pren- » drons aucune part à leur action. Nous gardons la » paix avec tous ceux qui nous la laissent. » Soleure, qui, d'après un traité avec le roi Albert, devait fournir des troupes à ses fils, « tant qu'ils feraient en personne » la guerre de ce pays, » et Berne, qui se contentait de vivre en paix avec eux, renouvelèrent ensemble et pour toujours leur alliance[55]. Les villes de l'Argovie, se

[52] *Chronique de Krieg. Bibl. helv.* P. IV. p. 159.

[53] Cependant ils ne restèrent pas absens 14 ans; voy. la *ch.* n. 14.

[54] *Fugger.* La tour près de Stanzstad subsiste encore.

[55] *Ch.* 1308, ap. Solodoro, où Rych était avoyer; Münzer l'était à Berne. *Explication de l'alliance.* On trouve dans la *Chron. de Stettler* ad a. 1278 et dans un écrit d'ailleurs peu intéressant sur l'origine des ducs d'Autriche, rapporté par *Senkenberg, Sel. Juris,* t. IV, une chanson de l'an 1415, d'après laquelle on pourrait croire que le duc Jean aurait pu, à l'aide d'un soulèvement général, se maintenir dans les pays antérieurs dépendans de l'Autriche. Mais l'Argovie demeura fidèle, et le prince s'abandonna lui-même. Les conjurés agirent comme Brutus, « animo virili, consilio puerili. »

souvenant combien les rois Rodolphe et Albert leur avaient été plus favorables qu'aux nobles, jurèrent au château de Stein, de soutenir leur domination. A la recommandation de Pierre Aichspalter, archevêque de Mayence, et non sans l'entremise d'Otton de Grandson, évêque de Bâle [56], les électeurs de l'Empire appelèrent à la royauté le comte Henri de Luxembourg.

Mais le duc Léopold, ayant renforcé son armée dans l'intérieur de ses États héréditaires, vint au château de Wart [57] et le rasa après avoir mis à mort tous les serviteurs de messire Rodolphe. Quoique messire Jacques de Wart fût innocent du crime de son frère, le duc ruina toutes ses possessions, en sorte qu'il fut forcé de passer sa vieillesse dans une pauvre chaumière de Neftenbach, village bâti par ses aïeux. Farwangen, principal château du Seigneur de Balm, se rendit à discrétion; après quoi le duc et sa sœur Agnès, veuve d'André roi de Hongrie, firent décapiter, sous leurs yeux, dans le bois, soixante-trois gentilshommes et autres gens de guerre, qui protestèrent de leur innocence jusqu'à la fin. Ils renouvelèrent ce massacre après la destruction d'Altbüren, château que quarante-six hommes gardaient au nom de leur maître, messire de Balm. On dit qu'au jour où Maschwanden, château possédé par la maison d'Eschenbach, fut pris, et tous

[56] Il engagea la cour d'Avignon à ne pas soutenir cette fois l'ambition du roi de France. *Jean de Cermenate, Hist. Mediolan. Murat.* IX. Dans la suite encore il rendit au roi des services à Avignon. *Mussati*, L. IV. Cet historien, distingué par ses vues, rapporte que Philippe-le-Bel convoitait surtout le royaume d'Arles et la vallée du Rhône jusqu'à la frontière des Allemands (l. VI).

[57] Entre Tetlikon et Hünikon, non loin de la Thur. *Tschudi, Gallia Comata.*



les serviteurs de messire Walther tués, les soldats du duc, humains parce qu'ils étaient braves, sauvèrent à grand'peine des mains d'Agnès qui voulait l'égorger, l'enfant de ce seigneur, qui pleurait dans son berceau[58]. Il n'est pas douteux que cette princesse, âgée de vingt-huit ans, docile à son naturel sévère[59], eut une cruelle jouissance à exercer sa vengeance sur bien des innocens[60].

Quand Frédéric et Léopold, les deux aînés d'entre les princes, passèrent l'Albis pour marcher contre le château de Schnabelbourg[61], ils commencèrent à craindre les Waldstetten, qui gardaient encore souvenance de leur vieille amitié pour Eschenbach, les Zuricois qu'avoisinait le château, et même le roi Henri[62]. C'est pourquoi, afin d'entretenir avec eux

[58] *Chron. de Bullinger.* On lit dans l'écrit cité tout-à-l'heure et qui se trouve dans Senkenberg « que les capitaines épargnèrent l'enfant, touchés de sa grâce; qu'Agnès alle-même l'adopta en quelque sorte, avant d'en connaître le père; qu'à la fin elle lui laissa la vie, mais lui ordonna de prendre le nom de Schwarzenberg à la place de celui d'Eschenbach. »

[59] *Hagen*, 1308.

[60] « Plus qu'inhumainement, et autrement qu'il ne convenait à une femme. » *Tschudi.* « Adeo crudeliter ut Elisabetha, puella regia, sibi ipsa pati extrema videretur. » *Bucelin. Const.* ad 1309, d'après la légende de Sainte-Elisabeth. « Maintenant je me baigne dans la rosée de Mai, » doit-elle avoir dit à la vue du sang des 63 hommes de Farwangen. *Bullinger.* La reine même aussi, entièrement femme ces jours-là, dit lorsque son fils Frédéric se lassa de répandre du sang : « Je m'aperçois bien que tu n'as pas vu le cadavre. Comme il était défiguré! Je passerais volontiers ma vie à coudre et à filer si seulement je savais Albert vivant! » *Ottokar, Chron. en vers.* Les personnes de ce siècle avaient de l'énergie dans leur amour et dans leur haine.

[61] *Ottokar* dit que *les deux* princes prirent le château de Schnabelbourg et Albturn (peut-être une tour d'observation sur l'Albis).

[62] *Convention des honorables bourgeois de Zurich avec l'Autriche*, 1309, 1.er août, dans *Tschudi.*

là paix et le commerce, on donna aux Zuricois un grand et fertile champ des domaines du baron, ainsi qu'un bois au bord de la Sihl, premier territoire de leur ville[63]; on nomma des arbitres et des cautions pour évaluer et rembourser tous les frais de guerre qui pourraient survenir[64]. Au jour où ce château et tous les habitans furent détruits, le roi Henri étant à Spire[65], lança sur tous ceux qui avaient conspiré contre Albert le ban de l'Empire; par-là ils furent déclarés dignes de mort, séparés de la société de leurs amis, et livrés à la merci de leurs ennemis; leurs femmes furent considérées comme veuves, leurs biens confisqués au profit de l'état, avec la réserve des droits de leurs

[63] Ils avaient précédemment part à la forêt. *Richtebriev*, 1304.

[64] Griessenberg, Hartmann de Baldegk (le jeune. *Urbar.* 1309.) De Zurich : Rodolphe Muller et Jean Bilgeri, arbitres; Frédéric de Tokenbourg, surarbitre. Cautions : de la part de l'Autriche, l'écuyer-tranchant de Diessenhofen, Egbert de Goldenberg, Bütikon, etc. ; de la part de Zurich, Muller, d'Esche, le chevalier de Lunkhofen, l'avoyer Jacob Broun, Krieg, Schæfli, Bilgeri. *Ch. des arbitres*, comme quoi les ducs aient à payer 200 marcs aux Zuricois.

[65] La chronique en vers raconte deux circonstances remarquables de cette diète : qu'elle s'était tenue à Spire à la demande de l'archevêque de Mayence, que celui-ci, désigné par les conjurés comme séducteur de Jean, ne s'était pas cru en sûreté en deçà du Rhin; que les ducs avaient surpassé le nouveau roi lui-même par leur air d'indépendance et par leur éclat, et excité ses soupçons par leur nombreux cortége armé, puisqu'à une seule table on compta plus de 700 chevaliers; que là-dessus Frédéric avait parlé du danger provenant des puissans ennemis par lesquels son père était tombé, et que par là il avait entendu l'électeur de Mayence et Rodolphe, électeur palatin, gendre du roi Adolphe; qu'à la fin pourtant il leur avait promis la paix et avait consenti à ce qu'on rendît les honneurs funèbres à Adolphe et à Albert, dont les veuves Imagina et Elisabeth étaient présentes; que l'investiture rencontra néanmoins quelques difficultés, parce qu'on redemandait à l'Empire le patrimoine de Jean et beaucoup de biens qu'Albert s'était injustement appropriés.

enfans; tous ceux qui les recevraient, devaient être traités comme complices[66].

Le duc Jean était passé en Italie sous l'habit de moine; après que l'empereur Henri l'eut vu à Pise[67], il se perdit dans une telle obscurité qu'on ne sait à quel âge il termina sa vie[68]; on est incertain s'il mourut vieillard chez les Augustins à Pise, ou comme un religieux inconnu dans son héritage paternel de l'Eigen[69], et si le pauvre aveugle, que beaucoup de gens ont vu mendier sur le marché neuf à Vienne, était, comme il le disait[70], fils de ce malheureux prince et arrière-petit-fils du roi Rodolphe. Walther d'Eschenbach envoya à sa femme les titres des biens qu'elle lui avait apportés en mariage; puis il vécut trente-cinq ans comme berger dans le pays de Wurtemberg, se confessa, mourut et fut enterré avec l'honneur dû à l'antique race dont il ne restait plus rien, si ce n'est l'écho de chants aimés de l'Allemagne[71]. Le baron de

[66] *Ch.* Spire, devant Saint-Maurice. Balm est ici appelé von der Balmen. Les biens qui auraient dû retourner à l'Empire se retrouvent parmi les possessions des ducs. Peut-être plusieurs propriétés citées dans l'*Urbarium*, comme Oberhofen et Unspunnen, furent-elles acquises alors par leur maison. Il est à regretter qu'on ne sache pas pour quels châteaux le seigneur d'Eschenbach était devenu l'ennemi du roi.

[67] 1313. *Hagen* rapporte qu'il passait pour avoir péri à Pise.

[68] *Tschudi. Hemmerlin, de nobilitate,* le fait vivre jusqu'en 1368.

[69] *Hemmerlin* et *Félix Faber, Hist. Suev.,* au milieu du XVe siècle. Plus de 60 ans avant ces événemens, disent-ils, un vénérable vieillard d'une noble stature, nommé Jean (« Hanns »), vint dans ce lieu et y bâtit une cabane. Il connaissait fort bien toute l'histoire, et les religieuses le regargardaient comme le duc : sur le lit de mort il avait confessé l'être.

[70] *Thomas Ebendorffer de Haselbach :* « In sylva fœminam quandam secum habuit, et ex ea filium Lathonium genuit, quem sæpius Viennæ vidi, » etc.

[71] Herrmann d'Eschenbach, qui mourut vers 1326 évêque de Coire et

Wart, simple témoin oculaire de cette action, se trouvant dans la Haute-Bourgogne, en chemin pour aller à Avignon demander son absolution au pape, fut livré par le propre cousin de Balm et de sa femme, le comte Diebold de Blamont, au fils d'Albert[72], et condamné à mort par les juges criminels. Couché sur la roue, et les membres brisés[73], il parlait avec indépendance : « Je meurs » innocent ; toutefois, ce n'est certes pas un roi que les » autres ont tué, mais c'est l'homme qui, contre tout » honneur et tout serment, ensanglanta sa main par le » meurtre de son maître le roi Adolphe ; l'homme qui, » en dépit de Dieu et de la justice, retint l'héritage de » son neveu le duc Jean, et eût bien mérité de souffrir » mon supplice. Que Dieu me pardonne mes péchés. » Sa femme, de la maison de Balm[74], après avoir en vain

abbé de Pfævers (*Tschudi*, *Gall. com.*; *Sprecher*, *Pall.* l. III), fut le dernier de ce nom, selon *Hottinger*, *H. E.*, t. II, p. 152 ; dans les *chartes de* 1310 on voit le vavasseur Jean de Wædischwyl, de la même famille, vendre son fief impérial à Weiler, au pied du Brünig ; en 1315, ce même Jean, devenu chevalier, vend, de concert avec Walther, son oncle, d'autres fiefs que Léopold avait remis pour lui à Philippe de Kien ; en 1320, tous deux figurent dans l'acte par lequel les comtes de Kibourg confirment au couvent d'Interlachen le patronage de l'église de Thoune ; en 1323, Walther, distingué ici par la qualification de fils de Conrad, fait à ce couvent une donation de ses fiefs impériaux ; la même année il donne caution (« tenetur ratione obstagii ») pour le comte de Savoie. Nous n'avons point de traces postérieures de cette famille. Si l'infortuné dont il s'agit ici mourut en 1343, il fut sans doute le dernier de son nom.

72 « Celui d'Yla (Lisle) l'offrit à vendre aux princes. » *Hagen*.

73 A Brougg, où l'action se passa. *Tschudi*. D'après d'autres, à Winterthur, où Wart avait pu être jugé, vu la situation de son château. *Chron. Gemnic.* (*Pez.* Scriptt. II) ne parle sans doute que du seigneur de Wart dans ce passage : « Milites ducis Johannis miserabiliter trucidavit (Leop.) ad rotas positos membris confractis. »

74 C'est sans doute par une méprise provenue de ce nom que l'on crut

conjuré à genoux la reine Agnès d'accorder la vie à son mari, au nom de la grâce qu'elle espérait elle-même obtenir de Dieu au dernier jour, pria, sous la roue, trois jours et trois nuits, avec une énergique persévérance jusqu'au moment où il expira. Lui mort, elle se rendit à Bâle à pied, et y succomba à sa douleur. Rüsseling, écuyer du baron, partagea son supplice[75].

Après que, à l'instigation d'Agnès principalement, plus de mille hommes, femmes et enfans[76] innocens[77], eurent péri par le glaive du bourreau, cette princesse fonda, avec sa mère, à l'endroit où le meurtre fut commis, un couvent de frères Mineurs et un cloître de l'ordre de Sainte-Claire[78], deux communautés douées des mêmes franchises[79]. Élisabeth, sa mère, posa la première pierre[80] sur les ruines d'un palais de l'antique cité de Vindonissa; elle éleva le maître-autel à la place où le roi avait expiré; le jour anniversaire de sa mort on y distribuait du pain aux pauvres d'un mille à la ronde[81]. Le couvent de Königsfelden fut fondé libre de tout impôt et de toute juridiction civile[82]; il coûta

que le seigneur de Balm était mort en 1310, dans un couvent de femmes, à Bâle. Ce fait s'applique parfaitement à elle. Voy. du reste aussi *Hagen* et *Fugger*.

75 D'après la *chronique de Bahn*, il arrêta le cheval du roi par la bride.

76 *Bucelin*. l. c. et beaucoup d'autres.

77 Il est évident que l'action n'avait pas été méditée, et que le projet n'en avait pas été communiqué à d'autres qu'à ceux qui la commirent.

78 *Acte de fondation de la reine Elisabeth*. Vienne, 1311.

79 Urbain IV « regulam instituerat »; Bref de Bonif. VIII, de la 4e année de son pontificat dans les archives de ce couvent.

80 *Hagen*, 1308; les fondemens ont fourni la preuve qu'il y avait eu là une superbe construction. L'écrit cité par *Senkenberg* (n. 55), mentionne un aqueduc qui partait de Brunegk.

81 *Lettre de Königsfelden*. 1322.

82 *Lettre de franchise du duc Otton*, 1330.

trois cents marcs d'argent. La reine Élisabeth, beaucoup de princesses et de nobles dames le dotèrent si richement de terres[83], de dîmes, de joyaux et d'habits précieux[84], et tous ceux des habitans de la contrée circonvoisine qui voulaient plaire à Dieu ou à la cour, apportèrent tant d'offrandes, que plus de quarante sœurs[85], qui tour à tour avec quelques religieux desservaient le culte[86], trouvèrent un entretien temporel surabondant[87]. Agnès, qui dès sa jeunesse n'avait

[83] Particulièrement du riche patronage de l'église de Staufen et d'une métairie à Rheinfelden, qu'Elisabeth avait achetée. *Acte de fondation*, Vienne, 29 septembre 1311.

[84] « Des mouchoirs, des draps, des nappes, etc. en soie. » *Lettre d'Agnès*, 1318. Le *livre de Königsfelden* ajoute des bijoux de sa mère, inaliénables (*ibid.*) et 3000 marcs.

[85] Quarante d'après une *lettre d'Agnès de* 1330 ; quatre de plus d'après une *lettre* subséquente de 1335. Le premier de ces documens nous fait connaître de qui Agnès avait acheté toutes ses terres ; elle acquit Endfelden en Argovie de *Disentis*, beaucoup de terres dans les bailliages libres inférieurs d'*Interlachen*, à Husen la propriété de Werner *de Wolen*, chevalier, à Hallwyl des terres de *Muller*, de Zurich, etc. 235 marcs d'argent *valent* (c.-à-d. rapportent d'intérêt) annuellement 7 marcs.

[86] *Réglement* à ce sujet, de 1332. La discipline du couvent fut réglée sur les institutions du couvent de Sewemengen (Seplingen), près d'Ulm, établies d'après les prescriptions de sainte Claire elle-même ; le fondateur était allé neuf fois en pélerinage vers elle. *Chron.* On trouve beaucoup de détails dans la *constitution* (*Hanvestè*) *du couvent*. Les frères pourvoyaient aux choses extérieures, temporelles. Les sœurs prenaient soin des ornemens d'église, du linge, de la soie, des bijoux, de la cire, de l'huile, de la verrerie. Elles conservaient les bijoux que la reine Elisabeth avait légués sur le lit de mort, et elles les prêtaient aux jours de grandes fêtes. Le célèbre Michel de Césenne, général de l'ordre, accorda enfin un chœur à l'église et aussi aux religieuses.

[87] Du riz, des amandes, des figues, du sucre, des raisins secs et des poules pour celles qui étaient malades et alitées ; pour les autres, à midi, deux espèces de bouillie, un plat d'œufs ; le soir, une bouillie, un plat d'œufs, un plat de laitage ou du fromage ; en outre de la viande de porc, du gibier en salmis, des marinades, du fruit, et pour cinq sœurs deux

pris plaisir ni aux tournois ni aux pompes de la cour[88], et s'était mariée à regret[89], se retira dans ce couvent[90]. Quand elle avait entendu la messe avant le

pots (quatre bouteilles) de vin. Le jour anniversaire du roi André, dont Agnès avait été veuve, on distribuait aux pauvres le pain de sept muids de blé; chacune des religieuses en recevait deux livres pour son repas, et la valeur du double en argent pour ses menus plaisirs; les femmes-ermites et les pauvres honteux en recevaient une livre, de même les prêtres qui se présentaient au couvent, etc. *Ordonnances d'Agnès* 1330. Les religieuses recevaient en trois ans deux robes blanches, tous les cinq ans un manteau; en outre, du produit des terres et d'autres rentes, des jupons, des mouchoirs de tête, des chaperons, la literie, le linge, des souliers d'été et des souliers de feutre. *Ordonnances d'Agnès de* 1325 et celles ci-dessus. La *Chronique* dit qu'Agnès voulut établir ce couvent sur un pied tel que toute fille de prince pût y vivre honorablement.

[88] Elle était de petite taille, et les écrits du temps ne font guère l'éloge de sa beauté. Elle chercha ailleurs sa félicité. Enfant, elle aimait la solitude, afin de prêter l'oreille à « ce que Dieu lui disait. » Elle s'entendait souvent avec Rodolphe, le plus cher de ses frères, qui mourut jeune comme roi de Bohême, pour prier à la même heure dans des chapelles. Elle s'exerçait principalement à briser par la loi de Dieu l'orgueil naturel. Tous ces détails sont tirés de la *Chronique du couvent de Königsfelden*, dont le prince *Martin Gerbert* de Saint-Blaise a donné une copie dans *Crypta nova*.

[89] Ayant été fiancée à un Colonna, « elle demanda instamment de ne pas partager son lit. » *Hagen*. Elle avait promis à Notre-Dame 90,000 *ave*, si elle la dispensait de ce mariage; car elle apprit à cet égard quelque chose qui lui paraissait par trop indévot. En général elle demandait à n'être qu'une simple colombe, et ne portait qu'une robe de laine grossière, de ses propres moutons. Étant fort avancée en âge, elle assura avoir été fiancée dans ses jeunes années à Jésus, et elle l'appelait « ma douce rose, mon roi, mon empereur. » Elle prenait surtout plaisir à l'histoire de l'enfance du Sauveur. Elle aimait à le retrouver dans les enfans pauvres, et elle les habillait. *Chronique*. Tout cela annonce chez elle le sentiment d'une beauté supérieure que le monde ne donne pas. Agnès aspira invariablement à cette beauté durant quatre-vingts ans; et cet idéal lui rendait tout facile. Voulez-vous vaincre le monde? créez-vous un type plus sublime que le monde et qui ne s'y trouve pas.

[90] Dans une *lettre de* 1318, elle distingue son habitation du reste

repas du matin[91], et qu'elle avait l'après-midi brodé des ornemens d'église[92] avec ses femmes, elle lisait dans une Bible allemande et dans la légende des saints. Elle jeûnait strictement[93], montrait de l'humilité en lavant les pieds des autres[94], de la charité dans ses aumônes[95], et une telle piété dans sa vie, qu'elle surpassa Hildegarde de Wolhausen, la plus célèbre religieuse de l'Argovie[96]. Cependant ce fut en vain qu'elle désira que le frère Berthold Strobel d'Offtringen, ancien homme de guerre

du couvent. C'était une « humble maisonnette entre la demeure des frères et celle des sœurs, du côté du soleil levant; personne ne pénétrait là sans y être appelé; nul homme n'était admis à y passer la nuit; trois dames qu'elle avait amenées avec elle la servirent quarante ans. Les sœurs ne pouvaient point recevoir d'hôtes. *Acte de fondation.* Le provincial leur avait imposé la clôture en 1312.

91 Charles-Quint encore avait l'habitude de prendre son premier repas à neuf heures. *Son hist. par un témoin oculaire* dans le *Musée allemand*, 1781. A cause d'un semblable usage les Bernois appellent « repas du matin » (« Morgenessen ») le dîner que les autres Allemands appellent « repas de midi » (Mittagessen ou Mittagsmahl).

92 « En or et incomparables » *Chronique.* « Choses précieuses en l'honneur de Dieu. » *Hagen.*

93 Aux jours de fête elle donnait parfois « un honnête repas », mais de telle sorte que sa table surpassait toujours en frugalité la table du reste du couvent. Quand sa santé l'obligeait à ne pas observer les jeûnes, elle mangeait debout à sa fenêtre.

94 Elle visitait les malades et les lépreux, leur faisait l'aumône de la main à la main, et assistait les femmes en couche.

95 Sans hypocrisie. Les « femmes vagabondes » étaient aussi nourries; elle donnait un florin à la fille qui ouvrait la danse à la foire de Zurzach. *Rhan Msc.* Elle donnait de l'argent aux vagabonds (« riffion Buben, » « ruffians » en angl.) et aux musiciens, tout comme aux coureuses, afin qu'ils péchassent moins tant que cet argent durerait.

96 *Le même*, 1308. « Toutes à genoux, » dit sœur Heig, lorsque mourante elle vit entrer Agnès; « à genoux! dans celle qui s'avance là habite le Seigneur mon Dieu. » *Chr. de Königsf.*

du feu roi Rodolphe[97], et qui vivait en ermite dans la caverne d'un rocher, au-dessous de Brougg, avec le frère Nicolas de Bischofzell, fréquentât l'église de son couvent. Il lui dit : « Madame, c'est mal servir Dieu que » répandre le sang innocent et fonder des couvens au » moyen de la rapine. Dieu prend plaisir à la bonté et à » la miséricorde[98]. » D'autres aussi croyaient « la reine » une femme extraordinaire, active et rusée, déter» minée comme un homme, et à la sainteté de laquelle » il ne fallait pas se fier[99]; ils ne lui remettaient qu'à » regret les dons auxquels ils s'étaient engagés[100]. »

Cependant le roi Henri, sur le témoignage des serviteurs eux-mêmes et des conseillers d'Albert[101], non-seulement avait déclaré injuste[102] l'usurpation de ce monarque à l'égard de Wyl; mais il donna encore aux Suisses, soit pour leur dépendance immédiate de l'Em-

97 Il vainquit en présence du roi dans le grand tournoi à Lausanne, en 1275.

98 *Tschudi* et *Hottinger*, l. c. 147. Elle enrichit des biens des seigneurs de Wart le couvent des religieuses de Tös; ap. *Senkenb.* l. c. n. 55.

99 *Tschudi.* Voy. les plaintes amères de la légende de Sainte-Elisabeth contre Agnès dans *Bucelin*, l. c. après 1309. Nous partageons l'opinion de Charles IV, qui estimait qu'elle avait été sans égale en sagesse et en profondeur de sentiment. *Chron. de Königsf.* Grande femme, ne fût-ce que par sa constance à suivre une idée et par l'uniformité de sa vie.

100 *Le pape Jean XXI* au trésorier de Bâle, 1329; *le même* au couvent de Wettingen, 1334.

101 Werdenberg, Strasberg, et « strenui viri » Baldegk, écuyers-tranchans de Diessenhofen et d'autres sont mentionnés.

102 *Charte royale*, 1310, 1er mai, ap. Turegum. Par une autre, 1311, Laude (Lodi) 8 Kal. Maii, Henri renouvelle en faveur de Saint-Gall l'assignation de 1300 marcs, donnée par le roi Adolphe à l'abbé Guillaume sur les revenus que l'Empire possédait à Saint-Gall, à Appenzell et ailleurs.

pire[103], soit pour leur indépendance des tribunaux étrangers[104] auxquels on les avait dénoncés comme destructeurs des châteaux[105], des lettres de sanction telles, que jamais leurs ennemis n'osèrent les accuser devant un bailli d'Empire impartial[106]. Le sort des gouverneurs ne semblait pas injuste au nouveau roi; les Waldstetten n'avaient enlevé aux comtes de Habsbourg ni un schelling de leur revenu, ni un seul de leurs valets. Trois cents confédérés accompagnèrent le roi Henri quand il traversa Lausanne avec ses troupes pour aller faire la campagne d'Italie[107]; les autres se retirèrent dans les montagnes avec leurs troupeaux.

Tel fut le résultat de l'ambition inquiète du roi Albert d'Autriche : il acquit à sa maison quelques seigneuries, aux dépens de la confiance et de la bienveillance des peuples et des souverains, et entraîna prématurément dans sa triste chute le fils unique de son frère, les plus illustres serviteurs de ses ancêtres, et une

[103] Les documens sont dans *Tschudi*, 1309, et au sujet de Steinen et d'Arth, expressément admis sous la protection de l'Empire, 1310.

[104] *Ch.* 1309. « Vestris inquietudinibus obviare cupientes; nostræ majestatis consistorio duntaxat excepto; coram advocato nostro provinciali inter fines vallis parati sitis juri stare. » Il est singulier que la formule « dans les limites de notre bon plaisir » (« usque ad voluntatis nostræ beneplacitum ») ne se trouve pas dans la charte adressée à Schwyz; est-ce par inadvertance ou parce que Schwyz fut, dès les temps les plus anciens, le siége de la liberté et de l'indépendance ?

[105] On voit, par les termes formels de la *ch.* n. 62, que les ducs avaient en 1309 le projet d'investir les Waldstetten, et il n'y a pas trace de quelque autre autre occasion qui leur en ait été donnée.

[106] Le comte Rodolphe de Habsbourg-Lauffenbourg s'appelle dans la *Ch.* n. 102, et jusqu'en 1318, « Advocatus provincialis. »

[107] Voy. dans *Mussati*, l. I, le discours qu'il prononça à Lausanne et le petit nombre de ceux qui marchèrent avec lui au-delà des Alpes.

antique et célèbre maison seigneuriale. L'entreprise des Suisses qui, pour le moment, ne changea rien à leur situation, donna lieu, d'une part, à cent quatre-vingt-dix ans de querelles et de guerres[108], de l'autre, à la réunion indissoluble de toute l'Helvétie et de la haute Rhétie en une confédération. Ceci arriva après la mort d'Albert, déjà si heureuse pour les Waldstetten, grâce à cette combinaison admirable d'événemens imprévus par laquelle, d'après le témoignage de l'histoire universelle, une main invisible guide toutes les nations et leurs souverains vers un but qu'ils ignorent.

Dans une querelle du couvent de Saint-Urbain, les Soleurois rasèrent un château que messire Orchtulf d'Uzingen, citoyen d'Uri et l'ennemi du monastère, possédait en Argovie[109]. Les Suisses demeurèrent dans les limites de leur pays.

Pendant le démêlé avec l'Autriche, le couvent d'Einsidlen, qui se trouvait sous l'avouerie des ducs, suscita un nouveau différend pour le partage des terres. La plupart des chanoines faisaient peu de cas du campagnard, qui, de son côté, ne craignait pas leurs armes spirituelles. Cette querelle fut pacifiée par l'avoyer, les conseillers et les bourgeois de Zurich, au moyen d'un traité qui fixait le cours régulier de la justice[110]. Les Zuricois tenaient à la paix du pays, parce qu'ils faisaient le commerce avec l'Italie par la route du Saint-Gothard[111]; d'ailleurs depuis que la

[108] De 1309 (voy. n. 105) à 1499.

[109] Guttenberg près Langenthal.

[110] *Ch.* Zurich, au couvent des Prédicateurs, 14 mars. *Tschudi* la rapporte. Parmi les arbitres se trouve encore Jacob de Wart; ses malheurs ne furent comblés que vers 1323.

[111] *Schinz*, *Hist. du commerce de cette ville.*

maison de Habsbourg entravait leur commerce avec Lucerne, beaucoup de Suisses désiraient mener à Zurich, en traversant le territoire d'Einsidlen, leurs bestiaux et le produit de leurs pâturages[112]. Quatre semaines après, deux hommes de Schwyz et leur famille firent un pélerinage à Notre-Dame d'Einsidlen : leurs dévotions terminées, ils se promenèrent et furent abordés par le curé, le maître d'école et quatre nobles chanoines qui les entretinrent du peuple de Schwyz, de sa grossièreté et de son injustice; « elles ne lui serviraient » plus de rien, » dirent-ils « puisque des hommes » qui les connaissaient étaient devenus juges de leurs » affaires. » Les Schwyzois répondirent « qu'ils ne de» mandaient que des choses équitables; qu'au reste, » un baron ne valait pas mieux qu'un homme libre.» Ceci fâcha les chanoines; ils tirèrent leurs couteaux et blessèrent les Schwyzois. Les femmes poussèrent les hauts cris; il se rassembla une foule au milieu de laquelle ces hommes purent se réfugier. A Schwyz, le landammann, Conrad ab Iberg, convoqua la commune du peuple. Celle-ci envoya un courrier à Einsidlen « pour déclarer qu'elle regardait la paix comme scan» daleusement rompue. » Cet incident déplut à l'abbé Jean de Schwanden; mais, quoiqu'il promît de punir les coupables, il était trop indulgent et trop peu maître pour sévir; c'est ce que lui fit comprendre sa partie adverse. L'abbé écrivit à Zurich pour invoquer la forme juridique dont on était convenu, et d'après laquelle quatre arbitres devaient tout entendre, et juger l'affaire avec le chevalier Rodolphe Muller, surarbitre.

112 La *convention de Schnabelbourg* (*ch.* de la n. 62) concerne déjà cet objet.

Les paysans, se souvenant de la faveur dont les moines, s'étaient glorifiés de jouir auprès du juge, déclarèrent « que les chanoines ayant violé la paix, Schwyz n'était » pas tenu de se soumettre aux formes de la procé- » dure. »

Comme on avait arrêté que quiconque n'accepterait pas le jugement paierait deux cents marcs d'argent, cette amende fut imposée aux Schwyzois par le chevalier Muller. Ils répétèrent qu'il n'avait plus rien à leur commander. Là-dessus, le couvent envoya les ôtages pour la paix à Zurich, à l'effet de manger et de boire aux frais de l'ennemi, suivant la coutume de ce temps, où, même dans les affaires civiles, les juges et la partie plaignante mangeaient chez le condamné, ou faisaient bombance à ses frais dans les auberges, pour l'obliger à se soumettre[113]. Ils demeurèrent à Zurich jusqu'à ce que les Zuricois leur ordonnassent de s'en retourner; les Schwyzois en appelèrent à l'Empereur. Tant que ce monarque fut en Italie, et que la maison du roi Albert exerça sa sanguinaire vengeance, les habitans des Waldstetten se rendirent aux marchés de Zurich, mais armés.

Lorsque le maire de Bürglen mourut, le vavasseur Jean de Séedorf d'Uri commença, au sujet de sa succession, une longue guerre contre Rodolphe Tschudi, qui, à Glaris, tenait le parti des ducs. Des rencontres eurent lieu dans la vallée de la Linth et dans le Schæchenthal où, depuis la Vepcha jusqu'à la Gemsfeyer et jusqu'aux glaciers des Alpes Clarides, le voyageur ne trouve pas toujours un sentier commode entre de gras

[113] *Füsslin, Géogr.* t. II, p. 292, cite là-dessus un passage du *Coutumier de Winterthur.*

pâturages et la glace éternelle. La querelle des nobles dura onze ans ; les cœurs des paysans ne se désunirent pas[114].

Cependant Rodolphe, de la maison de Habsbourg, seigneur de Lauffenbourg et de Rapperschwyl perdit, par suite de la haine héréditaire de Habsbourg-Autriche contre Habsbourg-Lauffenbourg, le bailliage impérial que lui avait confié l'Empereur[115]. Le duc Léopold devint puissant auprès de l'Empereur, soit en fiançant sa nièce, Catherine de Savoie[116], soit par le zèle valeureux qu'il mit à combattre pour lui[117] dans les périlleuses révoltes des Milanais[118]. Eberhard, baron de Bürglen, après lui bailli impérial dans les Alpes, lorsque les Schwyzois résolurent de s'en rapporter à sa décision pour les deux cents marcs et pour l'entretien des ôtages, obtint qu'en faveur de leur vieille amitié, le chevalier Müller se désistât de ses prétentions, et que Werner Stauffacher, alors landammann,

[114] *Gilg* et *Henri Tschudi*, l'un, le grand chroniqueur, dans sa *Chronique suisse*; l'autre, dans sa *Chronique de Glaris*. Ce Séedorf était connu parmi les bergers sous le nom de guerre de « diable de Schwyz, » son ennemi sous celui du « long Riebing. » *Herrmann Herrmanni*, dans l'histoire généalogique des Tschudi, raconte, d'après la tradition, que Rodolphe ayant un jour brisé toutes les armes de cet adversaire, celui-ci arracha un pin, dont il assomma neuf de ses ennemis. C'est l'âge héroïque des Grecs.

[115] Voy. comment la reine Elisabeth voulut le forcer à lui céder l'avouerie de Saint-Blaise. *Ch.* 1131, *Herrg.*

[116] *Ch.* Zurich, 1310; avril; voy. plus bas.

[117] *Ann. Leobiens.* : l'annaliste a tort toutefois de faire dériver de cette circonstance le mariage qui avait eu lieu plus tôt.

[118] *Macchiavelli, Storie*, l. I. C'était la sédition habilement dirigée par Matteo Visconti, et dont il sut rejeter la faute sur ses adversaires de Torre.

et d'autres habitans des Waldstetten fussent cautions pour la somme de neuf cents livres[119].

Mais les Lucernois, sujets des ducs, allèrent en armes, montés sur une grande barque nommée l'*Oie*, jusqu'à la tour de Stanzstad, dans le but de surprendre le pays d'Unterwalden. La sentinelle donna l'alarme au peuple, au moyen de flambeaux, et roula en même temps une meule sur la barque ennemie. Alors le *Renard*, bâteau de marché des gens d'Uri, s'étant par hasard approché, la mort assaillit les Lucernois de plusieurs côtés.

Les habitans de Schwyz pensèrent qu'il fallait ramener la paix par la terreur, qui rend plus traitable dans les négociations. Durant la nuit du premier mars, ils cernèrent le couvent d'Einsidlen avec tant de célérité que personne n'en put échapper. Au milieu de la consternation générale de ceux auxquels la religion du lieu semblait une protection inviolable[120], les chanoines dont il a été question, Rodolphe le maître d'école, qui a célébré en vers les malheurs de cette nuit[121], et Jean, le curé, que la crainte miraculeuse inspirée par la sainte chapelle[122] ne put sauver, furent

[119] *Ch. du gouverneur impérial*, 1313, Eiolen près de Zoug. *Tschudi* la rapporte.

[120] De là peut-être quelques exagérations dans *Hemmerlin :* « non aliter quam in expugnata urbe sævitum; » que l'armoire contenant les sacremens et les reliques avait été renversée; les registres et le rentier, brûlés; le garde-manger et la cave, vidés; les vêtemens sacerdotaux, les tentures et les livres richement reliés, emmenés.

[121] *Hartmann. Ann. Einsidl.* Il nomme parmi les prisonniers Otton de Schwanden, Burkhard de Wülflingen, Ulrich de Jægistorf, Thüring d'Attinghausen, qui termina en 1350 le différend entre Schwyz et Einsidlen, Ulrich de Krambourg, Herrmann de Bonstetten, encore jeune à cette époque, abbé de Saint-Gall de 1334 à 1360, etc.

[122] Le lieu le plus saint de l'abbaye, consacré par les anges.

tirés de ce sanctuaire et conduits à Schwyz par-dessus les montagnes. Lorsque l'abbé apprit ce fait inouï au château de Pfefficon où il se trouvait, tandis que les prisonniers craignaient la mort ou de mauvais traitemens, il écrivit à messire Lütold de Régensberg, dont le fils Jean était au nombre des captifs, au comte Rodolphe de Rapperschwyl[123], à Frédéric, comte de Tokenbourg et à d'autres amis des malheureux chanoines, les priant d'obtenir leur délivrance « pour leur propre » honneur, vu que chacun aurait ensuite d'autant plus » de plaisir à montrer de l'amitié aux Waldstetten[124]. » Après avoir entendu lire les lettres de ces seigneurs, la commune délivra les chanoines de la prison et de leur angoisse, mais l'entretien des ôtages fut mis sur le compte du chapitre. Cependant la difficulté des paiemens, ou l'indignation qu'inspirait une action si hardie, engagea les Zuricois à faire une alliance de deux ans avec le duc, et à lui prêter secours même contre les Waldstetten[125].

Ces évènemens se passèrent à l'époque où, après la mort prématurée de l'empereur Henri, Louis, duc de Bavière, et Frédéric, l'aîné des ducs d'Autriche, se disputaient le trône impérial. Comme les électeurs et

[123] Le curé et le maître d'école étaient ses serfs.

[124] *Lettre du vieux Régensberg* et de *Rodolphe*, dans *Tschudi* : « Honorandis et prudentibus viris, W. Stauffacher, Ammanno Suitiæ, et incolis omnibus ejus regionis. » Régensberg prend le même engagement pour le comte Ulrich de Pfirt et d'autres de ses amis. Il écrivit lui-même sa lettre en latin. *Balbæ*, *vig. S. Greg.* C'est sur lui que descendit le Saint-Esprit.

[125] Cette circonstance, qui n'était pas ordinaire dans les alliances de Zurich, fait voir que Schwyz était menacé déjà avant l'élection du nouveau roi. Voy. ci-dessus, n. 62.

toute l'Allemagne se divisèrent, les Waldstetten, se souvenant des dangers qu'ils avaient courus sous Albert, se déclarèrent pour le roi Louis; le duc Léopold l'apprit avec un vif chagrin. Toute sa vie nous le montre agissant et sentant avec violence, espérant tout de l'énergie de ses passions, terrible à lui-même et aux autres par la colère et le désespoir, quand son attente était trompée.

Dans ce temps, l'abbé d'Einsidlen et Gerhard[126] de Bénar, évêque de Constance, dans la province duquel se trouvaient les Waldstetten, les excommunia, et, sur l'accusation du prélat[127], la cour impériale de justice à Rothweil les mit au ban. Ils furent relevés de l'excommunication par Pierre Aichspalter, électeur de Mayence et archevêque de Constance. Le roi Louis annulla le ban avec de grandes plaintes sur l'orgueilleuse violence du parti d'Autriche, qui voulait tout détruire[128]. Mais Léopold résolut d'entrer avec la force-armée dans les vallées, parce qu'elles n'avaient pas craint de lui déplaire; les subjuguer, une fois qu'il y aurait pénétré, lui semblait un jeu[129]. Les historiens s'accordent à dire qu'il menaçait « d'écraser » ces manans sous ses pieds, » et qu'il prit avec lui

[126] Ou Eberhard; il paraît avoir été d'origine française.

[127] Cela résulte de l'*acte* par lequel *le roi Louis leva le ban* lancé contre eux « par la faute d'un certain abbé nommé d'Einsidlen. »

[128] *Lettre du roi Louis*, 1315, 17 mars. « Afin de fermer la bouche aux méchans causeurs, nous voulons vous mander ce que nous avons fait jusqu'à ce jour. » *Münster, Cosm.* III, rapporte une lettre de lui qui commence ences termes : « Viri constantissimi, adversariorum comminationibus ne sinatis animos vestros demulceri, » etc.

[129] *Leoben*. « Ut ad imminentes casus vim augeret. » Il connaissait la valeur de leurs soldats et l'importance de leur position pour l'Italie et la Haute-Rhétie.

beaucoup de cordes pour emmener ou pour pendre leurs chefs [130]. Peu de princes savent de quels miracles est capable un peuple poussé à bout; quant à Léopold, il méprisait le manque d'exercice de ces bergers dans les arts de la guerre. Leurs voisins, inquiets pour eux-mêmes, parce qu'après la soumission des Suisses il n'y aurait dans ce pays contre la terrible puissance de l'Autriche, ni aide pour la liberté, ni refuge pour la noblesse, cherchèrent, par une médiation, à détourner les armes de Léopold. Mais comme il demandait aux Waldstetten des choses incompatibles avec leur liberté [131], ils répondirent au comte Frédéric de Tokenbourg : « Nous aurions le droit de nous plaindre du duc : s'il » vient nous subjuguer, nous l'attendrons avec Dieu, » et nous nous défendrons contre son armée. » Ils préférèrent avec raison le danger à une paix désavantageuse. L'expérience nous apprend combien le découragement est funeste à tout peuple; que seraient donc devenus ceux qui ne demandaient que la liberté, si l'espoir de la consolider par leur courage les eût abandonnés !

Après qu'à Bâle on eut célébré le mariage du roi Frédéric avec Isabelle d'Arragon, et du duc Léopold avec Catherine de Savoie, par de nombreux tournois et de grandes magnificences [132], Léopold passa devant Soleure, ville qui ne voulait pas reconnaître son frère pour roi, et se rendit au château de Bade où il tint un conseil de guerre et arrêta le plan suivant : « Afin que

130 *Vitodur*, le sujet du duc; *Tschudi*, le Suisse.

131 Ils devaient reconnaître son frère, et par conséquent toujours le roi que l'Autriche préférerait.

132 « In maximo tripudio populorum. » *Ann. Leob.; Fugger; Zurlauben, Tables.*

» la guerre contre les Waldstetten se fasse et se termine » aussi vite qu'heureusement, il faudra les attaquer de » trois différens côtés. Quand les Suisses apprendront » ce projet, leur ligue, dont ils sont si fiers [133], se dis- » soudra, et ils se défendront mal en tous lieux; ou » bien nous surprendrons l'ennemi, nous le battrons » ici, nous l'arrêterons là, nous le cernerons et enfin » nous l'anéantirons. » Là-dessus on décida de quel côté et par qui chaque assaut serait livré, et lorsqu'enfin les constellations semblèrent propices à la cause autrichienne, que chacun se fut soigneusement équipé, Léopold se mit en marche. Le comte Otton le jeune [134] de Strasberg, auquel les rois avait hypothéqué le bailliage impérial de l'Oberhasli et les ducs la terre héréditaire de Walther d'Eschenbach [135], put facilement, à cause de l'amitié qui unissait l'Autriche et le comte Pierre de Gruyère [136], et de l'inimitié qui divisait la noblesse et les paysans libres, remonter l'Oberland jusqu'aux frontières d'Unterwalden avec quatre mille hommes. Plus de mille hommes s'armèrent sous les ordres des magistrats de Willisau, de Wollhausen, de Rotenberg et de Lucerne, pour attaquer Unterwalden du côté du lac.

Le duc lui-même, d'une taille majestueuse, et vrai héros chevaleresque [137], se dirigea sur Zoug suivi de

[133] Voy. n. 168.

[134] Fils de Berthold, qui avait épousé la nièce du roi Rodolphe; neveu d'Otton l'ancien, auquel Albert donna Laupen et d'autres lieux dépendans de l'Empire.

[135] *Tschudi*, 1310, 1316. *Ch. d'Henri, duc d'Autriche*, par laquelle il autorise Léopold à hypothéquer à Otton de Strasberg les villes et châteaux d'Interlachen, Unspunnen, Oberhofen et Balm.

[136] *Traité de mariage avec Catherine de Savoie*, 1310. *Guichenon*.

[137] *Haselbach*. *Hagen* écrit : juste et débonnaire aussi, beau et sage

deux colonnes; la cavalerie pesante, fort nombreuse, qui semblait l'orgueil et le noyau de l'armée, parce qu'on ne discernait pas assez la nature du terrain et des armes, marchait en tête; avant la tactique nouvelle, les rangs se formaient d'après le courage de chacun. Sous le valeureux duc s'avançaient toute l'antique noblesse de Habsbourg, de Lenzbourg et de Kibourg, habitant les bords de la Thour et de l'Aar; le maréchal de Hallwyl, en tout dévoué aux ducs [138], triste du malheureux coup que dans un tournois il porta à un noble adversaire [139]; Landenberg altéré de vengeance, ainsi que les Gessler; plusieurs de Bonstetten [140] auxquels une longue domination avait fait connaître les bords du lac d'Egeri [141]; le comte Henri de Montfort à Tettnang, soit par orgueil aristocratique, ou par

aussi, habile à découvrir les secrets et à gagner la faveur de tout le monde. La *Chronique de Königsfelden* l'appelle à son tour « un maître ingénieux et ordinairement populaire, doué du courage du lion, magnanime en toutes choses et prudent. » Il y avait en effet des principes de grandeur et de noblesse chez ces vieux Habsbourg.

[138] Il paraît avoir assisté les ducs dans leur guerre vengeresse; toutefois Farwangen n'avait pas été donné, mais acheté en 1338.

[139] Au comte de Katzenelnbogen. *Fugger*.

[140] Les moines de Cappel s'engagèrent, à cause d'une dotation de 1285, à fournir annuellement à Herrmann de Bonstetten 400 « pisces Rufos de Egre » (de petites truites fort délicates). Je sais que *Herrg.* a inutilement cherché dans les chartes le comte Rodolphe de Lauffenbourg; mais ce silence peut s'expliquer de plus d'une manière, et diverses négociations de 1315, dont le père Marquard publie les chartes, paraissent éclaircies en partie par la destinée de ce jeune comte, dont le patrimoine était à Lauffenbourg, comme celui de son frère à Rapperschwyl. Je n'ai pas voulu nommer le comte de Kibourg.

[141] Ce lac, au pied de très-hautes montagnes, est excessivement profond, entouré de rivages tantôt sombres, tantôt gracieux. Conformément à la simplicité primitive, on le parcourt encore fréquemment dans des troncs d'arbres creusés.

zèle officieux, ennemi acharné des Waldstetten; deux comtes de Thoune et de Lauffenbourg, rivalisant pour la gloire de leurs premières armes; Tokenbourg entraîné presque à regret, et en reconnaissance de ce que les ducs lui avaient donné le patronage de Glaris et de Gaster [142]; de même le valeureux comte Werner de Honberg [143], parce que l'Autriche possédait l'avouerie d'Einsidlen, couvent dont il tenait des fiefs [144]; ou espérait-il peut-être hériter un jour de Rapperschwyl [145]? Près de Zoug, se joignirent à cette armée tous ceux qu'une vieille haine des bourgeois [146] rendait les ennemis de la liberté, ou qui mus par une crainte excusable ne prenaient qu'à regret les armes pour le duc [147]:

142 Réunis, en 1302, en un seul district sous le nom de Glaris. *Tschudi.*

143 Ce qu'il prouva dans la Lombardie, en qualité de gouverneur impérial. Il est le « Comes de Apspurg » de *Guillaume Ventura* (*Chron. d'Asti*, *Murat.* XI), président de la Lombardie (*Ptol. de Luques* XXIV) et commandant en chef des Gibellins, jusqu'au moment où, brouillé avec Mattéo Visconti, il retourna dans son pays (*Bonincontro Morigia*, *Chron. de Monza. Murat.* XII). *L'empereur Henri VII*, dans une *charte*, où il l'appelle « nobiliorem virtute et strenuitate armorum, qui Capitaneatus officium gessit, » lui assigne une récompense sur les revenus impériaux du péage de Flüelen; au camp devant Florence, 12 Kal. Febr. 1313 dans *Brukner*, p. 1345. Le même, dans une autre charte, de 1315, lui confirme le titre de noblesse que lui a donné le roi Frédéric.

144 *J. C. Füsslin* dans l'*Observateur suisse.*

145 *Accord d'héritage avec son frère de père*, le comte Jean, au sujet des fiefs et des propriétés. Constance, juin 1315; *Brukner*, l. c. *Confirmation* après la mort de Werner le 1321, 21 févr. *Ibid.*

146 On avait découvert à Zoug en 1275 un projet de massacre contre le gouvernement; la noblesse du voisinage fut repoussée par les bourgeois.

147 Comme Henri de Hünenberg, qui, selon la tradition, donna un salutaire avertissement aux Suisses en leur lançant une flèche autour de laquelle était roulé ce billet: « Prenez garde au Morgarten. » *Tschudi.* On montre près de la chapelle de Saint-Adrien l'endroit où tomba la flèche.

conformément au traité, cinquante bourgeois de Zurich vinrent vêtus d'uniformes bleus et blancs; messire d'Urikon conduisait sous la bannière de l'abbaye les sujets du couvent d'Einsidlen, tant ceux des campagnes que des bords du lac [148].

Mais les Schwyzois persistèrent dans leurs sentimens. Le retranchement qui défendait l'entrée du pays s'étendait de Rothenthurm jusqu'à la tour de Schoren [149]; les confédérés attendaient le premier appel pour voler au secours de Schwyz. A la nouvelle de l'approche de l'ennemi, ils se mirent en marche; vers la nuit tombante, quatre cents hommes d'Uri abordèrent à Brunnen dans le pays de Schwyz; peu d'heures après, trois cents Unterwaldiens [150] y arrivèrent aussi; ils montèrent ensemble les prairies jusqu'au bourg de Schwyz. Là vivait un vieillard, Rodolphe Réding, distingué par le nom du hameau de Biberegk, si faible de corps que ses pieds ne pouvaient le soutenir, mais guerrier si expérimenté et si habile que le peuple l'écoutait avidement et suivait ses conseils. « Avant tout, » dit-il, vous devez chercher à vous rendre maîtres » de la guerre, afin que ce soit vous et non l'ennemi » qui déterminiez quand, où et comment se fera l'atta- » que. Vous le pourrez en prenant une position avan- » tageuse. Vous, de beaucoup les plus faibles en nom- » bre, tâchez de paralyser les forces supérieures du

[148] On sait que Pfeffikon, sur le lac de Zurich, appartenait à l'abbé d'Einsidlen.

[149] La tour Rouge (*Rothenthurm*), la tour de Schoren et celle d'Arth subsistent encore de nos jours; il reste des traces du rempart dont la construction fut commencée, dit-on, en 1260; la tour de Schoren en était le point principal.

[150] Pas davantage, parce qu'ils devaient en même temps défendre la marche inférieure au pied du Brünig contre l'Oberland.

» duc; que votre petite troupe n'expose sa vie qu'à » l'heure décisive et non sans utilité. Le duc ne viendra pas de Zoug sur Arth, car durant plusieurs lieues » le chemin est resserré entre la montagne et le lac[151]. » Le passage de Zoug à travers le bois et la paisible » vallée au bord du lac d'Egeri [152] offre le même caractère, mais le danger est bien plus court. Là tout » dépendra de savoir saisir le moment. Vous ne l'ignorez pas, la hauteur du Morgarten [153] forme un rempart naturel au-dessus duquel la Vieille-Prairie » s'élargit en une plaine assez considérable; à celle-ci » se rattache le Sattel; du haut de ce mont, on peut » tenter plusieurs choses avec un égal bonheur : » prendre son élan, de cette montagne par la Vieille-Prairie vers le Morgarten, pour effrayer l'ennemi » dans ce défilé, l'attaquer en flanc et le diviser, ou l'attaquer par derrière lorsqu'il sera engagé dans la vallée, ou l'entraver dans ses manœuvres et lui couper » le chemin. Tout vous sera facile, parce que l'ennemi » vous méprise et qu'une guerre défensive est la plus » avantageuse pour ceux qui connaissent le pays. »

[151] Arth, entre le Rigi et le Ruffi, signifie « arcta vallis. »

[152] Les pentes de la montagne sont belles et fertiles. Le Kaiserstock plonge à pic dans le lac. Depuis le Sattel le terrain s'abaisse dans une ligne doucement inclinée; la peuplade de ces montagnes est svelte, loyale et gaie.

[153] A partir de la forêt; voy la *convention de* 1318. Le nom de *Morgarten* (jardin du marécage) vient de ce que le chemin était encore marécageux. M. *de Zurlauben*, qui avait étudié cette contrée en savant et en militaire, fait observer qu'avant que la rivière de la Lorez se fût creusé un lit plus profond près de Wyl-Egeri, le lac couvrait tout le terrain alors beaucoup moins solide au bord du Trunsbach; que le chemin passait le long des hauteurs à travers les prairies; que l'attaque eut lieu sur le terrain du fond qui sépare Morgarten de Kaiserstuhl.

Ainsi le vieux Réding paya sa dette à la patrie; ses concitoyens le remercièrent, puis, selon l'antique usage des Waldstetten, ayant imploré à genoux le secours de Dieu leur seul Seigneur, ils marchèrent au nombre de treize cents confédérés, et se postèrent sur le flanc du Sattel. Il arriva que dans ces temps de grandes factions, où presqu'aucun différend ne pouvait être apaisé sans un acte de violence, et aucune querelle terminée sans de nombreuses proscriptions, cinquante hommes avaient été bannis du pays de Schwyz [154]. Quand ils apprirent le danger que courait la liberté de leur patrie, ils vinrent à la frontière pour obtenir la permission de se montrer dignes de leurs ancêtres en défendant courageusement avec ceux du Sattel l'indépendance du pays. Les confédérés, ne jugeant pas convenable d'enfreindre une loi pour ce cas de danger public, ne voulurent pas les recevoir au-dedans des frontières; les cinquante exilés se postèrent en dehors des limites au-dessus du Morgarten, résolus d'exposer leurs jours pour la patrie [155].

L'aurore du quinze novembre de l'an treize cent quinze parut, et bientôt le soleil darda ses premiers rayons sur les casques et les cuirasses des chevaliers et des nobles seigneurs qui approchaient; aussi loin que s'étendait la vue, brillaient les piques et les lances et se voyait l'armée; la première armée qui, à juger par les traditions historiques les plus anciennes,

[154] « Ils étaient quelques-uns qui avaient dû quitter le canton, ne pouvant payer l'amende infligée pour avoir rompu la paix du pays. » *Etterlin.*

[155] Voilà comment le fait est raconté. Lorsque je les vois agir si bien d'accord avec les autres, je soupçonne qu'ils avaient reçu des ordres des officiers.

entreprit de pénétrer dans les Waldstetten. Les Suisses, émus de sentimens divers, l'attendaient à la frontière[156]. Montfort de Tettnang introduisit la cavalerie dans le défilé; bientôt le chemin entre la montagne et le lac se remplit de chevaux; les rangs étaient serrés. Soudain les cinquante bannis firent rouler avec de grands cris, du haut du Morgarten, beaucoup de quartiers de rocs amoncelés, et en lancèrent d'autres au milieu des bataillons avec une grande vigueur. Lorsque les treize cents, établis sur le Sattel, virent l'effroi et le tumulte des chevaux, ils se précipitèrent en bon ordre du haut de la montagne, et tombèrent en pleine course sur le flanc de l'ennemi, brisèrent les armures avec leurs massues, et de leurs longues hallebardes[156 a] percèrent ou assommèrent, suivant l'occasion. Là tomba le comte Rodolphe, de la maison de Habsbourg-Lauffenbourg; il tomba trois barons de Bonstetten, deux de Hallwyl, trois d'Urikon et quatre de Tokenbourg; deux Gessler furent assommés, et l'on n'épargna pas davantage Landenberg. D'entre ceux d'Uri, périrent le fils ou le cousin de Walther Fürst, le gentilhomme de Béroldingen et Hospital, qui combattait pour la liberté, contre le gré de son propre fils. Dans cet étroit passage, sur un chemin à demi gelé, la cavalerie ne put faire aucune manœuvre, tandis que la longue colonne de l'infanterie apprenait à peine ces désastres, et que beaucoup de chevaux, effrayés d'un combat si extraordinaire, se précipitaient dans le lac. Comme de plus en

[156] Morgarten est sur le territoire de Zoug, à trois lieues de cette ville. Léopold ne pénétra pas jusqu'à Schoren.

[156 a] « Gæsa, » *Vitodur.*

plus la fleur de la noblesse périssait[157], la cavalerie se replia violemment en arrière, sans que le terrain permît à l'infanterie d'ouvrir ses rangs. Beaucoup furent écrasés par leurs frères d'armes; beaucoup tués par les Suisses. Enfin tous les Zuricois aussi ayant péri à leur poste, Léopold, conduit par un homme qui connaissait le pays, s'échappa à grand'peine des terreurs du combat, et s'enfuit par des sentiers détournés à Winterthur[158], où il arriva mortellement pâle et la tristesse dans l'âme; toute l'armée autrichienne s'enfuit dans le plus grand désordre. En moins d'une heure et demie, leur courage et l'habileté avec laquelle ils profitèrent de la maladresse de leurs ennemis, firent remporter aux Suisses, sans perte considérable, une complète victoire.

A Unterwalden on savait à peine le temps et les forces que Strasberg emploierait pour son expédition[159], lorsque ce même jour il passa le mont Brünig, traversa la forêt, et tomba inopinément dans le pays avec quatre mille hommes; de Lungern il arriva sans beaucoup de résistance à Saxelen, à Sarnen et jusqu'à

[157] A cette expression je ne puis m'empêcher de citer la bonne description de l'annaliste de Léoben : Le duc, dit-il, « gentem nullius » dominii passam jugo, armis inexercitam, sed pastoralibus exercitiis » enutritam, forti nobilium confidens adiit exercitu : Qui libertatem » tueri volentes, fœdus cum commontanis habentes, introitum conces- » serunt, etc. Dicitur ibi flos militiæ corruisse. » Parmi les tués on compta les Zuricois suivans : Wysso, chevalier; Ulrich de Hetlingen, chevalier; Ulrich am Wasen, d'Uster; Jean Bruchunt; Henri de Rümlang, chevalier; Pantaléon de Landenberg, chevalier, fils de Rodolphe. *Mêmes annales. Hottinger, Method. legend.* p. 428.

[158] *Vitodur.*, qui le vit le soir même : aussi *Leobiens.*

[159] Sans quoi ils n'auraient vraisemblablement pas envoyé 300 hommes à Schwyz.

la baie d'Alpnach, dans le lac des Waldstetten, au moment où les troupes de Lucerne tâchaient d'aborder à Bürgistad. Les Obwaldiens envoyèrent en hâte requérir du secours à Stanz; leur messager rencontra celui qui venait leur demander pour Stanz la même assistance contre les Lucernois. Les deux moitiés de ce peuple firent tous leurs efforts et s'exposèrent au plus grand péril pour arrêter l'ennemi, tandis qu'on rappela promptement les trois cents Unterwaldiens partis pour le pays de Schwyz. En débarquant à Brunnen le messager apprit avec quel succès le défilé avait été défendu à neuf heures du matin. Comme au loin on n'apercevait plus aucun ennemi, la plus grande partie des combattans étaient descendus jusqu'au lac des Waldstetten, restaurés et accompagnés par les gens du pays. Aussitôt les Unterwaldiens montèrent dans leurs barques; mais lorsque les soldats d'Uri et de Schwyz offrirent d'aller les aider à chasser l'ennemi d'Unterwalden, les trois cents, jaloux de faire seuls cette expédition, s'excusèrent en disant que les magistrats n'avaient pas ordonné d'appeler les confédérés. Cependant il fut impossible de retenir cent hommes de Schwyz. Ainsi quatre cents hommes s'embarquèrent par un bon vent, firent la traversée très-rapidement, abordèrent à Buchs, et battirent les Lucernois, dont la fuite fut si précipitée, que beaucoup périrent dans les flots. Après la délivrance du pays voisin de Stanz, le peuple vola dans l'Obwalden en poussant des cris de triomphe. Les Obwaldiens étaient près de Kerns; ils apprirent la perte et la fuite des nobles, et se portèrent joyeux vers Alpnach; c'était là que se tenait Strasberg. Cette heure confirma ce qu'ont observé d'habiles généraux, que les yeux et les oreilles sont vaincus les

premiers[160]. Quand le comte entendit les cris de triomphe et vit les drapeaux qu'il savait avoir été dans le pays de Schwyz, il ne douta ni de la défaite de Léopold, ni du parti qu'il lui restait à prendre. Il ordonna la retraite, et, pour la protéger, il essaya avec peu d'hommes d'arrêter les Unterwaldiens; mais bientôt, ayant lui-même été blessé à la main gauche, tous s'enfuirent par-dessus la Renk, vers Winkel, du côté de Lucerne. Dans ces différentes rencontres et dans la plupart des guerres des Confédérés, le nombre des ennemis fut incomparablement le plus fort; mais, ainsi que dans les guerres de nos jours, différens historiens l'ont exagéré en plus ou en moins[161], par crainte ou par adulation, par ignorance ou à dessein, ou encore comme moyen d'excuse. Chez les anciens, Salluste, un des grands historiens, s'est sagement abstenu, dans l'histoire détaillée de Rome, d'indiquer de tels nombres[162]. D'ailleurs peu importe la quantité numérique des morts; les victoires s'apprécient par leurs résultats.

Au moment même où la délivrance de ce pays fut mandée aux Confédérés, trois cents hommes de Schwyz et quatre cents d'Uri y arrivèrent; ils apprirent avec joie cette victoire. Les cinquante hommes, bannis de Schwyz, furent réintégrés dans leur patrie. Après quoi les Suisses résolurent de célébrer dorénavant l'anniversaire de cette bataille comme une fête religieuse,

[160] « Primi in omnibus prœliis oculi vincuntur. » *Tac. Germ.* c. 43, et les oreilles, c. 3. Que d'exemples!

[161] P. e. *Tschudi* compte à Morgarten 9000 Autrichiens; *Vitodur.* 20,000; beaucoup d'autres 15,000. Ordinairement le sage Tschudi adopte le nombre le plus petit.

[162] Nous le savons par l'*Hist. miscella* (*Murat. Scriptt. R. J.* t. 1), dont l'auteur avait encore le bonheur de posséder ce livre.

« parce qu'en ce jour le Seigneur a visité son peuple, » l'a délivré de ses ennemis et lui a donné la victoire » sur eux; le Seigneur, le Tout-puissant[163] ! » Chaque année on dit des messes pour les citoyens morts en défendant leur pays, et en mémoire de leurs vertus on lit leurs noms en présence du peuple. C'est dans le même esprit que, pour traiter des affaires générales, les Waldstetten se sont souvent réunis au Grütli; les Unterwaldiens, au-dessus du Kernwald, tiennent leur landsgemeinde sur la colline où demeurait le bailli Landenberg. Il y a quelques années[164] que dans des jours destinés à de grands divertissemens, les jeunes gens, animés du sentiment de l'antique vertu suisse, représentèrent, avec les mœurs et les usages des anciens temps, les scènes de la liberté, défendue aux lieux où chaque fait s'est passé et au milieu du joyeux concours de leurs pères et de tout le peuple.

Tandis que le roi Louis apprenait ces victoires avec joie[165], les trois Waldstetten renouvelaient à Brunnen[166] l'antique et perpétuelle alliance par laquelle tous les Confédérés, quoique séparés par les monts et les eaux, ne forment qu'une nation et comme le camp d'une armée, vaillante à défendre la liberté. Ils répétèrent que « quiconque avait un seigneur de-

[163] *Registre annuaire d'Altorf*, dans *Tschudi*.

[164] Vers 1776 et peut-être depuis; l'esprit fédéral produit çà et là de beaux fruits dont le plus proche voisin soupçonne à peine quelque chose.

[165] La *réponse* se trouve dans *Tschudi*. « Dilectis fidelibus nostris, officiato, consilio, civibus et universis hominibus de Suitz. »

[166] Le 9 décembre. Peut-être en convinrent-ils dans une diète où les députés prêtèrent serment au nom de chaque communauté du pays; ou bien le renouvellement du serment se fit par une délégation du peuple.

» vait lui rendre les devoirs légitimes, mais ne jamais » le servir contre les Waldstetten. Le corps et les » biens de celui qui donnerait au seigneur ses terres, » reviendraient aux Confédérés comme ceux d'un traî- » tre. Aucun canton forestier ne pourra accepter un sei- » gneur sans l'aveu des autres ; jamais nul engagement » ne doit être pris, ni aucune négociation commencée » et conclue avec les étrangers, sans le conseil général » de tous les Confédérés ; l'unanimité sera nécessaire, » même pour faire rentrer dans le pays des meurtriers » bannis [167]. Au reste, eux et leurs descendans tien- » dront pour toujours le serment d'assister dans le » pays et à l'étranger leurs frères, à leurs frais, de » leurs personnes, de leurs biens, de leurs conseils » ou de leurs secours, contre tous ceux qui exerceraient » ou voudraient exercer quelque violence sur eux [168]. »

Cette base de la confédération suisse, consolidée par la justice, première gloire d'une nation, et par la paix, première félicité des hommes, se distinguait de la plupart des constitutions et des alliances, par sa grande simplicité et son extrême innocence ; alliance pure, sainte et durable, comme celles que formèrent les premiers pères de famille, à l'âge d'or de la jeunesse de la terre, et qui, avec beaucoup de différences dans les formes, est la base de la constitution de tout le genre humain [169]. Ce même pacte fut renouvelé au XVIIIe siècle,

[167] On sait à quelles guerres la vengeance du sang a donné lieu.

[168] Je ferai remarquer premièrement que je ne rapporte ici que ce qui ne se trouvait pas déjà dans l'alliance de 1291 ; en second lieu, que le silence absolu sur l'époque donne lieu à présumer que cet acte se fit plutôt avant qu'après l'invasion du duc. La saison était trop avancée.

[169] Il y a calomnie, crime de lèse-humanité à taxer de pareilles alliances de sédition. Quels droits laissera-t-on à la société humaine, si elle ne peut posséder ceux-ci sans rebellion ?

sur le Grütli, par les hommes libres de Schwyz, d'Uri et d'Unterwalden[170]. Les confédérés subséquens ont perdu de leur force à proportion qu'ils se sont éloignés de ce pacte fondamental conclu avec les cantons primitifs[171]. De là vient que les treize Cantons et leurs alliés n'agissaient avec toute la vigueur d'une nation que dans l'intérêt de la liberté générale, seule pensée qui vive dans tous leurs traités. Tel est ce pacte de paix et de justice, car la liberté ne repose ni sur une forme de gouvernement populaire, ni sur l'administration d'une caste, ni sur l'organisation d'un système aristocratique, mais sur le règne de la justice et de la paix; ce pacte est le seul lien de toutes les populations helvétiques et rhétiennes, leur loi et leur roi : ainsi, aux grands siècles des juges hébreux, tout Israël ne connaissait d'autre roi que le Dieu qui trônait au-dessus des tables de la Loi.

Dans ce temps les princes faisaient rarement la guerre avec toutes leurs forces; la plupart des campagnes n'étaient, pour ainsi dire, que des querelles entre des seigneuries voisines; tandis que de nos jours les princes font leurs guerres aux dépens du peuple, la plupart de celles d'alors se faisaient de peuple à peuple, commençaient et finissaient souvent aux dépens des princes. Alors les maîtres des nations vivaient de leurs biens particuliers et des dons volontaires de leurs sujets. La force corporelle était l'essentiel dans ces guerres; aujourd'hui c'est la tactique. Le Gaster, que le roi Albert réunit au bailliage de Glaris comme bailliage inférieur, était, par une habitude non interrompue,

170 En 1713, par 120 hommes.

171 On trouve des explications sur tout cela à l'occasion de chaque alliance.

prêt à tout entreprendre pour les ducs; et comme, d'après leur antique liberté, les Schwyzois étaient entrés dans le Gaster pour le service de leurs alliés, il en résulta une telle animosité entre ce pays et Schwyz, que le Gaster ne pouvait dissimuler sa haine, et que les jeunes gens de Schwyz n'attendaient pas les ordres de leurs supérieurs pour marcher contre ce bailliage[172]. Mais Glaris, le bailliage supérieur, où à côté de l'avouerie de leurs pères et du gouvernement impérial, les ducs avaient acheté de Hartmann de Windegk l'ancienne mairie des Tschudi, était dans les dispositions contraires[173]. Plus les ducs s'efforcèrent de réunir le bailliage supérieur, dont l'autorité leur était confiée, et le bailliage inférieur, leur domaine, plus les cœurs des montagnards s'inclinèrent vers les Waldstetten. C'est pourquoi souvent en temps de guerre ceux-ci vivaient en amitié avec Glaris[174], et en temps de paix en inimitié avec le Gaster[175]. La différence entre les montagnes de Glaris que l'attrait de la liberté peupla dès les temps les plus reculés, et le Gaster qui, route commerciale et gouverné par d'anciens comtes, dut obéir encore plusieurs siècles[176], prouve que le sentiment d'où procède le bonheur de la liberté est propre à de certains pays, mais étranger à d'autres.

Dans l'Oberland, au-delà d'Unterwalden, la puissance d'Otton de Strasberg fut bientôt affaiblie à tel

[172] *Trève à la Saint-Martin*, 1310. *Tschudi.*

[173] Baden, le jour de Saint-Gui, 1308. *Tschudi.*

[174] Arbitrage dans l'Alpe d'Uri, 1315; voy. n. 197. *Tschudi.*

[175] Cependant cette fois *la paix* régnait entre ceux *de Schwyz* et Gertrude, veuve de Hartmann maire de Windegk, et son fils Hartmann. Schwyz, dans la maison du curé, 1317, chez *Guler*.

[176] A la fin aux pays de Glaris et de Schwyz.

point que lui et son fils, le comte Immer, durent vendre non-seulement Unspunnen et Balm, dépouilles d'Eschenbach et de son compagnon de malheur, mais encore l'hypothèque impériale du bailliage d'Oberhasli et du château de Laupen, et même Strasberg, leur château héréditaire[177]. Lorsqu'avec le consentement du roi Louis, le baron Jean de Weissenbourg acquit le fort d'Unspunnen et le bailliage impérial du Hasli, et que la bourgeoisie de Thoune, conformément à sa liberté et à son crédit, convint de la paix avec Unterwalden, dans une entrevue à Schmalenpfad sur le Brünig[178], Léopold ne put rien tenter contre les Waldstetten au moyen de ses baillis d'Interlachen[179]. Ils passaient donc le Brünig pour faire le commerce, et se rendaient au bord du lac de Thoune et dans l'Uechtland en parfaite sûreté.

Toutes les métairies des ducs sur le territoire des Waldstetten furent déclarées par le roi Louis propriétés inaliénables de l'Empire[180]. Il rassura le pays d'Uri au sujet d'un prétendu droit à l'héritage des habitans de naissance illégitime, que Gessler avait voulu s'arroger en qualité de bailli impérial, comme si la condition de

[177] Lui ou son oncle reçut en 1308, de Berne, 1500 marcs sur l'hypothèque de Laupen; en 1316, il dut abandonner Hasli et Unspunnen; en 1318, il vendit Saint-Immier, Strasberg et Balm.

[178] *Ch.* 16 novembre 1317, dans *Tschudi* et *Rubin* : les magistrats et tous les habitans du pays de Schwyz à l'avoyer, aux conseils et bourgeois de Thoune, externes et internes et sur leurs terres. Les habitans de Thoune promettent de se tenir tranquilles, si les Suisses attaquent « quelque voisin de leurs limites; » par où ils entendent l'Autriche.

[179] Il promet, dans la trêve de 1318, que les habitans des Waldstetten pourront se rendre à Interlachen en sûreté.

[180] *Ch. dans le camp devant Merriden*, 23 mars 1316, *Tschudi*. — Voy. n. 182. C. M.

serf résultait de cette tache[181]. Le roi Louis confirma leurs libertés en entier (1318)[182]. Lorsque Léopold vit que les Suisses n'aspiraient pas plus à des conquêtes qu'ils ne permettaient d'en faire, il conclut avec eux une trêve d'un an, et se désista de ses prétentions relativement à la destruction des forts ainsi que de celles auxquelles les premières querelles auraient pu lui donner droit; et de leur côté ils le laissèrent percevoir les revenus de ses métairies comme au temps de l'empereur Henri de Luxembourg[183]. Cet armistice et l'accession du comte Werner de Honberg[184] ouvrirent toutes les routes au commerce. La belliqueuse jeunesse suisse exerça son courage dans les guerres du duc[185].

[181] Ce sont les « paternæ lineæ viciniores hæredes » qui héritent. *Ch.* 1318. *Tschudi.*

[182] Devant Merriden (Merradi est dans l'Apennin; *Gino da Capponi* dans le *tumulto de Ciompi*), 29 mars 1316; devant Como 1327, comme empereur, 1328, à Pavie.=Muller pèche ici par excès de savoir, comme l'a fait observer le savant *Luthy* (*Soloth. Wochenbl.* 1828, S. 439 u. 440). D'après notre historien, Louis de Bavière se serait trouvé dans les Apennins au mois de mars 1316; or, cela est contredit par tous les documens et toutes les chroniques du temps. L'erreur remonte à *Tschudi*, qui en fournit en même temps le correctif. Ce chroniqueur, t. I, p. 1316, col. 1, parle en effet par deux fois du siége de *Merriden;* mais dans le document latin qu'il rapporte à la colonne suivante on lit : « Datum in obsidione oppidi *Herriden;* » et c'est ainsi que Tschudi lui-même écrit, à la page 279, dans la traduction de cette pièce. Or, Herriden est une petite ville de Franconie, appartenant à l'évêque d'Aichstædt. Ainsi tout s'explique pour le mieux par le changement d'une seule lettre, et il y a économie d'érudition. C. M.

[183] *Trêve*, 19 juin 1318, *Tschudi.* Quand il parle des dommages causés par la guerre, il n'entend vraisemblablement par là que celui du jour de l'an 1308. On ignore si Louis avait inféodé ces châteaux à quelqu'un et à qui, ou s'il permit qu'on ne se conformât pas à la *ch.* n. 180.

[184] Cette *convention* se trouve en original dans *Tschudi.*

[185] *Ann. Neoburg.* 1320 : Léopold avait « plurimam militiam acerrimorum peditum de Sweicz. » C'est le plus ancien exemple d'excursions

Cependant les magistrats entretenaient les fortifications[186]; il n'était pas toujours sûr de traverser le champ de bataille de Morgarten[187], et Einsidlen alimentait la mésintelligence par des lettres d'excommunication. Le duc lui-même déclara que les actes du peuple contre les porteurs de ces lettres ne seraient pas considérés comme une atteinte à la paix.

La prolongation de ce traité fut acceptée et consentie par les Suisses[188] jusqu'à la sixième année (1323)[189], lorsqu'après la bataille de Mühldorf et l'emprisonnement du roi Frédéric, Léopold, incessamment rongé par un sombre ressentiment[190], résolut de se venger du roi Louis, qui invita les Waldstetten à s'armer. En même temps, au prix de la couronne que son frère devait abdiquer, Léopold engagea Charles IV, roi de France, à lui donner des secours en argent ou à faire une campagne. Durant cette importante négociation, il oublia si peu la vengeance réclamée par le souvenir de Morgarten, que Charles ne put rien lui mander de plus agréable que le projet de soumettre Schwyz et Unterwalden[191] avec leurs dépendances et l'inféodation de

militaires non permises; toutefois il se peut que le chroniqueur prenne le mot « Sweicz » dans la signification étendue qu'il eut plus tard, et entende le peuple de la Thurgovie et de l'Argovie.

186 *Vente d'un pâturage commun* pour se procurer de l'argent à cet effet, 1322. *Tschudi.*

187 Une escorte était donc nécessaire. n. 184.

188 La *charte* 1319, dans *Tschudi*, le dit expressément des « honorables habitans des Waldstetten. »

189 Du mois de juin 1318 au mois de septembre 1323.

190 *Alb. Argentin.* Après son malheur près de Mühldorf, il voulut se suicider.

191 *Article secret du traité*, Bar-sur-Aube, 17 juillet 1324; parmi les documens du t. I des *Mémoires de Hormayer.* Tant il est vrai, dit l'annaliste de Léoben, qu'après la bataille de Morgarten, Léopold « semper de morte nobilium sæviebat. »

tous les biens d'Eberhard de Kibourg le fratricide. Mais à Békenried, près du Grütli, Schwyz, Unterwalden et leurs alliés d'Uri jurèrent au bailli impérial, le comte Jean d'Arberg, « d'être, comme leurs aïeux, fidèles en » toutes choses à l'Empire, tant qu'ils n'en seraient » pas abandonnés[192]. » Le roi réunit une seconde fois à l'Empire les cours de justice que les ducs avaient eues parmi eux[193]; le pays de Glaris lui-même osa refuser au duc de faire la guerre contre les Suisses, et conclut avec Schwyz une alliance de trois ans[194], parce qu'ils n'étaient tenus par leurs anciennes obligations de faire la guerre que pour les biens du couvent de Sékingen, et qu'ils étaient opposés à toute innovation. Au lieu des landammanns choisis par eux, le duc envoya des étrangers dans le pays comme curateurs. Il attira dans son parti quelques-uns des comtes de Werdenberg-Sargans, voisins du pays[195]. Il imposa au comte Jean de Rapperschwyl, tuteur du comte Werner-le-Jeune de Honberg, seigneur de la Marche, l'obligation de faire la guerre contre les Waldstetten[196]. Jean, soit que la puissance lui manquât, ou que la Marche fût lasse de

[192] *Ch.* 1323.

[193] *Ch.* 1324; « Communicato consilio principum ac Coss. et aliorum fidelium; omnes curtes, jura ac bona; ut nullus deinceps dictar. vallium inhabitator, incola aut homo quilibet coram Leopoldo, suis fratribus vel ipsorum judicibus, sed in nostro et S. Imperii judicio super quacunque causa debeat stare juri. » *Tschudi.*

[194] *Ch.* 1323; cependant par une réserve, ils maintiennent les ducs comme maires et avoués. Si les ducs avaient administré à Glaris un bailliage impérial, Louis les en avait sans doute dépouillés.

[195] Rodolphe et Hartmann avec vingt casques et leurs châteaux, pour le prix de 500 marcs. Leur frère Henri prit parti pour le roi Louis; 1324. *Guler.* Jamais il n'y eut accord de sentiment dans la maison de Montfort.

[196] Le comte dit expressément « : Il nous a donné son bien dans ce but. » *Ch.* 1323, *Tschudi.*

la guerre[197], n'exerça pas de grandes hostilités contre la Suisse ; Léopold lui-même n'était heureux que dans des guerres chevaleresques, où une petite troupe pouvait s'enflammer de son ardeur[198].

A la décadence de sa maison, cette violence, qui avait éclaté si terrible lorsqu'il vengea son père, ayant abrégé la vie de Léopold, son frère, le duc Albert renouvela la trève sur la frontière suisse (1326). Les Waldstetten accompagnèrent donc l'empereur Louis dans son expédition de Rome[199]; placées entre les états héréditaires d'Autriche et les vallées guelfes du côté de l'Italie, ces peuplades servirent l'Empereur contre le pape avec l'audace qui leur avait conservé la liberté. L'Empereur ayant été excommunié, ils demandèrent aux prêtres s'ils voulaient chanter et lire, ou être chassés des Waldstetten. Le pape Jean, informé que ce clergé avait choisi la première alternative, jugea sa « conduite coupable, mais prudente. »

Dix-sept ans après la mort de l'empereur Henri (1330) et la division de l'Empire, lorsque la dissension entre l'empereur Louis de la maison de Bavière et les ducs Albert et Otton d'Autriche eut été apaisée par Jean roi de Bohême, il arriva, ce qui arrive facilement dans les traités de paix entre les grandes puissances, que pour les petits états la fin de la guerre fut plus dangereuse que la guerre elle-même. L'Empereur devant dédommager les ducs des frais extraordinaires de leur dernier armement et les gagner pour l'avenir, leur hypothéqua les villes libres et impériales de Rheinfel-

[197] *Engagement de ceux de Schwyz, 1323. Tschudi.*

[198] *Chron. Neoburg.* : « In rapinis valde prosperabatur ; in terra Elsacie, Suecie et Suevie pro majori parte dominium exercebat. »

[199] De là les lettres de garantie, n. 182.

den, Schaffhouse, Zurich et Saint-Gall[200], d'autant plus volontiers que, dans la guerre précédente, les trois premières de ces villes et Rodolphe de Montfort, évêque de Constance et administrateur de l'abbaye de Saint-Gall, s'étaient prononcés pour l'Autriche. Une ville impériale était l'égale des princes; une ville princière leur était assujettie; comme la prospérité de la seconde dépendait des hasards, des vues et des passions d'un prince, ainsi le bien de la première reposait sur le bonheur de tout l'Empire et sur elle-même. Menacés de perdre leur liberté, remplis du sentiment de leur dignité, grandie depuis que la mort de Berthold de Zæringen avait à jamais affranchi leur ville de la puissance d'un prince, animés du courage avec lequel leurs frères avaient maintenu la liberté de leur pays contre la Souabe, Régensberg et l'Autriche, les Zuricois prièrent les Waldstetten d'envoyer, de concert avec eux, une ambassade à l'Empereur pour détourner une telle calamité. La bourgeoisie était résolue à défendre énergiquement la patrie. Dans les églises on priait tout le jour, et la nuit, de pauvres religieuses, nourries par elle [201], invoquaient Dieu pour le maintien de la liberté. Soit en souvenir d'une ancienne amitié, soit par l'idée que, si Lucerne venait à être bloquée par l'Autriche, Zurich deviendrait leur marché, et que, par l'hypothèque de cette ville déclarée inaliénable [202], toute liberté se trouvait compromise, les Waldstetten en-

200 « Civitates optimas. » *Chron. Neoburg.* Lorsque Léopold fit en 1324 son alliance avec la France, il avait déjà demandé que ces villes servissent d'hypothèque pour les frais de la guerre.

201 *Vitoduranus.*

202 Ils avaient négligé de faire confirmer par Louis leur lettre de garantie.

voyèrent, conjointement avec les Zuricois, des députés au quartier impérial de Ratisbonne.

Là, ils trouvèrent des bourgeois de Saint-Gall, l'esprit agité des mêmes craintes. Quoique la liberté inaliénable [203] de Rheinfelden ne fût pas douteuse, cette ville se voyait cependant bien plus enclavée dans les domaines de la maison de Habsbourg. Il était presque impossible aussi que Schaffhouse sauvât sa liberté : d'un côté, le comte Jean de Habsbourg, seigneur de Lauffenbourg et de Rapperschwyl, en sa qualité de landgrave du Klekgau [204], et de l'autre, Eberhard, comte de Nellenbourg, curateur des ducs dans une partie des provinces extérieures [205], exerçaient leur autorité presque jusqu'au territoire de la ville [206]; d'ailleurs, le couvent de Tous-les-Saints et les bourgeois étaient en dissension avec l'abbé Jean Im Thurn [207]; enfin, le couvent,

203 Pour la totalité des « possessiones, bona ac proventus ad dominium Rinvelden pertinentes. » *Ch. du roi Henri*, 1225, *Herrg.*

204 *Ch.* 1325, *Ibid.* Les cousins de Habsbourg-Lauffenbourg-Kibourg possédaient encore, du premier héritage à Lohn, ce qu'à la fin, en 1369, Hartmann donna au couvent de Paradis. *Ch.*

205 *Convention du baron de Thurn à Gestelen avec Léopold*, 1318. *Tschudi.*

206 On a de lui une *lettre de garantie* de 1309 pour le couvent de Tous-les-Saints. Dans sa vieillesse, comme tous ceux qui se sont appauvris au service, il hypothéqua pour 1270 marcs son château de Langenstein au couvent de Reichenau et à la commende de Meinau. *Ch.* 1318. Son fils aîné Eberhard, qui avait épousé Marguerite de Thengen-Eglisau, mourut en 1320.

207 Le couvent était excessivement riche; quarante frères l'habitaient : beaucoup étaient placés ailleurs « propter nimiam præbendarum multitudinem *Ch.* 1310. Déjà, sous l'abbé Conrad de Randenbourg, des frères conventuels du parti de la ville protestèrent contre l'arbitraire de l'oligarchie qui s'était formée dans le couvent et qui ne respectait point la pluralité des suffrages. Ils provoquèrent contre elle un règlement en 1321. Sous Jean Im Thurn, cette division dégénéra en une guerre monacale que le roi Frédéric s'efforça en vain d'apaiser. *Ch. de la* 12°

aussi bien que les nobles, possédaient beaucoup de terres dans les domaines ducaux. Tandis qu'en accédant à la requête des Waldstetten en faveur de Zurich (1331), l'Empereur honorait leur inviolable fidélité, et que, relativement à Saint-Gall, il montrait son respect pour la religion et le crédit du couvent, la ville de Schaffhouse [208], ainsi que Rheinfelden, Brissach et Neuchâtel [209], dont l'énergique résistance fut malheureuse, passèrent sous la domination autrichienne.

A cette époque, même les bourgeois notables de Schaffhouse habitaient des maisons de bois; mais la ville s'étendit hors de ses premières limites dans la vallée ainsi que sur la hauteur, et des carrières voisines favorisèrent de plus solides constructions. Elle était à

année de son règne. En vain s'entremirent deux chevaliers du voisinage, Jean Truchsess * de Diessenhofen et Egbrecht de Goldenberg, frère de l'avoyer Egbrecht. *Ch.* 1329. La ville même fut entraînée dans cette querelle et mise au ban. Ce ne fut qu'après la perte de la liberté impériale et dans l'extrême vieillesse de l'abbé Im Thurn que l'on reconnut et détermina les droits des conventuels à la collation des emplois, à la signature des chartes et à leur part dans les revenus. *Convention de* 1333. Alors Jacob Hün de Béringen, l'abbé suivant, donna à la ville 90 florins pour qu'elle se rachetât du ban. *Ch.* 1334.

[208] La ville comptait, en 1299, 376 maisons. *Registre de Berthold, camerier de l'abbaye de Tous-les-Saints.*

[209] Comme indemnité pour Zurich et Saint-Gall.

* *Truchsess* veut dire *écuyer tranchant*, terme plus matériellement significatif en français que le mot allemand. Nos lecteurs ont pu être frappés du grand nombre d'écuyers tranchans mentionnés dans cette histoire. Les empereurs, les rois, les princes et même les comtes donnaient ce titre aux officiers de leur maison qui présidaient aux soins de la table. Ils permirent souvent aux familles de ces officiers de le porter, et le rendirent héréditaire. Ces familles tantôt le joignaient à leur nom, tantôt l'y substituaient et l'adoptaient comme un nom nobiliaire. Il ne manqua pas d'écuyers tranchans en Helvétie dans les domaines des comtes de Kibourg, de Habsbourg, de Rottenbourg, de Rapperschwyl, etc., et nous trouvons, dans les chroniques, des écuyers tranchans de Herblingen, de Kibourg, de Lenzbourg, de Wildegg, de Wolhausen, et ici un Truchsess de Diessenhofen, comme nous avons déjà vu l. 1, ch. 18, p. 189, la maison Truchsess de Waldbourg. Voy. *Leu, Dictionnaire général de la Suisse.* (*Allgem. Schweitzer Lexicon*) in-4°, T. XVIII. C. M.



peu près, comme de nos jours, entourée de vignes, de prés et de champs; des jardins ornaient le terrain cultivable devant les maisons et les endroits propres au même usage hors des portes de la ville. On ne négligeait pas d'arroser les prairies; les lieux sauvages eux-mêmes avaient du prix; on pouvait les défricher. Beaucoup de familles, des gentilshommes libres dont les pères, aidés de leurs gens, avaient changé en villages et en petites villes les métairies de ce canton, un grand nombre d'autres qui avaient contribué à l'agrandissement de la ville, florissaient encore dans l'aisance; la plupart habitaient des fiefs; comme autour de Habsbourg, il y avait dans le Klekgau une double propriété de l'Eigen *. Les affaires publiques étaient gérées par un avoyer, dont l'emploi, fief du couvent, demeura long-temps à la maison de Randenbourg[210], par un juge inférieur[211], un conseil et des bourgeois, non sans la participation de la commune[212]. Les tribunaux devaient l'indépendance, leur plus précieux trésor, à Rodolphe de Habsbourg[213] et à leur infatigable vigi-

* Ce terme allemand *Eigen*, que nous sommes obligé d'employer parfois, devenu en quelque sorte nom propre, signifie propriété patrimoniale, territoire de famille, et s'appliquait ordinairement aux terres de cette nature que possédait la maison de Habsbourg. C. M.

[210] Berthold de Villingen, chevalier, avoyer, 1245; Jacob, fils de l'avoyer (qui ne porta peut-être pas le nom de Randenbourg, comme nous l'avons présumé dans le t. I) remet au couvent *l'office long-temps possédé par sa famille*, 1258; Eberhard Hün, avoyer, 1259; plus tard Egbrecht, à qui son cousin, l'abbé Conrad Randenbourg, donna cet emploi en fief héréditaire; il est fait mention de lui en 1308.

[211] Nicolas Brümsi signe en cette qualité, en 1351.

[212] « Egbrecht, avoyer, le conseil et la commune des bourgeois, » 1277. « Eberhard, avoyer, le conseil et les bourgeois, » 1278.

[213] *Ch.* du roi qui les affranchit de toute juridiction étrangère, 1277.

lance[214]. Au reste, une déclaration authentique attestait ces droits[215], et l'esprit public en dirigeait l'usage; ainsi, quand Albert de Klingenberg tua un valet[216], il dut, malgré la gloire de sa maison, donner une éclatante satisfaction à la ville entière[217]. Pour prévenir de tels malheurs, on cherchait déjà, dans ces anciens temps, à former les mœurs par l'éducation. L'humanité, la vive sollicitude pour le délaissement des pauvres honteux, des malades incurables, des indigens et des vieillards[218], n'était pas plus étrangère à ces hommes doués de sentimens énergiques, que le désir de ne pas mourir dans la mémoire de la postérité[219]. Cette ville fut hypothéquée par l'empereur Louis de Bavière à la

[214] Confirmation de l'empereur Louis, lorsque la ville passa sous la domination de l'Autriche, 1330; la ville fut nommément affranchie du tribunal aulique de Rothwyl, 1332. *Charles IV* déclare que, de toutes les villes et seigneuries autrichiennes des pays antérieurs, personne ne peut être cité à Rothwyl, ni devant aucune cour de justice impériale. Linz, juillet 1348. Le comte *Eberhard de Nellenbourg* reconnaît cette franchise de la ville, à la diète d'Aigoltingen, 1350. Le *bailli impérial en Souabe* en donne communication au juge de Rothwyl. Esslingen. Læt. 1361. *Nicolas der Lupfer*, bourgeois de Schaffhouse, la défend à Rothwyl contre Benoît de Höwdorf, 1374.

[215] 1350. On possède encore la charte.

[216] Il l'assassina dans la ville, 1365.

[217] Hohentwiel ainsi que tous ses châteaux et ceux de son frère Jean, doivent être pendant 20 ans des maisons ouvertes à la ville, et les chevaliers demeurer au service de celle-ci avec 15 casques.

[218] On trouve de nombreuses dotations en faveur de l'hôpital, surtout depuis 1284. Pour les lépreux une maison à l'écart dans une exposition salubre, 1286. Hégenz, le fils, fonde un *asile des sœurs* en 1358, pour toute les sœurs pauvres qui mènent une vie honorable.

[219] Que d'anniversaires fondés! Jean de Limpach et ses filles donnent à Sainte-Agnès le bailliage de Buch, au nom de Dieu, pour faire chanter et lire à certains anniversaires, et allumer une lampe perpétuelle.

maison d'Autriche pour une somme inconnue [220]; Henri de Randek, chevalier et bourgeois de Schaffhouse par ses pères, était bailli des ducs; cet emploi resta dans sa famille. Des communications s'établirent avec des pays plus considérables [221]; dans les temps heureux, la ville se ressentait de la grandeur du maître [222]; mais ordinairement les besoins du prince dépassaient de beaucoup les impôts [223]. Pour y subvenir, elle sacrifiait son bien et son sang [224].

Tandis que l'Empereur, après avoir fait la paix avec Albert et Otton, traitait une alliance avec eux, la bannière d'Uri, suivie d'un fort détachement d'Unterwalden et de Schwyz, et de deux cents hommes d'armes de Zurich, bien équipés, traversèrent les hautes solitudes du Saint-Gothard, le pont du Diable, la vallée d'Urseren, passèrent près des sources du Tessin et de la Reuss, par-dessus les montagnes, et descendirent en Italie pour combattre, dans la Léventine, le peuple de la vallée, que soutenait Azzo Visconti.

Au-delà du pont du Diable [225], où se réunissent

[220] On ignore si c'est pour 12 ou 20,000 marcs ou couronnes. *Haselbach* parle d'une manière générale de 20,000 marcs, mais il ne dit pas si les villes étaient solidaires pour toute la somme, ou si chacune d'elles servit d'hypothèque pour une part de cette somme.

[221] Jean Schnezer hypothèque sa part à Eschheim pour 216 florins *de Hongrie ou de Bohême*, 1372.

[222] Comme ce fut le cas sous Charles IV, n. 1214.

[223] Le bailli, évêque Jean de Gurk, de la maison des avoyers de Lensbourg, libère Schaffhouse pour six ans de sa contribution annuelle de 40 marcs d'argent. Schaffh. Greg. 1362.

[224] Toutes les chartes citées ci-dessus ont été rassemblées avec un zèle infatigable par *Balthasar Pfister*, bourgmestre de Schaffhouse, plusieurs par mon frère *Jean George Muller*.

[225] Géographiquement; car politiquement la vallée d'Urseren s'étend en deçà du pont du Diable le long des Schöllinen, et au-delà de Hospital, jusqu'aux frontières de la Léventine. *Schinz*, *Mémoires* (*Beytræge*) t. I.

les horreurs d'un profond abîme, de hautes et chenues parois de rocs, et de nombreuses cascades qui tombent coup sur coup, est la vallée d'Urseren dans laquelle un sentier escarpé conduisait par-dessus un rocher maintenant percé, et où toute la nature semble sourire, tant y brille la verdure. Dans le paysage entier, se balancent de hautes herbes embellies par mille espèces de fleurs; la Reuss sinueuse y roule ses flots; là se voit Urseren, beau village, entouré de superbes prairies; sur la colline paît le bétail; au-dessus du village est un bois antique et inviolable, sûr rempart contre les avalanches[226]; la vallée est ceinte d'âpres solitudes. La plupart des domaines de cette contrée avaient été donnés par les Empereurs à l'abbé de Disentis en Rhétie; le bailliage impérial sur les hommes libres d'Urseren fut confié à la maison de Rapperschwyl, et, après son extinction, à un partisan du roi Albert, Henri, baron d'Hospital[227], qui possédait une forte tour sur une colline au-dessus d'Urseren. Pour s'opposer à ce baron, leur ennemi, les habitans d'Uri, pendant la guerre de l'empereur Louis, avaient établi et maintenu[228] Conrad de Moos en qualité de bailli, au nom de l'Empereur, et non sans beaucoup de résistance et de dommage[229]. Le noble de Moos, leur concitoyen, contribua

[226] Il est défendu, sous peine de mort, d'y abattre des arbres. = On serait tenté de croire qu'il est également défendu, sous peine de mort, de faire des plantations nouvelles. C. M.

[227] Fils de celui qui périt à Morgarten.

[228] *Ch. du roi Louis*, 1321 : « Cunr. von Moos nobis, imperio reique-publicæ fructuosa impendit obsequia. » Il désigne Hospital par les mots « irretitum crimini læsæ majestatis. » *Tschudi.*

[229] Les circonstances sont diversement racontées; mais comme le seigneur de Moos resta gouverneur impérial, et si en effet Disentis se ligua avec Uri contre l'Autriche (*Bucelinus Rhæt.*), il est probable que ceux d'Uri eurent l'avantage.

richement, avec Walther Fürst et d'autres hommes notables, à la construction de leur église[230]. La vallée d'Urseren jouissait du droit antique « de vivre en paix » durant toutes les guerres, et d'accorder libre pas- » sage à chacun. » Autrement cette petite population n'eût pu, à cause de sa pauvreté, empêcher que le passage du Saint-Gothard ne fût, en peu d'années, détruit par la neige et les quartiers de rocs[231].

A l'endroit le plus élevé de la Léventine, où l'on descend par un sentier raide et tortueux à travers trois longues et étroites vallées, après avoir quitté les lacs qui envoient la Reuss à l'Océan et le Tessin à la Méditerranée, près d'Airolo, commence l'Italie. Arrivé là l'on se sent ranimé par la température d'un ciel plus doux; dans toute la vallée et aux flancs des montagnes, base d'Alpes effrayantes, on admire une éclatante verdure; beaucoup de petits villages sont rangés sur trois gradins de la montagne orientale; d'arbre en arbre et par-dessus la route la vigne s'enlace à la manière antique; au milieu de la Léventine le rocher nu du Platifer semble fermer le chemin. Le Tessin tombe écumeux et avec un sourd fracas dans un abîme sombre; l'industrie humaine a frayé un sentier; une scène plus riante reparaît bientôt et disparaît aussi rapidement. Au milieu de ces variations, le Tessin arrive au travers de prairies, de forêts et de bourgades bien bâties, à Pollégio, frontière de la Léventine.

Dans le pays, au pied du Saint-Gothard, et derrière la Haute-Rhétie, régnaient, depuis plus de deux cents

230 *Fondation de l'église d'Altorff*, 1317. *Tschudi.*

231 Urseren n'a été tiré de son antique tranquillité d'une manière épouvantable que de nos jours, où tout ce que le temps avait rendu respectable et saint est devenu un objet de risée.

ans, de grandes dissensions entre Como et Milan. Durant et après les longues guerres des Empereurs, elles étaient, comme Sparte et Athènes après la guerre de Perse, les cités protectrices de grandes confédérations, dont les membres s'attachaient à l'une ou à l'autre ville, suivant la fortune des partis. Les Gibellins et les Guelfes, le sénat et le peuple, de vieilles et de riches maisons régnantes, et des sociétés nombreuses d'habiles ou téméraires chefs de parti entretenaient, dans les villes et les campagnes, une constante agitation par leur ambition du pouvoir suprême. Leurs histoires, racontées avec l'art antique, prouveraient que dans l'état et dans la guerre nos pères ne manquaient ni du génie, ni de l'énergie, ni de l'aveugle passion des Grecs.

Anciennes, glorieuses, Como et Milan étaient riches en peuple et en noblesse, riches par le sol et par leur activité agricole et industrielle. Plus grande, éminemment entreprenante, tête redoutée d'une vaste confédération de villes, Milan était guelfe; Como, sa rivale, était gibelline, également florissante et guerrière, capitale d'une contrée aussi grande au moins et plus forte, qui s'étend d'un côté par Mendrisio et Lugano vers Bellinzone, de l'autre dans les montagnes rhétiennes et le long de l'Adda, par la Valteline si belle et si bien cultivée[232], et plus loin que Bormio, jusqu'aux sources de la rivière et à Poschiavo [223]. Un évêque, imposé par la force à

[232] Vallis.... formosa satis, nimis apta colonis,
Moribus ornata, est *Vallis Tellina* vocata,
Arboris est illic, vitium generosa propago,
Fertilis est frugum, satis est ibi copia lactis,
Castaneæ multæque nuces ibi sunt quoque plures;
Somnia sed faciunt ibi plura papavera nata.

Anon. Novocomensis Cumanus, dans *Muratori Ser.* III, P. II, p. 399.

[233] Extrait de sources du XIe et du XIIe siècles.

Como, et dont le parti était très-puissant à Milan, ayant été assassiné d'après une décision du bourgmestre et de la commune [234], une guerre de sept ans, comparable en témérité et en audace à celles de Troie ou de Veïes, s'alluma entre les deux villes. Aveuglée par la jalousie, l'île voisine de Como oublia pour lors la fidélité si souvent promise [235]; les bourgeois de Lugano, mieux défendus par leur probité que par leurs fortifications [236], combattirent avec de grands périls le parti qui s'était emparé du château de Saint-Martin [237], et repoussèrent la violence et la trahison du côté des eaux de Porlezze [238], ainsi que l'ennemi à la frontière et dans les forteresses élevées dont il s'emparait en les tournant [239]. Alderan Quadrio, chef du peuple, et qui ne fut pas le seul

[234] Léopold de Carcano, imposé par l'empereur Henri V; la ville voulait Guido Grimoldi; le premier était parent de l'archevêque Jordan de Clivio, du pays de Lugano; c'est dans ce pays, sur la montagne de Saint-George près Agno, que Léopold fut assassiné, en 1118. *Anonymus.*

[235] Selon le même, les habitans de l'île avaient déclaré dans la commune qu'ils vendraient leurs enfans ou même les mangeraient avec des fèves, plutôt que de se laisser entraîner par une nécessité quelconque à un acte d'infidélité. Nous rapportons ce qui a trait à la Suisse italienne, ou ce qui peint les mœurs.

[236] Ils construisirent près de Mélano un fort boulevard du lac à la montagne. 1122.

[237] Bono, habitant de Vesonzo, seconda les habitans de Como qui s'avançaient par la vallée d'Intelvo, en se faisant descendre dans un panier de la pointe de la montagne dans la citadelle: celle-ci fut subjuguée par la terreur.

[238] Il y avait un corps d'armée considérable, « vallem quæ totam possit complere Lugani.» L'ennemi ne put se rendre maître de la citadelle de Saint-Michel, mais Arduin « Advocatensis (Avogadro?) sapiens et nobilis ortu » livra par trahison, pour une forte somme d'argent, la tour Mélano et les barques de Como stationnées aux pieds de cette tour.

[239] 1126. Les actions aux bords de la Trésa; les Milanais tournèrent le « Mons Castellanus » (Castelrotto).

de son nom, tomba honorablement[240]. Les Visdomini, riches par l'ancienne faveur impériale, souffrirent aussi à cause de leur parenté avec Como[241], et Pagano Beccaria ne fut pas préservé de la flèche des traîtres pour avoir noblement vécu dans ses grandes terres de la Haute-Valteline, et avoir été bienfaisant comme sa famille l'est demeurée[242]. A quoi servit la fidélité, quand les campagnes que Como dominait alors du haut de sa montagne[243] furent couvertes des armées de toutes les villes lombardes[244], et que des machines irrésistibles, fruit d'un art étranger, parurent aux portes de la ville[245]? Après que les habitans de Como

[240] 1123. *Anon. Guler.* Les Quadri furent de tout temps considérés dans le pays de Lugano et dans la Valteline.

[241] L'*Anon.* a chanté le malheureux retour de la dame Gallicia de son château (Domofele), situé au-dessus de Trahona. Une *charte de* 983, rapportée par *Guler*, explique la nature de ses richesses : Henri Busca, appelé plus tard Visdomini, du nom de sa dignité, « negotiator, » reçoit de l'empereur Otton II la confirmation de son fief impérial à Novate; outre les bénéfices ordinaires, il reçoit encore une dîme du bois flotté sur l'Adda, un pour cent de tout le bétail entre le fleuve Masino et le lac, et un pour cent de tous les moutons étrangers. (Est-ce qu'alors déjà des bergers italiens faisaient paître leurs troupaux dans les Alpes rhétiennes?)

[242] 1124; « dives satis et generosus » ; il fut assassiné par les habitans de l'île. *Anon. Guler* indique les terres qu'il possédait dans les hautes et les moyennes régions; Rodolphe mérita bien de l'église de Trifésio, localité alors importante; Rufin fit faire des distributions de blé aux pauvres de Sondalo.

[243] *Galvagno de la Fiamma,* dans le « Manipulus florum. » *Murat. Scriptt.*

[244] De Pavie, Novare, Vercelle, la mère et son fils de Blandrata avec une fière troupe du Valais; outre cela d'Asti, Alba, Albenga, Crémone, Plaisance, Parme, Mantoue, Ferrare, Bologne, Modène, Vicence, la cavalerie des Garfagnana. Tant était considérable déjà la ligue Milanaise!

[245] Les machines de Pise et de Gênes : c'étaient des tours, et entre

eurent soustrait leurs richesses, les femmes et les enfans à la brutalité [246] et au pillage, en leur faisant passer le lac pendant la nuit, l'armée ennemie pénétra dans la ville, les tours et les murailles furent rasées, et toutes les grandes maisons livrées aux flammes[247]. Mais ce ne sont pas les pierres et la terre qui font la patrie, ce sont les citoyens. Cette ville, pleurée dans les chants mélancoliques de son Brunamondo [248], et regrettée dans les plaines roncaliennes par l'empereur Frédéric, le destructeur de Milan[249], se releva glorieuse peu d'années après, et la plus grande partie de ses domaines fut reconquise par le bonheur des armes[250]. Elle ouvrait l'Italie[251] aux Empereurs, et dans ses hautes vallées un asile aux hommes vertueux et magnanimes [252]. Au nord-ouest, où Mendrisio repose au centre d'une ravissante contrée, dans des vallées plus hautes où les châteaux des Luganais maintenaient leur an-

celles-ci des «gatis» (chats) avec d'habiles mineurs «docti ad muros effodiendos.»

[246] Les ennemis «nudant pueros, mulieres.»

[247] Prosternunt turres, altas atque insimul ædes;
Mœnia diripiunt et fundamenta revelant,
Tectaque dum flagrant, intus per culmina fumant.

En 1127.

[248] On chante de lui des élégies à Montagna dans la Valteline. *Guler*. Notre *anonyme* n'en parle pas.

[249] *Otton de Frisingue. Gest. Frid.* l. II.

[250] Guerre à Bormio en 1198 et suiv; en 1220 et suiv. dans le Bergell et contre le comte Hartwig du Vinstgau. Bormio fut forcé, et Bergell Soilg (Sondrio) brûlé. *Guler*.

[251] Henri et Jacob, les Capitanei de Sondrio, ouvrirent l'Italie à l'empereur Frédéric I. *Guler*.

[252] De tout temps. *Landulph l'aîné, Hist. Mediolan.* Un asile fut ouvert à Dominique Paravicini lorsque, en 1250, il s'enfuit vers les bergers avec un seul serviteur, n'emportant que ce qu'ils pouvaient porter eux deux; à il commença de bâtir Caspano. *Guler*.

cienne fidélité, et dans le passage de Bellinzone, on sentit long-temps la main pesante des Milanais[253]. Et quelle fut la situation du pays pendant la guerre de vingt-deux ans, au commencement de laquelle le grand capitaine milanais, Simon Muralt de Locarno, battit près de Gorgonzola les forces de l'empereur Frédéric II, l'ami des habitans de Como[254]? Como était administrée comme Milan et comme Berne; en sorte que chaque division judiciaire de la campagne était soumise au banneret d'un quartier déterminé ou d'une porte[255], et que les sous-divisions facilitaient l'administration et l'armement des campagnes[256]. La famille des Rusca, dévouée aux Empereurs, soutint son opinion héréditaire contre les Guelfes Vitani, jusqu'à ce qu'après la ruine du terrible Ezzelin, Filippo della Torre et bientôt Napoléon, son neveu, acquirent une suprématie plus décidée sur Milan[257], et surent aussi faire

[253] En 1160, Milan conquit 20 citadelles dans le pays de Lugano (*Galvagno Fiamma*); détruisit en 1242, Mendrisio et prit Bellinzone. *Id.* et *Chron. milanaise* de 1401 dans *Murat. Scr.* XVI.

[254] 1245; les mêmes, *Galvagno* compte la guerre de 22 ans de 1241 jusqu'au triomphe du parti de Torre; les Gibellins comptent 22 ans d'oppression depuis le moment où les Torre commencèrent à s'agrandir, c. à-d. depuis environ 1255.

[255] De notre pays, Poschiavo, Teglio, Porlezze dépendirent de la porte du couvent; Balerna, Mendrisio, Mazzo et Bormio, de la porte de Salo; Bellinzone et Trifisio, de la porte de la tour; Chiavenne, Sommolg (Sommolago), Intelef (Delebio?) Sondrio, Lugano etc. de la porte de Saint-Laurent. *Guler* II. 139 b. On n'avait pas égard au voisinage des contrées, mais à l'utile mélange des différentes sortes de troupes.

[256] La Valteline était alors divisée en *terziere*, comme antérieurement déjà la Léventine en huit voisinages.

[257] 1263. Martino, frère du premier, oncle du second, homme bon et sage, « magni consilii et bonitatis » (*Fiamma*), mourut cette année Filippo en 1265. (Napoléon était communément appelé Napo.) La même année 1263, tombèrent les Rusca.

triompher leur parti à Como. Ils payèrent par une dure prison[258] les services de Simon de Locarno, chassèrent les Rusca de Como, remontèrent les rives de l'Adda, et forcèrent le château de Teglio, qui a donné son nom à la Valteline[259]. Diverses guerres que nous avons mentionnées dans la première partie, à l'occasion des troubles d'Uri, et de la part qu'y prirent les évêques de Coire[260], agitaient villes et campagnes jusqu'à ce qu'un seul jour changea subitement la tournure des affaires. Otton Visconti, archevêque de Milan, chef des Gibellins, s'étant enfui d'une bataille avec un grand nombre de Rusca (les principaux furent retenus prisonniers par Napoléon), était venu à Como; puis, ne s'y sentant pas assez fort, il était passé dans les vallées du Saint-Gothard, ensuite dans la Léventine[261], et avait enrôlé, malgré leurs mauvaises armes, de valeureux pâtres[262]. A lui se joignit la fidèle noblesse des bords du lac Lugano et du lac Majeur. Il confia toute son expédition à la vieille expérience de Simon de Locarno, que les Comois avaient forcé Napoléon de leur rendre[263]. Par ses conseils et son bras, il reconquit la ville de Como avec l'aide de laquelle une vic-

258 « In capia » (dans la cage, prison) sous l'escalier du palais communal. Les *sources* ci-dessus n. 253. Il resta sept ans dans cette situation, depuis 1264.

259 *Les mêmes*, 1263. Filippo accomplit cette action.

260 T. II, chap. XVII, n. 33 et 325.

261 « Semotas cessit in Alpes. » *Stephanardi de Vicomercato*, poëma de Ottone Vicecomite Archiepiscopo. *Murat.* Scriptt. IX, 57. « Zurnigi castrum ». Giornico appartenait à l'église de Milan.

262 . . . Vix puri pondere ferri quis tegitur,
Cordis tamen omnes robore fidi.

263 1271. En arrêtant dans leur ville le vicaire milanais. *Chron. milan.* 1401.

toire décisive fut remportée à Désio. En ces jours d'horreur, où la tête du plus noble della Torre fut promenée dans les villes, et où Napoléon, enfermé dans la tour sombre de Baradello, rongé de vermine après six longues années de captivité, vit ses frères expirer lentement dans les angoisses de la faim, la puissance des Visconti se releva pour cent soixante et dix ans[264]. Après bien des années de combats acharnés (car une ville libre était plus difficile à conquérir que ne l'est maintenant un royaume épuisé), du consentement d'un parti et par la soumission de l'autre, Como passa sous l'autorité des Visconti[265]. Chiavenne devint guelfe, lorsque sous le président de la ville de Como, Tignaca Paravicini, du parti des Vitani, on acheta par négociation la capitulation des châteaux[266]. Ce parti avait été abattu dans la Valteline depuis que Pierre de Quadrio vainquit les forces d'Avogadro da Mazzo[267], qui avait embrassé la cause guelfe avec tout le feu de l'es-

264 Francesco della Torre, frère de Napoléon, avait péri dans la bataille, « in potentatu secundus » (*Chron. de Francesco Pipino Murat. IX*).

Clarusque cadit victoribus obstans

Civis magnanima dudum virtute rebellis (n. 261).

Napoléon, dont les annales racontent le formidable gouvernement, surtout en 1266, « corrosus per scopides » fut traîné par les pieds hors de son cachot et enfoui; Carnevale et Lando moururent de faim. *Fiamma* et *Pipino*. Les autres furent détenus sept ans en prison. *Chron. de* 1401, ad 1284.

265 On peut admettre que ces luttes durèrent depuis 1292, où Mattéo, vicaire impérial du roi Adolphe, devint « Dominus generalis » (*Chron. de Parme, Murat*. IX) jusqu'en 1335.

266 1305; pour 16,000 livres. *Guler*, *Sprecher*, *Pallas Rhæt*. 1309. Romerio Lavizzeri, dont il est question dans cette affaire, devint aussi chef de ceux de Como.

267 Déjà en 1292. *Guler*, *Sprecher*. Cependant l'Avogadro figure encore dans cette dernière action, en 1305.

prit de parti. Ils parvinrent à ruiner un château des Rusca[268], et par là les forcèrent à vendre celui qu'ils possédaient sur le rocher du passage de Bellinzone[269]; situé dans le pays montagneux aux sources de l'Adda, derrière la fortification naturelle de la Serra, Bormio put essayer de passer à l'évêque de Coire[270]; bientôt Mattéo Visconti consolida sa maison et lui donna de la prépondérance par sa finesse et son courage[271]; et à Como, Franchino Rusca obtint le pouvoir suprême[272], heureux jusqu'au moment où il se laissa induire, par l'esprit entreprenant du grand Can della Scala, à chercher la ruine de ses voisins. Il arriva qu'après peu d'années, lui-même, la ville de Como et la campagne ne trouvèrent la paix et le bonheur que sous Azzo Visconti[273]. Azzo consola Rusca de sa grande perte en lui

[268] Cosio, 1305. *Les mêmes.*

[269] Franchino et Zanino Raviela Rusca, fils de Pierre, petits-fils de Luterio, qui assista à la bataille de Désio, vendent le château à la ville pour 4000 livres, en 1306. *Guler.*

[270] 1300. *Guler* et *Sprecher*.

[271] Moscha et Guido, fils de Napoléon, s'étaient de nouveau emparés de la souveraineté de Milan, de 1302 à 1311; dès cette époque Mattéo s'en rendit maître et sut la garder.

[272] Déjà en 1323 Franchino jura avec Como fidélité à l'Empereur (*Fiamma*); il garda sa foi lorsque le roi Jean de Bohême vint en Italie. 1329. *Bonincontro.*

[273] L'apparition inattendue de l'évêque Benoît Asinago menaça subitement les Gibellins de leur ruine; alors Franchino recommanda la ville, sa personne et sa maison au seigneur Azzo Visconti. *Fiamma. Charte de la remise.* « Magnificus et excelsus dominus Azo Vicecomes.... perpetuo generalis dominus civitatis et episcopatus Cumarum; » Como, 4 septembre 1335. D'après Benedetto Giovio, *Ulysse de Salis, Hist. polit. de la Valteline,* IV, 63. Sur-le-champ Azzo fortifia et occupa la partie de la ville où étaient la cathédrale, la place, le palais du Podestat et deux citadelles; il soumit la côte (« riperiam ») révoltée depuis quarante ans, arracha le val Camone à la domination de Mastino della Scala (*Guler*), et ramena

donnant Bellinzone[274], et vint avec des troupes dans la Valteline; le bourg de Sondrio, nouvellement bâti[275] et fortifié de plus d'une manière[276], illustré peu auparavant par la vertu d'Otton Intériortuli[277], et de tout temps par la riche noblesse des Capitanéi[278], fut défendu avec intrépidité[279] et vigilance[280] par le parti guelfe. Mais Azzo Visconti en détruisit les murailles.

sans crainte les bannis. *Fiamma, de Rebus gestis sub Azone. Murat. Scr.* XII, 991.

[274] *Bonincontro Morigia* (chose remarquable!) *Guler*, 1335. Nous sommes entrés dans tous ces détails sur les usages et la situation de la Suisse italienne, non-seulement à cause des événemens racontés ici, mais pour préparer à ceux qui suivent.

[275] L'ancien Sondrio était situé sur le penchant de la colline; au milieu de celle-ci le conseil et la commune s'assemblaient au son du cor; des Gibellins allemands détruisirent ce lieu, qui fut rebâti à neuf peu avant les événemens dont il est ici question.

[276] Franchino Rusca étant posté à Trifisio, les habitans de Sondrio répartirent entr'eux la tâche des constructions de telle sorte, que celui qui payait une livre de contribution devait bâtir une portion de mur de huit aunes de long sur douze de haut. 1325. Trois ans après, pour observer l'ennemi, ils fortifièrent la tour sur le Mont Cucco.

[277] Cet homme, instruit et vénérable, perdit la vie avec sa femme, ses petits-fils et un bâtard, au milieu d'un violent orage qui causa un éboulement dans la Montagna. 1328.

[278] Leur noblesse était si ancienne et si considérable qu'on la faisait remonter à la maison du grand Roland. Un certain Albert, enfant naturel, valeureux héros, qui plut à l'empereur salique Conrad, doit avoir reçu de ce monarque des donations dans la Valteline et avoir été nommé capitaine du pays. Cette famille bienfaisante et bien aimée avait sa résidence à Maségra. La commune se chargea de la représenter dans toutes les perceptions d'impôts, afin qu'elle ne la quittât pas.

[279] Contre Franchino Rusca qui l'assiégeait en 1328. Lazzarino de Lucino, petit de stature, mais grand en courage, repoussa vigoureusement tous les assauts.

[280] Lorsque, au temps du roi Jean de Bohême, Scanabecco crut la soumettre par tromperie, 1331. Tout ceci d'après l'excellente histoire de *Jean Guler* de Weinek.

Plus haut, vers le Saint-Gothard, était la Léventine dépendante de Milan et soumise au chapitre dès les temps les plus reculés; soit esprit de brigandage, soit animosité de parti, les marchandises qui passaient le Saint-Gothard furent attaquées. C'est pourquoi de Moos, bailli d'Urseren, demanda du secours à Uri, et Uri à la ville commerçant de Zurich[281].

Lorsque les Suisses descendirent la vallée, les vieilles tours des rois lombards, bâties près d'Airolo et de Quinto, ne leur résistèrent pas, et le chef-lieu Faido n'osa pas se mesurer avec de tels ennemis. Près de Giornico, leurs bannières ayant rencontré les troupes milanaises, Franchino Rusca, encore seigneur de Como, en sortit précipitamment pour prévenir un malheur par sa médiation. La même année, l'Italie fut aussi effrayée par l'apparition du roi Jean de Bohême, dont les projets étaient inconnus. Cette raison fit nommer les Rusca défenseurs de la tranquillité des routes; le baron Jean d'Attinghausen, chevalier et landammann d'Uri, conclut ce traité à Como[282]. Plus tard, Azzo Visconti visita les hauts défilés, et éleva la chapelle du Saint-Gothard[283].

Peu après ces événemens, les hommes d'Unterwalden entreprirent de sauver la liberté de l'Oberhasli (1332); tout l'Oberland était troublé par des factions.

Depuis Thoune, très-beau château, sur un rocher, à l'endroit où l'Aar sort du lac, beaucoup de villages dans les montagnes, sur les rives et dans la verte plaine jusqu'à l'entrée des vallées oberlandaises, ainsi que Berthoud, Landshut et d'autres châteaux et domaines

[281] *Schinz, Hist. du commerce*, p. 96.

[282] *Ch.* 1331 : « Franchinus de Rusconibus, civitatis et districtus Comensis generalis vicarius ac defensor. »

[283] *Schinz, Mémoires*, t. I.

patrimoniaux dans la Haute-Argovie, avaient été gouvernés par le comte Hartmann de Kibourg; après sa mort prématurée, ils furent administrés au nom de ses jeunes fils Eberhard et Hartmann. Comme le duc Léopold désirait s'attacher ceux-ci plus particulièrement, il leur donna, dans la Haute-Argovie, le fief du Landgraviat de Bourgogne, que le comte Henri de Buchegk lui avait cédé[284]; en retour, ils reconnurent la suzeraineté de l'Autriche sur Wangen et sur d'autres terres de leurs domaines[285]. Les villes de Thoune et de Berthoud étaient considérablement peuplées, grâce aux conditions favorables qu'elles offraient à leurs habitans[286]; elles s'étaient agrandies par le nombre de leurs bourgeois externes[287] et de leurs constructions[288]. Les avoyers du comte[289] et avec eux douze conseillers[290] jugeaient et punissaient[291] suivant les lois de la ville que le comte lui-même respectait. Sa société de guerre

[284] *Lettre d'investiture*, 1314.

[285] P. e. à Herzogenbuchsée; les *lettres* par lesquelles les comtes abandonnent ces droits et celles où on leur promet le landgraviat, sont de 1313.

[286] *Lettre de Franchise de Thoune*, 1316; *renouvellement de la déclaration* (*Handveste*) *en faveur de Berthoud*, eod.; *confirmation de cette charte par la comtesse Anastasie*, 1326.

[287] Les registres communaux pour la taille et autres mentionnent à Thoune plus de 70 familles nobles, des bourgeois externes dans l'Oberland, à Münsingen et parmi les Bernois mêmes. *Rubin*, *Handveste de Thoune*.

[288] Dans la *déclaration en faveur de Berthoud* on distingue expressément entre la nouvelle ville et l'ancienne, dont la démarcation se trouve près de la fontaine de bois.

[289] *Ibid.* Le comte l'institue « de consilio et voluntate civium. »

[290] « Consules, jurati, seniores » dans les deux *ch.* n. 286. « L'avoyer, le conseil, les bourgeois et toute la commune. » *Ch.* 1303, 1358.

[291] « Emendabant » *ib.* de là *amende*.

et sa cour consistaient en une noblesse nombreuse, riche et ancienne[292].

La comtesse Elisabeth, veuve de Hartmann, laissa trop de pouvoir à Senn de Münsingen, gentilhomme du voisinage. Le comte Hartmann, fils aîné, qui n'aimait pas son frère, ne négligea rien pour gagner l'amitié de Senn. Son frère, le comte Eberhard, prévôt d'Amsoldingen[293], chanoine de Cologne et de Strasberg, étudiait les sciences à Bologne; ses dépenses annuelles se montaient à soixante marcs d'argent; comme

[292] Signataires de la *confirmation des franchises de Thoune* et de la *déclaration pour Berthoud*, 1316; Berthold de Porta (c.-à-d. Thorberg), Arrwangen, Rormoos, Hartmann, Werner et deux autres Senn, Sumiswald, Jean de Hallwyl, Conrad et Hesso Teitigen (ou Dietigen), Kerrenried, Winterbourg, Erloffweiler et Mattstetten. Signataires de la *lettre de 1320 au sujet du patronage de l'Eglise de Thoune donné à Interlachen:* deux Wædischwyl, Signau, Philippe de Kien, ceux-ci comme « nobiles; » en qualité de chevaliers, Strættlingen, deux Burgistein et quelques-uns des précédens. La *lettre d'Anastasie*, n. 286, datée de Buchegk, a été signée par Jean Senn (comme 1316) deux Signau, deux Grünenberg, Stein.

[293] *Statut d'Amsoldingen.* Il y a quelque chose de bien singulier dans cette histoire. D'accord sur les résultats, les historiens se contredisent si complètement dans la narration, que *Tschudi* attribue l'emprisonnement à Eberhard, et *Matthias de Neuchâtel* à Hartmann, et que le premier accuse celui-là, le second celui-ci; de turbulence et de sentimens autrichiens. Nous avons suivi Matthias, dont *Sinner* a le premier fait connaître le récit dans son *Catal. Msctor. bibl. Bern.* parce que ce récit est plus d'accord avec les documens et plus conforme à la marche naturelle des événemens. Nous trouvons de l'obscurité dans quelques circonstances dont l'examen nous entraînerait trop loin; l'ensemble de la narration de Matthias porte un cachet de vérité. On peut ajouter d'après la *lettre de combourgeoisie avec Berne*, 1311, qu'alors aucun des comtes n'était âgé de quatorze ans. Leur père étant mort en 1301, on pourrait placer la naissance de Hartmann en 1297, et celle d'Eberhard en 1298 (on voit par la même lettre que l'un et l'autre devaient atteindre l'âge de la majorité avant 1316); cette supposition s'accorderait avec la circonstance que l'un deux fut à la bataille de Morgarten.

on tardait à lui envoyer cette somme, il passa les Alpes pour demander son patrimoine. Sa famille se moqua de lui ; on le regardait comme un jeune homme simple. Ayant été coucher chez Hartmann à Landshut, château agréablement situé à quelques lieues de Berthoud, dans une contrée bien arrosée et riche en verdure, il se vit, pendant la nuit, lié à moitié nu par son frère, et envoyé à Rochefort. Rochefort est un château dans le pays de Neuchâtel [294]; le comte Hartmann était gendre de Rodolphe, comte de ce pays. Ainsi abandonné de tous, Eberhard dut consentir à soumettre ce différend au duc Léopold d'Autriche. Le duc décida que Hartmann demeurerait seigneur du pays, et qu'Eberhard habiterait le château de Thoune; mais que, pour payer les dettes de leur maison, il donnerait au comte Hartmann les trois quarts de deux cents marcs, revenus de ses prébendes. Pour célébrer le jour de leur réconciliation, toute la noblesse de leurs domaines fut invitée à Thoune. Lorsqu'on se fut assis autour de l'âtre après le repas, Senn et le comte Hartmann s'applaudirent hautement du succès de leur complot : « Il serait juste, » dit ce dernier, « que mon frère eût un tuteur pour garantir ce traité ; » il croyait faire une spirituelle allusion à son état ecclésiastique, à son inexpérience et à son innocence virginale. Ces paroles et d'autres encore irritèrent à tel point (car le comte Eberhard aussi comptait des amis parmi ses vassaux [295]), qu'enfin plusieurs tirèrent leurs épées. Un formidable tumulte s'éleva tout-à-coup; poussés par une violente colère, ils fondirent les

[294] On en abusa souvent pour commettre des brigandages et d'autres actes de violence ; il fut détruit à cause de cela en 1412.

[295] Il avait à son service « aliquos dominii servitores. » *Matthias.*

uns sur les autres. Le comte Hartmann fut assassiné à l'improviste dans un escalier obscur de la tour; l'on ne sait si ce fut par le comte Eberhard ou par Jean de Kien, seigneur de Worb. Son cadavre fut jeté du haut du château au moment où tous les habitans de Thoune, attirés en foule par les cris, accouraient armés. Plusieurs prirent la fuite, d'autres furent arrêtés; Eberhard ordonna de fermer les portes, envoya à Berne[296], promit d'être pour toujours bourgeois de la ville et de lui donner une partie de son bien[297], ainsi que le droit de suzeraineté sur Thoune. Les Bernois s'y rendirent incontinent et rangèrent aisément la ville sous son obéissance. Le pouvoir de ses prédécesseurs lui fut confirmé; en retour, la ville jura de soutenir Berne dans ses guerres[298]. Le comte donnait chaque année aux Bernois un marc d'argent[299]; ils en firent fabriquer une coupe en souvenir de ces événemens. Mais ils se trom-

[296] On connaît par son droit de combourgeoisie, stipulé en 1311 pour cinq ans seulement, ses relations avec Jean de Bubenberg le jeune. « Ob amorem J. de B., *amici sui specialis*, » il confirme en 1326 l'achat du couvent de Cappelen.

[297] Heimberg, Sigriswyl, Griessisberg.

[298] D'après la *ch. du comte*, l'avoyer et la commune de Berne avaient pris en leur pouvoir et sous leur garantie le château et la ville de Thoune, entourée de murailles et de fossés comme elle était, dans l'évêché de Constance et de Lausanne, conformément aux droits du pays, les serfs demeurant serfs, et les bourgeois dans leurs droits. Berne céda cette propriété au comte Eberhard contre un tribut annuel d'un marc d'argent. *Ch.* du même, du 28 septembre, par laquelle il libère Thoune de son serment et l'adresse à Berne. *Confirmation de ses franchises*, mercredi après la Saint-Michel 1323, par l'avoyer, le conseil, les Deux-Cents et la commune des bourgeois de Berne. Les chartes sont rapportées par l'exact et studieux *Rubin*.

[299] Cette contribution est sans doute ce qu'il appelle *Udel* (reconnaissance annuelle des bourgeois externes).

pèrent s'ils crurent le comte incapable de propager sa maison. Après plus de quarante ans d'un ferme et sage gouvernement, il laissa quatre fils[300] que lui donna Anastasie de Signau, héritière des comtes de Buchegk qui s'éteignirent[301] de son temps au milieu de l'éclat des plus hautes dignités ecclésiastiques[302] et des plus éminentes vertus[303].

Les Bernois n'étaient seigneurs d'aucun territoire; bien qu'ils eussent prêté de l'argent sur le château de Laupen, la ville de Laupen jouissait de toute sa liberté[304]; mais ils étaient en beaucoup de lieux si redoutables par leur milice, qu'autrefois Senn lui-même, après une guerre acharnée, devint bourgeois de leur ville[305], et que la terreur de leurs armes porta le baron de Bremgarten, lors du déclin de son antique famille, à quitter l'Uechtland[306]. Au temps du comte Eberhard,

[300] *Matthias* finit par cette conclusion générale : « Leo crevit ex agno. » Il mourut vers 1367. A. L. de Wattewyl, place sa mort en 1371; mais dans la *charte* concernant le plaid général tenu dans le Sisgau par le baron *Jean de Thengen*, l'an 1367, il est mentionné comme décédé.

[301] Berthold mourut en 1353 ; Buchegk fut remis plus tôt à ses héritiers, le comte Eberhard et Burkhard Senn de Münsingen.

[302] Matthias était électeur de Mayence ; Berthold, son frère, évêque de Strasbourg.

[303] L'éloquence de Berthold empêcha que Charles IV, roi de France, ne fût appelé à l'Empire. *Schmidt*, t. III, p. 496; *Hottinger, H. E.* II, 145.

[304] Laupen fit son alliance avec Fribourg, en 1310, la même année qu'avec Berne, et réserva seulement l'Empire « et quibus protegendi commissi fuerimus ex parte S. I. » Dans une lettre de 1313, Laurent Münzer, avoyer de Berne, communique « cum obsequio et amore viris prudentibus et discretis Sculteto et communitati villæ Laupen » divers articles de la Handveste et « consuetudo » de Berne.

[305] 1311, *Tschudi*.

[306] Il vendit Toffen et Bremgarten, en 1307, à la maison des cheva-

la défiance et la haine remplacèrent la longue alliance et la bonne amitié qui avaient uni les Bernois et Kibourg[307], parce qu'ils prenaient l'attitude de maîtres. Eberhard saisit l'occasion de se déclarer, à l'époque où ses obligations de combourgeois le forçaient à marcher avec les Bernois au secours de Gérard de Vuippens, évêque de Bâle et leur allié, contre le comte de Neuchâtel[308].

Ce comte et l'évêque étaient ennemis depuis que le pape avait maintenu sur le siége épiscopal Gérard de Vuippens contre Hartmann de Nidau, de la maison de Neuchâtel[309]. L'évêque exigeait plus, le comte accordait à l'église moins que ce que la justice ordonnait. L'évêque Gérard attirait par des franchises les bourgeois

liers de Saint-Jean de Buchsée : il lui donna Wolen en 1331 ; les seigneurs d'Egerten héritèrent du reste. *Vatteville*, Msc.

307 En sorte que, d'après le droit de bourgeoisie de 1311, Kibourg n'entreprenait jamais sans Berne des guerres pour lesquelles il avait besoin de secours. Il n'y a pas trace d'inimitié contre Berne de la part d'Eberhard I, ou de Hartmann I, ou du vivant de Hartmann II.

308 Nous nous écartons de Tschudi dans la chronologie de cette histoire, que nous plaçons en 1324 et sous l'épiscopat de Gérard et non de Jean, 1° parce qu'elle convient mieux aux dispositions hostiles de Gérard qu'aux sentimens d'un évêque de la maison de Châlons, avec laquelle Neuchâtel était dans les meilleurs termes en 1326 ; 2° parce que nous avons de la peine à croire que cette seule année, 1325, Kibourg fit deux campagnes contre Neuchâtel, puisque la propre sœur du comte de Kibourg vendit son patrimoine à un comte Neuchâtelois ; 3° parce que le siége épiscopal de Bâle ne pouvait entreprendre de semblables expéditions ni en 1325 ni en 1326, vu qu'il était exposé aux plus grands troubles. Probablement la prise d'armes contre Neuchâtel força l'évêque Gérard à hypothéquer Liestal dans le Sissgau au chevalier Ulrich de Ramstein. *Ch.* 1323, dans *Brukner*, p. 981. — La date de 1324 est justifiée par l'autorité de *Justinger* (p. 72) qui rapporte à cette année le premier siége du Landeron. C. M.

309 1311 ; contre Hartmann de la branche de Nidau de la maison de Neuchâtel.

de la Neuve-Ville du Val de Ruz[310], sur laquelle l'évêché formait des prétentions, dans la Neuve-Ville qu'il avait fondée lui-même au bord du lac de Bienne, sous le château de Schlossberg.[311] Plus tard, après un armement inutile[312], le duc Léopold, à la suite d'un procès en forme, adjugea au comte les lieux en litige[313]. Mais lorsque la ville[314] de Büren fut acquise par le comte Rodolphe de Nidau[315], Gérard en prit occasion d'assiéger le Landeron avec l'aide des Bernois. Le Landeron[316] est situé sur une langue de terre

310 Cette ville n'existe plus.

311 1312. *Vatteville. H. de la Conféd. Helv.*

312 *Tschudi*, 1318; il faut sans doute 1315. La sentence, n. 313, est de 1316.

313 L'affaire concernait Lignières, Crissier et d'autres lieux; en 1333 *Rodolphe confirme* au couvent de Trub ce qu'il possédait au Landeron et à Crissier; vidimé en 1402, « in vinoblis Crissie. »

314 *Droit municipal* semblable à celui de Fribourg, par messire *Henri de Strasberg*, 1228.

315 *Confirmation des franchises de Büren par Rodolphe*, 1324; il possédait déjà Strasberg en 1318, il acheta Balm en 1327; il se peut que les Strasberg lui aient cédé la ville de Büren en 1324. Les limites et les droits de ces possessions étaient si embrouillés que Gérard trouva facilement un prétexte.

316 Le nom « die Landeren » dans les chroniques allemandes désigne un terrain gagné sur le lac et les marécages. == « Le nom de Landeron pourrait bien dériver du mot allemand « landen », aborder. On dit « que quelques anciens actes nomment cette ville « Zurlanden » (au » lieu où l'on aborde); il y avait autrefois des ports, entr'autres celui » de la petite Thielle, fréquentés et commodes pour les bateaux. » Telle est l'opinion de M. *Louis de Meuron*, ancien Commandant et Châtelain du Landeron, dans son excellente *Description topographique de la Châtellenie du Landeron*, Neuchâtel 1828, in-8°, ouvrage couronné par la Société patriotique. Cette monographie, ainsi qu'une autre du même auteur, *Description topographique de la Châtellenie du Val-de-Travers*, Neuchâtel, 1830, in-8°, méritent de servir de modèles dans ce genre d'écrits éminemment utiles. Nous souhaitons à M. de Meuron beaucoup d'imitateurs et de rivaux. C. M.

marécageuse entre les lacs de Bienne et de Neuchâtel. Louis, fils du comte de Neuchâtel, surprit et battit l'évêque, qui jeta les armes et s'enfuit si précipitamment, que Berne et Kibourg n'eurent pas le temps de venir à son secours du côté opposé. Pour venger l'innocent déshonneur de ce siége inutile, Berne attendit l'hiver, époque à laquelle le terrain était plus solide autour du Landeron. Les assiégés, au moyen de longues perches munies de crocs en fer, s'emparèrent du chat [317] des Bernois, dans lequel se trouvait leur banneret. Un conseil de guerre fut tenu publiquement dans Berne à ce sujet; Walther, de la maison des Senn de Münsingen, reconnu comme l'auteur de ce désastre *, fut décapité et enterré conformément à la dignité de sa noblesse. Berne somma aussitôt de marcher contre le Landeron la multitude de ses bourgeois externes et de ses alliés de l'Oberhasli et des Waldstetten; il existait une ancienne alliance entre Berne et les Suisses [318]. Peine inutile, par la faute d'Eberhard : fatigué de la guerre ou des dépenses qu'elle entraînait, il prétexta que ses relations avec l'Autriche ne lui permettaient pas d'unir ses armes à celles des Waldstetten; la bannière de Thoune entra en campagne [319]. Sans doute

[317] Mot du moyen âge pour désigner quelque chose d'assez semblable à la tortue des anciens. Le banneret s'appelait Régenhut.

* Leu (*Lexicon*, t. XVII, p. 69) dit que Walther livra Régenhut aux ennemis. C. M.

[318] « A nos amés, *anciens* et féaux amis, tous les habitans d'Uri, Schwyz et Unterwalden, nous l'avoyer, le Conseil et la Commune de Berne nous offrons, etc. » 1323, *Tschudi*. Personne ne sait l'époque de l'alliance *la plus ancienne*.

[319] *Quittance du couvent de Cerlier*, 1328, comme quoi les habitans de Thoune l'ont indemnisé de tout dommage souffert à cette occasion.

d'accord avec Eberhard, sa sœur Catherine, veuve du comte Albert de Werdenberg, vendit sa propriété de l'Iselgau, théâtre de la guerre, au comte Rodolphe de Nidau, de la maison ennemie[320]. Enfin, à la mort de Gérard, bien que le chapitre désirât vivement l'archiprêtre Hartung Mönch, le pape nomma au siége de Bâle Jean de Châlons. Cela se passa la même année où le comte Rodolphe de Neuchâtel renouvela à madame Béatrix de la maison de Vienne, tutrice du jeune prince de Châlons[321], pour Neuchâtel, pour les autres châteaux voisins et pour toutes ses vallées du Jura[322], l'hommage qu'il en avait fait à son père et à son grand-père, en faveur de l'Empire[323]. Berne s'abstint de prendre les armes à cette occasion.

Les disgrâces du roi Frédéric et l'excommunication du roi Louis paraissant compromettre la tranquillité publique, les villes de la Haute-Allemagne[324], les Wald-

[320] *Ch.* 1325. Elle vend les terres comprises entre Bargen et l'embouchure de la Thielle, du côté de la plaine, et la montagne, jusqu'à la Neuve-ville. Elle n'avait aucun droit sur « l'île au milieu du lac. » *Déclaration de sa mère Elisabeth*, 1314. = La charte de Catherine de Kibourg n'est pas de 1325, mais de 1328, et elle n'y prend pas le titre de « veuve du comte Albert » que Muller lui donne, mais celui de sa femme (*eheliche Frau*). Voy. *Sol. Wochenbl.* 1826, S. 303. C. M.

[321] « Dame supérieure et juge de fief. »

[322] *Hommage* de 1311, « au haut baron et puissant Monseigneur de Châlons, pour le val de Nirvil, de Rus de Vault, le château de Neuchâtel, le château près du pont de la Thielle, Val-Travers, Boudry, Boudevilliers, Rochefort, Vaulmercul (Vaux-Marcus).

[323] *Ibid.* : « pour raison de l'Empire et par le commandement du roi Raoul d'Allemagne. » Châlons lui sert de garant vis-à-vis de l'Empire. En 1325, Rodolphe de Neuchâtel, qui commençait à se faire vieux, remit l'administration de ses seigneuries à son fils Louis.

[324] Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, *Bâle*, Fribourg en Brisgau, *Zurich*, *Berne*, *Soleure*, Constance, Lindau, Ueberlingen. 1327. Tschudi.

stetten, Berne et Eberhard formèrent une alliance pour le maintien de la paix du pays. Mais, sans qu'il éclatât une dissension ouverte entre Kibourg et Berne, les cœurs se refroidirent, soit que dans l'assemblée de ceux que le comte ne considérait pas comme ses égaux, pris individuellement, la fierté bourgeoise se plût à ne pas lui témoigner les égards accoutumés, soit que le comte se l'imaginât. Après la mort de Léopold[325], Eberhard n'hésita pas à former une étroite amitié entre les Waldstetten et Kibourg[326], en sorte que non-seulement il leur garantit le passage du Brünig en échange de la sûreté de ses domaines, mais qu'eux-mêmes lui donnèrent plus de part à leurs affaires intérieures que les peuples libres n'en peuvent accorder sans péril à des princes[327].

Il y a une opposition éternelle, fondée sur la nature, entre le principe monarchique et le principe républicain : un souverain peut, par loyauté ou par prudence, ne pas abuser d'abord d'une semblable participation; mais, l'exemple une fois donné, qui répondra au peuple du prince suivant? Les Waldstetten étaient sans défiance; leur puissance et celle du comté différaient peu

[325] La maison de Kibourg avait formé une alliance contre les Waldstetten avec le haut et digne seigneur Léopold, duc d'Autriche, 1318. *Tschudi.*

[326] *Alliance des magistrats et habitans de Schwyz, Uri et Unterwalden, avec le haut seigneur, le comte Eberhard de Kibourg*, pour 16 ans. Scellée du sceau de nos Walstætten (sic) 1327, le 1er jour de septembre.

[327] S'il s'élevait quelque dissension entre les trois pays, il devait, sur leur demande, y envoyer des médiateurs; si deux des pays tombaient d'accord dans une affaire, Eberhard leur aiderait à forcer le troisième à l'obéissance. *Tschudi* ne fait aucune mention de ce traité que nous ayons trouvé dans la collection de Haller; il pouvait ne pas plaire au sage et loyal chroniqueur.

Berne, Bâle, Zurich, Saint-Gall et six autres villes ayant ensuite renouvelé la ligue pour le maintien de la paix[328], le ressentiment des Bernois ou le peu de goût des Suisses pour des alliances trop étendues, fut cause que ni les Waldstetten ni le comte n'entrèrent dans celle-ci. A la fin, Eberhard rompit complètement avec Berne, lorsque les Bernois, pour défendre leur combourgeois, le baron Jean Senn, mirent le siége devant Diesenberg, dont le seigneur songeait à venger le sang de son frère, patron de l'église de Diessbach, que Senn avait eu le malheur de tuer. Le comte de Kibourg, outré de ce qu'ils ne lui avaient pas témoigné assez d'estime pour accepter sa médiation, partit de leur camp pour aller à Fribourg, où il se fit recevoir bourgeois[329].

Il était facile de prévoir que, même sans l'influence des ducs, Fribourg ne maintiendrait pas l'alliance[330], ni d'autres la bonne intelligence avec Berne. Au milieu du délabrement des affaires de l'empereur Louis, sous les dehors d'un profond respect pour les foudres de l'église, Berne ambitionna la souveraineté sur les pays voisins qui relevaient de l'Empire. Peu après le malheur du roi Frédéric, et immédiatement avant l'excommunication du roi Louis, les Bernois avaient obtenu de celui-ci de racheter, en faveur de leur ville, le bailliage de Laupen[331] des mains de Pierre de Thum,

[328] Strasbourg, Fribourg en Brisgau, Constance, Lindau, Ueberlingen, Ravensbourg. Le long document se trouve dans *Tschudi*, 1329.

[329] 1331.

[330] Elle avait été renouvelée en 1313; c'est pourquoi Berne aida Fribourg en 1315 dans une guerre contre le baron de Vaud. Lorsque de semblables guerres n'offriront ni résultat ni circonstance remarquable, nous nous permettrons de les passer sous silence.

[331] 1324. Le baron Pierre de Thurn tenait cette hypothèque impériale du baron Otton de Grandson, qui l'acquit en 1310 pour 1500 marcs. Il

baron dévoué à l'Autriche; ils n'entreprirent pas moins, à deux reprises, de chasser le baron Jean de Weissenbourg[332] resté fidèle, en dépit de l'excommunication, à l'empereur Louis, qui l'avait investi du bailliage impérial de l'Oberhasli.

Au-delà des montagnes déjà passablement hautes de ce seigneur dans le Bas-Sibenthal, au pied des douces pentes des Alpes antérieures s'élevait sur un rocher au bord de la Sense, Grasbourg, château impérial, dont les murs puissans donnent encore de nos jours une sombre idée des mœurs des habitans de cette solitude. Les hommes libres du Guggisberg voisin relevaient de ce château. L'empereur Henri de Luxembourg ayant, dans son expédition de Rome, reçu d'Amédée, comte de Savoie, beaucoup plus de services que celui-ci ne lui en devait, il lui assigna quatre mille marcs d'argent sur Grasbourg, Morat et une tour au bord de la Broie dans le pays romand[333]. Dans la détresse de l'empereur Louis, les Bernois, tout en conservant à leur allié le comte Aymon de Savoie[334] ses revenus, firent avec le landammann et le peuple montagnard du Guggisberg

existe de l'an 1324 une *confirmation des franchises de Laupen* par l'avoyer, le Conseil, *aussi les Deux-Cents et la commune de Berne.*

[332] D'après *l'acte de vente*, n. 845, Jean de W. avait deux neveux, fils de son défunt frère Pierre, les gentilshommes Rodolphe et Jean, celui-ci encore mineur en 1325. Leur sœur, sa nièce, avait épousé le comte de Thierstein. *Lettre au sujet de Rotenfluh*, 1331.

[333] *Lettre de* 1328 *du comte Edouard* qui vend pour 4900 livres Grasbourg au chevalier Guillaume de Duens, bourgeois de Fribourg, avec droit de rachat pendant dix ans. *Ch. de Jacob de Duens* qui ne signe plus « de Grasebor. » Le comte Aymon avait retiré la lettre de l'Empereur Henri.

[334] *Alliance d'Aymon avec Berne pour dix ans*, 1330, sous réserve qu'il pourra aider le comte de Neuchâtel dans sa guerre contre Burkhard de Bechbourg.

une alliance dans laquelle ils ne réservèrent que les droits de l'Empire, ne reconnaissant point alors d'Empereur[335]. Ils ne laissaient ni hostilités sans vengeance, ni dévouement de combourgeois ou d'allié sans vigoureuse protection. Ils ravagèrent et détruisirent avec un double plaisir les châteaux d'Illens[336] et d'Arconciel, parce que c'étaient des propriétés héréditaires de la maison de Neuchâtel, et qu'ils avaient été confiés au seigneur de Thurn. Ils marchèrent sous les ordres d'Otton de Gisenstein pour aider les Soleurois à ruiner le château de Wildenstein dans le Sissgau[337]. Ils offensèrent ouvertement la maison de Gruyère, tandis que leur ancien avoyer, Jean de Krambourg, leur disputait, les armes à la main, la possession du fort du Vanel dans le Gessenay[338]. Ils se mirent en campagne, l'avoyer Werner Münzer à leur tête sur son cheval de bataille, pour délivrer leur bourgeois, Otton Lombard[339] de Müllinen dans l'Oberland, qu'assiégeaient le comte Pierre de Gruyère, le seigneur de Thurn à

335 *Alliance du landammann et des habitans de Guggisberg*, 1330. Ulrich de Gugganzberg dans la *ch. de* 1323, ci-dessous n. 341.

336 C'est pourquoi cette expédition est appelée « irruptio Illingensis » dans les *Annales d'Escouvillens*. Elle est antérieure à 1324. Avant Pierre de Thurn et vers 1312, Nicolas d'Endlisberg avait la garde du château. *Ch. du comte Pierre de Gruyère*, 1312, alors qu'il était tuteur de sa sœur Agnès, veuve de Nicolas. Illens demeura néanmoins au seigneur de Thurn. Voy. chap. 7.

337 Aussi en 1324. Voy. les mœurs de Gotsche de Wildenstein, ci-dessous n. 386.

338 Ch. du comte Aymon de Savoie, 1331, au sujet de la guerre « universitatis omnium nobilium et civium de Berno; » l'affaire du Vanel fut portée devant la cour féodale de Savoie; la sentence fut prononcée à la tour de Vevey, au mois de décembre, et vidimée à Berne en 1336, par le curé Théobald.

339 Sa femme était de la maison d'Endlisberg. *Tschachtlan.*

Gestelen, et le seigneur Jean de Weissenbourg[340].

Le sire de Weissenbourg dans le Bas-Sibenthal, propriétaire souverain, créancier nanti d'Unspunnen, gouverneur de l'Oberhasli; le seigneur de Thurn, héritier de Frutigen par Elisabeth d'Eschenbach[341]; le comte Pierre de Gruyère, opulent par les terres qu'il possédait dans de vastes vallées alpestres, depuis le Haut-Sibenthal[342] jusqu'aux frontières du territoire de Lausanne[343] et de Savoie, puissant par ses amis, assez bienveillant envers son peuple; une noblesse enflammée d'un amour inné pour la guerre, invincible par son union, à moins d'imprévoyance comme lors de l'expédition du Valais[344], quand toute la fleur de

[340] 1331.

[341] *Ch. de Jean de Thurn à Gestelen*, au nom d'Elisabeth, sa femme, en faveur de Rodolphe de Scharnachthal pour un bien, sis derrière Frutigen et hypothéqué par Arnold de Wædischwyl à Interlachen. 1314. Il cautionna aussi en 1323 le chevalier Jean de Wædischwyl pour 20 livres, que celui-ci devait encore à Jacob de Grasbourg, bourgeois de Berne, comme otage pour la Savoie. Pour cette petite somme il donna quatre sous-cautions qui portaient de grands noms : Otton *de Gisenstein*, patron de l'église de Lisson, en Valais (*Zurlauben;* ne serait-ce pas plutôt Leissigen au bord du lac de Thoune?), Nicolas *de Blankenbourg*, patron de l'église de Turnda (Thurnen, non loin de Berne), Berthold *de Krauchthal*, et Jean, fils de Jacob *Ringolt* (plus tard de Ringoltingen ?). Dans le même temps Jean de Thurn fut invité par les bourgeois de Milan à les gouverner pendant un an, après l'expulsion de Galéazzo Visconti. « Joannes de Turre Valesii de Castelliono. » *Chron. de Milan* de 1401. *Murat. Scriptt.* XVI.

[342] *Acquisition de Laubegk et Mannenberg* de Henri de Strætlingen et Mermette de Gruyère, 1333, pour 2300 livres lausannoises.

[343] *Paix conclue avec Lausanne* par le comte Pierre, Perrod de Vanel et Jean de Montsalvans, ses neveux, pour mettre un terme à une injustice commise par les gens de la Tour-de-Trême envers Pierre « de Rupe, » châtelain de Bulle, ainsi qu'aux conséquences qui en sont résultées. *Seconde paix.* 1338.

[344] Le sujet n'en est pas connu. Wædischwyl (sans doute Jean), Rin-

l'Oberland, cernée, périt en un jour dans la prairie des Soupirs; tous ces nobles, ennemis des Bernois, et le comte Eberhard, autrefois leur ami; le peuple de ces seigneurs de plus en plus florissant[345], déjà las de la servitude [346]; d'autre part, un magnanime sénat, la main levée contre quiconque blessait dans un citoyen la république des Bernois: voilà deux partis divisés non pour l'Empereur ou le pape, mais pour la domination et la liberté. Tel était l'Oberland quand Unterwalden secourut le Hasli.

Jean de Weissenbourg, sans doute à l'époque où les Bernois l'attaquèrent au sujet de l'Empereur, augmenta les impôts de l'Oberhasli au nom de l'Empire. Impatiens de cette innovation, les habitans s'en plaignirent aux Unterwaldiens. Ceux-ci, habitués à ne pas tolérer d'injustice, leur prêtèrent l'oreille et proposèrent « qu'à un jour fixe ceux d'Oberhasli marche» raient sur Interlachen par les montagnes à l'occident » du lac de Brienz, eux-mêmes par des sentiers alpes» tres du côté de l'étroite vallée de Habcheren, et que » tous ensemble, à l'heure déterminée, ils paraîtraient » devant Unspunnen, forteresse du seigneur. » Ceux du Hasli, brûlant d'accomplir pour leur pays une action glorieuse, se levèrent avec joie et arrivèrent trop tôt, mais non à l'improviste, sur l'étroit terrain du châ-

kenberg, Thurn (probablement Jean), Weissenbourg (Pierre?), Strasberg et Kibourg en furent les auteurs, 1318; la prairie est au bord du Rhône, en dessous de Louèche.

345 Les *Weissenbourg* font une *vente* en 1325, dans le hameau entre Weissenbourg et Erlenbach, *à treize habitans d'Erlenbach et de Ringeltingen.*

346 *Franchise de Gessenay* concernant la servitude et les fromages de mai, 1312.

tean. Le baron sortit pour les combattre. Dix-huit hommes furent tués, cinquante des principaux jetés dans les cachots d'Unspunnen. Les autres retournèrent tristement dans la vallée. Leurs amis virent avec découragement cette action prématurée, parce qu'ils ne voulaient pas entrer en guerre ouverte avec le bailli de l'Empereur. Un an, deux ans de la captivité des cinquante s'écoulèrent, lorsque enfin Werner, landammann d'Oberhasli, de l'antique[347] famille des chevaliers Resti[348], résolut d'envoyer un message aux Bernois. Il les pria, en qualité d'anciens amis « d'armer leurs bras » valeureux pour des compatriotes plongés dans le mal- » heur, » leur promettant, s'ils le faisaient, que « la ville » de Berne gouvernerait seule à tout jamais le Hasli. » Dans le même temps, le seigneur de Weissenbourg, sans doute au nom de l'Empereur, protecteur ordinaire des Lombards[349], se déclara en faveur d'un Lombard fugitif de la ville de Berne auquel il devait lui-même de l'argent. Les Bernois résolurent et accomplirent d'autant plus promptement leur expédition contre Unspunnen. Le baron ayant fait échapper le Lombard, ouvrit sa forteresse, rendit la liberté aux

[347] Nous l'avons comptée précédemment parmi celles qui appartenaient à la tribu primitive venue du Nord. Les Resti avaient leur antique tour près de Wyler, au confluent du torrent de Gadmon et de l'Aar, entre quatre ruisseaux.

[348] En 1296, *Pierre de Resti*, chevalier, renonce à son droit sur l'église de Meyringen dans le Hasli. *Werner* est mentionné en 1320, alors qu'il reçoit de W. de Wædischwyl la *dîme d'Eschlon*.

[349] Le *comte Hugues de Buchegg* s'étant engagé à servir en Italie l'empereur Henri de Luxembourg avec cinq « dextrariis hominibus, » il lui est assigné 120 marcs sur le revenu que l'Empereur tire du péage et des *Cawerschin* à Berne. = *Cawerschin*, certificat des changeurs ou usuriers ambulans que les chroniques et les protocoles nomment *Kawertscher* ou *Lampardin*, mots grisons comme ces hommes eux-mêmes. C. M.

prisonniers, et reçut pour son bailliage la somme qu'il avait payée à l'Empereur. Il fut statué que la justice criminelle s'exercerait au nom de l'Empire, que l'Oberhasli lui payerait une contribution annuelle de cinquante livres, et que le peuple choisirait un landammann dans son sein[350]. Cette constitution ne différait de celle des autres pays impériaux qu'en ce que les habitans du Hasli devaient aider les Bernois dans leurs guerres[351]. Les clefs de Wimmis, château patrimonial du baron, furent suspendues dans la rue principale de la ville, aux yeux de tout le peuple. Jean de Weissenbourg fut admis avec tous ses châteaux[352] dans la bourgeoisie de Berne, et il prit part à l'administration publique. La victoire remportée par des bienfaits parut la plus solide.

La seconde année après l'expédition dans la Léventine, l'année même de la malheureuse tentative hasardée par quelques hommes en faveur du Hasli, les Waldstetten résolurent de recevoir dans leur alliance éternelle un quatrième canton; depuis l'origine de leur confédération jamais aucune génération de leurs aïeux n'avait conçu cette idée.

Les sentimens du roi Rodolphe étaient devenus si étrangers à sa famille, que les ducs faisaient le contraire de tout ce qui concilie à un prince l'amour de

[350] *Ch. de l'avoyer du conseil, des Deux-Cents et de la commune*, lundi avant la Saint-Laurent, 1334. Ils nomment les gens du Hasli « leurs confédérés. »

[351] D'autres vassaux de l'Empire ne suivaient le gouverneur impérial qu'aux guerres et jusqu'aux limites où ils pouvaient défendre leur patrie dans le sens le plus étroit.

[352] Quand les Bernois ruinaient des châteaux, ils n'enlevaient pas aux seigneurs les seigneuries qui en dépendaient; les châteaux qui se rendaient étaient simplement convertis en habitations ouvertes.

ses sujets. Quoique, selon la coutume presque générale de ce temps, les Lucernois et les Glaronnais ne fussent pas tenus de fournir des troupes hors du territoire de leur ville ou de leur pays, ils mirent tant de zèle à soutenir les ducs dans leur dernière guerre contre l'Empereur, que le roi Jean de Bohême, l'un des princes les plus expérimentés dans l'art de la guerre, fut vivement frappé de l'habileté militaire des Glaronnais en particulier[353]. La paix faite, on ne leur paya pas la solde promise. Les négocians, les artisans et toute la population de Lucerne avaient souffert des dommages considérables; l'inimitié de toute la contrée pastorale riveraine du lac des Waldstetten et voisine du passage du Saint-Gothard, la nécessité d'étendre les murs d'enceinte et de fortifier les tours[354], la perte douloureuse de beaucoup de jeunes gens dans de funestes entreprises, telles furent pour eux les suites de cette guerre des ducs, au fond étrangère à leurs intérêts. Quand les vassaux de ces princes, les gentilshommes de la ville et les conseillers, qui après six mois choisissaient eux-mêmes leurs successeurs sans la participation de la bourgeoisie[355], se rendaient à

[353] *Vitodurantis*, 1330.

[354] 1316; *Explication historique des peintures du pont de la chapelle.*

[355] *Traité d'Aix entre les ducs et Lucerne*, 1330. Il y est dit que l'avoyer prêtera serment pour les droits du seigneur et pour ceux de la bourgeoisie; que les bourgeois administreront à leur guise les pacages et les bergeries; qu'ils auront l'usage de la forêt comme avant le temps où Ruoda fut bailli de Rotenbourg. Jean de Bramberg était alors avoyer. *Ch. d'union* du conseil et de la bourgeoisie; il y avait à cette époque dans le conseil deux Littau, père et fils, Wissenwegen, Conrad de Moos, Werner de Gundoldingen. Voy. le livre infiniment intéressant de M. *de Balthasar : Choses mémorables de Lucerne* (*Luz. Denkwürdigkeiten*), p. III. Il est évident : 1° que les conseillers étaient portés pour les ducs; ils se

Vienne, ils songeaient plus aux faveurs de la cour qu'aux affaires du peuple. Telles étaient les préoccupations des esprits, lorsque vint la nouvelle « que les ducs » avaient appris avec indignation la hardiesse des Lu- » cernois de baisser le taux de la monnaie de Zofingue» (opération indispensable, personne ne voulant recevoir cette monnaie); « qu'en vertu de leur autorité » souveraine ils annulaient cette décision; que de plus, » les circonstances exigeant des dépenses, les ducs » augmentaient la contribution de l'Ohmgeld [356], en » vertu de leur pouvoir comme princes. »

A ces ordres, que les nations d'alors n'avaient pas encore appris à écouter patiemment, le peuple en grand émoi se rassembla dans divers endroits de la ville, déplorant la décadence de l'antique Lucerne. A la fin, la commune résolut de faire demander aux Waldstetten une trêve de vingt ans. Elle ne jugea pas le consentement des ducs nécessaire; parmi les droits qu'ils avaient achetés de Murbach et qu'on ne leur contestait pas, il n'y en avait point qui autorisât les ducs à ruiner Lucerne par des guerres désastreuses et par une administration oppressive. Les Suisses, dans la même opinion, acceptèrent l'offre des Lucernois. A cette époque régnait l'idée que nul prince ne peut tout ce qu'il

plaignent que les affaires prennent une tournure étrange dans le pays, et que les seigneurs, de qui ils devraient attendre secours et conseil, sont absens (*alliance* 1328); 2° que le parti opposé eut le dessus en 1330; ils conviennent qu'ils résisteront jusqu'à ce que la majorité juge plus prudent de céder.

[356] L'*Umgeld* ou *Ohmgeld* est en Suisse ce que les *aides* étaient en France. = M. Kopp accuse le récit de Muller au sujet des monnaies d'être contraire aux chartes; il explique l'irritation des esprits par la fermentation alors générale, que chacun voulait exploiter à son profit, au détriment de l'Empire. Voy. *Urkunden*, S. 144. C. M.

veut, et que la société humaine n'a pas abandonné à quelques personnes tous les droits que Dieu lui a départis. Cet acte des bourgeois suggéra aux nobles la résolution de faire arrêter les plus hardis d'entre le peuple par des troupes qui viendraient d'Argovie sous prétexte du service des ducs. Pour exécuter ce plan, le seigneur de Ramschwag, gouverneur du château de Rotenbourg, manda trois cents cavaliers; ils arrivèrent de nuit vers la ville. Mais les bourgeois, vigilans à cause du péril évident de leur situation, ou avertis, parce que même dans les grandes maisons une bonne cause a toujours de secrets amis, gardèrent les portes, et ne permirent l'entrée qu'au gouverneur et à quelques hommes de sa suite; bientôt chacun fut sur pied, et il y eut des forces suffisantes pour repousser la violence. Il ne restait donc à Ramschwag que la voie des représentations; il trouva dans la commune du peuple une grande majorité bien décidée à tenir parole aux Waldstetten. A son départ, il fut accompagné par quelques nobles qui ne se croyaient pas en sûreté parmi les bourgeois, ou voulaient prouver leur dévouement aux seigneurs. L'autre parti redoubla de courage. Peu après, le peuple tout entier s'assembla, unanime dans l'intérêt du bien public de la ville et de son avenir, et il résolut de chercher à être admis pour toujours dans l'alliance des Suisses. La vingt-cinquième année de leur liberté courageusement défendue, les Waldstetten reçurent cette demande des Lucernois; l'opinion générale fut qu'ils ne devaient pas craindre de recevoir dans leur confédération Lucerne abandonnée; ainsi donc ils firent part de leur alliance à ce peuple.

Aucun de ces hommes de cœur ne perdit de vue la justice, mais ils confirmèrent « les droits et la juri-

» diction des ducs, les services dus à ces princes, » l'administration de la ville telle qu'elle avait été di- » rigée sous la maison de Habsbourg par les conseils » et les bourgeois, ainsi que toutes les coutumes des » vallées suisses. » Ils déclarèrent « que devant leurs » tribunaux nul n'obtiendrait une faveur partiale en » considération de l'alliance; que chacun obéirait à » son juge; que si un criminel condamné à mort dans » un des quatre cantons était officiellement dénoncé » aux autres, il serait signalé comme tel dans les quatre » Waldstetten, et que nul confédéré ne lui donnerait » ni nourriture, ni asile. Si, comme il peut arriver » parmi les hommes, il naissait une dissension entre les » trois vallées, les Lucernois, à moins qu'ils ne par- » vinssent à faire adopter une autre opinion, aideraient » aux deux vallées unanimes à soumettre la troisième. » Qu'il soit notoire à nos descendans, dirent-ils, que » si un ennemi étranger ou intérieur use de vio- » lence envers un des cantons, et que les juges de ce » canton décident sous serment que l'attaque exige le » secours des confédérés, les offensés réclameront de » chacun des cantons l'assistance, et l'assistance leur » sera donnée sans fraude et en toute fidélité, de » corps, et de biens, aux frais de chaque canton. Si » jamais quelqu'un enfreint cette alliance dans l'un » des quatre cantons, ils déclarent dans ce jour que » tous les confédérés unanimement doivent tenir un » tel homme pour infidèle et parjure [357]. »

[357] Nous avons coutume d'extraire de chaque alliance les caractères distinctifs. Le début de ce traité-ci mérite d'être cité : « Premièrement, » nous habitans de Lucerne avons réservé et réservons aux très-nobles » ducs d'Autriche, *nos seigneurs,* leurs droits les services que nous leur » devons légitimement, et leur juridiction dans notre ville. » Bien que

L'Autriche antérieure abjura toute relation avec les confédérés : les Lucernois furent contraints par des troupes de partisans à se renfermer dans leurs murs[358]; chacun perdit le produit de ses biens situés hors du territoire : cette perte alluma la vengeance dans les cœurs. Tous les environs de la ville ayant été ravagés par le fer et la flamme, les Lucernois s'armèrent contre l'Argovie. Le seigneur de Ramschwag, châtelain de Rotenbourg, l'apprit; les guerres civiles sont fécondes en traîtres. Lorsqu'il les vit marcher en désordre des bords de la Reuss par les collines vers Buehenas, il tua ceux qui s'étaient écartés de la bannière. Mais comme dans le même moment deux cents hommes de Schwyz descendaient le lac de Zoug pour la même expédition, le courage lucernois ranimé par ce secours, tira une triple vengeance de l'ennemi[359]. Ni l'incer-

cette charte ait été souvent réimprimée, *Schmidt* n'en affirme pas moins expressément dans son *Histoire des Allemands*, « que l'alliance » avec Lucerne fut conclue sans que les droits de l'Autriche aient été ré- » servés. » A quoi servent donc les chartes? — *Félix Hemmerlin* et *Faber* ajoutent l'anecdote suivante : Le seigneur de Grünenberg, créancier nanti de Rotenbourg, fit chercher de la viande par son domestique. Celui-ci montrant le morceau qu'il préférait, le boucher lui coupa la main; le bailli voulut se venger : Lucerne forma l'alliance et détruisit Rotenbourg. Ce dernier événement n'arriva qu'en 1385. Mais tout ce récit apparaît comme une pauvre fable, si on le juge d'après l'esprit de l'alliance et tout l'ensemble des faits.

358 *Vitoduranus*; il prétend que les Waldstetten commencèrent les hostilités. Cela est contredit par la nature de cette guerre, puisqu'ils ne songèrent point à faire des conquêtes, et par la nature de leur pays, qui les fait dépendre des étrangers; mais on conçoit que le chroniqueur de Winterthur l'ait écrit. Quelle sagacité ne faut-il pas, même dans les guerres de nos jours, pour déterminer qui est l'agresseur!

359 *Rahn*, écrivain laborieux, qui avait accès à tous les documens des archives fédérales à Zurich et à toutes les richesses diplomatiques de cette ville, diffère de *Tschudi* pour le nombre de ceux qui périrent des deux

taine issue de cette guerre, peut-être longue, contre la puissance de l'Autriche, ni une terrible et subite pluie qu'on fit passer pour le présage d'un plus grand malheur, n'ébranlèrent le peuple dans sa résolution.

Les familles nobles convinrent d'égorger de nuit les partisans des Waldstetten, puis, quand tout serait rempli de sang, de terreur, de tumulte et de gémissemens, de livrer Lucerne au duc. Il fut décidé qu'à une heure fixée, dans la nuit de Saint-Pierre et Saint-Paul, l'avant-veille de la fin de juin, les conjurés se rassembleraient en armes dans un lieu solitaire au bord de la rivière, sous la voûte de l'abbaye des Tailleurs. Un jeune garçon qui se trouvait sous la voûte entendit le bruit des armes et les chuchotemens. La peur des revenans lui fit prendre la fuite. Ils l'arrêtèrent; cependant, eux qui avaient résolu le massacre d'un grand nombre de citoyens (rarement les hommes sont complètement méchans ou complètement bons) ne purent se résoudre à tuer cet enfant; ils exigèrent seulement de lui le serment qu'il ne parlerait point à leurs ennemis. Le jeune garçon, auquel ils ne prirent plus garde, s'esquiva, se glissa dans l'abbaye des Bouchers, où quelques-uns jouaient, et raconta au poêle où et dans quel dessein se rassemblaient beaucoup de gens en armes, et pourquoi il n'osait le dire à personne[360]. Les buveurs éveillèrent et informèrent magistrats et bourgeois. Les auteurs de la conspiration, qui s'esti-

côtés, et souvent pour de semblables circonstances. Nous faisons cette observation afin de montrer que, vu la différence des sources, son témoignage et son exactitude corroborent le récit de Tschudi dans des points plus importans.

[360] Le vieux poêle et la vieille table, autour de laquelle buvaient les bourgeois, existent encore à l'abbaye des Bouchers. C. M.

maient fort heureux d'avoir pu rentrer inaperçus dans leurs demeures, furent trouvés encore armés ou reconnus au signe distinctif d'une manche rouge, et conduits en prison. Cette nuit même des messagers se rendirent dans les Waldstetten, et ramenèrent un secours de trois cents hommes. Les conjurés perdirent toute considération. Le pouvoir passa des mains de quelques familles à un grand conseil de trois cents citoyens notables[361]; les décisions souveraines concernant les impôts, l'achat et la vente de terrains, les alliances, la paix et la guerre, appartinrent à la commune depuis lors jusqu'à ce jour. Grâce à la bonté prudente des Waldstetten, personne ne fut mis à mort, ni privé des libertés générales ou exclu des magistratures[362]. La reconnaissance et la crainte devaient d'autant plus vite guérir la douleur et calmer le ressentiment. L'ambition et la richesse habitent plus souvent ensemble que la richesse et le courage.

Mais les Suisses, alors que les pays héréditaires de l'Autriche leur étaient fermés, et qu'à peine ils pouvaient se rendre en sûreté aux foires de Zurich, fu-

361 Au commencement, 300, puis 100; voy. le livre cité n. 354. Le mode d'élection des conseillers demeura conforme à n. 355; mais l'esprit était changé.

362 Les conjurés ne restèrent ni ne se placèrent à la tête du gouvernement; mais rien ne prouve que leurs descendans aient été exclus des magistratures, comme il arriva à Fribourg dans une occasion semblable. Du reste *Tschudi* fonde son récit sur l'*acte d'union des conjurés*, et tait leurs noms conformément à la prudente bonté des Waldstetten de cette époque. Il a pris pour guides les chroniques du curé *Diebold Schilling* et d'*Etterlin*, du vivant desquels (1470) le souvenir du fait se conservait encore dans la mémoire : « On devise des gens à rouges manches, dont me remembre de mes jours qu'on disoit : Cettuy-ci est de la gent à rouges manches. » *Etterlin.*

rent subitement menacés par de nombreux et nouveaux ennemis, de se voir privés de tout commerce avec l'Italie. Jean Donat, baron de Vatz, de la même famille que les barons de Razuns[363], surpassait en puissance tous les autres seigneurs de la Haute-Rhétie; il n'existait dans ces pays presque aucune contrée dont il ne fût le propriétaire, le bailli[364] ou l'allié[365]; c'était un redoutable guerrier, comme il le fit voir lorsque, dans la cause de l'empereur Louis, avec le secours des Waldstetten il battit (1322) l'administrateur de l'évêché de Coire[366], toutes les forces de Montfort et les troupes

[363] Observation de *Tschudi* dans sa *Gallia comata.*

[364] Nous rappellerons ses principales seigneuries dans l'ordre de leur situation : *Tavetsch,* dans la partie supérieure sur le Rhin antérieur, où habitaient les Aetuatiens de Strabon; près du Rhin postérieur, tout le *Rheinwald;* à droite la Via mala conduit à *Schams;* le long du Rhin, en descendant, la forteresse de *Bærenbourg,* la vieille *Tusis* des premiers chefs du pays; *Lugnez,* patrie des véritables vieux Rhétiens; plus loin, toujours en descendant, *Schlowein,* du côté des frontières de Glaris; en se rapprochant du Rhin antérieur, la vaste juridiction de *Laax,* peut-être ainsi nommée de l'empereur Louis; entre les deux bras du Rhin, le *Heinzenberg, Tschapina* et *Saffien;* dans le Domleschg, le château d'*Ortenstein,* l'ancien et le nouveau *Sins;* près de là est le château de la famille de *Vatz;* non loin *Belfort, Alveneu* jusqu'au *Bargün;* à côté et au-delà de ces formidables montagnes, la contrée de *Davos.* (Celle-ci fut découverte un jour par les chasseurs du seigneur Walther de Vatz, qui, chassant près d'Alveneu, les envoya à la découverte des eaux. Des sapins et des mélèzes ombrageaient le lac poissonneux. Alors messire Walther transporta quatre familles nobles et huit familles roturières du Valais à Davos, et encouragea la colonie par de larges franchises.) Du côté opposé où sont situés *Churwalden* et *Hohentruns,* dans la contrée inférieure aux confins des trois lignes, se voyaient l'ancien *Strasberg,* dont Churwalden dépendait, *Schanfik,* enfin, d'un côté, au nord-est le Rhætigau (*Prætigau*) où sontSéwis, Solavers et Castels; de l'autre, *Marschlinz* et *Meyenfeld.* Jusque là s'étendait la seigneurie de Vatz.

[365] Ræzuns (*Sprecker, Pallas* 1322), les habitans de l'Engadine, etc.

[366] L'évêque Siegfried était vieux et cherchait le repos; le comte Ro-

auxiliaires de Thurgovie, de telle façon, qu'un grand nombre, saisis d'une terreur panique, périrent dans les neiges de montagnes inconnues. Dans les formidables rochers et les gorges du sauvage Scaletta, dans les passages des avalanches [367], le valeureux ennemi fut défait tantôt par Henri de Razuns, près de Scamfs et des anciens boulevarts de l'Engadine, tantôt par Lucas Guler, dans la Kriegsmatte, au milieu de la vallée de Dischma : près de Filisur, le baron compléta la victoire; il poursuivit les vaincus, ici par les rochers de la Flüela, là du fond des gorges de l'Albula par le mont Bargün [368]. Pareil aux anciens tyrans, se jouant de la vie des hommes [369], il faisait périr de faim des prisonniers dans de sombres tours, comparant les

dolphe, de la maison de Montfort, administrait à sa place. Encore après lui l'évêché demeura attaché au parti guelfe et se fortifia contre Vatz. *Guler.*

[367] Passage entre Davos et l'Engadine, formé par deux murailles de rochers perpendiculaires entre lesquelles les avalanches roulent avec fracas. *Lehmann, les Grisons*, t. II; *Ebel, Manuel* art. Albula, Alveneu, Bargün, etc.

[368] *Vitoduranus.* Messire Henri de Ræzuns commandait une troupe de soldats de Vatz; l'ennemi (*Sprecher*, *Pallas*, l. c.) était commandé par Henri de Montfort qui combattit à Morgarten. *Guler, Rhætia*, p. 146 *b*, édit. de 1616, a été notre principal guide. On déterrait encore de son temps des monumens de cette action, des massues, des casques, des lances, des morgenstern, = « étoiles du matin, » espèce de massue à manche mince et dont la tête était garnie de pointes de fer. C M.

[369] Il fit boire copieusement trois de ses serfs, ordonna à l'un de courir les rues toute la nuit, au second de se promener tranquillement dans sa chambre, et laissa dormir paisiblement le troisième; le lendemain, dit-on, il les fit ouvrir pour savoir lequel des trois avait le mieux digéré. *Campell*, msc. Pierre-le-Grand ne voulut-il pas faire ouvrir le professeur Schak de Greifswald pour savoir combien de graisse son abdomen contenait? Le pauvre homme mourut de frayeur. *Zöllner, Voyage en Poméranie.* Quels monstres se tiennent en embuscade dans notre cœur, pour s'enélancer dès que les lois et les mœurs ne les retiennent plus!

cris et les hurlemens de l'angoisse et du désespoir au chant des oiseaux [370]; d'ailleurs, savant dans la jurisprudence ecclésiastique et civile [371]. Ce baron, qui se raillait de la confession, ayant terminé d'un cœur ferme une vie, selon son opinion, bien employée [372], fut enterré le dernier de sa race avec casque et bouclier. Ses gendres, Frédéric, comte de Tokenbourg, époux de Cunégonde, et Rodolphe, comte de Werdenberg, époux d'Ursule, partagèrent ses richesses [373].

A la mort du grand baron [374], la noblesse du pays, comme si son frein venait d'être rompu, se jeta sur les pays voisins; probablement excités par Albert et Rodolphe de Werdenberg [375], Martin de Sax, abbé de Disentis, le baron de Belmonte, ceux de Montalto, de Flums, d'Ilanz, de Grub, de Langenberg, de Laax et Maffei, bailli de la vallée de Palenza, riva-

370 Après la victoire de Filisur. *Sprecher, Pallas.* Il est à remarquer qu'il ne fut point chassé, qu'il ne vécut point en guerre, et qu'ainsi l'on ne peut attribuer l'invention de pareils faits à la malveillance d'ennemis. Ces faits ne sont-ils pas dignes du temps où Ugolino mourut de faim dans la tour de Pise, où Barnabé Visconti lâchait d'énormes chiens contre ses concitoyens?

371 *Vitoduranus.*

372 *Id.* Il mourut en 1330 « d'une mort subite, peu naturelle, affreuse, » dit *Guler.*

373 *Tokenbourg* eut Meyenfeld, le Prætigau avec Séwis et Castels, Schansig, Davos, Belfort, Strasberg avec Churwalden, Marschlins et Solavers; ainsi en général le bas pays. *Werdenberg* eut Ortenstein, Sins, Schléwis, Laax, Hohentruns, Tusis, le Heinzenberg, Saffien, Tschapina, Schambs, Bærenbourg, Rheinwald; ainsi avec Vals, le château paternel, la partie supérieure des terres.

374 La guerre de Disentis dans la vallée d'Urseren est de 1333; on ne trouve pas de traité de paix avant 1339.

375 *Arrangement* de Hugues, de Henri et d'*Albert* de Werdenberg avec l'Autriche, 1344; *engagement de Rodolphe* et de Hartmann, 1324.

lisèrent de zèle pour complaire à l'Autriche en inquiétant les Suisses des Waldstetten, du sein des Hautes-Alpes jusqu'aux sources du Rhin, dans leurs défilés, leurs vallées et leurs pâturages. Tandis que chacun d'eux s'appliquait à cette œuvre, l'abbé de Disentis ordonna à la vallée d'Urseren de fermer aux Suisses le passage du Saint-Gothard. Ceux d'Urseren prétextèrent que, d'après leurs anciennes franchises, ils devaient demeurer neutres dans toutes les guerres; mais l'abbé arma ses sujets. Alors la bannière d'Uri parut sur le Saint-Gothard. Dans une rencontre des deux populations, celle de Disentis fut complètement battue et forcée de laisser aux mains de l'ennemi son capitaine, le juge de la contrée voisine[376]. Alors, Franchino Rusca, avec le consentement du podestat Beccaria, et du conseil de la ville de Como, dont il était encore le seigneur[377], exempta les habitans de la vallée d'Urseren et des quatre Waldstetten du péage dans sa ville et dans le passage de Bellinzone[378]. Après la mort de Martin, Thüring d'Attinghausen lui ayant succédé dans l'abbaye de Disentis, comme la guerre de la Haute-Rhétie était plus nuisible au pays entier qu'avantageuse aux seigneurs[379], la noblesse et Albert de Werdenberg se réconcilièrent avec les Waldstetten au

[376] *Campell*; il présente à la vérité ceux d'Urseren comme les assaillans, mais en avouant qu'il n'est pas assez instruit de la chose. *Tschudi* est plus exact.

[377] *Charte de 1335* : « Dominus et miles magnificus et potens, Capitaneus generalis, *Dominus* communitatis et populi Cumensis; Beccarius de Beccaria, imperatorius *miles, legum doctor, et potestas* Cumensium; et deputati consiliis Communitatis. »

[378] « In burgo *Breinzonæ* » est une faute dans le manuscrit de Tschudi.

[379] On voit par n. 380, 3°, qu'il y eut un peu plus d'avantage du côté des Waldstetten, animés d'une ardeur plus belliqueuse.

moyen d'une paix favorable aux deux partis[380], grâce au bienfaisant ascendant du baron Jean d'Attinghausen, landammann d'Uri, homme également aimé des grands et des petits.

Peut-être les ducs Albert et Otton avaient épuisé leurs ressources pécuniaires dans la guerre de Bohême[381] et dans les précédentes, ou bien Albert lui-même[382] sentit la modération et l'équité de l'alliance de Lucerne. Ils n'entreprirent pas de campagnes dans les pays antérieurs, et se contentèrent de conclure une paix générale, pendant laquelle on discuterait amiablement l'alliance. La paix générale embrassait les possessions autrichiennes en Alsace et en Souabe, la Rhétie en deçà des Alpes, les montagnes du Saint-Gothard[383], où sont situés les Waldstetten, l'Oberland, l'Uechtland jusqu'au Jura, et le pays qui s'étend de là par Montbelliard jusqu'à Mulhouse[384]. En cas d'attaque im-

380 *Chartes* : 1° *Paix de la noblesse*, 1339 ; 2° *Paix du comte Albert* le Vieux, de Werdenberg, Heiligenberg et *Hohentruns;* 3° *Réplique des Waldstetten*, dans laquelle on loue particulièrement Jean d'Attinghausen d'avoir fidèlement observé ces traités, quoiqu'ils eussent été faits sans sa volonté, son conseil ou son désir. Il était frère de Thüring. Du reste, Disentis étant compris dans la pacification de 1333, et comme les années suivantes n'offrent aucun fait d'armes de quelque importance, il paraît que les hostilités cessèrent peu après l'expédition d'Urseren, bien qu'un accommodement en forme n'ait eu lieu qu'à l'expiration du traité de pacification qui finit en 1338.

381 1332.

382 Nous le nommons 1° parce que les historiens suisses se plaignent particulièrement d'Otton; 2° parce que, comparé à Otton, il était « vivacitate sensuum sagacior. » *Ann. Leobiens.* 1330.

383 Selon l'ancienne et large dénomination comprenant tout le massif depuis le Rhin jusqu'à l'Aar et aux sources du Rhône.

384 Thoune y accéda; Hasli et Frutigen paraissent n'y avoir pas été compris. Berne, qui participait à cette paix, avait-il déjà en 1333 le projet qu'il exécuta en 1334 ? Le baron de Vaud n'est pas non plus compris

prévue, chacun était tenu de poursuivre à pied, à cheval, et d'arrêter les violateurs de la paix; les dissensions civiles devaient être apaisées par des médiations ou par la force armée; hors de là les cas de secours confédéral étaient décidés par le conseil de chaque ville, et, dans les seignèuries, par le bailli et sept assesseurs nobles et bourgeois[385]. Ce secours était donné par le cercle des voisins les plus proches, qui s'agrandissait à proportion des besoins[386].

L'alliance de Lucerne, sujet de la guerre qui précéda cette paix, donna lieu à une plainte portée devant l'Empereur (1334) : « Lucerne est demeurée six » cents ans dans une tranquille obéissance; de quel » droit les Suisses protégent-ils, à titre de confédérés, » des sujets séduits, rebelles envers leurs seigneurs? » Pourquoi, dans Unterwalden et à Schwyz, d'anciens » droits de la maison de Habsbourg, promis avec de » belles paroles, ne sont-ils pas restitués? » Les Suisses répondirent : « Ce dernier point n'a été négligé que » pendant la guerre; les ducs ont à Lucerne et chez

dans la pacification. Vevey est indiqué d'un côté comme limite de celle-ci, puis on trouve, sans intermédiaire, comme une autre limite, le lac d'Octi (« Octisee »; serait-ce Uechtisee, et faudrait-il entendre par là le lac de Neuchâtel, uni à ceux de Morat et de Bienne?) La circonscription de cette paix part de Schuttereh et y revient; elle comprend Zurich, Bâle, Berne, Soleure, Saint-Gall, Constance, Henri de Fürstenberg, Rodolphe de Nidau et Eberhard de Kibourg.

385 Ceux-ci étaient en bien petit nombre : Egbrecht, avoyer de Schaffhouse (cette ville était, dès 1330, dans l'intimité de l'Autriche); maître Berthold de Brissach, tondeur de drap; Jean le meûnier, à Neuchâtel.

386 *Herrmann de Landenberg*, bailli d'Autriche, et les sept juges communiquent à Soleure, Fribourg et Morat, une déclaration de guerre contre Gotsche de Wildenstein (entre Liestal et Wallenbourg), parce qu'il avait exercé le brigandage contre les bourgeois de Thoune; *Ch.* 1333, citée par *Rubin*.

» nous des droits que nous reconnaissons, et une loi
» que nul prince n'ose enfreindre; Lucerne possède les
» franchises qui ont engagé primitivement le peuple
» à s'y établir; elles permettent la protection mutuelle.»
L'Empereur nomma neuf arbitres de Bâle, de Zurich et de Berne, villes comprises dans la pacification. Ils déclarèrent innocente la confédération perpétuelle, et ordonnèrent une trève durant laquelle les Lucernois ne réclameraient pas les frais de leur dernier armement pour les ducs, et recevraient la monnaie de ceux-ci; les droits que la maison d'Autriche croyait posséder dans les Waldstetten seraient examinés conformément aux témoignages et aux renseignemens, par des plénipotentiaires impériaux et autrichiens[387], puis fixés et confirmés par l'Empereur. Ainsi fut fait[388].

La pacification générale termina aussi la guerre qu'avait fait éclater à la fin le ressentiment des comtes de Kibourg contre Berne. Les seigneurs de Vuippens, ses vassaux, bourgeois de Fribourg, attaquèrent de Gümminen les troupeaux des bourgeois de Berne dans la

[387] Pour l'Empire : le comte Berthold de Greisbach et Eberhard, comte de Nellenbourg; pour l'Autriche : Jean l'écuyer-tranchant de Diessenhofen, et Jean d'Arwangen, chevalier.

[388] Le *duc Otton* rendit ses bonnes grâces aux Lucernois, en leur pardonnant toutes les guerres auxquelles il avait pris part. *Ch.* Winterthur, septembre dans *Balthasar* l. c. *Vitoduranus* prétend que les Waldstetten ne se soumirent pas à la sentence; mais cette accusation tombe devant la circonstance que, dans aucune des négociations subséquentes, le duc Albert ne leur reprocha un pareil fait. A juger par les revenus que, selon l'*Urbarium* de 1309, l'Autriche retirait d'Art et de Steinen, où sa part était beaucoup plus considérable qu'à Schwyz, avant que ces localités eussent opéré le rachat, ces droits étaient fort peu considérables dans les Waldstetten. Dans la paix de 1394, l'impôt annuel de Schwyz fut estimé à treize livres.

forêt voisine[389]. Comme ils étaient protégés non-seulement par le comte et par leurs combourgeois, mais encore par les forces vaudoises de Louis de Savoie, le sénat arma toute la population, et appela à son secours Jean Senn de Münsingen, l'évêque de Bâle, la ville de Bâle[390], le comte Pierre d'Arberg de la maison de Neuchâtel, le baron Otton de Grandson, Aymon, comte de Savoie, de Bâle, de Soleure et de Thoune[391], tous combourgeois et alliés. Nul ne surpassait, dans la science des machines propres à ébranler et à renverser les murs les plus forts, maître Burkhard de Bennwyl[392], architecte de la ville de Berne. La forteresse du passage de Gümminen fut ruinée[393]; ceux qui voulurent la venger[394] furent repoussés avec allégresse et fierté.

Les Bernois et les Soleurois rasèrent au comte de Kibourg le château de Landshut, parce qu'il les avait défaits

[389] Louis de Savoie étant pour eux, probablement lui-même, ou son père Louis I, avait acquis, avec ou sans le consentement de l'Empereur, le fief du château impérial de Vuippens, dont les seigneurs de ce nom avaient fait l'acquisition au commencement du siècle. Il est déjà question en 1275, dans un *document* de Rodolphe de Vuippens, des biens que cette maison possédait près de Gümminen (ob decimam de Contamina de Chesales).

[390] L'évêque envoya 60 casques, la ville 60, Otton de Grandson 40. *Tschachtlan.*

[391] La ville; cela prouve les obligations particulières qu'elle avait à Berne. Parmi les guerriers de l'évêque de Bâle, était le comte Jean de Fribourg, son vassal pour le Sissgau, et, dans la suite de celui-ci, messire Günther d'Eptingen. *Ch.* 1334, *Brukner*, 1442.

[392] Dans les *Chroniques*, son nom tout entier se lit dans une *Ch.* de Hauterive, 1329, dans la *paix du comte Aymon*, au sujet du Vanel, 1331, et ailleurs.

[393] On en voit encore les ruines. L'usufruit fut ôté aux seigneurs de Vuippens, ils conservèrent la propriété jusqu'en 1501.

[394] « Le bailli du comte extérieur. » *Tschachtlan.* C'est le nom qu'on donnait au comte de Savoie qui gouvernait le pays en deçà des Alpes.

complètement par un stratagème[395], dans le temps où la bannière de Soleure était à Berne, et où l'infanterie bernoise marcha contre lui. Peu de seigneurs se défendirent aussi vaillamment dans leurs châteaux que les paysans kibourgeois de Herzogenbuchsée, du haut de leur cimetière fortifié; le peuple se réfugiait dans les cimetières avec tous ses biens, et combattait sur les tombeaux de ses aïeux ou du haut des clochers, souvent jusqu'au dernier homme[396]. A cette époque, l'avoyer Laurent Münzer, le premier que la confiance des bourgeois eût maintenu dans cette charge trois ans de suite[397], fut destitué, parce que, par amour pour la paix ou par prudence, il ne soutint pas l'ardeur guerrière du peuple, alors que les Fribourgeois marchèrent contre Belp.

Berne entière se levait armée, forte et ardente aussitôt qu'un courrier venait au sénat, et que retentissait la cloche d'alarme. « Contre qui? » s'écriaient les bourgeois, et bientôt les ponts s'affaissaient presque sous la jeunesse qui sortait de la ville. Ou bien « le banneret de » la liberté marchait avec son avant-garde[398], » et des murs d'Aeschi, de Halten, de Strættlingen ou de Schönberg[399], les mercenaires des seigneurs, la corde au cou[400], suppliaient qu'on leur laissât la vie. Ou bien

395 Le comte avait fait cette action imprudente sur le conseil de Billung, riche bourgeois de Soleure, avec lequel il était lié. *Tschachtlan*.

396 *Tschudi*, 1332.

397 *A. L.t de Wattewyl*, msc.

398 L'un dans *Tschudi*, en 1331, l'autre en 1332. « La liberté » signifiait les volontaires. Ces institutions expliquent comment on trouve dans un document de 1334, six bannerets, bien que la bourgeoisie fût divisée en quatre bannières ou quartiers.

399 *Tschudi*, 1332; il nomme Schönberg Schönenfels. C'était près de Grasbourg. *Tschachtlan*.

400 Comme, en 1318, les soldats mercenaires de Kerro de Kerrenried; Rotberg, près de Hutwyl, appartenait aux Kerren.

encore, se montrait-il quelque part un vassal de Kibourg, les citoyens, en garde contre les stratagêmes, marchaient sous la bannière. Leur bon ordre effraya le comte, qui espérait les battre près de Gérenstein, au moyen d'une embuscade. Ainsi tomba près de Berthoud un ennemi de Thoune, Götz de Wildenstein; ainsi le bailli autrichien, Kriech d'Arbourg[401], pleuré de ses compagnons pour son courage, sa douceur, son hospitalité, sa piété[402]; l'un et l'autre périrent après Stülinger de Régensberg, qui succomba percé de coups au milieu des Bernois. Les chevaliers ne mouraient pas avec moins de gloire dans les combats de ces temps, que devant Troie Tlépolème, Euphorbe ou le héros Sarpédon. Le comte reçut d'Argovie soixante casques envoyés et même soldés par la reine Agnès; dans sa prudence elle contribua ainsi à la paix en renouvelant le danger de la guerre. Maints châteaux ayant été convertis en ruines, beaucoup de chevaliers, tués, Berne racheta Rodolphe Lindenach, Jean de Buchsée et Conrad, de la famille de Senn, tombés entre les mains des Fribourgeois dans une heure de vaillance irréfléchie.

L'année de la pacification générale, Philippe VI, le premier roi de France de la maison de Valois, réconcilia les comtes de Savoie et de Genève; car l'esprit des factions dans la république genevoise ne laissait ni une domination tranquille au comte ou à l'évêque, ni aux citoyens la jouissance de la liberté. Dans ce temps-là, outre l'évêque et l'official de sa cour de justice, le vidomne, quatre syndics annuellement élus par le peuple et un conseil de seize notables, dont chaque syndic en

[401] *Tscachtlan; Tschudi* 1333. Arbourg était depuis 1299 forteresse autrichienne.

[402] *Vitoduranus*, qui ne fixe pas l'époque avec assez de précision.



choisissait quatre parmi les citoyens les plus considérés[403], avaient chacun leur juridiction. Ces juridictions diverses se limitaient réciproquement, et se combinaient entre elles d'une façon trop compliquée pour ne pas compromettre l'ordre et le repos. Mais il fallait le concours de toutes ensemble pour une promulgation[404] ou une condamnation à mort[405]. Cependant, ni l'évêque n'oubliait son ancienne puissance, plus étendue avant les vidomnes savoyards, ni le comte de Genève le vidomnat. Les deux comtes avaient des châteaux dans la ville de Genève; la plupart des bourgeois étaient dévoués à la Savoie; la maison savoisienne avait été appelée par eux[406]; par eux son influence s'était consolidée. En revanche, l'évêque Aymon du Quart, le comte Amédée de Genève[407] et le sire Guillaume de Joinville à Gex[408], qui tenaient volontiers leurs fiefs de l'Église[409], s'affermirent par leur amitié, par des forteresses[410] et par des alliances[411].

403 « Des plus apparens de la ville. » *Roset*, Msc. Si l'on y joint les quatre syndics de l'année précédente, on obtient un conseil de 24 membres.

404 « Les criées » se faisaient au nom de tous. *Ib.*

405 Les syndics jugeaient ceux que le vidomne retenait en prison, et celui-ci faisait exécuter ceux à qui l'évêque n'avait pas fait grâce.

406 *Traité* de 1285.

407 *Spon* place en 1304 son alliance avec l'évêque Aymon. D'après *Roset*, il fit hommage pour Baleyson, pour ce qu'il possédait derrière Thiez, pour Rumilly *en Albanois*, les Echelles, Montfaucon, les pêcheries de l'Arve, le Rhône, depuis la Randa jusqu'à la Clause, Ternier, et ce qui dépendait du château de Châtillon.

408 Fils de Simon, neveu de l'historien Joinville.

409 *Hommage de Gex* 1305 pour Avison et « le marchié de Jaiz lyquel est le di lons (*di Lunæ*), la marchié de Divonne laquelle est le *di Mars* et marchié de S.-Jean de Goveillies liquel est le *di mescre*. » Nouv. édit. de *Spon*.

410 Amédée de Genève bâtit Gaillard, 1304. *Spon*.

411 Même avec Louis de Savoie dans le Pays-de-Vaud, frère du comte de Savoie. *Roset* 1305. *Ch. sur le droit de battre monnaie*, 1308.

Le comte Amédée de Savoie commençait à peine à se croire en sûreté, grâce au traité par lequel les petites amendes et un tiers des grosses furent attribuées au vidomnat[412], lorsqu'il advint même avant son départ pour les guerres d'Italie, qu'Amédée, comte de Genevois, emporté par l'impatience, permit au comte d'Entremont, son vassal, de se déclarer pour le dauphin Hugues. Le Dauphin, substitué aux droits de feu le comte Pierre de Savoie[413], était seigneur de Faucigny; comme il arrive entre voisins puissans séparés par des limites mal déterminées, une haine implacable avait surgi entre lui et la Savoie[414]. Le comte de Savoie assiégeait Entremont déjà depuis cinq semaines, lorsque Amédée de Genevois parut sur les bords de l'Arve, et demanda une conférence à la ville de Genève. Tandis que la masse du parti savoisien courait aux armes et l'attendait en ennemi dans la cour de Saint-Pierre, le dauphin Hugues et le comte Amédée de Genevois furent introduits dans la ville basse, non sans le consentement de l'évêque Aymon. Ils montèrent par le Bourg-de-Four; mais le parti savoisien profita mieux des avantages de sa position que quatorze ans auparavant. De l'île du Rhône et des hauteurs de la ville il marcha avec tant d'accord et si serré que l'ennemi n'échappa qu'à grand'peine avec une perte considérable qui ruina son parti[415]. Peu après, le comte Amédée de Genevois mourut. Son fils Guillaume abandonna totalement les partisans que leur

412 Convention du 11 juillet 1307. *Roset.*

413 Dont la petite-fille Anna avait épousé Humbert de la Tour d'Auvergne. *Chorier.* Le Faucigny avait passé à Pierre par sa femme. *Guichenon.*

414 Voy. dans *Guichenon* leurs guerres presque continuelles, étrangères à notre histoire.

415 Il perdit 132 hommes tués; deux Bosselet furent pendus. *Spon.*

maison comptait parmi les bourgeois[416]; ses adversaires furent excommuniés par l'évêque, ainsi que par l'archevêque de Vienne, parce qu'ils avaient chassé le premier de la ville sous-prétexte d'abus de pouvoir[417]. En peu de temps beaucoup de partisans de la Savoie, craignant le peuple à cause de l'excommunication, s'enfuirent de la ville[418]. Aymon du Quart, dans une assemblée nombreuse de la commune[419], qui se soumit à la peine qu'il prononça[420], fut reconnu en qualité de prince de Genève, contre l'autorité duquel les syndics ne pourraient rien entreprendre; d'un autre côté, le comte de Savoie fut si bien confirmé dans le vidomnat[421], que l'évêque perdit le pouvoir de former une alliance contre lui ou contre les siens[422]. La scission des Genèvois eut une si malheureuse issue, parce qu'il y avait dans leurs âmes plus d'inquiétude que de loyauté. Cela se passa peu avant l'arrivée de l'empereur Henri de Luxembourg, auprès duquel le comte Amédée de Savoie jouissait d'un crédit éminent, grâce à leur parenté et à de grands services[423].

416 *Explication du Traité de paix de 1297*, en 1308. *Ib.* Voy. aussi *Guichenon.*

417 « De les avoir trop assujettis. » *Roset.*

418 *Spon*, 1309.

419 Assemblée à Saint-Gervais « au son de la trompette et de la grosse cloche. » *Roset*, 1309.

420 Elle dut construire les halles du Molard. *Spon.*

421 *Roset*, d'après la convention du comte de Genève.

422 On le voit par le *consentement de l'évêque Pierre*, 1329; le document est dans *Spon.*

423 L'évêque Aymon suivit l'Empereur en Italie; Vienne se rendit à lui en faveur de l'Empire (15 avril 1311; Supplément à la chronique du notaire *Nic. Smerego*, dans *Muratori, Scr.* VIII; il obtint des Padouans de l'argent pour l'Empereur. (*Nic. Botrontinensis, de Itinere Italico Henr. VII. Ibid.*) Son caractère doux, ouvert et serein, et sa loyauté

Sous l'évêque suivant, Pierre de Faucigny[424], après une guerre dévastatrice au sujet d'un meurtre commis par des Genevois sur un sujet du comte Guillaume de Genève[425], les princes de Savoie, Edouard et Aymon, beaux, belliqueux et d'ailleurs souverains bienveillans, pénétrèrent dans la ville avec des troupes, au grand effroi de l'évêque Pierre, aux applaudissemens de la bourgeoisie et avec l'aide du vidomne Hugues de Feuillant; ils montèrent rapidement par le Bourg-de-Four et ruinèrent la forteresse du comte de Genève. Celui-ci, dans une guerre du dauphin, avait négligé de rendre à leur père ses devoirs de vassal[426]. Toutes les contrées ouvertes ou fortifiées qui, dans les troubles innombrables de la ville de Genève, ont été si souvent occupées par les armes des partis, tombèrent au pouvoir de la Savoie. Le peuple entier, comme s'il craignait encore moins les princes de Savoie que le faible évêque, ou comme si le changement lui plaisait encore plus que la liberté, s'attacha au vidomne Feuillant. En vain Pierre de Faucigny exhorta, supplia, menaça d'excommunication; il ne lui resta d'autre parti que la fuite. Amédée, comte de Genève, fils de ce Guillaume qui avait confié sa forteresse au prélat, exigea de lui un dédommagement. Des arbitres arrangèrent l'affaire : Amédée reçut de l'argent, et le comte de Savoie conserva le

gagnèrent tous les cœurs; il fit plus qu'aucun autre. Une maladie le surprit et il mourut à Ivrée, regrettant son pays. *Albertino Mussati*, *Hist. Augusta de Henr.* VII. *Murat. Ser.* X.

424 De 1311 à 1342.

425 *Roset*, 1311.

426 *Guichenon*, vie d'Amédée et d'Edouard; *Spon*, 1320. Le vidomne que *Roset* nomme de Salins, s'appelle dans *Guichenon* Feuillant, et dans *Spon* Filins.

fief du château de l'évêché et un vidomnat plus tranquille[427]. Peu avant l'incendie qui détruisit le palais épiscopal et beaucoup de grandes maisons dans la partie haute de la ville, le roi Philippe VI termina par sa médiation la mésintelligence qui subsistait encore entre le nouveau dauphin Humbert, son homme-lige[428], Amédée de Genève et Aymon, comte de Savoie.

Genève connut enfin le repos; elle était située sur les deux rives de l'extrémité du lac Léman, entourée de vastes faubourgs[429], au milieu d'un vignoble[430]. Le dernier des Joinville fut seigneur de Gex[431].

La ville de Nyon se félicitait d'avoir choisi la liberté selon la coutume de Moudon[432]. On avait assigné sur

[427] Voy. le traité dans *Spon*.

[428] *Guichenon*, 1330. Guillaume de Genève était mort en 1320; son fils, Amédée III, régna jusqu'en 1367.

[429] On sait que le faubourg Saint-Victor se prolongeait jusqu'à Frontenex.

[430] *Roset* mentionne souvent dans ces guerres ceux de Saint-Victor; il fait mention de ceux de Saint-Gervais, à l'an 1320. On apprend par une *charte de l'abbé Cuno de Bonmont*, qu'en 1273 La Côte produisait déjà beaucoup de vin. La même chose se voit à l'égard de La Vaux, à l'année 1314, dans un document de Jacob de la Crousa et d'autres, sur le produit des vignobles de Pierre de Pont, « clerici : menesia vineæ versus Culia » (Cully, où la vigne était déjà cultivée du temps des anciens Helvétiens). Il est question dans ce document d'un personnage de « Gravaux » et d'un autre « dou Chastelar. »

[431] Hugard, fils de Guillaume.

[432] La *lettre d'octroi d'Amédée* est datée de Nyon, 1293, jour de Pierre et Paul. — La date est du vendredi après l'octave des apôtres Pierre et Paul. La lettre d'octroi se trouve à la page 2 des *Documens relatifs à l'histoire du Pays-de-Vaud, dès* 1293 à 1750. Genève, 1817; un fort vol. gr. in-8°. Cet ouvrage et les *Fragmens biographiques et historiques, extraits des registres du Conseil d'État de la république de Genève, dès* 1535 *à* 1792; Genève, 1815; un vol. gr. in-8°, sont un noble tribut payé à la patrie, un exemple de dévouement à l'histoire nationale, digne de trouver des imitateurs. En attendant que l'auteur de ces publications

ces contrées à ce même Azzo Visconti, qui combattit les Waldstetten dans la Léventine; la dot de sa femme Catherine de Savoie[433]. Aubonne échut par héritage[434] au grand baron[435] Otton de Grandson. Toutefois les limites de cette seigneurie ne touchaient plus, dans le Haut-Jura, la frontière souvent litigieuse de Saint-Oyan[436], ni celle de la vallée du lac de Joux, où Aymon de La Sarra ne cessait d'enrichir la solitaire abbaye dans laquelle se voyait la tombe de son père[437]; d'ailleurs Otton de Grandson, dans sa seigneurie héréditaire au bord du lac de Neuchâtel et sur le Jura[438],

M. le baron *Grenus*, ait obtenu des émules, il s'est acquis la reconnaissance des hommes qui croient que l'histoire de leur pays n'est pas une lettre morte. C.-M.

433 10,000 florins d'or hypothéqués sur Nyon et Monts, 1333; voy. *Guichenon*, Vie de Louis II. = Le comte Louis institua sa fille, la dame Catherine, son héritière universelle en 1340. *Grenus, Documens*, p. 8. C.-M.

434 Par son mariage avec la fille d'Humbert d'Allaman. Allaman est au bord du lac (« ad Lemannum ») à trois quarts de lieue de Rolle à l'orient.

435 « Monseigneur » dans l'acte de mariage du « noble baron le comte Jean de Bourgogne, » 1275. Jean, second fils de Hugues de Châlons et d'Adélaïde de Méran, épousa Marguerite de Montfaucon. « Princeps illustris » dans la *ch. au sujet de la solde*, 1353. Voy. ch. III.

436 Berthold de Zæringen avait inféodé en 1208, à Gérik, Jacques et Pierre, seigneurs d'Aubonne, les possessions comprises entre la montagne « de marchia super Montrichier » et la montagne « de Salla. » *Convention d'Amédée de Villars, seigneur d'Aubonne*, 1301. En 1297 et 99 furent données les *chartes* au sujet de Saint-Cergue, mentionnées L. I, ch. XVII, n. 338, ci-dessus p. 163. Il y a une *lettre de restitution de Saint-Cergue* à l'abbaye, de 1320.

437 Donation d'Étienne de Viannaz, seigneur de Bocelenges, et de Marguerite « de Joris, » dame « de Serrata, » sa femme, ainsi que d'Aymon « de Serrata, » fils de celle-ci d'un premier lit. 1307.

438 Sainte-Croix, qu'Amédée de Villars possédait encore en 1301 (*ch.* n. 436), appartenait en 1319 à *Pierre de Grandson*, seigneur de Belmont; car il se plaint à cette époque de ce que Hugues de Châlons lui ferme Franc-Châtel, dépendant de Sainte-Croix.

était puissant par ses biens, sa force armée[439] et ses alliances[440]. Il consacra six mille florins de sa fortune à la construction d'une chartreuse sur ses terres[441]. Le baron de Montfaucon, son voisin, ne le surpassait guère en considération. Celui-ci n'était pas seulement puissant comme comte héréditaire de Montbelliard[442], parent de la maison de Bourgogne[443], et la terreur des oppresseurs de ce pays[444]; mais il mérita bien de l'Helvétie romande, où il transforma des bourgs ouverts en villes fortifiées et libres[445].

[439] Les preuves au chap. III. Fut-ce le baron Otton, ou l'évêque de Bâle de ce nom et de cette famille, qui suivit Henri VII en Italie et accorda son amitié au médecin qui le guérit à Aiguebelle? *Botrontinensis* ci-dessus n. 423.

[440] Preuves dans les histoires de *Guichenon* et de *Dunod*. L'épouse d'Otton, n. 141, était de la maison de Savoie.

[441] *Fondation de la Chartreuse* « in Sancto Loco (la Lance) 1320, par Otton, oncle de Pierre, n. 438. Il donna aussi « quoddam pratum suum, jure dominii imperialis clausum; » droit de pâcage « in singulis *Juriis* et montibus suis; plusieurs « terragia. » Il renonce aussi « juri ingratitudinis ».

[442] Agnès, fille du comte Renaud, fit passer ce comté dans la maison de Montfaucon en épousant Henri. *Dunod*.

[443] *Acte de mariage de la fille de Montfaucon* avec le comte Jean de Bourgogne, 1275.

[444] Voy. sur Henri, *Dunod*, 1336.

[445] Il fit entourer Orbe de murs avant 1275 (n. 443); il avait aussi coutume d'ordonner à ses vassaux d'y bâtir. *Lettre du seigneur de Chavornay*, 1278. *Gérard de Montfaucon*, dans sa *ch.* de 1351, accorde les franchises de Moudon « bastiæ suæ seu burgo » à Échallens; *Pierre de Cheseaux, chevalier*, et un *seigneur de Montfaucon* avaient vendu à Montfaucon en 1278 et 79 les droits qu'ils possédaient à Échallens. Lorsque, au sujet de Goumoëns, on entendit les témoins en langue française, « pour ce que nous, Jean de Châlons, n'entendons pas bien latin, » il se trouve que là « a fait crier ville franche li comte Renaudoz. » *Convention de* 1305. Ainsi le comte de Montbelliard possédait des droits dans cette contrée déjà avant le mariage; n. 442.

Moudon, fier d'être la capitale de Louis de Savoie [446], où s'assemblaient les Etats du pays, ne flattait jamais ce seigneur aux dépens de sa liberté [447], que lui enviaient les autres villes [448]. Depuis que Gérard de Vuippens [449] eut échangé le siége épiscopal de Lausanne contre celui de Bâle, il régna sous les évêques Pierre d'Oron et Jean de Rossillon beaucoup de dissensions nées des guerres avec Louis de Savoie [450], avec Montagny [451] et avec Gruyère [452]. Le clergé gémissait dans une insupportable pauvreté, moins par suite des incendies, des procès et de la cherté des denrées, que parce que les taxes sur les bénéfices, déjà fréquentes, furent doublées par le pape Jean XXI et triplées par l'évêque Pierre [453]. Peu s'en fallut que Jean de Rossillon ne fût contraint de

[446] Vu qu'elle était « in capite totius terræ domini Ludovici, » le pape Jean s'efforça, mais inutilement, d'incorporer l'église de cette ville à la mense épiscopale de Lausanne. *Acte de désunion*, 1330.

[447] *Revers du seigneur Louis*, 1328, lorsque Moudon lui donna « six gr. tournois par focage. » = La position de Moudon à l'égard du comte de Savoie, fut aussi celle d'Yverdun et de Morges. Les *revers* du comte en faveur de ces trois villes, sont rapportés par M. le baron Grenus dans ses *Documens*, p. 3 à 6. Les franchises et les libertés d'Yverdun et de Morges y sont expressément assimilées à celles de Moudon. L'éloge donné à ce chef-lieu par Muller est également dû aux autres bonnes villes. C. M.

[448] Voy. n. 432. Louis octroya en 1293 les mêmes libertés à Grandcourt. *Ruchat*, msc.

[449] Il acquit pour 800 livres la tour de Glérolles et la mairie de Saint-Saphorin. *Ch.* 1308.

[450] *Traité entre l'évêque Pierre et le seigneur Louis*, 1316; la Venoge devint la limite de leurs territoires du côté de Morges; auparavant Louis réclamait divers droits et propriétés, comme bailli de Saint-Sulpice, charge qu'il avait achetée de Blonay.

[451] *Sentence des commissaires de Louis*, 1331; « sabadi (samedi) post assumptionem. »

[452] *Paix avec le comte Pierre*, Perrod du Vanel et Jean de Montsalvans, 1333. *Seconde paix*, 1336. Au temps de l'évêque Jean de Rossillon.

[453] *Appel de l'évêque au pape, présenté par tout le clergé de ce diocèse*, 1322.

donner satisfaction à deux gentilshommes[454] auxquels il avait pu faire tort dans leurs serfs et leurs biens pendant la guerre de Montagny, sans déclaration préalable d'hostilité. Les chevaliers plénipotentiaires et Louis de Savoie, siégeant à cheval pour cette cause, à Morges en plein marché, jugèrent d'après le préavis d'hommes éclairés que les deux gentilshommes, le jour qu'ils sortirent du château par le pont-levis, la lance au poing, avaient donné sujet de les prendre pour des ennemis[455].

Dans tout le Pays-de-Vaud depuis le lac de Genève jusqu'à ceux de Neuchâtel et de Morat, jusqu'aux vieilles terres ou à la vieille république de Fribourg, enfin jusqu'au Gesnay et au Valais, aucune puissance ne fut plus étendue que celle du comte Amédée de Savoie, de ses fils et de leurs descendans. Ce prince réclama du Valais, à l'exemple de ses ancêtres dans les premiers temps du bonheur de leurs armes[456], la souveraineté du pays depuis le lac Léman jusqu'au passage des Alpes Pennines, telle que Charlemagne l'avait conférée[457] à l'évêché de Sion[458]. L'abbé de Saint-Maurice, dont le comte de la Haute-Bourgogne reconnaissait la suzeraineté pour sa ville de Salins[459],

[454] Jacques de Chantonay et Henri de Villarzel.

[455] *Ch.* n. 451. Ils offraient de le prouver par le témoignage de douze chevaliers; et demandèrent à être crus sur parole suivant le droit du pays et les usages militaires.

[456] Il se fondait sur ce que l'évêque Landry avait vendu les droits régaliens au comte Amédée, frère de Pierre. n. 457.

[457] *Convention entre Amédée et l'évêque Boniface de Challant*, vraisemblablement de 1301, dans les archives de Sion. Un *compromis* y est stipulé, Amédée « non est prosecutus contradictionem. »

[458] Cependant d'autres aussi possédaient dans ce pays de semblables droits régaliens. n. 457.

[459] *Lettre de la comtesse palatine Mahault* « à religieux homme et honnête monsieur, par la grâce de Dieu, abbé de Saint-Maurice, » 1327.

comparaissait devant le juge savoisien [460], pour les fiefs [461] et la juridiction [462] d'Ollon; le comte de Savoie en était le seigneur et le vidomne [463]; la milice d'Ollon et de Bex servait sous ses ordres [464]. Grâce à la bienveillante protection de ce seigneur, Aigle, qui commençait à fleurir, exploitait ses collines et ses plaines agréables et fertiles [465]; il y établit des foires [466], remit ou diminua des impôts [467], régla d'une manière fixe les amendes [468]. Il éternisa ainsi, dans ce lieu, la reconnaissance pour sa mémoire. Il respectait les franchises des campagnards comme barrière à sa puissance souveraine [469]; ses bienfaisantes institutions firent loi

[460] La *charte* de 1297, entre l'abbé et Jordana de Cossonay, est signée et scellée par Aiguebelle, juge dans le Chablais « et Gebennesio ; » celle de 1312, par laquelle Girod de Thurn reconnaît tenir de l'abbé tout ce qu'il possède à Ollon, ainsi que l'investiture de la « Vicedonissa » Isabelle, veuve du seigneur « de Rupe, » 1315, est signée et scellée par Berlio Delamare.

[461] Voy. les *chartes* de 1297 et 1312.

[462] L'abbé pouvait juger à Ollon huit fois par an, « marciare banna et clamas ibi emergentes. » *Ch.* 1315.

[463] *Échange entre l'abbé et le comte Aymon,* 1332. Le comte Édouard avait acquis le vidomnat.

[464] *Ibid.* Toutes les fois que « mandatæ fuerint cavalcatæ » le vidomne choisit « in Allio et Bacio » un nombre d'hommes proportionné aux feux.

[465] *Charte* attestant qu'*Aigle* possède les mêmes franchises que Villeneuve, 1314. Dans la *ch. des foires* elle est appelée « ville franche. »

[466] Deux foires par an et un marché tous les samedis. *Ch.* 1314.

[467] Il leur fait remise de la taille, 108 sous 4 den. « maurisienses » et les « melneides » (argent de voyage), et il leur laisse les biens des étrangers morts chez eux. *Ch.* 1314.

[468] *Ibid.* Pour adultère, blessure, faux poids et fausse mesure on payait 60 sols; 24 den. au vidomne ou au métral pour une « clama. »

[469] Procès entre Aigle et Leysin, 1327. Les paysans de Leysin soutiennent qu'Amédée n'a pas eu le droit d'ordonner des choses qui leur soient préjudiciables.

pour les seigneurs suivans[470]. Lorsque, sous le règne favorable de l'empereur Henri VII, il fit rendre à sa maison les droits de l'Empire sur Morat[471], et bientôt après l'avouerie de Payerne[472], il entoura de considération les citoyens de Morat[473], et, à Payerne, tous les droits furent trop bien déterminés [474] pour que le prieur eût quelque chose à redouter de la forteresse[475] du comte, ou que l'abbé de Clugny, dont le prieur relevait, eût à craindre l'alliance de celui-ci avec un prince si puissant[476]. Payerne était le marché le plus considérable de la contrée environnante[477], et les baillis impériaux donnaient le titre d'amis [478] à ses principaux bourgeois.

De plus en plus l'Helvétie mettait à profit les relations commerciales entre l'Italie, l'Allemagne, la France et la Flandre, l'industrie se développait parmi les bourgeois, et les couvens étendaient l'agriculture jusque dans les montagnes les plus sauvages. Gérard de Cor-

[470] C'est pour cela que les bourgeois d'Aigle les ont fait imprimer.

[471] 1310.

[472] 1314. *Convention entre le comte Amédée et le prieur Nicolas*, dans *Guichenon*.

[473] « Dominus Benedictus civis de Mureto » dans un *acte d'achat du prieuré de Villars-les-Moines;* 1324, etc.

[474] Les biens d'église retirés et les fiefs au prieur; le reste aux deux; les pâturages en commun; ce qui « in Missia et Villia albergatum fuerit, » à l'église seule; les biens du comte Pierre en commun; « cridæ » au nom des deux. *Ch.* n. 472.

[475] Le comte pouvait bâtir « domum fortem. » *Ib.*

[476] Celui-ci devait, au contraire, le soutenir contre le prieur. *Ib.*

[477] C'est pour cela que les « Gorzani, cives et mercatores Astenenses » s'y établirent. *Lettre d'Otton de Strasberg*, 1303.

[478] Le même *Otton à Olivier Chalet et Mallet* « amicis suis charissimis ; » il déclare qu'à leur honneur et à celui de ses autres amis, le roi lui a donné « officium Balivæ ; » 1310.

bière[479] établit, dans ce but, au sein de la plus haute vallée de sa seigneurie, un couvent[480] grandement privilégié[481], qui défricha les montagnes boisées circonvoisines[482]. Dans le même but, la chartreuse de la Part-Dieu[483], au pied du Moléson couvert de forêts, fondation de sa propre mère[484], fut affranchie par Pierre de Gruyère de tous services et voyages[485]. Souvent aussi ces sortes de fondations tiraient leur origine d'une dévote simplicité[486]. De riches chevaliers ne connaissaient pas de meilleur moyen de perpétuer leur souvenir dans le pays que de léguer une somme destinée à régaler un couvent et à restaurer tous les pauvres du voisinage à chaque anniversaire de leur mort[487]; les plus anciennes familles doivent à des donations l'illustration de beaucoup de leurs aïeux[488]. Toutefois les

[479] Avec sa femme Alexia, fille d'Iblet de Pont.

[480] Val-Sainte; dans *l'acte de fondation*, « Vallis omnium Sanctorum, in Ogo prope Charmey. » Ce lieu appartenait aussi à Gérard.

[481] Il n'était permis à personne d'entrer armé sur son territoire : c'était un lieu de refuge « qualecunque sit delictum. » *Acte de fondation*, 1295.

[482] Il lui donna « totam *Jurim* et loca sita intra Jurim; » l'abbaye pouvait « Jurim adigere ad culturam et facere terras arabiles. » (Juris, la Joux.)

[483] La Part-Dieu : Dans l'*acte de fondation*, 1307, « Pars Dei. »

[484] Willermette de Grandson, veuve de l'ancien comte Pierre. *Ib.*

[485] « Servitus et servitium. » *Ib.*

[486] Comme « Filia Dei » près de Romont, fondé par les filles « de Villa et consodalibus. » *Permission de l'évêque de Lausanne*, 1268.

[487] *Lettre de Humbert de Ferney*, chevalier, 1256, ordonnant de « pittanciare » chaque année, le jour anniversaire de sa mort, dans la maison de Romont 366 pauvres avec du pain et du fromage tirés de Hauterive. Voy. dans la *Ch. du prieur Jacob de Rheinach*, 1314, avec quel soin Ulrich d'Arbourg régla l'emploi de 60 sols à chaque anniversaire de sa mort.

[488] Les archives de Hauterive fournissent beaucoup d'exemples en

moines cultivaient, souvent encore de leurs propres mains [489] des champs infertiles [490], ou ils tenaient des écoles [491], et, bien que gênés par l'avarice de leurs supérieurs [492] ou par la tyrannie de leurs avoués, ils exerçaient l'hospitalité avec plaisir [493].

A Berne et à Fribourg, on fabriquait des étoffes avec les peaux [494] et la laine des troupeaux, d'après des réglemens établis d'un commun accord par les principaux bourgeois [495]; dans le temps où Venise et l'Angleterre exportaient leurs laines [496], ces villes faisaient un commerce considérable d'étoffes [497]. Elles connaissaient l'art de la teinture [498] à l'égal des Flamands [499]. Les autres objets de commerce de cette contrée occidentale étaient

faveur de la noblesse des maisons d'Affry (« Avrie, de Aprilibus ») et de Praroman.

[489] On trouve des indices dans le *traité de l'évêque de Lausanne* entre Hauterive et « *Curatis* ecclesiarum dictæ domus, » 1268.

[490] « Novalia. » *Ibid. Sentence entre Béronmünster et Malters*, seigneur ecclésiastique de Pfeffikon, 1316.

[491] Pour « grammaticalia, » etc. *Statut d'Amsoltingen*, 1310. Sire Hugues le barbier, prêtre; dans la *convention de Béronmünster avec Rheinach*, 1302; les barbiers étaient en même temps chirurgiens.

[492] Ils étaient légalement tenus de donner « cathedraticum et sacrum, bannales seu leges, archiepiscopalia, archidiaconalia. » *Ibid.*

[493] *Incorporation de l'église d'Ochheim* à l'abbaye de Béronmünster, 1294.

[494] Hauterive donne des peaux de mouton à Guillaume de Cottens. *Ch. de l'évêque Berthold de Lausanne*, 1219.

[495] *Ordonnance des 200 de Berne*, 1307, *Vatteville*. Msc.

[496] *Tarif de péage de monseigneur Louis de Savoie* pour *Cletas* (les Clées), Voytebuz (Vuitebeuf), Lignerolles, Cossonay, Morges, Nyon : « Balla lanæ Venetorum, Angleterræ, Lombardiæ. »

[497] *Ibid.* Article spécial sur « glassia quadrata quæ continet octo pecias panni; glassia longa quæ 6; culcitra garnita; glassia grisorum. »

[498] Ordonnance des Bernois de 1316 sur la manière de « verben, » (« færben, ») colorer.

[499] Les draps teints de Flandre sont mentionnés dans le tarif de péage.

presque exclusivement le fer[500], les chevaux, les bestiaux, les oiseaux de chasse[501]; de Genève on tirait les fruits méridionaux et les épices[502]. La monnaie que Louis de Savoie faisait battre à Nyon[503] avait cours dans l'évêché de Genève à côté de la monnaie de l'évêque, seule reçue auparavant. La police monétaire ou la balance du commerce était si défavorable à l'évêque, que pour conserver sans dommage son pied monétaire, il dut retenir des prébendes ecclésiastiques[504]. Dans l'évêché de Constance on avait déjà précédemment, en pareil cas, regardé comme le meilleur remède de défendre totalement le trafic des espèces[505], et de restreindre à tel point celui de l'argent[506], qu'il n'était permis à personne d'avoir un trébuchet[507]. A l'exception des soieries de Zurich, des toileries de Saint-Gall[508], des draps de Berne et de Fribourg, et du commerce d'expédition de quelques autres villes, ce pays n'était pas encore mûr pour le commerce en grand, quoique plus

500 *Ibid.* « pro billiono chalybis. »

501 *Ibid.* « pro falcone, austurco, gilfando (gerfaut?) tercelleto. Pro dextrario, magna equa et bestia equina. »

502 Figues, raisins secs, amandes, sucre, gingembre, poivre, safran. *Ib.*

503 « Apud Nyvidunum; » la *ch. de* 1308 est dans *Spon.* C'était celle contre laquelle le roi Albert prémunit Lausanne.

504 Pendant trois ans les revenus de la première année de chaque décanat, ou cure ou prieuré vacant. *Ch. de l'évêque Martin,* 1300, de peu antérieure à la *convention avec Benjamin Thomas Lombard d'Ast. Spon.*

505 *Ch. de l'evêque Henri II,* 1240. Cette défense fût soutenue par un sermon plein de feu du frère Berthold (l. I, chap. XVII, n. 109).

506 Il n'était permis d'acheter de l'argent que du directeur de la monnaie. *Ibid.*

507 Ni juif ni chrétien « habeat stateram in domo, » mais le seul directeur de la monnaie. *Ibid.*

508 Son industrie reçut une forte impulsion lorsque en 1314 la ville et l'abbaye brûlèrent. *Stumpf.*

industrieux que beaucoup d'autres dans toutes sortes de métiers; mais la liberté et l'ordre civil étaient ses premiers besoins, s'il aspirait à prendre parmi les états plus grands et plus favorisés le rang que lui assigne sa position.

Plusieurs bourgeoisies, on le sait, ambitionnèrent vivement la liberté ou la défendirent avec courage : les Soleurois exercèrent une vertu plus rare dans un siècle qui permettait tout contre un ennemi. Peu d'années après, que Hugues de Buchegk eut reçu de l'empereur Henri, à titre de fief[509], la charge d'avoyer pendant la rivalité des deux Empereurs, Soleure, du parti bavarois comme les Waldstetten, fut assiégé par une armée considérable que commandait le duc Léopold. Pendant le siége, l'Aar fut si prodigieusement enflée par de subites et abondantes pluies, que non-seulement les machines de siége furent détruites, mais que le pont qui joignait les deux parties du camp courut le plus grand danger. Dans cette extrémité, le pont fut chargé de pierres, et Léopold ordonna aux troupes de s'y tenir ou d'y défiler. Un torrent ayant subitement grossi la rivière, une masse d'eau ébranla le pont avec tant d'impétuosité, qu'il fut renversé. En ce moment, la sympathie fraternelle de toutes les nations fit oublier aux Soleurois leur ressentiment; ils volèrent avec leurs bateaux au secours des ennemis, au péril de leur propre vie. Ils les réchauffèrent et les nourrirent pour la plupart dans la ville, puis les renvoyèrent au camp. Alors le duc monta à cheval, prit avec lui trente nobles chevaliers, et demanda d'être reçu dans Soleure. Il remit aux bourgeois une bannière; leur générosité avait triomphé de sa haine. Jamais il ne termina plus sagement une

[509] Pour cent marcs; la charte est de 1313.

guerre[510]. Cela se passa huit ans avant l'époque où la ville acheta du comte de Buchegk le fief de sa dignité d'avoyer[511].

Une grande partie de la chrétienté apprit sans déplaisir qu'un nonce du pape ayant affiché à Bâle la bulle d'excommunication contre l'Empereur, les bourgeois, pour lui faire connaître leur opinion, l'avaient conduit sur la place près de la cathédrale à l'endroit le plus élevé de leur ville, puis l'avaient précipité dans le Rhin, et assommé au milieu des flots[512]. La violence était dans les mœurs : les constitutions municipales des villes ont moins été faites contre la lâcheté[513] que contre l'abus de la force[514]. Arnold de Brescia avait ébranlé la considération du clergé en Thurgovie, deux cents ans auparavant. Cette considération ne s'accrut point chez le peuple de l'Uechtland, lorsque de pieux[515] sceptiques du village de Schwarzenbourg furent brûlés vifs par des gens qui ne connaissaient pas de meilleure argumentation[516]. A cette époque le peuple de Bâle et d'autres villes fut rendu plus audacieux[517] par

[510] *Tschudi* et *Hafner*, 1318. L'abbé *Herrmann* a fait un drame sur ce sujet sous le titre *Soleure magnanime et délivré*. Sol. 1755.

[511] 1325; pour 200 marcs; Pantaléon de Gebestras fut fait avoyer.

[512] 1330; *Vitoduranus* dit qu'il avait voulu « processus quosdam frivolos ibi promulgare. »

[513] Dans la *déclaration* (*Handveste*) *de Bienne* de 1305, celui qui abandonne la bannière pendant une expédition est passible d'à peine la moitié de l'amende infligée à celui qui tire le couteau contre un citoyen.

[514] J'ai sous les yeux les *déclarations de Bienne* de 1296, 1300, 1305, 1310; elles sont conçues dans le même esprit que d'autres.

[515] Nous leur donnons cette qualification parce que (pour une cause erronée peut-être) ils ne craignirent pas la mort, afin d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

[516] Cet acte fut commis par le moine Humbrecht, frère-prêcheur. *Tschudi*, 1277. V. l. IV, ch. IV.

[517] En présence du nonce avait été assommé à Bâle, par suite du sou-

les cordeliers, qui, sous de savans supérieurs, ne craignaient pas d'attaquer l'infaillibilité du chef de l'Église[518]. Cet ordre prit tellement faveur chez les bourgeois les plus éminens, qu'à Mulhouse, ville libre[519] et alliée des Bâlois[520], la libéralité envers les moines qui renonçaient à toute propriété, excita la jalousie des autres ecclésiastiques[521]. Le haut clergé perdit de son crédit; Saint-Gall se partageait entre des autorités élues par des partis opposés[522], autorités odieuses, op-

lèvement d'un parti, un « officialis, vir valdé conditionatus. » *Vitodur.* Dans l'intérieur des terres de la maison de Habsbourg, les hérétiques prirent les armes contre leurs persécuteurs. *Catal. abbat. Clunic.* ap. *Pez, Scriptt.* t. II, p. 830, n. 12.

518 On connaît les controverses de leur troisième ordre et les services rendus par Okam à l'Empereur. A *Fribourg*, brillait en revanche le savant prédicateur *Jean* dont le Guide des confesseurs fut regardé par Jean XXI, pape savant, comme un des livres les plus utiles. Jean de Fribourg mourut en 1314; *Denis Catal. Vindob.*, vol. I, p. III. Un noble zèle enflamma contre la corruption du temps le provincial de l'ordre des Prêcheurs en France, *Jacques de Lausanne* (m. 1321), imitateur du pape Grégoire I, pour l'interprétation morale des livres bibliques. *Ibid.* vol. II, p. I.

519 L'évêque de Strasbourg avait tout-à-fait aliéné les droits qu'il y possédait. *Füsslin, Géogr.* t. III, p. 353.

520 *Acte d'alliance*, 1323, alors que le moine Gœtzmann, chevalier, était bourgmestre à Bâle.

521 *Accommodement des cordeliers avec l'église de Saint-Etienne de cette ville*, par la médiation de l'évêque de Bâle, 1324; *Füsslin. Louis de Strasberg*, prieur à Soleure, se plaint aussi généralement de la diminution des offrandes pieuses, qu'il attribue, il est vrai, à la pauvreté produite par la guerre et par l'incendie. L'église de Saint-Urs déchut à tel point qu'elle ne put plus exercer l'hospitalité accoutumée qu'en recourant à un expédient extraordinaire. *Ch.* 30 janvier 1338. On trouve dans les histoires ecclésiastiques des deux Hottinger beaucoup de documens sur le zèle des ecclésiastiques contre les moines mendians; les écrits de Hemmerlin renferment des traités entiers sur cette matière.

522 *Tschudi*, 1318, 1330.

pressives[523], faibles contre l'audace des citoyens et contre les ennemis étrangers[524]; afin de les réprimer, les vassaux et les bourgeois[525] s'arrogeaient un pouvoir que l'abbaye ne leur accordait pas auparavant. Le pape, profitant de ces dissensions, imposa de sa pleine autorité comme abbé, le baron Herrmann de Bonstetten[526].

L'opinion populaire à l'égard de la lutte du trône et de l'autel, évidente par la violence que les Bâlois exercèrent contre le nonce, ne se manifesta pas d'une manière moins éclatante chez les Zuricois. La ville de Zurich, puissante par son courage et son énergique intelligence, amie de la paix au milieu de villes dont elle était l'alliée[527], attachée à l'Autriche[528], dans ses allian-

[523] Comme celui de Henri de Ramstein de 1301 à 1318. Cet homme dur et fier était dans sa 73me année lorsqu'il fut élevé au siége abbatial qu'il occupa durant 17 ans; les dernières années de son administration ne furent guère plus tranquilles que les précédentes. Son exemple, celui de Grégoire IX, de Paul IV et d'autres encore, font voir qu'il n'y a guère d'administration plus despotique que celle d'un vieux moine orgueilleux, insensible à tout, qui se voit tout-à-coup appelé à gouverner.

[524] Comme celui de Hildebold de Werdstein, de 1318 à 1330. Voy. *Tschudi*, 1324; l'hypothèque constituée en faveur de Henri de Griessenberg (*Ch.* 1327), se rapporte assez probablement à cette époque. Cet abbé, élu dans sa 69me année, que la goutte rendit incapable de gouverner vers l'âge de 80 ans, fut du nombre de ces vieillards qui ne savent même plus inspirer du respect et dont la nullité devient le jouet de leurs alentours et des circonstances.

[525] *Tschudi*, 1327. *Stumpf.* Lorsque l'abbé Hildebold fut atteint de la goutte, on confia le sceau non-seulement à un conventuel, mais encore à un vassal laïque et à un bourgeois de la ville, qui en firent usage en commun.

[526] *Lettre du pape Jean XXI* aux vassaux de l'abbaye, 1334.

[527] *Alliance avec Bâle*, 1311; avec *Schaffhouse* et *Saint-Gall*, 1312; avec *Constance, Lindnau et Ueberlingen*, 1325; avec le comte de *Rapperschwyl*, 1334.

[528] *Tschudi*, 1319.

ces pleine de respect pour la justice et pour l'équité[529], et sans arrière-pensée, mais intrépide dans ses guerres pour les bourgeois[530] ou pour l'honneur et la sûreté de la ville[531], demeura fidèle à l'empereur Louis, qui avait confirmé sa franchise. Les foudres de Rome ayant en conséquence fait cesser tout service divin de la part des ordres dociles et des seigneurs ecclésiastiques, cette disgrâce toucha si peu les bourgeois, que Zurich demeura dix-huit ans sans autre culte que celui que célébraient les cordeliers[532].

Si l'on considère attentivement les entreprises des Waldstetten pour la liberté de leur pays et des peuplades voisines, la magnanimité guerrière des Bernois, la prospérité et le courage de Zurich; d'un autre côté, les puissances de l'Autriche et de la Savoie, exercées par la résistance et toujours actives pour leur agrandissement, les progrès de l'industrie, la continuelle agitation des guerres, les germes d'une effervescence religieuse, enfin l'organisation de l'Empire, on ne sera surpris ni du changement de la constitution zuricoise, ni du péril décisif de la ville de Berne, ni de la participation des Waldstetten à ces événemens.

529 On le voit par l'*acte d'alliance*, 1325, n. 527.

530 Guerre contre le baron de Hewen, au sujet de Jean Schæfli, 1319. *Tschudi.*

531 Les guerres de 1334, dans lesquelles furent détruits Schlatt dans l'Elggau, Freyenstein sur l'Irchel, Hohentüffen sur le Rhin et Schönenwerdt au-dessus de Dietikon. *Ibid.*

532 *Bullinger; Hotting. Specul. Tigur; Bucel. Constant.*; tous, 1331. Cependant nous verrons que le prieur de la grande église, et au moins l'abbesse de l'autre église, restèrent dans la ville et vécurent en bonne intelligence avec elle.

CHAPITRE II.

CHANGEMENT DE LA CONSTITUTION DE ZURICH[1]. — RODOLPHE BROUN.

De l'ancienne constitution et des lois de la ville de Zurich. — (Minnesinger ou troubadours.) — Révolution. — Nouvelle constitution. — Guerre avec Rapperschwyl. — Broun gouverne par la terreur. — Schaffhouse.

[1335—1337[2].]

La plupart des villes et des peuplades de l'antiquité furent redevables de l'ordre public et de leur salut à un sage, qui leur donna des lois et des mœurs. Chez nos pères[3] les ordonnances et les constitutions se formèrent peu à peu, sans plan et sans ambition, sous l'action des circonstances, sous l'influence de l'honneur et de la loyauté et d'après les conseils d'hommes éclairés[4]. L'ac-

[1] Nous entrons dans de grands détails, afin que cet exposé serve à caractériser les constitutions analogues; aucune autre n'a été expliquée avec autant de soin et d'une manière si authentique. Aussi n'y a-t-il guère de ville où le véritable esprit de la bourgeoisie se soit si bien conservé jusqu'à nos jours.

[2] Il s'entend que nous empruntons des années qui suivent immédiatement ce qui se rapporte aux mêmes objets.

[3] Depuis le douzième siècle.

[4] Le *Miroir de Souabe* donne cette idée des lois municipales. == Le *Miroir de Souabe*, de plus d'un demi-siècle plus récent que le *Miroir de Saxe* dont nous avons parlé l. I, ch. XVI, n. 141, ci-dessus p. 35, puisqu'il ne fut *publié* qu'en 1282, est supérieur pour le langage et le style à ce

croissement des besoins[5] et des richesses, et le mélange des populations, allumèrent dans les âmes des passions auparavant inconnues; tout changea de forme. Beaucoup d'institutions sont aujourd'hui anciennes plutôt que bonnes; mais, dans les villes et les états républicains, la fermentation des ambitions rend un changement subit et complet si dangereux, que les citoyens les plus droits et les plus intelligens préfèrent raviver les vieilles formes par de meilleurs principes[6].

Les affaires publiques des anciens Zuricois étaient administrées par le gouverneur impérial, par la commune des bourgeois et leur conseil, par l'avoyer et les juges ecclésiastiques[7]. Le gouverneur que l'Empereur nommait, n'assistait jamais au conseil sans y être invité[8]; il jugeait les crimes capitaux, mais rarement, les lois de la bourgeoisie étant extrêmement douces[9], soit par respect pour l'exemple des aïeux[10], soit par jalousie contre le pouvoir d'un gouverneur étranger.

dernier ouvrage; il renferme le droit de la Souabe. *Schilter* l'a donné dans le t. II de son *Thesaurus antiquitt. Teutonicar.* C. M.

[5] A la suite des nouvelles routes commerciales et des découvertes du XVe siècle. Toute notre économie politique repose sur un petit nombre de plantes qu'on découvrit ou dont on apprit l'usage seulement alors.

[6] « On sent les abus anciens, on en voit la correction; mais on voit encore les abus de la correction même. On laisse le mal si l'on craint le pire; on laisse le bien si l'on est en doute du mieux. » *Montesquieu.*

[7] Le souverain pouvoir appartenait à l'Empereur et au peuple; le pouvoir exécutif, en matière criminelle, au bailli; en matière civile, pour les successions et la propriété, à l'avoyer; pour tout le reste, au conseil.

[8] *Richtebrieve der burgere von Zürich* (*Code des lois des Bourgeois de Zurich*), p. 32; dans le t. II de la *Bibliothèque helvétique*, publiée par Bodmer et Breitinger. Nicolas Mangold, greffier municipal, a divisé ce code en titres, l'an 1304. *Schinz.*

[9] Elles ne statuent que des amendes pour les délits les plus considérables.

[10] Voy. dans le livre I, le chap. IX, sur le droit allemannique.

Le conseil accordait le droit de bourgeoisie, du consentement des bourgeois [11], à celui qui jurait d'assister la ville et tous ses citoyens, au moins pendant dix ans, de son conseil, de ses contributions et de ses armes [12], d'assurer, par un dépôt [13] ou par une caution [14], l'achat ou la construction d'une maison, et de n'entraîner Zurich, pendant les premiers six mois, dans aucune guerre à son sujet [15]. Du moment de sa réception, il trouvait dans la ville protection envers et contre tous [16]; on expédiait des messagers dans l'intérêt de ses affaires [17]; tous les pouvoirs s'empressaient de le secourir. Ainsi chacun trouvait auprès des autres et de la commune sûreté et bonheur; la loyale union de tant d'hommes de cœur faisait la dignité des bourgeoisies. La commune s'assemblait au son de la grosse cloche [18] au Lindenhof, dans la partie la plus élevée de la ville, sur l'emplacement de l'ancien palais [19]; elle délibérait et votait en plein air, « sur les demandes à faire au roi ou à » l'Empereur, dans l'intérêt de la ville; sur la recon» naissance de tel ou tel roi, en cas d'élection disputée;

[11] *Richtebrieve*, p. 30.

[12] *Loi de* 1304.

[13] Cet usage existe encore dans beaucoup d'endroits.

[14] Plus tard lorsqu'il y eut assez de maisons pour ne plus bâtir, et trop peu de place pour de nouvelles constructions.

[15] Dans la loi de 1304.

[16] *Richtebr.* p. 17. Personne ne donnait secours à son ennemi, p. 23; personne ne lui vendait quoi que ce fût, p. 25.

[17] Deux fois gratuitement, plusieurs fois à ses frais. *Statut*, 1315.

[18] *Richtebr.* p. 35; un *statut* de 1315 mentionne la vieille grosse cloche.

[19] Alors encore entouré d'un fossé. *Richtebr.* 45. = *Lindenhof*, « Cour des Tilleuls, » place publique encore aujourd'hui ornée de superbes tilleuls. — Nous ne coterons pas tous les passages de ce code que Muller cite comme curiosité de vieux langage; il suffit de savoir que les dispositifs qu'il mentionne sont tirés de ce code du XIIIe siècle. C. M.

» sur l'acceptation d'un protecteur[20]; sur la guerre; » sur l'adjonction au code[21] de nouvelles ordonnances » concernant le prix des denrées[22], les poids et mesu- » res[23], ou quelque droit de la bourgeoisie; enfin sur la » généralisation d'une ancienne loi avec le concours du » clergé[24]. » De quatre en quatre mois, tous les bourgeois ayant l'âge légal[25] étaient convoqués pour l'élection du conseil, sous peine de perdre leurs droits.

Le conseil se composait de douze chevaliers et de vingt-quatre bourgeois[26], divisés en trois sections dont chacune exécutait, pendant quatre mois, les lois de la commune, et gouvernait dans toutes les circonstances, selon son serment, à l'honneur et au profit de la ville, et sans crainte. Les bourgeois juraient de soutenir le conseil tous ensemble, et chacun en particulier. Nul ne pouvait se présenter devant le tribunal assisté de plus de trois avocats; les protecteurs d'un criminel subissaient la même peine que lui. La concorde était recom-

[20] Statut de 1291, dans le *Richt.* 44. Cet usage subsista encore plus tard, puisqu'il est dit dans l'*acte d'alliance* de 1325 (n. 527 du chap. précédent), que pendant les deux années de cette alliance, aucune des villes alliées ne doit accepter le patronage d'un seigneur.

[21] Le *Richtebrieve* est un ramas d'ordonnances de diverses époques; d'autres codes y sont mentionnés, et il est présenté lui-même comme une loi qui ne porte aucune atteinte aux ordonnances impériales, p. 33.

[22] La fixation de la taxe du vin est un des droits les plus anciens que le conseil général exerce à Genève.

[23] L'aune normale était fixée à une colonne de l'hôtel-de-ville.

[24] Ce code ne concernait du reste pas le clergé, p. 50; il n'est question de celui-ci que dans des ordonnances générales, comme p. 80: « Nous, le clergé et le conseil, en outre, les chevaliers et les bourgeois de » Zurich. »

[25] Les lois les concernaient depuis l'âge de seize ans. *Richt.* 21.

[26] *Silbereisen*, dans sa *Chronique*, parle d'un conseil plus ancien de douze membres, moitié chevaliers, moitié ecclésiastiques. Ce fait n'est pas sans vraisemblance, mais il n'est appuyé sur aucun document.

mandée au conseil; on destituait comme parjure celui qui la rompait. On punissait du bannissement[27] le juge qui souillait son siége en recevant des dons. Une loi défendait d'admettre une intercession étrangère ou puissante en faveur d'un citoyen coupable[28]. Les trois sections réunies pouvaient diminuer le taux des amendes, sauf dans un petit nombre de cas déterminés, où il fallait l'avis de tous les bourgeois ou d'au moins cent[29] d'entre eux, convoqués à cet effet. Ils entendaient que la loi ne fût soumise à aucune influence étrangère, et que le gouvernement ne le fût qu'aux lois; car il est utile et glorieux de ne pas seulement faire des lois, mais de leur obéir. De même qu'un état n'est pas libre, s'il n'a ses armes à lui, de même aussi un gouvernement n'est pas juste, si la colère ou l'ambition d'un chef de parti peut ravir au juge sa considération.

Ainsi gouvernèrent paisiblement durant des siècles, et entourées de respect, les trois sections du conseil, sans autre appui que l'amour universel et inébranlable des lois. Les Schæfli, les Biber, les Bilgeri, les Hæmmerli, les Muller, les Schwarz, les Wyss, les Broun[30],

[27] Il était également défendu à ceux qui plaidaient devant le tribunal de l'avoyer, d'accepter une récompense. *Statut*, 1332. Hugues Krieg ayant contrevenu à ce dispositif, et maltraité en paroles quelques personnes, il lui fut interdit de plaider pendant deux ans. *Registre de la bourgeoisie*, 1336. Les défenseurs étaient moins des avocats que des conseils.

[28] Cette loi était générale. *Richt.* p. 80.

[29] *Id.* p. 27 dit : « Tous les bourgeois ; » la copie de *Stumpf* ajoute : « Qu'on délègue pour cela au nombre de cent. » On voit par p. 35 qu'on assemblait souvent « ceux que le conseil désignait ; » les deux choses peuvent avoir eu lieu dans différens temps et différens cas.

[30] « Henricus *Tribunus*. Rud. *Monetarius* (les Münzer s'établirent dans la suite à Berne), Purchardus *Niger*, Purch. *Albus*, Udalr. *Chastus* (Biber, au-dessus du vieux Œtenbach était le château de Biberlisbourg) trois *Schiphilini* (Schæfli), sont nommés dans une charte du

un petit nombre de familles, dont bien peu se glorifiaient d'une ancienne noblesse, mais dont la plupart étaient redevables d'une honnête fortune à leur activité héréditaire, et de la connaissence des affaires publiques à des pères expérimentés, conservèrent presque de père en fils ces magistratures, sans exciter l'envie, au milieu de cette bourgeoisie innocente et sage[31]. Ces hommes se gardaient de rien changer à leurs antiques mœurs; ils s'en tenaient à leurs modestes noms de famille, même quand ils achetaient des seigneuries; seigneurs et chevaliers, ils ne rougissaient pas de leurs comptoirs; on les en aimait davantage; le gouvernement d'une ville repose sur les mœurs bourgeoises[32]. Etrangers et campagnards paraissaient devant ce conseil, qui prononçait, à leur sujet, des jugemens équitables conformément à ses lumières et à la loi des Zuricois[33].

L'hôtel de justice près du pont[34] servait aussi aux audiences du gouverneur et à celles de l'avoyer, nommé par l'abbesse, et qui siégeait, pour les cas de dettes depuis l'heure du matin où sonnait la cloche du

margrave Werner de Baden, de 1153. *Zurlauben, Tables*, p. 49. = Les exemples cités par Muller, dans cette note et dans le texte (*Schæfli*, petit mouton, *Biber*, castor, *Hæmmerli*, petit marteau, *Müller*, meunier, *Schwarz*, noir, *Wyss*, blanc, *Broun*, brun), une multitude d'autres noms qu'on trouve en Suisse dès le moyen-âge, enfin la coutume de cette époque de faire souvent précéder le nom de famille de l'article, font voir que la plupart des noms de famille tirent leur origine d'une profession, ou de quelque circonstance. C. M.

31 Le catalogue de ces magistrats se trouve dans la *Chronique de Silbereisen*, et dans beaucoup d'autres.

32 En 1303 et 1313 on voit dans la seconde division du conseil maître Walter, le médecin. *Tschudi*, *Gallia com.*

33 Voy. dans le *Richt.* 24, combien peu ce gouvernement était onéreux pour l'habitant de la campagne, eu égard au siècle.

34 *Statut*, 1332.

conseil jusqu'à celle du dîner [35]; mais ni l'un ni l'autre ne pouvaient exécuter leurs sentences qu'avec l'appui du conseil. Pour les procès entre ecclésiastiques et bourgeois, la ville et les deux chapitres nommaient, à titre de juges ecclésiastiques [36], trois chanoines, assez âgés et suffisamment éclairés [37].

Les bourgeois cherchaient leur force dans leur tendance unanime vers un même but; aussi voulurent-ils, comme leurs pères, demeurer réunis dans une seule grande commune. Bien qu'ils soumissent certains métiers [38] à des jurandes (qui ne doivent pas toujours être dédaignées [39]), ils statuèrent que « celui qui érigerait » une tribu, une maîtrise ou une société [40], paierait une » amende de dix marcs d'argent, et qu'on abattrait sa » maison [41]. » Ils craignaient que bientôt chacun ne vît sa patrie dans sa tribu, et que là il ne se laissât entraîner à toutes sortes d'innovations, par des hommes audacieux et adroits. On voit, par les peines établies contre ceux

[35] L'après-midi, siégeaient trois percepteurs (« Eingewinner »), savoir: un chevalier et deux bourgeois, pour recevoir les amendes.

[36] *Confirmation pour trois ans par l'évêque de Constance*, 1326. Il n'y avait pas d'appel des juges ecclésiastiques; c'était là un point essentiel de la liberté! Si l'un d'eux se rendait coupable de quelque délit, le chapitre le remplaçait par un autre. Un chanoine survenait-il au milieu d'une querelle entre ecclésiastiques et laïques, et voulait-il l'apaiser, tout devait lui obéir, comme dans Sparte aux vieillards.

[37] Ils devaient avoir plus de vingt ans.

[38] *Richt.* 68; comment un chapelier peut arriver à la maîtrise; de même un meûnier, un boulanger, un tanneur.

[39] A cette époque le marché était si peu étendu et si peu sûr, que les corporations offraient une utile garantie à l'industrie.

[40] On confond souvent ces termes: la tribu a rapport à la politique; la maîtrise à l'industrie; la société aux factions.

[41] Au temps du roi Rodolphe, le prix d'une maison était d'environ dix marcs. *Waser, des habitations zuricoises*, p. 117 et suiv.

qui attaqueraient avec des engins de guerre les églises, les portes, les tours et les places publiques[42], quelle audace il fallait dompter. Si deux bourgeois se combattaient à main armée, tous deux devaient quitter la ville. Les bourgeois faisaient bonne garde, leurs murs étaient bien entretenus; leurs tours, pourvues de védettes[43]; les fossés, profonds et larges[44]; ils ne permettaient de bâtir ni faubourg ni maison fortifiée près des portes[45]. La ville était forte, moins par l'imperfection de l'art des siéges que par le courage de ses habitans : l'homme, à force d'habileté, se rend maître de toutes choses inanimées; la mort seule dompte les courages. Toute la grande ville, à l'orient du lac et de la rivière, ayant été incendiée par l'imprudence[46] d'un boulanger, ainsi que beaucoup d'autres villes en peu d'années, on défendit de fermer les fours avec des portes de bois, et dès lors les inspecteurs de la police des incendies[47] examinèrent chaque année si les maisons étaient suffisamment couvertes de gazon ou de tuiles. Beaucoup commençaient à bâtir en pierre[48]; la loi le recommandait, mais ne l'ordonnait pas. Toutefois les précautions contre les dan-

[42] La cour et l'hôtel-de-ville. Il est aussi défendu, au même endroit, d'abattre le pont.

[43] Il y avait six védettes avant que Broun en eût augmenté le nombre, en 1340.

[44] Le *statut de* 1326 défend d'y conduire de la terre.

[45] *Permission à solide homme Eberhard Muller* (plus tard chevalier, avoyer, membre du conseil, et historien de son époque) de bâtir sur le fossé extérieur, 1346.

[46] *Tschudi*, 1280, rapporte évidemment la tradition populaire, puisque, d'après *Richt.* 59, il n'y eut point de jugement contre le boulanger Wakerbold. Jean Wakerbold devint chef de sa tribu. *Charte*, 1338.

[47] Il y a dans la plupart des villes une inspection légale pour prévenir les incendies. *Richt.* 62.

[48] Les murs de trois pieds d'épaisseur.

gers communs sont le droit des gouvernemens : des dépenses présentes et certaines font oublier aux particuliers un danger éloigné et incertain.

Dès cette époque on percevait de modiques sommes pour les besoins publics, et on les dépensait avec une extrême économie. Les chevaliers et leurs fils [49], les vassaux et les fonctionnaires des monastères étaient exempts des contributions dues à l'Empire; les autres bourgeois payaient chacun la part fixée par le conseil, d'après l'estimation de leur fortune. Les plus nobles prélats, s'ils étaient bourgeois, contribuaient pour les constructions et l'utilité de la ville [50]. On frappait d'impôts réguliers le débit du vin, le commerce du blé et du sel [51], les moulins [52], le transit, l'entrée et la sortie du bétail [53], beaucoup de denrées [54] et de marchandises [55], la pesée et le monnayage de l'argent [56], les biens des Juifs et des bourgeois [57] qui quittaient le pays. La consommation rapportait peu, parce qu'on ne consommait guère au-delà du nécessaire, et qu'il serait odieux et dérai-

[49] Les fils de chevaliers étaient tenus d'embrasser l'état de leur père avant leur trentième année.

[50] *Statut de* 1316 excluant les abbés de Saint-Blaise et d'Einsidlen, parce qu'ils ne contribuent pas. En 1358, Jean, abbé du couvent de Tous-les-Saints à Schaffhouse, paie une contribution pour la maison que l'abbaye possédait à Zurich.

[51] On percevait l'Ohmgeld du sel, deux fois tous les six mois.

[52] L'Ohmgeld des moulins.

[53] Urdorf, Dietikon, Schlieren et Spreitenbach étaient exceptés de tels péages, *Ch. de* 1341. C'est sans doute dans l'intérêt des péages qu'on défendit (*Richt.* 41) avec tant d'empressement d'établir un pont entre Zurich et Baden.

[54] Du beurre, de la caillebotte, du suif, etc.

[55] Entr'autres des étoffes de Malines, de Louvain, de Bruxelles.

[56] Balance publique; trébuchet; droit de monnayage.

[57] *Statut de* 1335 au sujet des Juifs.

sonnable d'imposer trop les premières nécessités[58]. Pour l'impôt sur les fortunes[59] et l'évaluation des amendes[60], on s'en rapportait à la parole et au serment, confiance utile et sage dans les villes libres. Les plus faibles magistrats eux-mêmes sont sans doute des pères de famille loyaux et intelligens, et craignent le peuple; aussi les imperfections du système financier sont-elles moins pernicieuses dans les républiques que dans les monarchies; par elles commence le déclin des empires; mais une république est déjà bien près de sa ruine, quand la vertu faiblit sous ce rapport.

Les meurtriers, condamnés à la confiscation de leurs biens et au bannissement, perdaient toute la prospérité et la protection attachées au titre de bourgeois, même quand ils avaient tué un proscrit dans la circonscription de la paix publique. Les étrangers étaient livrés au tribunal criminel[61]. On payait vingt marcs pour un meurtre involontaire, et la moitié de cette somme si le mort ne possédait pas une maison, conformément à la loi. On attachait un prix double à la vie d'un bourgeois, parce qu'il vit aussi pour les autres. Les demeures des ecclésiastiques n'étaient pas un asile inviolable pour les meurtriers; mais un membre même du conseil n'osait pas entrer dans une habitation bourgeoise, à moins que le propriétaire n'eût refusé l'extradition[62] : la maison du bourgeois leur paraissait plus sacrée que la mai-

[58] Dès ce siècle on greva partout l'usage du sel.

[59] Il est expressément dit, dans une *ordonnance pour l'impôt*, postérieure à 1370 : « On doit croire les chevaliers sur parole. »

[60] Chaque section du conseil, en sortant de fonctions, donnait 40 livres aux couvens et aux pauvres; 1320.

[61] *Statut de* 1335 sur les « gens nuisibles qui ont mérité la mort. »

[62] Postérieurement à 1304.

son du prêtre. Le port d'armes était défendu de temps en temps; il y avait une peine double pour le port d'armes secret [63]; car, chez les hommes d'alors, la colère pour une offense personnelle, la vengeance pour ses amis s'allumaient comme l'éclair. Si quelqu'un insultait de paroles un citoyen, sur-le-champ, et avant même qu'il ne fût accusé, on lui infligeait une amende, afin de prévenir un acte de vengeance. Quand le ressentiment d'un condamné éclatait en injures contre des juges, ceux-ci se levaient et cessaient leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu satisfaction [64]. Par l'énergie du sentiment, par le zèle de ses amis, par le nombre de ses adhérens, chacun était précieux comme ami, redoutable comme ennemi, hardi en tout et libre, à force de courage. Tel chacun était pour soi; tel le peuple se montrait envers la république.

Quant aux successions et à la propriété, ils avaient réglé que tout homme et tout père serait, sa vie durant, maître de son bien; mais qu'à défaut de fils les fiefs passeraient aux filles [65]. Afin de conserver la bonne réputation de ses fabriques, la commune convint de diverses ordonnances [66]: pour une ville populeuse sans territoire, les fabriques sont le pain. On fixa dans Zurich certaines places pour la vente des denrées [67], et l'on prit beaucoup de précautions contre les reven-

[63] *Richtebr.* 30; beaucoup d'autres ordonnances, entr'autres un *statut de* 1314, contre tous les couteaux à gaîne trop pointus. Celui qui cache un couteau dans la ceinture supérieure ou inférieure est passible d'une amende de dix livres; celui qui le cache dans sa culotte paiera vingt livres.

[64] *Statut* 1304.

[65] Comme à Sparte les terres passaient aux filles. *Aristote, Polit.*

[66] Exemples dans *Richt.* 55 et suiv. 61, 73, 77, 82.

[67] *Statuts de* 1331, 1335, etc.

deurs[68]. A l'égard de la culture de la vigne, ils défendirent par une loi de renvoyer un vigneron[69], tant qu'il tiendrait la vigne en bon état, de boire du vin du pays frelaté[70], et de rester au cabaret trop avant dans la nuit[71]. Enfin ils fermèrent les maisons de prostitution[72]. Des objets de peu d'importance trouvaient aussi place dans le code[73], parce que les citoyens observaient le plus volontiers les lois qu'ils s'imposaient eux-mêmes.

Une confiance cordiale caractérisait les mœurs des bourgeois. Ils se voyaient souvent; ils aimaient à boire ensemble et à jouer aux dés ou au trictrac[74]. L'amitié a un charme irrésistible pour des âmes indépendantes, et leurs mœurs étaient uniformes et simples, comme elles devraient l'être dans toute communauté. Aussi le citoyen le plus considérable n'osait-il pas inviter à ses noces plus de vingt mères de famille, ni y faire venir plus de deux hautbois, deux violons et autant de chanteurs.

Chaque année, le mercredi de la Pentecôte, les chanoines et les chanoinesses des chapitres, les frères Prêcheurs, les Cordeliers et les Augustins portaient les reliques des saints dans la place du Hof, sous la tente

[68] *Statuts de 1332; Richt. passim.*

[69] Cultivant la vigne à compte et demi avec son maître. Une *ordonnance du conseil*, sans doute fondée sur le climat et le sol, défend de planter des arbres entre deux vignes.

[70] On le frelatait avec de l'alun ou de la chaux. *Richt.* 47.

[71] Seulement jusqu'à la cloche du soir. *Ib.* 77.

[72] Les femmes qui « s'asseyent dans les maisons ouvertes, et les hôtesses qui les gardent » doivent porter un bonnet rouge. Une maison de cette espèce sur la place du Hof, fut fermée en 1328.

[73] De ne point verser d'eau dans la rue avant la nuit, etc.

[74] Dispositif concernant les dettes de jeu. *Richt.* 48; des dés pipés, 78;

des bourgeois, et célébraient la grand'messe; on donnait ensuite à chaque ordre religieux quatre pains et des poissons, et l'on distribuait des aumônes [75]. Le curé recevait quatre muids de vin blanc pour égayer les gens de son église [76], à la fête de Saint-Jean-Baptiste (qui ne but jamais de vin). Le prix de trois boisseaux de froment était consacré à donner un repas au chapitre des Augustins, le jour de la Fête-Dieu [77]. La commune entretenait quatre écuyers, toujours prêts à partir pour la Terre-Sainte à la première croisade [78]. Depuis la veille du jeudi Saint [79] jusqu'à l'heure où l'on sonnait les vigiles, la veille de Pâques, il était défendu à tous les Juifs de se montrer aux fenêtres ou dans les rues, ou de faire du bruit dans leurs maisons [80]. Du reste, en tout temps, la commune [81] et les sections du conseil [82], bien qu'elles les protégeassent [83], se plaisaient

si le coupable était un jeune homme on le traînait dans le lac, à une certaine distance, attaché à un bateau. Défense de jouer avec des dés excepté au trictrac et avec les dames.

[75] Le motif de cette ordonnance est ainsi indiqué : « Afin que les saints protégent le bourg de cette ville. »

[76] *Charte* 1346 : Quatre « urnas; ad potandum communicandos, » et chaque jour « omnes subditos ecclesiæ. » *Hottinger*, in *Antiqq.*

[77] *Ch. du prieur Henri,* 1307. *Ib.*

[78] Ce vœu se trouve dans le *Richt.* 66 et suiv.

[79] Ce jour s'appelait le mercredi tortu.

[80] L'*ordonnance* est de 1317.

[81] En ce qu'on leur avait assigné un étal particulier pour la vente de la viande de leur bétail. *Richt.* 65, 83.

[82] *Ordonnance de* 1323, statuant qu'un Juif surpris avec une femme chrétienne doit payer dix marcs; une autre, de 1322, exila deux filles qui avaient eu commerce avec un Juif. La note 9 trouve son application ici. Ailleurs on les couchait l'un sur l'autre et on les brûlait. *Miroir de Souabe.*

[83] *Ordonn. de* 1324 et 1345.

à faire peser sur eux la malédiction de Moïse[84] par une méprisante oppression, et le peuple par des espiègleries[85]. En secret, bon nombre de béghards, de béguines, d'étudians et de laïques étaient ennemis du culte public, dont on avait exagéré, dès l'antiquité chrétienne[86], et trop souvent peut-être, les pompes et l'importance. Ils avaient eux-mêmes des idées si singulières sur l'Être-suprême[87], et une si haute opinion des prérogatives de l'homme régénéré[88], que leur imprudence et leur orgueil spirituel scandalisaient les faibles. Le gouvernement prit des précautions à cet égard[89].

Les Zuricois connaissaient les premiers toutes les productions de l'esprit et toutes les opinions nouvelles, grâce à l'affluence et au séjour de nombreux étrangers[90] dans leur ville, grâce aussi au loisir né de l'aisance, et aux habitudes sociales. Le nom de Roger[91] Manesse, chevalier, membre du conseil, l'ami des

[84] *Deutéronome*, XXVIII, 37 : « Tu seras là un sujet d'étonnement, de railleries et de fable parmi tous les peuples chez lesquels l'Eternel t'aura emmené. »

[85] Expression de la *Charte de* 1345.

[86] Les *Constitutt. apostol.* du commencement du IVe siècle imposent des charges insupportables.

[87] Que Dieu est en toute créature, et qu'ainsi tout véritable culte doit être intérieur. *Vitoduran.* 1339.

[88] Ils croyaient à son impeccabilité, idée mystique.

[89] Peut-être frère Berthold fut-il renvoyé de Fribourg pour cette cause. *Ordonn.* 1306. Les *documens de* 1341, etc., que nous citerons ci-dessous se rapportent évidemment à cela.

[90] Ce qui en attirait un grand nombre, c'était le commerce et l'amitié. Zurich était la ville la plus considérable, au milieu d'une nombreuse noblesse, et un asile sûr pour les fugitifs mis au ban de l'Empire.

[91] En allemand Rüger, abbréviation de Rüdiger, Roger, Ruggiero. Ce noble chevalier vivait encore en 1304, puisque cette année-là le grand chapitre lui disputa la succession de son fils, mort chanoine et écolâtre.

petits et des grands qui aimaient le bon et le beau[92], a survécu, par une légitime gloire, à la multitude vulgaire des nobles et des magistrats. Sa maison s'était agrandie par le commerce, peut-être en Italie[93]. Les Minnesinger avaient passé maints beaux jours dans sa maison de Zurich ou dans son château de Manegk[94], au milieu des confidences des lettres et de l'amitié. Il laissa une collection de vers, choisis dans plus de cent quarante poëtes[95], dont les chants, à commencer par Henri de Veldeck[96] et Walther von der Vogelweide[97], avaient

[92] Nous ne nommerons que l'évêque Henri de Klingenberg et Albert, son frère. *Echantillons de la vieille poésie souabe*. Zurich, 1748.

[93] Messire Conradin Manesse, « consul negociatorum » à Vérone, dans une convention au sujet de Garda (« de contractu Gardæ ») 1193, dans la *Déduction du lac de Garda*, du *comte Christiani*.

[94] Il l'avait acheté d'Eschenbach. Voy. *Tschudi*, 1304.

[95] Cette *collection*, dont sont extraits les échantillons n. 92, a été publiée par Bodmer, qui a ajouté ce mérite à tant d'autres mérites éminens. = Comme l'a dit *Bouterwek* dans son *Histoire de la poésie et de l'éloquence allemandes* (*Gesch. d. deut. Poesie u. Bereds.*) t. IX, p. 98 et 99, malgré les travaux plus complets que nous possédons aujourd'hui sur la littérature du moyen-âge, le nom du savant zuricois Bodmer ne doit être prononcé qu'avec reconnaissance et respect. Sans son infatigable zèle, la collection des Minnesinger de Manesse, qu'il a publiée à Zurich, en 1758, serait vraisemblablement encore enfouie dans le manuscrit de Paris. Mais cette publication a laissé des lacunes. Voy. *Benecke, complément de la collection des chansons des Minnesinger* (*Ergænzung d. Samml. von Minneliedern*, Gôtting, 1810), et *G. W. Rassmann* dans le *Musée pour l'art et la littérat. de l'ancienne Allemagne*, par *von der Hagen*, etc., t. I, p. II, (*Museum für altdeutsche Kunst u. Litter.*) C. M.

[96] Son Enéide (Eneidt) a été imprimée à Berlin en 1783, par les soins de Christophe Henri Müller de Zurich. Les *Annonces de Göttingue* (*Gött. Anzeigen*) renferment une notice détaillée sur cet ouvrage. Veldeck florissait à la fin du XIIe siècle. = Son Enéide romantisée est probablement une traduction d'une Enéide provençale ou française, peut-être de celle de Chrétien de Troies. Voy. *von der Hagen und Büsching, literarischer Grundriss*, § 219-221. C. M.

[97] Contemporain de Veldeck, quelque peu plus jeune que lui, et qui

fait la gloire et les délices des cours, transformé en agréables séjours des Muses les collines de la rustique Thurgovie avec leurs châteaux, et, dans l'Oberland, des montagnes plus hautes que l'antique Parnasse [98]; dompté de fiers barons (avec la puissance de la lyre d'Orphée), ou, dans la bouche de Hadloub [99], charmé à la fois les bourgeois de Zurich, les grands prélats et les seigneurs [100].

Dans ce même pays, Conrad de Mure [101] avait rassem-

vivait encore en 1231. Parmi ses disciples, on nomme Ulrich Truchsesse de Saint-Gall. Lui-même était de la Haute-Thurgovie. = Walther von der Vogelweide, d'une famille noble, fut un des troubadours les plus éminens de l'Allemagne. Ses chants, pleins d'idées et d'harmonie, tour-à-tour énergiques et gracieux, ses vues sur la destinée humaine, et la vérité de ses tableaux révèlent un beau génie lyrique. C. M.

[98] On trouve dans la collection de Manesse Jean de *Rinkenberg*, Henri de *Strættlingen* (1258), plusieurs *Bubenberg*, Rost, patron de l'église de *Sarnen*, Gelter valaisan.

[99] Bourgeois de Zurich, au commencement du XIVe siècle.

[100] Les beaux-arts n'étaient pas seulement cultivés dans les villes et les châteaux. Werner de Tüffen (C. d'Appenzell), chevalier, est connu parmi les Minnesinger. Dans l'acte par lequel *Gérard de Tüffen* vend le moulin de Hunwyl, 1289, on trouve comme témoins, entre autres « honorables personnes de Rorboz » « le joueur de violon et le joueur de flûte. »

[101] Conrad de Mure, chanoine, et, depuis 1259, chantre de la grande église, premier, et, pendant cent cinquante ans, seul écrivain du chapitre (*Hemmerlin!*), compère du roi Rodolphe, mourut en 1281, dans un âge fort avancé. On a de lui, outre l'ouvrage mythologique mentionné dans le texte, *Fabularius de diversis poëtarum fabulis*, un livre composé dans le même but sur les noms des fleuves et des montagnes, un autre sur la nature des animaux, le livre des armoiries (*Clypearius*), un grand ouvrage sur la philologie grecque, la suite des Empereurs et des papes, la chronique en vers de Charlemagne, l'éloge (*Commendatitia*) de Rodolphe de Habsbourg et sa victoire sur Ottokar; les louanges de la Vierge Marie, le livre des Sacremens. *Hemmerlin* parle de lui souvent et avec la plus grande estime. Voy. *H. H. Hottinger, Schola Tigurina; J. J. Hottinger, Hist. eccl. helv.* II, années 1243, 1259, 1281 et

blé des écrits mythologiques, et Boner [102], des fables; plus tard Lütold de Régensberg fut initié aux mystères de la sagesse par un esprit familier, dans le silence des nuits et dans la tour solitaire de son château [103]. Était-ce peut-être en ces mêmes lieux que Wolfram d'Eschenbach chantait les aventures merveilleuses de Guillaume d'Oranse [104], et Rodolphe vassal de Montfort, la fable plus belle encore de Guillaume d'Orléans [105]? Le

p. 809; *Bibliotk. helv.* (*Helvet. Biblioth.* Zurich, 1785, t. I. *Schinz*, dans le *Musée suisse*, t. XII, d'après des documens. Le *Fabularius* a été imprimé à Bâle, la *Commendatitia* de Rodolphe a été insérée par l'abbé de Mouri, Dominique Tschudi, dans la *Geneal. Habsb.* Hemmerlin cite des passages du *Clypearius*. Les autres ouvrages, ainsi que le *Novus Græcismus* de 10,560 vers, sont simplement mentionnés. Le poème sur les saints patrons de la ville de Zurich (*Haller*, *Bibl.* III, 1631), et le chant sur la plus grande victoire de Rodolphe, sont perdus.

[102] *Oberlin* a fait connaître, en 1782, l'*Edelstein* (pierre précieuse) de *Boner*. Boner attribue au baron de Rinkenberg ces fables remarquables par la pureté et la justesse de l'expression.

[103] Cet esprit habitait le château de Balb. La fable est racontée par *Vitodur*, 1328. Balb. était situé dans le vallon de Küssnach, non loin du château de Wulp, appartenant aux anciens seigneurs de Régensberg. Sa mère Adélaïde, de la maison de Pfirt, acheta ce château en 1310 du comte Rodolphe de Rapperschwyl, son oncle (*avunculus*); la mère et le fils se jurèrent l'un à l'autre de ne jamais le vendre ni l'engager. Il était arrière-petit-fils d'Ulrich, contre le frère duquel le roi Rodolphe avait fait plusieurs guerres. *Henri Füsslin*, *Hist. de cette maison* (d'après les documens), dans le *Musée suisse*.

[10]. Voy. sur ce poète, ci-dessus t. I, ch. XVI, n. 108; t. II, p. 26 et 27.

[105] Le beau poème de Guillaume de Brabant, dont nous devons la connaissance à *Casparson*, est digne d'une haute estime. = Rodolphe porte le surnom de « l'Ecrivain » (*der Schreiber*) dans la collection de Manesse, qui renferme trois charmantes chansons de ce poète; *Bouterwek* et *Adelung* croient du moins que ce Rodolphe est le même que le poète épique « Rodolphe de Hohenems, » ordinairement appelé « Rodolphe vassal de Monfort » (*Dienstmann zu Montfort.*) *Von der Hagen* et *Büsching* sont du même avis; voy. *Literar. Grundr.* p. 475, comparée avec 192. *Docen* est d'une opinion différente. C. M.

poème des Nibelungen pourrait bien devenir l'Iliade allemande[106]. Là, de poétiques chansons purent distraire et réjouir le noble Schenk de Winterstetten, tombé de l'opulence dans la misère [107]; Jacques de Wart, quand, au sein d'une infortune non méritée, il se rappelait les chants de son père[108]; Hadloub lui-même alors qu'une fière damoiselle se montra également insensible[109] pour

[106] Voy. dans les *Annonces de Göttingue*, 1783, nos courtes observations sur cet admirable ancien monument, écrites avec moins de chaleur de sentiment que l'auteur n'en éprouvait à la lecture de l'ouvrage. Plus nous avons dès-lors étudié ce poème, plus nous nous sommes convaincus qu'il est le résultat d'un triple travail. Les faits principaux, les noms, et çà et là les mots mêmes, peuvent appartenir à un ancien dialecte germanique. Ce premier travail est la source des chants étrangers, qui ont les Nibelungen pour objet. Il fut repris en sous-œuvre dans la Haute-Allemagne, pendant la seconde moitié du Xe siècle, lorsque le patriotisme allemand éclata en une haine générale contre les nouveaux Huns, les terribles Hongrois. Moins instruit que ceux qui retravaillèrent les chants d'Homère, le poète a transporté dans le sujet primitif, tiré du temps de Gunthahar et d'Ezel (Attila), des noms et des mœurs de son époque, Rüdiger (Roger) de Pechlarn, l'archevêque Pélegrin, et même dans un manuscrit le roi Henri I. Cette seconde *édition* fut traduite assez fidèlement, au XIIIe siècle, dans le dialecte allemand, dans lequel nous possédons le poème; la partie intitulée la *Plainte* fut toutefois un peu augmentée alors. = On ne connaît complètement le poème des Nibelungen que depuis les savans travaux de M. *von der Hagen*, professeur à l'Université de Breslau, l'un des hommes qui ont le mieux mérité de l'histoire de la littérature allemande. Voy. aussi notre t. I, p. 409, n. 22. C. M.

[107] *Tschudi*, 1268. Henri de Winterstetten a aussi fait des poésies; voy. la *Collection de Manesse*.

[108] Celui-ci est mentionné dans une *ch. de* 1245. Voy. les *Echantillons de poésie souabe*.

[109] Elle le mordit. Herrmann de Landenberg et Lütold, neveu de l'infortuné de Régensberg, lui, « le pieux, le noble, le grand, l'ami du poète, » intercédèrent chaleureusement pour Hadloub; Henri de Klingenberg, l'évêque de Constance, les abbés d'Einsidlen et de Pétershausen, l'abbesse du couvent des religieuses, Manesse et beaucoup de

son art[110], son amour et l'intercession de nobles amis. Ces poëtes, Jean le Chancelier[111], Kraft et Frédéric, comtes de Tokenbourg, le chevalier Werner de Homberg et du vieux Rapperschwyl[112], Jean de Habsbourg-Rapperschwyl[113], Ulrich et Rodolphe de Neuchâtel, Albert, maréchal de Rapperschwyl, Strættlingen, Singenberg, Landenberg, Tellikon, Klingen, Trostberg et beaucoup d'autres seigneurs et bourgeois chantaient l'amour, et censuraient aussi avec des accens sévères la décadence des mœurs.

La grâce, la hardiesse et même la grandeur règnent dans leurs chants pleins de sensibilité; leur vieux langage, naïf et noble, est souvent plus mélodieux que le nôtre. Ils sont moins pauvres en mots qu'en connaissances. Dans la période brillante des Hohenstaufen commencèrent à fleurir les beaux-arts et les belles-lettres, qui répandirent sur la vie humaine un charme infini, une volupté suprême. Un respect tout nouveau

nobles troubadours étaient présens. *Hadloub dans son poëme.* Peut-être ne fut-ce qu'un malentendu : « Impressit memorem dente labris notam. » Il la suppliait de lui donner quelque chose; elle lui jeta à la tête un étui à aiguilles. Régensberg obtint enfin qu'elle dit à son ami désespéré : « Dieu bénisse mon serviteur. »

[110] Hadloub, déguisé en pélerin, attacha une déclaration d'amour à la robe de la noble demoiselle, pendant une messe du matin. *Echantillon*, 119.

[111] Nommé Jean de Waldek (*J. Schoop, Additions à la Chron. msc. de Rahn*), sans doute parce qu'il était né d'une manière illégitime à Esslingen, dans la paroisse d'Egg (*Schinz* d'après *Brusch*). Dans la suite, évêque d'Aichstett et de Strasbourg, il fut connu sous le nom de Diepheim; son père pouvait en être originaire. Il se présente dans la Collection de Manesse comme un homme distingué par son savoir et par la connaissance du monde.

[112] Mort en 1323, depuis que l'Empereur Henri de Lützelbourg se fut illustré dans les querelles d'Italie.

[113] Père de celui dont nous parlerons à l'année 1350, ou peut-être lui-même.

pour la culture de l'esprit [114], une émulation pour la chercher jusque dans des pays lointains [115], une ardeur à la propager au sein de la patrie [116] animèrent alors même les couvens, séjour de l'ignorance [117], où l'on

[114] Conrad de Schalken (*Ch.* Béronmünster 1223) est le premier *maître-ès-arts* qu'ait trouvé dans les documens nationaux *Schinz*, investigateur zélé. Il en a trouvé quatre dans les années 1243 et suiv. Qu'on dut être étonné lorsque Rodolphe de Habsbourg donna pour parrain à sa fille Gutta, qui devint reine de Bohéme, un chantre d'église! *Wurstisen.*

[115] *Fattorini*, l'historien de l'université de Bologne (et Schinz rapporte le même fait), nomme parmi les élèves de cette université plusieurs chanoines de Bâle, Herrmann de Landenberg qui devint chanoine à Zurich, le curé Thomas de Küssnach (1279). Un d'Eschenbach mourut à Paris en 1204. Lütold de Régensberg, dominicain, de Viterbe, apporta à Zurich, en 1276, les excellentes annales d'Otton de Frisingue et d'Otton de Saint-Blaise; on les possède encore avec ses remarques et ses additions.

[116] Ce que n'avaient pu obtenir, depuis près d'un siècle, les ordonnances papales, s'effectua en 1273; par l'influence de Henri de Klingenberg, alors prévôt de l'église canoniale, ce fut l'établissement d'une école des sciences. Les *documens* se trouvent dans *H, H. Hottinger, Antiqq.* et dans sa *Schola Tigurina.* On destina à cette institution vingt boisseaux de froment, et le chevalier Conrad Wello lui donna la maison qu'il tenait des barons de Régensberg, dans la rue de l'église, et qu'on estima 52 marcs (environ 1250 florins de notre monnaie; le florin zuricois est de 16 batz ou de 48 sous de France.) Berthold, chanoine de Constance et Zurich, le premier écolâtre, est peut-être le même que « Magister Bertholdus physicus, » témoin de l'acte de vente de la maison de Régensberg au bord du lac, 1246; car la médecine était exercée par les Juifs et les ecclésiastiques. La place de chantre de l'église, destinée à être un professorat de chant (*Hotting. Hist. eccles. helv*, ad. 1259), fut instituée pour Conrad de Mure, comme nous l'avons vu. La garde de l'armoire des livres fut confiée à un inspecteur (« Custos armarii librorum. » *Hotting. Schola*). Cela ne doit pas surprendre; long-temps après encore, à l'exception des histoires en vers de Mure (c'est sans doute *Historia musica scripta*), les livres se recommandaient surtout par l'or et les pierreries qui les ornaient extérieurement. *Ch.* 1333. Ib.

[117] *Le chapitre des chanoines à l'évêque de Constance*, « manu notarii, quia singuli de capitulo scribere nescimus; » 1335. *Schinz, Musée Suisse*, XII.

n'avait estimé jusque là que les avantages extérieurs [118]; mais les troubles de l'Empire, la nouvelle ambition des princes de la maison de Habsbourg [119], et celle des professions industrielles, nuisirent au commerce et firent disparaître le goût des beaux-arts. Ensuite régna la scholastique, puis la théologie polémique; enfin la manie de l'imitation obscurcit le génie allemand, et l'empêcha de prendre son essor. Ainsi beaucoup de contrées de la Suisse demeurèrent dans la simplicité de l'ignorance; les savans n'écrivaient que pour le monde savant, sans égard aux besoins du pays.

Telle était l'ancienne Zurich. Dans un des sites les plus délicieux, sur l'emplacement de la ville helvétienne de Turicum, elle avait été construite peu à peu autour de ses deux églises avec le bois de la forêt de la Sihl [120]; située entre des pâturages et des plaines communales [121], libre et fortifiée, elle semblait être la couronne de tout le pays [122]; supérieure à la Thurgovie et à l'Argovie, par son intelligente activité, son heureux commerce, son abondance, par l'esprit civique de ses habitans et par la gloire bien plus rare d'être la ville la plus éclai-

118 Le *statut de* 1346 prescrit de ne point nommer de chanoine au-dessous de l'âge de vingt ans, excepté « propter speciale meritum *et corpulentiam.* »

119 *Bodmer* (*nouv. Musée suisse*, t. II) traite la période des Habsbourg, à dater d'Albert, de peu classique, de peu poétique, et il lui attribue la décadence de la langue. C'était un temps comme le nôtre; la soif des conquêtes, le caractère sérieux et froid d'Albert, que la seule ambition animait, comprimaient l'élan des esprits. Que lui en revint-il au malheureux prince?

120 On le voit par le *Richtbr.*, et cela résultait de la nature des choses.

121 Voy. le *statut de* 1317 et d'autres, p. e. de 1348, concernant le pâturage de la Spannweide.

122 « Nobile Thurcgum. »

rée, elle se voyait unie aux ducs d'Autriche, à la plus haute noblesse des campagnes et à toutes les villes et les pays depuis le Saint-Gothard jusqu'au Mein, par des alliances honorables ou des traités de combourgeoisie; république forte, heureuse, exemplaire.

A l'époque où la princesse Elisabeth de Mazingen était abbesse du couvent des femmes, et le comte Krafft de Tokenbourg prévôt du grand chapitre[123] (1335), cent dix-huit ans après la mort de Berthold de Zæringen, dernier seigneur de cette ville, et cent quatre-vingt-dix-neuf ans après celle du roi Henri I, fondateur des bourgeoisies, il advint que les magistrats de Zurich se divisèrent en partis; on eût dit que la vieillesse rendait leur conseil moins vigilant. Un grand nombre des moins puissans se plaignaient de ce « qu'on sacri- » fiait le bien général à l'intérêt, à la faveur et à la » haine; les seigneurs, combourgeois de la cité, di- » rent-ils, n'ont plus de garanties pour leurs châteaux, » ni la bourgeoisie pour son honneur, sa vie et ses biens, » ni la ville pour les revenus publics; de puissans con- » seillers reçoivent mal les pauvres ou même ne les » écoutent pas; ils jugent avec hauteur, quand et » comme il leur plaît; ils refusent de rendre compte » des deniers publics, et ne se font pas scrupule de » prononcer des jugemens arbitraires sur des fiefs » impériaux, au détriment de nobles et respectables » seigneurs[124]. » Rodolphe Broun surtout, homme

[123] Il résulte de la *Charte de l'expectative de Conrad Truchsess de Diessenhofen* qu'il était déjà prieur, en 1321. *Gerbert, Grypta nova.* Le chanoine Frédéric, fils du comte Frédéric de Tokenbourg, attendait aussi une prébende.

[124] Je ne puis pas dire que les ordonnances des dernières années trahissent un esprit si oligarchique ou qu'on y trouve d'autres traces de

d'environ cinquante ans [125], riche [126] et membre du conseil, représentait à beaucoup de bourgeois : « que » leur ville libre subissait une tyrannie insupportable; » que ses collègues le haïssaient, lui, parce qu'il ai- » mait par-dessus tout ses concitoyens opprimés; » qu'eux, les bourgeois, possédaient réellement la » puissance par leur nombre, par leur industrie et par » leur courage; qu'à l'abri de toute crainte, eux seuls » pouvaient sauver les droits et la liberté; que s'ils » savaient s'entendre, ils gouverneraient bien mieux » Zurich que ces orgueilleux et riches despotes; que » s'ils étaient résolus à maintenir la liberté de la pa- » trie, il était prêt, lui, à sacrifier pour eux avec joie » son honneur, sa fortune et sa vie. » Beaucoup de citoyens, traités hautainement par quelques conseillers, ou, comme lui-même, condamnés à une amende [127]; un

corruption gouvernementale; d'un autre côté il est certain que les conseillers abandonnèrent dans cette occasion leur propre cause. Ils paraissent avoir été plus imprudens que méchans; ils se rendirent peut-être odieux par leurs manières plutôt que par leurs actions; divers reproches tombaient sur des abus qu'ils trouvèrent établis. L'affaire du fief impérial fut dirigée contre Godefroi Muller; voy. la *lettre de l'Empereur*, 1332.

[125] Né vers 1285.

[126] Il possédait Schönenwerd et le patronage de l'église de Saint-Pierre; on trouve ses fils possesseurs de terres à Thalwyl et Winingen. Burkhard Broun était membre du conseil des bourgeois en 1187. Hugues Broun fut mis par sa femme « matronam de Naglinchon, » en possession de biens considérables, qui relevaient à titre de fief de l'abbaye des religieuses. Henri Broun, chevalier, servit de témoin pour l'acte; *Ch.* 1321. *Zurlauben* dans *Zapf*. Henri Broun, le jeune, chevalier, faisait partie de la division du conseil qui choisit pour son capitaine Rodolphe de Habsbourg. *Tschudi, Gallia comata.*

[127] D'après un renseignement fourni par l'*Almanach helvétique* de 1780, il fut condamné avec Rodolphe Biber, chevalier, à une amende de 550 livres, pour une cause inconnue.

grand nombre, à qui toute contribution pesait et semblait par conséquent inutile; d'autres, jugés contrairement à leur intérêt et suivant eux injustement; d'autres, qui n'espéraient rien de l'ancien gouvernement, mais tout du nouveau; des jeunes gens audacieux, qui aimaient les entreprises pour le plaisir d'entreprendre; plusieurs, avides du spectacle, nouveau pour eux, de la chute d'un gouvernement; ceux qui sentaient l'attrait des associations secrètes; tous ces hommes se rangèrent autour de Rodolphe Broun. Les magistrats ignorèrent cette trame: en pareil cas le mystère a un charme infini par la conscience qu'il nous donne de nous-mêmes.

La section des quatre premiers mois sortit de fonction. La commune s'étant assemblée en grand nombre, au commencement de mai, dans la place du Hof, la seconde section parut, ne doutant pas de sa confirmation. Mais un homme du peuple s'avança et demanda « qu'on rendît compte des revenus de la ville » pendant les dernières années. » Deux chevaliers, Manesse et de Glaris, deux membres de la seconde section, Jean Stagel et Jean Schæfli, amis de Rodolphe Broun, prirent la parole pour appuyer la demande du bourgeois. Les autres, surpris, ne surent, au milieu de ce trouble imprévu, qu'articuler quelques paroles sur cette innovation; ils appelèrent les autres sections à leur secours. Quelques conseillers dirent qu'il fallait punir les auteurs de ce mouvement; d'autres firent diverses promesses. Broun connaissait leur faiblesse; il évita même l'ombre de la violence, comme il convient à un chef du peuple, dans le commencement d'une insurrection: on leur permit à la fin de retourner chez eux pour délibérer sur la demande de la commune. Les magistrats qui passent une grande partie de leur vie

dans les salles des conseils ne connaissent pas suffisamment le caractère et les dispositions du peuple; l'expérience dont ils se targuent n'est que la science des formes. Les conseillers zuricois considérèrent cet incident comme un orage passager; ils résolurent de temporiser jusqu'à ce que l'effervescence populaire se refroidît, incapables qu'ils étaient de mesures vigoureuses.

Broun observa leurs petits artifices pendant six semaines. A la fin il fit répandre parmi le peuple le bruit que les conseillers se jouaient de la commune. Le jour de Saint-Jean-Baptiste, la multitude des citoyens (tel était le plan de Broun) accourut avec grand tumulte, de tous les quartiers, sur le pont inférieur, contigu à l'hôtel-de-ville où le conseil était assemblé au complet; l'affluence augmentait à vue d'œil; la plupart des conseillers craignirent pour leur vie. Henri Biber et Jean Muller, tous deux chevaliers, se déclarèrent avec Jean Krieg en faveur de la bourgeoisie. Huit conseillers de la seconde section, Burkhard de Hottingen et Jean Bilgeri de la première, sept membres de la troisième, avec vingt-et-un de leurs amis se levèrent et s'enfuirent en hâte de la ville; ainsi le gouvernement fut chassé par de simples menaces faites à propos. Tout le peuple jura de punir les coupables, et confia l'administration aux membres de la première section.

Peu de jours après, la commune eut une assemblée extraordinaire aux Cordeliers, et chacun fut invité à exposer ses plaintes. Là, on rappela longuement toutes les fautes, tous les abus de l'ancien gouvernement; après quoi il fut résolu, à la majorité des voix, « d'exiger » les comptes de toutes les sections; de punir les cou- » pables, selon leur culpabilité, dans leur honneur,

» leurs corps et leurs biens, à titre d'indemnité et d'in-
» timidation; de changer la forme du gouvernement;
» de confier jusqu'à nouvel ordre au chevalier Rodol-
» phe Broun, des pleins-pouvoirs absolus; et de lui prê-
» ter serment à cet effet. » Il choisit pour ses conseillers Roger Manesse [128], Henri Biber, Jean de Hottingen et Jacques Broun. Les anciens gouvernans se mirent en sûreté, et abandonnèrent Zurich à leur ennemi. Il les avait accusés d'une indifférence égoïste pour le bien de la patrie; leur conduite sembla justifier cette accusation. Ils perdirent toute considération, parce qu'ils n'avaient que celle que procure d'ordinaire un emploi.

Trois semaines plus tard, des trente-huit conseillers et notables bourgeois fugitifs, vingt-quatre, inquiets pour leurs maisons et leurs biens, demandèrent un sauf-conduit et la faveur d'être entendus. Ils comparurent devant le peuple assemblé chez les Cordeliers, le premier dimanche du mois d'août. On ne lit nulle part que de tant de magistrats long-temps honorés, un seul ait su ranimer le respect et l'amour pour une constitution qui avait subsisté durant des siècles, ni qu'un seul en ait appelé à sa précédente vie; ils parlèrent en hommes qui craignaient de perdre leurs maisons et leurs jardins. Broun les connaissait : ils gardèrent leurs biens; ceux-ci demeurèrent asservis, en sorte qu'aucune partie ne put en être aliénée. Ils furent condamnés à des amendes, dispersés, exilés en divers lieux, depuis les frontières d'Italie jusqu'en Alsace [129], et déclarés,

[128] Fils d'Ulrich et petit-fils de Roger, l'auteur de la collection. Il avait épousé Clara de Hartenberg. *Registre annuaire d'Uster*. Son fils s'appelait Roger comme lui. *Registre de la ville de Zurich*, 1376.

[129] R. Biber, en Rhétie, avec l'autorisation de servir en Italie; Jean Schæfli, au-delà de la Wutach, dans le bailliage forestier, administré au

ainsi que leurs enfans, inhabiles à prendre une part quelconque à l'administration. Ils ne pouvaient accepter nulle part le droit de bourgeoisie sans l'autorisation de Rodolphe Broun. Si, pendant les années de l'exil, un d'entre eux rompait un seul jour son ban, sa peine recommençait en entier, à dater de ce jour [130]. Ceux qui n'étaient point rentrés furent dépouillés de tous leurs biens et bannis à perpétuité, sous peine de mort [131]. Telle fut la fin de l'ancienne constitution de Zurich.

Rodolphe Broun, dictateur de la république, convoqua la commune des bourgeois dans le couvent des Cordeliers, les derniers jours de l'an treize-cent trente-cinq [132]. Sous son autorité, le peuple convint unanimement de donner au nouveau gouvernement la forme suivante [133] : « Rodolphe Broun, chevalier, à la tête

nom des ducs ; Jean Futschi, dans la province qui s'appelle Argovie, ou en Bourgogne, mais avec défense de se rendre à Berne ou à Soleure ; Henri Störi, entre le Rhin et l'Iller ; Nicolas Bilger, dans les Waldstetten ou à Sion, etc. *Sentence* scellée et jurée, 1336, le jeudi après la Sainte-Marguerite.

[130] Ils ne peuvent pas, même après l'expiration de leur exil, retourner dans leur patrie sans l'autorisation du bourgmestre ; ils « renoncent à tous » leurs anciens droits au pouvoir du conseil ; ils ne brigueront plus leurs » anciennes charges ; » ils reconnaissent que les « tribunaux maintenant » établis seront plus avantageux à la ville que ceux à la tête desquels ils » se trouvaient ; » ils promettent d'être les amis des fondateurs de ces nouvelles institutions. *Ch. de la sentence de bannissement.*

[131] *Quatorze* sur trente-huit.

[132] La circonstance que la date de la charte citée à la note suivante est de six mois postérieure, n'y fait rien ; on a, n. 126 et ailleurs encore, des chartes antérieures à cette date, et où le bourgmestre et le conseil sont expressément mentionnés ; les confirmations ne purent sans doute être obtenues plus tôt. Il y eut vraisemblablement, cette année et les deux suivantes, beaucoup de négociations dont il n'est point resté de traces.

[133] Ce qui suit est, à l'exception de quelques dispositifs tirés d'or-

» d'un conseil composé de chevaliers, de bourgeois et
» aussi d'artisans, demeurera, sa vie durant, premier
» magistrat de cette ville, avec le titre de bourgmestre.
» Tous les bourgeois âgés de vingt ans ou plus, ou
» même au-dessous de cet âge, si ce magistrat l'exige,
» jureront deux fois l'année d'assister le bourgmestre
» et le conseil de leurs corps et de leurs biens; de leur
» prêter obéissance illimitée dans tout ce qui ne por-
» tera point préjudice à l'Empire et aux monastères;
» ce serment obligera particulièrement envers le bourg-
» mestre, jusqu'à la fin de sa vie. De son côté, celui-ci
» promettra par serment de juger selon la justice, et
» d'employer pour la sûreté de la ville tous les moyens
» dont il dispose. Les chevaliers et les bourgeois qui
» n'exercent pas de métier, seront réunis dans une con-
» nétablie[134] ou société militaire; ils porteront la ban-
» nière de la ville de Zurich, et veilleront dans tous les
» périls à la sûreté du bourgmestre et de la républi-
» que. Le bourgmestre nommera chaque année deux
» chevaliers et écuyers ou quatre chevaliers ou bour-
» geois, s'il le juge convenable, lesquels choisiront par-
» mi les membres de la connétablie treize conseillers,
» dont six chevaliers et sept bourgeois. Tous les mé-
» tiers seront divisés en treize tribus, sous treize ban-
» nières. Chaque tribu se composera d'un maître et de
» compagnons; le premier sera élu par les derniers,
» sous serment et à la pluralité des voix; il devra être
» artisan, ancien bourgeois, habitant de la ville, de

donnances immédiatement subséquentes ou de quelques explications, la substance de la première charte de la ville de Zurich, sanctionnée par un serment (*der erst geschworne Brief der Stadt Zurich,*) datée du mardi avant la Sainte-Marie-Madeleine, 1336.

[134] Voy. *Du Cange*, « comes stabuli, constabularius. »

» naissance légitime et libre [135], homme d'honneur, » propriétaire, intelligent et sage. Au bout de six mois, » on lui donnera pour successeur un autre membre de » la tribu et du même métier, ou d'un métier différent » si la tribu en comprend plusieurs. Le bourgmestre » décidera en faveur du plus digne [136] tous les diffé- » rends au sujet de ces élections [137]. Les tribuns prê- » teront serment au bourgmestre. Eux, conseillers de » la connétablie, et lui, le bourgmestre, formeront le » conseil. Si Rodolphe Broun venait à mourir, et que » Henri Biber, Roger Manesse, tous deux chevaliers, » ou Jean de Hottingen et Jacques Broun fussent en- » core en vie ou l'un d'eux du moins, son successeur » dans la charge de bourgmestre sera pris parmi eux. » L'autorité de chaque conseil durera six mois, depuis » le jour de Saint-Jean-Baptiste jusqu'au jour de » Saint-Jean l'Évangéliste, et depuis cette dernière » fête jusqu'à la première*. Quinze jours avant chacune » de ces époques, les tribus s'assembleront pour élire » de nouveaux tribuns; Rodolphe Broun choisira les » six électeurs et, de concert avec eux, les conseillers. » Le jour de Saint-Jean, à l'heure de minuit, lors- » qu'on sonne matines, les anciens conseillers sortent » de charge, et le nouveau conseil commence à gou- » verner. Les deux conseils de l'année jugent chacun » les délits commis de son temps, et les procès d'ar-

135 *Conseils et bourgeois*, 1337. D'après le droit allemand, les bâtards et les serfs ne pouvaient pas être juges.

136 « Le plus habile et le meilleur » est l'expression déjà ancienne pour désigner l'homme pourvu des qualités nécessaires à un emploi.

137 « Le bourgmestre décide en cas d'égalité des suffrages. »

* Fête de saint Jean-Baptiste, 24 juin; de saint Jean l'Évangéliste, 27 décembre.

» gent et de désobéissance de toute époque, sans re-
» mise d'aucune amende, sans recevoir ni dons ni
» présens, sous peine de destitution et de bannisse-
» ment à perpétuité. Lorsque le bourgmestre le ju-
» gera nécessaire, il pourra appeler à la délibération,
» s'il le croit convenable, deux ou trois membres éclairés
» et sages du conseil sorti de charge. Cette constitution
» a été acceptée pour tout jamais, sans préjudice des
» droits du haut, puissant et clément seigneur, Louis,
» empereur de Rome, ainsi que des droits de l'Em-
» pire romain. » Elle a été confirmée l'année suivante
» (1336), le mardi après Sainte-Marie-Madeleine, avec
» le consentement, le sceau et la signature d'Élisabeth,
» par la grâce de Dieu abbesse des religieuses de Zu-
» rich, ainsi que d'après le sage conseil, avec la si-
» gnature et le sceau du vénérable seigneur, le comte
» Kraft de Tokenbourg et de tous les chanoines du
» grand chapitre. »

Les tribus de l'antiquité, celles des Athéniens, des Romains et des Franks [138] étaient des divisions militaires. Les corporations de métiers furent instituées lorsque, au commencement de la répartition des professions, le marché était trop circonscrit pour que le trafic pût se passer de moyens protecteurs. A Zurich, chaque industriel appartenait à une tribu en sa qualité de bourgeois, et comme souvent le même homme exerçait plusieurs métiers, il pouvait, en qualité d'artisan, faire partie de plusieurs tribus à la fois. Les hommes seuls étaient admis dans les tribus; les fem-

[138] Les φυλαί, les « tribus; » division très-peu connue, usitée chez les Franks, dont les « tribuni, » subordonnés à l'office des comtes, sont mentionnés dans beaucoup de chartes. Les tribus eurent primitivement une destination militaire; mais ce ne fut pas leur seule attribution.

mes aussi l'étaient dans les corps de métiers[139]. Voici à peu près comment on procédait à l'élection d'un tribun[140] : le tribun sortant de charge s'adjoignait deux autres membres ; ils se plaçaient dans un lieu séparé, et après avoir juré de garder le secret, chaque membre de la tribu leur proposait un tribun ; la majorité des suffrages décidait de l'élection. Le nouvel élu faisait choix de six conseillers ; car c'était un usage traditionnel du conseil d'appeler environ cent bourgeois pour les affaires difficiles, et d'entendre leur préavis[141]. Parfois aussi, le tribun et les six conseillers choisissaient six autres membres de la tribu, puis ces treize élisaient le nouveau maître[142]. Ordinairement le tribun et les six terminaient à l'amiable ou jugeaient les différends relatifs aux métiers[143]. Chaque tribu était convoquée par son chef, ou elle s'assemblait de droit tous les trois mois. Les membres des corporations[144] et ceux des tribus contribuaient ensemble pour les intérêts communs de leur société, pour leurs pauvres, pour les repas, pour le vin[145] ou pour l'entretien perpétuel des

[139] Les femmes étaient admises dans la tribu des merciers, en tant que jurande.

[140] P. e. à la tribu des forgerons. Il existe à peine quatre anciens documens des tribus.

[141] Particulièrement sans doute « quand le conseil soumettait des propositions aux bourgeois. » *Richtebr.*, p. 35. Les sixeniers sont l'origine du Grand Conseil.

[142] P. e. à la tribu des merciers.

[143] On ne trouve rien de semblable dans les actes des tribus des boulangers et des meûniers. Le gouvernement pouvait s'être réservé de terminer lui-même les différends de corporations si importantes, dont les affaires étaient d'un intérêt général.

[144] P. e. l'argent pour l'exemption du jeûne des Quatre-Temps.

[145] Le *statut des forgerons* porte, que la moitié du produit des amendes sera versé dans la caisse de la tribu, et l'autre moitié dépensée en boisson.

cierges sur l'autel fondé par la tribu. L'armement était sous l'inspection du tribun [146]. Les membres d'une tribu assistaient en personne, ou envoyaient leurs femmes au mariage ou à l'enterrement d'un confrère [147]. La bourgeoisie entière formait en quelque sorte une confédération de quatorze communautés, dont chacune avait sa constitution particulière, sa juridiction, ses revenus et ses armes. Au conseil, chaque métier était représenté par les chefs des tribus; Broun les favorisait afin de dominer sur les connétables; ceux-ci étaient les plus riches, ceux-là les plus puissans.

Dès ce moment l'ascendant des intérêts industriels sur l'opinion fit baisser le prix des matières premières que vendaient les paysans, et hausser celui des marchandises fabriquées. La dépendance mutuelle des métiers n'empêchait pas le renchérissement du travail de chacun d'eux, vu que les riches étaient les principaux consommateurs. On en vint insensiblement à défendre l'exportation des matières premières, l'importation des objets travaillés et la concurrence des artisans étrangers. Dans les premiers jours de la nouvelle administration, quelques hommes bien intentionnés ou du moins éclairés, soit dans l'intérêt général, soit pour éprouver les nouveaux gouvernans, soit pour exciter la haine contre eux ou pour les désunir, demandèrent la liberté d'acheter du pain, du vin, du cuir et d'autres nécessités de la vie, à leur guise dans la ville ou à la

[146] Chaque tribun faisait une inspection des armes et tenait un registre exact des différentes sortes d'armes.

[147] *Ch.* n. 160. La tribu des merciers faisait enterrer avec les honneurs accoutumés, près d'une église paroissiale, les membres pauvres morts dans la circonférence d'un mille; elle faisait dire des messes pour les absens.

campagne, des marchands les mieux approvisionnés et les moins chers. Le gouvernement répondit à cette demande, que « celui qui la répéterait serait banni de » la ville pour cinq ans, et puni d'une amende de dix » marcs ou d'une peine corporelle [148]. » Ces sortes de barrières, ainsi que la décadence de la fortune et de la considération des principaux bourgeois, arrêtèrent la prospérité publique, contre le gré des tribus : l'égoïsme est myope. Le blâme de cette faute ne retombe pas sur les amis bien intentionnés des tribus et sur les pères de famille laborieux, mais sur les connétables et sur Rodolphe Broun; celui-ci livra le pouvoir à des hommes que leur état et leur éducation appelaient aux soins domestiques. Les premiers méritèrent par la mollesse de leur résistance, au commencement de ces troubles, les désavantages de leur position.

L'empereur Louis, informé que des conseillers de Zurich avaient été bannis pour avoir porté atteinte aux droits féodaux de l'Empire, conspiré [149] contre leurs concitoyens, fait peser sur la patrie un joug injuste et insupportable, et qu'ensuite on avait renouvelé les autorités, sous réserve de la suzeraineté impériale [150], n'hésita pas à confirmer ce changement [151].

Le comte Jean de la maison de Habsbourg, seigneur

[148] *Conseils et bourgeois*, 1336.

[149] Prétexte ordinaire et, dans la plupart des cas, imputation sans fondement de ceux qui veulent renverser un gouvernement.

[150] Les nouveaux gouvernans eux-mêmes donnèrent à cette entreprise le nom d'innovation, ou plutôt de *renouvellement*. Des tribus, dirent-ils, avaient existé anciennement déjà dans Zurich; on ignore à quelle époque; mais la chose est vraisemblable, car le *Richtebrieve* n'aurait pas défendu d'une manière si sévère ce qui ne serait venu à l'esprit de personne.

[151] *Lettre de l'Empereur*, 1337. On la trouve dans la *Bibl. helvét.*, ainsi que le document n. 183.

de Lauffenbourg et Rapperschwyl, qui avait hérité de son neveu Werner de Honberg la Marche près de Schwyz, et, après de longues sollicitations de la part des ducs d'Autriche[152], avait reconnu la tenir d'eux à titre de fief, ainsi que Wartenberg près de Bâle[153], était devenu bourgeois de Zurich sous le précédent gouvernement[154], dont les bons offices ne lui manquèrent jamais. Il avait bien plus compté sur ce gouvernement que sur la bonne volonté de Rodolphe Broun, et sur les principes et les armes de sénateurs qu'il regardait comme à peine dignes de lier les cordons de ses souliers. Il accueillit donc les magistrats fugitifs; il crut ne pouvoir rester indifférent à cette révolution, vu que le bourgmestre obtiendrait sans peine des tribuns et par eux du conseil l'autorisation d'entreprendre ce qu'il voudrait contre des princes voisins. Les bannis qui ne se soumirent pas habitaient Rapperschwyl et les châteaux de la noblesse des environs. Ceux dont on avait confisqué les biens enlevèrent les produits des terres de leurs ennemis; amis et amies renforçaient leur parti dans la ville. Le bruit se répandit que l'on avait voulu mettre le feu à Zurich pour s'en emparer[155]. Le bourgmestre fit exécuter quelques bourgeois, et profita de cette occasion pour étendre son pouvoir. Quiconque voulait s'établir à Zurich, devait

[152] Ils le fatiguèrent de diètes et d'assises, probablement en vertu de prétentions sur d'autres biens, ou comme avoués des couvens dont il tenait des fiefs.

[153] *Ch.* 1330.

[154] 1334 *Tschudi.* En 1328 Zurich l'avait cautionné pour 35 marcs. *Revers de dédommagement.*

[155] *Vitoduranus.* Les documens nous manquent pour constater le degré de certitude de ce bruit.

lui prêter serment sous la garantie de son corps et de ses biens; quiconque abandonnait la ville sans sa permission était banni à perpétuité; il fut défendu aux amis, aux parens, aux fils de se trouver ensemble plus de cinq, ensuite de trois [156]; on mettait en prison celui qu'on trouvait sans lumière dans les rues, après la première cloche du soir, et à l'amende celui qui, après la dernière cloche [157], ouvrait sa maison à un autre; quiconque, de jour ou de nuit, à un signal donné, ne se présentait pas armé de son arbalète, subissait un châtiment corporel et une amende. On autorisa Broun à mettre en réquisition tous les chevaux, chaque fois qu'il le jugerait nécessaire [158].

Vers le même temps (1337), s'alluma, entre Zurich et le comte Jean, une guerre dans laquelle Broun fut blessé [159]; une seconde guerre éclata au sujet de Grynau, château voisin de l'endroit où commence le lac, entre le même comte de Habsbourg et Diethelm, fils de Frédéric, comte de Tokenbourg, dont l'oncle Kraft était prieur du grand chapitre [160]. Un traité obligeait les Schwyzois à secourir le comte Diethelm; les Zuricois résolurent d'attaquer la forteresse de Grynau, à la

156 Le premier nombre, d'après l'*ordonnance* de 1337; le second, d'après celle de 1339.

157 Le second coup de cloche devait durer le temps nécessaire pour faire un demi-mille. *Richt.* L'*ordonnance* du bourgmestre est de 1337.

158 *Ib.* En cas de refus, il y avait une amende d'un marc.

159 *Vitodur.* Je ne suis pas parfaitement sûr de l'époque.

160 Rapperschwyl avait abandonné ce lieu à Tokenbourg en 1187, comme dot. J'ignore sous quel prétexte Rodolphe, père du comte Jean, possédait Grynau, et le transmit à son fils, ainsi que la cause pour laquelle on ne trouve point de traces de guerres entre les maisons de Tokenbourg et de Habsbourg, avant l'époque où elles vinrent si à propos pour le bourgmestre.

fois de tous les côtés, avec leurs forces réunies, et de s'en emparer. Broun remonta le lac et joignit Diethelm; leurs troupes firent ensemble un repas; elles étaient en tel nombre que l'ennemi perdit presque tout espoir et elles toute crainte. Le comte Jean, belliqueux, vaillant, et d'une mâle beauté, soupçonnant leur sécurité, exhorta sa petite cohorte : « Si vous êtes des hommes » de cœur, Dieu peut vous donner aujourd'hui la vic- » toire, comme il la donne souvent au petit nombre. » Là-dessus, se précipitant du haut du Buchberg et du sein d'un bois, il surprit l'ennemi. Les Zuricois s'enfuirent en désordre et avec perte dans leurs barques; Diethelm fut pris.

Le bourgmestre, appréhendant le mauvais effet de cet échec, excita ses soldats à la vengeance. Les Zuricois virèrent de bord, et descendirent à terre en bon ordre, quoique enflammés de fureur; au même instant un bataillon de Schwyz se joignit au comte de Tokenbourg. Habsbourg combattit avec intrépidité, à la tête de ses troupes; mais il succomba au nombre. Réduit à l'extrémité, il appela son ami Alinger, jeune chevalier universellement aimé. Le comte fut tué; à ses côtés, après l'avoir vengé, tomba son ami, demandant inutilement la vie. Violemment irrités de la mort de leur seigneur bien-aimé, ceux de Rapperschwyl coupèrent en morceaux le comte Diethelm[161]. Grâce à l'intervention de l'empereur Louis et du duc Albert d'Autriche, la paix fut faite avec les jeunes comtes de

[161] *Vitoduranus; Tschudi.* Cette action fut donnée le 21 septembre. Bien des personnes préféreraient qu'Alinger n'eût pas demandé la vie; mais Homère lui-même peint ses héros souvent autrement que Platon ne les souhaite.



Rapperschwyl, Jean, Godefroi et Rodolphe [162]. Les bannis furent condamnés à payer six cents marcs d'argent pour les revenus dont ils s'étaient emparés; la ville leur rendit leurs biens. L'animosité de ces malheureux fit rompre ce traité. Leurs biens furent de nouveau confisqués, et leurs maisons données, dit-on, aux tribus [163]. Beaucoup de gens abandonnèrent leur cause, d'autres l'embrassèrent; bon nombre d'entr'eux demandèrent la paix ou se soumirent.

Le bourgmestre observait toutes leurs fautes, en profitait, ne cherchait point à les réconcilier avec l'état, et n'agissait jamais sans dignité. Un accord [164] fut enfin négocié à Königsfelden, par la médiation de Frédéric, duc d'Autriche, et de beaucoup de villes avoisinantes. Les bourgeois de Zurich n'en faisaient pas moins bonne garde devant l'hôtel-de-ville. Quatre hommes faisaient patrouille la nuit dans les rues; trois autres se tenaient en observation dans certains quartiers; deux veillaient sur les tours de Saint-Pierre et de la grande église [165]; ils étaient tous astreints par serment à dénoncer les actes de négligence; la loi menaçait de la perte des yeux [166] celui qui, pour de l'argent, dispensait un bourgeois du service militaire. On

[162] Albert était venu peu auparavant, presque incognito, dans cette contrée, et, au milieu de ses entretiens affectueux avec Agnès, il n'avait pas négligé de mettre ordre aux affaires du pays. *Ann. Leob.* l. VI. La paix sus-mentionnée fut conclue à Augsbourg, en 1338.

[163] 1339. Ce doivent être les maisons des tribus.

[164] *Accord*, 1340, lundi après la Sainte-Agnès. Les villes sont : Constance, Lindau, Saint-Gall, Ravensbourg, Ueberlingen, Fribourg en Brisgau ; Schaffhouse, Rheinfelden, Lucerne, Zofingue, Arau.

[165] *Ordonnance de* 1340.

[166] Jean Käsi fut menacé de cette punition.

accorda au bourgmestre pour sa garde personnelle, un certain nombre de valets fidèles et choisis[167], outre soixante marcs d'argent, exclusivement destinés à les solder à sa guise[168].

Des prêtres avaient quitté la ville quelques années auparavant à cause de l'excommunication; ayant inutilement tenté de les rappeler, il ne les flatta point. Ils obtinrent justice[169]. Il ordonna de témoigner toute espèce de respect aux béguines et aux étudians, aux ecclésiastiques séculiers et réguliers[170]; mais dans le même temps, il chassa sans hésiter les prêtres plus dociles au pape qu'à la république[171]. Il défendit sagement qu'on reçût en secret la communion de leurs mains[172]. Mais aussi, afin que les autres ne fussent pas méprisés pour leur soumission, il fit publier que les

[167] Ses douze valets veillaient à sa vie avec plus de soins qu'à la leur. *Vitodur.*

[168] C'était la valeur de 300 muids de blé. *Almanach helvét.*, 1780. Cette somme fut prise sur le bien et les revenus de la ville, 1340.

[169] Quand le conseil devait délibérer, d'après les lois municipales, sur des affaires concernant des prêtres, il s'adjoignait deux ecclésiastiques de la grande église, et un de l'église des religieuses. *Confirmation de l'évêque Nicolas;* Castelen, 1339. On trouve aussi dans les *Antiqq.* de *Hottinger* une *représentation au pape*, sans date, dans laquelle est exposé en détail le droit tout-à-fait particulier de la ville sur tous les biens temporels du clergé, sur les édifices et les revenus des chapitres et sur les rapports personnels des prêtres, tels que les délits qu'ils peuvent commettre, même dans la salle de leurs assemblées, p. e. de tirer l'épée.

[170] « Chacun doit rendre toute espèce d'honneur et de respect au clergé séculier et régulier. *Ordonn.* 1341. Broun termine par sa médiation le procès entre Béatrix de Wollhausen et Fida de Klingen, au sujet de la dignité d'abbesse des religieuses, ce fut la dernière qui l'obtint d'abord. Ch. 1342.

[171] *Vitodur.*; *Tschudi*, 1339.

[172] *Ordonnance*, 1341. Ils auraient appris trop de sécrets à la faveur de la confession, et imposé trop de conditions.

personnes mortes sans avoir reçu les derniers sacremens seraient enterrées hors du cimetière[173].

Il garda une inviolable fidélité aux alliés de sa ville, toujours prêt à combattre ceux qui les offensaient. Il seconda les agens de l'Autriche lorsqu'ils ruinèrent le château du haut Landenberg, et il détruisit avec leur consentement la forteresse de Schauenbourg[174], où ses ennemis tinrent conseil contre lui. Il aida aux villes riveraines du lac de Constance à renverser le château des Meyer d'Altstetten[175], du sein duquel on les assaillait. Il maintint et renouvela les anciennes alliances avec Saint-Gall, Constance et Schaffhouse, avec l'évêque et la ville de Bâle[176]. A cette époque on ne nomma probablement pas de conseil à Saint-Gall[177], et l'on expulsa de Constance et de Winterthur le gouvernement, dont le pouvoir était devenu excessif[178].

173 *Ib.* Cette disposition pouvait avoir été adoptée contre ceux qui ne confessaient pas volontiers tout aux prêtres d'un certain parti, ou contre ceux qui, par mysticisme, se séparaient du culte public, comme la femme qui, à cause de cela, se tourna dans son cercueil. *Vitodur.* 1347.

174 D'autres placent cet événement neuf ans plus tard. *Tschudi*, 1340. Schauenbourg était près d'Elgg.

175 Vassaux du comte Albert de Werdenberg. *Vitodur.* 1337. *Tschudi*, 1338.

176 *Alliance de Zurich, Saint-Gall et Constance*, 1340; *Alliance avec Schaffhouse*, 1345 (la première eut lieu en 1312); *renouvelée* en 1346, 1347, 1348, 1350; *Alliance avec Bâle et l'évêque Jean*, 1345.

177 *Convention additionnelle de Saint-Gall*, 1347, portant que, si pendant la durée de l'alliance il arrivait qu'il n'y eût plus de conseil à Saint-Gall, les bourgeois qui seraient élus auraient la même autorité dans les affaires concernant l'alliance.

178 *Tschudi*, 1343; *Vitodur.* eod. « Prepotenza, » ὕβρις, voilà le sujet des plaintes de toutes les époques. On ne trouve dans les documens aucune preuve de l'influence positive de Rodolphe Broun sur les événemens de Winterthur; on voit, en revanche, que peu avant l'expulsion

L'irritation des partis avait rempli Schaffhouse de tumulte et de sang. Leur rage s'assouvit par des meurtres[179]; des citoyens amis de l'ordre dûrent sonner le tocsin. On vit un riche bourgeois de Schaffhouse, poussé par l'envie et la cupidité, égorger un Bâlois, son beau-frère, au milieu des joies de la noce, dans les bras de sa jeune épouse; un autre surprit en traître et assassina son valet, zuricois de naissance, qu'il soupçonnait d'une intrigue amoureuse avec sa femme, après quoi il le coupa en morceaux, et porta l'un après l'autre ses membres sanglans dans le Rhin. Ce forfait demeura impuni jusqu'à ce que Rodolphe Broun, grâce à son autorité personnelle, engagea le gouvernement de Schaffhouse à conseiller la fuite au meurtrier[180]. Quelque favorable que parût d'abord la suzeraineté de l'Autriche[181], la ville de Schaffhouse ne la supportait qu'avec défiance[182]; sa population se composait d'une

des puissans, il termina dans cette ville une guerre faite contre eux. *Ch. adressée à tous les conseillers*, 1342.

[179] *Vitodur.* 1339; en 1335, sentence de Rodolphe d'Arbourg, concernant le procès entre la noblesse et les bourgeois, pour deux assassinats. *Waldkirch, Chronique de cette ville.*

[180] *Vitoduranus.*

[181] Il est fait mention de franchises que les ducs lui avaient données. *Alliance entre Zurich et Schaffh.*, 1345.

[182] *L'alliance de* 1345 renferme des précautions contre l'augmentation des services et des impôts. Dans l'*alliance de* 1347, Schaffhouse réserve l'Autriche; cependant il y est dit: « Si nous ne consentons pas (à marcher avec nos confédérés *contre* l'Autriche). » Il est surprenant que déjà dans l'*alliance de* 1345, « les hauts et puissans princes, nos gracieux seigneurs, les ducs d'Autriche » ne soient pas réservés, sans qu'il soit fait mention d'autres seigneurs, « qui seront alors nos seigneurs légitimes, » comme si l'on prévoyait ou désirait un changement. Cependant le titre de *seigneurs légitimes* paraît quelquefois désigner ceux avec lesquels une ville est en paix. Dans la même alliance, Zurich excepte aussi « notre seigneur, celui qui sera alors notre *seigneur légitime*, »

noblesse nombreuse et magnanime, et d'une bourgeoisie passionnée qui s'augmentait tous les jours.

Voilà les alliances que les Zuricois formèrent avec des villes, immédiatement après leur révolution. Ils accordèrent le droit de combourgeoisie aux chevaliers de Saint-Jean des maisons de Wædischwyl[183] et de Biberstein[184], à l'abbé de Pfævers[185], à un chevalier de Thengen[186] et à messire Lütold de Krenkingen[187]. Ce dernier, chose remarquable! jura de donner au serment prêté à Broun la priorité sur le serment prêté à la ville[188].

Nous venons de raconter comment un seul homme, sans armes, à force de courage et d'adresse, presque sans effusion de sang, renversa subitement comme tyrannique un gouvernement établi depuis des siècles, et acquit lui-même un pouvoir inouï, et parmi le peuple la gloire de libérateur de la ville et de père des pauvres. Il sut attacher à sa personne les connétables, par les dignités du conseil; les artisans, par une nouvelle considération et par leurs tribus; les tribuns, par ses adhérens et par le droit de décider des élections litigieuses; vieux et jeunes, riches et pauvres, contens et mécontens, par le serment le plus solennel; plusieurs

après qu'il a déjà été question de l'Empire; enfin dans l'*alliance avec Bâle*, 1345, les Zuricois appellent les comtes de Rapperschwyl « nos seigneurs; » il se peut que ce fût une simple formule.

183 Sous le commandeur Hertægen de Rechberg, 1343.

184 Au temps de Rodolphe de Bütikon, commandeur, 1349.

185 1362. Jusqu'à ce jour.

186 1338.

187 1344. Dans l'*alliance avec Schaffhouse*, il est appelé sur-arbitre.

188 Conception heureuse; un partisan des précédens conseillers pouvait aussi croire ou prétendre travailler dans l'intérêt de la ville; le serment prêté au bourgmestre obligeait envers la présente constitution.



par l'admiration, beaucoup par l'affection, la reconnaissance, l'espérance et la crainte que leur inspiraient, pour eux, pour leurs parens, pour leurs amis, pour leurs descendans, sa puissance prépondérante et à vie, ses projets, son audace. Supérieur au commun des ambitieux, il ne négligea pas, dans les jouissances de l'ambition satisfaite, d'affermir son autorité contre des entreprises semblables à la sienne. Rien de plus mobile que la multitude; c'est pourquoi il divisa la bourgeoisie en tribus; là il était fort. Cette institution eût tourné contre lui, s'il eût réparti dans les tribus les anciennes et riches familles des connétables; ceux-ci auraient captivé beaucoup d'artisans par leur politesse et leurs dépenses et seraient devenus des tribuns redoutables. Les premiers chefs des tribus, tirés de la classe industrielle, possédaient la science politique que l'on apprend dans les boutiques des tailleurs et des cordonniers; elle consistait dans l'art d'acheter à fort bon compte les matières premières et de vendre fort cher les marchandises fabriquées; pour tout le reste, ils se soumettaient au bourgmestre, leur créateur. La science du gouvernement n'est certes pas plus facile que le métier de tailleur; néanmoins le tailleur, qui ne se serait pas cru bon maréchal, se croyait habile sénateur, sur la foi du bourgmestre. Il n'en adoptait que plus volontiers toutes les autres opinions du chef, et la majorité des voix ne manquait pas de les rendre excellentes. Ainsi déclinèrent les anciens chevaliers et les nobles, tandis que les artisans s'élevaient : flatter ceux-ci était le chemin du pouvoir. Il est probable que l'admiration du peuple enivra le bourgmestre comme tant d'autres chefs de partis, et que son âme n'avait pas cette grandeur morale avec laquelle Timoléon, Solon

et Lycurgue sacrifièrent leur puissance personnelle à une immortelle gloire. Les républiques, dont le gouvernement, assoupi par la jouissance non interrompue de l'autorité suprême, oublie trop souvent ses devoirs et ses limites, peuvent être sauvées par des actions dont n'est capable qu'un grand citoyen ou un grand scélérat. Au milieu des commotions politiques, les élémens du bien et du mal se mêlent. De nouveaux événemens et de nouvelles générations en affaiblissent ou en font disparaître les fâcheux effets, comme il advint à Zurich : l'essentiel, la vie de l'esprit républicain, se renouvelle et s'entretient par le mouvement.

CHAPITRE III.

DANGER DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE. — RODOLPHE D'ERLACH.

Caractère de la ville de Berne; danger qu'elle court; sa conduite. — Armemens. — Erlach. — Les Schwyzois arrivent. — Bataille de Laupen. — Continuation de la guerre. — La paix. — Les querelles de Gruyère. — La grande peste. — La fin du héros.

[1338—1349].

Avant que les Bernois eussent acheté, des barons Otton de Grandson et Jean de Weissenbourg, l'hypothèque impériale des bailliages de Laupen et de l'Oberhasli [1], pour le compte de la république [2], contens de leur propre liberté, ils augmentaient leur crédit dans le pays avoisinant, par des alliances de combourgeoisie. Ainsi, ils avaient peu à défendre et beaucoup de défenseurs, point de pays à perdre et beaucoup à gagner. Il vaut mieux qu'une ville ait de nombreux citoyens libres [3], qu'une grande quantité de sujets obéissant à la

[1] Ils avaient trois hypothèques impériales, Laupen, Hasli, et dans la ville même, le péage et l'impôt des Kawerschen, acquis du comte Hugues de Buchegk (voy. ci-dessus, chap. 1, n. 349). *Lettre de confirmation de Charles IV*. Nuremberg, samedi après Saint-Valentin, 1348.

[2] Nous avons rapporté ci-dessus que les franchises du Hasli et de Laupen, furent garanties par l'avoyer, le conseil des Deux-Cents et la commune. Voy. chap. 1, n. 212 et 230.

[3] Chez les Romains « Nomen Latinum » correspondait aux bailliages,

force; ceux-ci inspirent des craintes; ceux-là, du courage. Par nécessité et par devoir on faisait avec joie, avec vigilance, avec zèle, et, dans les cas extrêmes, avec les plus grands efforts, de continuelles guerres pour la ville et pour les bourgeois externes.

Deux occupations se partageaient la vie des nobles, l'agriculture et les armes. Quatre métiers occupaient les mains du peuple, ceux de boulanger, de boucher, de tanneur [4] et de maréchal [5]. Il n'y avait qu'une branche de commerce, les draps.

Dans son gouvernement, la bourgeoisie honorait non-seulement la sévère justice, mais aussi l'intrépide génie de la domination; l'avoyer et le conseil n'examinaient pas toujours si la loi ordonnait qu'ils assemblassent la commune des bourgeois, mais bien ce que, dans chaque époque et dans chaque péril, exigeaient l'honneur, l'intérêt et la conservation de la ville; car ils ne craignaient rien de la bourgeoisie, c'était sur les puissances étrangères, sur la maison d'Autriche, sur les grands barons que s'arrêtaient leurs regards vigilans. C'étaient contre eux qu'ils tenaient conseil; la jeunesse,

« Socii » aux seigneurs et aux villes qui avaient le droit de combourgeoisie. « Concitoyens » (*Angehörige* proprement « appartenans ») est un ancien mot plus digne de la constitution de nations libres, que le mots « sujet; » celui-ci suppose l'autorité de la force, celui-là l'association, l'union pour une cause commune.

[4] *Le Règlement des tanneurs* a été écrit dans le livre de la bourgeoisie, sous l'avoyer Jean de Bubenberg le jeune, en présence du conseil et des Deux-Cents, 1332.

[5] Ces quatre métiers constituaient les *quatre tribus* anciennes, dont l'époque est ignorée. On peut y joindre la *tribu du singe*, qui était celle des carriers et des maçons (*Ch.* 1347); elle se forma probablement à l'occasion de la construction n. 12. = A Berne, les tribus portent en français le nom d'*abbayes*, que nous emploierons toujours quand il s'agira de cette ville. C. M.

passionnée pour la guerre, attendait impatiemment que, sur la décision des magistrats du peuple, le tocsin sonnât, et que la bannière de la république fût déployée dans le carrefour voisin de l'hôtel-de-ville. Alors, la marche commençait avec ordre, sous l'avoyer ou sous les bannerets. L'armée entonnait les chants de ses précédentes victoires[6], et contemplait avec joie ses armes triomphantes; le haut panache flottait menaçant sur le casque des jeunes chevaliers. Ils jouissaient avec bonheur de tout ce qu'une liberté sans crainte, un ferme courage, la fortune militaire, le bien de la patrie, la vigueur florissante et le sang bouillant de la jeunesse peuvent donner d'élévation et de joie à la conscience de soi-même[7].

Telle était la ville de Berne, alors presque aussi grande que maintenant[8]; mais ses murs renfermaient beaucoup de jardins[9] et une rue réservée aux

[6] *Tschudi* 1338, préférable pour cette partie de l'histoire à la *Chronique bernoise* du Bernois Stettler lui-même, donne comme une des causes de cette guerre l'irritation que ces chansons produisirent parmi la noblesse.

[7] Voy. ci-dessous le récit de la bataille et de l'expédition de Laubek. Pour abréger, j'omets ici les preuves, qui se trouveront à leur place.

[8] Cette dernière extension de la ville, alors que la rue de l'Hôpital y fut comprise, est de 1347. On lit dans la *Chronica de Berno*, à la fin du registre annuaire de la grande église, que le territoire autour de la ville compte 9,500 *Vinstrinnen*, et que la circonférence de la ville est de 6006 aunes, etc. « Vintenum » ou « vinterium » (voy. *Du Cange*) signifiait souvent, dans ces temps-là, les murs de la ville, souvent aussi une société de vingt valets de pied.

[9] Dans une charte de 1300, figure Golata, bourgeois de Berne; on connaît encore la Golattenmatte (*pré* de Golatta). En 1320, les *jardins* de la Schinkengasse; en 1347, il y a des *jardins* à la Schowlanzgasse, dans la nouvelle ville extérieure. — Le *Golattenmattgasse*, vulgairement *Goldenmattgasse*, est aujourd'hui la rue d'Arberg; la *Schinkengasse* (rue des

Juifs[10]; encore bâtie en bois et sans autre[11] ornement remarquable, que l'immense muraille[12] qui soutient la terrasse de la grande église; habitée et gouvernée par une foule de nobles[13] ou de familles égales aux nobles[14], et qui

Jambons), incendiée en 1387 et en 1405, est la rue des Juifs; le *Schowlanzgasse* est devenu *Schauplatzgasse*, rue des Spectacles. C. M.

[10] La rue des Juifs. *Ch. de* 1328.

[11] Peut-être la grande image de Notre Seigneur dans l'église paroissiale. *Ch. de* 1344.

[12] « Pfümment » dans *Tschudi* 1332 * « fundamentum muri cœmeterii. *Chron. de Berno*, » h. a; aujourd'hui la « plate-forme. » Les fondemens de cette construction furent posés par Matthias, fils, à ce qu'on croit, d'Erwein de Steinbach, qui conçut la grande idée du clocher de la cathédrale de Strasbourg. En effet, Schilter ne connaît, d'après les *documens de Strasbourg*, que maître Jean de Steinbach, héritier de l'art de son père; il mourut en 1339, vingt et un ans après son père. Il est possible toutefois qu'il eût deux noms de baptême ou un frère qui chercha fortune en Helvétie. La plate-forme de Berne est un ouvrage semblable à celui par lequel le roi Salomon disposa le mont Morijah à recevoir le temple, et qui subsiste encore en grande partie. A Berne, comme à Jérusalem, tout l'intérieur n'est pas voûté; mais de grandes voûtes, appuyées les unes sur les autres, et qui s'étendent jusqu'à l'extrémité de la pente que les collines avaient du côté de l'Aar et du Cédron, ont approprié ces constructions à l'usage auquel les fondateurs les destinaient.

[13] Outre celles qui ont été précédemment nommées, ou qui figurent dans ce chapitre, je n'indiquerai que les suivantes : de Kien (Kien est dans l'Oberland, près de Frutigen, dans une vallée environnée d'Alpes à gras pâturages); de Scharnachthal (Pierre de Scharnachthal, gentilhomme dans la *Ch. de l'île au milieu du lac*, 1294); Belp; Rümligen; Stein; Schwanden; Matstetten; les nobles de Balm; tous mentionnés dans des *Chartes* du temps de la guerre de Laupen. Le Preux (l. 1, ch. 17) de 1289 mérite que je ne passe pas sous silence Jean de Gruyère, « dictum Wala » bourgeois de Berne, qui possédait la dîme laïque et « omnem servitutem dictam *Ehhafte* » sur la montagne de Belp. *Ch.* 1344. (« Wala » signifie vaillant, en angl. « gallant; » « biderb, » preux, est plus moderne.)

[14] Berthold, de la haute et ancienne noblesse de Raron, épouse sans scrupule Vérène Münzer, fille de l'avoyer Werner. *Ch.* 1347.

* Et non 1344, comme on lit dans l'original.

se sont, en partie, propagées jusqu'à nos jours [15]; précieuse aux Empereurs, par cela seul qu'elle les reconnaissait [16]; chère au peuple; ferme au milieu de ses ennemis; égale en vertus, en principes et en fortune militaire, à Rome, dans sa liberté primitive [17].

L'année où Louis de Bavière, empereur romain, assembla une grande diète à Francfort, au sujet de son excommunication (1338), et où l'assemblée des électeurs eut lieu à Rhense*; au commencement de la guerre séculaire des rois d'Angleterre contre la maison de Valois, la cent-quarante-septième année de la fondation de

[15] De Rodolphe *de Diessbach*, dont il existe une *lettre d'achat pour des biens situés dans le Heimberg* 1257, descendent ces nobles bourgeois et magistrats de la ville. On trouve dans la *Ch. de Pierre de Vivers*, 1275, Hugues, ancien avoyer, et Werner, tous deux de la famille de Diessbach, bourgeois d'Arberg. *Zurl.* dans *Zapf.* Niçolas *de Graffenried* était en 1325 bailli à Oltigen; Christine *Tormaninna*, épouse d'un de Tüdingen. *Ch.* 1336; *Frisching*, 1373. Je ne prétends point que ces familles, et d'autres encore, n'aient pas des titres plus anciens; je me borne à rapporter ceux que j'ai trouvés à l'époque de cette guerre. Le nom de Graffenried se rencontre déjà du temps de Rodolphe de Habsbourg; Thormann du temps d'Albert. On trouve Charles *Mandel* en 1347.

[16] Ils reçurent avec de grands honneurs, en 1295, le roi Adolphe; en 1309 Henri VII, accompagné de plus de mille chevaux; en 1311 le même prince, pour la seconde fois; il séjourna dix jours. *Chron. de Berno.*

[17] Pendant les 360 années qui s'écoulèrent depuis Romulus jusqu'à la prise de Véies, les conquêtes des Romains furent moins considérables que celles des Bernois dans les 360 premières années; mais Rome ne fut pas contenue par la puissance jeune et vigoureuse de grandes monarchies; elle vainquit des états vieillissant, dans la fleur de sa propre vertu.

* Rens, Rhense ou Reinse, petite ville d'Allemagne, sur le Rhin, vis-à-vis de Braubach. Il y a près de cette ville un vieil édifice ruiné, appelé « Königstuhl » (siége du roi), où les électeurs s'assemblaient autrefois pour délibérer sur l'élection d'un Empereur, ou sur quelque autre matière concernant l'Empire. *Zeiler, Supplem. Elector. Mogunt. Trev. et colon.* p. 33, cité par *Bruzen de la Martinière*. C. M.

Berne, les grands comtes et barons de l'Uechtland, de l'Argovie et de presque toute la Petite-Bourgogne, complotèrent la destruction de la république des Bernois. La ville de Berne n'avait point de protecteur; l'empereur lui-même avait suscité ce péril; rien ne se faisait sans ses puissans plénipotentiaires. Elle fut entièrement abandonnée de presque tous ses alliés. Si Berne eût péri alors, tout le pays de Berne, de Fribourg, de Soleure et d'autres villes, comprenant plus d'un demi-million d'hommes, serait aujourd'hui dans une situation bien différente : il n'y a guère eu d'époque plus critique, ou dont les suites aient été plus importantes pour toutes les villes et les pays qui forment la Confédération suisse actuelle.

Il arriva que, suivant les mœurs d'alors, ou par un motif particulier de haine[18], des vassaux du comte Rodolphe de Nidau, de la maison de Neuchâtel, enlevèrent des envois de blé à des protégés de Berne[19]. Le comte Rodolphe, guerrier riche de l'expérience acquise dans les querelles des grands et dans la guerre de la chrétienté contre les Infidèles[20], avait donné aux petites villes de Cerlier et de Nidau des franchises[21] et des murailles[22]. Ses cousins, le vieux comte Ro-

[18] Il est vraisemblable que cet acte de violence fut commis contre trois habitans de Cerlier, auxquels il en voulait d'être devenus bourgeois de Berne. Voy. ci-après.

[19] *Ann. Leobiens.* 1339.

[20] Peut-être en Espagne. *Vitoduranus* lui attribue cette gloire.

[21] *Ch. de franchises de la ville de Cerlier*, 1339; *Ch. de confirmation de la veuve Vérène*, eod. Conrad de la maison de Nidau, était alors bailli à Cerlier.

[22] *Reconnaissance pour Nidau, en faveur de l'évêque de Bâle*, 1336. Ce fut alors qu'il entoura la ville de murs et de fossés.

dolphe[23] de Neuchâtel et le belliqueux Louis, fils de celui-ci; le comte Pierre, seigneur d'Arberg, héros éprouvé dans les tournois[24]; le comte Gérard qui réunit à Valangin, dans le Jura, Willisau en Argovie[25]; toute la maison de Neuchâtel enfin était respectée par la Haute-Bourgogne, la Savoie[26], l'Autriche[27] et l'empereur Louis de Bavière, à cause de ses fiefs, de sa parenté, de ses services militaires et d'autres relations.

Vers ce temps, le comte Eberhard de Kibourg, ennemi irréconciliable des Bernois, se plaignit à l'empereur, de ce que la ville refusait de recevoir la monnaie qu'il frappait avec l'autorisation impériale. Louis, que les Bernois refusaient de reconnaître pour maître, sous prétexte de l'excommunication papale et peut-être par haine de toute sujétion, l'écouta favorablement; on vit clairement que Louis était enclin à punir Berne.

Alors, tous les seigneurs de la maison de Neuchâtel, le comte Eberhard de Kibourg, Pierre de Gruyère, comte du Pays-en-Haut[28], et beaucoup de nobles seigneurs de l'Uechtland, de l'Argovie et du Pays-de-

[23] C'est peut-être lui dont le nom se trouve parmi les Minnesinger. *Echantillons de l'ancienne poésie souabe.*

[24] Il vainquit dans le tournoi de Chambéry, 1348, le second jour; voy. *Guichenon, Sav.* h. a.

[25] Accord entre Aymon et Gérard, pour gouverner conjointement, 1339.

[26] Mariage d'Aliénor avec Rodolphe de Neuchâtel, l. I, ch. XVIII, n. 157.

[27] Dans son *alliance avec Bienne*, 1336, Rodolphe de Neuchâtel excepte Fribourg. Les historiens de cette guerre donnent à Rodolphe de Nidau le titre de gouverneur autrichien de cette contrée.

[28] Oncle de Pierre du Vanel et de Jean de Montsaalvns. *Ch.* 1340. Il mourut en 1344 : non. apr.

Vaud, se réunirent au château de Nidau; malgré ses traités avec Berne, des députés de la ville de Fribourg y vinrent avec des ordres stricts et sévères; Fribourg était sous l'influence des grands. Tous ceux-là décidèrent « que les innombrables offenses qu'ils enduraient, » avaient une source commune; que Berne voulait » ôter aux nobles leur prépondérance, pour la donner » au peuple; qu'ainsi, il était inutile d'empêcher, de » la part de cette ville, des entreprises isolées; qu'il » fallait la détruire de fond en comble, à l'aide d'un » grand concours de forces. » Après s'être tous engagés par serment à cette entreprise, ils donnèrent au comte Gérard de Valangin, bailli impérial dans cette partie de la Bourgogne[29], plein pouvoir pour les mesures d'exécution. En même temps qu'ils s'armaient, ils rompirent toute communication commerciale avec Berne. A cette nouvelle, à la vue d'une seule ville en lutte avec la puissance de l'Empereur romain et avec tous les grands des pays avoisinans, chacun fut rempli de la plus vive attente et d'une profonde sympathie.

La ville ne chercha point de protecteur; mais le peuple ne céda pas non plus à une ardeur aveugle; le conseil, assemblé sous Jean de Bubenberg le Vieux, décida, avec sa dignité ordinaire, « de satisfaire aux » demandes justes, et de repousser la force par la force. » On proposa aux seigneurs une entrevue; elle eut lieu à Berthoud. D'abord le comte Gérard ordonna la soumission à l'empereur Louis, et demanda trois cents marcs d'argent, à titre d'indemnité, pour les frais de

[29] *Füsslin*, (*Géogr.* t. I, p. 222), écrivain qu'on ne peut accuser de légèreté, l'appelle gouverneur impérial. La chose est rendue vraisemblable par la marche des événemens, et par le nombre de 300 casques, qu'il aurait difficilement réuni dans ses propres domaines.



diverses sommations inutiles. Le comte Eberhard de Kibourg, qui, pressé par la nécessité, avait en quelque sorte abandonné aux Bernois la suzeraineté de Thoune[30], demanda qu'on annullât cette affaire, et déclara que dorénavant il ne permettrait plus aux siens d'accepter le droit de bourgeoisie à Berne. Le comte Rodolphe de Nidau se plaignit de ce que l'admission à la bourgeoisie de Berne induisait les sujets à la désobéissance; que, par exemple, on avait reçu comme bourgeois trois habitans de sa ville de Cerlier. Pierre, comte de Gruyère, exigea que, puisque Rodolphe et Jean, deux frères, seigneurs de Weissenbourg, que sa maison avait souvent protégés à grands frais, étaient devenus bourgeois de Berne, on les obligeât de payer leur dette à la maison de Gruyère; il estima le capital et les intérêts à huit mille livres de monnaie bernoise. En qualité de combourgeois, les Fribourgeois soutinrent cette réclamation du comte. Eux-mêmes annoncèrent que l'Empereur leur accordait le rachat de l'hypothèque impériale de Laupen. On fit valoir beaucoup d'autres prétentions. La députation de Berne déclara : « Aussitôt que Louis de Bavière sera réconcilié avec » le Saint-Siége, les Bernois l'honoreront comme chef » de l'Empire; ils rendront le document concernant » Thoune, quand le comte aura payé ses dettes; avec » cet argent, ils satisferont à la réclamation du comte

[30] D'après la *convention*, faite en 1323, environ neuf semaines après l'événement raconté ci-dessus ch. I, n. 298, dans un temps où lui-même avait tout à craindre (ibid. n. 491), Thoune lui avait promis « de faire tous ses voyages, » (de prendre part à toutes ses campagnes), excepté contre Berne, de même aux Bernois, excepté contre lui. Ainsi dans tout le reste. Berne lui avait rendu Thoune, le bailliage extérieur de Grüssisberg, la moitié du Heimberg, la forêt de Rothenbach et Féderspiel. Cette convention était jurée de nouveau tous les dix ans. *Ch.* 1334.

» de Gruyère, quoiqu'il y eût beaucoup à dire sur » l'intérêt usuraire demandé aux seigneurs de Weis- » senbourg; comme ils ne reconnaissent pas Louis » pour leur seigneur, ils ne regardent pas comme obli- » gatoire son ordre de racheter Laupen; ils s'étonnent » qu'on leur reproche l'usage que, dès la fondation de » leur ville, les Empereurs et les rois avaient autorisé » publiquement, et que pratiquent les seigneurs eux- » mêmes, d'accorder à des hommes qui ne sont pas » serfs leurs droits de bourgeoisie, à titre de pro- » tection et non de révolte. Ils sacrifieront volontiers » tout à la paix, hormis la justice. » Ces paroles de- meurèrent sans effet; l'ennemi sut mettre le temps à profit. Ensuite les Bernois convoquèrent Fribourg pour une diète à Blamatt. Ils comptaient sur le souvenir de leur fondateur commun, et sur l'amitié qui les avait si long-temps fait vivre en paix et en union, et com- battre les uns pour les autres dans beaucoup de guer- res. Les députés bernois ne rapportèrent de cette en- trevue aucune espérance d'amitié ou de paix. Berne comprit alors qu'elle était abandonnée.

La nouvelle de cette entreprise de la noblesse par- vint à Lenzbourg (1339) aux oreilles du jeune Frédé- ric, fils d'Otton, duc d'Autriche, qui, encore très- jeune, et confié aux soins de Nicolas d'Egensbourg, curé à Bade, homme pénétrant et de mœurs pures[31], donnait à tout le peuple, par son application, sa pru- dence et ses manières affables[32], l'espérance d'un bon

[31] Il avait été notaire du duc Otton et curé en Styrie; « vir moralis et perspicax. » *Ann. Leob.* 1337 et 1339.

[32] « Gars subtil, ce néantmoins grave pou à pou. » *Chronique de Königsfelden.* » Industrius. « *Chron. Neob.* » Gratus et placabilis omnibus et provide se gerebat. » *Ann. Leob.*

prince. Alors le comte Henri de Fürstenberg fut sommé de marcher avec cent casques, et les baillis de l'Argovie reçurent l'ordre de faire prendre les armes au peuple. Aussitôt le comte Rodolphe de Nidau considéra le brigandage contre le commerce et les marchés de blé de Berne comme un droit de la guerre; en même temps il envoya vers tous ses compagnons d'armes, en Alsace et dans la Souabe[33]. La nouvelle en fut apportée dans les Alpes savoyardes, et par-dessus le Jura dans la Haute-Bourgogne; car la république de Berne, ses valeureux chevaliers, ses victoires, le bonheur de son peuple ainsi que la noblesse, le courage et l'expérience de ses ennemis, étaient célèbres dans toutes les contrées voisines des Alpes et du Jura. Sept cents seigneurs à heaumes couronnés, douze cents chevaliers en armure complète[34], près de trois mille cavaliers et plus de quinze mille[35] fantassins se réunirent pour combattre Berne. Chaque jour le peuple de la campagne apportait à la ville des nouvelles de leur marche, de leurs menaçantes paroles et de leurs forces; toute la Bourgogne était agitée; les amis des Bernois s'abandonnaient aux appréhensions[36], la foule des nobles aux railleries amères de l'arrogance.

[33] D'après un manuscrit de la bibliothèque de Berne, que Sinner croit être de la même époque; voy. son *Catal. MSCtor.* t. II, p. 96—105. Voy. aussi *Leob.*

[34] « Galeati. » *Chron. de B.* Rien ne peint mieux les armures de cette époque que l'expression du msc. n. 33 : « ferreis muris armati. »

[35] 30,000 Selon *Schodeler*, qui aimait les grands nombres; 24,000 selon la *Chron. de Berno;* 16,000 selon le *msc.* n. 33, et en outre 1000 chevaux; 15,000 fantassins et 3000 chevaux, selon *Tschudi*, qui suit ordinairement le système opposé à celui de Schodeler.

[36] « Cives licet de montium clausuris confiderent, tamen occi-

Mais lorsque le chevalier Antoine de Blankenbourg, bailli de Laupen, demanda un prompt renfort, et que Jean de Bubenberg convoqua le conseil et tous les bourgeois notables, le sénat réfléchit combien il importait de ne montrer de la crainte ni à l'ennemi ni au peuple. L'avoyer de Bubenberg se leva, et, portant la main vers le ciel, jura par Dieu et par les Saints « de » sacrifier ses biens et sa vie pour la défense de la ville » de Laupen. » Les membres du conseil et tous les bourgeois notables firent le même serment. Puis ils résolurent « que le père qui aurait deux fils en enver» rait un à Laupen; que, dans une famille dont le père » serait mort, s'il y avait deux frères, l'un d'eux mar» cherait aussi. » Six cents hommes, bientôt équipés, s'avancèrent sous le commandement supérieur de l'ancien avoyer Jean de Bubenberg le jeune; le banneret, Rodolphe de Muhleren, portait la bannière; avec eux étaient Pierre de Kratingen et Jean Neukom, conseillers de guerre, et Burkhard de Bennwyl, avoué de Rigisberg[37], architecte de la ville de Berne. Ils joignirent,

sorum amicos (après le combat) non modice metuébant. » *Ann. Leob.* On voit par la journée de Berthoud que ceci était vrai des temps antérieurs déjà.

[37] *L'acte de vente de cette avouerie,* que Nicolas d'Esche lui cède, n'est que de 1340. On a, concernant les droits qui y étaient attachés, 1° *Charte de Rodolphe de Rümlingen,* 1318, qui en qualité d'avoué s'engage à ne point exiger de service militaire des gens de l'avouerie; 2° *Sentence de Philippe de Kien,* de Berthold de Rümlingen et d'Ulr. de Giesenstein, 1330, statuant combien Esche peut exiger; 3° *Enquête sur les droits,* 1343. Ces droits comprennent la justice criminelle, les amendes, le droit d'auberge, les voitures, les ordonnances relatives au berger, à la garde des limites, à l'ammann et à l'huissier, les voyages, les redevances sur les vivres, la chasse, le pacage, la vacance des biens, le relief et d'autres moins importans. Les avoués sont : 1° Rümlingen; 2° d'Ulm, de Fribourg, 1326; 3° Esche, 1330; 4° Bennwyl, 1340; 5° Krauchthal, 1354; 6° Erlach, 1436.

dans Laupen, Antoine de Blankenbourg, résolus, selon leur devoir, à défendre la place jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Il s'agissait, non-seulement de sauver Laupen, mais encore de soutenir le courage du peuple.

Sur ces entrefaites commencèrent les hostilités, d'abord de la part du comte Gérard; les Bernois ne recoururent pas à de nouvelles négociations. Ils se mirent en marche la veille de la Pentecôte[38], et envoyèrent des troupes devant Arberg. Un peuple, aussi bien qu'un homme, quand il a pris son parti de braver un péril extrême, ne connaît plus la crainte; l'âme pleine de courageuses pensées ne voit que la victoire ou une mort glorieuse[39]. A la nouvelle que l'ennemi rassemblait précipitamment toutes ses forces pour marcher sur Laupen, les troupes abandonnèrent Arberg pour remonter en hâte vers Berne.

Les conseillers et les bourgeois délibérèrent sur les moyens de débloquer Laupen; les ennemis de toutes les contrées arrivaient journellement devant cette ville; chaque troupe, commandée par son comte ou son baron, était accueillie avec des cris de joie; les seigneurs s'exerçaient à des jeux chevaleresques. Lorsque les comtes de Valangin, d'Arberg, de Neuchâtel, de Nidau et de Gruyère; Montenach, avec cent casques; Fürstenberg, avec l'élite de l'Argovie, Jean Senn de Münsingen, évêque de Bâle[40], Jean de Rossillon, évêque de Lausan-

[38] *Tschachtlan.* Ce fut le 16 mai.

[39] « Deliberata morte ferocior. » *Horat.*

[40] D'autres nomment l'évêque de Genève Pierre de Faucigny; je suis préférablement la *Chron. de Berno,* vu les circonstances personnelles de Pierre. Jean Senn, autrefois allié des Bernois, pouvait avoir rompu avec eux, pendant les querelles qu'il eut avec Bienne en 1338. Cette circonstance explique aussi pourquoi, malgré le traité d'alliance renouvelé avec Bienne, en 1336, pour dix ans, il n'existe aucune vestige de secours envoyé à Berne par cette ville.

ne, Philippe de Gaston, évêque de Sion, et beaucoup d'autres furent réunis, Jean de Savoie, fils unique de Louis II, baron de Vaud, député par son père pour tenter une médiation, se rendit, avec cent casques, dans le camp, et de là à Berne. Cet essai bienveillant fut inutile; mais les seigneurs n'épargnèrent aucun moyen pour l'engager « à défendre ses amis de ce bras qui combattit en Flandre, pour le roi de France, avec une suite bien moins nombreuse, et dans les guerres lombardes, avec tant de bonheur [41]. » Ils retinrent son cheval par la bride. A cette heure fatale, le seigneur de Savoie oublia les ordres de son vieux père et resta dans le camp. La noblesse se retrancha derrière ses chariots.

A Berne, lorsque pour le grand jour qui devait décider de la liberté et du bonheur de l'avenir entier, le sort de la république dut être remis entre les mains d'un chef d'armée, on fut embarrassé pour ce choix. Bien des hommes savaient faire la petite guerre; mais pour une guerre en grand, nul ne se sentait assez habile. A moins d'appliquer les grands principes, tout dépend du hasard ou du nombre; dans une armée bien ordonnée, quarante mille hommes sont égaux à un seul, dont l'âme unique anime tous ces corps. L'embarras des conseillers et des bourgeois de Berne est plus honorable qu'une victoire. Chez les peuples ignorans dans l'art militaire, chaque officier acquiert sans peine de la considération par son habileté dans les pratiques journalières et les exercices ordinaires, ou même à la faveur de son titre ou du nombre d'années inutilement passées à la guerre [42], puis il tranche sur tout avec

[41] 1336; avec un seul chevalier et douze cavaliers. *Guichenon, Sav.* dans sa vie. « C'était un homme fort audacieux; » *Etterlin.*

[42] « Un mulet qui aurait fait dix campagnes sous le prince Eugène n'en

suffisance, parce qu'un tel fat ignore que parmi tous les grands hommes il n'en est guère d'aussi important et d'aussi rare qu'un bon général[43].

A l'heure où l'avoyer de Bubenberg et son sénat d'héroïques chevaliers, à la tête d'un vaillant peuple qu'ils avaient mené tant de fois à la victoire, se trouvaient dans cette incertitude sur le choix d'un général pour la journée la plus décisive, on vit entrer à cheval dans la ville Rodolphe châtelain d'Erlach[44], chevalier et fils aîné[45] d'Ulrich, châtelain d'Erlach, sous le commandement duquel beaucoup de gens se souvenaient d'avoir, dans leur jeunesse, quarante et un ans auparavant, remporté près du Donnerbühel, une grande victoire sur les seigneurs réunis.

Le seigneur d'Erlach était issu de la noblesse qui fonda la ville de Berne et la gouverna dès l'origine. Il avait l'âge[46] où la force corporelle est dans sa plé-

serait pas meilleur tacticien, et il faut avouer que, sur l'article de cette paresseuse stupidité, beaucoup de vieux officiers ne valent pas mieux que ce mulet. » *Frédéric II* au général Fouquet, 23 décembre 1758.

43 Avec les meilleures organisations militaires de notre siècle, c.-à-d. de tous les siècles, trois ou quatre généraux dans de très-grandes armées se sont illustrés par l'observation des grands principes; ces principes sont d'une telle simplicité, que ceux qui les connaissent le moins, croient les appliquer avec le plus de sagacité. Ceux-là s'en éloignent le plus, qui tourmentent le peuple avec des minuties dispendieuses et pénibles, qu'ils recommandent comme des secrets de la science militaire.

44 C'est le nom (« de Erliaco ») qu'il porte dans la *lettre d'Anne de Kien* pour sept « scoposas » à Worb, 1309.

45 On voit par le *partage de* 1316, qu'il avait deux frères, Burkhard et Cuno. Cuno était chevalier de l'ordre Teutonique; *Charte de la réception du* commandeur provincial Berthold de Buchegk, 1315; on lui promit de lui obtenir un bénéfice par l'intermédiaire de leur cousin Hartmann, de la maison de Nidau, prieur à Soleure. Werner était patron de l'église de Grosshöchstetten, fondation alors déjà ancienne des seigneurs d'Erlach.

46 Il était certainement majeur lorsqu'on rédigea, en 1309, la *lettre*

nitude, et l'esprit dans sa parfaite maturité. Il aimait l'économie rurale, et possédait, en différens endroits, beaucoup de terres qu'il avait héritées de son père [47] ou achetées de l'avoyer de Bubenberg [48] et du comte Pierre d'Arberg [49]. Il était en même temps vassal de Nidau, curateur des jeunes comtes et bourgeois de Berne. Pour cette raison, afin de suivre son penchant sans trahir son seigneur, il représenta au comte que la guerre avec Berne lui ferait un tort difficile à réparer. Le comte lui permit de combattre avec ses concitoyens; trouvant indifférent, comme il disait lui-même, « de » perdre un homme sur deux cents casques et cent » quarante chevaliers dévoués à son service. » Aussi Erlach prit congé du comte en ces mots : « Vous dites » que je suis un homme, seigneur comte; eh bien, je » me montrerai homme. »

Aussitôt que la présence d'Erlach eut réveillé dans tous les esprits le souvenir de la victoire du Donner-

(n. 44) *d'Anne* sa sœur, épouse de Philippe de Kien, qui devint ensuite avoyer. On a de lui une *charte de* 1326, à l'occasion de l'entrée de sa fille Mechtilde au couvent de Fraubrunnen. En 1339, il pouvait avoir 54 ans, il y avait 24 ans qu'il était chevalier.

[47] D'après la *ch.* n. 45, on donne à son frère Burkhard des biens à Jægistorf et à Münchringen. Cuno (*ch. de réception* 1315) donna des biens à l'ordre Teutonique; j'ignore si c'est le même que le Cuno qui vendit, en 1354, au couvent de Gottstatt, le fief qu'il possédait à Neuchâtel. A juger par la part des cadets, quelle ne devait pas être celle de l'aîné ! Son père, déjà sans doute, était seigneur de Reichenbach. Rodolphe conserva des fiefs à Lauterbrunnen, Wengi et Unterséen, jusqu'en 1318, époque où il y renonça par une *charte en faveur de l'abbaye d'Interlachen.* Ci-dessous, nous trouverons d'autres traces des biens qu'il possédait dans les montagnes. La *ch. de* 1318, qui vient d'être mentionnée, l'appelle avoué (« advocatus ») de Cerlier (*Erlach*).

[48] *Acte d'achat des marais* entre Reichenbach et Niederlindenach, 1339, environ quatre semaines après la victoire de Laupen.

[49] *Acte d'achat de la métairie de Horden*, avec les serfs, etc. 1336.

bühel, le commandement lui fut décerné d'un commun accord, et l'avoyer de Bubenberg lui remit la bannière de la ville. Mais lui se leva et parla de la manière suivante aux bourgeois rassemblés : « J'ai fait six campagnes où toujours la plus grande armée a été battue » par un nombre plus faible : le bon ordre est le sûr » moyen de vaincre. De même que la multitude est impuissante contre une habile disposition, ainsi sans ordre la valeur ne sert à rien. Vous, artisans, qui souvent » n'aimez pas à obéir[50], vous êtes des hommes libres; » vous demeurerez libres si vous savez obéir, quand et » à qui vous le devez. Je ne crains pas l'ennemi ; je » soutiendrai le combat avec Dieu et avec vous ; nous » combattrons comme au temps de mon père. Mais je » ne veux pas être votre général sans un pouvoir absolu. » A ces mots la commune des bourgeois de Berne agit à l'égal des vieux Romains ; chacun leva la main et jura par Dieu et par les Saints d'obéir en toutes choses et sans contradiction au chevalier d'Erlach, même au prix de sa vie.

A Laupen, Bubenberg et Blankenbourg tenaient bon, inébranlables, quoique vigoureusement pressés ; ils repoussèrent bien des assauts ; en vain ils furent sommés de se rendre, en vain les murailles furent ébranlées par des béliers et des buffles[51], minées par des travailleurs, que protégeaient des chats et des catapultes[52], et continuellement assaillies par d'énormes pierres.

[50] Les artisans de Berne, ainsi que ceux de Zurich en 1336, de Mulhouse en 1347, et de beaucoup d'autres villes, s'arrogèrent le droit de se juger eux-mêmes, sinon leurs concitoyens.

[51] Les béliers des anciens.

[52] Les glossaires n'expliquent pas suffisamment les termes techniques originaux.

Cette place est située près d'une colline au pied de laquelle la Sense entre dans la Sarine; d'autres collines la dépassent; les hauteurs et la plaine étaient couvertes de broussailles et de bois; la vieille forêt de Berne s'étendait jusque là. Comme la ville était entièrement bloquée, un retard dans le secours pouvait épuiser les vivres. Tandis que Berne s'armait avec diligence, que des juridictions de la campagne se rassemblaient les bourgeois externes, que le peuple du Sibenthal inférieur et de toutes les contrées de la Marche de Weissenau [53] s'avançait sous Jean de Weissenbourg, que le bailli Cuno de Rinkenberg et les habitans du Hasli venaient des vallées supérieures, le baron Jean de Krambourg[54], ancien avoyer [55], passa en hâte le Brünig pour se rendre dans les Waldstetten.

L'alliance entre les Waldstetten et Berne était expirée. Quand il vint en Unterwalden, les deux landammanns assemblèrent aussitôt le peuple; il exposa « que la liberté de leurs alliés d'autrefois, des bour» geois de Berne, leurs amis, dépendait d'une jour» née, dans laquelle tous les citoyens de la république » devraient livrer une bataille décisive aux forces bien » supérieures de leurs ennemis. » Ils répondirent à son exposé : « Cher sire de Krambourg, la véritable amitié » paraît dans le péril; allez à Berne, dites à vos con» citoyens que le peuple des Waldstetten leur fera voir » comment il pense. » Les messagers traversèrent à la hâte le lac des Waldstetten; à la hâte Jean d'Atting-

[53] Nom de la contrée antérieure dans l'*Ordonnance des campagnes de* 1347.

[54] Son frère Henri est mentionné dans une *charte du couvent* de Frienisberg, 1332.

[55] Il était avoyer en 1328. *Ch.*

hausen convoqua la commune d'Uri, et Weidmann[56] les hommes de Schwyz; Tell[57] était encore parmi les habitans d'Uri, et l'ancien landammann Werner Stauffacher, très-avancé en âge[58], parmi ceux de Schwyz. Ainsi les Waldstetten armèrent neuf cents guerriers bien dispos, passèrent le Brünig, descendirent les vallées et parurent à Mouri, non loin de Berne; ils traversèrent la ville et campèrent devant la porte d'en haut.

Cependant Erlach assembla le conseil de guerre, et y appela leurs capitaines. Lorsqu'on délibéra sur le moment où l'armée devait marcher et sur la manière de livrer la bataille, ceux des Waldstetten dirent : « Vite » et jusqu'à la dernière goutte de sang. » De tous les alliés de la ville de Berne, les Soleurois seuls gardèrent leur ancienne fidélité; quoique menacés par l'armée autrichienne, ils envoyèrent quatre-vingts hommes à cheval et bien armés. Le vingtième jour du mois de juin, les Waldstetten étaient campés devant Berne. Le curé Diebold Baselwind[59] harangua le peuple : « L'en- » nemi est fier de son nombre, dit-il, mais Dieu punit » la morgue et bénit le courage : saint Vincent et saint

[56] Le *traité entre Interlachen et Unterwalden*, 1340, prouve qu'il était landammann.

[57] Il vécut jusqu'à l'inondation de 1354.

[58] *Tschudi*, 1341. Son père ayant été landammann 82 ans auparavant, ce n'est pas une conjecture bien hasardée que de le supposer lui-même avancé en âge.

[59] Une *ch.* de l'*avoyer et conseil de Sulz*, 1310, font connaître sa famille; elle nomme trois fils de Henri Baselwind, probablement son père, Henni, Heinz (Henri) et Inbelunge. On dit qu'il prêcha continuellement contre l'Empereur excommunié. Du reste le prêtre D. Baselwind est encore mentionné, en 1339, dans le traité de l'ordre Teutonique et des seigneurs de Grasbourg. En 1364, il était mort. *Ch. de Günther, curé de Strasbourg.*

» Urs[60] ont gagné le ciel[61] pour avoir sacrifié leur vie » à une bonne cause ; dans un combat juste, tel que le » combat pour la patrie, la victoire est à vous ; bour-» geois, en mourant pour la patrie on monte au ciel[62], » et celui qui ne meurt pas, Dieu le conserve pour la » liberté et la gloire. » Les hommes et les femmes célébrèrent jour et nuit le service divin avec des vœux, des aumônes et de solennelles processions. Le repos fut court ; à l'heure de minuit le général donna le signal du départ[63].

Au clair de la lune, neuf cents hommes des Waldstetten[64], trois cents du Hasli, trois cents du Sibenthal, quatre mille bourgeois intérieurs et extérieurs de Berne, sous la bannière de la cavalerie, quatre-vingts casques de Soleure[65], se mirent en marche ; en tête, le prêtre Baselwind, portant le corps du Seigneur *. Du

[60] Patrons de Berne et de Soleure.

[61] Hac arte Pollux, hac vagus Hercules
Enisus, arces attigit igneas. *Horat.*

[62] Qui meurt de cette mort obtient pour récompense
Un trône dans le ciel.

[63] Le lundi avant la fête des 10,000 chevaliers. *Etterlin.*

[64] C'est pour cela que la *Chronique de Neuchâtel* nomme cette bataille « prælium contra Sweinczenses. »

[65] D'après le manuscrit peut-être fautif de *Tschachtlan,* que j'ai eu à ma disposition, il n'y en avait que 18. D'après la *Chron. de Berno,* l'armée se composait d'à peine 6000 hommes ; et pourtant elle n'en compte que 1200 des Waldstetten, du Simmenthal et du Hasli. *Tschudi* ne porte non plus l'armée qu'à 6000 hommes. = C'est par inadvertance que Muller cite *Tschachtlan,* dont la chronique commence à l'an 1422 ; il a voulu parler de *Justinger ;* sa chronique, maintenant imprimée, porte en effet le nombre de 18, pag. 111.

* Voici les paroles du chroniqueur *Justinger :* « Celui-là (le curé) porta le véritable champion, le Dieu éternel et miséricordieux, notre bien-aimé Seigneur Jésus-Christ, afin de le prier et d'implorer sa grâce. » Le même narrateur ajoute une circonstance omise par Muller, c'est que

haut des murs, leurs femmes et leurs enfans les suivirent des yeux jusqu'à ce que la contrée boisée et inégale couvrit l'armée; l'avoyer de Bubenberg et quelques vieux sénateurs, inquiets et attentifs à chaque signal des vedettes[66], à chaque message de l'armée, étaient assemblés au conseil, afin de veiller à la sûreté de la ville, à tout événement. Les femmes et les enfans, attendant le soir, demeurèrent agenouillés tout le jour devant les autels des églises, et dans les chapelles des grandes familles.

Sous Erlach, l'armée traversa en bon ordre le pays bien exploré; à l'heure de midi, il se posta non loin de Laupen, mais de manière à n'être pas aperçu de cette ville, sur le Bromberg, d'où il dominait l'ennemi, et où un bois protégeait ses derrières. Comme, sous différens prétextes, beaucoup de chevaliers sortaient des rangs pour harceler l'ennemi, on échangea, ainsi que dans les anciennes guerres des héros grecs, des paroles pleines d'amertume, des railleries ou des défis. Jean de Makenberg, avoyer de Fribourg, soutenait que les Bernois avaient dans leurs rangs des femmes déguisées : « vous le saurez aujourd'hui, » s'écria Cuno de Rinkenberg. Un homme de Schwyz dit à haute voix : « Nous sommes prêts, avance qui voudra. » Le comte Rodolphe de Nidau, au contraire, dit aux barons et aux comtes impatiens : « Cet ennemi se trouvera tou- » jours. » En parlant au duc Albert d'Autriche, il avait comparé une armée de Bernois à une forêt d'épi-

tous ces braves étaient « marqués du signe de la sainte croix, d'une croix blanche dans un écu rouge » (p. 111.) Un autre chroniqueur, cité dans *Sol. Wochenbl*, 1826. S. 427, dit que les Bernois « Corpus Dominicum ea die, qua exituri erant, unanimes omnes receperunt. » C. M.

66 On s'attendait que les Autrichiens arriveraient par l'Argovie.

nes; « Pourtant le comte de Nidau ne craint aucun » ennemi, » dit le duc. Le comte jura : « Aujourd'hui, » Nidau, et plus jamais; je perdrai corps et biens, » mais je les vendrai cher [67]. » Le banneret Fülistorf, de Fribourg, les avertit de même; comme on lui reprochait sa peur : « Je soutiendrai, dit-il, la bannière de » ma ville jusqu'à ce que je tombe moi-même; vos » bravades ne vous donneront nulle joie. »

Comme Erlach avait beaucoup de troupes inexpérimentées, il ne voulut pas opposer des manœuvres compliquées à la tactique ennemie; cet art étourdit la milice; il essaya de tout son pouvoir d'enflammer les soldats, afin de multiplier infiniment ses forces et de déjouer les plans de l'ennemi par une courageuse attaque. Dans toutes les guerres où il commandait, il avait coutume de maintenir strictement la discipline, de marcher droit en avant, et de ne jamais tourner le dos à l'ennemi. Telle était sa manière; et elle convient au caractère suisse, à la nature du pays et à nos guerres [68].

C'est une partie importante et peut-être trop négligée de l'art de la guerre, de ne pas seulement appliquer, comme il arrive, le peu de principes généraux et invariables aux différentes armes de chaque siècle, mais de les convertir, comme les Romains savaient peut-être mieux le faire, en un système national d'après les

[67] Cette conversation eut lieu sans doute lorsque peu auparavant Albert vint à Königsfelden et « negotia terræ disputabat » avec Agnès. *Ann. Leob.* 1337.

[68] Ces principes et d'autres analogues étaient calculés pour l'ancienne Suisse; cependant l'expérience prouve qu'ils furent quelquefois observés dans des armées plus considérables et des guerres plus savantes; depuis un demi-siècle la guerre était devenue une combinaison trop machinale.



circonstances de chaque pays et de chaque peuple [69]. Par-là les rois et les magistrats des peuples qui ne sont ni prussiens, ni autrichiens, ni français, seraient conduits à ne pas emprisonner leurs troupes dans la forme de guerre ou tactique prussienne, autrichienne ou française, mais à leur donner celle qui leur est propre, la plus naturelle et par conséquent la seule véritable.

Dès qu'il fut près de l'ennemi, Erlach ordonna que, selon leur désir, ceux des Waldstetten, de l'Oberhasli, du Sibenthal et de Soleure arrêtassent la cavalerie qui pensait faire une charge ou tourner les Suisses, afin de tomber sur les flancs des Bernois ou de fondre sur leurs derrières, du haut de la colline. Il se plaça lui-même vis-à-vis de l'infanterie, dont les rangs serrés devaient arrêter les Bernois; pour ses desseins secrets il choisit l'élite des jeunes gens les plus ardens des abbayes des tanneurs et des bouchers [70]. Il les enflamma de la plus haute valeur en leur criant. « Où sont ces joyeux jouvenceaux qui, journellement à Berne, parés de fleurs et de panaches, sont les premiers à toutes les danses [71]? Aujourd'hui dépend de vous l'honneur de la ville. Ici la bannière, ici Erlach! » Alors ils s'écrièrent à haute voix : « Messire, nous nous tiendrons près de vous; » puis ils sortirent des rangs et entourèrent la bannière.

[69] C'est ce que le maréchal de Saxe, p. e. a fait, quoique brièvement, dans ses *Réflexions sur la manière de faire la guerre en Pologne.*

[70] Il est à peine nécessaire de dire aux étrangers, une fois pour toutes, que le plus petit nombre des membres des tribus qui tirent leur nom d'un métier, exercent effectivement ces métiers-là; l'auteur de cette histoire est de la tribu des tanneurs.

[71] D'après Rebmann : « Où sont les coureurs de rues, qui ne laissent dormir personne? »

Le signal donné, les frondeurs se précipitèrent les premiers sur l'ennemi; ils firent chacun trois jets, troublèrent ses rangs et se retirèrent. De lourds chariots de guerre [72] en fer roulèrent avec fracas dans les rangs rompus; des guerriers combattaient avec fureur du haut de ces chars qu'ils ne pouvaient faire reculer. Cependant ceux de l'arrière-garde [73], inaccoutumés aux manœuvres des frondeurs, prirent leur retraite pour une fuite et se sauvèrent dans la forêt; leur action remarquée jeta du trouble dans les esprits et fut rapportée au général : à cet instant Erlach cria aux troupes avec un visage calme et serein : « Amis, nous sommes vainqueurs, les lâches sont partis; » et sur-le-champ, tandis que les chariots de guerre continuaient d'agir, lui, la bannière de la ville de Berne dans ses mains, et accompagné de ces jeunes gens, le noyau de son armée, il pénétra, puissant, irrésistible, dans l'infanterie ennemie [74]. Là tomba l'avoyer de Makenberg; là,

[72] L'histoire militaire de ce pays ne fait aucune autre mention de semblables chariots : ils avaient été inventés dans les guerres de Frédéric I contre Milan, vers 1158. Les bourgeois se mirent en marche hardiment (« valde baldaciter ») avec cent chariots (« plaustralibus ») fabriqués par leur architecte Quintellino : « quasi ad modum securis facta erant in fronte; in gyro erant circumdata præcidentibus ferris, factis de falcibus predariis. In prima acie posuerunt plaustrella. » *Sire Raoul, De gestis Frederici,* dans *Murat. Scr.* VI, 1184. Ce qui prouve à quel point Bennwyl mérita sa renommée, c'est que, non-seulement il connut cette invention dont on a fait si rarement usage, mais qu'il sut encore en tirer le meilleur parti.

[73] 2000 hommes; ainsi au moins un tiers, formant toute l'arrière-garde, d'après un manuscrit où ce nombre, par plusieurs raisons, me paraît indiqué inexactement. *Fr. Louis Haller,* qui a entrepris d'éclaircir dans le *Musée suisse* ce manuscrit conformément aux principes de la science militaire, soupçonne aussi qu'il n'y en avait que 200.

[74] C'est là sans doute que trouvèrent la mort ceux des Bernois qui périrent. Nous connaissons entr'autres Jean Haller, le premier de cette

la bannière de la ville de Fribourg échappa de la main défaillante de Fülistorff, qui mourut d'une noble mort, au milieu de quatorze parens; beaucoup d'autres furent tués; Fribourg se distingua dans le combat [75]. La contrée ne permit pas à l'ennemi de déployer ses bataillons. Toutes les particularités de la position et de la manœuvre de ce mémorable fait d'armes sont inconnues, comme celles de la plupart des batailles qui ne furent pas décrites par les généraux, ou qui n'ont pas été racontées à l'historien [76]. Lorsqu'enfin toute résistance sembla inutile, soudain l'infanterie entière, celle de la Suisse romande en avant, s'enfuit en désordre [77] par les deux routes, au-dessous et au-dessus de Laupen, en jetant les armes. A l'heure des vêpres [78], ceux de Berne volèrent au secours des Suisses et des Soleurois engagés avec la cavalerie; elle commençait dans ce

famille qui ait vécu à Berne, où il était venu de Zurich, en 1331. Par ce sacrifice il commença la célébrité de ce nom qui n'a été surpassé par aucun autre nom suisse. *F. L. Haller.*

[75] *Vitoduranus* semble d'abord dire le contraire, savoir qu'ils furent les premiers à fuir; cela eut lieu parce qu'ils essuyèrent presque seuls le premier choc. On sait encore les noms des Fribourgeois qui périrent; ils réfutent suffisamment ce qu'on voudrait inférer du récit de Vitoduranus.

[76] C'est un malheur pour l'histoire militaire des temps modernes que les militaires de profession l'écrivent sèchement en tacticiens et les autres historiens ordinairement sans connaissance ni amour de la science militaire, et d'une manière confuse. De là vient que les guerres des anciens, décrites selon les règles de la tactique et avec des considérations morales, nous intéressent beaucoup plus que les batailles modernes, sur lesquelles les historiens savent, mais dédaignent, bien des anecdotes qui, dans la narration pittoresque de Plutarque, eussent immortalisé des guerriers.

[77] Le désordre se mettait alors surtout dans les armées de la noblesse, parce que l'égalité des chefs rendait la subordination impossible.

[78] « Hora vesperarum prosperati sunt Bernenses. » *Chron. de B.* Cette expression pourrait aussi indiquer la fin de l'affaire.

moment à fuir. Elle avait voulu cerner les Suisses; selon leur habitude, ceux-ci étaient restés inséparables dans cette extrémité, jusqu'à ce que les frondeurs, blessant et étourdissant les chevaux, jetèrent la confusion parmi les ennemis : au premier rang était tombé le comte Rodolphe de Nidau, selon sa parole; non loin de lui on trouva le comte Gérard[79]; beaucoup regrettèrent Jean de Savoie; en vain son vieux père[80] espérait de voir ce fils unique revenir glorieusement comme auteur de la paix; il prépara un long veuvage[81] à sa femme Marguerite de Châlons; trois comtes de la maison de Gruyère restèrent sur le champ de bataille; onze autres comtes, parmi les morts. Comme d'ordinaire, le plus grand nombre des soldats[82] périt dans la fuite. Un baron de Blumenberg, apprenant quels hommes étaient tombés et en quel nombre, dit à son valet : » A Dieu ne plaise que Blumenberg vive après la mort » de ces preux! » il se lança bride abattue parmi ceux

[79] Père de Jean (*Ch.* de 1378, alors qu'il possédait Willisau et Valangin) de qui descend, du côté paternel, Claude qui reçut en 1523, à La-Sarra, l'investiture de Valangin, souche des comtes d'Arberg, qui florissent encore dans les Pay-Bas.

[80] Louis de Savoie continua encore la guerre après la mort de Jean, mais il fit en 1340 son testament (*Lünig, Cod. Ital.* t. III); d'après *Annal. Leob.* Jean, Nidau et Fürstenberg ne voulurent point survivre à leur gloire.

[81] Elle était fille de Jean de Châlons, comte d'Auxerre, et ne mourut qu'en 1378. *Guichen.* t. II.

[82] Faute de cavalerie, il était difficile de poursuivre les chevaliers. *Vitodur.* évalue probablement trop bas le nombre des morts, dont il ne compte que mille. Le mscr. de la n. 33 dit : « 1500, ut communiter dicebatur; » la *Chron. de B.* vraisemblablement d'un écrivain contemporain, « fere 4000. » *Tschudi* parle de 3100 hommes d'infanterie et 1500 de cavalerie; c'est sans doute uniquement de ces derniers qu'il s'agit dans le manuscrit qu'on vient de citer.

des Waldstetten et trouva la mort. Toute la plaine voisine d'Oberwyl et de Wyden [83] était jonchée d'armes, de chevaux et de cadavres; on y compta quatre-vingts heaumes couronnés, vingt-sept bannières des villes et des grands [84]. Pierre d'Arberg descendit le pays au galop, avec le gros des fuyards. Lorsqu'ils surent cette défection, les baillis d'Argovie [85] et le comte Eberhard, qui se rendaient à l'armée ennemie, retournèrent effrayés, les uns dans leurs terres, les autres à Fribourg pour renforcer la ville.

Quand, après la poursuite des ennemis, les troupes se furent réunies sur le champ de bataille, toute l'armée de la ville de Berne se mit à genoux pour remercier Dieu d'avoir béni l'habileté d'Erlach et leur courage, comme il aime à le faire. Erlach loua leur subordination : « Je n'oublierai jamais, dit-il, que je dois » cette victoire à la confiance de mes concitoyens et à » votre vaillance, braves, loyaux, chers amis et sou» tiens des Waldstetten et de Soleure; quand nos des» cendans ouïront l'histoire de cette bataille, ils esti» meront par-dessus tout, comme dans ce jour, cette » amitié mutuelle; dans leurs dangers et dans leurs » guerres, ils réfléchiront de quels aïeux ils sont les » enfans. » Pendant ce temps, d'autres pansaient les blessés; on donna des sauf-conduits à ceux qui désiraient emporter les corps des leurs dans les tombeaux de leurs familles; d'autres furent entassés dans de grandes fosses, à l'endroit où ils succombèrent. Lors-

83 « In campo juxta villas OW. et W. » *Chron de B.*

84 Le nombre des casques est tiré du mscr. n. 33.

85 « Advocati ducum Austriæ cum hominibus quos habuerunt in Argoja. » *Mscr.* n. 33.

que la garnison de Laupen vit arriver les bannières amies, beaucoup pleurèrent comme on pleure à la lecture ou au récit de grandes actions auxquelles on eût voulu concourir.

L'armée victorieuse passa cette nuit-là sur le champ de bataille, suivant la coutume. Le lendemain, chacun fut de bonne heure sur pied. En avant, marchait Diebold Baselwind; suivaient les bannières conquises, les armes et les cuirasses des grands qui périrent; sur toutes les figures brillait la victoire remportée par la vertu qui dépend de l'homme sur la puissance que donne la fortune. Au milieu de ces pensées, ils entrèrent dans la ville de Berne. Erlach, après avoir renouvelé la gloire de son père en sauvant la république, déposa le suprême pouvoir. Les Bernois et les Suisses des Waldstetten se prêtèrent un serment de confédération [86]. Les premiers donnèrent aux seconds sept cent cin-

[86] Ils portent le titre de confédérés dans les chartes des deux notes suivantes. Jusqu'à présent on n'a pas trouvé l'acte d'alliance. Il est assez vraisemblable que dès-lors et jusqu'à ce jour l'alliance entre les Waldstetten et Berne ne souffrit plus d'interruption. De là vient peut-être qu'en 1476 les Waldstetten ne se crurent obligés qu'à la défense des villes de Berne et de Laupen. *Schilling.* h. a. Si en 1352 Berne porta les armes contre Zurich, cela eut lieu faute d'un traité particulier. Celui de 1339 ne contenait sans doute aucune réserve en faveur des futurs confédérés des Suisses. = D'après *Sol. Wochenbl.* 1826, S. 379, l'alliance confédérale des Waldstetten aurait été formée antérieurement à l'an 1339, vu qu'on lit dans la charte de la note 88 : « A tous ceux qui les présentes verront ou entendront, nous déclarons, nous les habitans d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden, qui avons été devant Laupen *avec nos Confédérés de Berne*, que les susdits bourgeois de Berne ont estimé tout le dommage que nous avons éprouvé en chevaux, en casques et en autres objets, et nous ont alloué une indemnisation, etc. » Mais rien n'empêche que les Suisses ne donnent ce titre aux Bernois, ensuite du serment prêté sur le champ de bataille de Laupen. C. M.

quante livres[87], et leur remboursèrent leurs frais et dommages en cuirasses et en chevaux[88]; ils avaient volé au secours de Berne sans s'inquiéter de leurs troupeaux et sans stipuler de solde[89]. Enfin il fut décrété à Berne de célébrer chaque année ce jour par une procession dans laquelle on porterait les drapeaux, la croix et les saintes images, et de distribuer des aumônes aux pauvres, afin que, suivant la sage coutume des anciens, le souvenir rafraîchi d'Erlach et des héros de cette guerre ravivât l'amour de la patrie, et enflammât les âmes d'une vertueuse émulation.

La première expédition, après la bataille de Laupen, fut dirigée contre Jordan de Burgistein[90], dont le château était situé au milieu des collines de l'Uechtland; trompé par une fausse nouvelle, il avait célébré la défaite des Bernois; ceux-ci le tuèrent et rasèrent son château[91]. Les amis des barons qui avaient péri cherchèrent à réduire Berne par la famine ou à l'épuiser par des incursions. Les Bernois, divisés en troupes peu considérables, faisaient sans fin la petite guerre pour repousser les attaques et pour se venger. Du travail naît la conscience de sa force, la plus grande jouissance

[87] *Quittance des habitans d'Uri*, lundi avant Noël, 1339. = Cette quittance qu'on trouve dans le même recueil, p. 387, ne mentionne que 250 livres promises à ceux d'Uri devant la ville de Laupen. Muller conclut de là que ceux d'Unterwalden et de Schwyz reçurent la même somme; cela paraît probable, mais n'est prouvé par aucun document. C. M.

[88] *Quittance donnée à ce sujet aux Bernois* par les habitans d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden. Stanz, 3 août 1339.

[89] On voit par n. 87 que l'argent ne leur fut promis et alloué que devant Laupen.

[90] Son frère Conrad et sa sœur Adélaïde, épouse de Rodolphe de Hallwyl, sont mentionnés dans la *Ch. de Königsfelden au sujet de Rittersuyl*, 1329.

[91] Wyssli de Berne tua messire Jordan. *Rebmann*.

de l'homme. La jeunesse bernoise apprit si bien à aimer la guerre (1340), que la paix durant le long carême lui fut insupportable; elle l'appelait « ses couches. » L'avoyer Jean de Bubenberg s'étant mis en marche pour s'emparer de Hutwyl, qui appartenait aux comtes de Kibourg, les cavaliers brûlèrent d'une telle ardeur que, lorsque l'avant-garde composée de fantassins volontaires arriva, la petite ville était déjà prise. Après cela, ils se rendirent chaque semaine à Spiez, forteresse dans le site le plus ravissant, au bord du lac de Thoune, que l'avoyer de Bubenberg avait récemment acquise de la maison de Strættlingen [92], et mise à la disposition de la ville, au moyen d'une convention [93]. Comme les seigneurs des contrées environnantes ne permettaient pas de rien amener à Spiez, les habitans de l'Oberhasli et d'Unterwalden y conduisaient du blé des marchés de Lucerne et de l'autre côté du Grimsel et du Susten [94]. Pour la sûreté de ces transports, les

[92] 1338. De Jean de Strættlingen, qui avait hypothéqué ce château depuis deux ans à Werner Münzer, son gendre, à Laurent Münzer, frère de celui-ci, et à Burkhard de Bennwyl, leur beau-frère. Après la mort de son fils, il le vendit.

[93] *Convention du Conseil, et des Deux Cents ainsi que de tous les bourgeois de la ville de Berne* avec Jean de Bubenberg, chevalier, leur avoyer; signée aussi et scellée par le respectable frère Diebold, curé, le lendemain de la St.-Michel, 1339, *Musée Suisse.* Il s'engagea à les aider durant cette guerre et à mettre à leur disposition sa forteresse de Spiez ainsi que les gens et les biens qui en dépendaient. Il y eut neuf garans pour le dommage; de Krambourg, Münzer, Giesenstein, le greffier de la ville, Bertschi, l'Aubergiste, etc. = La convention citée ici par Muller et qui se trouve dans *Sol. Woch.* 1820, p. 382—384, ne présente point ces neuf hommes comme garans, mais comme des arbitres, chargés de décider de quelle manière les Bernois devront indemniser Jean de Bubenberg des pertes qu'il aura essuyées. C. M.

[94] On ne le sait pas exactement; le premier de ces passages conduit en Valais, le second à Uri.

Suisses négocièrent une convention entre les gens de l'abbaye d'Interlachen et les Unterwaldiens [95].

Sur ces entrefaites, quarante habitans de Laupen entreprirent une expédition contre les Fribourgeois, qui en tuèrent vingt-deux. A cette nouvelle, Erlach résolut de venger ces braves, de peur que le courage de l'ennemi ne s'enflât. Il subjuguait toutes les âmes par l'énergie de la sienne; la fortune lui était fidèle; tous les bourgeois le suivaient : le cœur du peuple est dans la main des grands hommes. La jeunesse s'arma joyeusement; personne ne connaissait le motif ni le théâtre de l'expédition. Au jour fixé, il fit fermer les portes de la ville; il se mit en marche de nuit, passa la Sense avec une bannière de cavalerie et deux bannières d'infanterie. Il posta dans le bois du Schönenberg, non loin de Fribourg, un escadron de cavalerie auquel il ordonna de rester à cette place, jusqu'à ce qu'il brandît son épée. Ensuite, il descendit du côté de la ville. Devant le bois, sur la montagne, était un pâturage; huit hommes de l'embuscade y menèrent leurs chevaux; aussitôt ils furent entourés par des ennemis plus nombreux, les autres se tinrent coi. Erlach, à la nouvelle de cet incident, s'écria : « Ils ont attaché plus de » prix à quelques chevaux qu'au salut de notre troupe; » que l'ennemi les en récompense! » Lui-même, attaqué par ceux de la ville, se retira; ils le poursuivirent jusqu'au-delà du bois; soudain, il brandit son épée. Tandis que la troupe placée en embuscade tombait sur les derrières de l'ennemi, Erlach fit volte-face, battit et terrifia l'ennemi de telle sorte, que non-seu-

[95] *Acommodement*, 1340. Il s'agit d'Unterwalden-le-Haut. Jean d'Attinghausen, baron, landammann d'Uri, figure comme premier témoin.

lement il lui tua plus de quatre cents hommes [96], mais qu'un grand nombre se précipitèrent dans les flots de la Sarine. Peu de jours après cette revanche, les troupes de Berne s'avancèrent jusque sous les murs de Fribourg, et brûlèrent le faubourg de Galtern [97], en deçà de la Sarine. L'incendie du pont ayant mis la ville, alors tout entière bâtie en bois, dans un péril si imminent, que beaucoup de nobles s'enfuirent par les portes d'en haut, Fribourg fut sauvé par le zèle de deux bons citoyens qui coupèrent le pont. Tandis que Burkhard d'Ellerbach, bailli autrichien et habile guerrier, renforçait la garnison de la ville, depuis Arberg jusque dans l'Emmenthal [98] et depuis Strasberg jusqu'à Grossbourg, tout le peuple des campagnes ennemies sentit s'appesantir sur lui la main irrésistible de Berne. Le peuple dit alors : « Dieu est devenu bourgeois de Berne ; » les Bernois fondèrent une messe, « en souvenance de la grâce de Dieu. »

Pendant que les troupes de cette cité assiégeaient Thoune, le baron de Krambourg prévint les Bernois d'un projet hostile des Fribourgeois. Ellerbach, ayant appris le siége de Thoune, s'avança inaperçu jusqu'au Sulgenbach, ruisseau peu éloigné de Berne. Dans ce danger subit, les bourgeois âgés se conduisirent à l'égal des vieillards lacédémoniens dans l'année qui suivit la

[96] 500, *Chron. de B.*; 700, *Schodeler*; 400, *Tschudi*.

[97] « Munitio Friburgi, dicta Galterra. » *Chron. de B.*

[98] Une *charte* de 1334 mentionne « Otto *valle Mercurii*. » Je ne serais pas étonné qu'un notaire érudit eût ainsi nommé l'Emmenthal. N'ai-je pas entendu des gens qui faisaient dériver les noms de Hemméthal et d'Emmersberg près de Schaffhouse de Hermès ? Du reste, par une erreur de *Tschudi* ou d'un de ses copistes, un fragment de l'histoire de ces temps a été placé dans sa chronique sous l'année 1361, au lieu de 1341.

bataille de Leuctres : se rappelant leur jeunesse, ils armèrent leurs membres affaiblis, et repoussèrent l'ennemi loin de la ville, avant que les troupes pussent revenir de Thoune[99]. Peu après ce fait d'armes, les paroles triomphantes du bourreau empêchèrent les escadrons des chevaliers ennemis d'attaquer le bois d'Almendingen, qui couvrait quarante Bernois[100]. La fortune militaire des deux partis étant si diverse, les dépenses extraordinaires de la république furent supportées par des personnes exemptes de tout tribut[101]; tandis que l'ennemi éprouvait une telle pénurie d'argent, que les comtes de Gruyère dûrent vendre à leur population pastorale le péage du bétail, la pesée du beurre et du fromage[102], et d'autres droits seigneuriaux considérables[103].

99 Mscr. n. 33.

100 Nous avons fait observer dans une autre occasion que ce bourreau était peut-être un boucher, banneret des artisans de cette profession. Ne comptait-on pas anciennement parmi les dignités de la cour d'Angleterre celle du « Summus carnifex », « le grand Queux » ou intendant de la cuisine? *Hoveden*, 1040. Ce mot désignait fort souvent un boucher; voy. *du Cange*; *Notices sur le Brandebourg* dans *Pelloutier sur Boisgilas X* : *Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1753. L'office de bourreau ne déshonorait pas, puisque dans les tribunaux véhémiques tous les échevins libres consentaient à le remplir. *Münster*, *Cosmogr.* l. III.

101 *Revers de la ville contre Rigisberg*, dont le prieur lui permet pour cette fois d'imposer ses gens; 1338.

102 *Ch. de Pierre*, frère de Jean de Montsalvans, n. 28, à ceux de « Gissenay » (Gessenay, en vieux allemand « Giessinen » cascades) « et inter duos Flendrus» (ruisseaux) 1341. Le péage (« vendre, les vendes ») était d'un batz (trois sous de France) par pièce de bétail à cornes; il leur donna « dou peys, » c'est-à-dire la liberté de peser eux-mêmes, moyennant 300 livres lausannoises.

103 Le comte Pierre lui-même (n. 28) hypothèqua en 1341 pour dix ans aux habitans de Gruyère, outre les « vendes, » l'affouage, la garde du ban et les amendes pour les délits forestiers.

Malgré le bonheur constant de leurs armes, après la bataille décisive de Laupen, les Bernois ne songèrent pas même à soumettre un village; ils n'aspiraient qu'à former une communauté libre, défendue contre leurs voisins par la renommée de leur vaillance. La richesse territoriale est sujette aux hasards; l'intelligence et le courage nous appartiennent, et ne dépendent pas des caprices de la fortune[104]; qui les possède, est libre en tout temps, en tout lieu. Dès que la paix fut désirée par la reine Agnès, qui habitait Königsfelden, et par Fribourg même (1341), non-seulement la ville de Berne l'accorda dans la conférence d'Ueberstorf[105], mais, pour prévenir toute dissension nouvelle, on convint d'une procédure régulière[106].

Toutes les ordonnances de ce genre, simples ou compliquées, sont bonnes ou défectueuses, suivant que les partis veulent sincèrement ou feignent seulement de vouloir la justice et la concorde. L'expérience universelle prouve que lorsqu'un État n'a pas à cœur de vivre en paix, il est impossible de l'y obliger sans employer la force[107]; plus la marche de la procédure est

104 « Sperat infestis, metuit secundis. » *Horat.*

105 *Ch. d'alliance* à Ibrisdorf (le nom est écrit de ce cette manière) en 1341, Jaques Ritscho étant avoyer à Fribourg et J. de Bubenberg, à Berne. Il est statué là pour la première fois que « l'homme commun » (l'arbitre) doit être choisi dans le conseil de la ville qu'habite le demandeur.

106 La ville ne doit pas recevoir au nombre de ses bourgeois des serfs, des seigneurs et des gens appartenant à l'avouerie ou à un fief, et si un seigneur ou le magistrat qui le représente atteste par serment, devant l'avoyer et quatre témoins, la qualité de serf ou la dépendance d'un tel homme, celui-ci doit lui être abandonné. Extrait du *Suonbrief* 1340, dans *Rubin.*

107 A Dieu ne plaise que j'excuse les guerres civiles! Je ferai voir dès

savante, plus elle décèle une confédération malade, qui ne vit que de remèdes.

Rodolphe et Jacques, fils de Rodolphe, comte de Nidau, plus tard dignes héritiers de la bravoure paternelle[108], étaient encore mineurs; leurs parens de la maison de Neuchâtel, trop faibles pour défendre leur seigneurie, répugnaient avec raison à la confier à un prince étranger. Recourant à la médiation de l'évêque de Bâle, Jean Senn de Münsingen, ils engagèrent Rodolphe Erlach, célèbre par sa piété non moins que par sa vaillance chevaleresque, à se charger de l'administration de Nidau et de la tutelle de leurs jeunes cousins abandonnés[109]. La journée de Laupen est brillante. Mais, c'est ici un témoignage plus éclatant de sa vertu; le succès des armes appartient ordinairement au plus habile; une pareille confiance ne s'accorde jamais qu'au meilleur. Erlach partage avec des milliers l'honneur de ses victoires; mais, je ne sais si jamais on a remis à un autre guerrier, volontairement, sans défiance et sans repentir, les fils et les domaines du général ennemi tombé sous ses coups. Pierre d'Arberg et Louis de Neuchâtel[110] ont fait preuve d'une élévation de sentiment et d'un bonheur qui manquent au plus grand

le troisième livre, par quelles lois simples et convenables on aurait pu prévenir ces fléaux de la Confédération.

108 L'histoire de Rodolphe trouvera sa place; Jacques fut tué dans la bataille de Poitiers en 1356.

109 Ceci arriva trois semaines à peine après la victoire de Laupen, le 4 juillet 1339. Voy. l'*acte d'inféodation à l'évêché de Bâle*, pour des prés et des jardins en litige entre Bienne et Nidau, 16 mars 1344. Erlach y prend la qualité de « tuteur dudit mon gentilhomme de Nidau; » en latin : « Tutor et gubernator nobilium puerorum de N. » *Ch.* 1343.

110 Rodolphe, son père, mourut en 1342 dans la 58e année de son administration.

roi : ils ont cru à la vertu. On peut douter s'il fut plus honorable pour Berne, qu'on sût que le sénat n'exigerait d'Erlach rien de contraire à son devoir, ou pour Erlach, qu'on regardât sa parole comme sa loi suprême. Pendant sa tutelle, la guerre entre Berne et Nidau fut terminée à l'amiable; Rodolphe et Jacques jouirent sans trouble de l'héritage de leur père. Berne avait offert, avant la guerre, de ne pas accorder la bourgeoisie à leurs serfs [111]; elle ratifia cette offre après ses victoires [112].

Toutes les hostilités avaient cessé; seulement Berne renouvela trois fois ses guerres contre Gruyère. Après la mort du comte Pierre, l'administration de la seigneurie échut à ce comte Pierre de Gruyère [113], auquel le seigneur de Krambourg avait disputé la tour du Vanel; des relations diverses [114] lui donnaient une si grande puissance dans le Sibenthal, qu'il s'abandonna sans réserve à son ancienne haine contre le seigneur de

[111] Berne prit cet engagement envers les seigneurs qui pouvaient prouver qu'un individu était leur serf; elle n'exigeait de ces comtes, tout comme de l'Argovie habsbourgienne, que quatre témoins, au lieu de sept, qui était le nombre ordinaire.

[112] *Convention de* 1343, pour laquelle Erlach prit conseil de Pierre d'Arberg, de Jean de Frobourg, d'Eberhard de Kibourg, et qui devait être renouvelée annuellement. *Confirmation par Rodolphe,* lorsqu'il devint majeur, à Mönchenbuchsée, le lendemain du dimanche après Pâques 1345.

[113] Le comte Pierre, qui vivait à la fin du XIIIe siècle, laissa cet autre Pierre qui mourut en 1344 et Rodolphe, auquel il donna Montsalvans et le Vanel : celui-ci fut père de Pierre de Vanel et de Jean de Montsalvans. Pierre, mort en 1344, laissa François, Rodolphe et Jean, mineurs; le seigneur de Vanel fut leur tuteur.

[114] Sa sœur Mermette avait épousé le seigneur de Strættlingen, et lui-même, Catherine de Thurn. Catherine de Weissenbourg, veuve en 1344, était sa tante. Voyez les autres notes sur les droits féodaux.

Weissenbourg, bourgeois de Berne. La plus grande partie des terres du Sibenthal étaient sous la protection des comtes de Gruyère; mais les métairies et les châteaux appartenaient aux seigneurs de Bubenberg, de Strættlingen, de Tüdingen, de Weissenbourg, et d'autres dont les aïeux avaient établi les premières et bâti les seconds.

Le comte Pierre de Gruyère, accompagné du seigneur de Rarogne et de Pierre, seigneur de Thurn à Gestelen [115], marcha contre Weissenbourg; celui-ci fut défendu, de la part de Berne, par le banneret Pierre Wendschaz. Lorsqu'on remonte le Sibenthal, se présente tout-à-coup sur la droite la hauteur du Laubekstalden, qui rétrécit le passage escarpé. Les troupes s'étaient dispersées pour enlever des bestiaux; bientôt les armes ennemies les en punirent. Pierre Wendschaz, cerné et vaincu, oublia son propre péril, pour ne songer qu'à la bannière de sa ville, confiée à ses mains. Succombant après une résistance désespérée, il se releva par un dernier effort, et, rassemblant toutes ses forces, lança la bannière par-dessus l'ennemi. Il mourut consolé; les Bernois rapportèrent tristement la bannière dans la ville. Les habitans du Sibenthal, qui faisaient cause commune avec Weissenbourg, dans l'intérêt de leurs droits, rédigèrent [116], d'un

115 *Stettler*, 1345. Comme il était au nombre des ennemis de Berne, on négocia avec lui pour la paix. Il faut sans doute le distinguer de ce Pierre qui perdit en 1295 la bataille près de Louèche. Rarogne avait reçu de Gruyère l'investiture de Mannenberg.

116 C'est pour cela que Weissenbourg appose le sceau en leur nom. Le *droit de la vallée* (mars 1347) est sans doute un accommodement de l'affaire litigieuse qui n'avait pas pu être éclaircie l'année précédente. Thurn de Laubek n'est point nommé parmi ceux qui y prirent part; mais, en revanche, le comte, son suzerain.

accord unanime, des lois pour leur vallée, et défendirent qu'on n'en affaiblît l'autorité en reconnaissant des juridictions étrangères[117]. Ils statuèrent que celui qui frapperait un de ses compatriotes paierait une amende d'une livre; s'il l'injuriait, le quadruple; s'il le traitait de menteur devant le juge, le décuple[118]. Un homme se défend contre des voies de fait, mais par quel frein contenir la bouche de l'insensé? Le comte reçut et fêta ses compagnons d'armes victorieux; ils célébrèrent des jeux chevaleresques dans la verte plaine devant le château de Gruyère; jamais il n'avait récompensé plus généreusement[119] les libres saillies du grand Chalamala, son facétieux conseiller[120].

A la demande de leurs alliés de Fribourg, les Bernois marchèrent avec plaisir contre le sire de Grüningen[121], vassal de Gruyère, et ruinèrent son château, bien qu'il demandât la paix. Non loin de Gruyère, on voit un bois appelé la Sothau; les gens du comte étaient dispersés dans ce bois et dans les broussailles qui environnent la Tour-de-Trême, lorsque Berne et Fribourg, avec des forces supérieures, surprirent le comte dans le Pré-des-Chênes. Pierre se battit avec un héroïsme digne de son antique race, mais il fut vaincu. Claremboz et Ulrich, surnommé Bras-de-

117 Celui qui recourt à un tribunal ecclésiastique paie six livres d'amende.

118 Celui qui traite un autre de voleur, ou lui dit en présence du juge: « Tu mens. »

119 Une donation qu'il fit au curé de Gruyère prouve qu'il fut récompensé.

120 *Chronique de Gruyère.*

121 « Des Verdes, d'Esverdes. » Cette famille subsiste encore parmi les habitans du Gessenay.

Fer[122], deux de ses sujets, résolurent de sauver le comte, leur souverain. Ils le couvrirent de leurs corps et tinrent seuls tête à l'ennemi, dans un défilé, avec d'énormes épées, jusqu'à ce que le comte, qui était parvenu à réunir de nouveau des troupes, le prit en flanc et le força de se retirer après avoir perdu beaucoup de monde. Claremboz et Bras-de-Fer levèrent leurs vaillantes mains teintes du sang des ennemis; Pierre leur accorda des franchises pour toute leur famille. Leur souvenir vit encore dans le village de Villars-sous-Monts[123].

A l'époque où, après de formidables tremblemens de terre[124], toutes les nations de l'Europe et de l'Asie furent frappées de terreur par la peste inouie que Boccace a si admirablement décrite[125], à la suite de laquelle périrent, en peu de temps à Bâle, plus de douze mille personnes, et dans le pays entier, d'après l'estimation commune, le tiers ou le quart de la popula-

[122] Le nom de sa famille doit avoir été « de Berne. » Le nom d'Ulrich Claremboz se trouve déjà en 1200. *Ch.* ci-dessus, chap. XIII, n. 162; t. I, p. 337.

[123] *Protocole* de ce village, cité dans la *Chron. de Gruyère*. Il se pourrait qu'un passage de ce protocole fût une sorte de proverbe imité de *I Rois*, XXIII, 10.

[124] *Tschudi* mentionne à l'an 1346 un tremblement de terre qui fit tomber une partie des murs de la place de la cathédrale à Bâle. Villach dans la Carinthie, quarante châteaux-forts et villes de cette province, de la Carniole et de la Styrie s'écroulèrent pareillement. *Chron. Mellic.* 1349; *Zwetl.* 1348; *Ann. Leob.* 1347. St.-Marc de Venise fut fortement ébranlé. *Della Pugliola. Chron. de Bologne.*

[125] *Decamerone*, giorn. I. On ne peut comparer avec cette description que celle de Thucydide. On accusa les Génois d'avoir apporté cette peste du Levant en Italie dans des galères dont les équipages périrent presque totalement. *Jean Cornatani. Hist. Parm.* dans *Murat. Scr.* XII. « Le fléau fut encore plus terrible dans les pays païens. » *Königshoven.*

tion[126]; l'année de la migration des nombreuses confréries de ceux qui se flagellaient pour les péchés du monde[127], alors que le fanatisme des bourgeois exaltés fit mourir de la mort la plus cruelle, dans la plupart des villes et des châteaux voisins[128], une innombrable multitude de Juifs innocens[129]; cette même année

[126] *Wurstisen* dit qu'à Bâle, en 1349, depuis la porte d'Eschheim jusqu'à la porte du Rhin, il ne survécut pas trois couples conjugaux. *Hotting. H. E.* t. II, p. 167.

[127] Les flagellans. *Chron. Mellic; Etterlin* en porte le nombre à 42,000; *Hottinger*, l. c. L'Église n'ordonna point leurs pratiques religieuses; elles étaient, comme tant d'autres à la même époque, l'effet d'une subite effervescence de piété dont l'exemple entraînait une multitude d'âmes. Dans l'ardeur de leurs sentimens ils dédaignaient les formes. *Etterlin* rapporte qu'ils se donnaient les uns aux autres l'absolution. Voici ce que *Königshoven* raconte de leurs processions. On portait à leur tête un riche et magnifique baldaquin, avec des flambeaux, et au milieu des volées de toutes les cloches. Chaque troupe, ajoute *Etterlin*, marchait sous les ordres d'un père; au milieu des villes ils se mettaient à genoux, puis s'étendaient en croix, et se flagellaient les uns les autres jusqu'au sang. On les accuse de beaucoup de choses contraires « au bon ordre chrétien, » sans qu'il soit facile de dire si c'étaient des fautes contre les mœurs ou contre les formes de l'Église. Ils avaient, en effet, un « conseil secret; » ils lisaient une lettre venue du ciel et qui les invitait à faire pénitence. Interrogés par les prêtres qui l'avait scellée, ils répondirent : « Celui qui a scellé l'Évangile. » Le pape, l'Empereur et le clergé devinent attentifs. Le pape Clément VI les condamna sans aucun doute; mais ce qui leur fut plus nuisible encore, c'est qu'on était las du spectacle qu'ils donnaient.

[128] Le duc Albert fut obligé de livrer aux flammes, contre son gré, plus de trois cents Juifs de Kibourg. *Faber, H. Suev.*

[129] *Tschudi* (1349) juge ces faits avec une haute raison. Ils furent « calomniés. » *Königshoven.* A Bâle, au milieu d'un tumulte populaire, tous les Juifs furent brûlés vifs dans une maison de bois (*Alb. Argent.*); à Zofingue et à Berne, plusieurs autres eurent le même sort (*Königshoven*); on connaît le jour où les Zuricois brûlèrent ceux de leur ville (*Tschudi*). A Constance, un Juif converti de force se donna la mort ainsi qu'à toute sa maison, à l'exemple de Rhasi, *II Machab.* XIV, 41;

là[130], Berne ordonna, parmi les bourgeois de la ville et les externes, une levée de l'élite de la jeunesse. Lorsqu'en 1349 la mort étendait de plus en plus ses ravages, qu'insensiblement des villes entières se trouvèrent désertes[131], que beaucoup d'héritages demeurèrent sans héritiers[132], que les prêtres ne suffirent plus pour porter les saints Sacrements, ni les fossoyeurs pour rendre les derniers honneurs, ni les cimetières pour recevoir les morts[133], les hommes entrèrent dans des voies diverses. Les uns cherchèrent à fléchir la colère de Dieu et à sauver leur vie à force de pratiques pieuses et de macérations; d'autres vivaient comme si, dans l'incertitude de leur dernière heure, ils voulaient vider jusqu'au fond la coupe des plaisirs[134]; d'autres, encore

tous les Juifs d'Eslingen firent de même dans leur Synagogue. Voy. aussi *Ann. Leob.* Dans quelle histoire ne sont pas décrites ces scènes d'horreur !

[130] Et non en 1350; voy. *Chartul. eccl. S. Theoduli de Gruerio.*

[131] *Otton d'Arezzo,* « fonte memorabilium universi » cité ci-dessous, n. 134. *Bartolomeo della Pugliola* nomme Trapani en Sicile; selon lui, la peste enleva dans cette île 530,000 personnes. On rencontra dans la mer des navires chargés dont tout l'équipage était mort. *Königshoven.*

[132] Chacun disait : « Nous avons tout ce qu'il nous faut, pourvu que nous vivions. » *Leobiens.* Les domestiques et les notaires abandonnaient les malades. *Comazani.*

[133] Chacun ensevelissait lui-même ses morts et ne les recouvrait que d'un peu de terre. *Agnolo di Turra, le Gros.* Lui-même enterra cinq fils. A Sienne, sa ville natale, il mourut en cinq mois 80,000 personnes, dans la ville et les faubourgs. Sa chronique se trouve dans *Murat. Scr.* xv.

[134] « Affermavano, il bere assai, ed il godere, e l'andar cantando attorno e sollazzando, et il soddisfare d'ogni cosa all' appetito che si potesse, e di ciò che avveniva ridersi e beffarsi, essere medicina certissima a tanto male. » *Boccacio.* Le pape Clément VI s'enferma, ayant constamment dans sa chambre un grand feu. *Königshoven. Otton d'Arezzo* dit qu'à la fin on s'endurcit contre la peur (« mentes stupore

fermes, maîtres d'eux-mêmes, sans s'étourdir par l'excès du chagrin ou de la jouissance, vaquaient aux occupations de la vie avec sérénité et sans inquiétude. A Berne, on jugea sage d'égayer et d'occuper les esprits. Dans de semblables circonstances, les Romains célébraient des jeux; les Bernois marchèrent par le Sibenthal sur Laubek.

Les filles du pays admirèrent leur belle stature de héros; le banneret jugea utile de retremper leurs âmes par les sentimens les plus vifs. Avec sa permission, les filles du Sibenthal approchèrent de l'armée, qui se prit à danser; mille hommes, troupes belliqueuses, dansèrent et raillèrent dans de bruyantes chansons les frères Pénitens[135]; ils jurèrent, au milieu des embrassemens, de battre l'ennemi. Soudain retentit le signal; l'armée courut à l'assaut, la forteresse de Laubek tomba; le banneret Wendschaz fut vengé. Dans le feu de la victoire, les Bernois remontèrent la vallée en pleine course; bientôt ils se trouvèrent devant la forteresse de Mannenberg, qu'ils détruisirent. Comme ils approchaient des hauteurs, derrière Zweisimmen, les habitans du Gessenay députèrent en hâte des messagers, pour acheter la paix au prix d'une pleine et en-

induruerunt »); on ne songeait qu'à se divertir; personne ne travaillait, on faisait bonne chère, on jouait, il règnait une parfaite égalité. Otton fut témoin de cela, il resta seul de sa maison; tout était comme dévasté. *Félix Faber* rapporte que les moines de Reichenau, riches plus que dévots, sous prétexte de se rapprocher des secours de la médecine, se rendirent à Ulm, et y vécurent splendidement. La discipline disparut presque des couvens.

135 « Si quelqu'un veut faire pénitence avec nous, qu'il prenne chevaux et bœufs, oies et porcs gras; avec cela nous paierons le vin. » *Schodeler*.

tiére satisfaction[136]. Cette expédition, couronnée par la victoire, grâce à une profonde connaissance du cœur humain, valut aux Bernois la souveraineté du Sibenthal. Vers le même temps, le comte Pierre mit fin à une autre guerre[137], par la destruction de la tour du Vanel, dans le Gessenay. Les murs de ce château, liés par un ciment dur comme le roc, subsistent encore de nos jours; sur leurs sommités presque inaccessibles croissent des sapins[138].

Le péril imminent que, dans la journée de Laupen, Erlach éloigna de la république de Berne, aboutit à cette glorieuse série de victoires remportées sur tous ses ennemis. L'empereur Charles IV confirma aux Bernois la possession de Laupen et d'autres hypothèques impériales[139]. Fribourg, Soleure[140], Bienne[141],

136 Ils dûrent envoyer à Berne et donner des indemnités pour le dommage causé aux gens de quelques métairies bernoises dans les Alpes, *Tschachtlan*.

137 Avec un seigneur de Corbeyroz (*Chron. de Gruyère*). Je ne sais si celui-ci fut son co-seigneur à Corbière (lui-même était déjà « condominus » en 1323; *Charte*), si leur guerre se fit près de la vallée de Jaun, et pour quel motif.

138 Ces événemens arrivèrent pendant une maladie du suzerain Aymon de Savoie et la minorité de son fils Amédée, le Comte Vert, ainsi que pendant leurs dernières guerres contre les dauphins, et celles qu'ils firent en Italie, avec plus d'apparence de succès.

139 *Charte*, Nuremberg, 1348; jusqu'à ce qu'un roi, ou Buchegk-Weissenbourg et Grandson rachètent ces biens hypothéqués. Par une *autre charte* de la même date, le roi s'engage à ne donner à personne la monnaie de Berne et de Soleure, sans le consentement de ces deux Etats; de plus, à ne retirer sa faveur royale à aucun Bernois, à moins qu'il ne soit reconnu coupable. *Confirmation des franchises de Berne*. Mayence, 17 kal. febr.

140 *Renouvellement d'alliance*, lundi avant Saint-George, 1345.

141 *Renouvellement d'alliance*, 1336, 1344.

Avenches et Payerne[142] sollicitèrent et obtinrent leur alliance et leur combourgeoisie. Les Bernois terminèrent par leur médiation les guerres d'Avenches contre le comte Louis de Neuchâtel[143] et contre la ville de Bienne[144]; ils réconcilièrent Payerne et Fribourg, conformément à l'importance de cette dernière ville[145], quoique l'autre dût leur inspirer moins de crainte. Ils envoyèrent au secours du comte de Savoie contre des seigneurs révoltés trois cents hommes de guerre sous les ordres du banneret Nicolas de Diessbach[146], par reconnaissance pour les preuves d'amitié que, dans une fortune moins prospère, ils avaient reçues de ses ancêtres. Pendant les onze années qui s'écoulèrent depuis la coalition des nobles contre leur ville jusqu'à l'issue des guerres contre Gruyère, la seule extension que reçut le territoire de Berne fut l'acquisition du village de Habstetten, acheté du baron de Thorberg pour deux mille huit cent trente-deux livres[147].

142. *J. de Bubenberg* « Scultetus, Consules et Communitas; » du côté de Payerne « Advocatus, Consules et Communitas. » Berne réserve « Scult. Consules et Communit. de Frib. » La charte de ce *renouvellement d'alliance* est de février, 1343. Une expression paraît digne d'être remarquée : « Non obstantibus statutis quarumcunque *villarum seu etiam civitatum*; omnes qui contenti voluerint esse *juribus villarum* et obedire *civitatibus*. « Villa » signifie quelquefois la ville, mais « civitas » toute la communauté des bourgeois internes et extérieurs.

143 *Ch. de la médiation*, 1344; Fribourg y participe aussi.

144 Cette *ch.* est de 1351, tout comme la précédente.

145 *Sentence du* 12 mai 1349. Les Fribourgeois ne voulurent pas s'engager par écrit à obliger leurs bourgeois de respecter les droits de Payerne. La sentence porte : 1° qu'ils s'y engageront de vive voix; 2° que Fribourg jugera si un Fribourgeois peut refuser justice à un Payernois. « Sigillo minori communitatis nostræ de Berno. »

146 *Tschudi*, 1343.

147 *Acte d'achat de la haute et basse juridiction et du bailliage de Berthold de Thorberg*, 1343.

Après que l'avoyer Jean de Bubenberg eut plusieurs fois rempli cette haute charge, dans les temps les plus difficiles, avec beaucoup de dignité et une imperturbable présence d'esprit, sans avoir jamais soustrait aux dangers publics sa personne, sa famille ou ses châteaux, ses ennemis l'accusèrent auprès de ses concitoyens de gouverner avec un orgueil héréditaire, de les recevoir comme un prince, et de ne prendre à cœur aucune affaire, à moins d'un présent. Sa famille avait, et elle conserva l'ancien usage de gouverner, sans esprit de parti, sans flatter le peuple, d'après les grands principes de ses ancêtres, la ville, que ceux-ci avaient aidé à fonder [148]. Ses ennemis n'en réussirent que plus facilement à bannir de la ville pour cent ans et un jour, Jean de Bubenberg avec ses meilleurs amis. Il partagea ainsi le sort des plus illustres chefs des républiques de l'antiquité. Dès-lors, l'ancien avoyer vécut à Bubenberg, manoir de sa famille; son fils aîné Jean habitait le château de la grande baronie de Spiez, qu'ils avaient récemment acquise; Henri de Bubenberg reçut de François, comte de Gruyère, l'investiture du château de Mannenberg (1354.)

Au bout de quatorze ans, l'envie moins vigilante ayant laissé les citoyens revenir à leurs sentimens naturels, la comparaison de son administration et de celle de ses successeurs les rendit plus équitables. On lit dans la chronique de la ville [149] : « L'avoyer et le con-

[148] *Anshelm* en fait l'observation.

[149] Il est de mode aujourd'hui de professer un grand mépris pour la chronique que le greffier Justinger écrivit en 1421, par ordre du conseil, « d'après les vieux livres, les vieilles chroniques et les renseignemens des vieil-

» seil d'alors s'opposèrent au rappel de Jean de Buben-
» berg, sous prétexte que les résolutions prises par la
» majorité des bourgeois ne pouvaient pas être rap-
» portées. Les chefs du peuple ayant déclaré légitime,
» d'après la constitution (*Handveste*) de l'empereur
» Frédéric, toute mesure utile à la ville, le greffier
» feignit de ne pouvoir pas trouver cet article; un
» homme du peuple lui jeta aussitôt à la figure une
» poignée de cerises noires; extrêmement troublé, le
» greffier laissa échapper de ses mains la constitution;
» un des bourgeois s'en saisit et la lut à haute voix. La
» multitude qui aimait d'affection ou par intérêt le nom
» ancien et révéré des Bubenberg, l'avoyer exilé,
» la dépense que faisait cette opulente maison, de-

lards. » Elle a sans doute besoin de rectifications dans la partie ancienne, où le récit se fonde sur les traditions plus que sur les documens, dont l'auteur n'avait qu'une connaissance imparfaite. Mais je ne saurais concevoir qu'un secrétaire-d'état, écrivant sous les yeux du conseil où siégeaient les descendans de Jean de Bubenberg, de Rodolphe d'Erlach et de leurs amis et adversaires, eût pu vouloir et oser raconter sur des événemens si récens, connus de toute la ville et qui intéressaient les hommes les plus célèbres et les premières familles, des choses que des témoins oculaires encore vivans et tous les Bernois, informés par les récits de leurs pères, auraient pu réfuter. Il y a une époque depuis laquelle cette chronique présente une garantie morale de véracité. *Meiners*, dans ses *Lettres sur la Suisse*, t. I, p. 171, a des idées fort justes sur cette matière. Une des faiblesses de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, est que nous n'avons plus d'yeux pour reconnaître les signes de la vraisemblance : les effets de cette disposition sont infiniment variés et funestes. = Tout en s'appuyant sur l'autorité de *Justinger*, Muller a modifié quelques détails du récit de ce chroniqueur. Selon celui-ci, le greffier ne « feignit » pas de ne pouvoir trouver l'article en question, mais « il ne le trouva pas tout de suite. » L'homme du peuple jeta une poignée de cerises noires « pourries, » non pas à la figure du greffier, mais contre la charte, « en sorte qu'elle fut *masquée* (« dass sie *vermasget* ward »); néanmoins, il demeura impuni; » p. 158. C. M.

» manda la bannière de la ville à l'avoyer Conrad de » Schwarzenbourg, afin de ramener honorablement le » magistrat exilé. L'avoyer la tendit au peuple par la » fenêtre et s'enfuit ce jour même [150]. » Jean de Bubenberg, chevalier et ancien avoyer, et ses fils, Jean, Ulrich et Otton furent ramenés à Berne, sous la bannière de la ville, par une députation de bourgeois, au milieu des acclamations du peuple; comme le père était fort âgé, son fils Jean fut élevé à la dignité d'avoyer [151].

Rodolphe, châtelain d'Erlach, chevalier, libérateur de la république, vécut paisiblement jusqu'à un âge très-avancé, dans les innocens plaisirs de la campagne, à Reichenbach, contrée agréable et solitaire non loin de Berne, sur les bords de l'Aar, où son père avait aussi habité. Il ne remplit jamais la charge d'avoyer; il ne combattit point dans les dernières guerres, ou ce ne fut que dans les rangs des simples chevaliers [152]; il connaissait et la jalousie des grands et l'inconstance du peuple [153]. Elisabeth Rych, sa femme, lui avait donné deux fils et une fille. Rodolphe, son fils aîné, épousa dans la suite Lucie, fille de Pierre de Krauchthal [154], seigneur de Jægistorf [155]; son autre fils, Ulrich, épousa

150 Jean de Schwarzenbourg était à cette époque tribun à Thoune; on lui accorda dans cette ville un étal de boucher pour un pot (deux bouteilles) de vin par an, en 1361. *Rubin.*

151 Il fut chassé en 1350 et réintégré en 1364. Il est dit, dans une *Ch.* de 1369, d'Ulrich de Bubenberg, gentilhomme et avoyer : « là se trouvaient mon père, Jean de Bubenberg, chevalier, Conrad de Holz, Jean de Diessbach. »

152 P. e. devant Zurich en 1352. *Tschudi.*

153 On ignore de quel œil il vit la chute de Bubenberg.

154 *Testament de Rodolphe d'Erlach*, 1404.

155 *Reconnaissance* par laquelle les Erlach conviennent qu'ils relèvent de

Anne de Strættlingen, et fut institué héritier par Walther de Kien [156]; Marguerite, sa fille, apporta une dot de huit cents livres au gentilhomme Jobst de Rudenz, d'Unterwalden [157]. Les valets et les servantes du vieux chevalier cultivaient son jardin et ses champs; à peine une servante s'occupait-elle des soins de sa table frugale. Du reste, il était souvent seul dans son château, uniquement gardé par ses chiens; son épée, qui avait fait triompher la patrie, était suspendue à l'un des murs de sa chambre.

Le gentilhomme de Rudenz le trouva dans cette situation, un jour qu'il le visita. Il s'éleva entr'eux une contestation au sujet de la dot; car Rudenz faisait des dettes, mais Erlach était aussi soigneux économe [158],

Krauchthal pour le fief de Jægistorf, 1383. Ce Pierre de Krauchthal était fils de Pierre et petit-fils de Gerhard. En 1310, le gentilhomme Vrieso, le fils de Vrieso-le-Long, avait vendu à Krauchthal un bien qu'il possédait à Jægistorf; en 1329, Pierre, fils de Gerhard, en avait reçu l'investiture des barons de Thorberg.

[156] *Ch.* faite en présence du grand-sautier, 1373. Ulrich et ses deux enfans moururent sans héritiers. Voy. la *convention de son frère et de sa veuve*, 1384.

[157] *Quittance donnée par Marguerite* « hôtesse conjugale » de défunt Jost de Rudenz, écuyer, par Heinzmann, Marguerite et Cécile, ses enfans, à Elisabeth sa mère (immédiatement après la mort du père), à Rodolphe et à Ulrich, ses frères; samedi avant la Saint-Martin, 1360. La lettre est aussi signée et scellée par Günther de Strasbourg, curé à Berne, et par Gerhard d'Uzigen, baron et chevalier. L'écuyer était parent du baron d'Attinghausen. *Tschudi*, 1377.

[158] C'était sans doute Rudenz qui devait les 550 florins de Florence, pour l'acquittement desquels sa famille dut vendre le fief de Wyler au pied du Brünig; *acte de vente* 1361. On ne sait si l'Alpe « dans la Gurpzen, près de la ville nommée en Oyen, dans l'évêché de Lausanne, » fut hypothéquée par lui ou après sa mort. *Déclaration du curé de Spiez* et d'autres, comme quoi Marguerite ordonna sur son lit de mort, que cette Alpe fût cédée à Walther d'Erlach, 1386. Comme preuve de la stricte économie

que loyal citoyen et bon général. Ses cheveux avaient blanchi, ses membres tremblaient, et il était seul. Comme il exhortait son gendre avec la sécheresse austère de la vieillesse, celui-ci jeta les yeux autour de lui, vit l'épée, s'enflamma, la saisit, et donna la mort au vieux héros. Les chiens poursuivirent Rudenz avec des hurlemens jusque dans la forêt voisine. Le bruit de cet assassinat étant parvenu à Berne, il n'y eut pas un noble, pas un bon citoyen qui ne se hâtât de chercher le meurtrier : il mourut quelque temps après, on ne sait de quelle mort[159]. Erlach s'est élevé un monument impérissable dans les âmes magnanimes, dévouées, comme lui, à la chose publique : en présence des grands périls de la Confédération suisse, on rappellera toujours aux chefs du peuple le souvenir d'Erlach; et si dans le lointain des âges s'élèvent de tout autres nations, il brillera, héros sans reproche[160], au même rang que les Grecs et les Romains les plus illustres.

du vieux Erlach, nous citerons la *sentence des deux Jean de Bubenberg et de B. de Rümligen,* dans un procès entre lui et son frère Burkhard, en 1327.

[159] Dans la quittance n. 157, Marguerite le nomme son défunt époux; Jacob de Grassbourg était son tuteur, et Jean de Rudenz celui de ses enfans.

[160] Il fut assassiné en 1360, Conrad de Holz étant avoyer de la ville de Berne. Voy. *Tschudi,* à cette date. Comment a-t-on pu révoquer en doute cette mort, en se fondant sur ce que, d'après la Ch. n. 157, Rudenz était mort avant lui? On s'était imaginé sans fondement que la chronique plaçait sa mort en 1363. A supposer que la chronique eût renfermé cette erreur, il fallait la corriger d'après le document plutôt que de croire qu'on ne savait plus à Berne, en 1421, comment était mort, soixante ans auparavant, un tel homme. Le zélé investigateur *G. E. de Haller* lui-même, qui cette seule fois n'a pas vérifié la citation, s'est laissé induire en erreur par cette objection sans fondement. Le chevalier et tous ses pères étaient mentionnés annuellement dans la messe de la

grande église, que les fils faisaient dire pour le salut de son âme, en payant chaque fois deux livres à prendre sur leur moulin à aiguiser dans le Sulgen, valant 70 livres. *Ch. du curé Günther de Strasbourg*, 1364. Il est probablement enterré sous la grande église; le souvenir de ses actions est son seul mausolée. Ses fils reposent l'un à côté de l'autre dans une humble église de village, sans autre épitaphe que leurs noms.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE.

LIVRE PREMIER (SUITE).

LIVRE DEUXIÈME.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA DU TOME PREMIER.

Pag. xvii, l. 3. *Au lieu de* sinon, *lisez* du reste.

xxii, l. 9. *Au lieu de* la confédération des Pays-Bas? *lisez* la confédération inférieure (du Haut-Rhin)?

23, n. 20, l. 6. *Au lieu de* δ'ἀοικες, *lisez* d'ἄοικος.

l. 9. *Au lieu de* aa, *lisez* *aa*.

14, l. 8. *Au lieu de* pays, *lisez* paysages.

36, l. 8. *Au lieu de* sinon dans ce jour où il se plaça, *lisez* sentant que dans ce jour il se placerait.

78, l. 1 et n. 95. *Au lieu de* Uchtland, *lisez* Uechtland.

90, l. 21. *Au lieu de* Gonthabar, *lisez* Gonthahar.

96, l. 9. *Au lieu de* Uchtland, *lisez* Uechtland.

134, avant-dernière l. *Au lieu de* Keuntniss, *lisez* Kenntniss.

194, n. 84, l. 1 et 2. *Au lieu de* l'histoire, *lisez* le livre des visions.

220, n. 77, l. 1. *Au lieu de* abbé, fils de Hugues, *lisez* fils de l'abbé Hugues.

247, n. 101, l. 3. *Au lieu de* 1396, *lisez* 1366.

n. 104, l. 2. *Après* « vassi » *effacez* la virgule.

308, l. 18. *Au lieu de* habiteront, *lisez* auraient habité.

310, l. 16. *Après* qui, *mettez* parfois.

327, l. 18. *Au lieu de* pour cela, *lisez* pour en avoir.

341, n. 186, l. 2. *Au lieu de* n. 146, *lisez* n. 147.

345, l. 3. *Placez le chiffre* 213 *à la ligne précédente après le mot* Zurich.

378, n. 184. *Au lieu de* Nahr, *lisez* Nasr.

392, n. 255, l. 3. *Au lieu de* Matth. II, *lisez* Matth. XI.

408. l. 3. *Au lieu de* blanc pays, *lisez* pays des neiges.

409, n. 22, l. 10—12. *Effacez la phrase :* Schlotzer nous apprend, etc.

424, l. 13. *Au lieu de* Hunns, *lisez* Hunno.

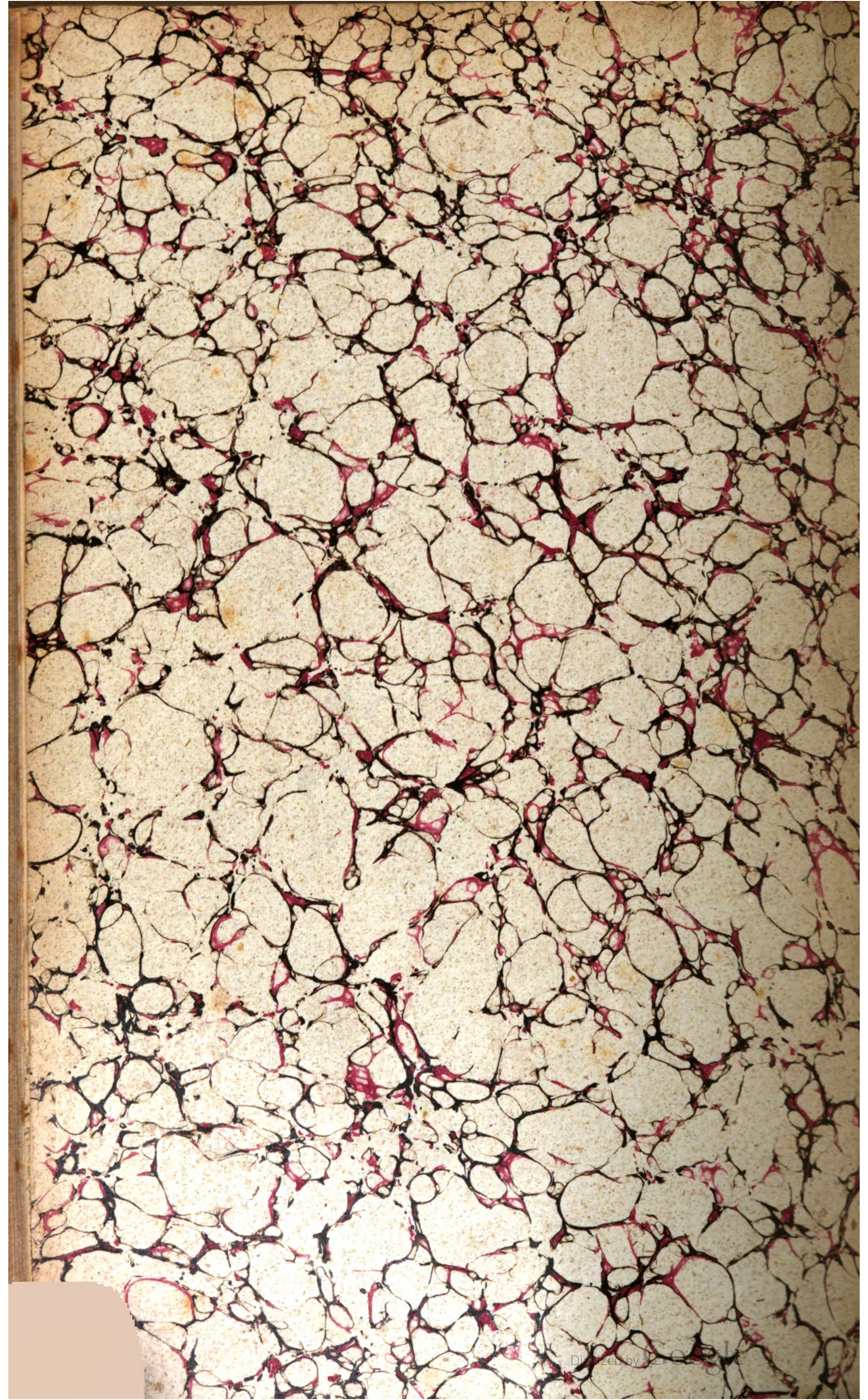
ERRATA DU TOME DEUXIÈME.

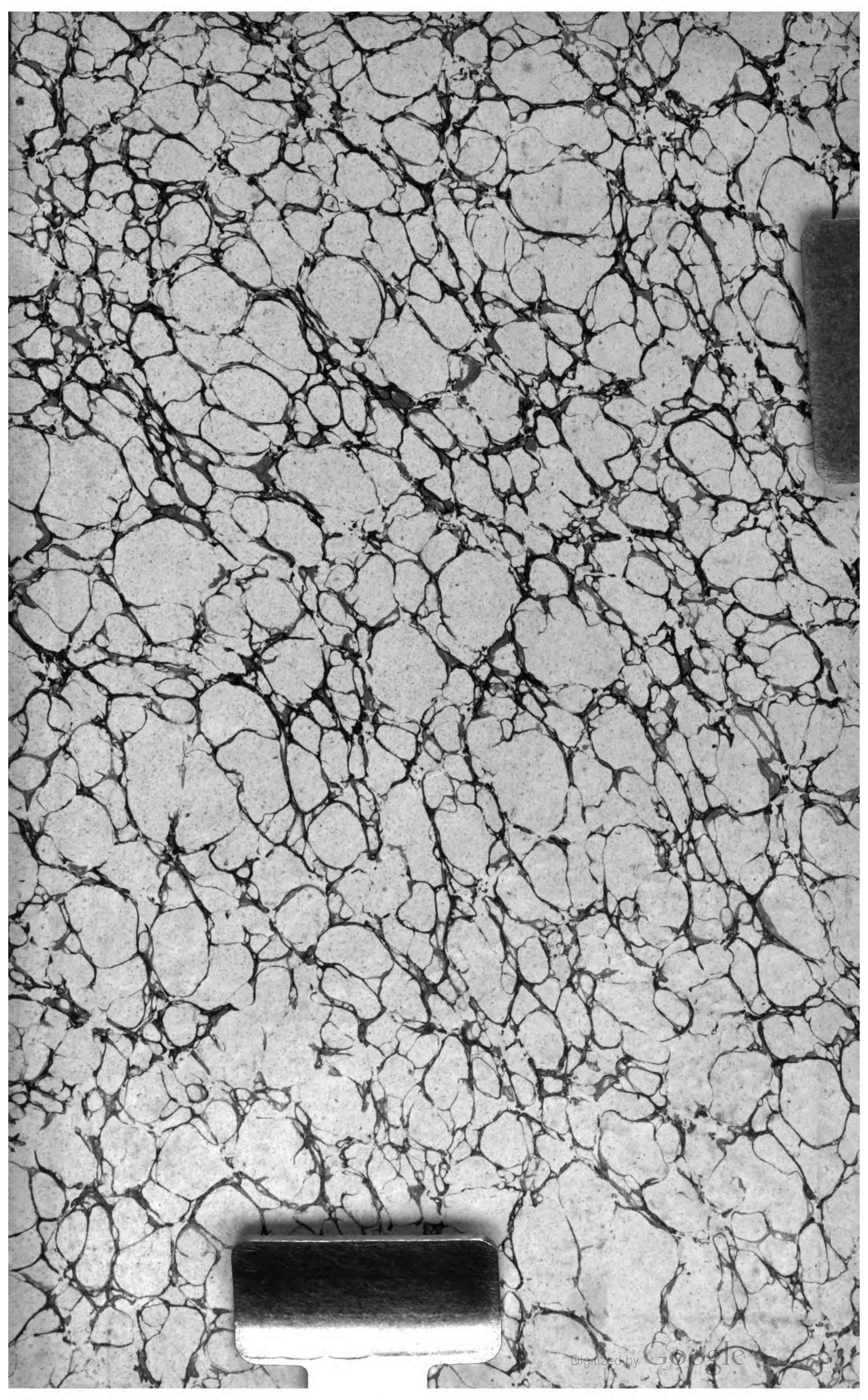
20, l. 17. *Au lieu de* fruitiers, arrive, *lisez* fruitiers, on arrive.

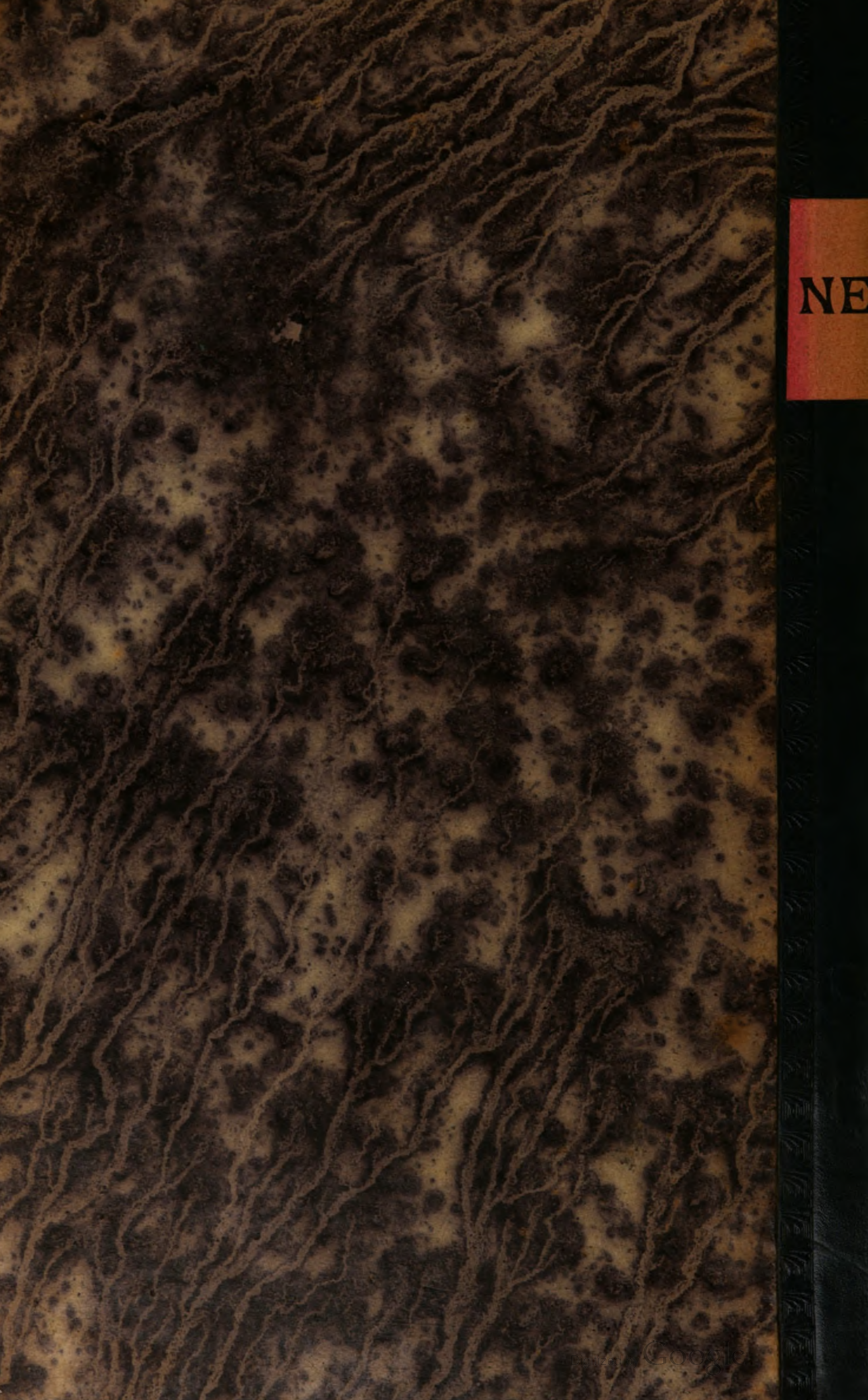
30, n. 117, l. 1. *Au lieu de* Ainsi, *lisez* Ici.

44, l. 13. *Au lieu de* Gestenberg, *lisez* Gerstenberg.








NE